





LETTRES NORMANDES.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN,
RUE DE VAUGIRARD, N° 15.

LETTRES NORMANDES,

OU

Petit Tableau moral, politique et littéraire,

Adressées par un Normand devenu Parisien à plusieurs de ses compatriotes : un marquis et un officier à demi-solde ; un abbé et un négociant ; une dame du monde, une paysanne et un cultivateur.

> Messieurs les sots, je veux en bon chrétien
> Vous *siffler* tous ; car c'est pour votre bien.
>
> VOLTAIRE.

TOME PREMIER.



A PARIS,

AU BUREAU DES LETTRES NORMANDES,
chez FOULON et Compagnie, Libraires, rue des Francs-Bourgeois, nº 3.

1818.

Cet Ouvrage étant ma propriété, je déclare contrefait tout Exemplaire qui ne sera pas revêtu de ma signature; je poursuivrai les contrefacteurs suivant la rigueur des lois.

Entrée en Scène.

La sotte invention!..... les maudites voitures!..... .... Ces mots que je venais de prononcer avec humeur en descendant de la galerie des *Célérifères*, m'avaient fait apostropher d'une manière peu respectueuse par un des chefs de l'entreprise : je lui répondais que la cage où l'on m'avait enfermé pouvait servir de glacière pendant l'hiver, de poële pendant l'été, et que par conséquent elle serait insupportable dans toutes les saisons...... Un homme d'un certain âge, personnage silencieux qui avait fait la route à mes côtés, se joint à mon adversaire : il vante cette nouvelle manière de voyager; il me dit que je ne suis pas au théâtre où l'on a droit de siffler pour son argent, que je dois garder mes réflexions pour moi et prendre désormais une autre voiture....... Je riposte et la dispute allait s'échauffer quand le conducteur présente sa feuille et nomme chacun des voyageurs..... Qu'entends-je! un pair de France!........ Mon antagoniste était M. le comte ***, qui tour à tour aristocrate, jacobin, bonapartiste et constitutionnel, a toujours été dans ces différens partis, du parti de sa place, et a reproduit dans les temps

modernes l'image de ce dieu Terme, si fameux dans les temps antiques. Je ne m'étonne plus que cet homme vante la galerie des *Célérifères*. On n'y avance que de côté, et peu lui importe d'être traîné dans la poussière pourvu qu'il arrive!

J'étais de retour de Rouen, ma ville natale, et ce que je dirai à ma honte, je n'étais pas entièrement guéri de cette maladie que nos savans appellent *nostalgie*, et que le peuple, avec moins de grec mais plus de sentiment, nomme *maladie du pays*. Aussi j'éprouvai une bien douce surprise quand je trouvai chez moi une lettre datée du château de...., situé dans les environs de Rouen; j'y avais passé quelques jours avant de partir de cette ville, et la société m'en avait paru charmante. Heureux de pouvoir me reporter encore en idée aux lieux que je venais de quitter, je l'ouvris avec empressement. Quel fut mon étonnement quand je lus ce qui suit :

Du château de ***, à trois lieues de Rouen.

MONSIEUR,

Quinze jours que vous nous avez sacrifiés, et pendant lesquels le château était devenu le lieu le plus agréable de tout le canton, nous ont rendu votre perte bien sensible : on vous regrette partout et jusque dans la laiterie : l'innocente Jeannette parle souvent de vous, et nous croyons donner plus de force à nos prières en y joignant celle de cette ingénue pleine d'esprit.

On ne vit qu'à Paris et l'on végète ailleurs.

Nous ne voulions pas reconnaître la vérité de ce vers, mais nous y sommes contraints depuis que nous avons eu le malheur de vous perdre. Nous ne vivons plus, nous ignorons tout ce qui se passe ici bas : nous sommes sans nouvelles, nous n'avons que les journaux. Toujours exagérés dans leurs principes et passionnés dans leurs jugemens, ils nous égarent ou nous laissent dans l'ignorance. Dans cette incertitude chacun de nous croit pouvoir décider, chacun croit seul avoir raison, chacun tranche à sa manière, et il en résulte des querelles qui pourraient altérer l'amitié qui nous unit. Nous vous prions donc de nous instruire, avec l'impartialité qu'on vous connaît, des événemens de Paris, de résoudre quelques questions que nous nous faisons tous les jours : celles-ci par exemple :

Qu'est-ce que ce concordat dont on parle? Existe-t-il? S'il existe, qu'elles sont ses bâses?

Les élections approchent : quels candidats propose-t-on?

On répète à notre théâtre le capitaine *Belronde;* est-ce une bonne pièce?

Quelques journaux prétendent que l'Intrigue s'est glissée en habit de visite chez les académiciens, pour siéger au palais des beaux-arts en habit vert : n'est-ce point calomnie?

Qu'est venu faire à Paris le comte Ruppin? Qu'est-ce que les montagnes? ce jeu fait-il toujours *fureur?*

Voilà bien des choses, et ce n'est pas tout : nous voudrions être mis à même de porter un jugement sur les brochures et les ouvrages de littérature qui méritent quelqu'attention; nous aurions le désir de tout savoir, de tout connaître, et si les liens de notre société ne menaçaient de se rompre dans le cas d'un refus, si nous ne connais-

sions votre bienveillante amitié nous serions honteux vraiment de vous imposer une tâche aussi pénible.

L'abbé Dormont. Mad. de Sénanges.

Le Marquis Dupin, ex-parlementaire.

Durville, membre de la légion d'honneur, capitaine à demi-solde.

Dumesnil, négociant.

Jeannette.

P. S. Vous savez que les meilleures gens du monde aiment par fois à médire; nous en sommes là et nous demandons que vous nous fassiez passer toutes les épigrammes qui tomberont sous votre main et qui auront quelqu'autre mérite que celui de la méchanceté.

Je fus épouvanté de ce qu'on exigeait de moi : je n'osai rien décider et je me couchai remettant à mon réveil les choses sérieuses. A peine fus-je endormi que je vis en songe *Stanislas Limbert.* (C'est un jeune fou pour lequel j'ai toujours senti quelqu'amitié et que les Muses ont perdu.) Cet imprudent jeune-homme, abandonné de ses parens parce qu'il a lui-même abandonné un état moins brillant, mais plus solide que la littérature, me parut maigre et pâle; il ne chantait plus comme autrefois les vers de Jean-Baptiste; il ne déclamait plus les vers de Racine : il prononçait les mots de *politique, liberté, charte, solidarité, civisme.* Il était à la porte d'un libraire..... je le voyais retourner chez lui en déclamant contre la sottise du siècle qui préfère le tumulte des armes aux douceurs des lettres : il se plaignait d'être obligé de

vivre de sa plume; « J'avais là quelque chose, s'écriait-il en portant la main alternativement à son front et sur son cœur. Que ne puis-je composer à loisir!......... » Il prononçait ces derniers mots avec une douleur concentrée qui me faisait mal......... J'allais m'approcher de lui, quand un bruit m'éveilla..... c'était la porte de ma chambre qu'on venait d'ouvrir. Pourrait-on imaginer quelle fut ma surprise quand je vis Stanislas entrer. Il s'approcha de moi, mon émotion était visible; il désira d'en connaître la cause. Je ne lui cachai rien; je voulais à mon tour obtenir une entière confiance. Bientôt, pressé par mes questions; il me fit un récit que sa fierté m'avait jusqu'alors caché; il me dévoila ses ressources et j'admirai comment dans ce siècle l'on fait des livres. Je lui prodiguai les consolations, je lui nommai tous les écrivains célèbres morts de faim chez les peuples civilisés : la liste fut longue, et nous discourûmes longtemps.

Il allait se retirer quand le hasard porta mes regards sur la lettre de mes compatriotes : l'idée me vint aussitôt de rendre utile à Stanislas une correspondance à laquelle rien ne pouvait me soustraire : je lui proposai d'être éditeur des *Lettres normandes* : il accepta cette offre comme un bienfait. Il sait que je n'ai de loge à aucun théâtre; que je ne suis ni courtisan ni auteur; que je ne connais ni les actrices, ni les journalistes, ni les grands; il me promit un plein succès, parce que le chapitre des considérant serait nul pour moi. Il se vit déjà à la tête d'une brillante fortune, et me quitta pour aller chez un libraire qu'il voulait intéresser dans son entreprise.

Je m'étonnais de la joie de ce pauvre jeunehomme; je me disais avec Azaïs le grand compensateur : « Stanislas est dans une passe critique; il laboure un champ où l'on ne recueille point de blé, où l'on trouve des fleurs, parfois aussi quelques fruits, mais qui trop souvent sont amers;

et cependant Stanislas n'est point malheureux : il se trouve dans un âge où l'on jouit de l'avenir, dans un âge où riche d'espérances, on verrait comme Jean-Jacques toute une fortune dans une fontaine de héron. (1) »

---

(1) Voyez les Confessions, partie 1, liv. III.

(N° 1er.) [Jeudi 18 Septembre 1817.]

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux en bon chrétien
Vous fesser tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Les Élections et les Spectacles. — Le comte Ruppin et Mad. Manson. — L'Académie. — Le Concordat et les Montagnes.

LETTRE PREMIÈRE.

A Monsieur Dumesnil, négociant; électeur.

LES ÉLECTIONS.

MONSIEUR, les élections sont aujourd'hui le sujet de tous les entretiens. C'est la nouvelle à la mode. Tous les ressorts de l'intrigue sont en jeu; les éligibles écrivent des brochures, ou font des visites. Le premier mot qu'entend un électeur, aussitôt qu'il paraît dans un cercle, est celui-ci : « Avez-vous donné votre voix ? » C'est comme si on lui demandait : « Votre voix est-elle encore à vendre? à quel taux l'élevez-vous? »

L'abbé de Pradt, membre nécessaire de tout cercle composé d'excellences qui veulent être libérales, sans renon-

cer à leurs titres, promène de salon en salon une brochure passablement volumineuse qui repose sur ce principe tout neuf : Les élections doivent être faites dans l'intérêt général ! Avouez que c'était bien la peine de prendre la plume. On a dit que, dans l'Esprit des Lois, on reconnaissait à chaque page que Montesquieu était noble et président ; en lisant M. de Pradt, on trouve toujours l'archevêque, et presque l'impérialiste. Pas un passage, même libéral, qui ne sente un peu les bas violets et le bonnet mitré.

M. Benjamin de Constant a publié aussi une brochure. Comme les autres ouvrages du même auteur, elle est spirituellement écrite ; on y trouve une grande force, et souvent de la profondeur. Je ne sais si je me trompe ; mais, dans cet ouvrage comme dans tous ceux qu'il a composés depuis 1815, l'auteur semble dire à chaque page : « *Oubliez le* 20 *Mars*! » Ce repentir est juste ; il devrait peut-être désarmer les ennemis de M. de Constant. Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre. Beaucoup de gens qui l'accusent aujourd'hui lui avaient donné l'exemple de la versatilité, et je cherche en vain les hommes qui lui ont donné l'exemple de la réparation des torts.

Vous vous souvenez, Monsieur, qu'il y a environ quatre mois, on publia une brochure sur les élections. L'auteur proposa un grand nombre de candidats ; mais on vit qu'il affectionnait surtout les chimistes et les physiciens. Cela cessera de vous paraître étonnant quand vous apprendrez que lui-même est apothicaire. M. Cadet Gassicourt, las de fournir ses drogues aux maladies physiques, voudrait traiter aujourd'hui les maladies sociales ; mais s'il est vrai que ce médecin offre des remèdes parfois énergiques, il lui arrive aussi d'en présenter que l'usage a décrédités. M. Cadet Gassicourt voudrait que les élus fussent libéraux ; il désigne MM. Lafayette, Lafitte, Say, Manuel : c'est fort bien jusqu'ici : un forte dose d'émétique guérit de la paralysie ; mais quand il ajoute à ces noms ceux

d'hommes déchus dans l'opinion, d'hommes de talent sans doute, mais formés à la flatterie et au silence, il oublie que les remèdes sans force, loin de détruire les maladies, ne servent qu'à les prolonger.

D'autres publicistes nous menacent d'écrire sur les élections : M. de Chateaubriand, auquel lady Morgan trouve un air *d'Arabie déserte,* sort de son hermitage de pèlerin pour instruire le monde des volontés du Grand Célibataire. Mais je vous recommande particulièrement un écrit intitulé : *Entretien d'un Electeur avec lui-même.* Nos passions et nos sottises y sont fort bien démasquées. L'auteur anonyme n'est esclave d'aucun parti ; il est, comme vous, de la classe utile des commerçans, et comme vous il sait allier l'esprit à la modération. Un poëte, M. de L..., a écrit en vers sur ce que les députés de 1816 appelaient moins poétiquement la *matière électorale.* Son ouvrage est de cette honnête médiocrité qui a du moins le mérite de mettre l'auteur à l'abri des jaloux. Je ne dis rien d'une brochure du vaudevilliste Chazet : il vous suffira de savoir qu'il prévient son lecteur d'avoir dans ses opinions autant de confiance que la moralité de son caractère doit en inspirer.

Si vous me demandez, Monsieur, ce que je pense sur les choix que l'on propose, je serai fort embarrassé de vous répondre. Nul doute que l'on ne désigne quelques hommes irréprochables ; mais combien les partis s'agitent pour les exclure, ou leur adjoindre soit des *ultra*, soit des créatures des ministres ! On a remarqué que les ouvrages publiés jusqu'ici sont sortis de plumes éligibles : cela ne pouvait être autrement. Le désintéressement est une marchandise soumise à de si forts droits d'entrée, qu'elle manque dans le commerce.

Selon moi, Monsieur, la propriété étant la base des sociétés, et l'industrie étant le plus sûr moyen d'accroître la propriété, il me semble que les hommes les plus inté-

ressés à maintenir l'ordre et à défendre la liberté, sont les propriétaires et les commerçans. Je voudrais que la chambre fût composée en général de membres sortis de ces deux classes. J'en éloignerais tout homme salarié par le gouvernement. Qui est payé est esclave. J'y joindrais quelques avocats, car il faut des talens capables de discuter les questions de jurisprudence; quelques savans dans l'économie publique; mais j'en bannirais sévèrement tout homme sans propriétés indépendantes, tout salarié des ministres, tout arlequin politique connu par ses versatilités, enfin tout exagéré, quelque cocarde qu'il porte, et de quelque ruban que sa boutonnière soit ornée.

LETTRE IIe.

A madame de Sénanges.

SPECTACLES. — LE COMTE RUPPIN. — MADAME MANSON.

Dans cette question dramatique; est-ce une bonne pièce que le capitaine Belronde (1)? J'ai cru reconnaître madame de Sénanges, un des abonnés les plus fidèles du théâtre de Rouen, et c'est à elle que j'adresse ces réflexions.

Le capitaine Belronde n'est, Madame, ni une mauvaise, ni une bonne pièce : les journalistes en ont fait un grand éloge, parce que dans ce pauvre siècle les journalistes ont pensé qu'ils pouvaient aussi se présenter à l'institut, et que M. Picard a, comme un autre, un billet à jeter dans l'urne académique. Moi qui ne prétends point à la savante livrée, et que l'habit vert n'a jamais tenté, je vous avouerai que cette comédie m'a paru bien faiblement écrite : l'intérêt y est nul : dès la première scène, on devine toute la pièce et rien ne m'a surpris, qu'une décoration brillante que M. Picard fit paraître au second acte. C'est un boudoir de la Chaussée d'Antin. A voir ce lieu de séduction, on soupçonnerait que le capitaine est plus que galant. Vous recevez quelquefois l'intéressante Jeannette dans votre loge.... Je vous le conseille, laissez-là au village quand on donnera M. de Belronde : c'est un vieux libertin qui n'est point fait pour les jeunes filles. Cette pièce est, comme tant d'autres du même auteur, remplie de *picardage*. Vous savez ce que j'en-

(1) On monte cette pièce au théâtre de Rouen.

tends par ce mot : je trouve entre le *picardage* et le *marivaudage* cette différence qui existe entre l'insignifiante conversation d'une réunion très-bourgeoise et le babil métaphysique et brillant de la très-bonne société.

Je vous tiendrais fort heureuse si votre directeur changeant tout à coup de spéculation, montait à la place du capitaine Belronde une autre pièce qui vient de paraître ici et qui a pour titre : *Vanglas* ou *les anciens Amis*. Elle est du même auteur et vaut beaucoup mieux : elle doit intéresser; la conception en est profonde, plusieurs scènes sont bien senties et d'un grand effet. Enfin, celle-là serait une bonne pièce, si l'auteur lui avait donné un caractère plus décidé. Mais on ne sait encore quel rang lui assigner : certaines gens prétendent que c'est un drame fort plaisant; d'autres soutiennent que c'est une comédie fort triste !

— Le Vaudeville poursuit le court de ses méchancetés. Il siffle sur ses planches les grands théâtres qui lui refusent le titre de confrère. Dans une petite pièce qu'il vient de donner, il met en scène la sensible Lecouvreur et l'ennuyeux Phocion : les habitués du Vaudeville n'aiment pas le théâtre Français, il est tout naturel qu'ils applaudissent la *Promenade à Saint-Cloud*. Au reste, cette folie n'est point gaie : elle appartient à deux jeunes auteurs : on prétend que c'est leur coup d'essai : comment se fait-il qu'un nom connu n'ait pas été joint à leurs noms obscurs? Les nobles *littérateurs* de la rue de Chartres sentiraient-ils un remords honnête et cesseraient-ils d'être courtiers pour n'être plus qu'auteurs ?

Peu de jours encore, et nous allons voir les Machabées à l'Ambigu, Werther aux Variétés et Chactas au Cirque olympique : on nous promet aussi la Caverne de *Le Sueur* au grand opéra. Quelle moisson pour la critique; puisse l'apologiste y trouver quelque chose à glaner !

— Quand le Czar vint en France, en 1717, il passa des

jours entiers à s'entretenir avec nos meilleurs publicistes; il visita les ateliers où se déploie l'industrie nationale; il assista aux séances des sociétés savantes; il parut à quelques représentations du théâtre Français...... Plaignez-le avec moi, Madame, cet infortuné monarque, plaignez-le d'avoir si mal employé son temps.... Hélas!... les Variétés n'existaient point alors, on n'avait à Paris, ni Brunet, ni Potier, le boulevard Mont-Parnasse n'avait point de Chaumière; on ne connaissait ni les Montagnes Suisses, ni leur Cheval noir...... Vous me demandez ce que fait le comte Ruppin à Paris, je n'en sais vraiment rien : plus tard peut-être je pourrai vous satisfaire.

— Madame; ce qui touche à l'honneur de votre sexe a droit de vous intéresser. Vous avez appris par les journaux les horribles et mystérieux détails de l'assassinat de M.r Fualdès. Vous avez été touchée de l'état douloureux de madame Manson; cette femme n'est-elle qu'imprudente, ou est-elle coupable? A-t-elle ou n'a-t-elle pas été dans la maison Bancal? Quelle crainte inexplicable lui défend de parler; par quel mélange d'horreur et de tendresse, confond-t-elle toujours dans ses dépositions le nom de son fils et les cris de sa douleur? Telles sont les questions que chacun se fait, et que personne ne peut résoudre? Dans cette incertitude, l'humanité ordonne de la plaindre et de respecter son malheur. Eh bien! croiriez-vous que des spéculateurs à l'affut des circonstances dont ils peuvent tirer quelque argent, ont imaginé de faire figurer son portrait à la tête de la relation du procès des assassins de Fualdès, et de rendre ainsi publics les traits d'une femme qui n'est peut être que malheureuse! Ces sortes de spéculations n'ont pas besoin de commentaires; elles ajoutent une page à l'histoire de l'avidité humaine.

Agréez, Madame, etc.

LETTRE IIIe.

Au Marquis Du Pin, membre de l'Académie de Rouen, ex-parlementaire..

L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Monsieur le Marquis, l'intrigue est de tous les temps ; elle revêt toutes les livrées, enfonce toutes les portes ; il n'est point contre elle de serrures de sureté. Elle attaque le riche et le pauvre, l'humble et le grand,

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.

Si l'intrigue se glisse à la cour, il n'est pas surprenant qu'elle domine dans l'académie française. M. Casimir de Lavigne assure que cet aréopage offre le spectacle vraiment nouveau de

Quarante souverains qui sont unis entr'eux,

Cela est trop beau pour être vrai.

On a dit que la justice était la vertu de l'homme d'esprit. L'académie ne me pardonnerait pas si je regardais cette observation comme une vérité. Non, on peut être injuste et avoir de l'esprit ; on peut préférer les vers de M. Saintine à ceux de M. Charles Loison, sans que pour cela on doive être accusé de sottise.

M. Raynouard, nouveau secrétaire perpétuel, a lu un rapport pour la distribution des prix de poésie. Cet académicien, en reconnaissant que la compagnie est instituée pour maintenir la pureté du langage, a donné à la fois le précepte et l'exemple. Il n'y a pas une seule faute grammaticale dans son rapport ; mérite assez remarquable, car les gazettes ne l'ont pas toujours.

Madame la comtesse de Salm lui adressera une épître dans laquelle elle le remerciera d'avoir rempli pour elle, gratuitement je le pense, le rôle des Petites Affiches.

Les vers de M. Lebrun ont obtenu le prix ; ils le méritaient. Ceux de M. de Lavigne ont obtenu une mention ; il y a à parier que ce concurrent n'a pas fait assez de visites.

Pour M. Roger, je ne doute nullement qu'il n'ait lassé ses chevaux du poids de sa personne. M. de Chenedolé n'a pas obtenu une seule voix; nouvelle preuve de l'importance des visites. Pourquoi, en effet, ce candidat, au lieu de venir à Paris *soigner* sa Nomination, se contente-t-il de soigner ses vers, et de chercher des inspirations au milieu des prairies du Calvados? C'est bien ici l'occasion de répondre aux faiseurs d'épigrammes qui chansonnent les Normands, et les désignent comme maîtres en *matoiserie*. M. de Chenedolé est Normand ; il a fait un poëme rempli d'excellens vers, et n'est pas de l'Institut. M. Roger n'est pas de Normandie ; il n'a fait que la très-petite comédie de l'Avocat, et l'académie l'a nommé à la majorité des voix.

Les autres candidats étaient M. Jay, auteur de plusieurs ouvrages distingués; M. de Constant, qui avait oublié en se présentant que la politique, aussi bien que le romantisme, n'entrent pas parmi les quarante ; M. d'Avrigny, dont les poésies ont le défaut de s'appeler nationales ; M. Treneuil enfin, dont l'admission n'est que retardée, parce qu'il a tout ce qu'il faut pour réussir ; une jambe taillée pour la course ; et des vers qui équivalent à des pétitions contresignées.

LETTRE IVe.

A l'Abbé d'Ormont, Prêtre non assermenté.

LE CONCORDAT.

Mon cher abbé, la modération sied aux vainqueurs; elle les justifie. Vous devez vous réjouir quand l'Eglise triomphe; mais vous ne devez pas oublier que la sagesse est une vertu apostolique.

Après cette petite précaution oratoire, je puis vous apprendre la grande nouvelle. Le pape et le ciel ont remporté une victoire éclatante. Le Concordat du monstre dont vos cantiques ont enfin oublié le nom, et dont la faveur menaçante allait vous atteindre quand il est heureusement tombé, ce Concordat n'est plus.

Celui que l'Eglise Gallicane vient d'obtenir me parvient manuscrit. Il sera sans doute révéré des amis du vieux temps; il date de François Ier. Je l'ai lu et relu. Il ne s'y trouve pas d'article qui rétablisse l'intolérance dans ses droits imprescriptibles; et comme les ministres des autels, instruits à l'école de l'adversité, ne seront plus désormais enivrés par les faveurs de la fortune, il faudrait être tout au moins jacobin pour craindre que les statuts de S. Dominique et les canons d'Alexandre VI soient remis en vigueur.

Déjà, mon cher abbé, je vois se dérider votre gravité pastorale. Ce mot de fortune, que j'ai prononcé, vous remplit d'un agréable espoir; vous ne vous trompez point: vous pourrez de nouveau acquérir des propriétés. Le tem-

porel va vous être rendu, et vous allez voir se réaliser une vérité reconnue par un de nos poëtes dont, pour cause, je vous tairai le nom.

Dieu prodigue ses biens
A ceux qui font vœu d'être siens.

Lorsque l'Église militante, pour prix de ce qu'elle a souffert sous l'usurpateur, trop long-temps triomphant, reçoit enfin sur la terre une récompense qui ne paraissait plus devoir tomber que du ciel, j'espère, mon cher abbé, que vous accomplirez ce que vous avez tant de fois dit en chaire, que les propriétés du clergé sont le trésor du pauvre. Je vous connais trop bien pour craindre que le temporel entre pour quelque chose dans la joie sainte que ma lettre va vous faire éprouver.

P. S. Mon cher abbé, ne vous réjouissez pas encore trop; quelques nouvellistes prétendent que le concordat n'a pas encore reçu toutes les signatures, sans lesquelles il ne peut-être valable.

LETTRE V^e^.

A Jeannette.

LES MONTAGNES.

Quand j'étais au château, Jeannette, vous ne laissiez point passer un seul jour sans me demander ce que c'était que les Montagnes : c'est vous sans doute qui le demandez encore, je vais vous satisfaire.

Vous vous rappelez qu'un soir le jeune Alain vous surprit au haut de ce sentier rapide qui se trouve sur la terrasse, à l'est du château : il vous prit par la main et vous fit courir si vite que vous perdîtes haleine; il vous entraîna avec tant de force, que vous fîtes un faux pas, qui bientôt devint une chute; une fleur que vous portiez à madame de Senanges, et que votre mère vous avait recommandée, fut victime de cette imprudence : de la rose effeuillée il ne vous resta que l'épine ; Jeannette, voici le jeu des Montagnes. Nos Alains ne sont point bergers : le sentier est remplacé par un parquet qui offre une pente rapide, et nos belles, portées dans des chars, glissent au lieu de courir; mais du reste, c'est la même chose. Les faux pas, les chutes sont aussi fréquentes. Je n'y vois peut-être qu'une différence, c'est que votre mère vous gronda, et que les mamans de la capitale, au lieu de gronder leurs filles, roulent et font des chutes comme elles.

AVIS.

Le Journal des Débats donne dans chacun de ses numéros un *tirage de loterie*, le *Mercure* un *logogriphe*, la *Gazette* une *charade*, le *Journal de Paris* un *état des baromètres*, le *Journal du*

Commerce une *balance constitutionnelle*, les *Lettres normandes* donneront une *épigramme*.

Les Martial, les Regnier, les Boileau qui riment par le temps qui court, sont invités à adresser leurs Œuvres *franco* au Bureau des *Lettres normandes*, rue des Francs-Bourgeois, n.° 5.

ÉPIGRAMME.

Ce petit fat, noble inutile,
Si fou de ses vieux parchemins,
Dont la morgue, les airs hautains
Amusaient la cour et la ville;
Saint-Phar s'humanise aujourd'hui :
Il ne déchire plus personne,
Il salue, et même il raisonne;
Les roturiers dînent chez lui.
Lerond, un homme de commerce,
Avec lui rit et converse,
Et de sa table obtient l'honneur!
— Un tel miracle est-il possible?
Me direz-vous; c'est une erreur.
— Non, non, le noble est éligible
Et le marchand est électeur.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Les *Lettres normandes* paraîtront environ trois fois par mois, à des époques plus ou moins éloignées, suivant l'abondance des matières. Chaque numéro formera d'une feuille et demie à deux feuilles d'impression.

Les Souscripteurs ne paieront chaque numéro qu'au moment où ils le recevront; mais ils s'engageront pour neuf numéros, formant un volume de quatorze à quinze feuilles. Ce volume sera composé des livraisons publiées

pendant trois mois. Le prix de chaque numéro est fixé à 75 centimes pour les Souscripteurs, et à un fr. pour les non Souscripteurs.

ERRATUM.

Une grave erreur s'est glissée dans quelques exemplaires de ce numéro : *page* 2, *au lieu* de M. Cadet Gassicourt, apothicaire, *lisez :* M. Cadet Gassicourt, pharmacien.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux en bon chrétien
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Les Journaux et les Spectacles. — MM. Comte et Dunoyer, et le faux Louis XVII. — Fualdès et l'Épingle noire. — Jugemens sur les Lettres Normandes. — *Politique extérieure et Chronique scandaleuse.*

Paris, le 5 *Octobre* 1817.

LETTRE VIe.

A monsieur Dumesnil, négociant

LES JOURNAUX.

Lorsque vous m'avez engagé à entreprendre cette correspondance, vous m'avez dit que les journaux vous égaraient, ou vous laissaient dans l'incertitude. Il importe que vous soyez instruit du degré de confiance que l'on doit accorder à chacun d'eux. Soumis sans exception à la juridiction des ciseaux ministériels, aucun ne peut laisser entrevoir la vérité qu'autant qu'elle ne blesse pas ce que les gouvernemens appellent l'intérêt public, et ce que les gouvernés nomment les petites passions des altesses ou des

excellences ; mais, comme en général il leur est permis de se taire, c'est leur silence que l'on doit juger. Sous le régime de la censure, le courage est négatif. Ne pas vanter le vieux temps, c'est être *libéral,* ne pas flatter le pouvoir, c'est être indépendant : ne jamais parler de la Charte, ne pas censurer la chambre de 1815, oublier la gloire nationale, c'est le rôle des journaux *ultra royalistes.*

Je ne m'arrêterai pas à vous parler du très-long, et passablement fastidieux *Moniteur.* Si la modération consiste dans l'absence de la chaleur, de l'éloquence et de la variété, le *Moniteur* est le plus modéré des journaux. Ses longues colonnes sont très-estimées pour le cas d'insomnie, mais on use peu de ce remède. On remarque sans doute de l'urbanité, et de l'esprit dans les articles spectacles. Ils font honneur au talent de M. Sauveau ; mais ils sont trop rares, et trop longs ; plus fréquens et plus courts, ils trouveraient un plus grand nombre de lecteurs. La politique du *Moniteur* est généralement fort pâle ; lors des élections, elle a pris de la couleur, mais passant d'un excès à l'autre, elle est devenue si ardente qu'il a été facile de voir qu'elle ne la devait qu'au voisinage du soleil.

Nous parlons de couleur foncée, c'est une transition naturelle pour arriver au *Journal des Débats.* Cette feuille compte des *libéraux* parmi ses rédacteurs, et mêmes ses propriétaires. Ainsi toujours l'ivraie se mêle au blé. Par fois les lundi matin, les ultrà-lecteurs *des Débats,* trouvent avec étonnement un coin de feuilleton dans lequel le libéralisme, la tolérance, et même l'esprit sont allés se nicher. Vous pensez bien que lorsqu'il s'agit d'un rédacteur libéral et tolérant, ce ne peut être M. T. L. (*Fiévée*). Ce champion des préjugés serait indigné, et réclamerait si l'on osait lui faire une injure pareille. Il présenterait la *correspondance administrative,* et *l'his-*

toire des sessions de 1815 *et de* 1816, rendues au jour, en vertu d'un droit d'exhumation, et nous dirait avec cette force de logique qu'on lui connaît : « *Lisez et jugez si T. L. est tolérant et libéral.* » Je n'ai pas prétendu désigner non plus quand j'ai peint l'esprit uni au bon goût, M. Ch. Nodier, jeune néophyte qui défend avec une ferveur sans exemple, le vieux temps, et l'inquisition; qui gémit sur l'invention de l'imprimerie et des paratonnères, et qui dans un siècle meilleur, eut été docteur en Sorbonne; M. *Feletz* ou plutôt (*de Feletz*), connu de tout le monde, et que ses amis ont comparé au chat, sans doute parce qu'ils avaient eu comme *M. Azais*, à se louer de sa franchise, et de sa fidélité en amitié.

Le *Journal des Débats*, si déchu depuis la mort de Geoffroi, et la chute du despotisme, est aujourd'hui le rendez-vous de tous les ennemis de la philosophie. MM. de *Chateaubriand* et de *Bonald* contribuent à y répandre la *gaîté*, la *clarté* et les *grâces* du langage. M. *Mutin*, ancien abbé, est chargé du matériel; et M. *Duvicquet*, successeur de Geoffroi, enrichit les feuilletons de ses *élégantes* et *légères* discussions dramatiques.

La *Quotidienne* et la *Gazette*, fraternellement réunies par une conformité des goûts, d'esprit et de raison, par une haine commune pour Rousseau et Voltaire, se rendent un échange mutuel de bons offices. M. *Michaud*, ex-député, peut ajouter encore dix volumes à sa petite histoire des Croisades, la *Gazette* les trouvera toujours intéressans et même *concis*. *M. Malte-Brun* peut écrire sur la politique. la littérature, le commerce, les arts, les sciences, etc. Je ne sais si la *Gazette* le lira, mais elle déclarera son style très-français. Ce que c'est que l'union des principes !

Le *Journal de Paris* est l'une des feuilles les plus amusantes de la capitale; il est frivole, mais c'est par cela même qu'il réussit auprès des Parisiens; doit-on d'ailleurs

s'en étonner quand on réfléchit que plusieurs de ses rédacteurs se sont instruits dans les sciences politiques et morales au foyer du théâtre de la rue de Chartres, ou aux soupers du Caveau. Un des plus grands défauts du *Journal de Paris*, c'est de s'être montré tour-à-tour de toutes les opinions; d'avoir élevé l'enfance *de M. Martainville*, et d'avoir long-temps rempli ses colonnes des déclamations de *M. Salgues.* Aujourd'hui il tâche de réparer le passé, en offrant à ses lecteurs les spirituelles réflexions de M. (L. C. D. S.) *Ségur;* les articles ingénieux et profonds de M. *Aubert de Vitry;* et pour justifier le système des compensations, les feuilletons dramatiques de *M. Fabien Pillet.* Quant aux articles insérés sur les élections, je serais embarrassé d'en nommer l'auteur; le style n'est point celui des rédacteurs ordinaires. Il faut croire que *le journal de Paris* aura pris à l'essai un apprenti politique. Si cela est, on l'avertit charitablement de congédier ce nouveau combattant dont les armes sont de mauvaise trempe, et dont l'attaque ne semble pas franche.

Nous voici arrivés *au Journal du Commerce.* Cette feuille rapidement transportée de la rue Sainte-Anne dans la rue de Vaugirard, a pris une importance qu'elle n'avait pas, lorsqu'elle était confinée derrière l'Opéra. On voit qu'elle a recueilli l'héritage de feu *Constitutionnel*, personnage d'une taille élevée, quoique dépourvue de grâces, d'un abord sévère et sentencieux, mais d'une bonne tête, et qui annonçait un tempérament plus vigoureux quand il fut frappé d'une apoplexie foudroyante. Espérons que son héritier marchera sur ses traces, et même joindra aux qualités du cœur de feu *Constitutionnel*, l'amabilité et la facilité de conversation, mérites que ce dernier avait trop négligés. La *Constitution* et le *Commerce* sont liés étroitement, il était naturel que l'un succédât à l'autre. Le Journal du Commerce doit songer

d'autant plus à se montrer digne du dépôt dont il s'est chargé, qu'il a derrière lui *le Journal Général* et les *Annales*, qui, semblables à d'avides collatéraux, ne se font pas scrupule de désirer la mort de leur trop robuste parent.

Le *Journal Général*, long-temps caché à l'ombre d'un fondateur, qui lui avait concédé un fief à titre onéreux, cherche aujourd'hui à s'affranchir de l'obéissance. On dit même qu'il est délié du serment de fidélité, et n'obéit plus qu'à la Charte; cependant il ne prospère pas; tant une mauvaise réputation laisse de traces. Les *Annales* ne sont pas comme le *Journal Général*, prêtes à s'affranchir des nœuds de la reconnaissance et du devoir; mais elles voudraient suppléer à la liberté politique par l'intérêt littéraire. Ce journal à-la-fois le plus plein et le plus vide de tous, est un thermomètre fort exact dans lequel on peut apprendre quel degré de chaleur on éprouve au ministère de l'intérieur; quant à l'esprit, cette feuille est stationnaire, et se soutient, comme autrefois le Mercure, un peu au-dessous du néant.

Les chambres vont se réunir, renouvelées par cinquième, d'après la loi des élections, et par conséquent plus constitutionnelles encore que l'année dernière. L'un de leurs plus importans travaux sera de rendre à la presse une liberté sans laquelle on doit regarder comme chimériques les bienfaits du système représentatif. Délivrées d'entraves, les feuilles publiques pourront dire aux Français toutes les vérités qu'il leur importe de connaître. Il est plus que jamais nécessaire d'éclairer la nation, et il est permis de regretter que les journaux n'aient pas été libres, à l'époque des dernières élections. Je ne prétends pas affirmer que les choix de la ville de Paris eussent été différens; je les crois bons puisque les électeurs les ont faits, mais je pense que si les feuilles eussent été indépendantes, des citoyens dont les noms avaient été offerts à la confiance

publique, n'eussent point eu la douleur de se voir attaqués, outragés même par les journaux, sans qu'il leur fût permis de se défendre. A quelles conjectures n'ont pas dû donner lieu des articles contre tel ou tel candidat qui répétés le même jour dans presque tous les journaux, semblaient être des circulaires envoyées de plus haut. En Angleterre, les ministres, pour faire élire les hommes à leur dévotion, employent tous les moyens d'aliéner envers les éligibles qu'ils craignent, la confiance des électeurs; cela est juste; les élections sont un combat entre les gouvernans et les gouvernés, mais les armes doivent être égales. Un candidat à la chambre des communes attaqué dans le *Courrier* ou dans le *Times*, répond dans le *Morning Chronicle* ou dans le *Statesman*; sous le régime de la censure, comment des éligibles attaqués peuvent-ils se justifier. Comment la religion des électeurs peut-elle être éclairée?

Je suis, etc.

LETTRE VIIe.

A madame de Sénanges.

LES SPECTACLES.

Nous possédons, madame, toutes ces nouveautés qu'on nous annonçait depuis si long-temps. Quand je pense aux éloges pompeux dont chaque directeur avait eu soin de faire précéder les pièces annoncées au public, je suis tenté de m'écrier avec le prophète : *vanité des vanités; tout est vanité.* Avant de passer en revue ces nouveaux chefs-d'œuvre, permettez-moi de vous dire un mot du *Théâtre Français,* qui se contente de jouer l'ancien répertoire, et qui met ainsi la caisse de l'administration à l'abri des caprices du parterre.

Mademoiselle *Mars* a reparu avec éclat; des applaudissemens interrompus par l'attention, mais souvent repris par l'enthousiasme, ont rendu son triomphe complet : Molière et Marivaux partageaient les honneurs de la soirée. On donnait *Tartufe* et *les Fausses Confidences.*

Talma est aussi de retour; il a paru successivement dans *Andromaque*, dans *Manlius,* dans *Agamemnon; Oreste, Egyste* et *Manlius*, sont toujours les mêmes, effrayans et sublimes. *Talma* est arrivé à ce haut degré de talent ou l'apologiste toujours devancé par l'opinion ne trouve plus rien à dire. Mademoiselle *Féart* poursuit ses débuts: si mademoiselle *Féart* se décide à jouer la tragédie en province, je lui promets des succès; si elle reste à Paris, elle aura sans doute bien des dégoûts à essuyer; la difficulté de son organe lui rendra toujours inaccessible le point de perfection qu'on exige dans un pensionnaire du *Théâtre Français.*

— *L'Odéon* se disposait, dit-on, à changer de faubourg et

de répertoire : le directeur voulait adopter un autre genre, lorsque *Fanglas*, les *deux Anglais* et *l'Homme Gris*, se sont montrés à ce théâtre... Ne serait-ce pas là ce genre nouveau dont on nous menace ? En effet, ces pièces dont les deux dernières sont moitié germaniques, moitié françaises, ne ressemblent ni à la comédie, ni au drame, ni même au mélodrame. On croirait que les auteurs ont pris pour devise : *de tout un peu*. Un acte comique est suivi d'un acte larmoyant, et le spectateur demeure incertain s'il doit rire ou pleurer. Au reste, ces pièces ne manquent pas d'intérêt, et de quelque genre qu'elles soient, on ne peut du moins les accuser d'être du *genre ennuyeux*.

Les journaux vous ont exposé le plan de *l'Homme Gris*. On doit accorder de l'esprit et de l'entente de la scène à l'auteur de cet ouvrage. Mais on peut lui reprocher d'avoir confondu souvent le comique avec le burlesque; de n'avoir pas su annoblir des pensées communes par l'élégance du style. Une expression triviale n'inspire qu'une gaîté grossière. En général, les épisodes trop multipliés rallentissent l'action qui ne devient rapide que vers le dernier acte. Le caractère de l'Homme Gris parfois justement frondeur, va trop souvent jusqu'à l'insolence, et la plupart de ses plaisanteries ne seraient de bon ton que dans la mauvaise société. J'aurais désiré que, dès son entrée en scène; il commençat par vanter son adresse, à tirer l'épée et le pistolet; il eut ainsi rendu plus vraisemblable la patience des hommes qu'il maltraite si rudement. Les deux parasites n'auraient-ils pu être seulement ridicules et non pas escrocs ? Enfin, quelque soit l'originalité des caractères, on préférera toujours *Alceste*, à M. *Mulher*, *Cléon*, à *Valhem*, le comte de *Tufière*, au comte de *Rosenthal*, *Harpagon* à l'Usurier *Birman*, le *Franchcval* de Colin Harleville, au Commissaire des Guerres de M. *Daubigny*, et le *Frontin* du *Turcaret* au valet de la comédie nouvelle.

Au demeurant les épigrammes dont étincelle le dialogue rachètent en partie les défauts de cette pièce ; elle est fort amusante ; l'intérêt y est soutenu, et l'on peut promettre à M. d'Aubigny des succès dramatiques aussi brillans et plus légitimes.

— *L'Académie Royale de Musique* a déjà représenté plusieurs fois les *Fiancées de Casertes* : ce ballet que nous devons à l'imagination riante de MM. *Milon* et *Gardel*, fait peu de sensation. L'Opéra vient de faire l'acquisition de *Lecomte*, ancien élève du conservatoire : on annonce Armide pour le 1er. début de cet acteur qui remplira le rôle de *Renaud*. Le théâtre *Favart* fait aussi des recrues. M. *Tramezzani* premier *Tenore*, vient d'y être engagé. Ainsi l'on doit applaudir aux soins que prend la directrice de ce théâtre pour rendre l'Opéra Buffa de plus en plus digne de la bienveillance du public. A cet occasion ne peut-on pas reprocher, à M. *Evariste D*... les critiques peu mesurées qu'il adresse à madame *Catalani?* Je ne veux pas lui faire la mauvaise plaisanterie de prendre ses articles pour l'effet d'un désespoir amoureux, mais je lui conseille de quitter un rôle qui n'est ni littéraire ni français. Si madame *Catalani* était susceptible de la basse jalousie dont on l'accuse, aurait-elle dans la reprise *Del la Semiramide*, modéré ses moyens pour chanter son duo avec *Garcia?*

M. *Evariste D*... avance d'un ton décidé que les sept *Machabées*, loin d'éprouver les tortures auxquelles l'Ambigu les condamne, sortirent victorieux de leur lutte contre Antiochus roi de Syrie. S'il voulait relire le chapitre VII du second livre des machabées, et le livre II de l'histoire Sacrée de Sulpice Sévère, il changerait probablement d'opinion.

Les décorations du nouveau mélodrame des *Machabées* sont aussi brillantes que le poëme est ennuyeux : les situations les plus théâtrales perdent tout leur effet quand elles sont mal amenées. Nos auteurs de boulevards

font des progrès sensibles dans le goût britannique : ils font aujourd'hui brûler et décapiter leurs héros sur la scène. Je veux vous raconter à ce sujet une aventure assez originale arrivée à Londres. Un héros malheureux devait avoir la tête tranchée sur la scène : l'exécuteur remplit son rôle avec une adresse admirable. Une fausse tête que le patient portait tombe sous la hache, le sang coule.... Vous croyez peut-être qu'à ce spectacle un cri d'horreur s'éleva dans la salle... Non, madame, tout le peuple transporté d'enthousiasme cria *bis*. Il était difficile de le contenter, et l'on ne sait comment l'on eut appaisé ses cris, si le mort ne fut ressuscité, ne se fut approché sur l'avant-scène pour défendre sa seconde tête, et n'eut dit que le temps ne permettait pas d'en préparer une autre qui put être coupée sans danger.

Je ne vous dirai rien de *l'anneau de la reine Berthe*, ni de *Chactas;* je sais que l'on ne reçoit point à Rouen les pièces qui, dénuées de toute raison, n'ont pour elles que des coups de théâtre et de magnifiques décorations.

Le roman de *Werther* était destiné à essuyer, en France, les critiques de nos littérateurs les plus distingués : La Harpe, qui ne savait pas l'allemand, fut le premier à condamner cet ouvrage sans l'avoir lu ; voilà aujourd'hui que M. *Martainville* qui sait l'allemand, à en juger par son style, s'éléve à l'imitation d'un grand exemple. D'un trait de plume il signe l'arrêt de Goëthe. Quand on a fait le *Pied de mouton,* on a des titres à la dictature littéraire. *Demandez plutôt à Lazarille.*

L'amant de *Charlotte* est un personnage plus sentimental que plaisant; aussi les auteurs qui viennent de le mettre en scène aux *Variétés*, ont-ils échoué lorsqu'ils ont entrepris de lui donner ce caractère de niaiserie qui distingue les *jocrisses* et les *innocentins*. Le seul jeu de *Potier* a rendu supportable les quolibets sans esprit dont cette pièce abonde. Mademoiselle *Vautrin,* qui jouait Charlotte, avec sa taille *svelte et dégagée*, a presque

toujours atteint ce grotesque qui est le haut comique du théâtre des *Variétés*.

On m'assure qu'un jeune auteur, qui a mal-adroitement présenté sa pièce à l'administration des Variétés, au lieu de la porter chez le restaurateur de le rue Montorgueil, vient d'essuyer un refus. On a reproché à son Vaudeville, qui avait pour titre *l'Éligible et l'Électeur*, d'être dépourvu de calembourgs.

Je suis, etc.

LETTRE VIIIe.

Au Marquis Dupin, ex-Parlementaire.

MM. COMTE ET DUNOYER ET LE FAUX LOUIS XVII. FUALDÈS ET L'ÉPINGLE NOIRE.

On a de tous temps accusé les Normands de fournir de l'occupation aux cours criminelles et prévôtales. Lors de la restauration, des plaisans firent courir dans les villes de Normandie, une chanson intitulée: *Pétition pour la restitution des gibets*, plaisanterie un peu fade, et qui ne supposait pas dans son auteur un grand fonds d'originalité. Ce fut dans un château de village que je la lus pour la première fois; au plaisir qu'elle parut y faire, je jugeai qu'on aurait vu sans peine se réaliser le vœu du chansonnier; sans doute on n'oubliait pas de désirer aussi que cet instrument fût destiné spécialement à la roture.

Mais d'où vient cet opinion sur l'esprit litigieux des Normands? Est-il vrai que dans ce pays on aime, plus qu'ailleurs, la discorde et la fraude? je ne puis le croire. Peut-être expliquerait-on l'ancienne multiplicité des procès par celle des coutumes, qui autrefois régissaient diffé-

remment chacun des districts de la Normandie. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aujourd'hui l'unité de législation a prévenu le plus grand nombre des difficultés, et que l'on ne plaide guère plus à Rouen que dans toute autre ville; si, de tout temps il y eut des hommes qui se sont fait une seconde nature du besoin de plaider, tous les *Selves* ne sont pas Normands.

Au reste, ce n'est point des procès sur un mur mitoyen que l'esprit public s'occupe aujourd'hui; il n'accorde pas son attention aux délits dont les Normands sont ordinairement accusés; pour la captiver, il faut de plus importans objets; il faut des affaires qui se rattachent à de hautes questions politiques, des conspirations, des aventuriers qui se disent princes du sang, et ressuscitent vingt-cinq ans après leur mort; il faut des assassinats accompagnés d'horribles circonstances, et de mystérieux détails : notre goût blasé n'est réveillé que par des stimulans énergiques.

Une affaire qui déjà n'a plus pour nous l'intérêt de la nouveauté, c'est celle de MM. *Comte* et *Dunoyer*. En général, l'opinion n'est point favorable au jugement qui les condamne; lors même que ces courageux écrivains seraient sortis des bornes de la modération, ce que nous ne croyons pas, leur arrêt serait encore très-sévère. Ils ont présenté des moyens d'appel qui méritent d'être pesés. C'est de la violation des formes et des principes, que naissent toutes les injustices, et c'est une loi sage que celle qui ordonne de casser un jugement même juste, dans lequel ils auraient été méconnus. MM. *Comte* et *Dunoyer* intéressent vivement leurs concitoyens, parce que c'est en défendant la cause publique qu'ils ont succombé; et lorsque l'arrêt porté contre eux peut encore être mis au néant, la discussion doit être libre et les opinions permises.

Quant au *faux Louis XVII*, son histoire ou plutôt son roman doit être moins sérieusement traité. Je n'ai pas grand chose à vous en dire, puisque vous êtes vous

même, monsieur le marquis, à la source des nouvelles. Chacun sait l'histoire du faux Sébastien de Portugal, qui, après la mort du roi de ce nom tué, dans une bataille contre les Turcs, parvint à séduire quelques vieilles dévotes de Lisbonne, et mourut en prison. Le *faux Louis XVII* a commencé de même; l'humanité ordonne de désirer qu'il ne finisse point par éprouver un sort pareil.

Si l'aventurier qui usurpe un grand nom, mérite d'être puni, en sera-t-il de même d'hommes qui, à l'exemple d'un peuple voisin, se seraient associés pour résister à une oppression étrangère? Non sans doute, quelque dangereux que soit un complot dirigé contre un puissant ennemi, ceux qui l'ont fait ont suivi un mouvement noble et généreux; la noblesse et la générosité, malheureuses, même ont droit à notre estime. S'il pouvait être prouvé que les associés de *l'Épingle Noire*, n'ont eu d'autre but que de soustraire la France aux étrangers, ce n'est point à la France à se déshonorer par la punition de ses défenseurs; mais si l'instruction au contraire établissait l'existence de desseins d'un autre genre.... L'opinion des amis de l'ordre s'inclinerait devant la volonté des lois (1).

Quoiqu'il en soit, il sera toujours peu honorable pour des magistrats, d'écouter les révélations d'hommes semblables à un Grimaldi qui, accoutumé à comparaître, avec un autre rôle, devant les tribunaux, a perdu tout droit à la confiance de ses concitoyens. Qu'il reçoive un *salaire*, ou s'il le veut, un *traitement* de la police, cela ne nous regarde pas, mais qu'il paraisse en justice, et qu'un procureur du Roi appuye des raisonnemens sur ses déclarations, est-ce moral, est-ce d'un exemple édifiant?

Les journaux s'épuisent en conjectures sur madame

(1) Au moment où nops écrivions ceci, nous ne connaissions pas encore le jugement rendu par le jury. Il confirme notre opinion en acquittant les accusés. Honneur aux jurés! il ont rendu des citoyens à l'estime publique, et se sont montrés vraiment patrio.es!

Manson ; tantôt c'est une femme malheureuse et victime d'un noble dévouement; tantôt c'est une coupable que son père abandonne, et qui semble digne de son sort. Aujourd'hui son frère est arrêté à Paris, disent les uns; il n'y est pas même venu, disent les autres. Quel parti prendre au milieu de ces feuilles qui renouvellent le tissu de Pénélope, fait le jour et défait la nuit, pour alimenter la curiosité des abonnés, comme la reine d'Itaque nourrissait l'espoir de ses prétendans? Celui d'un écrivain impartial qui n'a pas besoin de remplir une feuille, et qui ne fait partir sa diligence que lorsqu'elle est pleine! il faut attendre.

Je suis, etc.

LETTRE IXe.

A MADAME DE SÉNANCES.

Jugemens sur les lettres Normandes.

Quand Lemière, de rocailleuse mémoire, faisait représenter une tragédie aux Français, il ne manquait jamais, les jours qu'elle était annoncée, d'aller se poster devant les affiches : là, il attendait qu'un cercle se formât autour de lui, puis il s'écriait, avec enthousiasme : « Comment! *on donne La veuve du Malabar! bonne pièce, excellente pièce! Je vais ce soir aux Français : on ne peut se dispenser de voir la Veuve!* » Il n'était pas rare que ces exclamations lui attirassent quelques questions de la part des auditeurs. Alors, auteur obligeant, il faisait l'analyse de sa pièce; à la faveur de son incognito, il se prodiguait l'encens. Quand le groupe était devenu nombreux, il s'esquivait et courait à un autre carrefour jouer la même parade. Aujourd'hui je pourrais citer tel rédacteur de feuil-

letons qui court de cafés en cafés, pour surprendre l'opinion du public sur ses articles; je l'avouerai, j'ai eu la même faiblesse, et je commence à croire qu'elle est indispensablement attachée à la paternité. Hier, je remplissais, au palais-royal, le rôle d'observateur, quand je vis deux personnes qui tenaient chacune un exemplaire de mon premier numéro, et qui se regardaient mutuellement après y avoir jeté les yeux.

L'un, qui portait l'épée, l'habit à la française et les ailes de pigeon, faisait un geste de mépris et haussait les épaules; l'autre, qui justifiait ses moustaches et ses éperons par un ruban rouge, suspendu à la boutonnière d'un habit vert, frappait du doigt sur la feuille, et montrait sa joie par un sourire malin et caustique; ils s'approchèrent, et j'entendis le dialogue suivant. Supposez l'un officier, et l'autre marquis!

L'OFFICIER.

Vous avez beau faire la grimace, marquis, il faudra l'avaler jusqu'à la dernière goutte. Allons, du courage, vous en avez besoin; la correspondance est loin d'être finie.

LE MARQUIS.

La correspondance ne peut aller loin; la police....

L'OFFICIER.

Vous vous trompez, la police ne réclamera point; l'auteur est ami de la charte et des principes constitutionnels: il ne sera point inquiété.

LE MARQUIS.

Eh bien, comme le dit *ma Quotidienne*, il faudra que tous ces petits faiseurs de lettres timbrent leurs feuilles pour passer à la poste.... c'est là où je les attends.

L'OFFICIER.

Nouvelle erreur; ces lettres ne sont pas un journal, et, s'il le fallait, l'auteur irait au timbre. Tenez, un habitué du Vaudeville m'a dit hier au soir dans l'oreille, qu'il valait mieux écrire des lettres champenoises, parisiennes et normandes, que de travailler en *vieux* comme la Quotidienne; qu'il ne savait si les auteurs des lettres seraient obligés de payer l'impôt, mais que l'auteur de l'article de *la Quotidienne* était et serait toujours *timbré*. Pardonnez-moi ce calembourg, je ne fais que le répéter.

LE MARQUIS.

Vous êtes enchanté de cette feuille; mais, comme l'a dit un journal, on ne sait encore si son auteur encense Baal ou le Dieu d'Israël.

L'OFFICIER.

L'auteur n'encense point Baal, puisqu'il n'encense personne; s'il a critiqué quelques hommes de son parti, cela prouve qu'il ne défend que les principes; et qu'ennemi de toute coterie, il atteint le ridicule partout où il le rencontre : l'auteur est juste, il est impartial.

LE MARQUIS.

Le pigmée! s'attaquer à M. Picard! traiter ainsi le Molière de notre siècle!

L'OFFICIER.

Faux emploi de mots! Notre siècle n'a pas de Molière. M. Picard a sans doute un talent distingué; mais, parce qu'il a fait des comédies où l'on trouve des scènes fortement comiques, des tableaux de société d'une grande vérité, doit on garder le silence sur ses défauts, sur son babil inutile, et ne pas lui reprocher des détails qui ne

servent ni à l'intrigue, ni à l'ensemble? doit-on craindre de lui dire qu'il est presque toujours plus amusant que correct, et qu'il ne sait point faire de vers? L'auteur des Marionnettes, de la Petite Ville et des Ricochets, doit écouter sans peine une critique qu'il peut consulter encore, mais dont il n'a plus rien à craindre.

LE MARQUIS.

Je ne dis plus rien : l'auteur selon vous a toujours raison.... *et cette épigramme !*

L'OFFICIER.

Que ne commenciez-vous par là? vous deviez le faire... vous êtes éligible. Eh bien! cette épigramme annonce quelqu'esprit..

LE MARQUIS.

Un mauvais esprit!....

L'OFFICIER.

Allons, marquis, n'en parlons plus; je suis persuadé que vous penseriez mieux du normand, si le normand pensait moins bien.

Mon apologiste et mon critique se quittèrent, et je rentrai chez moi pour transcrire cet entretien. Vous vous intéressez au succès du jeune Limbert; vous me demandez s'il réussira : je ne sais, voilà du moins ce qu'on pense de son entreprise.

Limbert n'est point le seul qui publie des lettres (1). Il y a concurrence. Un *champenois*, une *champenoise*, un parisien et un dauphinois se sont mis sur les rangs. Un certain diogène et plusieurs faiseurs de *revues* ont annoncé aussi leurs prétentions périodiques. Le dauphinois dit-on, abandonne la rène; *Diogène*, auquel j'ai fait une visite que je vous raconterai dans l'une de mes prochaines lettres, a pris son quartier d'hiver dans son tonneau; ce malheureux Cynique promet de continuer ses observations, s'il ne meurt auparavant d'un accès de bile rentrée,

(1) Voyez le premier n.°, *Entrée en Scène.*

il reste encore des athlètes redoutables, M. *de Comberousse* qui poursuit avec succès sa revue politique et littéraire, et la dame d'Arcis sur Aube qui montre plus d'esprit et surtout plus de franchise politique que son correspondant le *Champenois*. Enfin le *Parisien* qui tombera bientôt de toute sa pesanteur, malgré le ferme appui sur lequel il est, dit-on, soutenu. L'indépendance est l'âme de la gaîté, de l'aisance et des grâces. Le parisien n'est point gaî, il est lourd, et ne marche qu'avec peine. Je ne vous dirai rien d'une *revue morale et théâtrale*, qui a plus de numéros que de souscripteurs; la religion des tombeaux est sacrée. Quant au *Mercure*, il est au-dessus de toute rivalité. On n'a plus rien à lui demander que des vers mieux choisis : à moins que ce ne soit une gageure, il lui est très-facile de contenter le public.

Je snis, etc.

LETTRE X^e.

Au Chevalier Durville.

Mosaïque politique et littéraire.

Je reçois votre réponse, mon cher Chevalier; je la trouve tros flatteuse, et je n'ose prendre pour paroles de vérité les éloges que vous donnez à l'ouverture de notre correspondance : il vous semble cependant qu'il y manque quelque chose; vous eussiez désiré une lettre de plus, une lettre dans laquelle on eut réuni les *on dit* de tout genre et de toute couleur. C'est une macédoine que vous me demandez; vous l'aurez. Attendez-vous à recevoir chaque semaine, un ballot d'alinéa incohérens. Je ne vous promets ni transitions, ni ordre dans la disposition des articles; et comme je vous charge de remettre chacun

d'eux à son adresse, votre tâche vaudra bien la mienne.

Par où commencerons-nous cette revue? sera-ce par les meurtres ou les empoisonnemens; les incendies ou les tremblemens de terre? sera-ce par les voyages des personnages illustres, par les grands coups de politique ou les petits vols? Sera-ce enfin par les conspirations ?..... Oui, commençons par les conspirations; car faut-il après tout, commencer par quelque chose.

Vous avez sans doute eu connaissance de la fameuse conspiration de Lascy, je vous apprendrai, avec plaisir, que plusieurs militaires, accusés d'avoir trempé dans cette affaire, viennent d'être renvoyés absous : on pourrait croire d'après cela que le gouvernement Espagnol sent qu'à la suite d'une révolution il est utile d'unir la clémence à la légitimité, mais on apprend que le grand inquisiteur est nommé conseillier d'Etat, cette seconde nouvelle détruit l'effet de la première ; il serait à souhaiter que cet esprit de modération qui réconcilie les rebelles avec leur gouvernement pût se fortifier et se répandre. On ne verrait point, dans le royaume de Naples, une cour prévotale après avoir condamné quatorze prévenus, pour crime de lèze-majesté, ordonner que, leur chef soit traîné à la queue d'un cheval, puis pendu, enfin décapité, et que sa tête attachée à une grille de la porte Saint-Georges, soit exposée aux regards du peuple. Le dix-neuvième siècle devait-il fournir l'exemple d'une telle barbarie? La France a du au progrès des lumières l'abolition des supplices qui deshonoraient inutilement l'humanité. Son exemple restera-t-il stérile pour les autres peuples?

Il est aussi une révolution dans l'Amérique-Méridionale, et c'est sur ce point que tous les regards sont dirigés : pas un habitué politique qui ne fasse cette guerre d'insurrection, de nombreuses conjectures en faveur du général Espagnol, s'il est royaliste; en faveur des indépendans, s'il est républicain; pas un journaliste qui ne tremble en pré-

sentant à la censure une feuille où le nom de Mac-grégor se trouve mis en védette. Au reste, ce qui est certain, c'est que les deux partis sont aux prises, que les ailes de la victoire sont toujours en mouvement et que cette, déesse placée tantôt sur les uns, tantôt sur les autres, ne s'est encore reposée d'aucun côté. Un petit village, appelé Guatimorila, s'est aussi déclaré indépendant; mais, se séparant de l'insurrection générale, il a prétendu faire une république à lui seul : on assure qu'une brochure remplie de patriotisme avait fondé cette république, mais qu'un escadron de cavalerie arrivé le lendemain de son établissement la renversa de fond en comble? faut-il pour cela conclure contre l'indépendance? Non, mais admettre seulement que ceux-là avaient tort de se déclarer indépendans qui ne pouvaient battre un escadron de cavalerie. Enfin pour terminer ce tableau des secousses potitiques, je vous dirai que l'on conspire aussi à Constantinople : la caste des émirs a voulu revendiquer d'anciens droits; mais le sultan n'a pas craint de punir les descendans du prophète. Les émirs ont été sacrifiés. Quelques Mahométans dévôts ont du murmurer en voyant répandre un sang qui devait être sacré... Ils apprendront, ce que l'on sait partout, que rien n'est sacré quand il s'agit de conquérir ou de conserver un trône.

— On vient de mettre en vigueur dans le duché de Wurtemberg, une ordonnance qui ne permet qu'aux militaires de porter des cordons de distinction. Il est probable que nos jeunes calicots seraient mal reçus à Stuttgard; ils mettraient bas leurs éperons et leurs moustaches, et ces décorations de deux ou trois couleurs, qui ne prouvent ni leur mérite, ni leur courage. On voit à la boutonnière d'un jeune homme un ruban bleu, blanc, aurore, etc.; On s'étonne qu'il ait réuni tant de marques de distinction dans un âge si peu avancé; on apprend qu'il a monté la garde nationale dans quatre ou cinq villes différentes, et

que ses décorations sont la récompense de deux revues et de trois patrouilles.

Si nos jeunes gens ne font rien pour mériter leurs décorations, il est en Espagne un ministre qui gagne bien les siennes; il a échangé il y a quelque temps les Californies contre un ruban russe. Que donnera-t-il aujourd'hui qu'il vient de recevoir le cordon de Saint-Ferdinand et beaucoup d'autres?

Le cabinet de Saint-James est toujours adroit; on dirait même en Normandie qu'il est *madré*. Il vient de reprendre les îles Ioniennes, et ne laisse que *Parga* à la Turquie; mais les *Parganiotes*, ennemis jurés des Turcs, déclarent qu'ils vont tous émigrer, et demandent, aux termes d'un traité conclu par la bonne foi britannique, que la Porte leur donne le prix de leurs immeubles : ce payement est évalué à 20 millions, et les Turcs refusent de l'effectuer. Qu'arrive-t-il? les Anglais sont maîtres des îles Ioniennes; ils ont laissé *Parga* à la Turquie, parce que *Parga* ne voulait point des Turcs : ils restent donc maîtres de *Parga*.

— L'empereur de Russie a fait enlever les gouvernails de plusieurs navires, qui avaient jeté dans ses ports des marchandises prohibées; les vaisseaux qu'il met ainsi aux *arrêts* auraient-ils beaucoup de peine à s'en délivrer? Les héros de Fénélon mettaient huit jours à construire un bâtiment, combien faudrait-il de temps aujourd'hui pour faire un gouvernail?

— Des personnages illustres sont en route en ce moment pour divers pays. L'empereur Alexandre parcourt ses états; son frère, le prince Constantin va passer en revue des corps de troupes cantonnés au loin. Le roi de Prusse, à peine rentré dans son royaume, doit repartir pour la Russie, et lord Wellington, tantôt en Allemagne, tantôt en Angleterre, et plus souvent encore en France, présente à l'admiration des trois royaumes, un front que le hasard a couronné à Waterloo *d'immortels lauriers*.

— Le célèbre Kotzebue parcourt l'Allemagne pour s'assurer de l'état des sciences et de la littérature dans cette partie de l'Europe. Nos journalistes français se donnent moins de peine, ils savent tout sans sortir de Paris. On dit qu'un reclus de Sainte-Pélagie rédige une de nos feuilles les plus estimées, et que c'est lui qui fabrique les nouvelles étrangères.

— M. Clémendot vient d'arriver ici; nos journalistes nous ont annoncé son départ de Rhodez et son *entrée* dans la capitale. Nous répéterons une question que nous avons déjà faite au sujet de mad. Manson. Pour avoir figuré comme témoin dans l'affaire Fualdès, M. Clémendot est-il donc devenu une propriété publique ?

— Voltaire ne pourrait plus dire au roi de la chine : viens en France.

> Tu seras bien reçu de quelques grands savans
> Qui pensent qu'au Pekin tout monarque est athée.

Nos savans viennent d'apprendre que le roi de la Chine a fait traduire et honorablement placer dans son palais une *Ode à Dieu.*

— M. Naudet vient de faire insérer dans nos journaux un long article sur le discours qui lui valut en 1815, la palme académique ; de méchantes langues prétendent que l'intention de M. Naudet, est de se conformer au décret que l'Académie a rendu, en fournissant quelques pièces à l'appui de ses visises.

— On répand une nouvelle qui fera plaisir à tous les amis des idées libérales. M. Benjamin de Constant vient de terminer un grand ouvrage intitulé : *Cours de Politique Constitutionnelle,* et bientôt cette production qui ne peut manquer d'obtenir le plus grand succès, sera livrée aux admirateurs du talent de ce célèbre Publiciste.

> Plaudite, Romani scriptores, plaudite Graii,
> Nescio quid majus nascitur Iliade ?

= Les caricatures forment une branche d'industrie fort respectable : elles se multiplient à vue d'œil : il vient encore de paraître trois Calicots... L'un *croqué* dans un combat singulier; l'autre au moment ou mademoiselle Perkale lui enlève avec une éponge la *cuirasse de papier gris;* la troisième lorsqu'un le porte en grande pompe au séjour des morts, comme victime d'une cause généreuse. Je donnerais un avis aux faiseurs de caricatures si je les connaissais : je leur dirais comme autrefois Rivarol : « arrêtez-vous, un bon mot répété devient une sottise ! »

= Les Journaux de Rouen annoncent que deux hommes ont reçu 25 fr. pour avoir sauvé quatre soldats de la garde royale qui étaient sur le point de se noyer. Ce n'est pas quinze francs par homme. Aurait-on mis dans notre département les actions généreuses à la demi-solde ?

= Puisque nous en sommes sur notre ville, je vous prie, chevalier, de nous faire connaître les succès de mademoiselle Georges. Cette reine détrônée trouve-t-elle dans son infortune, des consolateurs parmi nos compatriotes? M. Licquet achève-t-il sa tragédie de *Brutus;* M. Dupias livre-t-il au parterre *Alphonse* et *Numa Pompilius ;* enfin vos auteurs tragiques se disposent-ils à profiter de l'heureuse circonstance qui leur est offerte?

ÉPIGRAMME.

Sur le retour des mœurs en France.

« Que je maudis les mœurs! disait C***********
Il faut à mes côtés que ma femme revienne!
« Que je bénis les mœurs! » répondit T*********
Je puis enfin abandonner la mienne!

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux en bon chrétien
Vous *siffler* tous, car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Les Chambres et les Spectacles. — Bonaparte et mademoiselle Georges. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.

LETTRE XIe.

Paris, le 19 octobre 1817.

À monsieur Dumesnil, négociant

LES CHAMBRES.

MONSIEUR, les chambres vont se réunir pour s'occuper des intérêts sociaux, et assurer à notre patrie cette liberté que la charte nous garantit et dont l'inquiétude des agens du pouvoir a jusqu'ici modifié l'entière jouissance. Je pense que les discussions importantes auxquelles elles vont se livrer, vous intéressent assez pour que vous me sachiez gré de vous en offrir de temps en temps une analyse. Aujourd'hui, je vais vous donner un aperçu de la composition de cette assemblée, et des principaux objets qui réclament ses lumières.

L'année dernière, vous ne l'ignorez pas, la chambre des députés renfermait un assez grand nombre d'ultra-

royalistes, et un nombre plus considérable encore de créatures des ministres. Les constitutionnels n'étaient pas en force, et cependant les résultats de la session ont été très-avantageux à la cause publique. Comment expliquer cette bizarrerie? Par la coopération des ultra-royalistes qui, transfuges de leur bannières, se sont enrôlés sous celle de la charte, et sont devenus les plus ardens défenseurs de la liberté. Mais ils s'aperçoivent aujourd'hui combien ils ont fait un faux calcul. En défendant la liberté, ils voyaient dans le lointain le retour de l'ancien régime, et ne songeaient qu'à populariser leurs personnes, afin de pouvoir insensiblement populariser leur cause. Qu'est-il arrivé? Les patriotes les ont laissé faire. Une loi sur les élections a été adoptée. Le peuple sorti victorieux de la lutte, a paru armé de toutes pièces; il a ri des *ultra* désapointés; s'est levé contre les ministériels affaiblis; et désormais s'apprête à marcher à pas de géant dans la carrière de la liberté constitutionnelle.

Les élections se sont faites dans tous les départemens avec une indépendance vraiment entière; on n'a regretté qu'une chose, c'est que la presse n'ait pas été libre. Mais déjà, il y a une grande tendance vers le bien. Dans quelques colléges, des noms qui paraissaient entourés de l'estime publique ont été écartés; mais ils ont obtenu un assez grand nombre de suffrages pour que l'opinion publique puisse se former. Le jour que la liberté de la presse sera proclamée, la loi des élections produira tout son effet.

La chambre des députés a reçu soixante-un membres nouveaux. On calcule que plus de la moitié de ces élus est franchement décidée pour le règne entier de la charte. Déjà les constitutionnels comptaient MM. Lafitte, Voyer d'Argenson, Camille Jordan, Savoye Rollin, Jobez, Beugnot, etc. Ils distingueront parmi les nouveaux députés, M. Dupont (de l'Eure) si connu par son noble caractère et ses vertus politiques; M Bignon, diplomate

éclairé et sincère ami de son pays. Le choix de ces représentans si estimés dans notre ville, où l'un d'eux exerce des fonctions publiques avec tant de lumières et d'intégrité, honore les électeurs du département de l'Eure. On assure que Dijon a nommé M. Ernoux, et la nation se félicite de posséder en lui un nouveau défenseur. M. Casimir Perier, *qui a l'âge requis*, se présente également à l'espérance nationale.

On ne voit de remarquable parmis les *ultra* que MM. de Villèle, Corbière, de Bonald, Cornet-d'Incourt et Labourdonnais. M. de Villèle, orateur distingué et savant administrateur, est, sans contredit, le plus habile, et par conséquent le plus dangereux de tous. M. Corbière, qui n'oublira point d'apporter avec sa nouvelle nomination son carquois épigrammatique et plus impatientant que formidable. L'amertume dont il remplit tout ses discours révoltera l'amour propre, mais ne convaincra personne. M. de Bonald, écrivain obscur qui étincèle quelquefois, ne sait ni lire ni parler en public; d'ailleurs il défend ses doctrines favorites avec peu d'adresse; il ne sait pas, comme un habile orateur, faire adopter ses pensées en les entourant des formes de la rhétorique. Quand un orateur de l'antiquité voulait dégoûter le peuple Romain de la loi agraire, il s'insinuait dans la confiance de ses auditeurs. Par des louanges adroites, il amadouait ses adversaires; et en les conduisant au but, il paraissait faire autant de route qu'eux. M. de Bonald, au contraire, haranguant un peuple qui veut et demande la liberté, débute par cette formule tant soit peu acerbe; « Le pouvoir absolu est le meilleur. » S'il veut convertir ce qu'il appelle *les impies*, il dit sans autre préambule : « Vous êtes des athées, et vous serez damnés » Est-ce bien là le moyen de ramener l'incrédule dans le sein de l'église? M. de Bonald est trop missionnaire. Ce rôle ne convient que devant les sauvages ignorans pour lesquels la crainte est un moyen de

conversion. Avec les hommes civilisés il faut plus de raison et plus d'adresse.

MM. Cornet-d'Incourt et La Bourdonnais n'ont qu'une chaleur de haîne pour ceux qui n'ont pas l'honneur d'être de leurs amis. Ces orateurs défendront certainement les anciens priviléges, et se livreront à leurs habituelles, mais peu dangereuses déclamations. Quant à M. Clauzel de Coussergues, *ex-procureur impérial*, on a pas besoin de lui conseiller de laisser en paix les réfugiés espagnols lors de la discussion du prochain budget. Il est de l'essence de M. Piet de faire rire, comme il est de celle de M. Marcellus de défendre les idées libérales, par une force d'inertie; ce privilége leur appartient de droit, s'il est vrai que l'usage fasse loi.

M. Rivière, orateur très-ingénieux, et placé habituellement dans la partie de l'assemblée qu'on nomme *le ventre*, est un de ces députés qu'on pourrait appeler du genre *mixte*. Tantôt libéral, tantôt ultra-royaliste, il parle dans tous les sens, et l'on ne peut dire s'il est pour Mahomet ou pour Jésus-Christ. Ce qu'on sait certainement, c'est qu'il a de l'esprit, et beaucoup d'originalité. On n'en peut dire autant de MM. Boisclaireau, Villefranche, Barthe de la Bastide. Le plus grand service que l'historien puisse rendre à ces députés, c'est de respecter l'incognito de leur talent.

Quels sont les objets dont l'assemblée doit s'occuper? Telle est la question que chacun s'adresse. On assure que la première loi qui sera présentée est celle des finances. Tandis que l'on en préparera la discussion, on réglera successivement la liberté de la presse, la liberté individuelle et la responsabité des ministres. On prétend que le ministère demandera le renouvellement de la loi sur les cours prévôtales, mais je ne puis croire qu'il prenne sur sa responsabilité la continuation d'une mesure dont l'usage a prouvé l'inutilité, et qui ne pourra jamais produire d'autre effet que de donner à la justice des formes

vexatoires. On dit encore que la responsabilité des ministres ne sera point definitivement réglée ; et que la charte restera encore sans organisation sur cette matière. Il serait cependant indispensable de fixer le point précis où l'influence ministérielle sur les élections doit s'arrêter, où les intrigues deviennent criminelles, et ceux qui se les permettent justiciables des chambres ou des tribunaux.

Il est indubitable que l'assemblée s'occupera du concordat. Cette matière délicate doit fournir le sujet de discussions animées. S'il est vrai que le concordat soit tel que je l'ai lu manuscrit, il faut s'attendre à une vive opposition de la part des amis de la liberté. A cette occasion, je me rappelle qu'on a observé une étrange contradiction dans les discours d'hier et ceux d'aujourd'hui, sur les pensions des prêtres. A la session dernière, le gouvernement, en demandant six millions, pour les besoins du clergé, déclara que cette somme était indispensable pour soulager les vicaires et les curés de campagne, dont la plupart manquait de pain; aujourd'hui, le Pape ayant permis la création d'un assez grand nombre d'évêchés, le même gouvernement déclare, que les six millions de l'année dernière suffiront pour couvrir les dépenses que cette mesure doit occasionner. Les fonds n'étaient donc pas employés en entier pour soulager les pauvres vicaires de campagne? Ou le ministre avait demandé trop ; ou il avait fait preuve d'une étrange prévoyance. Qui donnera l'explication de cette énigme?

Il est temps de terminer cette lettre; pour me résumer, Monsieur, je vous dirai que l'opinion publique met beaucoup de confiance dans la majorité de la nouvelle assemblée. Si plusieurs de ses membres sont connus par l'exagération de leurs principes, et quelques-uns par la nullité de leur caractère et de leur talent, c'est un malheur sur lequel nous devons gémir, mais qui ne doit, ni nous étonner, ni nous inspirer des craintes. La majorité sera certainement constitutionnelle. Le temps des réactions et des

supplices est bien loin ; la terreur ultra royaliste n'est plus ; la liberté paraît délivrée d'une partie de ses entraves ; chaque jour elle brise celles qui lui restent ; et bientôt nous la possèderons toute entière. Nous sommes échappés des exagérations de tous les genres ; la licence ne trouve pas plus d'apologistes que le despotisme. Nous sommes aussi éloignés de 1760 que de 1793, et il est impossible de nous y ramener ; mais, quelles que soient les interprétations que l'on puisse donner à ma pensée, nous touchons d'assez près 1789. La charte et le Roi, la loi des élections et la liberté de la presse, que nous faut-il de plus pour remonter, mais avec plus d'expérience, vers cette époque où l'espoir d'une révolution salutaire, en faveur de la liberté, avait électrisé le cœur de tous les Français?

Je suis, etc.

LETTRE XIIe.

A Madame de Sénanges.

SPECTACLES. — *LES THÉÂTRES,* OUVRAGE NOUVEAU.

JE sors de Feydeau : j'ai vu *le Diable page*. Ah, Madame, quelle longue et ennuyeuse folie ! Trois mortels actes ; Quatre auteurs (1)!... Si encore ils avaient toujours offert des décorations qui répondissent à celle du premier acte ; mais non, ils ne nous ont donné que des mots vides de sens et une musique pleine de bruit.

Vous connaissez le fameux *Pied de Mouton*, si souvent

---

(1) M......., auteur des décorations. M ......, auteur des ballets M. Hérold, auteur de la musique. M. Theaulon, auteur des paroles. Ils sont par rang de mérite.

reproché à M. Martainville ; *Zozo, ou la Lampe merveilleuse,* pièce célèbre de la Gaîté. Vous savez déjà le plan du *Diable page.* Mettez à la place du pied de mouton une clochette que, *par une conception tout-à-fait heureuse,* Feydeau vient d'enrôler dans son orchestre. Au lieu du risible *Nigodinos,* supposez un prince chinois, aussi niais, mais moins original; remplacez *Gusman,* par un *Azolin,* chinois d'une autre espèce, qui n'a pour ami qu'un génie *défunt,* et qui est sans fortune, comme sans aveu; accordez une mère à cet inconnu, faites de lui le céladon d'une jeune Palmire, retenue sous les lois d'un père; et même, si ce père vous embarasse la mémoire, retranchez-le comme un personnage inutile : voilà tous les acteurs de la pièce nouvelle. J'oubliais *Lazarille;* il y trouve aussi son pendant : c'est un confident à tête pelée, qui accompagne partout l'amant ridicule.

Maintenant passons à l'intrigue : le génie a laissé en héritage à *Azolin,* une petite clochette qu'on a entendue pendant l'ouverture, et ce talisman met à ses ordres un joli diable habillé de *bleu.* Vous avez vu le diable couleur de *rose,* et vous croyez que celui-ci va prendre le nom du diable couleur d'*iris;* non, l'auteur craint, mais un peu tard, qu'on ne l'accuse de plagiat : son petit démon qui ressemble à un ange, il l'appelle *Lucifer.* Vous ne vous seriez pas attendu à celui-là. Vous ne savez pas que l'auteur est un transfuge du Vaudeville, et que ce nom lui fournissait une *pointe.* La mère d'Azolin charmée de l'apparition du petit génie, lui dit : *monsieur Lucifer, c'est le ciel qui vous envoie.* Cette phrase a été applaudie à toute outrance : et j'en ai été peu surpris, car j'avais compté deux cent cinquante-sept billets blancs. Les couplets sont dans ce goût; enfin, pour tout dire, le poëme est de M. Théaulon.

Vous ne savez comment cet auteur spirituel, par *circonstance,* a pu remplir trois actes avec une action aussi faible

et aussi mal conçue. Sa clochette magique change de maître et les rivaux de fortune. *Azolin* perd le talisman au second acte, mais il le retrouve pour le dénouement. Rien n'est plus ingénieux que le ressort mis en jeu par l'auteur pour faire passer la clochette de la main de l'amant préféré dans celle de son rival. Un autre l'eût fait enlever par surprise, ou pendant le sommeil d'*Azolin*. M. Théaulon fait mieux, *Azolin* oublie la clochette dans l'appartement de son rival. Après cet effort de génie, que penser des journalistes qui louent M. *Théaulon?*

Je conseille aux amis de cet auteur de ne point lui parler le langage de la vérité : quelle ressource quand l'étoffe manque? J'invite, au contraire, ceux de M. *Hérold* à la franchise. Qu'ils lui disent qu'un motif gracieux, mal placé au milieu d'un orchestre à grand fracas, et rappelé pour faire danser six marmots chinois, ne peut assurer le succès d'un ouvrage; qu'il n'y a de bonne musique que celle qui inspire un sentiment, et qu'un air est mauvais quand il n'a pas un caractère particulier, et ne peut être facilement retenu. Ils pourront aussi ajouter, mais en lui parlant à l'oreille et *très-bas*, qu'il doit, pour son intérêt, se brouiller avec M. *Théaulon.*

Quelques amis, *désintéressés* sans doute, ont demandé l'*auteur :* la majorité du parterre, par une critique adroite et tacite, voulait faire venir sur la scène *le décorateur*. Malheureusement ces deux mots ont la même consonnance : MM. Hérold et Théaulon ont profité du quiproquo : ils ont paru. — Ils saluaient.... pouvait-on les siffler?

Un anglais qui était à côté de moi, et qui n'est à Paris que depuis trois jours, se désespérait pendant les entre-actes : « Moi, disait-il, pas connaître du tout chemin de Paris, jé avais l'intention d'aller à Feydeau et avoir étrangement trompé : moi être à la théâtre porte Saint-Martin. »

— « Non, lui dis-je, vous êtes à l'Opéra-Comique : re-

gardez la salle, elle ne ressemble point à celle où vous étiez hier, vous êtes bien à Feydeau.

— « Vous être bien content de rire à mes frais : un bon parlement vous donne l'avantage ; mais moi être pas un jouet, et reconnaître bien les nuages des *Machabées*, la musique militaire, les grosses tambours et les petites sauteuses qui font des ballets. Goddem!.... Jé pars! moi n'être plus en Angleterre pour bâiller à la mélodrame. » Et mon Anglais sortit pour aller..... où? à Feydeau.

On prétend que la *clochette* aurait *sonné* deux jours plus tôt, si M. Etienne, qui prépare une *lampe merveilleuse* au grand Opéra, n'avait fait réclamer, par ministère d'huissier, deux scènes dont Feydeau s'était emparé. Il faut croire que ces deux scènes ont été retranchées, car sans doute on les eut reconnues en si mauvaise compagnie.

Madame Catalani a donné *Carolina e Filandro*. Ce nouvel opéra n'a pas même le mérite d'un bon concert Le Vaudeville vient aussi d'échouer : l'*Arlequin seigneur* n'a pas valu à ses pères les honneurs du triomphe ; il est tombé dans l'oubli avec l'*Emprunteur* de la porte Saint-Martin. Ce dernier théâtre ne chassera plus sur les terres des comédiens français, et s'en tiendra au pathétique du mélodrame, au magnifique des ballets.

Tous les genres sont confondus. Feydeau donne des mélodrames et des ballets, la porte Saint-Martin des comédies en vers et de caractère, et l'Odéon promet un vaudeville, qui a pour titre *la Fête de Bagnolet* : vous connaissez la chanson de M. Bérenger : on pense que cet épicurien philosophe est pour quelque chose dans l'ouvrage.

Il paraît que Talma n'a pas obtenu les trente mille francs qu'il demandait à la comédie française, puisqu'il est parti pour Bordeaux. Ce serait l'occasion de rappeller Joanny, dont le talent, pour ne s'être exercé qu'en province, n'en est pas moins digne de figurer sur le premier théâtre de l'Eu-

rope. Potier fait aussi le petit Talma. On prétend qu'il va quitter le monde : il s'engage à l'Odéon.

— Il vient de paraître ici un ouvrage sur les théâtres qui porte pour épigraphe : *La vérité en riant*. L'auteur suit avec esprit la route qu'il s'est tracée : il est gai, il est juste. Je crois que nous pouvons nous en rapporter à lui ; il se dit vieux et vraiment amateur. Son ouvrage n'est point à ranger parmi ceux dont il faudrait retrancher la préface. En voici le commencement :

« J'ai vu, en fort bon lieu, des hommes s'écrier : *Messieurs, je n'entends rien aux finances..... je viens vous parler du Budjet.*

« Après ce début, nos orateurs de salon se lançaient, à mon grand étonnement, dans une foule de calculs métaphysiques, et faisaient des comptes sans chiffres mêlés d'un petit grain de philosophie sans raison.

« Je n'ai pas un talent de cette force : loin de pouvoir bien parler des choses que je ne sais pas, il m'arrive parfois de parler assez mal des choses que je sais le mieux. »

Après cet aveu modeste, l'auteur déclare que, tourmenté par le besoin d'écrire, il va prendre pour sujet les théâtres qui font l'objet de ses habituelles méditations. Il entre en matière :

« L'unité est le principe du monde. »

C'est la vérité ministérielle d'où il part. Vous ne savez comment il va venir à son sujet ; et vous voilà comme Dandin qui, entendant plaider Petit-Jean, suait sang et eau.

> . . . . Pour voir si du Japon
> Il viendrait à bon port à fait de son chapon.

Rien n'embarrasse notre amateur, on se tire avec honneur quand on a de l'esprit. Il continue ;

« L'unité est le principe du monde : c'est mon dogme administratif.

« Les affaire sont un tourbillon. Je me place au centre... il ne peut y en avoir deux.

« Deux pilotes font échouer le navire ; deux médecins font périr le malade ; deux amans déshonorent une famille ; deux maîtres ruinent une maison. Les théâtres ont deux ; trois et quatre chefs , ils tombent. »

Ce grand principe d'administration posé : il lève le voile et découvre beaucoup de mystères. Il connait tout, il fait tout connaître : il rapporte les lois et les réglemens qui gouvernent les acteurs ; il calcule les recettes de chaque caissier ; il s'occupe des débuts ; il donne par tableaux le nom des acteurs attachés aux théâtres de Paris , et aux théâtres de province , il connait enfin la composition des troupes ambulantes. Depuis le théâtre Français jusqu'aux tréteaux de Bobéche, il n'est rien qu'il n'embrasse. Un de nos journalistes l'a nommé, avec raison , *un furet infatigable.*

Peut-être pourrait-on faire, un juste reproche à notre amateur , il devait s'étendre davantage sur le chapitre qui a pour titre *Droits d'auteur.* nos dramaturges du siècle ne se nourrisent pas de fumée : ils pensent au solide. Ces jours derniers , plusieurs d'entre eux étaient à m'a table : on leur présenta un jambon de Mayence pompeusement décoré. Dois-je le dire? pas un d'eux n'a touché au laurier et tous ont mis la main au plat.

Je suis , etc.

LETTRE XIIIe.

A l'abbé d'Ormont, prêtre non assermenté.

RELATION DE L'ENTREVUE DE LORD AMHERST AVEC BONAPARTE A L'ILE SAINTE-HÉLÈNE.

MON cher abbé, c'est à vous que j'adresse la relation suivante. Le ministère que vous remplissez doit vous prescrire d'imposer silence à la haine et à la vengeance. Sans doute l'homme qui a détruit la liberté de son pays mérite d'être l'objet d'un juste ressentiment ; mais le respect pour le malheur, conseillé à tout le monde, est pour vous un devoir sacré. L'évangile est votre code, et l'évangile dit que ceux-là seuls seront dignes de pardon qui auront pardonné à leurs ennemis. Ce serait sans doute un délit politique très-coupable de désirer le retour de Bonaparte, mais ce serait une faute aux yeux de la morale évangélique de frapper un homme à terre. Ceux que leur goût et leur vocation appèlent au saint ministère, ont besoin d'une vertu plus pure que le commun des chrétiens, et ce qui mérite la pitié dans les uns doit exciter l'indignation dans l'autre.

La relation que je vous adresse est tirée d'un ouvrage sur l'ambassade de lord Amherst en Chine. L'auteur, qui est anglais dans toute la force de l'expression, n'est pas toujours d'une opinion conforme à la mienne, mais son récit m'a cependant paru très-intéressant. (1)

« Lord Amherst, dit M. Ellis, fut présenté d'abord à Bo-

---

(1) L'ouvrage anglais a pour titre : *Journal des opérations de la dernière ambassade en Chine en* 1816 *et* 1817, par Henri *Ellis*, 1 vol. in-4°.

naparte ; après avoir eu une heure d'entretien avec ce personnage, il nous introduisit successivement, le capitaine Maxwell, les gentilshommes de l'ambassade et moi.

» Bonaparte fit à chacun des questions sur sa situation respective, et nous nous accordâmes tous à dire que ses manières étaient simples et affables, sans manquer de dignité. J'ai été surtout frappé de l'aisance de son air et de sa tenue ; il n'aurait pas été plus exempt de gêne et de timidité au comble de sa puissance.

» Bonaparte déclamait plutôt qu'il ne conversait ; il paraissait chercher à graver ses paroles dans la mémoire de ses auditeurs, peut-être afin qu'ils pussent les redire. Sa manière de parler est fort épigrammatique, et il s'exprime avec la confiance d'un homme accoutumé à produire la conviction. Le ton dont il discute les grandes questions politiques serait pris pour de la charlatanerie dans un autre, mais chez lui ce n'est qu'un effet de la chaleur de son ame et de l'exagération systématique de son caractère. Malgré toute l'attention qu'il semble avoir donné à notre gouvernement, il n'en a qu'une connaissance très-imparfaite; toutes ses observations sur la politique de l'Angleterre, eu égard soit au passé soit à l'avenir, tendaient à un système de despotisme, et il ne veut pas prendre en considération la différence qui résulte de ce que chez nous le monarque est subordonné non-seulement aux intérêts, mais à l'opinion de son peuple.

» Il fait un ample usage de métaphores et de comparaisons, tirant en grande partie les dernières de la médecine ; son élocution est rapide, mais claire et nerveuse ; son ton et son langage ont également surpassé mon attente. Le caractère de son visage est plutôt intelligent qu'impérieux ; le principal trait remarquable est la bouche, et surtout la lèvre supérieure, qu'il agite avec autant de mobilité que ses idées sont rapides. Quant à sa personne, Bonaparte est loin d'avoir cet énorme embonpoint qu'on lui attribue : je

crois qu'il n'a jamais été plus en état de supporter les fatigues. Il est petit et musculeux, sans être plus disposé à la corpulence que les hommes ne le sont souvent à son âge.

» Les plaintes de Bonaparte relativement à sa situation à l'île de Sainte-Hélène, n'auraient pas, je crois, excité beaucoup d'attention, si l'on n'en avait pas fait un sujet de discussion dans la chambre des lords; mais comme il a nié que nous eussions le droit de le considérer comme prisonnier de guerre, on devait s'attendre que le traitement qu'il recevrait, après avoir été considéré comme tel, lui paraîtrait toujours injuste et pénible. Si, d'un autre côté, l'on admet qu'il soit prisonnier, il est difficile d'imaginer comment il peut se plaindre des restrictions qui sont imposées à sa liberté à Sainte-Hélène.

» Ses plaintes sur l'insuffisance des provisions et des vins (car je regarde Montholon dans sa lettre comme l'organe de Bonaparte) ne méritent aucune attention, et il est impossible de ne pas regretter qu'un sentiment de colère, réel ou affecté, ait porté un homme si remarquable à soutenir des faussetés aussi minutieuses. Je dois avouer que les rapports positifs, qui avaient été faits relativement aux mauvais traitemens qu'il recevait à *Longwood*, m'avaient inspiré de préventions; mais elles ont été dissipées par ce que j'ai vu moi-même. La maison de *Longwood*, considérée comme une résidence de souverain, est certainement petite et insuffisante; mais si on l'envisage comme la demeure d'une personne de haut rang qui veut vivre sans éclat, elle paraît commode et même honorable. On peut trouver de plus beaux sites dans l'île, et *Plantation House* est à tout égard supérieure; mais cette habitation est destinée à la réception de nombreux convives, et réservée pour la pompe qui convient à la dignité de gouverneur.

» Les deux autres objets qui, dans la situation de Bonaparte, méritent notre attention, sont les restrictions à sa liberté personnelle et celles qui concernent sa communi-

cation avec les habitans de l'île. Quant aux premières, Bonaparte pose en principe que son évasion est impossible tant qu'il sera observé par les forts et par des vaisseaux de guerre, et qu'en conséquence sa liberté dans l'enceinte de l'île ne devrait pas être entravée. La vérité du principe est récusable, et la conséquence est nulle, par le fait qu'il est prisonnier et que sa détention est *assez importante pour justifier les précautions les plus rigoureuses;* on a néanmoins reconnu la justice de ses réclamations, puisqu'il lui est permis de visiter toutes les parties de l'île, pourvu qu'il soit accompagné d'un officier anglais. Pour tout objet licite cette permission suffit, et on n'a aucune intention de la rendre nulle. Pour sa santé ou son amusement, il peut parcourir un espace de quatre milles sans être accompagné et sans être observé; un autre espace de huit milles, où il est partiellement vu par des sentinelles, et un circuit plus grand encore de douze milles, où il est observé par toutes ensemble. Dans ces deux derniers cas, il n'est point accompagné d'un officier; mais, à la vérité, le soir, les gardes cernent de près la maison.

» Les communications avec le reste de l'île sont certainement sous une surveillance immédiate, puisqu'il n'est permis à aucune personne d'entrer dans l'enclos de *Longwood* sans une permission du gouverneur; mais ces permissions sont accordées facilement, et ni la curiosité des individus, ni le plaisir qu'on peut croire que Bonaparte trouve personnellement à recevoir leurs visites, ne sont gênés par des difficultés ou des réglemens arbitraires. Sa correspondance est aussi soumise à des restrictions, et il ne lui est pas permis d'envoyer ou de recevoir des lettres autrement que par l'entremise du gouverneur; cette règle est sans doute désagréable, mais elle est une conséquence nécessaire *de ce qu'il est maintenant et de ce qu'il a été.*

» On peut, je crois, attribuer à deux motifs les plaintes de Bonaparte : le premier et le principal est d'entretenir

l'intérêt sur son compte en Europe, et principalement en Angleterre, *où il croit avoir un parti;* et je pense que le second peut se découvrir dans le caractère inquiet de Bonaparte, qui trouve un aliment dans les intrigues qui sont la suite de ces plaintes, et un amusement dans les petites révolutions qu'elles causent à Sainte-Hélène.

» Si cette conjecture est bien fondée, le temps seul et la conviction de leur inutilité engageront Bonaparte à se désister de ses plaintes et à envisager son état comme une détention moins sévère que celle qu'une juste prudence aurait prescrite, si elle n'avait pas été guidée par la *libéralité anglaise.* »

Tel est le récit de M. Ellis. Je ne me permettrai sur son contenu aucun commentaire; les choses parlent assez d'elles-mêmes.

Je suis, etc.

LETTRE XIVe.

De madame de Sénanges à l'auteur.

MADEMOISELLE GEORGES.

Dans les salons de *Rouen*, on a toujours dit que le théâtre de *Rouen* fournissait plus de sujets à la capitale que tous les théâtres de province réunis. Cette phrase ambitieuse qui chatouillait agréablement l'amour-propre, a été répétée jusqu'à satiété, et quelques feuilletons parisiens ayant eu la bonhomie de la transcrire, nos connaisseurs n'ont plus voulu entendre parler de modestie. Une opinion, d'abord hasardée en tremblant, devint une vérité reconnue et solidement établie. Je me garderai bien de contester à un parterre turbulent cette prééminence dont

il est si jaloux ; je respecterai un préjugé qui tourne au profit de l'art. Au reste, ceux qui cherchent à expliquer la sévérité du parterre de Rouen, prétendent qu'elle est en partie due à la disposition de la salle. Les spectateurs obligés de rester debout, sont peu patiens, et ne souffrent point que les acteurs se négligent. Tout le monde sait que lorsqu'on commença de s'asseoir au parterre de la comédie française, les sifflets devinrent plus rares, les acteurs plus paresseux, et les pièces plus faibles.

Quoiqu'il en soit, depuis que les Rouennais se sont enivrés des fumées de l'orgueil, ils ne respectent plus rien. Pas de renommée si bien établie qui soit à l'abri de leurs critiques, et quelquefois de leurs sifflets. Sans doute, un provincial n'est pas, quoiqu'on dise, invariablement ridicule ; mais les hautes cours ont aussi des arrêts qu'on doit respecter, et les tribunaux ordinaires ne sont pas déshonorés pour suivre la jurisprudence de la cour de cassation. Les habitans de notre ville seraient-ils compromis s'ils témoignaient plus d'empressement pour Talma, et s'ils critiquaient moins haut mademoiselle Mars quand ces acteurs paraissent sur notre théâtre? C'est un travers que je vous dénonce, mon cher correspondant, sifflez-le, puisque vous vous êtes déclaré le défenseur de la vérité.

Nous avons ici une grande princesse tragique : il faut trancher le mot ; elle ne plaît point. Reconnaître son talent, ce serait jouer le rôle des gens qui n'ont jamais rien vu ; mais nous sommes plus adroits. Nous reprochons à mademoiselle Georges mille imperfections. Si vous entendiez nos connaisseurs parler d'elle, vous croiriez qu'elle est encore à ses débuts. On va jusqu'à trouver mauvais, qu'elle prenne le titre de *première actrice du théâtre Français :* on réclame un *ex* un *ci-devant* pour l'intelligence de la phrase, comme si, depuis deux ans, tous ces mots ne devaient pas être irrévocablement rayés du Dictionnaire. Pour moi, je compare cette actrice à une

bonne gravure mal encadrée. Voici mon jugement. Je pourrais l'appuyer sur beaucoup de faits.

Lors de son entrée en scène, dans Iphigénie, mademoiselle Georges a excité un rire universel : nos bourgeois, qui maintenant font l'exercice, ont prétendu qu'elle avait appris à marcher au pas accéléré. Au théâtre Français, où la scène est plus vasie, où l'actrice trouve un long espace à parcourir, je crois que cette même entrée eût obtenu de nombreux applaudissemens. A Paris, mademoiselle Georges est entourée d'acteurs qui répondent à son jeu. Quel parti peut-elle tirer ici d'une dame Duversin, qui approche de madame Thénard dans la comédie, mais dont la tournure est assez peu tragique, et d'un jeune acteur, nommé Boucher, qui rappelle les gestes et la démarche de Philibert le mauvais sujet, dans les rôles d'Egysthe et d'Arsace ?

Le grand défaut des théâtres de province, c'est le défaut d'ensemble. On ferait un livre curieux, si l'on assemblait tous les *quiproquo*, tous les *mal entendu* qui fâchent ou font rire le parterre pendant le cours d'une année. Talma, dans un de ses derniers voyages, à Rouen, remplissait le rôle d'Oreste, dans l'Iphigénie de Guymond de La Touche : il embrasse Pylade, dans la troisième scène du second acte, il entend éclater, dans la salle, un rire immodéré ; il s'étonne.... Un des *favoris* de Pylade, fabriqué au noir de fumée, était resté empreint sur sa figure, et pour surcroit de ridicule, il était imprimé en sens inverse. Entre amis tout se partage ; cependant Talma se fâcha, et Colson vint remplacer le trop généreux Pylade.

Mademoiselle Georges vient d'essuyer une semblable mésaventure. Elle remplissait le rôle de Sémiramis ; Boucher était déguisé en Arsace. Au moment où il va pour se tuer, un confident mal adroit lui enlève, en lui arrachant son épée, sa perruque, qui va tomber aux pieds de la princesse *très-scandalisée*. Boucher fut congédié, et M. Eric

Bernard, venu en poste de Paris, a paru pour la première fois, dans le rôle d'Achille et sans perruque.

M. Eric Bernard dit avec étude et souvent bien ; on reconnaît en lui un élève du conservatoire ; mais il manque de chaleur, sa physionomie est sans expression, et son bras gauche, toujours immobile, n'a aucune pitié pour son bras droit auquel il laisse tout le mal.

Mademoiselle Georges a paru dans tous les grands rôles, Sémiramis, Clytemnestre et Cléopâtre, mais les Rouennais ont tenu bon ; trois choses seulement les ont étonnés : son riche diadême, ses bracelets de perles fines et son immense embonpoint.

J'allais quitter la plume et j'oubliais une importante commission dont je suis chargée. La haute Société de Rouen vous prie d'aller, de sa part, rendre visite à une personne très-connue, qui doit être aujourd'hui dans Paris : je ne vous donnerai point sa demeure ; elle s'appelle Garnerin, avec le nom vous trouverez aisément l'adresse. Veuillez lui dire que les souscripteurs qu'elle a fait contribuer au mois de septembre, attendent toujours l'expérience du parachûte, et qu'ils refusent de croire plusieurs malveillans qui répandent par tout qu'on ne la reverra plus, vu qu'elle est partie avec la caisse.

Nos auteurs, descendans du grand Corneille, ne se disposent point à illustrer notre scène, ils attendent Joanny. Vous avez nommé deux tragiques Rouennais, nous en comptons trois, et je réclame en faveur de M. Saussey, membre de notre Académie. C'est un auteur inédit, à qui j'ai entendu lire cinq actes d'une tragédie renouvelée de Campistron, et portant pour titre *Virginie ou les décemvirs*. Sa pièce renferme quelques vers bien faits, jamais elle n'en présente de remarquables : la versification en est souvent dure et rocailleuse : c'est un poète de l'école de Lemière.

Le nom de l'auteur de Guillaume-Tell me rappelle un

trait qui va prolonger cette lettre, que déjà deux fois j'ai failli terminer. Il ne sera pas dit que *la dame d'Arcis-sur-Aube* aura seule l'honneur d'entretenir son correspondant d'anecdotes. Voici la mienne :

Dans un salon de Paris, où se rassemblent plus de gens d'esprit que de gens du bel air, on venait de lire quelques morceaux de Lemière : on avait admiré ce vers, sur le soleil :

Cette sève de feu qui nourrit la nature.

Cet autre vers :

L'allégorie habite un palais diaphâne.

Et cet autre encore plus connu :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

M. Ducis entra, dans ce moment. Qui mieux que lui pouvait juger un poète tragique? Le lecteur alla au devant de lui et demanda ce qu'il pensait de Lemière. Ducis prend le livre et débite aussitôt l'impromptu suivant, avec autant de graces que de facilité.

Prenez ces vers du dur et rocailleux Lemière,
Dont, en passant, ici j'imite la manière,
Lisez les haut, assidument,
Et si votre langue vous gêne,
Ils feront immanquablement
Tout l'effet des cailloux que mâchait Démosthène.

On ne pouvait porter un jugement plus juste et plus spirituel, ni faire plus aisément de l'harmonie imitative. Pourquoi M. Ducis lui-même a-t-il fait tant de vers aussi durs que ceux de l'auteur des Fastes?

Je suis etc.

LETTRE XV[e].

Du château de ***.

Jeannette à l'auteur.

Monsieur, excusez-moi, si la lettre que je prends la liberté de vous écrire n'est pas bien *dictée*. Tout le château est à la ville depuis huit jours, et je n'ai pu trouver le *magister* du village qui est, dit-on, parti pour *témoigner* au tribunal. J'ai eu bien du plaisir à lire ce qui me concerne dans vos lettres; mais, *voyez-vous*, une jeune fille comme moi n'entend pas grand chose à tout cela. C'est à vous autres de régler ces affaires qui sont au-dessus de ma portée. On m'a dit souvent que j'avais de l'esprit, mais je sens bien à présent qu'on se moquait de *votre servante*.

Vous ne savez pas encore où j'en veux venir; m'y voilà. Je suis mariée avec mon Alain; les soins de mon ménage m'occuperont toute entière, et je vais quitter le château. Vous aurez une correspondante de moins; ce n'est pas une grande perte, et vous pourrez la réparer facilement.

Mon père est un cultivateur qui tient une des fermes du château. Il aime beaucoup la lecture, et possède chez lui deux ou trois douzaines de beaux livres que je n'ai jamais lus, mais qui s'appèlent, je crois, Voltaire et Rousseau. Chaque soir, au retour des champs, il les lit et relit, mais, je ne sais pourquoi, il les cache lorsque l'abbé d'Ormont vient à paraître. A peine celui-ci est-il parti, que mon père reprend son livre, puis tout-à-coup, parle d'une manière qui m'effraye. Il dit que la noblesse est un préjugé, que tous les hommes sont égaux, qu'un laboureur

vaut autant, et quelquefois mieux qu'un grand; qu'il y a beaucoup de bons prêtres, mais plus encore de mauvais; qu'à confesse,.... enfin, que vous dirai-je? Voilà un homme qui se déchaîne contre l'un et l'autre; en vain je tâche de lui prouver qu'il a tort, il ne veut jamais finir, et j'ai une peur mortelle qu'on ne nous écoute; car, jugez le bel effet que cela ferait dans le village. Mais c'est surtout quand il parle *de la politique*, que mon père me désole; je n'oserai jamais vous dire comment il traite le percepteur et le maire. A le croire.....

Pour revenir, mon père a lu toutes les belles choses que vous avez écrites. Oh! il parait que c'est du bon, car il a été aux anges. Ma fille, m'a-t-dit, en m'embrassant, c'est du meilleur!.... Monsieur, est-ce que vous n'aimez ni les prêtres, ni les nobles?

Finalement, il m'a dit que si on lui faisait l'honneur de lui écrire comme à moi, ça lui ferait tant de plaisir qu'il ne saurait comment le témoigner. Il aime les nouvelles de cette grande ville qu'on nomme Paris, et qui est si loin de nous. Il dit que là, du moins, on observe les lois, mais que dans nos villages mille sangsues épuisent le pauvre. Il prétend qu'on nous ruine en réquisitions, que la misère est grande. *Si le Roi savait*, dit-il, nous n'en serions pas là.

Mon père m'a paru tant désirer de recevoir *vos lettres*, que je n'ai pu m'empêcher de lui promettre que je vous écrirais. Il l'aurait fait à ma place, mais la main lui tremble depuis la Saint-Martin dernière. Si c'était un effet de votre bonté de lui écrire, je vous en saurais beaucoup de gré, d'autant que je ne comprends pas grand chose à la politique. Je vous demande encore une grâce, c'est que vous lui démontriez que nos seigneurs de village sont d'une autre pâte que nous, qu'il faut les respecter, et que les jeunes filles doivent aller à confesse. Comme vous êtes un monsieur savant, vous aurez plus de pouvoir

sur lui que moi, et il nous fera plus peur le soir, quand il aura lu ses beaux livres après le labourage.

Votre servante,

Jeannette Lerond.

LETTRE XVIe.

Au Chevalier Durville.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

L'Europe dans ce moment n'offre pas beaucoup de matière aux raisonneurs politiques. A quelques exceptions près, il règne une assez grande tranquillité dans les états qui la composent. Les peuples persistent toujours à demander des lois constitutionnelles, et si quelques vieilles têtes plaident encore pour l'ancien ordre de choses dans le Wurtemberg, le reste des états allemands est unanime dans ses désirs. Autrefois, ce qui paraissait d'abord indispensable pour un peuple, c'était un souverain; la liberté publique venait ou ne venait pas à sa suite : aujourd'hui les peuples demandent la liberté, puis, à cette condition, ils reconnaissent des rois. C'est un renversement d'idées; mais quel remède? Il n'y en a pas d'autre pour les souverains jaloux de conserver leur trône, que de se conformer aux désirs de leurs sujets. Ceux qui de leur propre mouvement accordent ce qu'on s'apprête à leur dérober, font preuve de tact et de sagesse : ceux qui résistent se préparent des malheurs inévitables.

— Le roi d'Espagne ordonne depuis quelque temps de nombreuses levées ; elles se réunissent en Estramadure. On avait cru que ces armemens étaient destinés à la défense

de l'Amérique méridionale; mais il paraît qu'il s'agit de tout autre chose. La cour de Portugal fait aussi des démonstrations hostiles. Ces deux puissances, dont les souverains sont unis par les liens du sang, se prépareraient-elles à livrer combat? La tourmente qui agita si long-temps l'Espagne est à peine appaisée; le sang va-t-il de nouveau couler? Qu'on y prenne garde. Malheur au roi qui fera entendre en Europe le premier coup de canon !

L'Espagne a d'ailleurs une autre guerre à soutenir, et il n'est pas probable qu'elle s'en tire à son honneur. Les victoires des indépendans se succèdent, et la liberté qui a déjà produit tant de miracles en France, en Angleterre et aux États-Unis, renouvelle ses prodiges dans l'Amérique espagnole. Il est vrai que le roi d'Espagne, d'après le grand principe de la solidarité des trônes, a fait un appel à tous les souverains de l'Europe, et les a invités à se déclarer contre l'insurrection. Déjà plusieurs cabinets l'ont entendu; déjà l'Autriche prohibe la sortie des munitions de guerre et des armes. La Russie lui avait donné cet exemple, et l'on attend les mêmes dispositions des autres cours de l'Europe; mais en Angleterre il sera difficile d'obtenir une pareille mesure. A Londres, des agens des insurgés recrutent des hommes, des munitions, font construire des vaisseaux, et affichent publiquement l'objet de leur mission. Et même quand l'Angleterre se prononcerait contre elle, les obstacles qu'une ligue européenne pourrait opposer à l'affranchissement de l'Amérique méridionale sont faciles à surmonter. Pour faire rentrer la France sous l'obéissance royale, en 1792, les alliés n'avaient que le Rhin à franchir; ils le traversèrent et vinrent tomber sous les bayonnettes de la liberté. Aujourd'hui ce n'est plus le Rhin, c'est une vaste étendue de mer qu'il faut traverser. En attendant, les insurgés font des progrès; selon les propres termes d'un journal du pays, ils espèrent avoir, avant un an, assuré l'indépendance de leur

patrie. En vain Morillo pour les effrayer, fait massacrer tous les blessés, en vain fait-il couper les mains à une jeune fille accusée du crime irrémissible d'avoir brodé un drapeau; cette horrible conduite anime les Américains; ils marchent de victoire en victoire, et laissent à leur adversaire la honte de la défaite et l'odieux des supplices.

Il y a trente ans, lorsque les Américains des Etats-Unis combattaient pour leur indépendance, les feuilles publiques les nommaient *insurgés*, *brigands;* ils étaient dignes de tous les maux. L'Europe se liguait contre eux : on massacrait leurs prisonniers, on suppliciait leurs adhérens. Qu'est-il arrivé? L'Amérique septentrionale a triomphé : elle a créé le plus libre des gouvernemens : ses défenseurs, *Washington* et *La Fayette* sont regardés comme des héros. L'Europe s'est vue forcée de reconnaître la république américaine, et de traiter avec ces prétendus brigands, devenus aujourd'hui la plus respectable des nations.

— On annonce que l'archiduchesse *Marie-Louise*, grande-duchesse de Parme, revient en Autriche où elle doit passer l'hiver.

— L'Italie, menacée d'un vice roi, s'apprête à remplir le rôle des grenouilles qui célèbrent la fête du soleil; et le roi de Naples profite du progrès des lumières pour méconnaître la puissance temporelle du pape. Il promulgue un décret qui défend à ses sujets de demander, sans sa permission, des dispenses à S. S., à moins que ce ne soit pour cause *de conscience*. N'est-il pas plaisant de voir certains souverains, d'ailleurs peu favorables aux nouvelles idées, s'en emparer en ce qui peut accroître leur puissance?

— Les moyens dont les Algériens se servent pour se défaire de leurs rois sont toujours fort expéditifs; ils viennent d'en donner un nouvel exemple. Le dey Omar pa-

cha, assailli dans son palais, a succombé en se défendant; et Ali Hodja lui a succédé de suite sans que l'état ait été le moins du monde troublé. Comme on le voit, la responsabilité des rois est grande en ce pays, et cependant ils ne se font pas faute de tyranniser leurs sujets. Le plaisir d'opprimer serait-il encore plus grand que celui de vivre ?

— Rien de nouveau en Angleterre, si non qu'on y découvre environ trois conspirations par semaine; que les journaux s'injurient mutuellement, s'accusent de vénalité, fixent le prix de chacun des articles de leurs confrères; que la peste continue de régner en Irlande, et l'influence ministérielle à Londres,

— Genève rendue à ce qu'elle regrettait si hautement, sa chère liberté, en use pour se livrer à des controverses. On écrit, on diffame, on accuse l'un de mépriser Calvin, l'autre de nier la divinité de J. C. On parle de l'établissement de nouvelles sectes. M. *Drummond*, gentilhomme anglais, intervient dans cette affaire, et l'on veut, dit-on, l'expulser de la ville. Ne pourrait-on pas leur adresser à tous ces vers de Voltaire :

Cessez impertinens, cessez infortunés;
Très-sots enfans de Dieu, chérissez-vous en frères
Et ne vous mordez plus pour d'absurdes chimères.

— Le grand ouvrage de MM. *de Humbolt* et *Bonpland* continue de paraître (1). La livraison que l'on publie dans ce moment contient une partie de la relation historique. L'intérêt des observations sur la nature du climat et le caractère des naturels; l'élégance et la richesse du style; la variété des descriptions et l'originalité des couleurs, recommandent puissamment l'itinéraire de ces célèbres et savans voyageurs. On reconnaît avec plaisir qu'ils n'ont pas

(1) Chez B. Vendryes, rue du Cadran, n. 9.

seulement donné un but scientifique à leurs lointaines expéditions; mais qu'ils ont étudié les mœurs, les habitudes, et même la politique des diverses peuplades de l'Amérique espagnole. Aujourd'hui que tous les regards sont tournés vers ces peuples encore neufs, mais déjà enthousiastes de la liberté, un ouvrage dans lequel les sciences, la morale et la politique mutuellement coordonnées concourent à l'effet général, acquerra aux yeux de tous les lecteurs un mérite aussi précieux que nouveau.

Nous ne pouvons résister au désir de citer un passage qui fera plaisir aux amis de l'indépendance universelle. Les savans voyageurs pendant leur séjour à Cariaco, petite ville située près du golfe de ce nom, entendirent l'éloge du héros des Etats-Unis.

« C'est pour la première fois dans ces climats, disent-ils, que nous entendîmes prononcer avec enthousiasme les noms de Francklin et de Washington. Aux expressions de cet enthousiasme se mêlaient des plaintes sur l'état actuel de la nouvelle Andalousie, l'énumération souvent exagérée de ses richesses naturelles, des vœux ardens et inquiets pour un avenir plus heureux. Cette disposition des esprits devait frapper un voyageur qui venait de voir de près les grandes agitations de l'Europe..... Dès l'année 1797, il s'est fait une révolution dans les idées, dont les suites ne seraient de long-temps devenues funestes pour la métropole, si le ministère n'avait continué de froisser tous les intérêts, de contrarier tous les vœux. Il est un moment dans les rixes des colonies, comme dans presque toutes les commotions populaires, où les gouvernemens, lorsqu'ils ne sont point aveuglés sur le cours des choses humaines, peuvent par une modération sage et prévoyante, rétablir l'équilibre et conjurer l'orage. Si ce moment leur échappe; s'ils croyent pouvoir combattre par une force physique une tendance morale, alors les événemens se développent irrésistiblement, et la séparation des colonies

s'effectue avec une violence d'autant plus funeste que la métropole, pendant la lutte, est parvenue à rétablir pour quelque temps, ses monopoles et son ancienne domination. »

— Il y a déjà quelques mois que Rome était occupée d'un miracle. Un pélerin s'étant présenté un vendredi dans une auberge, on lui servit un *chapon* rôti. Il se mit en oraison, fit un signe de croix, et le *chapon* se changea en *carpe*. Sa Sainteté, touchée de cette intervention de la divinité, mit après sa mort au rang des saints le pélerin qui avait mangé la *carpe*.

— Puisque nous en sommes aux miracles, parlons un peu de madame *de Krudener*. Cette pieuse prophétesse, que le doigt de Dieu a désignée pour convertir les pauvres, ne peut faire un pas que les journaux n'en informent l'univers. Madame *de Krudener* est un exemple frappant de la révolution qui s'est opérée dans les esprits. Autrefois on l'eût brûlée ou canonisée; aujourd'hui on se contente de la proscrire. Un temps viendra où l'on ne proscrira personne pour cause religieuse, et ce sera encore une amélioration.

— Quand le roi de Prusse, sous le nom du *comte de Ruppin*, visitait l'Ecole militaire, il s'arrêta devant un vieux soldat décoré qui était en faction à la porte de l'appartement destiné à le recevoir. « Où as-tu gagné cette croix, mon brave? » lui dit-il. — En Prusse, sire, répondit l'autre. — Le lendemain, ce soldat eut à se louer de la munificence du roi de Prusse.

— La pieuse *Quotidienne* fait chaque jour des pas vers l'éternelle béatitude. Cette dévote personne, qui préfère religieusement son salut aux biens passagers de cette terre d'exil, a depuis long-temps pris son parti sur le déménagement successif de ses abonnés. Ces profanes ont l'impiété de ne pas encourager les pauvres d'esprit. La *Quotidienne* accoutumée à tenir registre des actes de dévo-

tion, et désespérant sans doute d'en trouver assez parmi les êtres qui pensent, décerne aujourd'hui les honneurs de l'apothéose à un chien qui se montrait, dit-elle, exact observateur du décalogue, même sur l'article de la gourmandise. Ce saint animal jeûnait le vendredi et le samedi.

Où trouver assez de sifflets pour la *Quotidienne!*

— On parle d'une nouvelle édition de l'Histoire des deux Indes, par *Raynal*. La *Quotidienne* prétend que cet ouvrage ne peut obtenir aucun succès. Elle déclare qu'il ruinera le libraire; celui-ci sans doute lui saura gré de cette marque d'intérêt. La *Quotidienne* ajoute qu'on devrait bannir de la littérature tous les écrits qui en font la honte. Cette feuille a-t-elle songé à toutes les conséquences d'une pareille mesure?

— M. *Odilon Barrot* vient de publier un Mémoire en faveur du malheureux *Wilfrid Regnault*, auquel le Journal des Débats, sur la foi de l'ex-député M. *de Blosseville*, avait donné le coup de pied de l'âne. Il paraît, d'après M. Barrot, que la condamnation de *Wilfrid* est fondée sur de très-faibles présomptions. Son Mémoire mérite d'intéresser tous les honnêtes gens. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne convaincra pas M. *de Blosseville*.

— Rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, on lisait cette enseigne: *Journal des Débats, politique et littéraire*. Ces deux derniers mots ont été supprimés. Le Journal des Débats s'est aperçu qu'il ne donnait ni *politique* ni *littérature*. Au moins a-t-il une fois de la franchise!

— Les SI.

Si j'avais débuté dans la carrière littéraire par *les Rigueurs du cloître*, petit opéra comique dans lequel on trouve ces paroles :

O Liberté, déesse de la France,
Plutôt mourir que de vivre sans toi!

Je n'insulterais point aujourd'hui ceux qui aiment la liberté ; cela ressemble trop à un transfuge qui croit rassurer sa conscience en injuriant les hommes qu'il a trahis.

Si, dans la même pièce, j'avais écrit ces vers :

Périsse à jamais l'homme impie
Qui pourrait trahir ses sermens,
Que le remords, la honte, l'infamie,
Comme des vautours renaissans,
Jusqu'au dernier jour de sa vie
Ne lui donnent que des tourmens;

Je n'aurais pas violé ma parole ; ou, si j'avais eu le malheur de le faire, je me serais condamné au silence, parce que j'aurais craint de laisser voir *les remords, la honte, l'infamie,* auxquels, de mon aveu, je me serais moi-même condamné.

Si, dans la suite, j'avais publié un roman passablement philosophique, dans lequel je donne le prix à la *roture* sur la *noblesse*, je ne vanterais pas aujourd'hui la *noblesse* au détriment de la *roture*, parce que je craindrais d'être justement méprisé de tous deux.

Si, dans la suite encore, j'avais correspondu avec *Bonaparte,* dans le but d'instruire ce monarque sur quelques points d'administration que j'ignorais moi-même, je ne lui prodiguerais pas aujourd'hui le nom *d'usurpateur;* parce que ce serait me montrer lâche après avoir été vil.

— M. A. M. *professeur-politico-littérateur,* vient, dit-on, de donner un exemple de son attachement aux saines doctrines de nos pères. Un des éléves de l'Ecole polytechnique avait mis dans une composition française *l'Être-Suprême.* Il raya ces mots, et mit en note, *terme révolutionnaire.*

— M. *J.-B. Say,* auteur du Traité d'économie politique, vient de faire preuve d'un talent nouveau. Ce sa-

vant estimable paraissait s'être borné à l'étude des phénomènes que présente la production et la destruction des richesses ; mais le nouvel ouvrage qu'il vient de publier a prouvé que la morale ne lui était pas moins familière que la science économique. Le *Petit volume, contenant quelques aperçus des hommes de la société*, renferme des pensées fines et profondes, des détails fort ingénieux. Nous citerons les passages suivans :

« On peut faire des gorges chaudes sur ceux qui se mêlent d'éclairer les nations. On peut même, selon l'occasion, leur faire avaler la ciguë ; mais, en attendant, les nations s'éclairent. »

« Comme la peur est le plus grand supplice des tyrans, le crime le plus irrémissible à leurs yeux est de leur faire peur. »

« Que ce morceau de Juvénal est beau, où il montre combien il y a d'hommes qui auraient été heureux de mourir plutôt! Priam, Annibal, Marius, Pompée.......»

« *Acéphale* prend un cocher qui le verse dans un fossé à gauche du chemin. Il se relève un peu meurtri et change de conducteur; celui-ci le verse à droite. *Oh, oh!* dit-il, *il n'y a pas de route...... Acéphale,* la route existe, elle est belle ; mais tu prends de mauvais cochers. »

Il est certain que M. Say trouvera des critiques. Le moyen de se contraindre à des sots qui se sont reconnus! Lorsqu'on prend le rôle de frondeur, on doit compter sur autant d'ennemis qu'il y a de gens ridicules ou pervers, c'est-à-dire sur un grand nombre. Qu'y faire? Rire et s'en féliciter.

— L'abbé de P., très-connu par ses brochures politiques, regrette, dit-on, vivement de n'avoir obtenu que trois voix aux dernières élections. « Si j'eusse été nommé, dit-il, j'avais en portefeuille trois petits discours qui devaient *couler à fond* le concordat. »

— On parle de trois productions nouvelles, dont les

deux premières sont natives du Mans. Une tragédie de *Charlemagne*, une poëme héroï-comique sur *les Souris*, et une épopée sur *la Gale*. L'auteur de la tragédie a, dit-on, été chercher un avant-goût de son succès à la représentation du *Charlemagne* de M. *Le Mercier*. Celui du poëme des *Souris* est un marchand *de souricières ;* et le poète de *la Gale*, était, s'il en faut croire sa préface, plein de son sujet quand il le composa. Nous espérons pouvoir vous envoyer des fragmens de ces nouveaux chef-d'œuvres

— On voit auprès d'une des grilles du Luxembourg une petite salle de spectacle qui prospère (1). On y joue le répertoire du théâtre de la foire. Les pièces de Lesage valent bien nos pièces nouvelles. Le directeur avait, ces jours derniers, plusieurs journalistes dans une de ses loges d'avant-scène. Ces messieurs voulaient payer leur place par un article. « Non, leur a-t-il répondu, n'éveillons pas M. *Picard*...... »

— Le jovial *Pigault Le Brun* vient de publier un nouveau roman, *le Garçon sans souci*, qui vivra sur la réputation de l'auteur plutôt que sur son propre mérite. Les détails en sont plus grivois qu'originaux, et je ne sais si le caractère principal est bien tracé. Le véritable *Sans souci* est connu ; c'est *Mon oncle Thomas*. On doit reprocher à celui qui se présente aujourd'hui des phrases triviales, des idées d'un bas comique, des passages à double sens, qui souvent n'en ont pas un raisonnable. Enfin, s'il faut dire la vérité au talent qui s'oublie, on cherche en vain dans *le Garçon sans souci* l'auteur original et piquant *d'Angélique et Jeanneton*, des *Barons de Felsheim*, et de *M. Botte*.

---

(1) Elle vient d'être fermée d'après les réclamations du directeur de l'Odéon. Nous l'avions prévu.

— On discutait dans un salon sur la meilleure manière de conserver sa place au milieu des troubles politiques. L'un prétendait qu'il fallait toujours se ranger du parti du plus fort. Un autre avait la bonhomie de dire qu'il fallait rester honnête homme ; je pris alors la parole : « Non, « Messieurs, le plus sûr moyen de rester dans sa place « c'est de n'être d'aucun parti et de se faire payer de « tous, en tendant la main à l'un et le chapeau à « l'autre. Je pourrais vous en citer d'illustres exemples ; » mais je n'en choisirai qu'un seul. Voyez le sieur « M. . . . . ; cet homme, après avoir reçu l'argent du « parti qu'il trahissait, a ensuite, pour l'acquit de sa cons- « cience, fait épurer toute son administration, de peur « qu'on ne l'épurât lui-même. Demandez-lui où sont les « cinquante *napoléons* qu'il a reçus du gouvernement de « Bonaparte. Demandez-lui encore où sont les drapeaux « d'Austerlitz, dont il était le gardien, et à la conquête « desquels on avait bien voulu l'appeler!... *Madame* a eu « un schall de plus; L'état quelques trophées de moins, « et *Monsieur* a conservé sa place. »

— M. *Népomucène Lemercier* doit se féliciter; le néologisme devient à la mode. On dit aujourd'hui *soigner* une nomination, *travailler* les élections. Le mot *immense* obtient aussi une grande vogue ; il n'est pas neuf, mais on le place d'une manière nouvelle. Nos journalistes disent d'un acteur qu'il a un talent *immense ;* nos jeunes gens du bel air disent, en parlant d'une femme : « Cette femme est accomplie; elle a un œil *immense !* »

— Ces jours derniers on parlait dans un cercle de la liberté de la presse. M. H. . . , magistrat qui a porté la parole dans plusieurs procès sur des écrits saisis, ne pouvait comprendre l'intérêt qu'on prenait à cette matière. « Qu'est-ce que votre liberté de la presse, s'écria- « t-il; nous ne connaissons pas cela ; *Domat* en parle- t-il ?......... »

— Il y a, rue des Mathurins-Saint-Jacques, un cabinet d'étude récemment ouvert, où on lit l'avis suivant :

« Ceux de Messieurs les élèves de l'Ecole de médecine, qui, par le manque de temps ou *par toute autre raison*, ne pourraient faire leur thèse augurale, sont avertis qu'ils trouveront ici *tous les renseignemens nécessaires*. »

Il est évident que le cabinet de la rue des Mathurins est une fabrique de docteurs en médecine.

— Je me trouvais ces jours derniers chez M. R * * * * *. On parla du froid ; depuis huit jours c'est le début de toutes les conversations ; on en vint ensuite à la politique, que l'on quitta pour les beaux arts. Un membre de l'institut discourut assez longuement sur la sculpture, sur les élèves qui ont concouru pour le grand prix ; il remonta jusqu'à l'exposition, parla de la mort du *Constitutionnel* et du peintre *Isabey* . . . . . Ce nom n'était pas lâché qu'une petite baronne qui jusqu'alors avoit gardé le silence, le rompit avec explosion. « Quelle infamie ! Oser » mettre au salon toute la famille de l'usurpateur ! » On s'étonne de l'exclamation. Tout le monde a été au salon, plusieurs fois même, et personne n'a vu..... « Comment, reprend la petite dame, vous n'avez pas vu l'*Entrée au salon?* — Oui, oui. — Et vous n'avez pas reconnu les personnages ? Où donc aviez-vous les yeux ? » Alors elle continue avec un grand sérieux : « Ce Turc qui est à la droite, ôtez-lui ses moustaches, changez la couleur de ses yeux, celle de son teint, allongez un peu son nez, et vous verrez à qui il ressemble . . . . . ! Pour cet officier de cuirassiers, il suffit de remplacer son casque par un shako, de lui supposer des cheveux d'une autre nuance, une autre expression de figure, et l'on reconnaît le *prince Eugène*. Je ne dis rien de la petite dame noire ; on ne lui voit qu'une oreille, mais c'est assez. Une impé-

ratrice se reconnaît à la taille !...... » Tout le monde riait. L'esprit de parti, quand il rend injuste, mériterait toujours la même punition.

Je suis, etc.

ÉPIGRAMME.

L'abbé Feletz écrit sur la musique.
— L'abbé Feletz est donc musicien?
— Non, pas du tout. — Il parle aussi physique.
Et cependant il n'est physicien.
— Il juge tout, et les vers et l'histoire.
— Ne croyez pas qu'il soit historien;
Poète? .... Oh, non! Il n'a pas cette gloire.
— J'y suis; il est académicien.
— Des immortels il ne grossit la liste.
— Eh, qu'est-il donc? — A la fois tout et rien;
L'abbé Feletz est journaliste.



LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux en bon chrétien
Vous *siffler* tous, car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

La Gloire militaire. — La manie des Grandeurs et le faux Dauphin. — Mademoiselle Bourgoin et M. Theaulon. — M. Selves et Wilfrid Regnault. — Kosciusko. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.

LETTRE XVIIe.

Paris, le 2 novembre 1817.

Au chevalier Durville, officier à demi-solde.

LA GLOIRE MILITAIRE.

MON CHER CHEVALIER,

Des réflexions sur la gloire militaire des Français pouvaient-elles être mieux adressées qu'à vous qui avez partagé les glorieuses fatigues de nos armées, qui vous êtes associé à leurs triomphes, et qui n'avez rapporté des camps que de nobles cicatrices et une honorable médiocrité? Si j'avais à parler devant certaines excellences dont les plus jeunes lauriers ont encore vingt-cinq ans de date, et qui, parce qu'elles ont sommeillé pendant un quart de siècle, s'imaginent que toute la France a dormi comme elles, il faudrait que je me servisse de figures de rhétorique, que je

prodiguasse les réticences et les *passeports* ; je serais forcé de recourir à des subterfuges, et de prier en quelque sorte mes illustres auditeurs de nous pardonner notre gloire. Mais devant vous, je puis m'expliquer avec franchise, nommer défaites les actions dans lesquelles nos ennemis ont été vaincus, victoires, les affaires où nos soldats ont triomphé ; je ne suis pas condamné à célébrer les vertus vendéennes, à élever aux nues tel général ennemi favorisé par d'heureuses chances, et surpris peut-être lui-même de la facile gloire qu'il a si rapidement acquise : il m'est permis de distinguer le véritable talent du charlatanisme victorieux ; enfin je puis, sans craindre de paraître ridicule ou même séditieux, donner quelques larmes à la valeur malheureuse, quelques souvenirs à nos premiers faits d'armes, quelques éloges aux écrivains patriotes qui consacrent leur talent à perpétuer la mémoire de nos trophées, à relever l'orgueil national, à entretenir les idées généreuses.

Les travaux de l'armée française, depuis vingt-cinq ans, ont fourni le sujet d'une foule d'ouvrages dont un assez grand nombre se distinguent par le patriotisme qui les a dictés et par un talent d'exécution très-remarquable. Mais aussi on doit le dire à la honte éternelle de leurs auteurs, il s'en rencontre quelques-uns dans lesquels l'esprit de parti et une autre passion plus vile, l'amour de l'or, ont fait altérer la vérité, donner une criminelle interprétation aux actions les plus vertueuses, calomnier la valeur et la victoire elle-même. Dans ces relations infidèles, des généraux renommés, tant pour leur intégrité administrative, que pour l'habileté de leurs opérations militaires, sont abreuvés d'injures, tandis que la médiocrité reçoit des éloges, lorsqu'elle a pour ces indignes historiens le mérite de se trouver dans les rangs ennemis. Tels sont les récits des *Beauchamp*, des *Sarrazin*, des *Deurdent*, des *Labaume*. Sous leurs mains, comme sous celles des har-

pies de Virgile, nos lauriers se flétrissent et tombent; et par un effet magique, les cyprès de nos adversaires deviennent des lauriers. C'est pour eux un bonheur inexplicable de pouvoir dire : Ici *Masséna* a été vaincu, là, *lord Wellington* a triomphé; trente mille Français ont péri dans telle affaire; dans telle autre, cinquante mille Anglais ont foulé nos cadavres. S'ils consultent des documens, ils commencent par repousser comme faux et apocryphes tous les écrits sortis d'une main française; Mathieu *Dumas* se trompe, *Jomini*, bien que transfuge de nos drapeaux, conserve trop de partialité nationale; *Rogniat* ne connaît pas le génie, *Thiébault* sort de la vérité; mais *lord Wellington* fait toujours des rapports exacts, le *Courrier* et le *Times* ne s'écartent jamais des bornes de la sagesse, ce sont eux qui doivent obtenir la préférence: en les consultant, vous verrez que les Anglais furent vainqueurs à Talavéra; qu'à Toulouse ils étaient inférieurs en nombre, qu'à Waterloo les Ecossais déployèrent plus de bravoure que la vieille garde. Et c'est ainsi que l'on respecte sa patrie!.. .

Que des écrivains mercenaires calomnient notre gloire, et célèbrent nos ennemis; cela doit nous révolter, mais non pas nous surprendre. Les hommes qui écrivent ainsi ont déjà fait devant le public une abjuration de leur amour pour la patrie; mais ce qu'il est plus difficile de comprendre, c'est la conduite d'un imprimeur français, connu par la rare perfection des ouvrages sortis de ses presses, et jaloux de mettre son nom à côté des Etienne et des Elzevirs, qui consacre ses caractères à perpétuer les victoires d'un général étranger; c'est également la conduite d'un graveur qui reproduit avec une très-grande exactitude, les scènes désastreuses que la guerre d'Espagne a présentées, les journées funestes de Busaco, des Arapilès, de Vittoria et de Waterloo. Qui croirait que les premiers artistes de la France, et de l'Europe,

s'oublient assez pour tourner contre l'honneur de la patrie un talent que cette patrie admire, mais dont elle doit mépriser l'emploi? N'est-il pas honteux qu'un jour le *duc de Wellington* puisse dire avec orgueil : « Rien » ne manque à ma gloire, j'ai vaincu les Français, et des » Français ont élevé le monument qui doit perpétuer le » souvenir de mes victoires. »

Reposons notre esprit sur des entreprises plus dignes de nous. Il en est que le patriotisme a fait tenter, que l'opinion publique approuve et encourage. Au premier rang on doit placer les savantes relations du général *Dumas*, qui unit le talent à la bravoure. Les volumes déjà publiés de son grand ouvrage ne sont pas moins remarquables par le mérite du style et de la pensée que par la vérité des circonstances. La touche mâle et sévère du général *Dumas* le place au rang de nos meilleurs historiens militaires, et si le sujet qu'il traite est encore trop près de nous pour que l'on puisse donner à son travail le nom d'Histoire, on le placera toujours au rang des Mémoires historiques les plus dignes de l'attention des âges futurs.

Le Baron *Rogniat*, dans ses *Considérations sur l'Art de la guerre*, s'est montré le même que devant les places fortes de l'ennemi; habile et prudent, savant et expérimenté. Le général *Thiebault*, l'émule et le panégyriste de Masséna, mérite aussi une honorable distinction.

Il est deux ouvrages d'un autre genre : *Les Victoires, Conquêtes, Désastres, Revers, Guerres civiles des Français*, et le *Manuel des braves*. Ces relations, composées chacune par une société de gens de lettres, ne peuvent réunir les mêmes avantages qu'une histoire sortie toute entière d'une seule plume; il est impossible qu'on n'y remarque pas la différence des styles, et cette espèce d'incohérence qui résulte de la distribution du travail entre plusieurs écrivains; mais d'un autre côté, elles doivent être plus complètes, et fondées sur un plus grand

nombre de documens. Tel est le mérite de la première de ces deux compilations. Rédigée sous l'influence d'un militaire distingué, elle acquiert de jour en jour un plus haut degré d'intérêt. Le plan d'abord étroitement conçu, s'élargit et s'étend à mesure que l'ouvrage avance. Le style même acquiert de la couleur et de la force ; on a lieu de regretter seulement que le nombre des volumes se multiplie dans une progression considérable. La conscience des libraires devrait être plus scrupuleuse.

Le *Manuel des braves* n'est qu'un abrégé très-succinct des campagnes de la révolution et de l'empire. Ce serait accorder à cet ouvrage plus de mérite qu'il n'en a véritablement, de le comparer à celui qui précède. Quoique le plan en soit plus satisfaisant que celui des *Victoires et Conquêtes*, il est fort inférieur sous le rapport des développemens militaires, des réflexions politiques, et de la rédaction en général. Mais comme les autres et plus que les autres peut-être, il est inspiré par un patriotisme ardent ; les auteurs y professent les doctrines les plus libérales ; ils ne négligent rien pour inspirer aux Français l'amour du sol natal, l'enthousiasme de la gloire, et surtout de la liberté.

Il est deux passions qui portent l'homme à tenter et à accomplir de grandes choses ; la gloire et la liberté. Ces divinités des ames nobles ne sont véritablement salutaires que lorsqu'elles se prêtent un mutuel soutien ; mais elles ont des traits de ressemblance si frappans, que souvent le vulgaire s'y trompe et les prend l'une pour l'autre. Certes, l'homme qui pense met la liberté au premier rang dans ses affections, mais si quelque chose peut lui en adoucir la privation, c'est sa brillante compagne. Aujourd'hui nous commençons à jouir des bienfaits d'un système libéral ; les débris du despotisme et de l'anarchie tombent de jour en jour ; les Chambres qui vont se réunir, porteront le coup de mort aux lois de circons-

tance qui pèsent sur nous, et qui, si elles restaient encore en vigueur, pourraient devenir la source de troubles nouveaux. Notre liberté semble donc s'appuyer sur des fondemens solides. Pour lui garantir une longue durée, il ne faut plus que l'associer avec la gloire; pour faire renaître parmi nous l'amour de la gloire, il faut rappeler de nobles souvenirs, évoquer les grands noms de Fleurus, de Jemmapes, de Marengo, d'Austerlitz et d'Iéna; ceux des Masséna, des Kléber, des Desaix et des Macdonald; présenter au peuple les touchantes et magnifiques images des choses que nous avons faites. Il faut surtout signaler à l'animadversion publique les Français indignes de ce nom, qui, spéculant sur les plus honteuses passions, paient l'or étranger par des calomnies anti-nationales. Alors, nous verrons renaître les jours de nos triomphes; nous serons encore les mêmes hommes qui ont résisté à l'Europe; l'étranger qui nous entoure sera retenu dans les bornes de la modération; il sera porté à respecter un grand peuple; et si jamais des passions injustes troublaient la bonne intelligence qui unit les cabinets entr'eux, les soldats français, innocens de la guerre, mais ardens à défendre leur territoire, se présenteraient armés de patriotisme; ils diraient à l'étranger: « Reconnaissez les soldats qui vous ont vaincus il y a vingt ans; tels ils étaient, tels ils sont encore. Si des revers passagers ont dépeuplé leurs rangs, c'est que le despotisme et la discorde vous ont favorisés; aujourd'hui ils sont libres, unis et toujours Français. »

Adieu, mon cher chevalier, vous trouverez peut-être la fin de cette lettre montée sur un ton bien tragique; que voulez-vous? C'est un péché d'habitude. Quand il s'agit de l'honneur de la France, je voudrais envain me contenir.

Je suis, etc.

LETTRE XVIIIe.

A Madame de Sénanges.

LES SPECTACLES.

Les premières semaines d'octobre avaient été stériles en nouveautés; mais depuis ma dernière lettre les brochures et les pièces nouvelles se multiplient d'une manière effrayante. Il n'est aucun théâtre qui ne fasse acquisition de pièces, de décorations, de sujets nouveaux. Les acteurs tourmentent une mémoire qu'un long repos a rendue infidèle; les auteurs et surtout les machinistes épuisent leur imagination. L'époque de la session des chambres est celle du retour d'une sorte de fièvre annuelle dont la présence se manifeste par différens symptômes, selon la diversité des tempéramens. L'un signale son courage dans une brochure politique; l'autre répand sa gaieté dans les couplets d'un vaudeville : tous les beaux esprits de Paris, conçoivent, enfantent; c'est un déluge de pamphlets et de romans, de mélodrames et de discours sur le budget, de comédies et de discussions sur nos libertés.

Au milieu de ce débordement universel, quelques ouvrages vont servir de pâture aux oisifs ou grossir les répertoires; la plupart restent chez les libraires ou meurent au bruit des sifflets. Cependant les auteurs, accoutumés à cette espèce de loterie, ne tardent pas à mettre un autre enjeu, persuadés que la perte est petite, tandis que les profits sont considérables.

La pièce que le *théâtre Français* vient de nous offrir est celle qui a obtenu le plus de succès, et qui le mérite le mieux. Si la *Manie des grandeurs* n'est point un ouvrage

irréprochable. c'est du moins une composition d'un style élevé, d'un genre noble et d'une économie bien ménagée. Le sujet en est simple. Un de ces importans qui se croient utiles aujourd'hui, parce que vingt ans on les vit ne rien faire, est le personnage que l'auteur a choisi : *Montgéran* (c'est son nom) est sur le point d'obtenir une place pour laquelle on désigne Merval, l'un de ses anciens amis, amant de sa sœur, écrivain distingué et véritablement attaché à son pays. Ce *Merval* est venu à Paris pour arracher à la presse un écrit auquel on reproche des vérités dont la publication peut être dangereuse. Il a sacrifié l'amour-propre à l'amour du bien, et jeté l'ouvrage au feu, n'en réservant qu'un seul exemplaire qu'il a l'imprudence de confier à *Montgéran* après lui avoir fait promettre un inviolable secret. Une comtesse qui gouverne la tête un peu faible de l'ambitieux, et conduit ses pas mal assurés dans le sentier de l'intrigue, s'empare de cet écrit et le fait parvenir au ministre afin d'écarter *Merval* de l'emploi qu'elle sollicite pour *Montgéran;* mais au moment où elle s'applaudit avec son protégé d'un heureux succès, le ministre qui sait apprécier le courage, donne la place à *Merval*, en conseillant au compétiteur de ne plus se fier à l'avenir sur la protection des femmes. Tel est le plan de la *Manie des Grandeurs.* Deux scènes surtout ont été couvertes d'applaudissemens : celle où *Merval* et *Montgéran* combattent et défendent tour à tour l'ambition; et celle où ce dernier rend à son ami sa brochure, après que le ministre l'a lue : une péripétie aussi naturelle que rapide produit un effet très-dramatique.

Le principal caractère laisse peu de chose à désirer. Il est tracé de main de maître. *Montgéran* est assez bien peint pour que les nombreux modèles qu'il a dans la société puissent se reconnaître. Ce qui me paraît le plus répréhensible, c'est le rôle de la comtesse : il approche de l'odieux, et quoique *mademoiselle Mars* corrige par la

grâce de son débit ce qu'il a de repoussant, elle ne le fait pas tout à fait disparaître. Un autre défaut, c'est le vide d'action et la longueur des tirades. *Montgéran* parle beaucoup trop et n'agit pas assez : ce n'est point seulement par des discours, c'est par des actions que se développe un caractère. Au reste, la pièce nouvelle offre un grand nombre de vers heureux et des tirades pleines de verve et de raison.

Quoique les ennemis du talent et encore plus du caractère de *M. Duval*, aient fait beaucoup de bruit, et que *M. Martainville*, effarouché sans doute par quelques idées libérales semées dans la pièce, se soit livré à d'injustes déclamations, *la Manie des Grandeurs* a obtenu un succès complet, et sans doute elle va prendre dans le répertoire du théâtre Français une place à laquelle *l'Intrigante de M. Étienne* n'a pu parvenir.

— L'opéra des *Danaïdes* fut joué, pour la première fois, le 26 avril 1784, dans le temps que le *Mariage de Figaro* faisait courir tout Paris. Quoiqu'il fût difficile, au milieu de cet engouement universel, de détourner l'attention du public; l'opéra des *Danaïdes* obtint cependant quelque succès. On se partagea entre le grand opéra et la comédie française, et le nom de *M. Saliéri*, auteur de la musique, fut placé à côté de celui de *Beaumarchais*. Le poëme des *Danaïdes* est faible, et si l'on n'y avait fait des changemens considérables, je doute que l'académie royale de musique eût eu à se louer de son entreprise. Quant au sujet, vous le connaissez : c'est la fable des filles de Danaüs, cette fable qu'un auteur très-peu connu, nommé *Limperoux*, que *Lemière* et compagnie, ont voulu naturaliser sur la scène tragique, ne semble pas digne de Melpomène. Ces guirlandes de l'hymen, ces fêtes nuptiales, ces oracles divins, et cette punition miraculeuse des *Danaïdes* conviennent mieux à la magie de l'opéra. L'opéra seul, avec ses décorations et ses machines, peut nous retracer

convenablement ces antiques merveilles, et nous séduire encore avec des rêves mythologiques.

La reprise n'a pas eu moins de succès que la première représentation. Aussi l'académie royale de musique n'a-t-elle rien négligé pour réussir. MM. *Milon* et *Gardel* ont rajeuni les ballets; de nouveaux airs ont été ajoutés par MM. *Paer* et *Spontini*, d'après les conseils du premier compositeur, que son emploi retient à Vienne. Enfin le peintre, M. *Degotty*, s'est distingué par de brillantes conceptions, entr'autres par un tableau de l'enfer, dont les inspirations semblent être puisées dans Virgile.

— Si l'on court à *la Sposa stravagante*, ne croyez pas que ce soit pour voir la pièce; ce serait lui faire trop d'honneur : c'est pour voir madame Catalani, qui est vraiment admirable dans le rôle de *Lindora*.

— L'Odéon ne nous a rien offert de neuf, que madame *Perrin*, qui a débuté dans *la Vieille Tante*, et dans un vaudeville intitulé : *Un Quart-d'heure de folie, ou les Plaisirs de la vendange*. La debutante a un débit juste et un jeu décent : le vaudeville est indécent et trivial. On désirerait dans la débutante un peu plus de mordant et de comique : pour le vaudeville, on ne désire que sa disparition. Enfin l'on conseillerait à M. Picard de recevoir des débutantes comme madame Perrin, et de ne point laisser déshonorer son théâtre par des pièces comme *le Quart-d'heure de folie*. Tout le monde y gagnerait.

— *Fidelio, ou le petit Séducteur*, joué au Vaudeville, est une pièce faite de mille et un morceaux. Si l'on en retranchait tout ce qui est pillé, je crois qu'il n'y resterait pas même ce qui est mauvais. Quand on vole, il faudrait au moins savoir choisir. La pièce, quoique sifflée, a reparu sur l'affiche. Il faut donc nous résigner à la voir prolonger son agonie pendant trois ou quatre représentations, et mourir enfin de sa *belle mort*.

— Le théâtre des Variétes a donné *l'Étude sens dessus*

dessous, ou les Clercs en goguettes. On prétend qu'une cabale de jeunes clercs a fait tomber la pièce ; mais ceux qui la liront conviendront avec nous qu'elle est tombée toute seule.

— Les *deux Épouses* ont fait un faux pas à la Porte Saint-Martin. Cette nouveauté date de 28 ans. Elle a été composée dans l'enfance du mélodrame. Comme nous avons fait de grands progrès dans la carrière, elle est bien loin de nous. Les crimes en sont petits, les noirceurs en sont pâles, et l'on y cherche en vain cette teinte rembrunie qui est la perfection du genre.

— *La Clochette* poursuit glorieusement sa chute à Feydeau. — A la Porte Saint-Martin *le Calife généreux* et mademoiselle *Bégrand* attirent la foule. — *Robert-le-Diable* combat avec gloire au Cirque Olympique. — Aux Variétés, *l'Obligeant* va donner quelques jours de repos au *Solliciteur*, et *l'Ingénue de Brie-la-Gaillarde* fera bientôt ses premiers débuts. — Au Vaudeville enfin, *les Femmes politiques* nous menacent de tenir des *comices*, et M. *Theaulon*, qui n'a pu attirer le public avec sa *Clochette*, se prépare, dit-on, à sonner *le Bourdon de Notre-Dame*.

Agréez, etc.

LETTRE XIXe.

Au marquis Dupin, ex-parlementaire.

LES TRIBUNAUX.

Dites-nous donc, monsieur, ce que devient le *faux-dauphin?* Est-ce à Bicêtre ou à la conciergerie qu'il tient sa résidence royale? Est-ce la cour d'assises ou le tribunal de police correctionnelle qui doit absoudre ou condamner

sa majesté? Va-t-on enfin le mettre en jugement? De grâce, veuillez satisfaire notre curiosité. Les journaux de Paris gardent à ce sujet un silence désolant, et nous aurions demain un nouveau prince du sang, que nous n'en serions pas instruits dans deux mois. Les journalistes étrangers sont beaucoup moins insoucians, et je crois en vérité que nous serons bientôt obligés d'aller chez eux nous informer de ce qui se passe chez nous. Toutefois il me semble qu'ils prennent l'affaire beaucoup trop au sérieux. Un journal belge fait sur cet individu plusieurs questions singulières. Pourquoi, demande-t-il, ne le juge-t-on pas et le laisse-t-on languir ainsi dans les prisons? Pourquoi l'a-t-on transporté à Rouen et ne l'a-t-on pas jugé dans l'endroit où il a été arrêté! Il cite des faits, il offre des preuves, pourquoi ne les vérifie-t-on pas? Pourquoi enfin ne le confronte-t-on pas avec les personnes qu'il nomme, et dont il pourrait être connu, telles que *madame Simon* et autres? Voilà bien des questions, comme vous voyez; il ne nous appartient pas de les résoudre. D'autres feuilles donnent le détail de ses aventures, d'après ses mémoires manuscrits. Il n'est rien de plus romanesque, ni en même-temps de plus minutieux. Il raconte tout ce qui lui est arrivé, depuis une morsure de lapin jusqu'à une accolade du roi d'Angleterre. Mais cette histoire, dénuée d'authenticité, ne prouve qu'une chose, c'est que, ou nous devons former sur le détenu d'étranges conjectures, ou lui reconnaître un grand fonds d'audace et d'impudence. A Paris on s'occupe peu du *faux-dauphin*. Son existence n'excite l'intérêt d'aucun parti; et si on en parle, ce n'est que pour citer quelques anecdotes. J'en ai recueilli deux qui ne laissent pas que d'être fort plaisantes. Le *faux-dauphin* avait besoin d'un chapeau. Un chapelier est appelé et monseigneur coîffé. Après lui avoir essayé cet ajustement, le marchand ne sortait point et paraissait attendre quelque chose. Sa majesté de s'étonner beaucoup qu'un de ses sujets ne puisse lui faire crédit;

mais, comme elle n'a point encore de liste civile elle offre en payement une vieille casquette de cuir très-sale et très-usée. Etonné de la dignité et de l'assurance du prince, le chapelier reçoit la royale casquette, la presse sur son cœur, l'approche de ses lèvres, et sort en bénissant une telle munificence. — Voici la seconde anecdote : On parlait du *faux-dauphin* dans un cercle du Marais. L'un défendait ce nouveau prétendant, un autre avait l'irrévérence de ne pas ménager sa majesté. « C'est Charles de Navarre, disait un vieux marquis qui depuis quelque temps est à la réforme ; — nullement, répondait un député ministériel, nouvellement débarqué de sa sous-préfecture. — L'est-il ou ne l'est-il pas, interrompait un officier à demi-solde ? » La dispute allait s'échauffer, quand la vieille comtesse de ***, qui tenait le coin de la cheminée, et qui toute la soirée avait soutenu une discussion sur les droits féodaux, voulut couper court à la conversation, et s'écria avec une franchise tout-à-fait comique : « Eh ! messieurs, que ne l'examine-t-on? La question sera bientôt décidée : Il est si facile de distinguer *un roi* d'avec *un homme !*

— Mademoiselle *Bourgoin* achète un schall chez *M. Corbie*. Ce schall ne lui convient point; elle le renvoie au marchand, qui refuse de le recevoir. De là une assignation, un procès, et le début de mademoiselle *Bourgoin* devant le tribunal de première instance. *M. Corbie* soutient que le schall a été vendu, que la partie adverse l'a fait ourler, et qu'il ne peut le reprendre. Le plaidoyer du marchand terminé, mademoiselle *Bourgoin* se lève, et, avec toute l'ingénuité de la fausse Agnès : « Messieurs, dit-elle, je ne sais point *parler en public*, et je vous prie d'avoir égard à la timidité d'une *novice*. *M. Corbie* m'a vendu un schall, c'est vrai; mais à condition qu'il le reprendrait ; *car il ne me convient pas*. S'il ose soutenir le contraire, *c'est une horreur !* Il en impose, messieurs; et il en im-

pose *encore plus* quand il avance que j'ai fait ourler son schall. Vous voyez à quel point je suis *innocente.* » A ces mots, tout l'auditoire, les juges, et le marchand lui-même, sont frappés d'admiration. Qui eût cru mademoiselle *Bourgoin* capable d'une telle logique? Son système de défense est accueilli à l'unanimité; elle sort victorieuse au milieu des murmures de l'assemblée, et suivie même des regards favorables de ses juges.

— En attendant son jugement, que l'on dit très-prochain, madame *Manson* est toujours la même, c'est-à-dire toujours mystérieuse. On accuse les femmes de trop parler; les voilà pleinement justifiées. Vous verrez qu'à présent on les accusera de parler trop peu. Quoiqu'il en soit, la curiosité du public commence à se fatiguer. Madame *Manson* est presque oubliée, même dans les journaux. Il n'y a guère plus que *la Quotidienne* qui s'en occupe encore. C'est apparemment pour que l'on n'y pense plus du tout.

— Encore une actrice en procès! Mais ce n'est pas avec un marchand de schalls, (mademoiselle *** et ses fournisseurs s'arrangent fort bien ensemble.) C'est avec son directeur. M. *Saint-Romain*, ne s'avise-t-il pas de suspendre les appointemens de cette actrice, parce qu'une indisposition l'éloigne de la scène! et qu'elle indisposition encore? Une migraine, des vapeurs? Point du tout, une indisposition toute naturelle, une grossesse de six mois! Il faut être bien dur, bien arabe. A quoi songe M. Saint-Romain? Il ne veut donc plus trouver d'actrices?

Le tribunal, craignant de n'être pas assez familier avec des matières de cette importance, a renvoyé la cause pardevant M. Picard, directeur de l'Odéon, et l'un des quarante de l'Académie Française. On dit qu'en attendant la décision de ce juge suprême, tout le corps des actrices est dans une inquiétude mortelle. Les portes des boudoirs sont fermées; on a suspendu les

parties fines, et les coulisses sont sérieuses comme le dortoir d'un monastère.

— Ainsi que la comtesse *Iolande Cudasne* de *Pimbesche*, M. *Selves* n'a plus que quatre à cinq petits procès. Comment va-t-il faire? Lui qui doit nécessairement figurer dans chaque séance des tribunaux de Paris! il n'y pourra jamais suffire. Toutefois il profite de la moindre circonstance, de la plus légère méprise, d'un rien. Un huissier met-il le 24 du mois, au lieu du 25, sur la copie d'un exploit? C'en est assez : M. Selves comparait le 24, prend acte de sa comparution, et se retire. Bonne affaire! une séance de gagnée! c'est toujours cela.

— M. *Theaulon*, auteur de la *Clochette*, a comparu le 27 devant la Cour d'Assises. Mais ce n'est point comme accusé : la Cour d'Assises ne connait pas des crimes de lèse-littérature. Il s'agissait d'un nommé *Louis Mercier* prévenu d'avoir contrefait des billets de spectacle. Ce *Louis Mercier* est un applaudisseur à gages, qui fait commerce de billets d'auteur. Il a été déchargé de l'accusation qui est retombée sur un nommé *Fourgeon*, autre entrepreneur de succès. Il n'est pas adroit à M. Theaulon de se brouiller avec ces gens-là?

— Vous savez sans doute qu'une citation a été envoyée à M. *de Broglie*, évèque de Gand; on le somme de se présenter dans le délai de dix jours, sous peine d'ètre déclaré rebelle à la loi et de voir ses biens confisqués. Mais ce que vous ne savez pas, c'est que la *Quotidienne* se plaint de l'impolitesse de la justice qui désigne ainsi M. de Broglie : *le nommé Maurice de Broglie.* En effet n'est-il pas bien inconvenant d'appeler un accusé tout simplement par son nom? peut-on avoir des procédés aussi irréguliers? C'est bien fait à la *Quotidienne* de tancer une pareille impertinence. Espérons que Messieurs les huissiers se corrigeront, et que, s'ils ont jamais quelque affaire avec elle, il ne manqueront pas de baisser les yeux devant *sa grâce,*

de mettre les mains en croix sur leur poitrine, et de lui dire avec toute l'onction possible : « *Sainte et Beate* « *Quotidienne,* voulez-vous bien nous faire *l'amitié* de comparaître au tribunal du Bon-Sens, pour y voir condamner toutes vos sottises passées, présentes et futures, etc. » ?

— Le tribunal a prononcé sur l'accusation intentée par Wilfrid Regnault contre les sieurs *Mutin, Michaud, Ripert et de Blosseville.* MM. des *Débats,* de la *Quotidienne,* et de *l'Ami du Roi,* ont eu la petite honte de se voir condamnés à déclarer dans leurs feuilles qu'ils ont été engagés par l'esprit de corps à dire *la chose qui n'est pas.* M. de Blosseville est également reconnu coupable, mais cette fois la calomnie a été évaluée à très bas prix. Il ne paiera que la modique somme de 10 fr. Une autre chose a du étonner ; c'est une assertion faite par plusieurs avocats et soutenue par le ministère public. Dans l'état où se trouve *Wilfrid,* ont-ils dit, il ne peut être calomnié. Ainsi toutes les fois qu'un homme sera condamné à mort, il sera permis à ses ennemis d'empoisonner ses derniers momens. En vain son jugement pourra-t-il être cassé, soit demain, soit dans un avenir meilleur; on circonviendra par des imputations fausses ou douteuses la religion des hautes Cours; on empêchera une réhabilitation possible. Déclaré coupable d'un seul crime, un malheureux pourra être chargé de cent crimes ; et parce qu'elle s'exercera sur un cadavre, la calomnie deviendra vertu.... Arrêtons-nous. Si cette doctrine immorale et inhumaine a été soutenue par un agent du pouvoir, les magistrats l'ont réfutée d'avance en condamnant le calomniateur que l'on prétendait ainsi défendre.

Le pourvoi de Wilfrid Regnault est rejeté. Il s'est recommandé à la clémence du roi.

Je suis, etc.

LETTRE XX[e].

A Monsieur Dumesnil, Négociant.

Le Général Kosciusko.

Monsieur, parler de la Pologne, c'est rappeler tout ce que la vertu, le courage et l'infortune ont de plus touchant. Ce sujet a surtout droit d'intéresser un peuple qui s'est vu menacé du même sort que celui des Polonais ; et qui, s'il eut été destiné à renouveler l'exemple d'une grande infortune, eut trouvé comme eux ses *Poniatowski* et ses *Kosciusko*, non moins grands, mais sans doute plus heureux. J'ai donc cru que vous me sauriez quelque gré de fixer un moment l'attention de nos correspondans sur le général Polonais que sa patrie pleure, et qui même sur cette terre étrangère, vient de recevoir un hommage funèbre.

Le général *Kosciusko* était un de ces hommes rares qui poussaient jusqu'à l'héroïsme la probité politique. Défenseur de la liberté américaine, compagnon d'arme de *Washington* et de *Lafayette*, *Kosciusko* fut l'un des derniers soldats de la Pologne libre. Après avoir versé son sang dans cette cause sacrée, il lui avait survécu, couvert de blessures, comme une ruine antique et honorable qui inspire l'admiration et le respect ; et les Polonais le plaçaient au premier rang, dans leur reconnaissance et dans leurs souvenirs. Bonaparte, voulant, en 1807, faire servir, à ses desseins, le patriotisme polonais, fit des offres à *Kosciusko*. Celui-ci autrefois avait refusé les présens de l'Empereur Paul, il refusa les espérances que lui offrait l'Empereur Napoléon. Il vécut en France avec la famille Zeltuer, qui l'avait accueilli, dans une médiocrité conforme

à la modestie de son cœur, et borné à quelques personnes choisies par une délicate et scrupuleuse amitié. Lors de l'invasion de 1814, *Kosciusko* habitait une campagne auprès de Fontainebleau. Par une de ces bizarreries qui n'appartient qu'aux hommes extraordinaires, il avait pris l'habitude de se vêtir d'un habit de paysan. Un corps de Polonais, aux ordres des princes coalisés, pénétra dans les environs, se livra aux excès dont les alliés donnèrent trop souvent l'exemple, et se porta jusques dans l'intérieur du château. Le vieillard parait devant eux, sous un habit qui le déguise encore plus que les années. « Polonais, leur dit-il, dans leur langue, est-ce moi qui vous ai donné cet exemple? Avez-vous appris sous mes ordres à dévaster les campagnes, à piller les citoyens paisibles, à égorger les femmes et les enfans? Une pareille conduite convient à de vils esclaves qui se dédommagent à la guerre, de leur servitude pendant la paix : est-elle digne d'hommes qui furent libres?.... » Ces paroles, prononcées avec un mélange de fermeté et d'attendrissement, frappèrent les soldats et les officiers d'étonnement. Le contraste de l'habit et des discours de ce vieillard, la noblesse de son accent, la sérénité de son visage les rendirent long-temps interdits. Enfin, ils s'écrièrent : « Vous n'êtes pas ce que vous paraissez être, cet habit ne peut vous convenir; vous nous connaissez, vous parlez notre langue; qui êtes-vous, quel est votre nom? » L'inconnu cherche quelque temps à éluder cette demande; enfin ne pouvant plus résister aux sollicitations, les larmes aux yeux il laisse échapper ces paroles. Je suis *Kosciusko*! » alors, on vit les Polonais tomber à ses pieds, embrasser ses genoux, lui demander mille fois pardon, verser des pleurs, regarder et regarder encore le front cicatrisé de leur vieux général. Le château et tous les environs furent respectés, et ce nouveau bienfait fut dû à *Kosciusko*.

Après le traité de Paris, l'Empereur de Russie engagea

Kosciusko à revenir en Pologne ; celui-ci crut un moment au rétablissement de l'indépendance de sa patrie, mais les opérations du congrès lui ouvrirent bientôt les yeux. Il était allé jusqu'à Vienne, qu'il quitta pour se retirer en Suisse, où il passa ses derniers jours, à Soleure, dans l'asile que lui avait préparé l'amitié. Là il recevait la visite des étrangers les plus distingués, il s'entretenait avec eux des progrès des lumières et de l'éducation ; il rapportait toutes ses pensées à la Pologne ; il aimait pardessus tout aussi les enfans et les pauvres. Dans une belle soirée d'automne de 18.6, se promenant avec un Français qu'il honorait de son estime et auquel il avait voulu faire voir l'ermitage qui est dans les environs de Soleure, et qui offre un site très pittoresque, le Français, à l'occasion des malheurs de sa patrie, lui cita ces vers si connus.

De ta tige détachée,
Pauvre feuille desséchée
Où vas-tu ? — Je n'en sais rien.
L'orage a brisé le chêne,
Qui seul était mon soutien ;
De son inconstante haleine
Le Zéphir ou l'Aquilon
Depuis ce jour, me promène
De la forêt à la plaine,
De la montagne au vallon ;
Je vais où le vent me mène
Sans me plaindre et m'effrayer ;
Je vais où va toute chose,
Où va la feuille de rose
Et la feuille de laurier.

Le respectable vieillard ne put retenir quelques larmes en écoutant ces vers, dont il se fit l'application ; sur le champ il voulut les transcrire, et les répéta lui-même avec un accent si doux et si touchant que son ami fut vivement ému. La fin surtout sembla lui offrir un pressentiment de sa

mort prochaine. En effet cette mort arriva quelques mois après. *Kosciusko* ne vivant plus que dans la mémoire de ses amis et dans les archives de l'histoire, est allé se perdre où va toute chose sur la terre, où vont les roses et les lauriers.

LETTRE XXI[e].

Au Chevalier Durville.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Le thermomètre politique des nations voisines a éprouvé de grandes variations depuis la quinzaine dernière. Tout, excepté l'Espagne, était dans un calme plat. La scène a bien changé; il ne s'agit plus que de querelles : on ne dit pas encore que des campagnes vont s'ouvrir, mais de sourdes agitations se manifestent de toutes parts. L'Angleterre menace de se mesurer avec les Etats-Unis ; elle espère peut-être donner de nouvelles preuves de sa philantropie et de son esprit libéral, en brûlant une seconde fois Washington. Si vous ajoutez que, d'un autre côté, elle est en guerre avec les Marattes, et que sa vie intérieure n'est qu'une suite de discordes intestines, vous aurez une juste idée de la tranquillité qui règne parmi ce peuple, auquel sa constitution assurerait une liberté solide, si elle était exécutée.

— La Russie, devenue par les derniers événemens la puissance la plus imposante de l'Europe, a quelques démêlés avec la Porte. S'il n'est pas certain qu'elle combatte de nouveau, rien ne prouve non plus que bientôt elle n'y sera pas contrainte. En attendant, ce gouvernement semble justifier M. Azaïs, qui le déclare aujourd'hui incapable

de liberté, en fournissant à l'Espagne des vaisseaux destinés à conduire des troupes royales dans l'Amérique du Sud. Dans l'état où se trouvent aujourd'hui les insurgés, cette coopération de la Russie n'est pas adroite, parce qu'elle est inutile. La liberté parle aux indépendans; elle les inspire et les conduit. Que peuvent leur opposer des troupes royales, permanentes et salariées, qui ne ressentent d'autre influence que celle du despotisme, et qui ne voient pour avenir qu'un traitement de six sous par jour, ou l'hôpital des Invalides? La Russie, en concourant à l'asservissement du Nouveau-Monde, gagne, il est vrai, Minorque et Majorque, possessions bonnes à garder; mais il faut voir le revers de la médaille, et songer qu'en s'ouvrant ainsi des comptoirs dans la Méditerranée, elle éveille l'Angleterre, et se prépare pour l'avenir un ennemi de plus. On sait que la Russie est défendue par sa position géographique, par l'étendue de son territoire et l'âpreté de son climat; mais on sait aussi où conduit l'ambition, même étayée sur des appuis en apparence solides. La Russie est un colosse; mais l'expérience nous apprend que les colosses tombent quand ils sont attaqués par les haines nationales.

—On parle de compléter la landwerh en Prusse. En Espagne, la destination des troupes réunies en Estramadure est encore une énigme. On dit, d'un côté, que l'invasion du Portugal est accomplie; d'autre part, on assure que cette invasion est impossible; si Junot existait encore, il pourrait répondre à cette dernière assertion. Enfin on répand depuis quelques jours la nouvelle que les puissances alliées ne souffriront pas la rupture de la paix générale. Ce dernier moyen de pacification ne laisse pas que de surprendre. Je suis loin de désirer le renouvellement de la guerre; je crois qu'une impulsion de ce genre, donnée par un souverain, doit lui devenir funeste; mais il me semble que si chaque peuple en particulier n'a pas le pouvoir de régler ses affaires comme il lui convient, l'Europe

ne sera plus qu'un seul état gouverné par un *directoire impérial et royal*, dont la Russie tiendra la présidence et l'Angleterre le trésor. C'est, je le sais, l'esprit qui a dirigé les opérations du congrès de Vienne ; mais ce qui n'est ni libéral, ni même juste, ne peut durer long-temps.

— Le roi de Prusse fait dans ce moment une très-bonne œuvre. Il veut réunir les Calvinistes et les Luthériens, et donne le premier l'exemple de cette union. Bien entendu qu'on n'emploiera que les armes de la persuasion pour opérer un pareil rapprochement ; car l'Écriture dit : Ceux qui se serviront de l'épée périront par l'épée.

— On annonce que les souverains alliés doivent se rassembler à Spa, pour régler les intérêts du continent. Désirons que ce nouveau congrès complète le premier, en s'occupant des fortunes qu'il a négligées. Les droits, pouvoirs, prérogatives, possessions des souverains, sont bien et duement établis et réglés ; il est temps que les peuples aient leur tour.

— Les Belges montrent un esprit vraiment patriotique, en s'interdisant l'usage des marchandises anglaises. Toutes les nations devraient suivre cet exemple. Depuis vingt-cinq ans, l'Angleterre soulève les peuples de l'Europe, fomente et nourrit la guerre. On croirait, au langage des orateurs de Westminster, que le noble but qu'elle veut atteindre, c'est l'affranchissement des hommes, le progrès des lumières et des idées généreuses..... Erreur : les Anglais ne veulent et n'ont jamais voulu qu'une chose, vendre du café, du sucre et des indiennes.

— L'empereur Alexandre emploie tous les moyens que la politique conseille pour adoucir le sort des Polonais ; et véritablement si quelque chose pouvait compenser la liberté perdue, les soins que prend l'empereur de Russie consoleraient la Pologne. Aujourd'hui ce prince permet et approuve l'érection d'un monument en l'honneur de *Jo-*

seph Poniatowski, mort glorieusement à *Leipsick* en défendant les alliés de sa patrie.

— Comme autrefois La Harpe, de pédante mémoire, tombait de chute en chute jusqu'au fauteuil académique, *le Champenois* va de numéro en numéro tomber chez l'épicier. Au reste, il ne doit accuser personne de sa déconfiture; il est lui-même son plus grand ennemi. Jadis on lui reconnaissait de l'esprit, du piquant; son style, bien qu'un peu pâle, était assez élégant, et il avait parfois raison, excepté quand il parlait politique. Les temps sont bien changés : aujourd'hui il n'envoie plus à Arcis-sur-Aube que des anecdotes surannées, des plaisanteries fades et des discussions qu'il tire sans doute des archives de *l'ordre de l'éteignoir* C'est plaisir de le voir déraisonner; il ne veut plus d'élections, parce que l'intrigue peut s'y glisser; de représentation nationale, parce que les députés s'achètent; mais comme autrefois il n'y avait jamais d'intrigues, jamais d'hommes à l'enchère, c'est un bon despotisme bien et duement constitué, comme en Turquie, par exemple, qu'il lui faut. Cet homme-là n'est pas de son pays : de même qu'en Normandie, on ne veut en Champagne ni corvées, ni dîmes, ni rois absolus; on veut de la liberté, de l'esprit et du bon sens; le reste est marchandise de contrebande que les douanes littéraires ont ordre de saisir. Il y a prohibition absolue pour les *Lettres Champenoises.*

— On dit que l'on a effacé du fronton de l'église bâtie par *Voltaire*, près de Ferney, les mots *Deo erexit Voltaire.* Un prédicateur du pays a prononcé dans ce temple un sermon dont le but était de prouver que le philosophe ne l'avait pas fait bâtir; mais que la main qui renversa les murailles de *Jéricho* avait fait élever ce temple par miracle.

— Tout se *compense* dans ce monde; M. *Azaïs* avait été libéral, aujourd'hui il devient le partisan du despotisme. A le croire, à peine la moitié de l'Europe est en

état de jouir de la liberté. Dire aujourd'hui blanc et demain noir; est-ce donc une faiblesse essentiellement attachée à la manie des systèmes ?

— On recherche, avec avidité, une brochure de Sir *Robert Wilson*, sur la Russie. Cette production mérite d'être distinguée des pamphlets que l'on voit éclore chaque jour comme les nuées de sauterelles envoyées par la colère céleste. Elle contient des faits et des observations justes; l'auteur mérite d'ailleurs de nous intéresser; il a figuré avec honneur dans une cause célèbre, et s'est presque fait pardonner les trop nombreuses calomnies qu'il s'est permises dans sa relation de la guerre d'Egypte.

— La fureur des Biographies est portée au plus haut point; il semble cependant que les auteurs devraient s'en dégoûter : leurs ouvrages restent chez le libraire; et si quelque exemplaire circule, on les attaque en calomnie. Aujourd'hui c'est la biographie des *pendus*, qui vient de paraître. Deux gravures représentent l'une un *pendu*, l'autre un *roué* : voilà des objets dignes d'amuser la bonne compagnie. Urbain Grandier, dont on rapporte l'histoire, est le seul qui intéresse le lecteur toujours disposé à plaindre les victimes de l'intolérance religieuse.

— M. *Henri Lacoste*, rédacteur de la *Quotidienne*, et M. *D*....... rédacteur de *l'ex-Constitutionnel* se rencontrèrent, il y a quelque temps, chez un restaurateur du Palais-Royal. Ces messieurs sont convenus de se dire des injures en public, mais de s'accabler de politesses en particulier. — Eh bien! dit M. Lacoste, comment menez-vous *le Constitutionnel*? — Pas mal, reprit l'autre; le nombre de nos abonnés est loin de décroître; et *la Quotidienne?* — Ah! mon cher, c'est bien différent. Notre *couleur* n'est plus à la mode. Si nous avions à recommencer!.... *Votre spéculation est meilleure que la nôtre.*

— Le voyage de MM. *Humbolt* et *Bonpland* a été traduit en anglais par *Helena-Maria Williams*, que d'autres

ouvrages ont élevée au rang des premiers écrivains d'Angleterre. Sa traduction obtient le plus grand succès, et ce n'est pas en faire un éloge exagéré que de dire qu'elle se lit avec plaisir à côté de l'original. *Miss Williams* a composé aussi un poëme sur le Pérou, et un grand nombre de poésies fugitives dont quelques-unes ont été fort bien traduites par Boufflers et Esmenard, et recueillies en un volume devenu aujourd'hui assez rare.

— Un journal anglais *(le Star)* dit que S. M. Louis XVIII a fait présent à lord *Wellington* d'une statue de *Bonaparte*, morceau très-achevé, d'un marbre superbe, et sorti de l'atelier du célèbre *Canova*.

— Le général comte *Clauzel* et le général *Lefèvre-Desnouettes* ont fait voile de Philadelphie sur un vaisseau chargé de passagers et destiné pour *Mobile*. Le maréchal *Grouchy*, les deux généraux *Vandamme et Labanal*, *Pennier*, *Garnier de Saintes*, le comte *Réal*, etc. sont à la tête de l'entreprise,

— On assure qu'un général anglais, faisant faire à ses troupes l'exercice de la petite guerre, a répété deux fois, et la dernière dans les environs de Paris, la bataille de *Waterloo*. Au grand étonnement des spectateurs, dit-on aussi, le corps anglais qui représentait la garde chargeait aux cris de *vive l'empereur*. Si les Français s'avisaient de jouer aussi à ce jeu, ne pourraient-ils pas choisir pour sujet de leur imitation certaines affaires d'Espagne dont chacun sait le nom ?

Lord Wellington a quitté Paris pour retourner en Angleterre.

— Le poëme de la *Gale* a paru; il commence par ces vers :

Je chante le plaisir vulgaire mais piquant
Que tout être sensible éprouve en se grattant ;
Plaisir vrai, sans apprêt, doux charme de la vie,
Et dont un dieu jaloux fit une maladie.

Le reste est sur ce ton passablement trivial, et contient de plus des gravelures que le talent même ne saurait excuser. C'est une débauche d'esprit à laquelle il ne manque que de l'esprit, du goût et même la connaissance des premières règles de la versification.

— Il court par le monde une *Satire contre un auteur connu.* Cet auteur n'est point nommé, mais on lui reproche d'avoir fait plusieurs pièces qui ne peuvent appartenir qu'à M. *Picard.* Voici quelques vers qui pour ne pas être entièrement justes n'en sont pas moins bien tournés et remplis de verve comique.

Chargé de cent cahiers qu'il a noircis de prose,
Où va ce gros Damis que l'on apothéose?
Pense-t-il, au Parnasse arrivant tout poudreux,
S'élever sur le tas de ses écrits verbeux,
Et par un coup de main escaladant le Pinde
Se cramponner au faîte où son orgueil le guinde?
Oserait-il plutôt s'offrir sur l'Hélicon,
Entouré des Midas qui proclament son nom,
Et montrer aux neuf sœurs, pour toute garantie,
Son brevet qu'a visé la bonne académie?
Non : son siècle au Parnasse en vain croit le porter;
Pour y prendre son rang, il faut le mériter.
Pradon vit de lauriers parsemer sa carrière,
Et respira l'encens dont fut privé Molière;
Mais le Temps et Phebus vinrent montrer bientôt
Dans Molière un grand homme et dans Pradon un sot.
Tu n'es pas un Pradon, Damis; car l'on suppose
Qu'il faisait mal les vers, et tu fais mal la prose.

Le poëte anonyme nous explique plus loin le motif de son ressentiment contre l'auteur de *la Petite Ville.* Il reproche à M. Picard d'avoir inhumainement refusé une œuvre inédite sur laquelle il fondait un commencement de réputation.

Te souvient-il d'un jour, où sans suite et sans guide,
Un poëte à tes yeux s'offrit d'un air timide?

Il portait un écrit, et sa tremblante main
A la tienne tendait son hommage mesquin......
Ta main le repoussa. L'affront ne coûte guères
A ceux qui tels que toi le supportaient naguères;
Mais pourquoi m'accueillir avec l'air du mépris
Que toujours j'abhorrai, que souvent tu souffris?
Songe que le hasard, qui t'a fait notre oracle,
Peut t'arracher du faîte et nous mettre au pinacle,
Et par un prompt retour abaissant ta fierté,
Te rendre le flatteur de ceux qui t'ont flatté.
Le sort t'a fait un nom; mais on peut sans génie
Siéger à tes côtés en pleine académie.
Paris t'a couronné; mais il est à Paris
Des prôneurs à l'enchère et des mains à tout prix.

On voit que l'indignation du jeune auteur le conduit trop loin. M. Picard est à l'épreuve d'une semblable attaque, et l'on aura beau répéter qu'il fait mal les vers et que sa prose est traînante et verbeuse, Paris n'en croira jamais rien. Au reste, le satyrique est mal-adroit; il condamne *M. Musard*, le *Conteur*, la *Sorcière* et *Vanglas*, et ne parle pas du *Capitaine Belronde*, d'une *Matinée de Henri IV*, de la *Manie de briller*, et *de la Double réputation*. Le talent est de bien choisir ses exemples.

Espérons qu'à l'avenir M. Picard éprouvera quelque compassion pour les petits auteurs qui le prieront de diriger leurs premiers pas. S'il avait un peu de mémoire, il n'oublierait pas ce vers de Voltaire :

Qui ne sait compatir aux maux qu'il a soufferts?

— M. J.-Ch. *Bailleul*, ex-député, vient de faire paraître une brochure intitulée : *Sur les écrits de M. B. de Constant, relatifs à la liberté de la Presse et à la responsabilité des Ministres; Principe d'une loi de sécurité; quelques réflexions sur une opposition au Ministère*

dans les chambres. Cet ouvrage mérite d'être médité avec attention; il s'y rencontre des idées neuves, des aperçus utiles et le style est plein de vigueur. Quoique M. *Bailleul* combatte quelques principes de M. *de Constant*, il n'en est pas moins un écrivain libéral; et d'ailleurs il est utile et curieux de voir deux publicistes du même parti donner chacun leur opinion sur les moyens de conserver ou de hâter le retour de la liberté publique.

— Le premier volume du *Cours analytique de littérature* de M. *Le Mercier* a été mis en vente depuis quelques jours. Il faut avouer que le débit de ce poëte orateur prêtait à ses leçons un charme qui s'évanouit à la lecture. Un plan original, des comparaisons souvent ingénieuses, des aperçus fins et spirituels; tel est en général le mérite de cette première partie. Mais ce qui doit étonner dans un écrivain qui vise tant à *l'étrangeté* des idées et des expressions dans beaucoup d'autres ouvrages, c'est la monotonie, l'absence de couleur et le grand nombre de locutions communes qu'on rencontre dans celui-ci. Au reste, M. *Le Mercier* s'y montre toujours le défenseur de la philosophie, l'ennemi des préjugés, et le sincère partisan de toutes les doctrines libérales.

— Tout le faubourg Saint Germain est dans la joie: on se croit certain de la résurrection triomphante de l'Odéon. Les nouvelles les plus agréables circulent. Ce théâtre va devenir une succursale des *Français.* On dit déjà que *Monrose* sera chef dans l'emploi des valets; que *Potier*, transfuge des Variétés, remplira les rôles de *Baptiste cadet;* que *Boucher* doublera *Clozel*, et que, comme on jouera la tragédie, Mademoiselle *Georges* et *Joanny* se chargeront des premiers rôles.

ÉPIGRAMME.

LE DINDON ET LE RENARD, *Fable attribuée à M. Arnault.*

Certain dindon, grand ami des vieux us,
Argumentait comme un docteur en *us*;
Tout est bien, était son adage.
Se plaignait-on de quelque abus,
Il croyait l'excuser en disant : *C'est l'usage;*
Et là dessus, dans sa longue oraison,
Citant Aristote et Platon,
Il brodait son texte ordinaire :
Ce qu'on a toujours fait, il le faut toujours faire :
En l'écoutant, tout le peuple dindon
Se pâmait d'admiration,
Et portait jusqu'au ciel le nouveau Cicéron.
Mais un jour, jour affreux, d'exécrable mémoire!
L'orateur, bien repu, loin de son auditoire,
Reposant, digérant, et l'œil à demi-clos,
Du paisible Morphée attendait les pavots;
Lorsqu'un renard sournois, qui veillait en silence,
Vandale au cœur d'acier, n'aimant pas l'éloquence,
Fond sur lui comme un trait. Le docteur éperdu
Lui crie en gémissant : *Mon frère, que fais-tu?*
Egorger son prochain! c'est un accès de rage;
Veux-tu vivre toujours de sang et de carnage?
— *Ami*, dit le forban, *laisse là tes sermons.*
Mes pareils, de tout temps, ont mangé les dindons :
SI JE T'ÉTRANGLE, C'EST L'USAGE.

Prenez les abus pour des droits,
Pauvres hommes à tête vaine;
Rappelez vos antiques lois,
Et les renards à face humaine
Vous mangeront comme autrefois.

On prie les Souscripteurs aux *Lettres Normandes* de ne pas faire relier leurs Livraisons avant d'avoir reçu le neuvième numéro, auquel on joindra un Titre détaché et une Table des matières.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux en bon chrétien
Vous *siffler* tous, car c'est pour votre bien.
VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Discours du Roi aux Chambres. — Le Recrutement et le Concordat. — Les Spectacles. — Une Visite chez Diogène. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.

LETTRE XXIIe.

Paris, le 13 novembre 1817.

A Monsieur Dumesnil, Négociant.

DISCOURS DU ROI AUX CHAMBRES.

MONSIEUR, vous connaissez les belles paroles que prononça Henri IV, lorsqu'après avoir éteint la guerre civile sans employer d'autres moyens que la clémence et l'oubli, ce grand prince convoqua l'assemblée des notables à Rouen, dans l'abbaye de Saint-Ouën. « Je ne vous ai point appelés, leur dit-il, comme faisaient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver mes volontés. Je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, pour me mettre en tutelle entre vos mains; envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises, aux victorieux. Mais le violent amour que je porte à mes sujets me fait trouver tout aisé et honorable. »

Ces sentimens exprimés avec une si noble franchise, par un prince, *le seul dont le peuple ait gardé la mémoire*, étaient une satire éloquente de la conduite des despotes qui, avant lui, feignaient de convoquer des assemblées nationales dans l'intention de donner des preuves d'attachement à la liberté, mais ne s'en servaient dans le fait que pour faire approuver leurs ordres absolus, et consolider leur tyrannie. Henri IV, prince très-éclairé pour son temps, en se plaçant ainsi sous la tutelle de ses sujets, rendait hommage à une vérité reconnue depuis : que les souverains ne peuvent rien que par les peuples, mais que les peuples pourraient quelque chose sans les souverains, par la raison que le tuteur peut exister sans celui qu'il dirige, tandis que si ce dernier était abandonné à lui-même, il tomberait comme l'arbuste dépourvu d'appui.

Si ce fut de tout temps une vérité, qu'un prince doit recourir aux conseils du peuple, cette vérité est encore bien plus évidente sous les gouvernemens représentatifs. Dans ce système, la machine politique étant un tout composé de rouages contenus dans une mutuelle dépendance, chacun d'eux ne peut se mouvoir sans le secours des autres. Le roi, placé au premier rang, imprime et reçoit le mouvement; et si jamais il prétendait agir seul, et pour lui seul, il faudrait lui rappeler la fable des membres et de l'estomac.

Une fois le principe de la coopération réciproque des branches du pouvoir accordé, il faut reconnaître que si l'un des trois pouvoirs est par sa position plus respectable, et placé plus haut que les deux autres, il ne dépend pas moins d'eux, et leur doit si non du respect, du moins cet échange d'égards que se rendent deux puissances qui ne peuvent rien quand elles sont séparées. Si donc un prince parle devant l'assemblée qui constitue une partie du pouvoir législatif, il est de son intérêt, et par conséquent de son devoir d'associer habilement la déférence avec la

dignité. Sans descendre à des ménagemens indignes de la majesté royale, il doit mettre dans son discours quelque chose d'affectueux, être roi et citoyen, homme et monarque.

C'est ce double caractère de fermeté et de douceur que l'on trouve à un si haut degré dans le discours de Henri IV. On ne le remarque pas moins dans les paroles prononcées par le roi à l'ouverture des chambres de cette année. Elles sont royales, mais elles sont françaises. Par tout le prince paraît non moins attaché à la patrie, que dépendant des chambres. Il avoue franchement que sans elles il ne peut rien pour conserver à la France sa dignité, sa grandeur, ses droits à l'estime et au respect des nations. Il annonce qu'il se propose de faire présenter plusieurs mesures législatives, pour assurer le maintien de notre liberté au dehors, pour solder la contribution de guerre dûe aux alliés, contribution qui doit être diminuée, parce que, si le peuple français consent à faire quelques pas pour maintenir la paix, il ne consentira jamais à compromettre sa dignité et sa fortune, deux choses sans lesquelles il n'y eut jamais de nations, et par conséquent de rois.

S. M. nous annonce que conformément à la charte, il sera présenté une loi de recrutement, autrement dit de *conscription;* car pourquoi le dissimuler, *recrutement* et *conscription* c'est une seule et même chose. Si le gouvernement n'a point voulu prononcer le mot qui fut long-temps adopté, ce ménagement qui ne change rien à la nature de l'institution, n'est pas digne de sa confiance à notre égard. S'il a craint que le mot de *conscription* n'effarouchât les imaginations, il s'est peut-être trompé. La nation française approuva toujours l'institution en elle-même. C'est une grande et belle idée que celle d'avoir fait concourir tous les citoyens à la défense de la patrie. C'est une idée antique; c'est une des plus nobles conceptions des esprits libéraux. L'abus en est funeste sans doute, mais l'usage en est sublime. Ce qui sert pour

la défense peut servir pour l'attaque ; voilà l'écueil. Aussi disons-le avec franchise ; lorsque dans les premiers momens d'un enthousiasme peu réfléchi, des voix imprudentes firent entendre les mots : *plus de conscription!* Les vrais citoyens, les amis de la liberté ne s'y trompèrent jamais, et ne voulurent pas espérer un changement qui eut détruit (et dans quel moment?) le plus sûr moyen que puisse avoir un peuple pour défendre ses droits.

Le discours du roi annonce aussi qu'on présentera à la chambre un projet de crédit inférieur, il est vrai, à celui de l'année précédente. Prenons garde à nous. La France, par ces emprunts réitérés, creuse peut-être un précipice qui ne pourra être comblé de long-temps, et dans lequel il est à craindre qu'elle ne tombe.

Quant au concordat, il paraît qu'une partie n'est pas susceptible de recevoir le caractère législatif; mais alors cette partie ne sera donc ni légale ni obligatoire. Comment sortir de cette alternative? Une loi civile ou religieuse peut-elle être promulguée et régner parmi le peuple, si les représentans ne l'ont pas approuvée? Qu'est-ce qu'un concordat? Un traité consenti entre le chef de l'église et le chef de l'état, qui devient loi de l'état, puisqu'il oblige les citoyens à des observances, ou même à des impôts prélevés par la cour de Rome. Il semble donc qu'il doive être porté aux chambres et discuté par elles. Le roi constitutionnel ne peut le recevoir que conditionnellement, et il n'est maintenu qu'autant qu'il est admis par le peuple.

Telles sont, Monsieur, les réflexions qui m'ont été suggérées par le discours que Sa Majesté a prononcé devant les chambres. La France y a trouvé le sujet d'espérances, et les puissances alliées y reconnaîtront le langage d'une force qui ne cherche pas ans doute à se manifester ; mais qui, en se consacrant aujourd'hui au maintien de la paix,

ne connaît pas l'art de cacher sa confiance, si la guerre était ratiumée. Les paroles du roi sont un double gage de sécurité; elles promettent l'allégement de la rançon de l'état, et la création d'un loi qui mettra désormais l'état à l'abri d'être de nouveau exposé à payer sa rançon.

Je suis, etc.

LETTRE XXIIIe.

A Madame de Sénanges.

LES SPECTACLES.

Je vous ai entretenu, dans ma dernière lettre, de *la Manie des grandeurs* de M. Duval. Cette pièce a été diversement jugée par les journalistes. Les uns l'ont portée aux nues, les autres l'ont déchirée à belles dents; celà dépose en sa faveur; il n'y a que les bons ouvrages qui éprouvent un sort pareil. Désormais son rang est fixé dans le répertoire, et elle sera placée parmi nos bonnes comédies du second ordre. Je ne suis revenu à ce sujet que pour vous dire quelques mots de M. Malte-Brun, qui, dans sa manie réformatrice, a porté un jugement très-original de *la Manie des grandeurs*. Il voudrait que le principal caractère fût tout-à-fait différent de ce que M. Duval l'a fait Il n'est pas suffisamment girouette pour M. Malte-Brun. Ce critique danois eut désiré que, voltigeur avant 1789, Montgéran, eût été tour-à-tour révolutionnaire et républicain, impérialiste et monarchiste; il fallait même qu'il eût signé l'acte additionnel; pour moi j'aurais demandé encore deux petits changemens; d'abord qu'il eût rédigé la Quotidienne, puisqu'au lieu de Montgéran il se fût appelé *Malte-Brun*. Je n'entre pas dan

détail des autres corrections, qui fussent devenues nécessaires pour coordonner les rôles secondaires avec le rôle principal. Au lieu de la baronne on aurait pu choisir une certaine rédactrice de la Gazette que tout le monde connait. Merval seul eut difficilement trouvé son modèle. Ainsi travestie, *la Manie des grandeurs* aurait eu peut-être un plus grand intérêt du moment, mais assurément elle ne serait jamais passée à la postérité.

Cette semaine nous a offert deux nouveautés et deux chutes. M. Eugène Scribe a fait représenter au Vaudeville une satire de la Chambre des Députés, traduite d'Aristophane. Ce jeune auteur veut nous faire croire qu'il sait le grec; on ne lui demandait qu'une chose, c'était de prouver qu'il sait le français, et malheureusement les *comices d'Athènes* ne sont pas même une présomption en sa faveur. «*De quoi donc nos maris s'avisent-ils de se réunir en séance secrète... Je n'ai pas bien pu écouter.* » et d'autres phrases de ce genre donnent une assez juste idée du style de la pièce nouvelle. Le parti de l'opposition a triomphé à la représentation des *Comices;* les femmes orateurs ont été forcées d'évacuer la salle avant la fin de leur seconde séance, et sans avoir eu le temps de dresser le procès-verbal de la violence qu'on exerçait contre elles.

L'Ingénue de Brive la Gaillarde est une fille de cabaret et par conséquent de fort mauvaise compagnie. Le parterre du théâtre des Variétés ne l'a point accueillie avec bienveillance. Plusieurs sifflets ont voulu faire réparation à la décence offensée; mais la *faction* qui tient ses séances sous le *lustre,* race dont l'oreille est peu chatouilleuse, a imposé silence au public qui se permettait d'être fâché, et qui osait le faire paraître.

On nous faisait espérer qu'une révolution se préparait à l'Odéon, et que le désert serait enfin peuplé; mais, comme on sait, les innovations ne sont pas de mode aujourd'hui. Le théâtre Français a réclamé ses priviléges, il

a prodigué les menaces, les cadeaux, et s'est ainsi très-légitimement conservé le droit de négliger les auteurs vivans, d'hériter des auteurs morts, et d'exercer le despotisme théâtral dans toute son étendue.

Monrose reste aux Français, on dit même que *Cartigny* et *Thénard* consentent à partager avec lui les grandes livrées. *Potier* est décidément engagé à *la porte Saint-Martin*. *Lepeintre* de Bordeaux se présente pour lui succéder; mais je ne pense pas qu'il songe à le remplacer, quelque talent qu'on lui reconnaisse d'ailleurs.

— On va jouer à Favart la mort de *Mithridate*. Mad. *Catalani* chantera le rôle de *Monime*, et M. Tramezzani débutera dans celui de Mithridate. L'Odéon monte aussi des nouveautés. M. Delatouche, ex-rédacteur du Constitutionnel, a fait recevoir une pièce intitulée : *Selmours de Florian*. M. Picard continue toujours d'être fécond, et nous rappelle Hardy et Garnier dont le théâtre est composé de plus de cent comédies ou tragédies qui eurent beaucoup de succès dans leur temps. Il prépare un nouvel œuvre comique, dont nous vous rendrons compte. — Feydeau voulait nous offrir les *Oies du frère Philippe*, mais on lui a rappelé que nous étions dans le saint temps de l'Avent, et il va nous donner une reprise de Wallace, par forme de mortification. En attendant *la Sœur Rivale*, l'Ambigu poursuit les représentations des Machabées, dont le succès s'est encore accru depuis la mort d'une femme qui, n'ayant pu survivre à l'émotion que lui a causé ce spectacle et à une attaque d'apoplexie, est allée dans l'autre monde rejoindre les fils de Mathathias. — La porte Saint-Martin vient de recevoir un Vaudeville ayant pour titre : le *Naufrage de Carabi*. La question est de savoir si le lieu où il abordera, ne sera point une île déserte.

Tel est, madame, pour cette semaine, notre fortune dramatique; elle serait beaucoup plus considérable si l'accès des théâtres était plus facile aux jeunes poëtes, et si

les auteurs en pied n'en gardaient toutes les avenues, afin de percevoir le droit de péage. Cette contribution d'un nouveau genre se lève régulièrement, mais les formes en sont vexatoires. Ne pourrait-on pas réduire en droit ce qui existe de fait, et puisqu'il est impossible de se soustraire au payement de l'impôt, établir une regie, une administration, où les débutans iraient se présenter, afin qu'ils sussent le point fixe ou le pillage devrait s'arrêter. Comme messieurs les courtiers pour conserver les apparences, offrent leur esprit en échange de la somme qu'ils reçoivent, on etablirait la division des Vaudevilles, celle des Mélodrames, celle des Comédies et des Opéras. La division des Vaudevilles se composerait de plusieurs bureaux, bureau de dialogue, bureau du couplet, bureau du calembourg, etc. ; la division des Mélodrames, aurait le bureau des décorations : celui des ballets; celui des noirceurs; celui des coups de théâtre, et ainsi de suite. Le jeune débutant recevrait en échange de l'impôt, ici un calembourg, là un couplet, plus loin un coup de poignard, et sa pièce paraphée et contresignée arriverait assurément jusqu'à la représentation. Pour empêcher la fraude, il y aurait un tarif imprimé que l'on publierait dans les journaux, qui serait affiché à la porte de chaque théâtre, et à la principale entrée de l'administration, à peu près de même que dans les cafés, on voit sur les murs le tarif des consommations. Il me semble que cette idée mérite qu'on y réfléchisse, et je le répéte, ce ne serait que donner une forme régulière à ce qui existe aujourd'hui. Pardonnez-moi, madame, cette proposition; c'est une allégorie peut-être bizarre, mais elle renferme un grand fonds de vérité.

Je suis, etc.

LETTRE XXVIe.

A Madame de Sénanges.

UNE VISITE CHEZ DIOGÈNE.

Je me rappelle, Madame, que dans une de mes premières lettres, j'ai promis d'égayer votre société aux dépens d'un certain Diogène qui, après avoir lancé dans le monde deux diatribes tant soit peu cyniques, s'est condamné lui-même depuis à un silence qu'il eût mieux fait de ne pas rompre. Cet atrabilaire personnage me paraissait être un de ces sages timides qui blâment toute réforme même avantageuse, et qui nous répètent sans cesse : hors l'ancien régime point de salut. Il s'est hautement proclamé le défenseur des doctrines de nos pères, du fanatisme religieux, des dragonades, de la dîme et autres antiquités de ce genre. Mais voyez l'ingratitude ! Les hommes même de son parti l'ont inhumainement abandonné ; le désert seul a prêté l'oreille à ses deux sermons, et le malheureux prédicateur en a été pour ses frais de bile, de papier et même de tonneau. Il commença dès lors à croire que, vouloir réformer le genre humain, rendre à notre littérature son ancien éclat, à notre gouvernement ses vieilles maximes, au commun des journalistes la pudeur et le désintéressement était une tâche au-dessus de ses forces. Il reconnut que ce n'était pas seulement la disette d'esprit qui se faisait sentir chez lui, que l'imprimeur et le marchand de papier élevaient la voix, et qu'il était indispensable, s'il voulait poursuivre, d'appeler à son aide des collaborateurs qui eussent de l'esprit pour deux, et qui consentissent à placer leurs capitaux dans sa cyni-

que entreprise. Diogène se décida donc à faire cet appel par la facile voie des petites affiches.

J'ai pris l'habitude en déjeûnant de parcourir cette feuille, parce que j'y trouve toujours quelque phrase dont la piquante naïveté m'amuse beaucoup plus que les sérieuses folies de la *Quotidienne* ou de la *Gazette*. Tantôt c'est une jeune personne *d'une figure agréable* qui demande à servir un Monsieur *seul;* tantôt un charlatan qui cherche, par la tournure originale de son style, à séduire la bonne foi du lecteur. Je lus donc sur les petites affiches la demande de Diogène, et l'envie me prit de me présenter chez ce personnage, afin de voir de près cet ennemi de la nature humaine. Je me transportai rue *des Mauvais-Garçons*, près de la place de Grève; c'est-là que mon homme avait établi sa résidence.

Quand je dois voir quelque nouveau visage, il m'arrive souvent de lui créer dans mon imagination un extérieur, d'après les idées que je me suis faites de sa personne. Ensuite je compare cette invention à la réalité, et j'en tire quelquefois des conséquences fort piquantes qui ne dépareraient point un chapitre de Lavater. Je me demandais en route ce que pouvait être ce Diogène, chez lequel me conduisait la curiosité. A le juger par sa feuille, je me figurais un vieillard quinteux et chagrin, entouré à son cinquième étage des débris d'une antique garde-robe, coîffé à l'aîle de pigeon; je m'imaginais que livré alternativement à la lecture de Juvénal, des Elémens de la science du blason, et des canons de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, il avait résolu, dans l'espoir de fixer sur lui l'attention d'un gouvernement ingrat à ses mérites, de publier quelques passages d'une satire contre la révolution, et de rattacher à ces lambeaux mal cousus la critique ou l'éloge des personnages du jour. Je voyais d'avance sa figure sèche et longue, ses lèvres étroites empreintes d'un rire sardonique. Quelle fut ma surprise, au contraire, lorsque

je trouvai au second étage d'une maison assez apparente, une figure pleine d'ingénuité, dont un sourire malin ne troubla jamais l'innocence, une contenance embarrassée; enfin tout ce qui semble le moins compatible avec le fiel et la misanthropie dont les lettres de Diogène sont pour ainsi dire imprégnées.

L'auteur des lettres à *Milord Love kings* (*aimer les rois*), me reçut avec une grande affabilité. La conversation s'engagea; j'avais cru trouver un homme entêté de ses opinions; je m'étais étrangement trompé. Il n'est pas de cire molle qui se prête plus facilement à prendre toutes les formes. Voici notre dialogue:

MOI.

Vous pensez mieux de l'espèce humaine que votre patron. Vous espérez, Monsieur, trouver deux hommes avec lesquels vous puissiez vivre, et Diogène désesperait d'en trouver un.

DIOGÈNE.

Je ne ressemble pas au titre de mon ouvrage. Je m'accommode aisément avec tout le monde. Si je me suis intitulé Diogène, c'est pour exciter la curiosité des lecteurs; car vous le savez comme moi, Monsieur, c'est du choix d'un titre piquant que dépend le succès d'une *spéculation*.

MOI.

Mais, dites-moi, ce nom n'est-il pas un peu cynique?

DIOGÈNE.

Je le sens. Eh! bien, comme il m'importe peu, nous en changerons si vous voulez.

MOI.

Avant de m'engager, je conçois une crainte, Monsieur; vous avez dit que *les journalistes étaient le dernier degré d'avilissement littéraire*, et je suis.....

DIOGÈNE.

Oh ! celà ne fait rien. J'ai parlé ainsi parce qu'il faut user de couleurs tranchantes. Je n'en crois pas un mot.

MOI.

Autre chose. L'esprit de votre journal est, ce me semble, ministériel.

DIOGÈNE.

Il est vrai.

MOI.

J'estime et je respecte le gouvernement, mais je ne le flatte pas. Quoique journaliste, je me suis fait une loi de lui dire la vérité ; assez d'autres le trompent.

DIOGÈNE.

C'est une belle fonction, et votre courage excite le mien. Que voulez-vous que nous soyons?....

MOI.

Constitutionnels, libéraux même. Je sais que vous n'aimez pas les idées libérales....

DIOGÈNE.

Vous êtes dans l'erreur.

MOI.

Mais n'avez-vous pas déclamé contre ces idées? N'avez-vous pas dit qu'elles étaient contraires aux principes de la monarchie héréditaire?

DIOGÈNE.

J'ai pu dire cela; mais il y a deux manières d'envisager les choses. Les idées libérales ont de très-bons argumens en leur faveur.

MOI.

Par elles les hommes sont redevenus égaux. Consentiriez-vous à rentrer dans l'esclavage?

DIOGÈNE.

Non, sans doute.

MOI.

Elles ont détruit la noblesse. Aimez-vous les nobles?

DIOGÈNE.

Non, sans doute.

MOI.

Elles ont détruit les couvens de moines et de nones. Aimez-vous ces institutions?

DIOGÈNE.

Non, monsieur; non, monsieur.

MOI.

Elles ont soumis les princes à la loi. Est-ce que vous aimeriez à être gouverné selon le bon plaisir de quelques individus?

DIOGÈNE.

Nullement.

MOI.

Mais alors, monsieur Diogène, pourquoi écriviez-vous le contraire?

DIOGÈNE.

Il fallait conserver ma couleur. D'ailleurs j'aurais craint qu'on ne m'appelât jacobin.

MOI.

Mais, monsieur, vous connaissez la valeur des mots. Les jacobins du temps passé étaient de fort vilaines gens. Ceux qu'on appelle aujourd'hui de ce nom, que sont-ils?

DIOGÈNE.

A vrai dire, je crois que, pour la plupart, ce sont des hommes amis des lois et de la liberté, qui repoussent les priviléges et le pouvoir adsolu.

MOI.

Bonne définition. Je vois avec plaisir que nous nous entendons; nous serons donc libéraux?

DIOGÈNE.

J'y consens.

MOI.

A présent voyons de qui nous dirons du bien, et quels hommes nous critiquerons.

DIOGÈNE.

Nous dirons beaucoup de mal de tous ceux qui ne seront pas de notre parti.

MOI.

Mais que pensera-t-on de vous? Vous avez fait un pompeux éloge de Chateaubriand, de M. de Bonald.

DIOGÈNE.

J'ai eu tort. M. de Chateaubriand est un écrivain ampoulé; son style et ses idées sont gigantesques. Il ne connaît ni la politique ni la littérature. A vous dire vrai, j'ai toujours été choqué des invectives indécentes qu'il se permet contre la révolution française, lui qui jadis en fit l'apologie. Moi je n'ai qu'une opinion, et je suis invariable. Pour M. de Bonald, si je l'ai loué, c'est encore à tort; c'est un des sacrifices à la couleur de mon journal qui m'a le plus coûté. Je n'ai jamais compris la *législation primitive*, c'est du galimatias double, et nous ferons bien de le frapper.

MOI.

Bon dieu! quelle chaleur. Je reconnais l'auteur de vos feuilles. Seulement il a changé de lunettes; il voit toujours à travers la prévention. Permettez-moi de vous dire que vous rabaissez trop Chateaubriand. C'est un écrivain de talent, d'imagination, un peu fou peut-être, mais d'une folie souvent très-agreable. Pour M. de Bonald, je vous abandonne l'écrivain, mais l'homme doit être respecté. Dites-moi, je vous prie, pourquoi vous avez si fort attaqué M. Benjamin Constant?

DIOGÈNE.

Toujours cette maudite couleur. C'est le premier publiciste de l'Europe. S'il a reçu une place de conseiller-d'état, c'est pour empêcher qu'un autre n'abusât de cette autorité. Nous le louerons.

MOI.

Et ce pauvre *Constitutionnel*, que vous avez cruellement déchiré?

DIOGÈNE.

Excellent journal, journal parfait!

MOI.

Encore de l'excès; le Constitutionnel est un journal dont on estime les principes, mais qui manque trop souvent de variété; ses articles sur les spectacles ne sont pas toujours bien faits. En général la littérature en est faible; mais, comme il défend les vrais intérêts de la France, il aura toujours du succès. Mais *les Débats?*

DIOGÈNE.

Pitoyable rapsodie. Mutin, Charles Nodier, Feletz, Aimé Martin, Duvicquet, Boutard. Comment avec tant de tribulations un journal peut-il prospérer? Feuille d'ailleurs de mauvaise foi; arlequin politique; aujourd'hui impériale, demain royale, après demain patriote. Nous en ferons justice.

MOI.

Ici, du moins, votre bile éclate avec raison. Mais la Quotidienne et la Gazette.

DIOGÈNE.

Duo de niais. L'une s'appuie sur le *Pied de mouton*; l'autre est rédigée en chef par un *sicambre*. Peut-elle être française?

MOI.

Mais le Journal Général?

DIOGÈNE.

Feuille estimable depuis qu'elle se *libéralise*. Nous en dirons un grand bien. Il ne faut pas frapper sur ses gens.

MOI.

Que dirons-nous des *Annales* et du *Journal de Paris?*

DIOGÈNE.

Que l'un de ces journaux s'imprime au ministère de l'intérieur, et que l'autre est aux ordres de la rue des Saints-Pères.

MOI.

Mais êtes-vous bien sûr de cela?

DIOGÈNE.

Pour vous en convaincre, lisez leurs articles sur les chambres et les élections. Cela vient d'en haut.

MOI.

Il est donc convenu que nous serons libéraux, que le nom de Diogène étant trop cynique sera supprimé; que vous n'avez pas pensé un mot de ce que vous avez dit dans vos deux premiers numéros, que les hommes qui ont reçu vos éloges ne les méritaient pas; mais étaient loués pour conserver la couleur. C'étaient, Monsieur, les aveux que je désirais de vous. Je ne veux ni ne puis coopérer à votre feuille; elle ne me convient en aucune façon. Je voulais voir si vous, qui reprochez aux journalistes leur versatilité, étiez plus ferme qu'eux dans vos opinions; si vous qui les accusez de faire trafic de leur plume, travailliez pour la gloire; enfin, si le Diogène moderne avait du moins, comme l'ancien, le mérite de la franchise, et la franchise de la misanthropie..... J'ai voulu voir; j'ai vu. J'ai l'honneur de vous saluer.

Comme j'achevais ces mots qui déconcertèrent Diogène, je vis entrer un petit personnage qui après avoir donné deux ou trois regards à la glace, en sifflant un air,

vint à moi, et d'un ton familier me frappa sur l'épaule, en me disant avec un grasseyement tout-à-fait agréable : « Eh! bien, mon cher ami, est-ce que vous voulez être notre collaborateur; car vous n'ignorez pas que je suis l'associé de Diogène. Il cherchait quelqu'un pour assaisonner sa feuille; je me suis présenté, et comme vous le pensez bien, j'ai été admis. D'abord moi, quand je me mêle de quelque chose, cela réussit toujours; je taille, je tranche dans le vif, j'emporte la pièce! Oh! vous verrez! vous verrez! Nous mettrons *beaucoup d'esprit dans notre feuille*, et le succès est assuré. » La sottise devient insupportable quand elle se joint à la suffisance; je me hâtai de sortir pour échapper à cet autre original, et je me promis bien de ne jamais remettre les pieds dans la *rue des Mauvais-Garçons.*

Agréez, etc.

LETTRE XXVe.

Au Chevalier Durville.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

— La plus importante nouvelle dont s'occupe aujourd'hui le monde politique, c'est la mort inattendue de la princesse Charlotte d'Angleterre. Il n'est aucun journal même français qui n'ait, à cette occasion, offert à ses abonnés l'expression de ses longues douleurs. L'Italien qui rédige à Paris un journal Anglais a lui-même brodé sur ce sujet des phrases dignes de M. Treneuil qui, de fondation,

est, comme on sait, le chantre des infortunes impériales et royales. De la Seine à la Tamise, ce n'a été qu'un concert de deuil; la mort d'un être obscur excite à peine une froide pitié, celle de l'héritière des trois royaumes, a reçu toutes les oraisons funèbres que la flatterie prodigue aux morts couronnés. Au reste, cela paraît juste. Le bruit qu'une statue fait en tombant est proportionné à la hauteur du piédestal sur lequel elle était élevée

La mort de la princesse Charlotte fera époque dans l'histoire moderne des anglais. Elle détruit presque la dernière espérance de la famille régnante. Elle est peut-être le précurseur d'une révolution désirée par les uns, redoutée par d'autres. C'est un grand événement même pour la France. Car, on ne l'ignore pas, si les Français étaient tant soit peu portés à l'esprit de représailles, ils adopteraient cette maxime admise de tout temps dans le cabinet de Saint-James : « *Les révolutions d'un peuple sont les menus plaisirs des autres.* »

— Le gouvernement de Portugal vient de découvrir une conspiration dont le but avoué par leurs auteurs, était d'établir dans ce pays les formes constitutionnelles. Les prévenus de ce crime, ont été jugés, condamnés, pendus, brûlés, et leurs cendres jetées au vent. A ce sujet, les feuilles *de l'ancien régime*, c'est-à-dire, *la Quotidienne*, *la Gazette* et *les Débats* se sont livrés à leurs habituelles divagations sur les meurtres, pillages et incendies, suite de cet esprit révolutionnaire, qui, disent-elles, fera néanmoins le tour du monde. Il serait temps de faire entendre à ces feuilles, si véritablement elles n'ont pas fait abjuration de tout bon sens, que les meurtres, brigandages et incendies, ne sont nullement l'effet des idées révolutionnaires, mais des résistances que l'esprit de despotisme a voulu sans cesse opposer à un torrent irrésistible. Tant que l'on contrariera l'opinion dominante, on fera

des victimes et des bourreaux, et après ces exécutions réciproques, l'opinion dominante finira par triompher.

— Un grand exemple de cette vérité est offert par la guerre de l'indépendance. Les insurgens marchent de victoire en victoire, Sainte-Marguerite n'a pu être reprise par *Morillo. Macgrégor* est allé solliciter des renforts, et il n'y a plus d'espoir pour l'Espagne de rentrer dans les possessions que Colomb, Cortès et Pizarro, à l'aide du pape, de la poudre à canon, et de la fourberie lui avaient *légitimement* acquises. Elle recourt aujourd'hui à une autre ruse. Les Etats-Unis, désirent de posséder les Florides, et l'Espagne leur offre de les vendre, persuadée qu'ainsi les Etats-Unis défendront leur acquisition, et serviront utilement sa cause. Nous verrons le résultat de ce calcul; mais ce qu'il y a de certain, c'est que si jamais le gouvernement fondé par *Washington* se déclarait contre l'indépendance des autres peuples, les amis de la philosophie seraient autorisés à lui souhaiter le plus grand malheur qui puisse arriver à une nation, *l'esclavage.*

— L'Allemagne est en général assez calme. Les bruits de guerre entre plusieurs puissances de la coalition ne se réalisent pas encore. Un arrêté des princes alliés exile tous les Français non compris dans la loi d'amnistie, soit en Russie, soit à Kœnisberg. Tel est le choix qui leur est laissé. Voilà ce qu'on appelle, en style diplomatique, de l'humanité, et de la justice. Loin de moi l'intention d'approuver la conduite de plusieurs votans, mais j'avais cru jusqu'ici que l'infortune et la vieillesse avaient des droits sacrés.

— C'est ici le lieu d'élever la voix pour réclamer contre une injuste application de la loi d'amnistie. On a compris dans l'arrêt d'exil des conventionnels qui avaient voté l'appel au peuple, parce que le mot de *mort* se trouvait dans

leur vote. Ainsi les mêmes hommes ont été proscrits par les *Montagnards* pour avoir voté en faveur de Louis XVI, et par la *chambre de* 1815 pour avoir voté contre Louis XVI. J'en connais un surtout que je ne veux pas nommer. Il vota toujours dans l'intention de sauver le roi; jeté au fond des cachots, il y contracta une maladie pestilentielle qui faillit l'emporter; aujourd'hui banni à 75 ans, sous un ciel étranger, ce vénérable vieillard est condamné à laisser ses os près des glaces de la Baltique ou dans les déserts de la Sibérie. Je connais ses vertus, je les admirai long-temps; je l'[illegible] d'un visage serein, persuadé que sa récompense était proche, et mes éternels regrets l'ont suivi sur la terre d'exil.

— Une feuille *Quotidienne* et *Périodique*, par conséquent soumise à la censure, et qui, chaque jour, bénit ses chaînes, *les Annales politiques, morales et littéraires,* trouvent fort inconvenant que des ouvrages paraissant par livraisons, à des époques plus ou moins éloignées, osent laisser voir ce qu'ils pensent, et ne soient sujets ni au timbre, ni à la censure. C'est, disent-elles, éluder la loi de la presse; il faut que l'on y ajoute une disposition nouvelle qui garotte la vérité, et la replonge désormais dans son puits.

Les *Annales* qui avaient besoin d'exemples ont cité les *Lettres champenoises*; par oubli sans doute, elles n'ont pas mentionné les *Lettres normandes.* Je devrais prendre acte de ce silence; mais comme toute peine vaut son salaire, je me permettrai de déclarer aux *Annales* qu'elles ont fait à la fois preuve d'*ignorance*, de *mal-adresse* et d'*intolérance.*

Périodique, signifie : *qui paraît à des époques fixes et réglées.* L'Académie l'a décidé ainsi. Appeler *périodique* un ouvrage dont les livraisons sont publiées plutôt ou plus tard, c'est prouver qu'on ne sait pas le

français, c'est être *ignorant*. Dire ensuite que la loi, soumettant à la censure les feuilles périodiques, doit, *par la même raison*; y soumettre des ouvrages qui ne le sont pas, c'est raisonner à l'absurde. Ajouter que la vérité doit être étouffée parce qu'on n'a pas soi-même le droit de la faire connaître, c'est être *intolérant*. Ajouter encore que la loi est conçue de manière qu'on peut l'éluder, c'est méconnaître la sagesse du Monarque, celle du Ministère, celle des Chambres. C'est ce qu'on appelle être *maladroit*.

Si l'on pouvait encore croire à la réalité des regrets que les *Annales* expriment, sur la perte de leur indépendance! on expliquerait leur dénonciation. Mais on sait que cette feuille porte très-patiemment le joug qu'elle s'est choisi.

Les *Annales* seraient-elles jalouses de l'esprit des *Champenoises*? On sait qu'il y a des degrés dans la pauvreté comme dans la richesse; cependant ce serait être jaloux à bon marché. C'est encore moins aux Lettres normandes que les *Annales* portent envie: car, dans cette supposition, elles auraient au moins profité de la liberté qu'on leur laisse, celle de nous dire des injures. M. V. (*Villenave*), auteur de l'article, ne peut avoir voulu qu'une chose: nous mettre à son niveau. Il s'est trompé. Alors même que les *Normandes* auraient un censeur, seraient timbrées, il n'y a pas beaucoup d'orgueil à elles de croire qu'elles seront toujours moins niaises, plus indépendantes que les *Annales*, et surtout qu'elles ne dénonceront personne.

— M. Lacretelle aîné a fait imprimer depuis plusieurs mois des *Fragmens politiques*. Cet ouvrage qui continue d'obtenir beaucoup de succès, est plein de choses, et présente une foule d'idées neuves et ingénieuses. Peut-être le style n'a-t-il pas cette légèreté que nous demandons aujourd'hui à tous les écrivains même politiques.

M. *Lacretelle* eût rendu son livre plus populaire en sacrifiant à la mode; mais il a préféré, en homme sage, les suffrages des lecteurs qui pensent, aux acclamations de ceux pour qui le *nec plus ultrà* du mérite est dans un style gracieux et dans ces idées piquantes, mais superficielles, qu'on pourrait appeler les feux follets de la littérature. Certain public d'aujourd'hui est le public des journaux et des romans. Il dira de l'ouvrage nouveau, *c'est lourd! on n'y trouve pas assez d'épigrammes;* mais les hommes qui réfléchissent sauront distinguer la profondeur de la pesanteur, et le genre utile du genre frivole.

— La fin malheureuse de la princesse Charlotte détruit presque entièrement les espérances qu'on avait fondées sur sa fécondité pour la succession au trône d'Angleterre. On a lieu de craindre aujourd'hui que la famille régnante ne puisse obtenir un héritier. Si cela était, d'après le calcul de certains politiques, il paraîtrait que la femme de Jérôme Bonaparte serait destinée à devenir la légitime souveraine des trois royaumes. Voilà, certes, l'un des plus étranges rapprochemens que puisse produire la fortune. Mais au reste, le calcul dont nous parlons est entièrement faux.

— Il court par le monde une chanson nouvelle de M. *Beranger*. Elle est intitulée : *Le Dieu des bonnes gens:* c'est plutôt une ode bachique qu'une véritable chanson. La chaleur et la poésie du style, la vérité des images, et surtout l'esprit libéral qu'on y trouve, en font un morceau vraiment digne d'être recueilli par les Français, amis de la littérature, J'en citerai les stances suivantes :

Dans ma retraite, où l'on voit l'indigence,
Sans m'éveiller, assise à mon chevet,
Grâce aux amours, bercé par l'espérance,
D'un lit plus doux je rêve le duvet.

Aux dieux des cours qu'un autre sacrifie,
Moi qui ne crois qu'à des dieux indulgens,
Le verre en main, gaîment je me confie
Au dieu des bonnes gens.

Un conquérant, dans sa fortune altière,
Se fit un jeu des sceptres et des lois,
Et de ses pieds on peut voir la poussière
Empreinte encor sur le bandeau des rois.
Mais dans les fers l'honneur se fortifie,
Et pour braver des maîtres exigeans,
Le verre en main, etc.

Dans nos palais, où près de la victoire,
Brillaient les arts, doux fruits des beaux climats,
J'ai vu du nord les peuplades sans gloire,
De leurs manteaux secouer les frimats;
Sur nos débris Albion nous défie;
Mais les destins et les flots sont changeans;
Le verre en main, gaîment je me confie
Au dieu des bonnes gens.

— Un M. de Fonvielle, auteur d'une *Théorie des factieux*, ouvrage qui est un modèle de décence et de modération, publie aujourd'hui une *ode* qui est aussi un modèle dans son genre. C'est à la *Patrie* qu'il s'adresse. Il lui déclare que des *vers sans art* vont *couler comme un torrent*, qu'ils ressembleront à l'*éclair qui remplit l'espace*, à la *foudre, effroi des cœurs pervers*, et que leur but sera de démasquer les *libéraux* qui *méditent des forfaits nouveaux*, et que *Thémis doit frapper de sa hache*.

Le poëte, s'apercevant qu'il prend les choses sur un ton un peu haut, commande à ses vers de *prendre un ton plus doux* et *de brillanter la burlesque Auréole des modernes Brutus*. Il parle de ce *fils du hasard* qui *impr*

visa sa gloire, escalada le temple de mémoire, et *data sa première victoire d'un cul-de-sac.*

Il s'occupe successivement de la révolution, du peuple, du 18 brumaire, jour auquel Bonaparte *brida, dit-il, la turbulence des tribuns ;* arrivé à la restauration, à l'interrègne, à l'invasion de Paris, il conseille à nos libérateurs de nous ménager, *à la verge de Dieu de se retirer*, et enfin aux Français *d'oublier leurs débats ;* péroraison qui a d'autant plus de mérite qu'elle était imprévue.

Dans les notes, M. de Fonvielle nous apprend qu'il est indigné qu'on n'ait pas assez puni depuis le second retour du roi ; il nous déclare qu'afin d'être unis et heureux, il ne faut parler que des erreurs de la révolution, que vouloir oublier cet aliment de nos haines serait une haute imprudence. Il instruit le lecteur qu'il a fait, en 1815, un livre imprimé chez Dentu, dans lequel il a *passablement tourné en ridicule les idées libérales*, que cette expression est aujourd'hui synonyme *de libertinage.* A ce rapprochement ingénieux il joint une déclaration des *services* que Bonaparte a rendus en étouffant toute liberté. Il n'y a qu'un reproche dont ce souverain puisse être l'objet, c'est d'avoir toléré *la pitoyable manie* du système représentatif, dont on reviendra comme du café et de Racine. Des réflexions du même genre terminent l'ouvrage dudit M. de Fonvielle.

Comme on le voit, le poëte, le Philosophe, et le politique, sont aussi forts l'un que l'autre. Si la patrie voulait témoigner sa reconnaissance à M. de Fonvielle, elle ne pourrait mieux faire que de lui accorder une petite place dans les loges de Charenton, où cet honnête homme recevrait chaque matin une demi-douzaine de douches, et des potions calmantes.

— M. B....., bourgeois de la ville de....., a été *forcé*

ces jours derniers de donner *volontairement* sa démission. On lui a ôté une caisse dont il était le dépositaire. Un certain marquis lui a succédé. Chacun a fourni le même jour des preuves de sa probité. Le démissionnaire a réglé ses comptes avec son administration, et le marquis avec ses créanciers.

— M. *Aimé Guillon* vient de publier une Dissertation qui ne déparerait pas les Mémoires de la troisième classe de l'institut. Le sujet est d'un intérêt général. Il cherche à démontrer que Pepin-le-Bref fut *un usurpateur*, ce qui ne prouve nullement, il est vrai, que ce prince ne soit pas le père de Charlemagne, et le fondateur d'une dynastie réputée *légitime*. A ce sujet, M. Aimé Guillon cite un passage d'un bref attribué au pape Zacharie, lequel ne laisse pas que d'être fort extraordinaire pour le temps. Voici ce passage :

« Je vois, aurait dit ce pontife vénérable, je vois dans l'écriture sainte, que lorsqué les peuples avaient un roi lâche, négligent, adonné au libertinage, la divine majesté les en débarassait, et faisait régner à sa place un homme prudent, choisi parmi eux. Tout ce qu'un monarque a de puissance, de gloire, de richesses, d'honneur et de dignités, c'est du peuple qu'il l'a reçu, et c'est au peuple qu'il doit le rapporter. C'est le peuple qui constitue les rois; c'est lui qui peut les destituer. Il est donc permis aux Francs comme aux Germains de rejeter une race dégénérée et odieuse, pour choisir un roi capable de protéger leurs personnes, leurs familles et leur fortune. »

On prétend que le dogme de la souveraineté du peuple fut inventé au commencement de la révolution française. Que répondra-t-on à cette citation? Au reste, il est douteux, dit M. Guillon, qu'un pape ait professé de semblables principes.

— Les pertes que le Musée a faites, lors de la dernière invasion des troupes alliées, ont été vivement senties par tous les Français. Mais alors les cœurs comprimés par l'aspect des baïonnettes étrangères, n'ont pu donner un libre cours à l'indignation nationale. On gémit, mais en silence. Aujourd'hui que la France commence à reprendre l'attitude qui lui convient ; lorsque déjà délivrée d'une partie des étrangers qui nous entourent, nous voyons renaître l'amour de la patrie, la haine de l'esclavage ; le sentiment des injures qui ont été faites à notre gloire peut être manifesté. Les chefs-d'œuvre des arts que des traités nous avaient fait obtenir, et qu'on nous a enlevés au mépris d'autres traités qui nous en garantissaient la propriété, mériteront à jamais nos regrets. Je citerai ici des fragmens d'une ode inspirée par la douleur nationale. L'auteur, qui jusqu'ici l'a gardée dans son portefeuille, m'a autorisé à vous les envoyer.

O des soldats français pacifiques trophées !
Monumens que des mains au carnage échauffées
Enlèvent de ces lieux,
Pour la dernière fois, sous nos riches portiques,
J'admirai vos appas, et vos grâces antiques ;
Recevez mes adieux !

Toi surtout, toi, de l'art le plus parfait modèle,
Surprise à la nature, et peut-être plus belle,
O mère de l'amour !
Sur ces bords qu'embellit ta présence charmante,
Comme une tendre fleur, comme une étoile errante,
Tu parus un seul jour !

Tu vas revoir enfin ce rivage, où du Tibre
Le flot républicain baignait un peuple libre,
Et la ville aux sept monts.
Mais ces bords illustrés, peux-tu les reconnaître,
Aux murs du capitole il est encore un prêtre,
Et non plus de Catons!

. . . .

Près du palais des rois, dans une enceinte immense,
Sur un arc triomphal, qui dans les airs s'élance,
Quel désastre nouveau!
Quel est ce peuple en deuil pleurant sur la patrie?
Avec un sourd fracas l'airain s'ébranle et crie
Sous les coups du marteau.

Hardis triomphateurs de l'Océan des âges,
Là, depuis quinze hivers, recevaient nos hommages;
Ces coursiers fabuleux
Qui, conduits par Phébus, fléchissaient sous ses rênes,
Et des cieux embrasés fendaient les vastes plaines,
Brillants d'or et de feux.

Dans Corinthe un Vulcain imitant la nature,
Arrondit de leurs flancs d'ondoyante courbure
Dans ses brûlans fourneaux;
Et depuis trois mille ans, respectés par les âges,
Sur l'immortel airain, vainqueur de ses outrages,
Le Temps brise sa faux.

Les générations ont passé sur la terre.
Le soleil a perdu l'encens héréditaire
Des crédules mortels;
Mais ses coursiers encore, échappés au naufrage,
Quand l'univers changeait de dieux et d'esclavage,
Ont gardé des autels.

Comme le dieu du jour, dont ils guidaient la course,
Dans leur rapide vol, du midi jusqu'à l'ourse,
On vit briller leurs pas.
Les siècles autour d'eux ont coulé comme l'onde,
Et leur histoire immense est l'histoire du monde,
Des rois et des états!

. . . .

— On publie les *Causeries des salons sur la liberté de la presse*, brochure qui renferme des idées sages, et des passages vraiment remplis d'éloquence. L'auteur re-

monte aux causes de tous les maux qui affligent l'humanité, et prouve que les livres n'ont jamais fait couler le sang, et incendier les villes. On a connu, dit-il, que deux livres, la *Bible* et l'*Alcoran*, qui ayent été portés à la tête des armées et qui ayent assisté à des batailles. Il démontre très-bien que la liberté civile est inséparable de la liberté de la presse. Il répète avec Voltaire :

Rois, qui brisa les fers dont vous étiez chargés?
Qui put vous affranchir de vos vieux préjugés?....
Les livres ont tout fait, et quoiqu'on puisse dire,
Rois, vous n'avez régné que lorsqu'on a su lire.
Soyez reconnaissans, aimez les bons auteurs,
Il ne faut pas du moins vexer vos bienfaiteurs.

Dans un moment où les chambres vont s'occuper de fixer les bases d'une loi sur la presse, les *Causeries* seront lues avec empressement.

— Ces jours derniers, je rencontrai au corps législatif M. B., écrivain de l'opposition. « Ah! mon cher, me dit-il, je suis charmé de te trouver ici — Eh! pourquoi? — Pour te faire mes adieux. Je suis à la veille de faire un long voyage. — Où vas-tu donc? — A *la Force*. — Comment! — Je viens de mettre sous presse une brochure vraiment curieuse; il y a de quoi me faire *pendre*. *C'est charmant!*..... » Là-dessus mon courageux opposant me quitte, et courrait encore s'il n'avait été en effet mis en prison, en vertu d'une loi sur la liberté de la presse.

— Il serait temps que l'on apprît jusqu'à quel point il est permis de s'emparer des hommes vivans, de leur créer un rôle, de les traduire devant le public, affublés du vêtement grotesque que la malignité et la satire leur font porter. On va publier *les Souvenirs de M. Regnault*

de Saint-Jean-d'Angély, roman en quatre volumes. Des gravures le représentent dans certaines positions plus que galantes. Cet ouvrage sera lu, il n'en faut point douter; mais on pensera comme moi, que la réputation, et surtout l'infortune des hommes, devraient être respectées.

— Ces jours derniers, les aprentis naturalistes qui rédigent nos feuilles publiques, étaient en révolution. Un aérolithe, disaient ces messieurs, venait de tomber dans la cour de l'hôtel de Suède. Ce phénomène avait été accompagné de toutes les circonstances dont la chute de ces pierres est ordinairement environnée. Une forte odeur de soufre s'était répandue de tous côtés ; le ciel s'était obscurci ; enfin il semblait que nous dussions être assaillis, dans le plus bref délai, d'une grêle d'un nouveau genre. Quoique fort peu naturaliste, cet événement piqua ma curiosité. Je me rendis sur les lieux pour interroger les témoins. Jugez de ma surprise quand on me dit qu'on n'avait rien vu. « Cependant les journaux!..... répondis-je? — Oh! je vois ce que c'est, interrompit une vieille femme, logée au quatrième étage : j'avais sur ma fenêtre un beau rosier du Bengale, qui, par malheur, est tombé dans la cour; on se sera imaginé qu'il était descendu en droite ligne du ciel. En effet c'était le *roi* des pots de fleurs. » Chacun à ce discours s'gaya sur l'aérolithe, sur l'odeur de soufre, et l'on convint que MM. les rédacteurs avaient le coup d'œil juste et le nez fin.

Je suis, etc.

ÉPIGRAMME.

Nouveau développement du système des compensations de M. Azaïs.

Ici bas tout se compense.
Azaïs veut au joug soumettre les états.
Azaïs autrefois chantait l'indépendance,
Tout se compense ici bas.

Ici bas tout se compense.
Bonald est député; Benjamin ne l'est pas :
L'un plait à son lecteur, l'autre endort l'assistance.
Tout se compense ici bas.

Ici bas tout se compense.
D.. B......., le transfuge, est riche et fait fracas ;
Camb...., vrai Français, languit dans l'indigence;
Tout se compense ici bas.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux en bon chrétien
Vous *siffler* tous, car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Opinions sur les Lettres Normandes. — Le Passage de la Mer Rouge et l'Esprit de parti. — La Liberté de la Presse. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.

LETTRE XXVIe.

Paris, le 25 novembre 1817.

A l'abbé d'Ormont.

DÉCLARATION DE L'AUTEUR DES LETTRES NORMANDES.

MONSIEUR l'abbé, vous me demandez comment je puis me permettre d'écrire et de mettre au jour une correspondance dont l'esprit est si libéral; comment le gouvernement tolére des opinions si peu modérées; comment les tribunaux n'ont pas réclamé contre un écrivain qui ose publier des vérités dures, et braver à la fois les préjugés du vieux temps, et les erreurs de notre nouvelle ère politique. Vous entendez de tous côtés répéter que les *Lettres normandes* ne peuvent aller loin; chaque jour, à Rouen, on répand

le bruit que l'auteur est arrêté; on le met à la Force, à l'Abbaye; on le traduit devant M. de Vatismenil; on le tuerait même au besoin. Une nouvelle livraison paraît, dissipe les craintes des uns, et détruit les espérances des autres; car dans l'épineuse carrière que j'ai adoptée, je suis nécessairement pourvu d'utiles ennemis, mais bientôt on recommence de plus belle, de sorte qu'il ne se passe pas une semaine sans qu'on ne me fasse successivement mourir et ressusciter.

Que faut-il que je vous réponde, mon cher abbé? Vous dirai-je d'abord que ces craintes témoignées sur mon compte sont une insulte faite au gouvernement qui nous a donné la liberté de la presse, et qui ne peut pas vouloir rendre sans effet cette liberté dont il a reconnu la nécessité absolue? Vous dirai-je encore, que, s'il m'était jamais arrivé dans ma correspondance d'attaquer involontairement des choses respectables, de jeter la défaveur sur des principes conservateurs de la paix sociale, de blesser les convenances publiques ou particulières, je m'empresserais de désavouer ce qui me serait échappé dans un moment d'enthousiasme, je protesterais que mes opinions sont et seront toujours en faveur d'une liberté sage, d'un ordre de choses paisible, et d'une réconciliation entre les partis qui divisent encore notre patrie? Chercherai-je enfin à vous démontrer que ceux qui, comme vous peut être, s'effrayent de la liberté avec laquelle un écrivain s'exprime, sont ou des ennemis des dogmes constitutionnels, ou des hommes étrangers encore à la nature d'un gouvernement représentatif, et qui depuis long-temps habitués à un état de mort sociale, sont épouvantés à l'aspect des premiers phénomènes de la vie, et des symptômes qui accompagnent la renaissance du mouvement intérieur?

Sous le régime où nous vivons, la vérité a surtout besoin d'être connue; les moyens de la dire doivent être faciles : et l'exercice de la liberté de penser respecté,

protégé même par l'autorité. Une opposition est nécessaire, et le rôle d'opposant est d'autant plus noble qu'il ne mène à rien de positif. Les dignités, les cordons étant réservés surtout aux défenseurs du pouvoir, ceux qui le combattent n'obtiennent que l'estime de leurs concitoyens, en retour de leur courage. Si leur existence n'est pas assurée, si quand ils écrivent une vérité, ils ont toujours devant les yeux les vexations et les dégoûts, alors ils perdront leur constance ; il n'y aura plus d'opposition parce qu'il ne se trouvera personne qui veuille s'enrôler sous des bannières marquées du sceau de la persécution, et le gouvernement représentatif s'écroulant, l'état retombera soit dans l'anarchie soit dans le despotisme.

J'entends répéter de toutes parts : « pourquoi laisser publier de pareils écrits? C'est vouloir perpétuer les haines, c'est vouloir compromettre la paix intérieure de l'état. » A cela je répondrai ; un livre ne fait pas les insurrections, un livre ne révolutionne pas les peuples. C'est la faim et la misère qui causent les révoltes. Le peuple opère les révolutions, et cependant le peuple ne lit pas. Dira-t-on qu'il ne fait que suivre les conseils de quelques meneurs : oui, sans doute, mais ces agitateurs ne cherchent pas à défendre un principe, il veulent gouverner et s'enrichir. De tout temps il y eut des révolutions, et il n'y eut pas de tout temps des lumières. Parcourons l'histoire, partout nous reconnaîtrons que l'agent des troubles fut l'intérêt personnel substitué à l'intérêt général.

Depuis six mois, on a joui en France de quelque liberté d'écrire. Voit-on que la pacification publique ait fait des pas rétrogrades? Conspire-t-on ; le peuple s'insurge-t-il? ou est le grand attentat que la liberté de la presse a fait naître? Un écrit dans lequel les doctrines de la révolution sont vivement défendues paraît ; il tombe sous les yeux des citoyens. Le républicain le lit et laisse échapper un sourire. L'ultrà royaliste fronce le sourcil, murmure quelques

mots et se retire. Tel est le résultat naturel, utile même des ouvrages fortement colorés. Ce sourire, ce sourcil froncé, voilà à quoi se réduisent les troubles et les conspirations.

On m'a dit que dans la discussion du nouveau projet de loi sur la presse, plusieurs députés ultrà royalistes avaient daigné descendre de leurs graves occupations, et parler des *Lettres Normandes*. Quelques-uns leur firent l'honneur de les déclarer dangereuses. « Il faut, dirent-ils, qu'il y ait négligence ou perfidie de la part du ministre. Ou il fait écrire ainsi pour dégoûter de la liberté de la presse, ou il met une coupable insouciance dans l'examen des ouvrages. » Je ne sais ce que répondirent quelques ministériels présens à cette sortie, mais j'oserai dire à ceux qui l'ont faite qu'ils ont plutôt songé à leur opinion blessée qu'à l'intérêt de l'Etat. Les *Lettres Normandes* ne sont point écrites sous la dictée d'un ministre, elles sont libres et prennent sur elles toute la responsabilité de leurs opinions. Le ministre se fut montré peu ami des principes constitutionnels s'il les eût dénoncés aux tribunaux, parce qu'il eût agi contre les défenseurs des libertés que la charte nous a garanties. Il eut manqué d'adresse, parce que les tribunaux donnent de l'éclat aux ouvrages et aux écrivains. On en pourrait citer d'illustres exemples. Certes, il est juste que les hommes du vieux temps nous blâment et nous accusent ; mais comme je suis persuadé que parmi eux il est encore de très-honnêtes gens aveugles de bonne foi, je ne puis penser qu'ils veuillent me peindre comme un ennemi de l'ordre, moi qui n'ai jamais cru qu'eux-mêmes fussent dangereux et pussent renverser l'état, alors même qu'ils le voudraient.

Cette réponse que j'adresse aux honorables ultras, peut de même vous servir, mon cher abbé. Vous devez tenir à vos priviléges surannés, cela est facile à expliquer. Pourquoi refuseriez-vous aux autres d'avoir aussi

des idées auxquelles ils sont attachés, parce qu'ils les croyent utiles ? La tolérance religieuse est décrétée, et presque partout on est convenu de l'observer. Il ne s'agit plus que de la tolérance politique. Croyez moi, elle est indispensable sous le règne d'une constitution représentative. J'ai jusqu'ici écrit ma correspondance dans l'esprit le plus libéral, mais comme je ne crois pas avoir jamais porté une main téméraire sur des institutions et des vérités qu'il faut respecter, je suis persuadé que l'autorité ne partagera pas les craintes de certaines gens, qu'elle déclarera lors de la discussion de la nouvelle loi, que de la liberté de la presse résulte nécessairement une opposition de principes; que vouloir tout le monde du même avis, c'est vouloir une chose impossible. Je continuerai comme par le passé de publier mes idées; évitant toujours les flatteries basses, les personnalités odieuses, mais sans cesse partisan de la liberté encore plus que des ministres, de la Charte encore plus que des vieilles lois de la gothique monarchie de nos pères; invariablement attaché à ma patrie, jaloux de célébrer la gloire de nos armes, ennemi de tous les auteurs et propagateurs des guerres civiles, enfin tel qu'il convient à un français, et à un homme libre. Et si l'on répand que je suis devenu la victime d'un ordre arbitraire, que je vais paraître devant les tribunaux pour y rendre compte de mes opinions, je vous engage d'abord à n'en rien croire; puis ensuite si ce bruit devenait réalité, soyez persuadé que plein de confiance dans une cause qui est celle de tous les vrais citoyens, inaccessible à la crainte, comme à la bassesse, je me présenterais devant les dépositaires de la loi, et je continuerais le rôle qui sera désormais celui de toute ma vie, le rôle d'un ami, d'un défenseur de la liberté.

Je suis, etc.

LETTRE XXVIIe.

A madame de Sénanges.

LES SPECTACLES.

Que vous écrire aujourd'hui, Madame? Où trouver une pièce qui soit digne d'occuper quelques instans vos loisirs? Cette semaine est des plus stériles. Nous n'avons qu'un mélodrame et deux ou trois vaudevilles. Il me reste une seule ressource ; au défaut de pièces je vous entretiendrai encore de ces courtiers dramatiques qui par leur cupidité ferment aux nouveautés l'entrée des théâtres, et spéculent sur les roulades d'Euterpe, les pirouettes de Therpsicore, et les grelots de Thalie. Je continuerai une petite guerre dont j'ai donné le signal, et m'efforçant de prouver à ces intrigans de coulisses qu'ils ne doivent pas traiter la scène en pays conquis ; je les engagerai à prendre leçon du métromane, lorsqu'il dit avec l'enthousiasme du génie :

> Un mélange de gloire et de gain m'importune ;
> On doit tout à l'honneur et rien à la fortune!
> Le nourrisson du Pinde, ainsi que le guerrier,
> A tout l'or du Pérou préfère un beau laurier.

Et corrigés par ce noble exemple, ils seront forcés sans doute de convenir qu'une ligne de démarcation doit toujours exister entre le commerce et la littérature.

Ou plutôt, sans continuer une lettre épigrammatique qui fait rire le lecteur, et qui ne tourne point au profit de l'art, je formerai un second projet plus sérieux que celui de la semaine dernière. J'avais conçu le premier en sor-

tant de dîner, et je viens de réfléchir à celui-ci avant de me mettre à table.

Je crois, Madame, que l'art dramatique, qui tous les jours perd en France cet éclat dont il a brillé dans le dernier siècle, reprendrait bientôt son antique splendeur si l'examen et la réception des ouvrages nouveaux n'étaient plus confiés aux comédiens, et à quelques auteurs voués à l'intrigue. Il faudrait que la scène fût accessible à tout le monde indistinctement, puisque la nature a permis à tout le monde d'avoir de l'esprit. Si mon plan était adopté, un nouveau Piron ne verrait pas sa Métromanie oubliée pendant un an sur un ciel de lit ; un autre Colin ne lirait pas sa comédie de l'Inconstant à un acteur qui s'occuperait pendant ce temps d'un déjeûner d'huîtres, de son coëffeur et de ses papillottes.

Une commission composée de cinq juges et d'un secrétaire, serait chargée de la réception des pièces de théâtre. Les membres de ce conseil dramatique seraient choisis parmi les auteurs les plus recommandables par leurs ouvrages et leur mérite personnel. Par là, le gouvernement trouverait un nouveau moyen d'employer et de récompenser les écrivains qui soutiennent la gloire de la littérature française. Chaque pièce déposée au secrétariat de la commission serait inscrite sous un numéro, et à la fin de chaque trimestre, dans une brochure qui porterait pour titre : *Annales de la censure dramatique*. La commission serait obligée de donner son opinion sur les ouvrages, d'en apprécier à la fois les défauts et les beautés. Ainsi les membres de ce comité dramatique partageraient une part du ridicule qui couvrirait la mauvaise pièce qu'ils auraient laissé passer, et seraient attaqués devant le public par l'auteur qui ferait imprimer la pièce refusée, et en appellerait d'une décision injuste. En adoptant ce projet, je le répète, l'académie française et M. Raynouard, l'un de ses membres les plus laborieux, acquerraient

de nouveaux droits à la reconnaissance des amis des lettres.

En attendant, Madame, l'accomplissement d'un beau rêve, qui n'obtiendra jamais aucune réalité, parce qu'il est opposé à une foule de petits intérêts et de petites passions ; nous aurons beaucoup de mauvaises pièces et peu de bonnes, et les auteurs seront de plus en plus découragés.

La Gaîté vient de donner *le Passage de la mer Rouge.* Les auteurs des boulevards poursuivent avec une incroyable activité la collection des sacrés tableaux : ils nous ont offert *Abraham* qui, saintement homicide, se résout à immoler son fils pour prouver son obéissance à Dieu; puis le *Prophète Daniel* qui après avoir irrité Nabuchodonosor et hâté la ruine de ses concitoyens, apprivoise une demi-douzaine de lions et s'échappe de leurs gueules béantes. Aujourd'hui on nous représente les miracles opérés en faveur du peuple juif, et les guerres des Dieux égyptiens contre le Dieu de Moïse. Des décorations d'une étonnante richesse sauveront de l'oubli ce dernier mélodrame, qui d'ailleurs est mieux écrit que ne le sont ordinairement ces ouvrages. Les auteurs *de la mer Rouge* ont parodié quelques scènes de l'Athalie de Racine, et ce plagiat leur a réussi : le machiniste a trouvé des combinaisons d'un nouveau genre, et la manière naturelle et cependant vraiment merveilleuse dont s'entr'ouvent les flots à la voix de Moïse, lui obtiendront un rang distingué même parmi les décorateurs du grand Opéra. On doit donner dans quelques jours aux boulevards un mélodrame qui aura pour titre : *l'Almanach des Muses*, et l'on prétend que malgré ce nom rempli de simplicité, ce n'en sera pas moins un petit monstre tout à fait accompli. Il y aura profusion de noirceurs et de trahisons.

Le *Vaudeville* s'enrichit à force de chutes : les *Huit jours de sagesse* ont subi le même sort que les *Comices*

d'Athènes. Le parterre à trouvé que le Caton avait cessé d'être sage dès le moment qu'il a eu la sottise de se mettre en scène, et malgré quelques jolis détails, des sifflets *à batteries croisées* ont réduit les *amis* au silence : cette petite comédie, empruntée à *M. Sarrazin*, a été accueillie avec aussi peu d'égards que le *Petit Dragon* renouvelé de M. *Bouilli.*

La Porte Saint-Martin vient d'obtenir un demi-succès : *la Brouille et le Raccommodement*, dont le fonds est emprunté à *l'Entrevue de M. Vigée*, a été reçue avec bienveillance. Les auteurs nommés au milieu des applaudissemens, sont *MM. Frédéric et Henri Simon*, noms chers aux boulevards, et dont les échos de *la Gaîté*, de l'*Ambigu* et du *Cirque olympique* ont souvent retenti.

Vous le voyez, Madame ; un mélodrame et deux vaudevilles. Je vous l'avais bien dit, nous n'avons rien, absolument rien. Je suis, etc.

P. S. Au moment où j'achevais cette lettre j'appris qu'on allait jouer *l'Esprit de parti* à l'Odéon ; j'y courus. Je vous dirai avec ma franchise ordinaire ce que je pense de cette pièce, et laissant *la Quotidienne* accorder les honneurs du triomphe au héros de son parti, *l'ex-Constitutionnel* pulvériser un misérable adversaire, je serai juste parce que le jugement cesse où la partialité commence ; je prouverai, je l'espère, à ceux de mes lecteurs qui seront sans passion que sans être *ministériel*, on peut encore être *honnête homme.*

Le plan de la pièce nouvelle est difficile à concevoir en admettant toutefois qu'il y en ait un. Deux frères, citoyens de Londres sont, l'un négociant et l'autre ministre : Le dernier est un anti-constitutionnel exagéré, l'autre un chaud partisan de l'opposition. Le négociant a un fils et le ministre une fille ; on prévoit déjà un mariage entre ces jeunes gens, lequel sera retardé pendant quatre actes par la

dissidence des opinions, mais enfin couronnera le cinquième. Tel est le cadre, mais ce cadre est mal rempli et l'ouvrage parait long parce qu'il n'est qu'une suite d'épisodes. Les personnages épisodiques sont un monsieur *Nivelle*, écrivain politique et un certain *Forber* qui a poussé comme tant d'autres l'Esprit de Parti jusqu'à voler sur les grandes routes.

Venons maintenant à l'intrigue : cet écrivain de l'opposition, ce *Nivelle* est un arlequin politique, un misérable toujours prêt à se vendre et dont toute la conscience est à la merci d'un écu. Il a composé une brochure dans laquelle il a diffamé le ministre pour plaire à son frère et c'est au ministre lui-même qu'il n'a jamais vu, qu'il ne connait point, et dont il convoite la protection, qu'il fait hommage de son pamphlet. L'homme en place se découvre, et pour réparer non pas *sa réputation attaquée* mais *l'ordre public troublé, les intérêts du roi blessés*, il s'apprête à livrer *Nivelle* aux tribunaux. Une telle menace fait trembler le timide opposant qui écrit sur le champ une rétractation et demande pardon au ministre au lieu de lui demander une place. Sur ces entrefaites, ce fou nommé *Forber* parvient à sortir des cachots où il était retenu, et se réfugie chez le négociant qui lui fait offre d'une partie de son porte-feuille pour favoriser son évasion. L'offre est acceptée, et *Forber* fuit, emportant avec lui le tiers de la fortune de son bienfaiteur et plusieurs de ses écrits incendiaires.

Au même moment le négociant reçoit une lettre dans laquelle son fils lui déclare qu'il n'a consulté jusqu'ici que l'intérêt de son pays, mais que pour plaire à sa future épouse il change de parti et se décide en faveur du ministre. Ainsi victime de l'Esprit de Parti, le négociant voit à la fois son fils se séparer de lui pour cause d'opinion, un ami se prostituer avec bassesse, et un brigand enlever avec sa fortune de dangereux écrits qui peuvent le perdre.... Quand

un maniaque en est là, il est aussi prêt de se corriger qu'un malade à l'agonie de prendre un confesseur. Celui-ci se corrige et embrasse son frère qui lui rend les billets de banque et les papiers politiques que l'on a saisis sur *Forber;* le mariage se conclut et la pièce finit comme à l'ordinaire au contentement de toutes les parties.

Une seule chose a troublé la fête, c'est le bruit de mille sifflets : l'auteur dont la plume paraît exercée, et que je ne veux pas chercher à connaître de peur d'être obligé de lui dire de trop dures vérités, méritait bien cette petite correction : son ouvrage est rempli de défauts, il me saura gré de les lui signaler.

D'abord il conviendra avec moi, avec tout le monde, avec le ministère lui-même, que pour avoir le droit de critiquer l'esprit de parti, il faudrait soi-même n'arborer aucune cocarde, autrement, c'est pécher en déclamant un sermon, c'est se montrer un peu plus ridicule que ceux que l'on ridiculise. Il devait opposer des *ultra* choisis dans les deux partis, car chacun des deux partis compte ses *ultra;* et, pour le caractère de son frondeur, prendre celui du fils du négociant, de ce jeune officier, qui ne connaît d'intérêts que ceux de sa patrie, de parti que celui de l'honneur. Il eût ainsi recueilli tous les éloges que méritent des positions comiques, des scènes conduites avec art, des vers souvent heureux, et toujours faciles : il eût fait briller son esprit sans rendre son caractère suspect ; il n'eût point mérité d'être soupçonné lui-même, de sacrifier à une autre divinité que la gloire, et ne se fût point exposé à entendre les mots : *ouvrage de commande*, partir de toutes les loges. Et véritablement, si le ministère n'est point ingrat, il doit donner des preuves matérielles de son estime à un dévouement aussi complet.

Si l'on voulait traiter le même sujet un peu plus sérieusement, on se demanderait comment l'auteur qui semble interdire aux écrivains les ouvrages politiques, a obtenu

lui-même la liberté de faire représenter une pièce dont la moindre inconvenance est de ne pas rappeler les mots d'*oubli* et *union*, que le ministère répète chaque jour. On dirait à l'auteur que si la pièce dont il met la scène à Londres avait été représentée à Covent-Garden, il est très-probable que les opposans et les ministériels se fussent trouvés également offensés, et eussent réuni leurs sifflets contre une *comédie anti-nationale;* que peut-être même la sûreté du poëte, ou du moins les pierres de sa maison eussent été fortement compromises. En France notre *éducation constitutionnelle* n'est pas assez formée pour que chacun ait senti l'injure qu'on a faite à tous les partis, en versant l'infamie sur *une opposition nécessaire* dans un gouvernement dont tous les vœux sont pour la liberté. Si on s'est battu *à Germanicus*, il eut pu arriver que l'on s'égorgeât *à l'Esprit de Parti*. Que prouve d'ailleurs la pièce qui vient de tomber? *Les Nivelle* n'appartiennent pas plus à un parti qu'à un autre, puisqu'ils se vendent à tous; et si l'on voulait trouver *des Forber*, l'histoire de nos troubles nous dit assez dans quelle classe il faudrait aller les chercher.

Je suis, etc.

LETTRE XXVIIIe

A Monsieur Dumesnil, Négociant.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Je pense, donc je suis, disent les philosophes. En étendant cette idée, on peut dire : Je pense librement, donc je suis libre. J'émets librement ma pensée, donc je jouis de l'exercice de ma liberté. La plus naturelle des facultés de

l'homme, et en même temps celle qui porte le plus grand caractère d'indépendance, c'est la pensée. L'enchaîner, ou la punir, c'est vouloir nous faire rentrer dans la classe des animaux; et comme de toutes les injustices qu'on puisse nous faire, la plus humiliante est celle qui ravale notre nature, et nous met au-dessous de ce que le Créateur nous a faits; c'est aussi contre ceux qui veulent enchaîner ou punir la pensée, que l'homme doit surtout se révolter. C'est pour lui, suivre la loi naturelle que de s'élever contre les apôtres de l'ignorance et du mensonge, autrement dit contre les despotes.

Mon but, Monsieur, n'est pas de donner de longs développemens à cette pensée; je ne veux pas vous démontrer l'utilité de la liberté d'écrire : elle est aujourd'hui passée en proverbe. C'est une vérité devenue triviale à force d'évidence. Je veux seulement examiner la loi qui nous est proposée, et qui doit, en réprimant les abus inséparables de la liberté, écarter sa plus grande ennemie, la licence.

On dit souvent que rien n'est plus difficile à faire qu'une loi capable de protéger l'usage, et d'écarter les abus de la presse. La plupart des délits résultans de la publication d'un livre, sont tellement modifiés par les passions ou par les hommes, que la condamnation ou l'absolution d'un écrivain dépendent toujours beaucoup plus du magistrat que de la loi, nécessairement insuffisante, inhabile à prévoir la plus petite partie des cas qui se présentent, et à fixer le degré de culpabilité. Pour surmonter cette difficulté, les vrais citoyens réclament depuis long-temps l'établissement d'un jury spécialement consacré à la répression des délits de la presse. Une autre raison se joint à celles que nous avons exposées. L'écrivain politique traite toujours d'intérêts publics, son noble but est d'éclairer le gouvernement; c'est le gouvernement qui est l'objet de ses plus vives censures, et qui doit en conséquence supporter le plus impatiemment sa généreuse har-

dresse. Honteux de voir démasquer ses fautes; peu fait d'ailleurs au langage d'une vérité qui le blesse, sa passion le porte à désirer la répression de l'indiscret auteur dont le crime est de n'être pas aveugle, et qui ne se laisse éblouir ni par l'éclat de la fortune, ni par la dignité de l'habit ministériel. Qu'un ministre fasse donc traduire devant les tribunaux cet irrévérent écrivain, si ces tribunaux dépendent de l'autorité, sont salariés par elle, et reconnaissent sa haute influence, pourront-ils toujours résister à des conseils qui sont des ordres, ou du moins ne seront-ils pas portés a une prévention défavorable envers l'accusé? Voulons-nous que les ministres ne soyent jamais juges et parties, repoussons toujours les tribunaux salariés pour demander un jury légalement formé, car il ne faut pas oublier que l'abus et la corruption d'une institution destinée à protéger l'innocent, sont cent fois plus funestes que si elle n'existait pas. Quand on se ressouviendra avec horreur que le tribunal révolutionnaire était aussi un jury, on demandera que l'autorité soit toujours étrangère à l'élection des jurés.

La loi nouvelle ne consacre point le jugement par jurés pour tous les délits de la presse. Elle conserve les tribunaux, et ne modifie en rien les peines graduées d'après le Code pénal, parce que, dit le ministre, notre législation pénale n'exige point des améliorations nécessaires. Il y aurait bien des choses à répondre à cette assertion; mais j'aime mieux venir directement à la loi. Son premier défaut, comme je l'ai dit, est de ne point établir le jugement par jurés. Est-elle d'ailleurs irréprochable? C'est ce que nous allons voir.

M. de Vatismenil, par une explication forcée d'un passage du Code pénal, avait voulu rendre l'imprimeur responsable des écrits qu'il imprime. Déjà plusieurs écrivains avaient fait justice d'une doctrine aussi erronée. La loi nouvelle confirme l'opinion publique : elle absout l'im-

primeur, excepté dans le cas où il y aurait provocation à des *crimes*. Il manque ici une explication de ce qu'on entend par *crime ;* car bien que le Code pénal le définisse, « tout ce qui emporte une peine afflictive ou infamante, » cette vague explication ne résout rien. Depuis vingt-cinq ans les passions ont tellement dénaturé les choses, que les mots *crime* et *vertu* sont devenus purement arbitraires. Il faudrait donc un amendement dans lequel on définirait ce que c'est que crime. Et encore, comme avant le jugement il ne peut y avoir que *suspicion*, il restera toujours place à l'arbitraire.

L'année dernière, on proposa d'affranchir totalement la presse; cela fut établi en principe ; mais la police usurpatrice de toutes les libertés des citoyens, les a laissés sans aucune garantie. Je sais que nous avons fait des pas vers la liberté, et qu'aujourd'hui l'écrivain est plus libre qu'il y a un an ; mais je cherche en vain à me dissimuler que dans le cas où le ministère voudrait redevenir despotique, la liberté qu'il s'arroge d'imposer mille formalités aux auteurs et aux imprimeurs, lui permettrait facilement d'entraver la publication des opinions.

Un écrivain fait-il imprimer un livre, il est tenu de déposer cinq exemplaires à la police. Cela peut être utile afin qu'il y ait des moyens de connaître les délits ; mais ce qui est subversif de toute liberté, s'est qu'on l'assujétit à attendre avant de mettre son ouvrage en vente, la délivrance d'un récépissé qui se fait quelquefois désirer pendant plusieurs jours. Si l'ouvrage paraît susceptible d'être arrêté, la police ordonne la saisie avant qu'elle ait donné le récépissé, l'auteur est mis en accusation pour un délit qu'il n'a pu commettre, et son livre non publié est condamné comme attentat à la sûreté publique. Quoi de plus injuste que cette manière de procéder! Peut-il y avoir délit possible avant un commencement d'exécution ? La loi ne punit pas la pensée. Un écrit conservé dans le secret

est comme la pensée renfermée dans la tête de l'écrivain. La loi en assujétissant les ouvrages nouveaux à un dépôt, n'a pas dit que les auteurs seraient soumis aux caprices des commis; elle a déclaré que le fait du dépôt suffirait pour la mise en vente; elle a voulu que l'auteur eut le temps d'être coupable avant d'être traduit devant les tribunaux.

Aujourd'hui la loi sur la presse contient un article dont le but est de légaliser l'arbitraire jusqu'alors pratiqué par la police. Le fait du dépôt sera, dit-on, considéré comme publication; c'est comme si l'on disait : l'achat d'un instrument tranchant sera considéré comme l'exécution d'un assassinat. L'un n'est ni plus injuste ni plus ridicule que l'autre.

Le projet de loi se divise en deux parties. La première a pour but de régulariser l'emploi de la presse pour les ouvrages non périodiques, et l'autre de continuer l'asservissement des feuilles publiques. Je reviendrai sur cette dernière mesure, en déclarant d'avance qu'elle me semble aussi contraire à l'intérêt bien entendu des ministres qu'elle est contraire à la Charte. J'examinerai ce que sont en effet ces circonstances dont on nous fait peur; je tâcherai d'interpréter avec justesse ce mot de *circonstances*, mot singulièrement élastique, argument banal qui figure incessamment dans les discours ministériels quand il s'agit d'obtenir une mesure arbitraire, et qui dans tous les temps servit de passeport aux lois d'exception. Je me contente dans cette lettre d'exprimer un doute sur la clarté de l'article du projet qui tend à continuer la censure des journaux. Il y est dit : « Les journaux et autres ouvrages *périodiques* qui traitent des matières et nouvelles politiques, ne pourront paraître sans l'autorisation du roi. » La question est de savoir ce que l'on entend par *périodique*. Donnera-t-on ce nom aux écrits qui paraissent à des époques différentes, seulement parce qu'ils

portent toujours le même titre? Le donnera-t-on aux livraisons qui présentent une série de numéros? Entendra-t-on enfin par ce mot toutes les brochures qui renferment des nouvelles politiques, et qui se publient plusieurs fois par mois? Tels sont les points importans qu'il s'agit d'éclaircir.

Dans son acception véritable, *périodique* signifie : qui paraît dans des temps fixes et réglés. Si l'autorité administrative observait toujours les règles de la grammaire, il n'y aurait aucune incertitude; mais comme elle tend toujours à généraliser le sens des mots, afin de généraliser ses attributions; comme on pourrait offrir pour exemple la direction des postes et celle du timbre, qui, entravant la libre circulation de certains ouvrages, essayent de justifier cet arbitraire par des définitions toutes nouvelles, il est important que la chambre des députés mette un terme à ces usurpations de pouvoir, et donne aux écrivains de telles garanties qu'ils soient à l'abri des explications erronées.

Au reste, une phrase du ministre de la justice doit rassurer les écrivains dont les ouvrages ne sont pas encore regardés comme périodiques. « Nous ne demandons, dit-il, que le maintien du passé. » Donc ce qui est libre aujourd'hui, restera désormais libre. Cet aveu me rassure; car je crois que dans un discours ministériel tous les mots ont une valeur bien calculée, et je ne pense pas que jamais un ministre ait fait des promesses dans l'intention de s'y montrer infidèle.

Je suis, etc.

LETTRE XXIXe.

Au Chevalier Durville.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Des gens qui se disent bien instruits prétendent que les puissances alliées demandent au gouvernement français des restitutions considérables, outre la contribution de guerre qu'elles nous ont imposée. C'est probablement dans ce sens que le roi a dit à la chambre des députés, que des circonstances impossibles à prévoir, lors du premier traité, avaient rendu une nouvelle négociation nécessaire. Il reste à savoir comment finira cette négociation. Observons d'avance qu'un gouvernement, lorsqu'il s'occupe de traiter pour assurer la paix, doit prévoir en même temps les cas de non réussite, et se disposer à la guerre.

— L'adresse de la chambre des députés a reçu l'approbation de tous les amis de la liberté. Le rédacteur a su allier avec un talent remarquable les convenances et le courage. Il a déchiré le voile qui couvrait encore aux yeux de beaucoup de monde la conduite des princes coalisés à l'égard de la France. Il a déclaré que jamais nous ne consentirions à des conventions qui pourraient compromettre notre fortune publique. Enfin, toutes les parties de ce discours sont l'expression franche de nos espérances et de nos désirs.

— Le Concordat vient de paraître. Il est accompagné d'une bulle du pape écrite dans les termes les plus étranges, si on l'examine sous le point de vue littéraire. Le retour de Bonaparte est rappelé en ces termes. « *Nous*

avons entendu retentir le bruit des roues impétueuses; des chevaux frémissans et des glaives étincelans. » La première persécution de S. S. quand elle fut, au mépris du droit des gens, emprisonnée dans le château de Fontainebleau, est *une violente tempête qui l'avait précipitée dans la profondeur de la mer.* Le pape lui-même *est le serviteur des serviteurs de Dieu;* et l'apostolat suprême *est un lieu élevé d'où il dicte ses arrêts.* A coup sûr, en convenant que les choses renfermées dans la bulle sont respectables et doivent être respectées par la conscience religieuse du lecteur, on conviendra aussi que sa conscience littéraire, quelque peu scrupuleuse qu'elle soit, ne peut s'empêcher d'être effarouchée par un semblable style.

Le pape redemande la possession d'Avignon; et le gouvernement déclare qu'il pense que la chambre doit protester; sans doute elle protestera; mais ne pouvait-on lui éviter cette peine?

— La proposition dans laquelle M. de Serre, président de la chambre des députés, a voulu faire condamner les membres à un emprisonnement, quand ils manqueraient de respect à l'assemblée, n'a pas obtenu le succès qu'il en attendait. On s'est un peu trop souvenu des décrets d'arrestation multipliés par la convention nationale. On s'est rappelé qu'établir un pouvoir à la fois législateur et juge, c'était créer un monstre en politique constitutionnelle; et l'honorable proposant en sera sans doute pour ses avances. Si l'on me demandait ce que doit connaître et professer un député du peuple; je répondrais: d'abord la charte, ensuite la charte, et enfin la charte.

— On dit que le prince royal de Suède (Bernadotte) a ordonné aux Français exilés de quitter la Norwège. Il est certain que le prince royal a dû sentir son cœur se soulever en promulguant ce décret commandé, sans

doute, par les autres puissances; car personne n'a oublié que Bernadotte fût Français, et que son nom n'est pas entièrement étranger à l'histoire de notre gloire, comme à celle de nos troubles.

— Un cas assez extraordinaire arrive en Angleterre. Un homme accusé d'assassinat par un autre intéressé dans le crime, réclame une disposition de l'ancienne loi saxonne qui ordonne le combat singulier entre les deux parties. En vain l'avocat de l'accusateur déclare que son client n'a point le tempérament assez robuste pour résister à cette lutte, il paraît qu'ils seront obligés d'en venir aux mains, et que le jugement de Dieu décidera la question. La nation anglaise se prétend très-éloignée de la barbarie des premiers âges. Comment se fait-il que chez elle on conduise les femmes la corde au cou, pour les mettre en vente sur un marché public, et que les combats singuliers soient ordonnés par les lois pénales?

— Le *Times* depuis quelques jours s'efforce de prouver à ses lecteurs que la cause des indépendans ne peut être défendue par l'Angleterre. La *Quotidienne* qui est le *Times* français, répète ces déclamations, les embellit et les amplifie de tout ce que peuvent avoir de convaincant, de persuasif et de séducteur la logique de *M. Michaud*, l'éloquence de *M. Lacoste*, et l'élégance de *M. Malte-Brun*. Mais à quoi servent tant de frais d'esprit? Les insurgens n'en remporteront pas une victoire de moins, et les royalistes n'en perdront pas une ville de plus. Le lecteur seul pourra, il est vrai, y gagner quelque peu de sommeil. Les Anglais, dit le *Times*, ne doivent pas favoriser un esprit de liberté qui menace de gagner leurs colonies, et d'en compromettre la propriété? Inutiles paroles. Un jour viendra, et il n'est pas éloigné, où chacun des mondes sera indépendant de l'autre; où l'Angleterre, non plus que l'Espagne et toute autre puissance n'auront plus de possession

à trois mille lieues de leur métropole. C'est la justice qui le veut. La force des choses doit l'amener, et toutes les clameurs anglaises, françaises et espagnoles n'y sauraient que faire.

— On avait craint que la mort de la princesse Charlotte ne détruisit le dernier espoir conservé par la famille royale anglaise d'obtenir un héritier. Ce bruit est complétement dissipé, grâce aux calculs du *Courrier* qui, jouant le rôle de M. Purgon, déclare de son autorité privée tous les membres de la famille royale, même le prince régent, bien et duement constitués, et capables de procréer dans le plus bref délai. La race royale, dit ce journal, n'est pas heureusement menacée de s'éteindre, et elle pourrait au besoin peupler de rois tout le continent. Honneur au *Docteur Courrier*, qui nous a révélé tant de richesses cachées, et dont les bulletins médicaux offrent de si belles espérances à tous les peuples présens et à venir.

— Un libraire de Prusse, qui a rendu des services éminens à son pays, en multipliant les pamphlets et autres écrits dirigés contre les Français, vient d'être annobli. Il se nommait *M. Cotta*; c'est maintenant *M. de Cottendorf*. La *Quotidienne* rapporte cette nouvelle. Celà est-il adroit, et ne demandera-t-on point comment cette feuille n'a pas craint en parlant du patriotisme d'un étranger, qu'on ne vit chez elle le défaut de la cuirasse. Certes, si l'on n'annoblit que les amis de la liberté, et de la patrie, la Quotidienne risque beaucoup d'être toute sa vie roturière, quelque soit d'ailleurs son amour pour les privilèges.

— Je vous ai promis, s'il m'en souvient, de vous instruire, lorsque j'en serais informé, du motif qui avait amené le comte Ruppin à Paris. Le bruit court que ce prince pseudonyme est venu pour épouser secrétement la fille du

général Dillon, qu'il vit au bal en 1815, et dont il était devenu éperduement amoureux. Au reste, cette nouvelle pourrait bien être apocryphe.

— M. P. Chaussard connu par une foule d'écrits ingénieux et spirituels, a publié, il y a quelques mois, *une Poëtique secondaire, ou Essai didactique sur les genres qui n'ont pas été traités par Boileau.* Ce poëme ne peut sans doute soutenir la comparaison avec celui de Despréaux, mais il est très-agréable, et se fait lire avec beaucoup de plaisir. L'auteur répare le singulier oubli du législateur du parnasse qui, non moins homme de Cour que poëte, ne fit pas mention de la Fontaine, coupable aux yeux de Louis XIV du crime irrémissible de s'être élevé jusqu'à la flatterie du malheur. Delille avait déjà rempli cette omission volontaire dans son poëme de l'Imagination.

M. Chaussard, toujours fidèle aux sentimens de liberté, vient de composer dernièrement une Ode sur la mort de Kosciusko. L'idée qui domine dans cette pièce est une admiration bien sentie pour l'homme qui fut par sa conduite le Caton de sa patrie, et qui serait sans doute mort comme le Romain, s'il ne lui était pas resté quelque espérance de l'affranchir un jour. Voici cette Ode, que l'intention absoudrait, même dans le cas où elle mériterait quelques justes critiques.

Ode sur la mort du général Kosciusko.

Et habet sua præmia virtus.

La gloire est l'astre de la tombe ;
Astre consolateur, sa fidelle clarté
Lorsqu'au trépas un grand homme succombe,
Le guide vers le port de l'immortalité.

Aux Mânes s'ouvre un double asile :
Le séjour des héros, boccage radieux ;
Plus loin un Temple à l'accès difficile,
Olympe, où le vrai Sage est assis près des Dieux.

Peu, que Jupiter favorise,
Franchissent les degrés du celeste parvis ;
Par les exploits que Minerve autorise,
La Vertu généreuse y fait monter ses fils.

Si, dans sa course étincelante,
De l'Héroïsme pur le génie éclata
Comme la flamme active et vigilante
Qu'une vierge nourrit au foyer de Vesta ;

Si, pour la Patrie offensée,
Il prit le fer vengeur sur l'autel du Devoir ;
S'il consacra sa vie et sa pensée
A la Liberté sainte, au vertueux Savoir ;

Si, dans l'arène de Bellone,
Son courage vaincu, conservant sa grandeur,
Resta debout, magnifique Colonne,
Qui du haut monument redisait la splendeur ;

Si, des rois subjuguant l'estime,
Il préférait aux cours la cabane de Tell ;
S'il y cachait, citoyen magnanime,
Sous un chaume sacré son laurier immortel ;

Si..... Quelle voix perce l'espace ?
Le voilà ce Héros, disciple de Pallas !
Le Temple s'ouvre, et Kosciusko prend place
Auprès de Washington et d'Epaminondas.

CHAUSSARD.

— Voici la traduction de quelques vers d'Arnault que

j'avais encadrés dans une lettre sur le général Kosciusko, et qui commencent ainsi : *De ta tige détachée.... etc.*

Ramo lapsa tuo, tristis et arida
Quò, frons, tendis iter? — Nescio; concidit
Nimbos passa furentes,
Solum heu! quæ columen fuit,

Quercus; nunc Zephirus, nunc Aquilo procax
Hinc illinc, variis flaminibus, vagam
E vallo ad jugum, ab agro
Ad silvam docilem ferunt.

Quò me ventus agit, nulla querens agor,
Quò res cuncta fluit nulla timens fluo,
Hic, quò denique currunt
Et lauri folium et rosæ.

Il semble que le traducteur ait réussi dans ces strophes dont le rythme est emprunté à l'Ode : *Quis desiderio sit pudor et modus.* Il n'est pas de ces lourds pédans qui accablent les vers légers de leur original de tout le poids de leur latinisme, et qu'on pourrait assez justement comparer à ces commis aux douanes chargés d'attacher les plombs de la régie à des gazes d'Italie.

— L'académie française vient de nommer une commission pour travailler à l'interminable dictionnaire : nous nous empressons de signaler aux immortels chargés des corrections, un petit article qui certainement exposerait le livre entier aux honneurs du bûcher, si, comme *la Quotidienne* le désire, les temps devenaient *meilleurs.*

Guide-âne. Petit livre qui contient l'ordre des fêtes et celui des offices relatifs à chaque fête. (Tome Ier, pag. 670, édition de Bossange et Masson.)

— MM. Comte et Dunoyer sont sortis de prison le 19 de ce mois, immédiatement après le rejet du pourvoi formé par eux contre l'arrêt de la cour royale de Paris, du

7 octobre dernier, qui les condamnait à huit mois d'emprisonnement, mille francs d'amende et cinq années de surveillance. Il n'est pas vrai, quoiqu'en ayent dit plusieurs journaux, que leur peine fût expirée, comme ayant couru à dater du jugement en première instance. En matière correctionnelle, de même qu'en matière criminelle, les peines ne commencent à courir qu'après le rejet du pourvoi en cassation. Il faut donc attribuer à une cause d'un autre ordre la mise en liberté de MM. Comte et Dunoyer.

— On ne s'entretient plus dans les cercles que de la liberté de la presse. Aussi les *causeries des salons* dont j'ai parlé dans une de mes dernières lettres, obtiennent-elles un succès d'autant plus complet que les journaux n'en ont pas rendu compte. *M. Beuchot*, si connu par ses connaissances bibliographiques et littéraires a publié aussi une brochure sur le projet de loi relatif à la liberté de la presse. Cet écrit d'une courte étendue est cependant très-digne de fixer l'attention des bons esprits. Il renferme des opinions sages, quelquefois timides peut-être, mais il est certainement sorti d'une plume habile et éclairée. C'est ici l'occasion de rapporter une fable qui dans ce moment ne peut manquer de trouver son application.

Le Maître et le Chien.

Certain propriétaire exerçait à la chasse
Une meute de chiens fidèles, courageux,
Adroits à découvrir la perdrix, la bécasse,
Dont quelques-uns par fois se montraient trop hargneux;
Mais qui tous attaquaient les loups avec audace,
Puis aboyaient à l'unisson,
Dès qu'auprès de leur maître ils voyaient un larron.
Mais est-il chose si sacrée
Dont on n'abuse tôt ou tard?
Certain basset au ton criard,
Par sa mauvaise humeur outrée,

Fit tant de bruit que le maître en courroux,
De la paix défenseur jaloux,
Attacha le grondeur pour deux ans à la chaîne,
Et mit ses compagnons dans un fort piteux cas.
Eut-il raison ou tort? je ne prononce pas;
Le lecteur le fera sans peine,
Quand il saura que le plus brave chien,
Dès ce moment, n'osant desserrer la mâchoire,
Ménageait les voleurs comme les gens de bien,
Aux renards, sans ruser, accordait la victoire:
A déchirer les loups ne trouvait plus de gloire,
De peur qu'on ne punît ses cris comme un forfait,
Gardait un coupable silence,
Et du maître à bas bruit déplorant l'imprudence,
Ne l'avertissait plus des dangers qu'il courait.
Enfin, trompé, pillé, manquant prise sur prise:
Celui-ci reconnut que, pour sa sûreté,
Mieux vaut dans le besoin entendre une sottise,
Que contraindre la vérité.

— On lit dans la *Gazette* l'article suivant : il doit faire pardonner quelques-unes des bévues de cette vieille radoteuse :

« Un receveur de contributions directes de la Belgique a disparu ces jours derniers de sa commune avec sa femme et ses enfans. Il a laissé sur son bureau une grande quantité de billets de loterie montant à environ 12,000 fr.; et la lettre suivante :

« Linfame loterie m'a totalement ruiné; elle m'a mis « dans la terrible nécessité d'abandonner ma patrie. « Ma femme et mes enfans sont bien à plaindre. Qui « que vous soyez ne vous précipitez pas dans l'abîme où je « me trouve. Mon exemple est affreux, mais il peut être « utile. »

C'est ici, je le crois, l'occasion de s'élever contre la permission accordée aux buralistes de faire crier et colporter dans les rues une partie de leurs billets : ce n'est point assez que chaque bureau ait une porte dérobée par laquelle

les imprudentes victimes du jeu cabalistique peuvent entrer sans rougir, les précautions vont plus loin pour attirer dans le piège ceux que la honte retiendrait encore. Le soir au coin d'un carrefour désert ou sous un passage obscur, le négociant qui a des engagemens à satisfaire, le père de famille qui a des enfans à nourir, *le receveur de contributions qui tient entre ses mains une caisse du gouvernement,* sont en quelque sorte forcés par les importunités d'un colporteur affamé, d'acheter l'appât trompeur qu'on leur offre. Ainsi la passion est encouragée, les faillites ordinaires et le suicide fréquent.

Un gouvernement révolutionnaire ferma les loteries; un gouvernement sage et libéral devrait au moins empêcher un commerce, productif sans doute, mais immoral et dangereux.

— Ces jours derniers, dit-on, une députation d'une académie de province, fut présentée à S. M. Le roi, ami éclairé des lettres, la reçut avec bonté : « Messieurs, dit-il, comptez-vous beaucoup *d'hellénistes* parmi les membres de votre société? » — Des *hellénistes*, répondit l'orateur de la commission, nous en avions quelques-uns, mais l'académie les a chassés ignominieusement. A peine y a-t-il dans le département trois ou quatre misérables qui regrettent encore l'homme de *Sainte-Hélène*. Sa Majesté rit beaucoup de la méprise; et l'orateur, s'il n'eut pas craint de se compromettre, en eut été fort scandalisé.

— *L'Esprit de parti*, réduit en trois actes, a voulu reparaître, mais, comme je l'avais prédit, il a occasionné le plus violent tumulte. L'opposition n'a pas permis que la pièce allât plus loin que la troisième scène. Des gendarmes qui avaient trouvé cette décision injuste, ont été assez rudement punis de leur mauvaise humeur.

Je suis, etc.

ÉPIGRAMME.

L'Imprimeur consciencieux.

Semi-Caldus (1) est un fin merle.
Qui l'a lu ne dira pas non.
Il calomnie en *gros canon*
Et ne se rétracte qu'en *perle*.

(1) M. Michaud. Dans le texte de sa Biographie, les noms des personnages sont en caractères très-forts, appelés *gros canon ;* mais l'*errata* est en très-petit caractère, nommé *perle*.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux en bon chrétien
Vous *siffler* tous, car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Le Concordat. — Paris à Pékin, et le Maréchal de Villars. — L'Académie et l'Athénée. — Réclamation des artistes Décroteurs de Lyon. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.

LETTRE XXX°.

Paris, le 11 décembre 1817.

A l'abbé d'Ormont.

LE CONCORDAT.

MONSIEUR, je veux vous entretenir de matières religieuses, et cependant je n'ai point pris mes degrés à la faculté de théologie ; mais comme j'ai toujours pensé qu'avec un sens droit et de la bonne foi, on peut comprendre et discuter les matières même les plus abstraites, je ne me suis pas laissé détourner par le sentiment de mon ignorance, et je viens au fait sans autre préambule.

Enfin, on a présenté aux chambres législatives ce concordat dont on nous menaçait depuis deux mois. D'après

des stipulations mutuelles, le concordat de Léon X est rétabli. Examinons d'abord si ce mot *rétabli* n'est point impropre, et s'il ne faut pas dire plutôt *est établi*. Voyons quels sont les auteurs de ce traité, et quelles étaient les circonstances qui accompagnèrent sa publication.

Saint Louis, roi pieux, mais défenseur des libertés de l'Eglise gallicane, scandalisé des nombreux abus qui s'y étaient glissés, des doctrines simoniaques des papes qui prélevaient des sommes énormes sur toute la chrétienté, voulut affranchir le clergé de France, et fit rédiger une pragmatique sanction. Cette loi qui fut ratifiée par la puissance ecclésiastique, accordait au peuple le droit d'élire ses pasteurs; elle abolissait les annates, sorte d'impôts que la France avait long-temps payés à la cour de Rome. Cette pragmatique était devenue chère à tous les Français, qui la regardaient comme une propriété inaliénable, comme la plus solide garantie de la paix des consciences.

Cependant sous les successeurs de Louis IX, les papes, qui ne supportaient pas avec l'humilité chrétienne la diminution de leur temporel, firent des protestations. Charles VI conserva la loi, et même la renouvela par des lois organiques: Charles VII fit plus, par ses ordres et sous sa protection un concile se réunit à Bourges, examina, ratifia et augmenta les dispositions de la pragmatique. Le peuple continua d'élire ses pasteurs, de ne point payer la cour de Rome, et tandis qu'un despotisme politique accablait les Français, ils étaient plus libres qu'aucune nation de l'Europe par leurs lois religieuses.

Louis XI, prince dont la mémoire est en exécration à la postérité, promit au pape d'abolir la pragmatique; mais détruisant le soir ce qu'il faisait le matin, sa perfidie fut une fois utile au peuple. Louis XII et Charles VIII maintinrent ce qui existait, malgré le fougueux Jules II; mais quand François I[er] monta sur le trône, ce prince encore inexpérimenté, renoua avec la cour de Rome. Son

ministre, le chancelier Duprat, que les historiens nous ont peint comme un homme sans mœurs, attaché seulement aux intérêts de son ambition, fut chargé de conclure un traité, et malgré la promesse formelle faite par François Iᵉʳ lors de son avénement au trône, les intérêts du chancelier et ceux du voluptueux Léon X furent seuls écoutés; les libertés de l'Eglise gallicane furent vendues. Par un nouveau concordat la nomination des évêques fut accordée au roi, leur institution appartint au pape, et les annates furent rétablies.

Cependant la France ne vit pas sans indignation un prince dont par tout on vantait la loyauté, François Iᵉʳ trahir à-la-fois sa parole, ses intérêts et son peuple. L'alarme fut universelle. On accusa la vénalité de Duprat, on fit aussi l'objet des accusations publiques la duchesse d'Angoulême, mère de François Iᵉʳ, femme vindicative et ambitieuse. Les parlemens refusèrent d'enregistrer le concordat. L'université fit une protestation dans laquelle on remarque ces paroles :

« Celui qui remplace Dieu sur la terre, et que nous appelons le pape, bien qu'il tienne son pouvoir immédiatement du Seigneur, n'est pas exempt de faiblesses, et n'a point été délivré du danger de pécher lui-même. On ne doit pas lui obéir s'il ordonne des choses contraires à la religion ; il faut même lui résister..... Nous déclarons que nous poursuivrons le concordat comme nul, abusif, inique, injuste. »

Le peuple était comme aujourd'hui, partisan des écrits et des vengeances clandestines. Les vers suivans furent affichés à toutes les portes de la ville.

Prato, Leo, mulier, frendens Leo rodit utrumque,
Prato, Leo, mulier, sulphuris antra petant.
Prato, Leo, consorte carent, mulierque marito,
Conjugio hos jungas; Cerberus alter erunt.

D'autres pièces coururent dans les cercles. En voici une qui est fort remarquable.

Au temps passé l'esprit saint élisait
Ceux dont soulait l'église être servie.
En ce temps-là vertu fruit produisait
Car les élus étaient de sainte vie.
Mais maintenant les mondains par envie
Ont usurpé la sainte élection
Dont s'en ensuy humaine affection,
Et par ainsi tout vice possédés,
Sont des pasteurs qui nous sont concédés
Par les chevaux, par la poste et par dons;
Tant mieux vaudrait les élire à trois dés,
Car à l'hasard ils pourraient être bons.

Ainsi ce concordat conclu par un ministre prévaricateur, un pape étranger aux devoirs de son rang, et un prince faible; repoussé par toute la France, méconnu et violé par l'université et les parlemens, est arrivé jusqu'à nous avec le mépris de l'église de France elle-même, n'a jamais reçu la sanction législative, ni l'assentiment des principaux corps de l'état. Aujourd'hui cependant on veut le rétablir; le ministre de l'intérieur dit à la tribune que c'est rappeler l'ancien ordre de choses. Si l'on tient si fort à l'antique, que coûte-t-il de remonter plus haut, et d'agir une fois dans l'intérêt du peuple en remettant en vigueur ces libertés de l'Eglise gallicane dont elle est si jalouse, ces libertés dont la destruction contribua, comme on sait, à faire accueillir avec empressement parmi nous les réformations de Luther et de Calvin, et par conséquent à faire répandre des flots du sang français. On avait un choix à faire entre Saint Louis et François Ier; devait-on s'attendre que le roi pieux céderait le pas au prince qui bien qu'honoré du nom de restaurateur des lettres, n'est pas moins connu par ses *mignons* que par sa loyauté.

Le premier avocat général au parlement, le vertueux Jean Lelièvre avait osé, lors de la signature du concordat de François Ier, prononcer ces belles et courageuses paroles : « Quelque soit la puissance des rois, ils ne peuvent changer la nature des choses, faire qu'un abus de pouvoir devienne une loi, qu'une loi devienne un abus. Le concordat, de quelque nom qu'on veuille le décorer, ne sera jamais qu'un acte violent où deux puissances se sont mutuellement cédé ce qui ne leur appartenait pas. » Doit-on s'étonner de voir ces idées se reproduire aujourd'hui, si dans un temps de despotisme absolu, quelques voix osèrent les faire entendre? Oui, nous le disons à l'exemple du courageux Lelièvre, faire du concordat de 1517, le concordat de 1817, c'est non-seulement réveiller et remettre en vigueur une vieille injustice, c'est encore marcher directement contre le siècle; c'est rappeler en France ces querelles théologiques dont l'issue fut trop souvent ensanglantée; enfin c'est exposer les choses saintes à des profanations, l'église à des scissions scandaleuses, dans un moment où la chaire évangélique retentit d'anathèmes contre un siècle *tiède en la foi*, et conduit par l'impiété à *l'endurcissement du cœur.*

Mais, dit-on, pourquoi tant s'effrayer de dispositions qui ne sont que de vaines formules? Recevons le concordat à charge de ne point l'observer. Plaisante manière de raisonner! Ainsi le gouvernement français aurait deux poids et deux balances. Il dirait au pape « j'accepte votre concordat, et je promets de le faire exécuter. » Puis se retournant vers le peuple, il ajouterait : « Prenez ce concordat à condition que vous ne l'exécuterez pas. » Est-ce là cette loyauté qui convient à une grande nation? Y a-t-il quelque intermédiaire entre accepter et refuser? La chambre trouvera-t-elle de sa dignité de donner un caractère légal à la violation des promesses? Le pape est-il une des puissances de la coalition pour qu'on soit obligé

d'accepter comme un bienfait tout ce qu'il nous présente? est-il une puissance dérisoire pour qu'il soit permis de lui promettre à charge de ne pas tenir?

Cependant, je veux qu'on n'observe pas le concordat tout entier. Il ne restera plus de légal et d'obligatoire que le projet de loi présenté aux chambres, sous le titre de *loi organique*. C'est, dit le ministère, le seul acte légal que l'on demande. Je vois d'abord une disposition qui reconnaît le droit d'élection des rois, et le droit d'institution des papes. C'est déjà la base du concordat de Léon X. Le droit d'élire les évêques est, dit-on, inhérent à la couronne. Cela ne fut pas vrai jusqu'à François Ier. Saint Louis n'élisait pas les évêques, il confirmait les élections du peuple. Où est le principe qui établit *l'inhérence* du droit à la couronne? il n'existe pas. L'institution des papes n'est pas non plus, comme le prétend le rédacteur du projet, *suivant les formes anciennement établies.*

Vient ensuite la confirmation de l'art. 13 du concordat de 1801, lequel maintient les ventes nationales. Observons qu'il n'est nullement question de cette confirmation dans le concordat du pape; mais seulement que la bulle de circonscription semble la déclarer; de sorte qu'il est douteux que cette mesure obtienne son assentiment. Je sais que la charte est là, et que son empire est en France plus fort que celui de toutes les puissances religieuses du monde, parce que la stabilité et le bonheur de la France y sont inviolablement attachés.

L'art. 4 approuve l'érection de quarante-deux évêchés. On pourrait demander s'il ne serait pas plus utile de donner du pain et du travail à ceux qui en manquent, que d'établir des cathédrales, suivant l'expression de M. de Pradt? La religion est sans doute la plus forte alliée de la morale; leur union assure la prospérité des états; mais si vous la rendez onéreuse au peuple, craignez qu'il ne commence par la mépriser et qu'il ne finisse par la maudire.

L'article des dotations me rappelle les termes d'une des bulles du pape dans laquelle S. S. dit : *Nous dotons les évêques ; nous leur assignons des revenus.* Il serait bon que l'on sût de quel droit le pape donne nos biens à des ecclésiastiques. Mézerai dit, en parlant du concordat de Léon X, qu'alors le pape fut très-libéral du bien d'autrui ; il paraît que les vicaires de J. C. n'ont pas changé de caractère.

Les autres articles du projet de loi contiennent des stipulations renouvelées du concordat de 1801, contre lequel Pie VII protesta dans le temps. Il est probable que S. S. protestera encore cette année ; de son côté, la chambre doit aussi réclamer. Dieu veuille que les fidèles ne soient pas conduits eux-mêmes à protester contre des ministres qui compromettrent l'intérêt de la religion.

Il ne me reste plus à examiner que la bulle dans laquelle le pape demande la possession d'Avignon. Ici, la réclamation est trop dénuée de chances de succès pour que je puisse m'en occuper sérieusement. Je ne veux pas faire au gouvernement français l'injure de croire qu'il puisse un moment remettre en question la légitimité d'une acquisition que nous avons faite depuis tant d'années ; et qu'il méconnaisse assez ses devoirs et ses intérêts pour entrevoir la possibilité de satisfaire le pape ; tant il y a qu'en définitive, avec la meilleure volonté du monde, il faut encore refuser quelque chose au père des fidèles.

La dernière question qui s'offre à ma pensée, c'est celle-ci : les chambres ratifieront-elles l'acceptation du concordat? J'avoue que je ne sais quelle opinion je dois prendre. Des orateurs qu'on a vu long-temps défendre la liberté publique, sont désignés pour soutenir la discussion d'une loi, suivant les expressions rapportées au commencement de cet article, abusive, inique et injuste. On a dû surtout s'étonner de reconnaître dans le nombre un député qui, choisi par la ville de Rouen où il exerça long-temps de

hautes fonctions administratives, défendit l'année dernière les intérêts financiers de la France et s'opposa aux dotations du clergé, et qui se porte aujourd'hui le soutien avoué d'un traité destructif de nos droits religieux. Mais les autres patriotes que la chambre compte parmi ses membres, garderont-ils le silence ? Ces hommes purs et courageux qui résistèrent à la chambre de 1815, qui depuis déployèrent un zèle si éclairé à la session de 1816, n'éleveront-ils pas la voix pour faire casser ou du moins réformer ce traité nouveau ? On ne l'ignore pas, les citoyens les plus connus par leurs sentimens religieux, attaquèrent le concordat de Léon X en 1517, que ceux qui aujourd'hui se déclareront contre le concordat, ne craignent pas d'être accusés d'impiété. Leur opposition ne peut être qu'une preuve d'attachement de plus pour ce culte dont Saint Louis fut l'honneur et l'appui, ce culte que long-temps de vaines observances, de honteux préjugés défigurèrent ; mais qui ne sera jamais plus respectable que lorsqu'il sera raffermi de toute la puissance de la liberté, et épuré au flambeau de la tolérance.

Je suis, etc.

LETTRE XXXIᵉ.

A Madame de Sénanges

LES SPECTACLES.

Madame, je ne vous entretiendrai aujourd'hui que de deux pièces nouvelles; *Paris à Pékin,* folie vaudeville, de la rue de Chartres; et *le Maréchal de Villars,* ou *la Bataille de Denain,* mélodrame représenté à la porte Saint-Martin. Ces deux ouvrages sont assurés contre les sifflets; le vaudeville renferme des traits d'esprit, et le mélodrame se distingue par son patriotisme.

Paris à Pékin est une parodie de *la Clochette de l'Opéra comique.* Le personnage principal est Arlequin; il est en Chine à faire des pacotilles pour sa femme qui tient à Paris une boutique de nouveautés. Mercure lui-même emporte et rapporte les envois à travers les airs, et comme le commis de tournée a des ailes aux talons, on conçoit que les ballots ne sont pas long-temps en route : aussi tous les matins Arlequin reçoit ses journaux. Dans une de ces feuilles il lit l'article suivant, qui heureusement n'a été qu'une fausse nouvelle :

« Un des plus célèbres acteurs du Théâtre Français est mort en arrivant à Bordeaux : »

Il s'écrie avec douleur : « Serait-il vrai ? Le premier tragique de *Paris.* Ah, bon Dieu ! quelle perte pour la province. » Cette épigramme a été vivement applaudie par un public qui ne peut oublier Talma ni se passer de son beau talent.

Arlequin lit encore dans un feuilleton peu véridique, un éloge pompeux de la *Clochette* et il envoie Mercure esca-

moter ce précieux talisman. Maître d'un grelot magique et d'un *Lucifer*, l'enfant de Bergame contente tous les désirs de sa folle imagination. Il demande au génie de transporter à Pékin les tours de Notre-Dame, et les tours de Notre-Dame descendent du ciel. Malheureusement elles viennent sans le *mandement*, sans le *concordat*, et dépourvues de ces accompagnemens qui auraient donné lieu à une foule de saillies, elles ne servent qu'à multiplier les machines et les frais de décorations. *Arlequin* demande encore à son petit diable de faire comparaître devant lui *l'Homme gris* et l'intrigante de *la Manie des grandeurs*. Ces deux personnages étonnés de se trouver ensemble, produisent une scène assez insignifiante, où le talent de M. Duval aurait dû être respecté des vaudevillistes. *Arlequin* sonne encore : il appelle les grands génies de Paris ; mais c'est en vain qu'il sonne, et pas une ame ne paraît. Il comptait sur quarante ; il s'imagine qu'ils dorment pour l'honneur de l'académie française, et appelle alors les petits génies. Probablement il allait voir arriver MM. *Charles Nodier, Dartois, Duvicquet, Théaulon, Colnet, Caigniez, Feletz, Pelletier Volméranges, Lemazurier, Lourdoeix, Chazet, Cuvelier, de Piis, Roger, Charles Maurice, Martainville, Guilbert Pixerecourt, Michaud, Leger, Malte-Brun, Henri Lacoste, Durdent, Fonvielle, Treneuil, Sewrin, Ducray-Duminil, Fiévée, Cousin d'Avalon, Beauchamp, Loraux, Boinvilliers, Mutin, Dubertrand, Aude, Vigée, Dumersan*....., etc......, etc......, etc...... Mais *Lucifer* prétend qu'une foule aussi nombreuse, aussi bruyante causerait trop de tumulte, et *Arlequin* fait un autre souhait ; il en fait beaucoup d'autres encore, et le petit diable pour se débarasser d'un maître trop exigeant, lui apporte sa femme. Madame *Arlequin* arrive avec son magasin de la rue Vivienne, et un milord *Des guinées* qui tient la place de l'absent. La caricature anglaise est un peu usée ; mais comme son grotesque

ne l'empêche pas d'être vraie, elle égaye la fin de la pièce et dispose les spectateurs à bien recevoir le couplet final.

Laporte est toujours inimitable dans les arlequinades et les lazzis. Madame *Perrin*, qui a joué long-temps sur le théâtre de Rouen, et qui remplit le rôle de *Lucifer*, fait, comme vous le pensez bien, un petit diable fort joli; mais elle a trop de légéreté; elle ne réfléchit point assez quand elle étudie un rôle; son jeu est faible, son débit est sans force et sans couleur. Je lui conseillerais de demander quelques leçons à mademoiselle *Lucie*. Cette actrice qui remplit au Vaudeville le rôle des premières amoureuses, réunit à l'agrément d'un jeu naturel et piquant, le charme d'une voix flexible, et jamais elle ne laisse échapper un mot qu'elle ne le prononce avec une grâce infinie qui ajoute à son expression et double sa valeur.

Je ne vous exposerai point le plan du *Maréchal de Villars*. Ce serait, Madame, vous faire injure; les auteurs ont pris pour sujet la bataille de Denain, et votre mémoire est trop fidèle pour avoir oublié les détails de cette journée mémorable où les armes françaises brillèrent d'un immortel éclat. Louis XIV après avoir élevé l'état qu'il gouvernait au faîte de la puissance et de la splendeur, le mit à deux doigts de sa perte, et compromit à-la-fois la sureté de son trône et le salut de ses sujets. En 1712, la France épuisée dans ses ressources, vide d'hommes et d'argent, fut sur le point d'être envahie par les troupes du prince Eugène. Sans la victoire de Denain, sans le maréchal de Villars, que seraient devenus le nom et la postérité de *Louis-le-Grand?* Il se serait retiré derrière la Loire, la France aurait peut-être changé de maîtres, et comme il arrive toujours, on eut oublié les trophées que le souverain avait élevés à la gloire de la nation, les services qu'il avait rendus aux lettres, aux sciences et aux arts; les monumens dont il avait enrichi les provinces, la ca-

pitale, et l'on n'eut parlé que de son ambition démesurée, que de ses fautes et de celles de ses favoris; enfin, on lui eût reproché toutes les misères, toutes les ignominies qu'il aurait fallu souffrir; on eut exécré sa mémoire. qu'est-il arrivé? L'ennemi a été repoussé par un hasard inespéré, Louis a conservé le nom de *Grand* et l'histoire a retenti d'éloges. Les auteurs de la bataille de Denain se sont attachés à louer le brave maréchal qui sauva la France, les officiers, les soldats qu'il commandait et qui versaient leur sang pour elle, ils ont parlé rarement du monarque dont leur valeur réparait les fautes. C'est une délicatesse dont je leur sais gré, et une critique très-fine du grand roi.

Dans le premier acte le maréchal harangue ses soldats et leur dit : *Je puis compter sur vous; vous êtes Français et l'ennemi menace votre patrie.* Cette phrase a été répétée, et toute la salle a retenti des plus vives acclamations : on se serait cru reporté à ce temps où le seul mot de patrie suffisait pour lever des armées. S'il est vrai qu'on puisse dans les grandes réunions publiques juger des forces morales d'une nation, j'ose croire que la France contrainte par des circonstances inouies, a pu faire de grands sacrifices pour obtenir la paix; mais qu'au besoin elle saurait encore faire la guerre, et que facile envers des alliés, elle serait redoutable encore à des ennemis.

Un combat, le siége d'un fort, des décharges de mousqueterie, des scènes épisodiques très-attachantes, ont soutenu l'intérêt jusqu'à la fin de la pièce. Rien ne manque à son succès; elle a été applaudie de tout Paris et sifflée par la *Quotidienne*.

Je suis, etc.

LETTRE XXXIIe.

A M. le marquis Dupin.

RÉCEPTION DE MM. LAYA ET ROGER A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — OUVERTURE DES COURS DE L'ATHÉNÉE.

Vous vous souvenez, Monsieur, que dans une de mes premières lettres, je vous annonçai la nomination de M. Roger à l'académie française. Déjà M. Laya, auteur de *l'Ami des lois*, avait été choisi pour succéder à M. de Choiseul-Gouffier. Il ne s'agissait plus que d'installer ces messieurs dans le fauteuil académique, et de leur faire subir les épreuves d'usage. Il fallait que la docte assemblée sût à quoi s'en tenir sur la bonté de ses choix, et que MM. les élus prouvassent qu'ils possédaient aussi le secret de cette éloquence qui a la prodigieuse vertu de faire connaître le *vrai dormir*, suivant l'expression du bon La Fontaine.

Les nouveaux récipiendaires ont toutes les facultés requises dans un bon et loyal académicien. Ils n'ont rien fait, ou peu s'en faut, et sont, j'en suis persuadé, très-disposés à prêter le serment de ne rien faire désormais. M. Suard s'écarta une fois de ce principe, lorsqu'il traduisit l'Histoire de Robertson; M. Roger, qui lui succède, ne s'en écarta jamais; car, vous le savez, avoir fait *l'avocat*, c'est avoir fait un peu plus que rien; mais ce n'est pas avoir fait quelque chose.

Si la nullité littéraire et politique est de première nécessité dans un membre de l'académie, il est juste d'a-

vouer que M. de Choiseul-Gouffier n'était pas digne d'en être. Il a laissé un monument aux sciences, des exemples aux grands, des souvenirs glorieux à tous les Français. Il conduisit Delille sur la terre de la Grèce, et nous lui devons les vers admirables que le chantre de l'imagination a composés sur son poétique voyage. M. de Choiseul était à-la-fois ami de l'ordre et de la liberté; c'est sous ce seul rapport qu'il peut être comparé à M. Laya, qui d'ailleurs n'a vu, et n'a fait voir la Grèce à ses élèves que dans des livres, qui n'a élevé qu'un monument sans mérite aux yeux de l'art, puisque *l'Ami des lois* est à-la-fois une action courageuse et une comédie très-mal écrite. En succédant à M. de Choiseul-Gouffier, M. Laya devait être frappé du sentiment de son insuffisance, aussi lorsqu'il a exprimé cette idée dans son discours, personne n'a songé à le démentir.

Tous les journaux ont rapporté les principaux passages du discours de reception de M. Laya; je n'en citerai aucune partie; d'ailleurs vous ne pouvez m'en savoir mauvais gré, Monsieur; car vous savez comme moi qu'un discours académique est ce qu'on appelle en littérature une perfidie. Parler sans penser est la première ou plutôt la seule règle qu'on doive suivre dans cette sorte de composition. Adresser quelques complimens au mort qu'on remplace, ce qu'on *appelle jeter des fleurs sur sa tombe;* louer le président et par fois les secrétaires; dire quelques mots du cardinal de Richelieu qui, pour se délasser de la vue du supplice de Montmorency, de Marillac, de de Thou et de Cinq-Mars, etc., institua l'académie; enfin donner le coup d'encensoir obligé aux nouveaux protecteurs des lettres, tel est le devoir d'un académicien qui s'asseoit pour la première fois sur le fauteuil. Il n'y a que M. de Châteaubriand qui, par l'effet de son habituelle originalité, se soit avisé d'injurier son prédécesseur, et presque ses collégues. Comme le prophète

Joad, l'auteur du Génie du christianisme s'était pénétré de cette pieuse et tolérante maxime.

> Le Seigneur est jaloux, il aime la vengeance.

Il est vrai qu'alors ce langage ne lui réussit pas auprès de ses collégues, et de cet homme dont il avait loué les *vertus;* mais depuis que les saines doctrines ont triomphé, il est entré en conquérant et tous les battans se sont ouverts.

Ils s'ouvrent aujourd'hui pour M. Roger, auquel il est temps de venir. Cet auteur comique avait pu faire des visites nombreuses, la *poste* étant à ses ordres. On eut désiré seulement qu'il eut été un peu plus concis dans son discours de réception. Le moyen en effet d'entendre patiemment la lecture d'un gros recueil d'épigrammes plus ou moins innocentes, surtout quand elles sont écrites par un homme qui lui-même est la matière la plus féconde en épigrammes; dont la nomination est une épigramme contre l'académie; dont l'opinion politique d'aujourd'hui est l'épigramme de son opinion d'hier; dont l'unique et chétif ouvrage est une épigramme contre notre stérilité; enfin dont toutes les actions et toute la personne ne sont autre chose qu'une épigramme continuée. Censurer les sottises d'autrui est un ministère fort utile, mais il faut prendre garde de tirer sur soi-même en voulant tirer sur les autres.

Je ne sais si je me trompe; mais il me semble avoir lu quelque part que rien n'était plus rare que la réception simultanée de deux nouveaux membres de l'académie. Boileau et La Fontaine furent, je crois, les seuls qui entrèrent en même temps dans cette docte assemblée où Cotin, d'Aubignac et Chapelain étaient en armes pour les recevoir. Si j'étais comme certaines gens tourmenté de la manie des parallèles, peut-être trouverais-je quelques rap-

ports entre les récipiendaires d'aujourd'hui et ceux d'autrefois. Par exemple, le Florentin de La Fontaine, et l'Avocat de M. Roger me semblent des pièces de la même force. L'Ami des lois approche, pour la perfection du style, de l'Ode sur la prise de Namur. La Fontaine était à la fois un bon homme et un grand homme; il n'aimait ni l'intrigue, ni la flatterie; il prêtait sa voix aux réclamations des illustres victimes; chacun connaît M. Roger, et peut facilement établir la comparaison. Boileau joignait la variété à l'esprit; on connaît les grâces et la légéreté du style de M. Laya. Enfin Boileau et La Fontaine venaient siéger au milieu des Perrault et des Ménage, et MM. Andrieux et Lemercier se trouveront sur le même rang que MM. Laya et Roger.

On a remarqué que M. le duc de Lévis, dans sa réponse à M. Roger, a oublié de faire mention du *roturier Suard*. En effet, rien n'est aussi contraire que les mésalliances aux saines doctrines de nos pères. M. Campenon a lu aussi dans cette séance une pièce de vers de sa façon. Les journaux ont fait le plus pompeux éloge de la poésie de ce successeur de M. Delille. On a surtout élevé jusqu'aux nues le vers

Il va sécher les pleurs *qu'a coûtés* Médicis.

Ne trouvez-vous pas que ce *qu'a coûtés* vaut, pour le moins le *quoiqu'on die* des Femmes savantes? M. Campenon, dit une de nos feuilles, a donné, par les fragmens qu'il a lus, une idée bien favorable de l'ouvrage entier. Quant à nous, cette phrase nous donne aussi l'idée la plus favorable du goût du rédacteur.

Si les journalistes se sont montrés excessivement prodigues de complimens envers MM. Roger, Laya et Campenon, en revanche ils ont mis dans leurs critiques du discours de M. Tissot à l'Athénée une sévérité qui va jusqu'à

l'injustice. Je vois qu'aucun d'eux n'a compris ou voulu comprendre le but et l'idée dominante de ce discours. Je me demande s'ils n'ont pas été guidés par quelque intérêt fort peu littéraire, la passion, l'esprit de parti. M. Tissot fait insérer quelques articles politiques dans une de nos feuilles les plus estimées; il défend la liberté avec autant de franchise que de talent; il est avantageusement connu par des ouvrages littéraires d'un mérite remarquable; il professe avec succès dans la chaire de M. Delille; que de raisons pour être l'objet des censures amères d'une certaine classe d'hommes! Au reste, l'estime des amis de la liberté l'a déjà vengé des insultes de ceux qui dans un homme indépendant craignent toujours un équitable accusateur.

Le but du discours d'ouverture de M. Tissot était de montrer l'influence que les institutions généreuses exercent sur le génie. Il a cherché à prouver que si des institutions libérales eussent régné lors de l'apparition des grands écrivains du dix-septième siècle, leur pensée délivrée d'entraves eût pu être plus grande encore; que Bossuet, par exemple, n'eût pas flatté un roi, et encensé la cendre d'un ministre prévaricateur. Quel noble et bel ouvrage eût été le discours sur l'histoire universelle, s'il eût uni à cette éloquence, à cette profondeur qui le caractérisent, les lumières d'une philosophie alors inconnue, et le flambeau d'une raison exempte de préjugés! Quels immortels écrits nous posséderions aujourd'hui, si Pascal, Nicole et Bourdaloue, affranchis du despotisme théologique, des dissertations de l'école, des préjugés intolérans, eussent appliqué leur esprit à la science du gouvernement, à l'étude des corps politiques, à la défense des libertés du peuple! Et quelle que soit aujourd'hui la stérilité nécessaire après deux siècles de gloire, le feu de la liberté ne peut-il pas produire quelques génies, et les faire atteindre à des beautés plus utiles, plus conformes à une

haute raison, plus dignes d'être admirés par des hommes? Telle a été, ce me semble, la thèse de M. Tissot, et j'y vois une grande idée qui n'a rien de paradoxal.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que M. Villemain, que personne n'accusera de partialité pour le siècle présent, a dit à peu près la même chose à l'ouverture de son cours. Selon lui, un nouveau genre d'éloquence, appuyé sur la tolérance et la liberté, peut naître parmi nous. M. Cuvier a tenu le même langage.

Après avoir rendu un juste tribut d'éloges à des écrivains célèbres qui l'ont précédé dans la chaire de l'Athénée, Chénier et Fourcroy, Lavoisier et Guiguené, M. Tissot a soutenu non pas que les écrivains eussent en ce moment toutes les libertés possibles, cette faute ne pouvait être commise par un homme qui depuis trois ans n'a pas laissé passer un seul jour sans réclamer la franchise de la presse, mais que le siècle présent, débarrassé de toutes les entraves qui ont gêné l'esprit humain dans sa marche, était éminemment propre à seconder l'audace des créations du génie. La pensée de l'orateur était toute entière dans ce passage de son discours.

« Quel changement s'est opéré depuis la mort de ces grands hommes! Quelle distance la raison humaine a mise entre leur siècle et le nôtre! Que d'hérésies détruites en morale, et surtout en politique! Que de préjugés arrachés ou ne tenant plus qu'à de faibles racines! Que de restitutions faites à la dignité de l'homme! Que de prétentions évanouies! Où est le fantôme imposant de l'erreur, que l'on trouvait sur toutes les routes de la vérité, et dont les nombreux satellites paraissaient invulnérables, comme les monstres de la Forêt enchantée du Tasse jusqu'à l'arrivée de l'intrépide Renaud? La raison l'a fait disparaître. Elle a mis en liberté le talent et le génie enchaînés ou séduits par des prestiges. »

L'auteur, pour éviter toute méprise, revient sans cesse

sur l'affranchissement de la pensée par le siècle, et sur la puissance de la philosophie. C'est pour cela que, par un rapprochement qui ne sera pas du goût de tout le monde, il a mis Molière à côté de Bossuet, pour faire sentir la supériorité du premier de ces écrivains sous le rapport des véritables lumières. C'est dans le même dessein qu'il ajoute vers la fin de son discours :

« Vous le voyez, messieurs, ce sont deux siècles qui parlent, et non pas moi. La raison s'avance comme un géant avec un flambeau dans la main; chacun de ses pas est une victoire ou une conquête. Le domaine de la pensée est libre et agrandi; l'opinion puissante et éclairée du siècle favorise le talent, auquel elle communique une heureuse direction. L'opinion crie sans cesse aux écrivains avec une imposante autorité : « Naturel et vérité, voilà le secret du grand que je vous demande. Je n'ai aucun préjugé qui vous enchaîne, je ne défends aucune erreur; je ne vous soumets à aucun joug. Je vous laisse une entière indépendance. Cherchez des routes, faites des essais, hasardez des témérités, élevez-vous à la contemplation du beau. Je suivrai vos efforts, je louerai votre courage; mais rappelez-vous que je réserverai les palmes de la gloire aux interprètes de la nature et de la vérité. » Voilà le langage qui retentit sans cesse à l'oreille des écrivains; sans doute il ne sera pas perdu comme un vain bruit qui expire aussitôt après avoir éclaté. Il existe une grande fermentation dans les esprits, les jeunes gens surtout font paraître un amour du travail et une passion pour la gloire, avec une raison précoce, qui doivent relever les espérances de la patrie, et peut-être un homme de génie frappe déjà à la porte du siècle. Qu'il paraisse, les sujets ne lui manqueront pas.

« La nation qui veut rattacher ensemble sa vieille et sa nouvelle gloire, qui cherche à retrouver dans les anciens pactes que ses ancêtres ont faits avec ses princes, les droits

que la philosophie lui a rendus, a une juste curiosité pour les ouvrages qui retracent son origine, ses commencemens et ses progrès, et demande une Histoire de France où le peuple ne soit pas oublié, et qui devienne, par son intérêt comme par son utilité, le premier livre, le livre de prédilection de chaque Français. Ce vœu sera exaucé, n'en doutons pas.

« La société, qui éprouve de nouveaux besoins parce qu'elle a de nouvelles lumières, appelle les méditations du talent sur les sources de la richesse des nations, sur les moyens de développer les causes de leur prospérité ; la France lui montre son sol et son industrie, et lui dit : « Féconde-les. La raison ajoute : « C'est la littérature seule qui vous enseignera l'ordre, la clarté, le goût, le sentiment des convenances qui vous sont nécessaires pour populariser votre instruction et devenir un des bienfaiteurs de votre pays. Déjà des hommes habiles et encouragés par vos suffrages, d'accord avec l'opinion publique, ont prévenu ce désir. Nous leur devrons une école dont nous allons tous devenir les disciples. »

« La France accablée de triomphes, et tombée par un coup imprévu dans un abîme, demande un Pyndare et un Tyrtée ; lui seront-ils refusés? Non; et quel que soit le crédit d'un préjugé qu'on peut reprocher aux philosophes, nous verrons paraître un poëte lyrique ; mais judicieux comme Horace et grand comme Eschyle. Il chantera avec un enthousiasme divin d'autres batailles de Platée et de Salamine, la vertu des grands hommes, la gloire de son pays, et une liberté plus sage que celle d'Athènes. »

On peut rapprocher ce passage de celui qui suit et que je prends dans une autre partie du discours. Ce sera ma dernière citation.

« J. B. Rousseau, qui usurpa un moment le nom de grand, le mériterait peut-être parce que, élève du siècle et abreuvé aux sources de la raison, l'élévation et la force

de la pensée répondraient chez lui à la magnificence de la poésie. Moins esclave de la rime et plus ami du bon sens, il se souviendrait davantage qu'un poëte lyrique doit dire de grandes choses en termes sublimes, et non pas revêtir des idées communes d'un pompeux entourage. Mais le siècle et l'esprit public lui donnaient encore une leçon plus haute et non moins utile. Averti par vous, messieurs, celui qui chanta le prince Eugène au lieu de Villars, celui dont la muse n'a donné ni une larme à Henri IV, ni un regret à Turenne, ni un éloge au grand Condé, célébrerait les héros de la France et des triomphes inouis dans les fastes des nations...... »

Adieu, M. le marquis; comme académicien, cette lettre doit vous intéresser.

Je suis, etc.

LETTRE XXXIIIe.

*A M. Lerond, cultivateur dans la commune de***.*

PÉTITION DES DÉCROTEURS DE LA VILLE DE LYON, A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Monsieur Lerond, il y a long-temps que j'ai promis de vous écrire; diverses occupations m'en ont empêché, mais je veux désormais réparer ce silence, en vous donnant plus souvent des nouvelles de Paris. Vous vous trompez beaucoup si vous croyez que nous sommes ici plus heureux que dans votre village. Ce n'est pas seulement chez vous que l'arbitraire est en faveur; ce n'est pas seulement dans les campagnes que règnent de petits despotes bien insolens, bien tyranniques; qu'on trouve des curés intolérans, et des maires ennemis du repos du peuple. Paris et beaucoup d'autres villes en sont encore là; soyez persuadé de ce que vous a dit votre ami J. J. Rousseau : La paix des champs est préférable au tumulte des villes; si quelquefois vous y trouvez quelque noble hautain qui vous regarde avec mépris, quelque prêtre fanatique qui vous place dans l'alternative de payer la dîme ou d'être damné, vous pouvez montrer à l'un vos mains endurcies par le travail, et à l'autre vos champs bien labourés, vos moissons fertiles, et leur dire à tous deux: « Je travaille, et vous ne faites rien; je nourris mes concitoyens, et vous les prêchez; qui de nous a la véritable noblesse et la vraie piété?» Mais dans nos villes que répondre à un petit commis qui nous fait morfondre à sa porte, à un ministre qui nous opprime, à un intrigant qui nous pille? Quel asile trouver

contre l'esprit de parti, contre les préjugés; nos magistrats sont-ils toujours justes, nos prêtres toujours éclairés? Ah! croyez-moi, si quelqu'un est heureux du cultivateur ou du citadin, c'est le cultivateur.

Ces réflexions me détournent du sujet dont je veux vous entretenir. On peut n'être pas étonné de rencontrer un prédicateur intolérant; c'est son rôle, c'est, comme on dit, sa doublure. Mais ne doit-on pas être surpris de voir le maire de la ville de Lyon ramener le temps des billets de confession. Et de quelle classe les exige-t-il? Vous ne le devineriez jamais; des *décroteurs*. Il a rendu une ordonnance par laquelle il exclut de la corporation des *décroteurs* tous ceux qui n'ont pas un brevet de *catholicité*. Il leur est défendu d'exercer les fonctions de leur état dans toute l'étendue du département. Jugez, je vous prie, de quels gémissemens vont retentir les bords du Rhône. Tant d'honnêtes Savoyards, qui, renvoyés du toit paternel, sont venus chercher fortune en France, vont se trouver sans pain, parce qu'à peine ont ils eu le temps de songer à leur première communion. Ainsi l'a décidé M. le maire; mais il s'est trompé. Il y a une justice en France. Les plaignans obtiendront sans doute les droits que la charte garantit à toutes les professions. *Décroteurs* et *princes* sont égaux devant la charte. Partie intégrante du peuple, ils sont représentés à la chambre des députés. On m'a assuré que déjà ils ont fait une pétition aux défenseurs de leurs libertés. On m'a même montré cette pétition. Elle est à peu près conçue en ces termes :

« Messieurs les députés, vos fidèles *commettans* les *artistes décroteurs* du département du Rhône, ont l'honneur *de se mettre à vos pieds* pour vous exposer *les revers qu'ils ont essuyés* depuis que M. le Maire de Lyon exige d'eux des billets de *catholicité*. Un grand nombre de leurs *collégues* n'ayant pu trouver dans leur *livret* le certificat

du curé de leur village, ont été obligés *de faire écrire* en Savoie; pendant ce temps, il ne peuvent exercer *leur art*, et le *public* en souffre; d'autres qui ont été élevés dans la religion protestante, et qui ne veulent pas renoncer au *Dieu de leurs pères*, n'ont plus d'autres secours que l'hôpital, qui peut-être encore ne s'ouvre qu'aux *catholiques*. Il en résulte, Messieurs les députés, mille petits accidens qui tournent à la honte de notre *corporation*, et au détriment *de l'art*; inquiets sur la conservation de notre état, occupés de l'idée de M. le Maire, nous mécontentons *la pratique*; la main nous tremble, et il serait trop long de vous dire combien de bas de soie ont été salis depuis *la funeste ordonnance*.

« Messieurs les députés, on nous a dit que la Charte garantissait la liberté des cultes; si cela est vrai, vous êtes trop justes pour vouloir attenter aux droits de vos fidèles *commettans les artistes décroteurs*. Nous entendons dire par tout que nous sommes libres; est-ce que ce serait une fausseté? M. le Maire lui-même nous l'a dit cent fois dans les papiers qu'il a l'habitude de faire crier à *la Guillotière*.

« Nous vous en dirions encore plus, Messieurs les députés, mais comme nous savons que vous êtes très-occupés, et qu'en outre nos *brosses* et nos *pinceaux* nous réclament, veuillez faire droit à notre pétition, en nous permettant de prier *le bon Dieu* à notre *manière*, et croyez que nous serons toujours disposés à vous offrir nos services, *gratis* et *sans rétribution*, ainsi que notre reconnaissance, toutes *fois et quantes* vous en pouvez avoir besoin.

« Nous avons l'honneur, etc. »

Et plus bas quarante croix, chacun des pétitionnaires ayant déclaré ne savoir signer,

Voici, Monsieur, la pétition des *décroteurs* de Lyon Je pense que la Chambre des députés, si en effet elle l'a reçue, ne se contentera pas cette fois de passer à l'ordre du jour, de renvoyer simplement au ministre compétent, ou d'ordonner le dépôt au secrétariat. Les maux des pétitionnaires sont pressans. Leur profession est en souffrance; le service ne se fait plus qu'à demi, les bourgeois patissent, enfin toutes les classes de la société sentent le besoin d'une prompte décision.

En attendant que je puisse vous annoncer qu'elle est rendue, ce qui ne peut être long, agréez, M. le Rond, l'assurance de ma considération, etc.

LETTRE XXXIVe.

Au Chevalier Durville.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Les journaux anglais parlent beaucoup de la dissolution prochaine du parlement d'Angleterre. Ils vont jusqu'à fixer l'époque de l'entière réélection des membres de la chambre des communes. Cet événement sera de la plus haute importance, si en effet il a lieu. Mais les partisans du ministère prétendent que c'est une invention nouvelle des mécontens. En attendant que la suite nous apprenne sur quoi nous devons statuer, il est permis de penser qu'une réforme seule peut préserver l'Angleterre d'une révolution. Les ministres ne devant pas survivre à la dissolution du parlement, il serait difficile de croire qu'ils y consentissent, si l'on ne voyait que, par de nouveaux délais, ils ne feront que retarder et rendre plus funeste leur chute nécessaire. Il est une époque où détrônés dans l'opinion, les princes n'ont plus d'autre voie de salut que d'abdiquer. Il en est de même des ministres. Aujourd'hui on consent à regarder leur démission comme volontaire ; demain on les forcera de la donner.

— La liberté de la presse, dernière protectrice de l'indépendance mourante des Anglais, a été menacée par les ministres. C'est avec étonnement que l'on a appris que ce directoire avait dans les mains de vieilles lois dont il pouvait à son gré ressusciter la cendre, et qu'ainsi le plus beau des droits dont se glorifie l'Angleterre était à la merci du premier despote ministériel. Une aussi fatale nouvelle a consterné les trois royaumes, et l'autorité a

bientôt été contrainte de démentir les bruits qu'elle-même avait semés, fort mécontente sans doute du mauvais succès de sa tentative. Avis au lecteur, si tant est qu'il puisse en profiter. Si quelque chose peut faire cesser les craintes sur la liberté menacée d'un peuple, c'est l'énergie que ce peuple montre. *Il faut oser,* disait un orateur de la révolution. Cette maxime est encore plus dangereuse pour les rois que pour les citoyens.

— Le prince régent vient de publier une proclamation dans laquelle il défend aux Anglais de se joindre aux indépendans de l'Amérique espagnole. C'est ce qu'on appelle fermer l'écurie quand les chevaux sont dehors. Au reste, cette proclamation est des plus inutiles. On se souvient que les révolutions de l'Amérique septentrionale et de la France ont été encouragées et secondées par une foule d'Anglais, malgré les défenses de leur gouvernement. Et lors même que les Anglais obéiraient au prince régent, cela ne servirait qu'à grossir la liste des peuples affranchis sans le secours de la nation qui se proclame en tous lieux la protectrice de la liberté du monde. C'est une chose curieuse qu'en pays protestant on se déclare contre une population qui veut secouer le joug des moines, qu'en pays soi-disant libéral on s'unisse aux efforts de l'Espagne pour maintenir dans le Nouveau-monde le règne du despotisme. Il n'y a que le gouvernement anglais qui sache unir à l'image d'une philantropie universelle la réalité de l'égoïsme le plus absolu. Serait-il vrai que la liberté d'un peuple n'est pas compatible avec l'affranchissement des autres? Non, toute nation qui refuse des secours à celle qui combat des tyrans marche elle-même au plus humiliant esclavage.

— Le gouvernement espagnol, qui travaille avec un zèle vraiment *dévot* à la résurrection du quinzième siècle, a rendu un édit contre les laïcs qui ont l'impiété de refuser

le paiement des dîmes, et qui ne croient plus que la vie éternelle soit attachée à l'engraissement d'une foule de moines très-inutiles. Il sera donc dit que le peuple qui a fait de si nobles efforts pour résister à l'oppression étrangère se laissera abrutir par un nouveau genre d'oppression plus humiliant encore, parce qu'il aveugle et flétrit les ames. Certes, je crois qu'une révolte contre un roi qui a pour lui la possession, n'est que bien rarement utile; aussi ne pensé-je pas qu'une révolution sanglante doive être tentée en Espagne; mais n'y a-t-il pas d'autres moyens de faire entendre au roi ses vrais intérêts? Il a vécu quelque temps en France; cette terre de la raison a-t-elle été sans influence pour lui? Dans ce cas, je le plaindrais; car tout répète que la raison a par elle-même un pouvoir qui finit toujours par triompher.

— La raison et la liberté, c'est tout un. La vérité la plus méconnue durant nos troubles, c'est que l'indépendance ne peut jamais être assise sur des bases solides quand elle n'est pas modérée et protégée par le *bon sens*. Pourquoi l'Amérique espagnole est-elle si long-temps à conquérir et à assurer son indépendance? C'est que les différens chefs de l'insurrection, bien que tous animés d'un vrai patriotisme, n'ont pas assez de jugement pour sentir que de leur union et de leur harmonie seules peut résulter la constance de leurs succès. Si, au lieu de s'affaiblir par des divisions, ils renonçaient franchement à des vanités qui retardent le grand œuvre, ils auraient bientôt renversé les faibles légions que solde le despotisme, et qui ne marchent qu'à regret contre des ennemis qu'elles estiment. La révolution française n'est-elle pas là pour les instruire? En 1789, nous voulions tous la liberté, nous haïssions également les despotes et leurs maximes; mais nous voulions avoir chacun notre opinion, nous y tenions pardessus tout; le bon sens nous criait en vain de sacrifier notre amour

propre à l'intérêt public. Qu'est-il arrivé ? La liberté s'est évanouie presque aussitôt après son apparition. Nous avons eu des assemblées, un nombre infini d'hommes de talent, de génie même, le gouvernement révolutionnaire, la terreur, les échafauds et les noyades, un 18 fructidor, puis un 18 brumaire, une guerre d'Espagne, puis une expédition de Russie, enfin l'ennemi à nos portes, des humiliations de tous les genres, une énorme contribution de guerre à payer. Nous eussions évité tous ces maux, si nous eussions eu moins de talens, mais plus de jugement, moins de grands hommes, mais plus d'hommes de *bon sens.*

— On dit que *Morillo* est mort : Dieu veuille avoir son ame.

— Enfin M *Faget de Baure* a fait son rapport sur le projet de loi relatif à la presse. Ce discours, dès long-temps préparé, est un chef-d'œuvre d'adresse, et l'on ne pouvait mieux défendre la plupart des mesures autorisées par la loi nouvelle. L'on demande un jury pour punir les délits de la presse. M. Faget de Baure répond : « Je suis de votre avis ; mais nous n'avons pas le temps de l'organiser par une loi, ajournons-le, et prenons en attendant le projet ministériel. » Si l'on se plaint de l'asservissement des journaux, il dit : « Je crois, comme vous, que la charte veut qu'ils soient libres ; mais les ministres prétendent que les circonstances sont trop graves ; ils peuvent avoir raison, à vrai dire, je n'en sais rien ; mais comme il faut une loi, prenons celle qu'ils nous présentent. » Ainsi, tout en blâmant, ou en n'approuvant pas ce qu'on propose, la commission conseille toujours de l'adopter. Ses premiers mots sont à peu près ceux-ci : « La loi qu'on vous offre n'est pas une loi complète, et elle ne doit être que loi transitoire. « Eh ! messieurs, depuis deux ans vous dites toujours la même chose. Quel jour ferez-vous une loi durable ? Si chaque session est employée à défaire et à refaire la ses-

sion précédente, quels progrès feront et la liberté et la prospérité de la France? Il y a deux ans les circonstances firent adopter des lois d'exception, il y a un an les circonstances firent adopter des lois d'exception, cette année on propose encore des lois d'exception; pendant tout ce temps quel est le sort de la règle générale, sans cesse méconnue et violée! Ne serait-il pas temps de bâtir sur un monument solide, après avoir élevé chaque année de faibles échafaudages, renversés dès l'année suivante, et refaits avec des débris?

— On a remarqué que tous les ouvrages dont il a été fait hommage à la chambre des députés, sont précisément ceux dont la police a défendu l'annonce dans les journaux.

— M. *Scheffer*, auteur de plusieurs écrits politiques remarquables par leur courage, vient de publier une nouvelle brochure que la police a fait saisir. On assure que l'auteur a réclamé.

— M. *Labiée* accuse de calomnie un journaliste qui a commis l'indiscrétion de le déclarer auteur de la *Revue morale et théâtrale*. Nous savons, à n'en pas douter, que le journaliste n'est coupable que de médisance. Au reste, M. Lablée a peut-être raison de le démentir. Tout mauvais cas est reniable.

— On publie dans ce moment un ouvrage important qui a pour titre: *Voyage dans la partie septentrionale du Brésil depuis* 1809 *jusqu'en* 1815, *comprenant les provinces de Fernambuco, Seara, Saraiba, Maragnan, etc., par Henri Koster, traduit de l'anglais par M. A Jay* (1). Le traducteur, déjà si avantageusement connu par des écrits d'un ordre plus élevé, dont le style et la pensée sont également remarquables, a fait précéder sa

(1) Chez Delaunay, au Palais-Royal; prix, 15 fr. et 18 fr. par la poste.

traduction d'un discours préliminaire élégamment écrit, dans lequel il donne un aperçu rapide de la situation intérieure du Brésil, de cette contrée qui commence à être mûre pour la liberté, et l'objet des espérances de tous les philantropes éclairés.

Le voyage de M. Koster réunit à l'intérêt d'un roman l'instruction d'un livre utile; il abonde en descriptions animées, en observations fines et ingénieuses; l'auteur se déclare en faveur des idées raisonnables; il combat tous les genres de despotisme. L'esclavage des Noirs n'a pas de plus ardent adversaire. Enfin son ouvrage ne doit pas moins plaire à l'homme instruit qu'à la jeunesse avide de connaissances; il doit figurer avec avantage parmi les ouvrages qui paraissent dans ce moment; ce qui n'est nullement dire que son intérêt se borne à celui de ces livres qui, publiés dans les premières semaines de janvier, ne survivent pas à la circonstance qui les a fait naître.

La partie typographique est extrêmement soignée. Il suffit de dire que le *Voyage au Brésil* est sorti des presses de Fain, sans qu'il soit besoin de lui donner un autre éloge. Huit gravures coloriées et deux cartes ajoutent un nouveau prix à cette production.

— Que dirons-nous des officiers prussiens qui ont donné une épée *d'or* au jeune duc de Laroche-Jacquelein, en mémoire *des hauts faits* de son père dans la Vendée? C'est sans doute en échange de l'épée du grand Frédéric, que nous leur avons *généreusement* rendue. En supposant cette intention, l'échange serait-il bien fait? Les mêmes officiers promettent à madame de Laroche-Jacquelein une paire de chandeliers. Il paraît qu'ils ont senti qu'elle avait besoin de *lumières prussiennes* pour écrire avec *impartialité* et *patriotisme* les événemens de la Vendée!

— Si *Montpellier* a ses *Lepeintre* et ses *Potier*, il paraît qu'il a aussi ses Théaulon et ses Sewrin. On a joué

ces jours derniers, sur le théâtre de cette ville, une folie vaudeville ayant pour titre *le Gros lot*. Malgré les bruyantes batteries de sifflets sous lesquelles la pièce est tombée, on est parvenu à connaître les noms des auteurs. le Gros lot était le coup d'essai de deux étudians en médecine, *MM. Cicéron et Charles Des-Alleurs.*

— Un de mes amis, qui arrive de Suisse, a recueilli deux vers inscrits dans la chambre de *J.-J. Rousseau*, à *l'île Saint-Pierre*, au milieu du *Lac de Bienne*. Les voici :

C'est ici que l'enfer a placé le berceau
De cet hydre fameux, du perfide Rousseau.

Signé *N****, *curé catholique*.

— Avez-vous lu un petit livre intitulé : *Dictionnaire des gens du monde, ou petit cours de morale, à l'usage de la cour et de la ville, par un jeune ermite*? L'auteur ne manque pas d'esprit ; il n'a pas toujours un goût très-épuré ; mais, quoiqu'il se déclare girouette dans son préambule, on voit que c'est pure modestie, et qu'il a du patriotisme. Je voudrais que, dans son ouvrage, il n'eût pas trop souvent mêlé des pensées un peu communes à des définitions vraiment piquantes ; mais malheureusement c'est le sort des meilleurs Recueils de pensées morales. Si toutes les siennes étaient semblables à celles qui suivent, il serait presque irréprochable.

Aggrandir (*S'*) Philippe IV ayant perdu le royaume de Portugal et quelques autres provinces, s'avisa de prendre le surnom de Grand. Le duc de Medina-Céli dit à ce sujet, notre maître est comme les trous, il s'aggrandit à mesure qu'il perd du terrain.

Aïeux. Objet de parade pour beaucoup d'individus qui surchargent la terre. Se vanter de ses aïeux c'est aller chercher dans les racines des fruits ce que l'on devrait trouver sur les branches.

Alliés. Gens que l'intérêt réunit quelquefois, et que très-souvent il divise. — Espèce d'hommes qui finissent toujours par ruiner leurs amis.

Aujourd'hui. Pour beaucoup de gens synonime d'autrefois.

Budget. Registre *à partie double.*

Canon. Seul roi qui exerce la monarchie universelle.

Cocarde. Levier politique. — Paratonnerre dans les momens de crise.

Congrès. Assemblée où l'on parle beaucoup des peuples, où l'on s'occupe beaucoup des rois.

Déficit. Actif de la fortune de beaucoup d'états.

Éteignoir. Chapeau d'uniforme des amis du bon vieux temps.

Exil. Espèce de faveur qui fait souvent de rien quelque chose.

Grandeur politique. Synonime de petitesse morale.

Indulgences. Grâces spirituelles que l'église ou le pape accordent aux fidèles, et dont l'effet est de remettre les péchés passés, présens et à venir. — Elles se vendirent cinquante écus sous Léon X, et deux sous la pièce sous Urbain VIII.

Naissance. Titre qui vaut autant qu'il a coûté.

Passé. Mot qui ne sera jamais synonime de *présent*, et encore moins d'*avenir.*

Poing. Épée anglaise.

Poudre à canon. Petite poussière noire inventée par un moine, pour servir de passe-temps aux souverains.

Priviléges, Souvenirs de la noblesse.

Félicité passée
Qui ne peut revenir,
Tourment de ma pensée,
Que n'ai je, en te perdant, perdu le souvenir?

Revers. Lendemain des victoires.
Roturier. Homme qui n'a pas *l'honneur* d'être *noble*.
Roulette. Rentes perpétuelles de la police.

Le petit dictionnaire obtiendra du succès, il n'en faut pas douter; ce n'est pas un bon ouvrage, comme nous l'avons déjà dit; mais il est facile à lire, et soutient même une seconde lecture.

— *Le Chien et l'Anglais. Fable.*

Certain milord, amateur de la chasse,
Dans ses loisirs dressait un chien,
Chien de haut nez, de bonne race,
Médor, un de ces chiens à qui l'orgueil sied bien.
De ton travail tu vois la récompense,
Obéis-moi, lui disait le mentor,
Et ce disant d'une grasse pitance,
Il offrait l'appât à Médor.
Le chien levait la tête, et tressaillant de joie,
Plein d'assurance il se dressait
Jusqu'à la main qui lui montrait sa proie;
Mais cette main avare à l'instant se haussait,
Et l'animal trompé voulant en vain l'atteindre,
Dans son patois essayait de se plaindre.
Travaille encore et tu l'auras après,
Lui disait-on, tu l'auras, foi d'Anglais,
Ignorant ce que vaut une telle parole,
Le chien, sujet docile obéit de nouveau.
De nouveau son espoir s'envole;
Il voit avec la main remonter le morceau.
Une seconde fois son maître encore le tente;
Mais pour sortir d'une trop longue attente,
Impatient, Médor s'élance enfin :
Il ne consulte plus que la faim qui le guide;
Il enlève l'appât, et de sa gueule avide,
D'un maître qu'il punit il happe aussi la main.

Vous qui menez l'engeance humaine,
Mentors, que l'on appelle rois,
Lorsque votre parole est vaine,
On vous le dit encor, prenez garde à vos doigts.

— M. le Comte *Cambou de Coilin*, qui a siégé dans la chambre des représentans, vient d'assigner devant le tribunal de police correctionnelle de Poitiers un jeune étudiant qui lui avait, à ce qu'il prétendait, tiré la langue en signe dérisoire. On sera sans doute étonné d'une pareille accusation; on le sera plus encore du jugement que rendit le tribunal : il renvoya le jeune homme absous, parce qu'il fut prouvé par les débats que ce n'était pas à M. le Comte, mais à un valet, qu'il avait *tiré la langue*.

— M. *Robert*, ancien avocat au parlement de Normandie, soi-disant *commissaire royal* pendant les quinze années du règne de Bonaparte, rédacteur du *Fidèle ami du roi*, et dont la fille a présenté une pétition à la chambre de 1816, dit à qui veut l'entendre, que les auteurs de *l'Esprit de parti* ont voulu le peindre dans le personnage de *Forber*. Nous demanderons à M. *Robert* s'il se regarde comme faisant partie de l'opposition ; dans le cas de l'affirmative, nous le prierons de reconnaître qu'il y a deux oppositions en France.

Je suis, etc.

ÉPIGRAMME.

Le Lyonnais consciencieux, ou *le Décroteur congédié.*

Combien te dois je, André? — Deux mois, notre pratique.
— Voilà dix francs. — Monsieur veut-il me renvoyer?
— Je suis vraiment fâché de ne pas t'employer;
Mais je m'y vois contraint, *tu n'es pas catholique.*

LETTRES NORMANDES.

> Messieurs les sots, je veux en bon chrétien
> Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.
>
> VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Discussion du projet de loi sur la liberté de la presse et réponse à M. Labourdonnais. — Les Spectacles. — Les naufragés de la Méduse. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.

LETTRE XXXV[e].

Paris, 25 décembre 1817.

A monsieur Dumesnil, négociant.

DISCUSSION DU PROJET DE LOI SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

MONSIEUR, la mémorable discussion qui vient de se terminer demanderait un historien plus habile; elle restera long-temps gravée dans notre mémoire, et la session de 1817, commencée avec des dispositions aussi favorables, s'est assurée en peu de jours une place distinguée entre celles qui la précédèrent et celles qui doivent la suivre. Jamais le choc des opinions ne fit jaillir une plus vive lumière, jamais on ne vit une plus imposante réunion de talens, de

raison et de patriotisme. Sans doute quelques orateurs se sont rendus les organes des préjugés, quelques-uns ont étalé une pédantesque ignorance, d'autres sont tombés dans de volontaires erreurs ; mais ces exemples sont rares, le nombre des discours éloquens et lumineux, est infiniment supérieur à celui des discours faibles ou passionnés.

Dans une précédente lettre, j'avais tâché de vous montrer combien étaient vicieuses quelques-unes des dispositions du projet de loi relatif à la liberté de la presse. Ce projet, dont un homme d'esprit avait dit assez plaisamment: *C'est M. Vatimesnil réduit en articles de loi*, a cependant été adopté. Quoique les deux tiers au moins des orateurs inscrits en ayent voté le rejet, quoique plusieurs de ceux qui s'en étaient d'abord déclarés les défenseurs se soient tournés contre lui ; tant d'efforts réunis n'ont obtenu que des modifications légères. En vain on avait cru que le ministère abandonné de quelques orateurs qui, bien que ministériels, avaient encore une conscience, serait forcé de capituler; le ministère est sorti vainqueur de la lutte, non pas il est vrai sans avoir reçu quelques blessures; mais cependant maître du champ de bataille.

L'année dernière les ultra-royalistes se réunirent plusieurs fois aux patriotes ; c'est à une telle alliance que nous devons la loi des élections. Il était à espérer que nous lui devrions aujourd'hui le rejet de la loi qui nous était proposée. Quoi qu'il en soit, comme en se joignant de fait aux patriotes, les ultra ne changent pour cela ni d'opinion ni de but ; il en résulte des bigarrures assez curieuses. Ainsi, par exemple, MM. Bignon et de Villèle demandent tous deux la liberté de la presse ; mais le premier la réclame afin qu'elle puisse servir à écraser désormais les dernières têtes de l'hydre des souvenirs, à fortifier l'autorité du présent, à affaiblir celle du passé ; l'autre au contraire ne veut

cette liberté qu'afin de pouvoir répondre aux propagateurs des doctrines philosophiques, anti-religieuses, anti-monarchiques, qui lui paraissent se multiplier depuis l'année dernière. Les uns veulent être libres d'écrire en faveur des idées nouvelles, de célébrer la gloire de nos armes, de combattre l'intolérance, les préjugés, de relever l'esprit public, de conserver et défendre les intérêts de la révolution et de l'empire; les autres au contraire sollicitent la franchise de la presse afin de pouvoir chanter la Vendée et les prêtres, la dîme et la noblesse, l'ancien régime, les parlemens, la féodalité. Ceux-ci désirent d'affermir la liberté publique, ceux-là ressusciter l'antique despotisme; tous deux demandent l'indépendance de la presse, afin de parvenir au but différent qu'ils se proposent.

Pour nous, spectateurs de ces grands débats, laissons les agir. L'effet inévitable de la liberté de la presse, c'est d'assurer le triomphe de la sagesse et de la vérité. Si les dîmes, les droits féodaux, les corvées et la noblesse, sont des institutions raisonnables; si la doctrine du despotisme sacerdotal et monarchique est la doctrine véritable; prônées par leurs partisans, la liberté de la presse assurera leur succès; mais si, au contraire, le raison approuve les idées que la révolution a fait naître dans les cœurs; si c'est avec raison que les hommes ont réclamé leurs droits usurpés par deux ou trois familles; qu'ils ont secoué le joug héréditaire imposé à leurs aïeux par les rois et les papes, les nobles et les prêtres; si la vérité nous apprend effectivement que l'homme est né libre, que les princes ne sont que les premiers magistrats d'une nation, que le peuple existe avant eux, et qu'ils existent pour lui; si la raison et la vérité se réunissent pour inviter les Français à résister à tous les genres d'oppression, au dedans comme au dehors, à suivre la voix de leur conscience pour les choses saintes, et celle de leur patriotisme pour les choses sociales; la liberté de la presse

servira efficaçement les autres libertés, et les vrais patriotes s'en empareront pour fonder une indépendance durable sur les débris des trônes absolus, et des autels de l'intolérance.

Ce serait l'occasion d'examiner en détail chacune des questions que le projet de loi a présentées; de voir jusqu'à quel point est constitutionnelle la division proposée par la commission et adoptée par la chambre, et dont l'effet a été de faire voter d'abord sur l'article 27, relatif aux journaux. Je pourrais rappeler chacun des argumens offerts par MM. Bignon, de Villèle, Lafitte, Martin de Gray, Chauvelin, Casimir Périer, Corbière, en faveur de la liberté des journaux, et leur opposer les misérables arguties que les adversaires de cette liberté ont employées pour la combattre. Il me serait facile de démontrer après tant d'éloquens orateurs que tous les maux dont on accuse les journaux ne seraient pas arrivés, si ces journaux eussent été libres sous les divers gouvernemens qui se sont succédés depuis vingt-cinq ans; que le système représentatif sans liberté de la presse, est pire peut-être que le despotisme, parce qu'il ne sert qu'à donner un beau nom à un esclavage réel, et que sans liberté des journaux, la liberté de la presse est illusoire dans ses effets, parce que ces deux franchises ne sont efficaces que lorsqu'elles se soutiennent mutuellement. Je prouverais jusqu'à l'évidence que le jugement par jurés est le seul qui puisse assurer la répression des abus, et la garantie de l'usage; et que bien qu'on nous dise que la société toute entière est intéressée dans la punition d'un écrivain, il n'en est pas moins certain que le gouvernement dénonciateur né des écrits suspects de délits, est la partie adverse de l'accusé, et que l'accusateur public, avocat du pouvoir et son organe, est à la dévotion de ceux pour lesquels il plaide; qu'en vain certains orateurs ont prétendu que les jurés étaient des

hommes simples et ignorans, qu'alors même qu'ils auraient raison, j'aime mieux un ignorant de bonne foi et sans passion, qu'un ignorant breveté et endurci à punir; qu'enfin des jurés sont hommes avant tout, tandis que des juges sont toujours juges; mais dans la nécessité où je me trouve de borner mes observations, je me contenterai de parler succinctement des discours les plus remarquables, soit par le talent, soit par le ridicule.

M. Courvoisier, procureur du roi, après avoir déclaré avec assurance que les juges sont plus éclairés que les jurés, ajoute qu'un jugement, même injuste, doit être sacré; Calas et Lally, au milieu de tant d'autres, élèvent une voix plaintive, et répondent à l'honorable membre. Quand un noble pair, dont le courage et l'éloquence filiale sont si connus, réclamait contre des juges sanguinaires, faisait condamner leur mémoire, et changeait en autel un échafaud teint du sang innocent; si la réhabilitation tardive de son père eût dépendu de M. Courvoisier, lui eût-il répondu : « Tous les jugemens, mêmes injustes, sont » sacrés, vous devez les respecter? »

M. Camille Jordan, l'un des plus ardens défenseurs du jury, avait laissé peu de chose à dire sur ce sujet; et cependant M. Courvoisier a parlé deux heures; il a montré une étonnante facilité, beaucoup d'esprit, d'érudition, et avec tout cela *fort peu de raison*. Que direz-vous de l'orateur qui a prétendu que nous avions tant de liberté qu'on pourrait nous en retrancher une partie, sans que nous puissions nous plaindre; que nous sommes beaucoup plus libres que les Anglais? Si ces étranges assertions prouvent en faveur d'une liberté quelconque, c'est assurément celle de la déraison; et sous ce rapport elles accusent l'absence d'une loi repressive.

Si l'on faisait une loi qui réprimât les abus de la parole, elle devrait atteindre d'abord M. de la Bourdonnais. Ce membre du côté droit parle peu, et cependant il parle

encore trop. Dans un discours préparé et attendu depuis long-temps, il s'est étonné de la liberté dont jouissent certains écrits, et de l'esclavage auquel certains autres ouvrages sont asservis. Il a prétendu que le ministère tolérait, encourageait même les principes libéraux, et repoussait les principes du vieux temps. Il a désigné plusieurs productions qui lui semblent subversives de l'ordre. Tel est l'abrégé des révolutions de France, ouvrage de l'illustre et malheureux Thouret, entaché sans doute des idées du temps où il fut composé, mais d'ailleurs l'une des plus profondes compositions en ce genre. M. le comte de la Bourdonnais a compris dans l'anathème *le Paysan et le Gentilhomme*, espèce de roman politique dans lequel les comtes ne sont pas ménagés. *L'Industrie*, de M. Saint-Simon, a également mérité la censure. Enfin les *Lettres Normandes* ont partagé avec les autres ouvrages les honneurs de la dénonciation.

Je laisse aux Observations sur l'histoire de France le soin de se défendre elles mêmes. Rien ne peut étouffer un bon livre, a dit Voltaire; les Observations sur l'histoire de France survivront aux discours de M. de la Bourdonnais, et à M. de la Bourdonnais lui-même. *Le Paysan et le Gentilhomme* a eu trois éditions, preuve irrécusable de son mérite. *L'Industrie* de M. Saint-Simon est morte; laissons en paix sa cendre. Les *Lettres Normandes* seules ont besoin d'être défendues; on les accuse d'avoir publié des opinions dangereuses; l'auteur doit à ses lecteurs, il se doit à lui-même de répondre à M. de la Bourdonnais.

Quel est le crime dont on accuse les *Lettres Normandes?* D'avoir rapporté un bref attribué au pape Zacharie, dans lequel il est dit qu'un roi lâche, négligent, adonné au vice, peut être déposé par son peuple. Je répondrai d'abord que cette citation est extraite d'un ouvrage qui circule librement, et qui est composé par M. Aimé Guillon, dont l'opinion n'est pas suspecte. J'ajoute que je n'ai donné

aucune marque d'approbation à cette doctrine. J'ai invoqué le témoignage d'un pape pour prouver que le dogme de la souveraineté du peuple remontait à la plus haute antiquité. S'il n'est plus permis de consulter l'histoire, s'il faut condamner au feu tous les livres dans lesquels on dit que les tyrans ne peuvent jamais être légitimes, je ne crois pas que la bibliothèque royale elle-même résiste à cette épreuve.

On a souvent comparé les rois à la divinité; quoique ce soit le langage de la flatterie, je veux l'employer. Les philosophes ont reconnu une vérité sublime, c'est que l'Être éternel, bien que tout puissant, ne peut être injuste et cruel, parce que ce serait une imperfection, et qu'un être imparfait n'est pas un dieu. Les rois, image de Dieu sur la terre, sont également tout puissans; mais avec la condition indispensable qu'ils ne feront pas de mal; s'ils le faisaient ils renonceraient de fait à la qualité de rois; leur légitimité s'appuie sur le bonheur public; car les mots *légitimité du mal*, sont une absurdité.

En poursuivant notre raisonnement, nous verrons combien le système représentatif confirme sa justesse. Dans ce système, le prince, comme un être privilégié, est par tout où la justice règne; s'il commet des injustices, comme elles sont incompatibles avec sa nature, il n'en est point coupable. Le roi est à ses ministres comme l'Être-Suprême est à ses prêtres. L'un ne se trompe jamais; il ne peut pas vouloir se tromper. Les prêtres ont leurs passions, leurs intérêts, leurs haines et leurs injustices; on doit respecter le premier et combattre les autres. Telle est l'essence du système représentatif.

Mais dans l'ancienne forme de gouvernement, le roi, puissance éminemment protectrice, étant quelquefois entraîné lui-même au crime, et pouvant le commettre comme homme, les peuples avaient le droit de regarder la conduite de leur prince comme l'effet d'une abdication

volontaire. Tyran, il ne représentait plus que le ministre indigne d'un pouvoir tutélaire, il devait être déposé. Tel est le sens du passage du pape Zacharie; ainsi s'explique cette phrase : *Les peuples ont quelquefois le droit de déposer les rois.*

Si cette explication ne satisfaisait pas M. de Labourdonnais, il serait bien difficile, puisqu'elle est fondée sur la comparaison des rois avec la divinité; elle donne aussi la clef de notre conduite passée et future. Le prince étant impuissant pour le mal, on ne peut l'attaquer sans se rendre coupable d'injustice et de blasphême; ses ministres étant des hommes et pouvant être passionnés ou injustes, le devoir des citoyens est de surveiller leur conduite.

M. de Labourdonnais dénonce les ouvrages dans lesquels il croit découvrir des principes qui outre-passent les libertés accordées par la charte; mais, comment se fait-il que ce député qui se prétend si constitutionnel ne soit point effarouché par le vice contraire, et pardonne aux écrivains qui violent la charte en invoquant l'ancien despotisme. Les *Lettres Champenoises*, dans un de leurs derniers numéros, ont tâché de prouver qu'il ne fallait point d'élections parce qu'on pouvait acheter les électeurs, point de députés, parce qu'on pouvait corrompre les députés, et cependant les *Lettres Champenoises* circulent *avec autorisation;* les journaux sont chargés d'en dire du bien, et M. de Labourdonnais ne les comprend point dans sa philippique.

Si nous quittons le discours de M. de Labourdonnais pour examiner ceux de MM. Jollivet et Bourdeau, nous y trouverons une espèce de fraternité : M. Jollivet, en *véritable ami de la charte*, déclare que le roi est le seul représentant de la nation : M. Jollivet a bonne mémoire cette phrase est textuellement extraite d'un discours de Bonaparte à M. de Fontanes après la dissolution de la chambre des députés de 1813. M. Bourdeau dans un dis-

cours ministériel nous promet la liberté de la presse dans *cent ans :* Les *pamphlets*, dit-il, sont les *vagabonds* et les *mendians* de l'ordre moral, on doit le traduire à la police correctionnelle comme les *filous* et les *escrocs*. Ces pamphlets, M. Bourdeau, ne sont pas les seuls mendians de la littérature ; je connais tel discours prononcé à la tribune qui pourrait mériter ce nom, puisqu'il a valu une place à son auteur.

Après avoir parlé des discours ridicules, il est temps de dire quelques mots des nombreux orateurs qui ont défendu les principes avec autant de courage que de talent : déjà la France leur accorde un tribut d'éloges : ils n'ont déguisé aucune vérité utile : plusieurs d'entr'eux attachés au ministère n'en ont pas moins suivi la voix de leur conscience et l'un des spectacles les plus extraordinaires que cette session ait présentés, c'est la réunion de deux partis contraires pour se liguer contre un troisième, leur ennemi commun. Si l'éloquence de MM. de Villèle et Corbière n'a pas été moins utile à la liberté que celle de MM. Lafitte, Bignon et Martin-de-Gray, nous ne devons pas trop examiner quel sentiment inspirent les uns et les autres ; nous devons ne considérer que les avantages que la liberté doit en obtenir. N'examinons pas non plus, si les *ultra royalistes* connaissent bien leur intérêt en s'unissant aux *patriotes*, mais espérons qu'à force de parler de liberté, ils finiront par s'habituer à ce mot.

M. de Bonald est le seul qui ne s'y habituera jamais. Cet orateur, philosophe dans son genre, adopte un sytème tout nouveau. Il veut la censure pour les ouvrages et la liberté pour les journaux. Qui se serait jamais attendu à trouver le mot *libéral* dans un discours de M. *de Bonald* : cependant cette épithète s'y trouve : la *censure*, dit-il, *est une institution vraiment libérale.* Aucun ouvrage, dit l'orateur, n'a été vraiment utile à l'humanité et beaucoup lui ont été funestes. Cette assertion ne ressemble pas

mal au fameux dilemme d'*Omar :* si cette doctrine devait prévaloir, et qu'il fallût choisir l'exécuteur d'un auto-da-fé général, nul ne serait plus propre que M. de Bonald à jeter le premier brandon. Peut-être, il est vrai, sentirait-il son cœur paternel se soulever à la vue de la *législation primitive* qui brûlerait pour la première fois, ... il me semble voir Dédale pleurant la mort de son fils.

Bis patriæ cecidere manus!

Je suis, etc.

LETTRE XXXVI[e].

A madame de Sénanges.

LES SPECTACLES.

Depuis long-temps, Madame, les rédacteurs de l'article spectacles, dans les feuilles quotidiennes, se sont plaint de ce que la politique envahissait des colonnes entières et ne respectait pas même le feuilleton : aujourd'hui que diront-ils ? La politique s'introduit dans les ouvrages dramatiques, et les force dans leurs retranchemens ? L'*Odéon* a donné *l'Esprit de parti, le Vaudeville* a vu tomber *les Comices d'Athènes* ou *les Femmes politiques ;* le Théâtre des *Variétés* vient de jouer avec succès : *Il n'y a plus d'Enfans* ou *les Petites filles politiques ; le Théâtre français* promet *la Manie de la politique ;* il faudra décidément que les rédacteurs de l'article *Spectacles* prennent aussi un style politico-littéraire, et se conforment à la manie du jour.

A *l'Esprit de parti* tombé avec fracas, a succédé une petite comédie en un acte et en vers, qui jouit d'un sort plus heureux. *Maria* ou *la Demoiselle de compagnie*, a été reçue par un parterre peu nombreux, sans humeur comme sans plaisir ; elle a obtenu cette espèce de succès qu'un poëte, toujours prévenu en sa faveur, appelle *succès d'estime.* M. Léger, qui a versifié assez régulièrement ce petit acte insignifiant, est un de ces hommes qui n'étant point nés pour se livrer aux conceptions du génie, parviennent avec beaucoup de peine et d'étude à se faire un talent..... médiocre. On n'oserait avancer que la comédie de *Maria* soit absolument mauvaise, mais on pro-

nonce hardiment qu'elle n'est pas bonne. On craindrait de se montrer injuste en sifflant un pareil ouvrage, mais on est sûr de bien faire en ne l'applaudissant pas.

La Maison en Loterie a paru sur la scène de l'Odéon quelques jours après *Maria*. Cette petite pièce est comme toutes celles qu'on joue sur le même théâtre, d'un genre qu'on pourrait appeler *amphibie*. Ce n'est point un vaudeville, ce n'est point non plus une comédie; c'est l'un et l'autre, ou plutôt ce n'est ni l'un ni l'autre. Les auteurs de cette bluette ne se seraient pas nommés que le public les aurait reconnus. Ils ont chacun leur cachet : M. Radet fait encore des couplets pleins d'esprit et de gaîté; M. Picard tourne toujours dans le même cercle : on retrouve dans la pièce nouvelle un dialogue *feuillu*, des détails inutiles, des phrases triviales, et des situations qui ne paraissent plus comiques, parce qu'on les a vues dans les Marionnettes, dans les Ricochets et dans d'autres pièces du même auteur.

Le théâtre des Variétés, au milieu d'une foule de caricatures grotesques, offre encore quelquefois des tableaux gracieux : *les Petites filles politiques* en sont une preuve. Cette pièce, bâtie sur un faible canevas, plait par les jolis détails qu'elle renferme. On voit avec intérêt une douzaine de petites filles qui, dans le fond de leur pensionnat, veulent s'occuper aussi des grands intérêts de la nation, et ramenées involontairement au sujet ordinaire de leurs occupations, demandent dans une même phrase quels articles adoptent les Chambres sur la liberté de la presse et quels rubans on porte sur les chapeaux à la mode. Une scène très-comique est celle où, trompées par le concierge, les petites pensionnaires croient que les Chambres, considérant que les jeunes filles sont aujourd'hui *très-avancées pour leur âge*, fixent à quinze ans l'époque de la majorité. Cette fausse nouvelle met tout le pensionnat en révolution; les maîtresses d'étude ne sont

plus respectées, et les petites filles se disposent à une désertion générale. Malheureusement au moment où elles vont s'échapper à la faveur de la nuit, on les arrête et on leur apprend qu'elles sont encore en tutelle. Un dialogue facile des couplets tournés avec grâce, des airs bien choisis ont mérité de nombreux applaudissemens. Un des couplets chantés par Le Peintre, qui a joué avec beaucoup de verve le rôle du concierge de la pension, a obtenu les honneurs du bis. C'était un appel au courage français.

Je ne vous ai rien dit du *Grelot magique* ni des *Nouvelles Danaïdes*, deux pièces jouées sur le même théâtre: il n'y a que les métaphysiciens qui aiment à discourir sur le néant.

Il vient d'être présenté *aux Français* une tragédie en cinq actes, ayant pour titre *Camille:* j'ignore, madame, si cette pièce sera acceptée, et dans le cas de son admission, quel succès elle pourra obtenir. Je ne l'ai point eue assez long-temps sous les yeux pour oser porter un jugement : tout ce que je puis vous dire c'est qu'elle manque d'action, mais ce défaut n'empêche pas qu'elle ne soit lue avec un grand plaisir, si l'auteur imite M. Firmin Didot, et se venge, en livrant sa pièce à l'impression, des comédiens qui rendent la représentation des ouvrages dramatiques de plus en plus difficile. Les Romains sont représentés dans la tragédie de Camille avec ce beau caractère qu'ils déployèrent après l'exil des Tarquins, ils sont environnés par les Gaulois unis avec plusieurs autres nations, mais au bruit des chaînes que Brennus leur prépare, ils chantent encore la liberté et jurent de mourir pour leur patrie. Voici un discours que Camille prononce dans le quatrième acte, après une scène où le chef des Gaulois ose prononcer ces paroles impies, *malheur aux vaincus!* Vous pourrez par cette tirade que je vais vous citer, juger du style de la pièce et des sentimens de l'auteur.

CAMILLE *aux Romains.*

Aux armes!..... Trop long-temps régna la tyrannie,
Peuple, écoutez ma voix; aux armes!..... la patrie
Réclame les efforts de vos bras généreux.
Il luit enfin le jour qu'ont appelé vos vœux:
Etouffez vos soupirs; appaisez vos murmures,
Du sang, il faut du sang pour venger nos injures.
Entendez-vous au loin ces barbares soldats
Dont la bouche féroce appelle les combats?
Armez-vous, prévenez leurs fureurs inhumaines,
En glaives meurtriers, Romains, changez vos chaînes
Brennus ose envier l'honneur du premier rang,
Punissez tant d'affronts par les flots de son sang.
On dit que sur le Rhône, armés pour sa défense,
Vingt tyrans comme lui soutiennent sa puissance,
Comme lui, vingt tyrans tomberont sous nos coups.......
Vous, dont le sort trahit la valeur et la gloire,
Romains qu'on vit mourir au champ de la victoire,
Et dont le noble orgueil effraya vos bourreaux.
Romains, que tardez-vous, sortez de vos tombeaux.
Sortez, braves guerriers, sortez!..... A la patrie
Montrez le fer cruel qui vous ôta la vie;
Découvrez à ses yeux vos corps ensanglantés.....
Le sang doit appaiser vos mânes irrités!
Marchons!

(*Acte* 4, *scène* 4.)

Je le répète, j'ignore comment la tragédie de Camille sera accueillie; mais j'affirmerais, sans craindre de me tromper, que cette harangue serait aujourd'hui couverte d'applaudissemens.

L'Esprit de parti vient d'être publié, et je puis vous dire quelque chose des changemens que les auteurs ont fait subir à leur pièce réduite en trois actes. Elle est imprimée telle qu'elle devait être jouée à la seconde repré-

sentation. Les auteurs ont sans doute fait preuve de docilité en peignant sous des traits moins odieux les opposans, mais ils n'ont point encore rétabli l'équilibre : *Nelton* reste au moins ridicule, et *Nivelle* aurait besoin d'être mis en parallèle avec un autre écrivain de l'opposition, citoyen courageux et honnête homme ; c'était-là le cas de se servir des contrastes. Pour *Forber*, il s'est beaucoup amendé, il est bien encore un peu révolutionnaire, mais il n'est plus brigand. Il y aurait sans doute d'autres changemens à faire, mais il ne faut pas être trop exigeant avec l'amour propre des auteurs, surtout quand ils se sont exécutés de bonne grâce.

Sous le rapport du style, *L'Esprit de parti* est une des pièces les plus remarquables de l'Odéon. Une comédie de caractère, assez adroitement conduite et versifiée avec facilité, n'est pas une chose commune au faubourg St.-Germain. Plusieurs scènes offrent, comme je vous l'ai déjà dit dans ma première lettre, des situations piquantes et des vers heureux. On a déjà cité dans plusieurs feuilles la 7[me] du 1[er] acte, où le négociant Nelton, dont l'attaque est franche, met dans un embarras assez comique le timide Nivelle.

Ce Nivelle, sur lequel les auteurs ont constamment tiré à bout portant, se peint lui-même, en faisant au ministre l'énumération de ses nombreux ouvrages.

NIVELLE.

Je suis Nivelle......

LORD DARLEY.

Nivelle !.... excusez-moi, je cherche en ma mémoire,
Ce nom.....

NIVELLE.

Il est pourtant couvert de quelque gloire.

Dans les conseils du roi ce nom a quelque poids;
Déjà de ministère on a changé deux fois
Par mes conseils; dans peu j'abattrai le troisième,
Et mon plan est tout prêt contre le quatrième.

LORD DARLEY.

Un nom si redoutable aux ministres futurs,
Ne peut être rangé parmi les noms obscurs;
Je ne puis l'ignorer; il faut que j'en convienne,
Pourtant, c'est du plus loin, monsieur, qu'il m'en souvienne.
Je suis honteux.....

NIVELLE.

Mylord, c'est moi qui suis confus.....
Sans doute mes écrits vous seront mieux connus.
Souvent, pour me soustraire à la publique estime,
Je me suis humblement caché sous l'anonyme.
(A chaque livre dont Nivelle cite le titre, le lord indique par un signe qu'il ne le connaît pas.)
Je vais à vos regards me dévoiler. (*bas.*) C'est moi
Qui suis l'auteur *d'un Mot à l'oreille du roi;*
De l'Esprit des états, brochure en trente pages;
Des Masques enlevés à certains personnages.
Pour l'éducation j'ai fait quelques traités,
Le Rudiment des pairs, celui *des députés.*
Je passe à mes écrits à l'usage des femmes;
Églé législateur, le *Montesquieu des dames*,
Mes lettres à Philis sur le gouvernement,
Où sont en madrigaux les bills du parlement,
Quelques autres encor. Mais à tout je préfère
Mes ouvrages nombreux contre le ministère.

L'Esprit de parti, quelles que soient les corrections qu'on y fasse, renfermera toujours un grand nombre d'inconvenances. Cette pièce est atteinte d'un vice radical dans l'opposition et dans la conception des caractères. C'est une erreur de l'esprit des auteurs; car, après les déclarations qu'ils ont faites dans les journaux, et surtout dans leur préface, les justes soupçons que la nature de leur pièce avaient fait naître sur leur caractère, se sont effacés

à mes yeux, et doivent l'être à ceux des lecteurs qui voient toujours avec peine la réunion d'un talent incontestable, et d'un caractère suspect. En vous adressant les réflexions que la première représentation de *l'Esprit de parti* m'avait inspirées ; je désirais me tromper, et je reconnais aujourd'hui qu'en effet j'étais dans l'erreur. Je suis toujours prêt à me rétracter, parce que ce n'est jamais avec l'intention d'être injuste que je commets une injustice.

Je suis, etc.

LETTRE XXXVII[e].

Au Chevalier Durville.

LES NAUFRAGÉS DE LA MÉDUSE.

Mon cher chevalier, les malheureux naufragés de la frégate *la Méduse* ont déjà trouvé des cœurs compatissans qui se sont intéressés en leur faveur; déjà un grand nombre de Français ont répondu à l'appel qui leur a été fait; le riche et même le pauvre ont déposé leur offrande. Je viens donc bien tard pour vous entretenir du sort de ces infortunés, dont les plus pressans besoins seront bientôt satisfaits; cependant je ne puis résister au désir d'en parler encore. Je sais que les habitans de notre ville n'ont pas été les derniers à souscrire; aussi n'est-ce pas pour leur adresser un reproche que je reviens sur ce sujet; c'est pour faire de nouveau retentir la plainte de l'infortune; c'est pour remettre devant les yeux des scènes touchantes et prolonger le sentiment de la compassion. Le Français est sensible; mais les infortunes récentes ont plus de pouvoir sur son cœur que celles qui cessent d'avoir le mérite de la nouveauté; je m'estimerai heureux si je puis perpétuer l'intérêt qu'ont inspiré les naufragés de *la Méduse.*

Je ne vois personne qui puisse mieux que vous compatir à des malheurs étrangers; vous aussi, vous avez traversé des circonstances pénibles, et je ne doute pas qu'un tel récit ne trouve sensible celui qui après avoir échappé aux neiges de la Russie, est tombé couvert de blessures dans les champs de Waterloo.

Je ne chercherai point à vous donner une idée des souf-

frances éprouvées par les naufragés de *la Méduse,* il est des choses auxquelles le langage ne saurait atteindre Voyez cent cinquante Français qui se pressent sur quelques planches fragiles au milieu d'un Océan irrité; représentez-vous ces malheureux, abandonnés de leurs compatriotes, obligés de jeter dans les flots le peu d'alimens qui leur reste, accablés le jour sous un ciel de feu, glacés la nuit par des vagues furieuses qui menacent de les engloutir, et dans cet affreux état, poussés par le délire d'une fièvre ardente à s'arracher mutuellement la vie : ajoutez à ces horreurs les angoisses de la faim, que les plus vils alimens ne peuvent appaiser, jusqu'au moment où une délivrance tardive ne sauve que quinze de ces infortunés, dont six encore meurent quelques jours après, et le spectacle effrayant qui s'offrira à votre imagination, restera encore au-dessous de la réalité. Il ne me reste qu'un moyen, si je veux produire quelqu'effet, c'est de transcrire quelques passages de la relation de MM. Correard et Savigny; ils ont trop souffert pour n'être pas éloquens.

Je prends le récit au moment où *la Méduse,* partie le 18 juin 1816 pour l'expédition du Sénégal, est jetée sur le banc *d'Arguin,* près des côtes d'Afrique, et abandonnée de l'équipage qui a fait de vains efforts pour la relever. Cent vingt militaires, vingt-neuf marins ou passagers, et une femme, ont été déposés sur un radeau construit à la hâte, et traîné par plusieurs chaloupes qui suivent l'autre partie de l'équipage. M. Correard, en sa qualité d'ingénieur commandant, a refusé de s'embarquer sur les chaloupes, et il a cru devoir suivre sur le radeau les ouvriers qui lui avaient été confiés. Après avoir conduit quelque temps le radeau, le canot de M. Chaumareys, commandant de l'expédition, a lâché son cable, ce funeste exemple a été suivi par les autres embarcations, et le radeau est resté sans guide, sans secours, au milieu d'une mer en courroux.

« Après le départ des embarcations, dit la relation de MM. Correard et Savigny, la consternation fut extrême. Tout ce qu'ont de terrible la soif et la faim se retraça à nos imaginations, et nous avions encore à lutter contre un perfide élément qui déjà recouvrait la moitié de nos corps: de la consternation la plus profonde, les matelots et les soldats passèrent au désespoir; les propos consolans parvinrent à les calmer, mais ne purent entièrement dissiper la terreur dont ils étaient frappés. Cependant le calme se rétablit et la journée se passa assez tranquillement. Nous jurâmes de nous venger de ceux qui nous avaient si indignement abandonnés, et ce désir, bien pardonnable dans notre position, nous anima tous également. »

Le soir, l'idée consolante d'un Dieu qui veille sur l'infortuné, fit mettre ces malheureux en prières, et leur rendit quelqu'espoir de salut. Mais la nuit fut horrible, et malgré les soins de M. Savigny qui ordonnait avec précision, agissait avec énergie et mettait en usage toutes les ressources imaginables, des vagues furieuses soulevèrent à plusieurs reprises les hommes et le radeau, et menacèrent de les entraîner. On n'entendit que des cris lamentables, et ce ne fut que le matin que le spectre de la mort s'éloigna. Le jour n'apporta aucune espérance, et il semblait impossible de rejoindre les embarcations. Deux jeunes mousses et un boulanger n'hésitèrent point à se donner la mort; ils firent des adieux touchans à leurs compagnons d'infortune, et se précipitèrent dans les flots.

« Déjà, disent MM. Correard et Savigny, le moral de nos hommes était singulièrement altéré; les uns croyaient voir la terre, d'autres des navires qui venaient nous sauver; tous nous annonçaient par leurs cris ces visions fallacieuses. La nuit survint, le ciel se couvrit de nuages épais. Le vent, qui toute la journée avait soufflé avec violence, se déchaîna et souleva la mer; la nuit précédente avait été affreuse, celle-ci fut plus horrible encore. Des mon-

tagnes d'eau nous couvraient à chaque instant et venaient se briser avec fureur au milieu de nous ; sur l'avant, sur l'arrière les lames déferlaient avec fureur et entraînaient les hommes malgré toute leur résistance. Les soldats, les matelots effrayés par la présence du danger, croyant fermement qu'ils allaient être engloutis, résolurent d'adoucir leurs derniers momens en buvant jusqu'à perdre la raison. Les fumées du vin ne tardèrent pas à porter le désordre dans des cerveaux déjà affaiblis par la présence du danger et par le défaut d'alimens. Ainsi excités, ces hommes devenus sourds à la voix de leurs chefs, voulurent s'en défaire et détruire ensuite le radeau. Un d'eux, armé d'une hache d'abordage, commença de frapper sur les liens qui en unissaient les différentes parties. Ce fut le signal de la révolte. »

Plusieurs des révoltés ayant levé le fer sur les officiers furent jetés à la mer ou tombèrent percés de coups, et l'affaire devint générale. Un petit nombre qui conservait encore la raison résista avec avantage à cette foule d'insensés. Le radeau, seul espoir de salut, flottait encore au lever du soleil ; mais il était rendu désert par le combat de la nuit, et jonché de cadavres et de membres épars.

« Le lendemain, disent encore MM. Correard et Savigny, nous nous demandâmes mutuellement si, pendant le sommeil nous avions vu des combats et entendu des cris de désespoir ; nous répondions tous que les mêmes visions nous avaient continuellement tourmentés, et tous nous croyions sortir d'un rêve pénible. »

Cependant l'aliénation revenait par momens. Les officiers les plus instruits, et dont les têtes étaient les plus fortes, n'étaient pas exempts d'un véritable délire. M. Savigny croyait parcourir une terre couverte de riches plantations ; il se trouvait avec des êtres dont la présence flattait ses sens, et des images riantes berçaient son imagination. M. Correard se croyait transporté au milieu des belles

campagnes de l'Italie; il écoutait même sans surprise un officier qui lui disait: *Ne craignez rien, je viens d'écrire au gouvernement, et dans peu nous serons sauvés.* Les visions les plus fantastiques agitaient les hommes que les combats de la nuit avaient épargnés. Les uns devenaient furieux, les autres se jetaient à la mer en gardant un sombre silence, après avoir embrassé leurs compagnons d'infortune, auxquels ils disaient avant de mourir : *Mes amis ne craignez rien, nous partons pour vous chercher du secours, et dans peu vous nous reverrez.* Plusieurs enfin se croyaient encore sur le pont de *la Méduse,* et se plaignant d'une longue fatigue, demandaient leurs hamacs pour aller prendre quelques instans de repos. Tous en étaient venus à un tel degré d'insensibilité, à un tel mépris de la vie, qu'ils se baignaient à la vue des requins qu'attirait l'odeur des cadavres, et exposaient au contact douloureux de l'eau de mer la moitié de leur corps dépouillé d'épiderme par une immersion prolongée. Il serait trop long de vous rapporter ici les souffrances inouies qui suivirent ces premières souffrances, et je me hâte d'arriver au moment que le lecteur attend avec impatience. La treizième journée commençait, et les naufragés trop faibles pour se soutenir, attendaient la mort, étendus sur la radeau, quand le maître canonnier de la frégate, voulant aller sur l'avant, aperçoit un bâtiment. *Nous sauvés! nous sauvés!* sont les mots que son émotion lui permet seulement de prononcer. Tout le monde se traîne vers lui pour jouir de la vue du vaisseau libérateur. C'était *l'Argus,* autre vaisseau de l'expédition. Le brave commandant, M. Parnajon, qui le dirigeait, aperçoit le radeau; il se hâte d'arriver, et accueillant les naufragés avec une touchante humanité, il prononce ces paroles dignes d'être conservées : *J'éprouverais moins de plaisir si l'on me nommait capitaine de frégate, que je n'en ai ressenti à la vue de votre radeau.* Comment jugerait on les

chefs qui abandonnèrent le radeau, si on les comparait à M. Parnajon?

MM. Correard et Savigny donnent aussi dans leur relation les détails les plus satisfaisans sur les événemens arrivés aux hommes de l'équipage qui avaient monté les embarcations. Ils suivent plusieurs d'entr'eux jusqu'à leur arrivée au cap Louis, et, à cette occasion, ils considèrent sous le rapport agricole la partie occidentale des côtes de l'Afrique.

M. Kummer, naturaliste, débarqué d'un des canots près des moles d'Angel, fut ensuite jeté dans une tribu de Maures appelés *Trasats*, et il eut avec leur roi Zaïde, une conversation trop singulière pour que je la passe sous silence.

Le roi Zaïde ordonna à son premier ministre de tracer sur le sable la Méditerranée et la côte de l'Afrique qui borde cette mer, puis désigna l'île d'Elbe à M. Kummer, et lui demanda de raconter les événemens arrivés en 1815 depuis le moment où Bonaparte en sortit. M. Kummer satisfit sa curiosité, et comme il employait alternativement les noms de Napoléon et de Bonaparte, un marabou l'interrompit pour lui demander si c'était le même homme, et sur l'affirmative le roi et la cour s'extasièrent : ces Maures avaient cru jusqu'alors que Napoléon et Bonaparte étaient deux personnages différens, et ils ne concevaient pas comment un seul homme avait pu faire tant de choses, comment un simple général avait pu s'élever à la dignité d'empereur.....

Avant le départ de M. Kummer, le roi Zaïde voulut lui raconter une anecdote qui lui donnât une haute idée de ses vertus, et choisit le trait suivant, qui prouve combien il est fidèle aux lois qu'il a lui-même établies.

« Deux princes mes sujets, lui dit-il, avaient depuis long-temps une affaire en litige; ils me prièrent de leur servir d'arbitre ; mais les propositions que je leur fis,

quoiqu'elles me parussent raisonnables, ne furent goûtés ni de l'un ni de l'autre, de manière qu'il s'engagea une forte querelle entre les deux partis. Il s'ensuivit une provocation, et les deux princes sortirent de ma tente pour soumettre leur cause au sort des armes. L'affaire s'engagea en ma présence; l'un d'eux, le plus petit qui était mon ami, fut terrassé par son adversaire, qui le poignarda sur-le-champ. J'eus la douleur de voir mourir mon ami, et malgré toute ma puissance, il me fut impossible, d'après nos lois qui permettent le duel, et d'après le respect que j'ai pour elles, de tirer vengeance de la mort de ce prince que je chérissais. Je régis mes états; mais je devais observer les lois qui règlent les droits des princes, ainsi que ceux des citoyens et des esclaves. »

Après ce discours d'adieu, M. Kummer prit congé du roi qui lui donna des guides et une escorte pour Saint-Louis.

Ici vient s'offrir naturellement une question : A quel degré de bonheur et de gloire n'atteindrait pas une nation qui ayant des lois plus sages que celles des Trasals, aurait un roi aussi religieux, observateur de ses lois que le roi Zaïde?

Je termine, chevalier, et vous prie de recommander les naufragés de *la Méduse* au marquis et à l'abbé; pour vous, vous êtes à la demi-solde, vous serez généreux : de tous côtés les dons sont offerts, et les bureaux ouverts à la munificence nationale ont déjà reçu de nombreuses offrandes. Nous nous garderons bien de supposer que la vanité ait pris en cette circonstance la place du véritable patriotisme; mais nous demanderons s'il ne serait pas plus délicat à celui qui donne de se couvrir du voile de l'anonyme. Pour nous, il nous semble que si le bienfait est double quand il ne se fait point attendre, il est triple quand la main du bienfaiteur est cachée.

Je suis, etc.

LETTRE XXXVIIIe.

Au Chevalier Durville.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Les discussions des chambres occupent tous les esprits, et laissent peu de place aux objets qui semblent d'un intérêt secondaire. On néglige les nouvelles étrangères, et l'on ne s'entretient des puissances alliées que parce qu'elles sont irrévocablement attachées à notre budget. On suit avec intérêt les débats des ministres contre l'opposition; on se demande de quel côté sera la modération; qui remportera la victoire? Il n'est pas jusqu'à MM. Blanquart de Bailleul et Bellart qui ne captivent toutes les attentions: tous deux sont les défenseurs zélés du ministère, mais les moyens qu'ils emploient sont différens. M. Blanquart de Bailleul compare ses collègues, et lui-même par conséquent, à des avocats payés pour parler et pour gagner légitimement leurs *honoraires*; il dénonce ceux de son parti qui ne lui paraissent pas assez fidèles à la religion du ministère. M. Bellart a imaginé ou plutôt renouvelé une autre tactique: incertain sur le succès d'une délibération, il a donné le signal d'une scission, contraire aux réglemens, mais utile à sa cause. Si l'on voulait traiter plus sérieusement cette matière, on demanderait à M. le procureur-général Bellart si ses commettans l'ont chargé de déserter son poste quand il deviendrait difficile à tenir?

— La seule nouvelle importante dont les journaux étrangers fassent mention, c'est l'ouragan terrible qui a dernièrement porté la désolation aux Antilles. Les détails de cette catastrophe sont affreux. Tous les bâtimens qui se trou-

vaient dans le port ont été engloutis; la maison du gouverneur de Sainte-Lucie, le gouverneur lui-même, sa femme, ses enfans, son état-major, ses secrétaires, ses domestiques, deux cents officiers et soldats ont péri. Si Voltaire était encore de ce monde, cet évenement lui procurerait un argument nouveau pour prouver que tout est mal, et Rousseau lui répondrait encore que tout est bien. Certaines gens accordent ces deux philosophes en avançant que le désordre est nécessaire au rétablissement de l'ordre : si cela est vrai, le calme renaîtra dans les Antilles, la bonne intelligence entre les cabinets de l'Europe, la paix en Angleterre, et le sens commun dans la tête de certains ultra-royalistes.

— Le journal de la Belgique rapporte une lettre écrite de Fribourg sur Madame de Krudner. Cette nouvelle convulsionnaire débite des prophéties qui ne laissent pas d'être remarquables. Elle dit beaucoup de choses sur le passé et l'avenir, sur les révolutions politiques et morales dont le monde est menacé, sur la sainte alliance, dont elle s'attribue *avec componction* la première idée; et quoiqu'il lui arrive quelquefois de dire que le salut et le bonheur du monde doivent en être le résultat, le démon qui parle par sa bouche lui dicte les plus véhémentes apostrophes contre les princes, contre les rois, et même contre *un empereur:* elle annonce souvent une scission prochaine entre les princes et les peuples, puis elle prêche le partage égal des biens entre les riches et les pauvres. Ces principes lui font nécessairement de nombreux prosélytes, et sa fuite à travers les pays qu'on lui fait parcourir ressemble assez à une marche triomphale. Un jour viendra peut-être où la prophétesse trouvera sa place dans le Martyrologe, aura ses os dans une châsse bénite, et entendra répéter par la postérité des prêtres qui la persécutent aujourd'hui : *Sainte Krudner, priez pour nous.*

— M. Scheffer, traduit à la police correctionnelle pour

avoir composé un ouvrage ayant pour titre : *De l'Etat de la liberté en France*, a déjà comparu plusieurs fois devant le juge d'instruction.

— M. le Ministre de la police générale avait dit à la chambre des députés, que tous les journaux, durant les cent jours, avaient fatigué l'usurpation de leurs éloges, et avaient parlé par intérêt, quand leur devoir était de se taire. A cette occasion *la Quotidienne* a réclamé les honneurs de l'exception. Le journal des Débats à *tancé* la *Quotidienne*, et lui a déclaré qu'elle se défendait en vain d'avoir été vile. Ces deux feuilles ne ressemblent pas mal à deux fripons, qui après avoir *exercé* ensemble, se dénoncent mutuellement, et disputent l'honneur du mépris public.

— Le libraire *Plancher*, dont tout les journaux ont annoncé le malheur, moins peut-être pour y compatir que pour fournir une nouvelle de plus à leurs abonnés, met une activité étonnante à soutenir ses opérations, et parvient à force de zèle à remplir ses engagemens envers le public. Le quatorzième volume du *Voltaire*, qui était presque consumé en totalité, a paru depuis quelques semaines; le troisième volume du *Manuel des braves* n'a éprouvé qu'un léger retard, et les Souvenirs de M. *Regnault de Saint-Jean d'Angely*, ouvrage rempli de détails piquans et qu'on lira avec plaisir, si on lui pardonne l'inconvenance de son titre, ont été publiés ces jours derniers. Un recueil intitulé : *Le Courrier des chambres*, par M. de *Saint-Aulaire*, vient aussi de paraître chez le même libraire; il se distingue par son impartialité et par l'esprit de patriotisme qui l'a dicté : il renferme l'analyse complète des séances des deux chambres, et ne peut manquer d'obtenir beaucoup de succès : enfin la première partie du *Cours de politique constitutionnelle* de M. *Benjamin de Constant* vient d'être livrée au public, qui l'accueille avec intérêt. Ce dernier ou-

vrage n'est point, quoiqu'on en ait dit, une réimpression pure et simple des écrits de M. de Constant ; il offre un ensemble de doctrine complet ; c'est un monument élevé à la politique moderne, et qui s'associera à la gloire de cette époque, dont il a recueilli les lumières, dont il a célébré les institutions, dont il doit transmettre les principes aux nations étrangères et à la postérité.

— On assure que la diligence de Cherbourg a été arrêtée par une troupe de brigands associés pour détrousser les voitures publiques au profit de qui il appartiendra.

— Les candidats qui se présentent à l'institut pour remplacer *M. Clavier* sont *MM. Thurot,* et *le Prévôt d'Iray. M. Thurot* est avantageusement connu par de savantes éditions de plusieurs auteurs grecs ; on lui doit encore une excellente traduction. *M. le Prévôt d'Iray* a composé, en société, deux ou trois Vaudvilles dont nous serions fort embarrassés de dire les titres...... il sera nommé.

— Le second volume du Cours analitique de littérature de *M. Lemercier* vient de paraître. Il confirme l'opinion favorable que le premier volume avait fait concevoir. On y trouve même plus de variété, un style plus soigné, plus constamment élégant et des idées plus originales : on a regretté seulement que M. Lemercier soit plus ingénieux que profond, et qu'il perde des pages entières à défendre *le Frère et la sœur jumeaux* et *Charlemagne.* On sait que quelquefois les hommes d'esprit se créent eux-mêmes une thèse difficile à soutenir afin d'y déployer d'autant plus de talent ; mais enfin il faut avouer qu'il est encore des causes dont un bon avocat ne doit pas se charger.

— Un plaisant disait ces jours derniers que le gouvernement français, dans la situation où il se trouve, ne pouvait mieux choisir un ministre des finances que dans l'état de Gênes (1) *(gêne).*

(1) M. Corvetto est génois.

— *M. et madame Léger, ou les Dogues et les Roquets.*

Au temps critique où pour sauver l'état,
Fidèle à ma patrie, à mon pays utile,
Contre les étrangers je volais au combat;
Le bon monsieur Léger, receveur de la ville,
Roturier, s'il en fut, était en grand esmoi.
A l'ouïr il eut fallut pendre
Tous les séditieux qui pensaient comme moi.....
Je voudrais, disait-il, voir nos villes en cendre
Plutôt que d'obéir à cet usurpateur
Qui nous écrasa de sa gloire,
Et qui, de victoire en victoire,
Fit courber tant de rois sous son sceptre oppresseur.
Enrôlons-nous, défendons la noblesse
Et le clergé. Notez bien qu'à la messe,
Le bon monsieur Léger, quelque peu mécréant,
Et tout entier à son argent,
Pas plus n'allait, qu'il n'allait à confesse.
Sa femme aussi criait à l'unisson,
Se disant tout au mieux avec une duchesse,
De l'ancien ton.
Tous deux furent contens, et l'armée asservie,
Par la fortune enfin trahie,
Vit des bataillons ennemis
Que l'Angleterre avait vomis,
Sortis de la Scandinavie,
Et de la Prusse et de l'Austrie,
Accourus à grands cris des bords du Tanaïs,
Et du fond de la Sibérie
Porter la mort dans ses rangs affaiblis. ...
De mons Léger il fallait voir la joie
Quant la France devint la proie
De l'insolence du vainqueur;
Quand sous un honteux vasselage
Expiant sa valeur
Le grand peuple étouffait sa rage.
Pour mes opinions je vais être ennobli,
Dit-il en m'abordant, jugez de mon ivresse!
Sous un bon roi rien n'est mis en oubli.
Ma femme tout au moins va devenir comtesse,

Et je placerai mes deux fils;
Car dans les mousquetaires gris
L'un et l'autre vont être inscrits.
Et désormais au nombre des conscrits,
Dans ce beau corps étant admis.
Je n'aurai plus à trembler pour leur vie.
Nos ennemis sont nos amis :
Nous leur avons livré, d'une grâce infinie,
Nos places, nos canons, et la guerre est finie.
Je le quittai, croyant qu'il en tenait,
Et que de Charenton le pauvre homme venait.
L'an suivant pour toucher ma rente
Je vis encor monsieur Léger.
Mais hélas! contre son attente,
Il était resté roturier.
C'était tout un autre homme. Il narguait la noblesse,
La prétendait hautaine, ingrate avec bassesse,
Et de lâcheté même il l'accusait sans cesse.
J'avais beau vouloir le calmer,
Dire que si parfois elle eut quelqu'arrogance,
Chez elle on vit aussi des hommes de renom
Etre encor moins nobles de nom
Que par leur loyauté, leur talent, leur vaillance.
Rien n'y faisait. — Avez-vous pu changer
D'opinion? lui dis-je. — « Oh, je n'ai plus la même.
Contre ce monde-là, ma colère est extrême;
Croiriez-vous, monsieur, que madame Léger,
Dont l'opinion pure en tous lieux est connue,
Et qu'en un grand jardin chacun vit faire en rond,
Malgré ses cinquante ans, plus d'un saut, plus d'un bond,
Le matin seulement par faveur est reçue
Avec un air de dignité
Chez des dames de qualité,
Qui durant leur calamité
La voyaient à toute heure, et la traitaient d'amie.
Nul de mes fils n'est bréveté.
Moi-même on me dédaigne! Ah, c'est une infamie! »
— A ce sujet, mon cher monsieur Léger,
Permettez-moi de grâce un petit conte,
Où chacun va trouver son compte;

Un conte, eh non, c'est un fait bien réel
Qui se passait dans votre rue
Comme j'entrais dans cet hôtel.

Deux dogues se battaient. De vingt chiens la cohue
Assistait au combat. C'était de vrais roquets,
Epagneuls, bichons ou barbets,
Race peu faite pour la guerre,
Des gens de rien, des chiens d'espèce roturière,
Sans armes et sans nom gravés sur leur collier,
Gardant tout au plus le foyer
Du tailleur, ou du perruquier,
Et dont maint, n'existant que par son industrie,
N'aurait dû s'occuper que de chercher sa vie.
Quand un des combattans leur parut s'affaiblir,
Au secours du plus fort aussitôt ils volèrent,
Sur le plus faible ils s'ameutèrent,
Par là, sans doute espérant s'ennoblir.
Le vainqueur tout couvert et de sang et de boue
Marchait comme un consul romain,
Qui *dompteur* du Gaulois, du Parthe ou du Germain,
Défiait la fortune au plus haut de sa roue.
Tel notre chien, traitait d'un regard dédaigneux
Tous ces prolétaires hargneux.
Et cependant cette ignoble milice
Entourant le triomphateur,
Semblait lui demander le prix de son service.
J'observe alors, et je vois le vainqueur,
De ces roquets devenu protecteur,
Qui sur leur nez, levant très-gravement la cuisse,
Pisse.
Baissant la queue, ils partirent confus.

Mon cher monsieur Léger, c'est bien là votre affaire.
Croyez-moi, n'y revenez plus.
Et vous, pour supporter la commune misère,
Restez, petits bourgeois, unis d'amour sincère!
Défendez au besoin l'état; laissez les grands
Vider entre eux leurs différends.

— Madame Manson essaie de ressaisir l'intérêt que le budget et la liberté de la presse lui disputent. Elle a composé des mémoires qui vont être publiés. Cet ouvrage aura le mérite du roman ; car on sait que l'auteur connaît fort bien ce style. Son éditeur est le sténographe parisien, dont les numéros se succèdent avec rapidité, et qui a fait exprès un voyage à Alby pour donner à son récit toutes les couleurs locales. Le public, ordinairement ingrat, ne l'est point pour le Sténographe parisien.

— M. ***, député du département de ***, père de six enfans qui exercent tous des fonctions publiques, montait dernièrement à la tribune pour parler en faveur d'une proposition ministérielle. Un de ses amis, membre de l'opposition, l'arrête par ces mots : .... *Eh! mon ami, vos six enfans sont placés.* — Oui, répondit l'orateur; mais *ma femme est grosse.*

ÉPIGRAMME.

Vigée écrit qu'il est un sot ;
Pense-t-il qu'on le contredise ?
Non, l'épitaphe (*) est si précise
Que tout Paris le prend au mot.

(*) *Epitaphe de M.* Vigée *faite par lui-même.*

Ci gît qui fit des vers, les fit *mal* et ne put,
Quoiqu'il fut *sans esprit*, être de l'institut.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux en bon chrétien
Vous *siffler* tous, car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Du Système politique suivi par le ministère, Pamphlet de M. le vicomte de Chateaubriand, pair de France. — Les Spectacles. — Le Colonel Moncey. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.

LETTRE XXXIXe.

Paris, le 12 janvier 1818.

A monsieur Dumesnil, négociant.

DU SYSTÈME POLITIQUE SUIVI PAR LE MINISTÈRE, *Pamphlet de M. le vicomte* DE CHATEAUBRIAND, *pair de France.*

MONSIEUR,

Il est telle mauvaise cause dont la défense a fait la réputation d'un avocat, parce qu'elle prêtait à de beaux développemens oratoires, et que si les droits de la vérité et de la justice sont rarement difficiles à établir, rien n'offre plus de difficultés réelles que la prédication de l'erreur. La vérité repose toujours sur des bases solides, et s'environne

incessamment de l'évidence; il ne faut que de la bonne foi pour la défendre. Mais il faut un talent rare, et de grandes ressources de rhétorique pour colorer le mensonge, et déguiser tellement sa nature et ses effets, que le commun des hommes l'adopte avec confiance. Aussi voit-on en général les écrivains les plus distingués se créer un principe rarement juste, sur lequel ils fondent leurs ouvrages, et qui leur donne le moyen d'étaler toutes les richesses de leur imagination, toutes les puissances de leur dialectique. En remontant à la plus haute antiquité, nous reconnaîtrons que Socrate lui-même n'était pas exempt de cette séduction de l'amour propre. Il aimait à raisonner sur des principes spécieux. Chez nous, Descartes inventa les tourbillons; Rousseau combattit l'utilité des lettres et célébra l'homme sauvage; Bernardin de Saint-Pierre créa le système des marées; et M. de Chateaubriand, venu après tant d'hommes célèbres, a cru devoir appliquer son beau talent à un nouveau système moral fondé sur l'influence du christianisme, dans ses rapports avec les fictions poëtiques, et avec les institutions de la monarchie absolue.

Ce serait faire injure à l'esprit élevé de M. de Chateaubriand, de le regarder comme convaincu de la vérité des principes qu'il défend. Ce serait d'autant plus le méconnaître que l'on pourrait en tirer des conséquences contre la force et la justesse de sa pensée; tout le monde sait d'ailleurs qu'il écrivit dès l'aurore de la révolution française dans un sens tout-à-fait philosophique ; mais que reconnaissant bientôt qu'il ne lui restait plus qu'à glaner dans une carrière épuisée par tant d'illustres auteurs, son amour propre lui conseilla de s'ouvrir une nouvelle route, afin de pouvoir la parcourir le premier et afin d'y recueillir une ample moisson de lauriers.

Une carrière embrassée par devoir peut facilement s'abandonner : celle que l'amour propre a fait suivre ne se

quitte pas ainsi. M. de Chateaubriand n'a point dévié de ses principes depuis la publication du Génie du Christianisme. Un homme qui après avoir défendu la liberté, se servit de ses victoires républicaines pour fonder le despotisme, ne pouvait briser un instrument dont toutes les touches répondaient à la tyrannie ; il ne le devait pas, et, quoiqu'en ait dit M. de Chateaubriand, lorsque cela paraissait utile à ses intérêts, il ne trouva point sous le règne de Bonaparte les entraves dont on environnait tous les écrivains patriotes. L'idole demandait un peu d'encens en retour de la liberté qu'elle laissait à certains écrivains ; M. de Chateaubriand brûla des parfums sur son autel, et la franchise de sa plume fut aussi entière qu'il pouvait le désirer.

Quand les événemens de la guerre ramenèrent les Bourbons sur le trône de France, M. de Chateaubriand dût sourire à la restauration de princes qui, selon lui, ramenaient à leur suite l'héritage de la féodalité, et les superstitions poëtiques qu'il avait chantées. L'auteur du Génie du Christianisme crut qu'il devait se concilier une famille à laquelle il supposait de telles intentions. Bonaparte était à l'agonie, il eut l'extrême courage de composer une fameuse brochure, en ayant toutefois la précaution de faire ses dispositions pour une fuite prompte, dans le cas où l'usurpateur, encore à Fontainebleau, l'eut menacé de revenir. Les *Réflexions politiques*, publiées quelques mois après par le même écrivain, ne furent que la seconde livraison de la première brochure.

Cependant, comme on ne pense pas à tout, M. de Chateaubriand n'avait pas prévu le cas où le roi, docile aux conseils de sa sagesse, et instruit de l'état de la France, reconnaîtrait solennellement les droits de l'homme et les principes constitutionnels : il n'avait même pu croire au maintien des ventes nationales; et la publication de la charte fut pour lui le réveil pénible d'un songe agréable.

M. de Chateaubriand n'était pas le seul qui fut trompé. Une classe privilégiée dont il avait défendu les prérogatives fondait sur lui ses plus douces espérances; aussi la justice ordonne de le distinguer dans le nombre des hommes qui, en 1814, contribuèrent à produire ce mal-aise général, ces alarmes universelles qui amenèrent le 20 mars 1815, et faillirent renverser une seconde fois la famille des Bourbons.

M. de Chateaubriand, à son retour de Gand, unit ses efforts à ceux de ses partisans pour prouver au roi et à la France que les malheurs du 20 mars ne pouvaient être réparés qu'en se jetant dans les bras des nobles et des émigrés. Il ne crut pas que ces intérêts fussent les intérêts généraux, mais il s'imagina que c'était une facile entreprise de changer le caractère d'une nation. De cette guerre mal-adroitement allumée entre les partis, sortirent les troubles du midi, les exécutions impolitiques, la Chambre de 1815. la loi d'amnistie, les cours prévôtales, et le fatal tombereau qui, selon l'expression de M. Camille-Jordan, se promenait dans les campagnes. La Chambre composée des plus ardens ennemis de la liberté, offrit le spectacle funeste d'une majorité contraire à la majorité des Français. Cet état de choses ne pouvait durer, et si le ministère, docile aux conseils que lui donne encore M. de Chateaubriand, se fût jeté dans le parti des ultras, il se fut renversé et le trône avec lui. Mais il connut son devoir, et pour me servir dans un autre sens des expressions de l'auteur, l'ordonnance du 5 septembre répara la *petite erreur* des ultra-royalistes.

Depuis ce temps tout s'est affermi. La charte mieux observée a été plus souvent invoquée; et si quelque chose retarde encore l'union des Français, ce n'est pas « le prétendu abandon dans lequel on laisse les ultras; » mais bien quelques violations imprudentes de cette charte. La route à suivre est donc de rentrer avec franchise et sans

détours dans le parti des indépendans; mais je développerai plus loin cette idée, et je viens à la nouvelle brochure de M. de Chateaubriand, qu'on peut regarder comme un des accès périodiques de cette maladie qu'on appelle *ultra-royalisme désappointé.*

La nouvelle brochure se divise en plusieurs parties. La première a pour but de prouver que le ministère a eu grand tort de négliger les *royalistes;* et dans la seconde l'auteur cherche à montrer que c'est suivre une fausse direction de ne vouloir être ni d'un parti ni de l'autre.

Mais d'abord qu'entend par *royalistes* (1) M. de Chateaubriand? Cette classe qu'il nous peint *nombreuse* et *abandonnée* m'échappe toutes les fois que je la cherche son livre à la main. « Ce sont, dit-il, ceux qui *ont défendu la monarchie.* » Or, il n'y a que les combattans de la Vendée qui aient agi activement *sous le prétexte de défendre la monarchie.* Les émigrés qui, en 1792, abandonnèrent le trône, ne furent point les défenseurs, mais les destructeurs du trône. On reconnaît les *royalistes*, dit l'auteur, aux *malheurs* qu'ils ont éprouvés. Le malheur est à plaindre quand il a trouvé sa source dans le courage; mais l'homme malheureux par faiblesse ou par lâcheté a mérité son sort. Le proscrit pour une belle cause est un être intéressant; celui qui déserte volontairement sa patrie, et ne revient que pour la combattre, est un homme qui doit être méprisé, loin d'avoir droit à l'estime. Quels sont les hommes dont les malheurs doivent exciter la compassion? Ceux qui perdent leur vie ou leur fortune en défendant la patrie et la liberté: ceux que l'échafaud punit

(1) M. de Chateaubriand s'excuse d'être obligé d'employer pour se faire entendre, les dénominations de *royalistes* et d'*indépendans*. Nous déclarons aussi que par *royalistes*, nous entendons non pas les *royalistes constitutionnels*, car c'est la même chose *qu'indépendans*, mais ces royalistes purs, qui subissent la charte comme un joug fatigant, qu'ils voudraient pouvoir secouer.

de leur patriotisme. Les véritables malheureux ne sont pas les hommes dont parle M. de Chateaubriand.

« Les *royalistes*, dit-il encore, sont ceux qui *n'avaient rien sous Bonaparte, qui ne pouvaient entrer comme élémens dans le gouvernement usurpateur.* » A ce compte, il n'y a que les émigrés non rentrés à cette époque qui soient les vrais *royalistes;* car chacun sait, et l'auteur sait lui-même que les anciens émigrés ou les anciens Vendéens *entraient comme élémens dans le gouvernement usurpateur,* et que parmi les défenseurs actuels de la légitimité on compte un grand nombre des prosélites de l'usurpation.

« *Les royalistes sont cette race fidèle dont il reste des tombeaux sur les rives de la Drôme et dans les champs de la Vendée.* » Nouvelle preuve que l'auteur entend par *royalistes* les chefs Vendéens. « Ces hommes, poursuit le noble pair, laissent en paix les acquéreurs de biens nationaux, immortel exemple de l'obéissance aux lois. » Ce n'est-ce donc qu'à regret; et si un monarque sage n'eut point fermé la porte aux souvenirs, les *royalistes* eussent renouvelé la guerre civile pour leurs biens vendus. Tel est donc leur désintéressement. Ils ne réclament pas leurs châteaux, non par amour de la paix, mais parce qu'ils y sont forcés.

Ces *royalistes* que l'auteur voit par tout et qu'on ne trouve presque nulle part, sont cependant, dit-il, très-nombreux. Si cela était, pourquoi la loi des élections a-t elle eu pour effet d'appeler les indépendans au corps législatif? M. de Chateaubriand répond : « C'est que les royalistes sont très-riches ou très pauvres, et qu'ils ne se trouvent point en majorité dans la classe mitoyenne. » Je prends acte d'une partie de cet aveu; l'auteur ayant dit plus haut que les royalistes étaient *nus*, et ne possédaient rien.

Après avoir défini, ou plutôt défiguré les *royalistes*,

l'auteur ajoute qu'il n'y a point de parti en France dont les intérêts s'attachent aux intérêts de la révolution ; puis il ajoute ensuite que les *indépendans* forment les deux-cinquièmes de la France. Comment expliquer cette contradiction? Ne pourrait-on pas arguer des propres aveux de M. de Chateaubriand, que si les *indépendans* forment les deux-cinquièmes de la France ; si d'autre part ces *indépendans* forment la classe mitoyenne, classe essentiellement industrieuse et éclairée, et dans laquelle réside toute la force véritable de la nation, ces *indépendans* sont au moins égaux aux royalistes, soit par le nombre, soit par la puissance.

En déclarant que les *independans* forment la majorité des éligibles, M. de Chateaubriand prouve assez bien que dans quelques années les députés du peuple seront tous *indépendans;* puis il en conclut qu'il faut que le gouvernement se jette parmi les *royalistes.* Etonnante assertion d'un écrivain qui se dit partisan de la liberté! La chambre de 1815 a prouvé que les *royalistes* ne sont pas en majorité dans l'opinion, que leurs intérêts sont personnels, tandis que les intérêts des *indépendans* sont les intérêts généraux. Se jeter dans le parti *royaliste,* c'est pour le ministère suivre le système des minorités, système injuste, despotique, et par cela même impossible en France.

Sans doute, comme le dit M. de Chateaubriand, les ministres se trompent en cherchant à suivre le sentier intermédiaire entre les deux partis. Bonaparte ne résista point à cette doctrine ; la force seule put la maintenir long-temps ; mais elle devait finir par produire un abandon général. Un gouvernement qui ne peut ni ne veut employer les mêmes moyens que Bonaparte, se soutiendra-t-il long-temps en suivant cette méthode?

Quel remède propose M. de Chateaubriand? Une étroite union entre les royalistes, contre les indépendans *dont le but évident est de renverser la monarchie légitime.*

S'il était vrai que tel fût le but des indépendans, il faudrait désespérer du trône de S. Louis, car, au point où nous sommes, il est impossible que la volonté du plus grand nombre ne triomphe pas. Mais heureusement cela n'est qu'une idée enfantée par M. de Chateaubriand. Si les indépendans veulent détrôner une, monarchie c'est la monarchie absolue. S'ils craignent les *royalistes*, c'est qu'ils ne voyent jamais dans leurs discours le mot de Charte prononcé sans une expression de regret; c'est qu'ils reconnaissent dans la conduite de la noblesse une règle fixe: le désir de ressaisir le passé aux dépens du présent, et en altérant d'avance l'avenir. Les royalistes que nous connaissons (ceux de M. de Chateaubriand n'étant nulle part, si ce n'ést sur les rives de la Drôme et dans les champs de la Vendée), ces royalistes parlent aujourd'hui de liberté, mais s'ils veulent ne pas perdre l'expérience de 1793, qu'ils nous permettent de profiter de l'expérience de 1815. Les *royalistes* sont l'unique cause du mal-aise que nous éprouvons encore; et le ministère, qui veut tenir la balance égale, ne sait pas quel tort il se fait en négligeant ses fidèles soutians, les *indépendans*. S'il continue d'agir de la sorte, nous prévoyons un autre avenir que M. de Chateaubriand; nous prévoyons l'érection d'un ministère ultra royaliste; nous prévoyons, non pas l'oubli de la Charte, le roi n'y consentirait jamais, mais les hommes déplacés, les épurations renouvelées, les troubles du Midi et ceux du Nord rallumés avec plus de fureur que jamais; mais ce que nous prévoyons surtout, c'est la conduite de l'étranger qui nous environne. S'il craignait une nouvelle catastrophe, quelles mesures prendrait-il, et que deviendrait l'état de la France après tant de sacrifices? Espérons que le ministère, instruit par l'expérience, instruit surtout des effets nécessaires de la loi sur les élections, de l'aveu même de M. de Chateaubriand, ne se mettra pas à la tête de la minorité; car si les intérêts de la révolution pouvaient être méconnus de nou-

veau, si l'Hydre du despotisme élevait sa tête sanglante de quatorze siècles de tyrannie, ou les principes révolutionnaires renverseraient la légitimité, ou la France ne serait plus que le théâtre des guerres civiles.

Pour revenir à M. de Chateaubriand, son nouveau pamphlet, est, dans le fait et malgré ses intentions, l'ouvrage qui servira le plus utilement les indépendans. Aux regrets mal déguisés de l'auteur, à ses détours, à ses réticences, les patriotes verront que ces royalistes dont il parle beaucoup ne sont nulle part, et que ces indépendans dont il ne dit presque rien sont partout. Les ministres, après l'avoir lu, ne peuvent douter que leur intérêt ne soit lié à l'intérêt des indépendans; et qu'en se ralliant à leur cause, ils n'obtiennent une majorité certaine, compacte; car sans majorité pour les ministres, il n'est point de véritable sureté dans le gouvernement représentatif. Certes, M. de Chateaubriand n'espérait pas produire cet effet; cependant il ne doit pas s'en étonner, il lui est plusieurs fois arrivé de réussir aussi bien dans ses vues. Jamais le ridicule n'attaqua si vivement le culte catholique que depuis la publication du Génie du Christianisme, et jamais la cause ultraroyaliste n'a été si évidemment mauvaise que depuis la publication de la brochure dont je vous ai entretenu.

Je suis, etc.

LETTRE XLe.

A Madame de Sénanges

LES SPECTACLES.

En achevant à la fois ce volume et l'année, j'avais d'abord, Madame, conçu le projet de compléter des lettres où presque toujours je promets plus que je ne donne. Quelques pièces dont j'ai annoncé dans le temps la prochaine représentation ont été jouées, je n'ai rien dit de leur mérite ; des acteurs dont je vous ai promis de suivre les débuts ont paru sur nos théâtres, et je ne me suis point occupé d'eux : tous ces oublis je désirais les réparer; mais outre que les pièces se succèdent avec une incroyable rapidité, et que les nouveautés seules ont du prix, j'ai été détourné de mon projet par le peu d'intérêt que ce sujet aurait eu pour vous. Les acteurs, M. Comte pour le grand Opéra, et M. Tramezzani pour la salle Favart, ne méritaient pas de longs articles. Le premier s'est sans doute trompé d'adresse; il devait descendre à Feydeau : le second fait d'inutiles efforts dans le rôle de Mithridate, il est trop au-dessous de Monime, et l'on peut encore cette fois accuser madame Catalani de faire à elle seule tout son théâtre. Les pièces que je ne vous ai fait connaître que de nom, sont à peu près insignifiantes; et revenir sur leur compte ce serait ressusciter les morts et parodier d'avance le jugement dernier. Je commence donc à croire que l'oubli n'est pas si coupable, et que le plus grand tort que je pourrais avoir, serait de vouloir le réparer.

Le théâtre Français a retrouvé l'un de ses tragiques.

Lafond a reparu, et des applaudissemens réitérés ont salué sa convalescence; mais quelques honneurs qu'il ait reçus, il sera cependant forcé d'avouer (si toutefois il compte avec le caissier) que sa rentrée a été moins productive pour le théâtre, qu'une seule des représentations de Talma. Geoffroy avait tenu long-temps la balance indécise. Geoffroy n'est plus, et c'est par le public lui-même que le grand procès est jugé. Je crois que le livre de caisse pourrait, jusqu'à un certain point, devenir une juste mesure selon laquelle le talent de chaque acteur serait évalué en termes effectifs. Au surplus, mon idée n'est pas neuve, et Talma, Lavigne et Potier étaient sans doute partis du même principe quand ils élevaient si haut leurs prétentions.

L'Opéra comique ne parait point devoir se relever : c'est un sérail, dit un critique, d'où le public sultan, exigeant et blâsé, est sorti pour long-temps. Il trouve encore des femmes charmantes, mais de si vilains eunuques!....... ..... C'est un arbuste, reprend un autre, qui tombe sous le *sifflement* de l'Aquilon, et qui devient la proie de mille insectes parasites. Parmi ces insectes destructeurs, la pire espèce, selon moi, c'est celle de MM. *Sewrin, Dartois* et *Theaulon*. Le croiriez-vous, Madame, ce dernier a espéré réveiller un public endormi au son de *la Clochette*. *L'Héritière,* pièce qui repose sur la lugubre plaisanterie d'une mort supposée, a attristé une réunion qui aurait été plus nombreuse si l'auteur n'eût point été connu avant la première représentation. La musique ne peut prendre qu'un ton quand le poëme n'a qu'une idée. Aussi M. *Kreubé,* qui s'était chargé de faire chanter la prose de M. *Theaulon,* n'a-t-il fait qu'une longue et dolente psalmodie. Sans le public qui s'est empressé de faire diversion par le bruit de mille sifflets, c'eut été vraiment d'une monotonie à périr d'ennui. Le parterre s'est montré peu sensible aux pleurs de la jeune héritière, aux réflexions

langoureuses de son sentimental ami, et sa colère a été telle, que malgré l'usage, le père de l'héritière n'héritera assurément pas de sa fille. Le mécontentement de tous les spectateurs, les vêtemens lugubres des acteurs et des actrices m'ont fait croire un moment que j'assistais à l'enterrement de Feydeau. *Wallace* a été remis à la scène : un rôle de femme ajouté, rôle dont on ne sentait pas le besoin, et dont l'inutilité est aujourd'hui reconnue, des airs chantés par la voix pure et mélodieuse de madame Duret, voilà les plus grands changemens que les auteurs de *Wallace* aient fait subir à leur pièce. La reprise a obtenu quelques encouragemens. On ne peut pas toujours siffler.

L'Odéon a deux galeries latérales, et sous chacune d'elles une porte qui conduit dans l'intérieur de la salle, soit aux loges, soit au parterre. La porte de droite s'ouvre quelquefois pour les billets achetés au bureau. La porte de gauche est tous les jours trop petite pour les billets donnés ; et cependant on a sifflé à toute outrance la Vieillesse de Préville, jouée ces jours derniers à l'Odéon. Cette pièce est de M. Picard. Si l'on réfléchit au nombre prodigieux de comédies, drames et vaudevilles que produit chaque année la plume de cet infatigable directeur, on sera bientôt amené à penser qu'ici bas tout est commerce.

Le Vaudeville vient encore d'ajouter une *revue* à bien d'autres. *Le Calendrier vivant de* 1817 fait suite à *la Barrière du Mont-Parnasse, à Paris à Pékin.* C'est une caricature dans le même genre. Du scandale, puis après du scandale et puis encore du scandale. C'est fort bien ; il faut frapper les fous à coups de marotte dans un siècle de folie, mais en critiquant il faudrait amuser. Des pièces épisodiques ont encore plus besoin que d'autres d'esprit et de saillies, enfin de ce qu'on appelle *du trait.* Un auteur peut représenter les mois par des êtres allégoriques, faire accompagner le mois de février de Voltaire et de Rousseau emprisonnés dans des éditions compactes; il

peut évoquer le dieu Mars et lui faire chanter les combats de Germanicus; enfin rassembler en un même cadre les tableaux du salon, les chevaux de Franconi, Talma, Munito, mademoiselle Georges et même mademoiselle Bourgoin, sans pour cela parvenir au comique. S'il n'a pris avant tout le soin d'aiguiser l'épigramme, il ne sera plus qu'étrange, que burlesque, et sa pièce, renfermât-elle quelques jolis couplets, sera sifflée comme l'a été *l'Année* 1817.

Le théâtre des Variétés a aussi donné des étrennes à ses abonnés : une idée de l'auteur du Tableau de Paris et de l'An 2240, a fourni le sujet de *l'An* 1840 *ou qui vivra verra*. C'est une bluette qui sera écoutée sans humeur, mais qu'on ne pourrait lire sans dégoût. Pas un couplet écrit. Des vers..... comme ceux-ci :

Aux quat' coins de c'te ville immense
On voit des greniers d'abondance,
D'zhospices pour les malheureux.
Et plus, un' seul' maison de jeux.....

En retranchant trois syllabes sur six, on pourrait dire beaucoup en peu de mots, et Dieu sait!........ Ces vers me font souvenir que j'étais chargé d'envoyer à Rouen l'annonce suivante.

« Les personnes dont le cœur ou l'esprit veulent souhaiter en vers au commencement de 1818, d'heureuses destinées à des parens, des bienfaiteurs ou des amis, sont avertis que M. de Piis, et par concurrence MM. Chazet et Désaugiers, tiennent par douzaines et au plus juste prix, une ample pacotille de virgules et d'apostrophes. Ils fourniront aussi quelques syllabes en forme de chevilles pour les vers trop courts.

« S'adresser à la demeure des auteurs, seuls brévetés pour l'invention : comme il y a beaucoup de contrefacteurs, on pourra, pour plus de sureté, se pourvoir aux magasins, rue de Chartres et passage du Panorama. »

Je suis, etc.

LETTRE XLI[e]

Au chevalier Durville, officier à demi-solde.

LE COLONEL MONCEY.

C'est d'un de vos frères d'armes que je veux vous entretenir, mon cher Durville; sa mort aussi douloureuse qu'inattendue, a plongé dans le deuil une famille dont il était l'honneur, des braves dont il avait partagé les fatigues, une patrie qui, dans la difficile situation où elle se trouve, doit être avare des jours de ses défenseurs. Le colonel Moncey était encore à la fleur de l'âge, et déjà il avait acquis la réputation d'un vieux guerrier; jeune et expérimenté, il était pour ses concitoyens l'objet d'une double espérance, et ce n'est pas sans une triste surprise qu'ils ont appris la mort obscure d'un guerrier auquel un champ de bataille devait servir de tombe, et des trophées ennemis d'ornemens funèbres.

Le colonel Moncey était digne de son illustre père; comme lui, c'était la patrie et non un monarque, les choses et non des hommes qu'il avait toujours cru défendre. On distingue le nom du maréchal Moncey parmi les noms célèbres qui brillent dans les annales de 1792; le colonel faisait partie de ces braves dont un si grand nombre sont couchés çà et là dans les plaines glorieuses et funestes de Mont Saint-Jean. Alors, comme en 1792, on ne combattait que l'étranger, parce qu'en vain cet étranger nous promettait un roi juste et des lois sages; ces fallacieuses promesses ne satisfaisaient point l'orgueil national, et la France, quelque désireuse qu'elle fut du retour des Bourbons, démêlait dans la conduite des puissances

alliées, l'intention de lui apporter, sous ce prétexte, la misère et la honte, et de lui vendre ce gouvernement qu'elle eût dû lui donner.

Le colonel Moncey parut avec honneur dans beaucoup d'autres affaires. Lieutenant de cavalerie à seize ans, il accompagna dans les déserts glacés de la Russie, la plus belle armée que, de mémoire d'hommes, on ait vue en Europe. Il partagea ses travaux et recueillit sa part de la gloire qu'elle acquit dans cette périlleuse et déplorable expédition. A Valontina, des prodiges de valeur, et une blessure grave, lui valurent la croix d'Honneur, cette décoration nécessairement prodiguée lors de sa création, mais qui, depuis 1814, aurait pu ne pas l'être......

Dans la campagne de France, en 1814, le colonel Moncey obtint de la gloire et des blessures, et le 5 mars de cette année, il fut appelé au commandement du troisième régiment de hussards. En 1815, il suivit l'armée française dans sa menaçante retraite derrière la Loire, et depuis, livré à l'étude, il se préparait, pendant la paix, à porter à la guerre sa bravoure connue, et son expérience chaque jour mûrie, dans le cas où la France menacée dans quelque partie de son existence, aurait appelé ses vieux soldats à la défense commune. Le colonel, pénétré d'une haine honorable envers l'étranger, ami sincère de la liberté publique, protecteur des persécutés, aurait saisi sans doute avec enthousiasme, s'il l'avait vue naître, l'occasion de défendre ses principes tout français avec son épée, de faire reprendre à sa patrie le rang qu'elle doit tenir, et à son prince cette dignité *sans laquelle il n'y a ni roi ni nation.*

La mort est venue l'interrompre dans ses espérances et dans ses travaux!......... Elle a trahi la gloire du colonel en lui refusant de mourir pour son pays. Un fusil parti entre ses mains l'a mortellement frappé! Avant de quitter la vie, il écrivit quelques lignes à son père; il fit des vœux pour la France, et bientôt mourut entre les bras du colonel

Dupont qui partageait avec les colonels Jacqueminot et Van-Ostroom, sa plus tendre affection.

Un service funèbre a été célébré en son honneur; plus de mille officiers vraiment français y ont assisté; c'était pour eux comme le champ de bataille; ils eussent cru manquer à l'honneur de n'y pas paraître. Le colonel Jacqueminot a prononcé un discours digne de tous deux. L'église de Saint-Philippe du Roule, entièrement tendue de noir, figurait un vaste tombeau; rien n'a manqué à la solennité; une triste magnificence, des amis fidèles, des cœurs attendris, et des larmes aussi véritables que les regrets; mais si l'ombre du colonel Moncey est satisfaite, sa patrie ne l'est pas; elle gémira long-temps de la nouvelle blessure faite à son sein encore sanglant des coups que l'étranger, et d'autres mains plus chères lui ont portés.

Je suis, etc.

LETTRE XLIIe.

Au Chevalier Durville

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Les nouvelles étrangères sont aujourd'hui d'un intérêt, d'autant plus général, que presque toutes les nations demandant ou recevant la liberté, elles semblent devenir solidaires et ne plus former qu'un seul peuple. Cette fraternité d'institutions rend l'histoire des unes féconde en leçons pour les autres. Les belles actions, et même les crimes de chacune sont utiles à l'ensemble. Ainsi nous apprenons avec plaisir, et non sans profit, l'acquittement de M. Hone, libraire anglais, accusé d'avoir attaqué la religion dans un ouvrage. Les jurés anglais ont cru que la tolérance même la plus indulgente était toujours un bien en matière religieuse, parce que jamais cette indulgence même excessive n'a fait verser de sang, tandis que l'excès contraire en a fait couler des flots. L'acquittement de M. Hone prouve que l'institution du jury est le véritable garant de la liberté de la presse. C'est, comme nous l'avons dit, une leçon pour nous. Il prouve ensuite qu'il ne faut pas croire certains orateurs qui sont venus nous montrer l'Angleterre comme le sol natal de l'intolérance. Ces messieurs ont encore une fois cité à faux.

— Le roi d'Espagne, dans le besoin pressant où ses démêlés avec le Portugal, et son état de guerre contre les Américains l'ont placé, a rendu une ordonnance relative au recrutement. Il a voulu que tous les citoyens, nobles,

prêtres, et même frères inquisiteurs fussent atteints par la conscription. Il a fixé à dix-sept mille hommes le montant des levées annuelles. Des ordres sévères ont été donnés pour l'exécution de cette loi; de tous côtés on a sommé les citoyens d'obéir à la volonté royale.. Mais voyez ce que c'est que l'amour des sujets envers un gouvernement libéral et populaire. Tant d'efforts, tant d'ordres, tant de mesures acerbes ont produit en tout treize cent cinquante conscrits!......... Voilà l'Espagne bien défendue contre le Portugal, et les indépendans bien dangereusement menacés par les royalistes.

— Il se passe à Alger des événemens dignes d'être rapportés. Le nouveau dey, de concert avec ses ministres, fait tout ce qu'il peut pour river les fers de son peuple; car il nomme les Algériens *son peuple*. Averti par les catastrophes de ceux dont il a pris la place, il s'est occupé de les prévenir. Les Turcs, nation faite depuis longues années à la tyrannie, ont cependant voulu montrer qu'ils étaient aussi un peuple souverain. Mais celui qui exerce la souveraineté *de fait* leur a prouvé qu'il n'y a point de droit devant la force. Il a fait venir son grand exécuteur, lui a demandé une cinquantaine de têtes, qui aussitôt ont été coupées, et sont venues se placer sur la forteresse. Les Turcs qui avaient, dit-on, le privilége d'être exécutés dans leur quartier, ont trouvé cette déviation des principes fort inconvenante....... ils ont murmuré; et l'on se dit par tout, mais tout bas, dans Alger, que le nouveau gouvernement ne se soutiendra pas.

— Le génie fiscal est parvenu en Angleterre à son apogée, et de ce côté, nous devons convenir que nous sommes encore bien loin de cette hauteur. Un pauvre homme dont toutes les propriétés consistaient en un âne et une paire de paniers, a été conduit devant un magistrat, et con-

damné à 5 schellings (environ 6 francs) d'amende pour avoir vendu du sable sans être muni d'une licence comme marchand ambulant. Ce malheureux soutenait qu'il avait le droit de vendre du sable aussi bien que de la salade; mais on lui dit que le sable étant mêlé avec de la poussière de briques devenait un objet manufacturier, et qu'il fallait une licence pour le vendre. Tel est le sort de la nation de la terre la plus vaine de son indépendance et de ses richesses.

— Il n'est bruit dans les états allemands que de constitutions. On en demande beaucoup, et il faut le dire, on en offre quelque peu; la Prusse surtout ne se montre pas patiente; elle réclame vivement, et paraît ressembler à ce mendiant de Gilblas qui le priait *humblement* de lui donner un sou, ayant toutefois le soin de l'ajuster avec son escopète.

— Nous avions bien dit que les indépendans ne seraient pas toujours des *brigands*. On commence à parler de négociations, et c'est reconnaître le droit d'une partie, que de contracter avec elle. Il est question de faire des concessions à ces hommes qui étaient dignes de tous les maux; vous verrez que bientôt ce seront d'honnêtes gens, même dans la Gazette royale de Madrid.

— Une anecdote. Un certain M. de F.... possède un château dans les environs des frontières. M. de F.... avait un très-beau chien qu'il aimait beaucoup, et qui chassait avec une adresse remarquable. Un colonel anglais, faisant partie des troupes d'occupation, grand amateur de la chasse, vit ce chien, désira de l'emprunter, et fit faire des démarches pour qu'on le lui confiât. Après bien des difficultés, il obtint sa demande, et partit pour la chasse avec le chien et le garde-chasse de M. de F..... Un lièvre

parut, la meute anglaise le manqua; le chien français réussit mieux, mais le déchira avec ses dents, et le colonel, homme très-irascible, tua le chien. Alors le garde-chasse voulut lui reprocher cette méchante action; mais l'anglais ajusta l'imprudent réprimandeur et le blessa à l'épaule. Le garde-chasse n'hésite pas, il prend son fusil à deux coups, vise le colonel et l'étend roide mort. Puis il dit aux Anglais qui se précipitaient sur lui : « N'approchez pas, où je vous tue. » On n'osa avancer, et le garde-chasse qui avait usé d'une légitime défense, ne put être puni.

— L'abondance des matières ne m'a pas encore permis de vous parler de M. Cornet d'Incourt qui, dans la discussion des articles du projet de loi relatif à la presse, a proposé à la chambre le rétablissement de la sainte inquisition. Cè député voudrait que l'on traduisit en jugement les auteurs dont la raison téméraire ose discuter les dogmes et les miracles sur lesquels repose le culte catholique. Les juges ordinaires ne pouvant résoudre des questions théologiques, il faudrait nécessairement s'en rapporter à la décision de l'autorité religieuse. Il faudrait soit l'inquisition, soit au moins la Sorbonne ; et comme l'expérience nous l'a prouvé, de la Sorbonne aux dragonades, aux proscriptions, aux croisades religieuses, il n'y a qu'un pas. M. Cornet d'Incourt veut bien accorder aux cultes protestans la tolérance que la charte leur permet, mais il ne trouve pas dans la charte d'article qui permette de n'être d'aucune religion. A-t-il oublié que la tolérance ne consiste pas à laisser aux hommes la faculté de ne croire que certaines choses, mais bien à leur donner celle de croire tout ou rien, selon leur conscience ? Comment d'ailleurs oser déclarer que tel auteur est athée, parce qu'il trouve des abus dans l'exercice de presque tous les cultes, ou parce que sa raison ne peut s'accoutumer à l'idée d'un être infini, dont l'existence prouvée

par le sentiment intérieur, est cependant environnée d'incertitudes? Qu'est-ce que l'athéisme? Ce n'est point une croyance, ce n'est point une doctrine, ce n'est rien. Je conçois que l'on punisse un homme parce qu'il médite le crime, mais je ne sache aucune loi qui condamne un homme convaincu de ne point penser, ou de ne point voir. C'est un aveugle, ou un fou, mais ce n'est point un coupable. Il faut le plaindre et non le punir.

— L'autre jour dans un cercle où se trouvait un de nos plus braves généraux et le duc de ...., on parlait des prétentions exhorbitantes des puissances alliées. Le général, avec cette franchise toute militaire qui distingue les officiers français, disait que le roi n'avait qu'à faire un appel à la nation, et que bientôt cinq cent mille hommes se présenteraient pour reconduire lestement les étrangers chez eux. « *Ah!* s'écria le duc de ......, *voilà bien cet* « *esprit de rapine qui nous a fait désoler nos voisins* « *pendant vingt-cinq ans!* » On dit que le général traita le duc de ...... à la dragone, et que, depuis quinze jours, celui-ci n'a pas encore décidé s'il doit l'appeler au bois de Boulogne ou à la police correctionnelle.

— On parlait chez le prince de T..... de la loi sur la liberté de la presse. « Enfin, elle est passée, disait-on. — Oui, répondit le prince, comme un soldat qui a passé aux verges, et qui ne peut plus servir. »

— Les principes émis par M. de Lally Tollendal, dans son rapport à la chambre des pairs, nous ont rappelé les paroles de Beaumarchais : *J'aime mieux les devoir toute la vie que de les nier un seul instant.*

— On assure que le *journal des Débats* a, pour ses étrennes, perdu deux mille abonnés, et que le *journal*

du Commerce en a gagné trois mille. Voilà un fait à l'appui du système de M. Azaïs; mais cette compensation ne plaira pas encore à M. l'abbé A.

— Le cinquième volume des *Victoires et Conquêtes* de Panckoucke vient de paraître. La police n'a pas permis aux journaux de l'annoncer.

M. Malte-Brun, qui vient de passer de la *Quotidienne* aux *Débats* sans changer de caractère et d'élément, a insulté dernièrement dans une lettre anonyme, l'honneur du militaire distingué qui préside à la rédaction de cet ouvrage. Il est à croire que celui-ci ne tardera pas à répondre *militairement* au calomniateur Danois.

— A l'époque du jour de l'an, tous les journaux sont devenus des catalogues de librairie, des cartes de restaurateur, ou des feuilles d'annonce de confiseurs ou d'épiciers. Aussi Messieurs les journalistes ont-ils pu faire un vaste commerce de sucre et d'almanachs, et donner à peu de frais des étrennes friandes ou amusantes à leurs amis et connaissances. En conscience, le fisc devrait exiger d'eux une patente, et les abonnés un dédommagement; ces derniers attendaient des nouvelles politiques, et ils n'ont reçu que des descriptions de bonbons; des nouvelles littéraires, et on leur a parlé d'almanachs.

Moi-même dont l'ouvrage n'est point un journal, ne s'est-on pas imaginé de me demander des annonces? J'ai sur mon bureau une liste très-complète des *Circassiennes* que je suis chargé de trouver belles. Un petit café aux pains de sucre, quai des Orfèvres, n°. 6, dans lequel, dit-on, M. Gosse eut pu chercher le modèle de ses *Femmes politiques*, désirerait peut-être aussi une mention honorable. Je sais que les *consommations* y sont fort délicates, que les glaces et les dorures laissent peu de chose à désirer, mais enfin je ne fais point l'office des petites

affiches, et je préviens une fois pour toutes, que désormais les annonces de sucre, de café et de curiosités, resteront dans mes cartons. Au reste, c'est une petite perte, *la Quotidienne* est femme et friande, elle les vengera; *la Gazette* est vieille et sotte, les almanachs doivent lui être envoyés.

— Les journaux n'ont pas rendu compte d'une nouvelle production de M. Grégoire. Elle a pour titre : *Essai historique sur les libertés de l'Eglise gallicane et autres églises de la catholicité pendant les deux derniers siècles.* Cet ouvrage est digne de la haute réputation de son auteur. J'en entretiendrai l'abbé d'Ormont. Ce sujet est de sa compétence.

— Vous me priez de vous envoyer les plus jolis almanachs qui aient été publiés au commencement de cette année. A vous dire vrai, cette commission m'embarasse beaucoup. Comment choisir dans la foule vraiment prodigieuse de ces innocentes compilations? La couverture et les planches gravées offrent seules des différences; au dedans il règne une fraternité de mérite littéraire, et l'on ne peut mieux les comparer qu'à ces tombeaux magnifiques dont l'architecture diverse couvre un néant commun. Pour procéder en forme, vous parlerai-je d'abord de l'*Almanach des Muses?* Sans doute il renferme quelques vers remarquables; cela ne pouvait être autrement puisque les noms de MM. Andrieux, Tissot, de madame Dufresnoy s'y rencontrent. On distingue aussi l'épître avec laquelle M. *Viennet* a réveillé l'auditoire de *l'Athénée*, le jour de l'ouverture. Cette pièce est remplie de vers heureux : en voici qui me paraissent remarquables par leur facilité, leur élégance et la justesse de la critique : l'auteur se suppose victime d'une mesure de circonstance, et soumis à toutes les vexations autorisées par la dernière loi des suspects.

Vais-je auprès d'un ami, dans un champêtre asile,
Respirer un moment du fracas de la ville,
On attache à ma piste un essaim d'espions.
On presse les valets de plates questions.
J'exerce les caquets de tout le voisinage.
Je suis, sans le savoir, la fable du village.
L'alarme est dans Issy; tout a les yeux sur moi :
Catilina, dans Rome, inspirait moins d'effroi.
Le maire est averti de tout ce qui me touche,
Il sait l'heure où j'arrive, et l'heure où je me couche,
Consulte chaque soir l'adjoint et le greffier,
Et commente ma vie avec le marguillier.
Dans le fond d'un bosquet sait-il que je médite;
« Le mystère, dit-il, règne dans ma conduite. »
M'a-t-on vu dans les champs écrire ou déclamer;
Le garde et le bedeau courent l'en informer.
Les sottes visions d'un maire ridicule
Font un conspirateur d'un fou qui gesticule.
La police en frissonne, et quatorze estafiers
Viennent me prendre au lit et brouiller mes papiers.

Si quelques pièces soutiennent encore cet almanach, dans lequel les noms de *Voltaire,* de *J. B. Rousseau,* de *Laharpe* et de *Marmontel* se trouvent inscrits, en revanche M. *Vigée* s'efforce de lui ôter sa réputation par de trop fréquentes insertions de ses vers. L'almanach des Muses ne sera bientôt plus qu'un volume des œuvres de M. *Vigée,* et ce volume, qui osera l'acheter; qui se sentira assez *flatteur* pour le trouver bon, assez *ennuyé de vivre* pour le trouver mauvais? Je m'explique : M. *Vigée,* qui unit la bravoure personnelle à la médiocrité littéraire, adresse aujourd'hui un cartel à ceux qui ont l'extrême impolitesse de trouver ses vers mauvais. Cela rappelle Scudéry qui, dans une note d'un de ses nombreux ouvrages, écrivit ces mots : « Si quelqu'un n'est pas content de cet ouvrage, qu'il sache que je me nomme de Scudéry, et que je porte une épée ». Si M. *Vigée* prétend appeler en duel tous ceux qui n'admirent pas son

talent, il se mettra de méchantes affaires sur les bras, sans accroître sa réputation poëtique. Car, enfin, si tuer n'est pas répondre, se faire tuer soi-même, n'est pas le moyen de se réconcilier avec Apollon, et d'entrer à l'Institut.

Après l'*almanach des Muses*, je pourrais citer l'*almanach des dames*, celui *des demoiselles*, celui *de Vénus-Uranie*, les *Roses du Parnasse*, l'*Annuaire dramatique*; étrennes légères, que MM. *Treuttel*, *Rosa* et l'*Advocat* offrent au public. Je pourrais même citer des vers passables, insérés dans quelques-uns d'entre eux, et louer en général l'exécution typographique et le talent du relieur; mais je suis forcé d'abréger, et je veux donner au moins une mention à deux recueils offerts cette année par Alexis Eymery, chez qui l'on trouve aussi l'almanach des Muses, les *Soupers de Momus* et l'*Enfant lyrique du carnaval*. Ce dernier, dont le titre me paraît assez mal choisi, renferme des chansons de MM. Bérenger, Jouy, Ourry, Charrin, Désaugiers. C'est assez pour son succès. Sans doute il s'y trouve des détails grivois, et c'est un tort des éditeurs qui se sont interdit une classe de lecteurs et surtout de lectrices; mais si la mère ne peut en prescrire la lecture à sa fille, les philosophes épicuriens seront lus par les nombreux sectaires de leur école.

— Il manquait à notre littérature un traité sur un genre d'éloquence familier aux anciens, mais presque inconnu aux modernes, avant la révolution française, *l'éloquence militaire*. Cette lacune va être remplie. Une société de militaires et d'hommes de lettres se propose de publier un ouvrage par souscription, intitulé : *Éloquence militaire, ou l'Art d'émouvoir le soldat*. Les préceptes seront fondés sur les plus illustres exemples, anciens et modernes. On n'oubliera pas les belles proclamations adressées aux armées d'Italie, d'Égypte et d'Allemagne;

on n'oubliera pas ces phrases admirables : « *Du haut de ces pyramides quarante siècles nous contemplent* ». *Français, voilà le soleil d'Austerlitz !* Les auteurs, s'ils remplissent les promesses de leur prospectus, ne peuvent manquer d'obtenir un grand et légitime succès, dont leur patriotisme, qui est l'amour propre national, ne jouira pas moins que leur amour propre littéraire. L'ouvrage fera deux volumes. On souscrit chez Magimel, Ancelin et Pochard.

— M. le comte Lanjuinais a fait sur le concordat une brochure qui obtient le plus grand succès. Elle enlèvera au moins quarante voix au ministère dans chacune des chambres ; c'est un acte de patriotisme qui doit grossir le nombre des obligations que la liberté a déjà à M. Lanjuinais.

— Un M. C...., abbé nouvelliste, soutenait publiquement qu'un soldat prussien pouvait battre aisément deux français. Un soldat invalide, privé d'un bras et d'une jambe, et n'étant par conséquent que la moitié d'un français, a de suite prouvé à M. C...., par une démonstration d'un nouveau genre, que lui-même, d'après son propre calcul, ne valait pas le quart d'un prussien.

— Dans la discussion du projet de loi sur la liberté de la presse à la chambre des pairs, un ex-ministre, oubliant le caractère dont il fut revêtu, et les convenances qui doivent être observées dans une réunion aussi imposante, s'est livré à d'indécentes personnalités envers un jeune pair dont le courage et le talent ont toujours été consacrés à la défense de la charte, et qui est, avec quelques-uns de ses honorables collègues, l'espérance de la liberté. Des murmures assez violens ont appris à l'ex-ministre que la tribune ne doit pas être une arène où la décence et la

justioe puissent être impunément foulées aux pieds ; et que le langage des passions interdit à tous ses collègues, sied encore moins à un homme à qui l'âge, et un caractère religieux imposent plus de devoirs, et demandent plus de vertus.

P. S. Enfin je touche au terme de la première partie de cette correspondance, mon cher chevalier. Depuis que je l'ai entreprise, il m'a fallu éviter bien des écueils. Le rôle que j'ai embrassé n'a pas manqué de me susciter des persécutions ; mais, je dois l'avouer, l'extrême indulgence du public a ranimé mon courage. En voyant une foule de lecteurs applaudir aux principes que j'ai professés, à l'indépendance de ma plume ; j'ai dit : il est encore un grand nombre d'hommes amis de leur pays, et partisans de la liberté publique. Je n'ai pas conçu d'orgueil littéraire, mais je me suis senti heureux d'être né chez un peuple et à une époque où les hommes qui défendent la liberté ne perdent point leurs efforts, où le plus beau titre pour un écrivain c'est celui d'honnête homme ; où la bonne foi littéraire est plus estimée que le talent qui veut tromper.

Désormais, mon cher chevalier, je continuerai comme j'ai commencé. Seulement je ne prends envers vous aucun engagement. Si les entraves qu'on met à la publication de cet ouvrage en rendent les livraisons plus rares, soyez toujours persuadé qu'il ne faudra point soupçonner mon zèle. Croyez que je parlerai tant que la parole sera libre, et le jour qu'un pouvoir oppresseur voudra me dicter des opinions, vous l'apprendrez par mon silence.

Je suis, etc.

ÉPIGRAMME.

Sur M. de M ...s, membre de la Chambre des députés.

Pour Dieu, finira-t-il son prône
Au nom de l'autel et du trône?
Car il est d'un ennui mortel
Au nom du trône et de l'autel.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

des Matières contenues dans ce volume.

A.

B.

C.

D.

E.

K.

L.

M.

S.

T.

V.

W.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

LETTRES NORMANDES,

OU

CORRESPONDANCE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

TOME ONZIÈME.



PARIS,

AU BUREAU DES LETTRES NORMANDES;

LIBRAIRIE DE LACRETELLE AINÉ ET COMPAGNIE,

RUE DAUPHINE, N° 20.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15.

1818.

AVIS.

MM. les souscripteurs à la ci-devant Minerve Française seront servis, pour le complément de leur souscription, au moyen de l'envoi des Lettres Normandes. L'abonnement des personnes qui avaient souscrit aux deux ouvrages, sera prolongé à raison de la durée de chacun des deux abonnemens. De nouvelles mesures ont été prises pour que les *Lettres Normandes*, jusqu'ici favorablement accueillies du public, soient de plus en plus dignes de ses suffrages, et pour qu'elles présentent tout l'intérêt que permettent les circonstances et le régime de la censure.

Les *Lettres Normandes* continueront à paraître par livraisons à des époques indéterminées; mais désormais, chaque volume sera composé de *treize* livraisons.

Le prix de l'abonnement est : pour un volume, 14 fr ; pour deux, 27 fr ; pour quatre, 50 fr. Le montant de l'abonnement doit être adressé d'avance et *franc de port*, ainsi que la correspondance, au Directeur des *Lettres Normandes*. Le bureau a été transféré à la librairie de MM. LACRETELLE aîné et Compagnie, *rue Dauphine*, n° 20.

On souscrit aussi chez les principaux libraires de Paris, des départemens, et de l'étranger, ainsi que chez les directeurs des postes.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux en bon chrétien
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Discussion du Projet de loi sur le mode de recrutement de l'armée. — Les Spectacles. — MM. Scheffer, Duchamp, le comte de B. et madame Manson. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse. — Prédictions pour l'année 1818.

LETTRE PREMIÈRE.

Paris, le 28 janvier 1818.

A monsieur Dumesnil, négociant.

DISCUSSION DU PROJET DE LOI SUR LE MODE DE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

Si la charte, en proscrivant la conscription, avait entendu proscrire le principe fondamental des sociétés, l'égale répartition de toutes les charges, la charte aurait fait une chose absurde, et nullement obligatoire pour les citoyens, parce qu'elle serait contraire au bon sens et à l'intérêt de la France, et que, quel que doive être le respect des

que les autres impôts sont également payables par tous les administrés, vertueux ou non, étrangers ou français.

Il me semble donc que la loi devrait moins ressembler à la conscription dénaturée par Bonaparte, mais plus à la conscription romaine et spartiate, dans toute sa pureté. Je ne voudrais point voir attachée à la noble idée de l'amour de la patrie, une idée de violence. La défense de l'État est une dette, mais une de ces dettes d'honneur que le sentiment de la réputation contraint seul à acquitter. Si je faisais une loi de conscription, je ne forcerais personne à partir; comme celui qui renonce à défendre son bien mérite de le perdre, je déclarerais les lâches inhabiles à exercer aucune fonction; je voudrais qu'ils fussent marqués du sceau de l'ignominie. Un homme qui manque à un devoir d'honneur ne peut être puni que par la honte.

Après avoir exposé une idée qui peut devenir féconde dans une tête plus habile, je passe à la discussion du projet de loi qui nous occupe. Je n'examinerai point les questions du vote annuel, des vétérans et de l'avancement; ces questions sont aujourd'hui aussi clairement résolues qu'il est possible, par les lumineux discours qui ont été prononcés à la tribune. Celle du recrutement m'avait seule paru pouvoir être considérée sous un point de vue nouveau; je l'ai fait, et je me contenterai actuellement d'offrir quelques réflexions sur les orateurs qui ont combattu toute la loi, car ce serait mal interprêter ma pensée que de la juger conforme à celle de MM. de Bonald, de Villèle et Sallabéry, parce que je repousse l'idée du recrutement forcé.

M. de Villèle, dans un discours moins éloquent qu'on ne devait l'espérer de lui, a moins attaqué le projet de loi que les ministres; car aujourd'hui, dans l'opposition ultra-royaliste, il est de mode de faire de la critique absolue du ministère un épisode obligé de chaque discours. Nous, citoyens obscurs, quand nous attaquons les actes minis-

tériels, on ne peut nous supposer d'autre sentiment que l'amour de la patrie; mais quand des hommes, tels que MM. de Villèle, Corbière et de Bonald, attaquent avec acharnement les agens du pouvoir, n'est-il pas à craindre que le public, porté à la malignité, ne leur prête des intentions d'un certain genre; et ne découvre à travers le voile transparent de ces attaques, certains désirs, et certaines espérances? Le public n'aura jamais, ne saurait avoir de pareils soupçons sur les indépendans. Ceux-là s'oublient entièrement eux-mêmes, ils n'ont d'autre ambition que le triomphe véritable de la charte, d'autre passion que l'amour du bien. Ils n'attaquent pas les ministres par un système ou une convention, mais ils les blament ou les approuvent suivant la direction d'une conscience éclairée et pleine de bonne foi. La preuve de cette vérité est sous nos yeux; ils ont attaqué la loi sur la liberté de la presse avec le même courage qu'ils ont défendu la loi de recrutement.

Dans le même discours, M. de Villèle s'est déclaré persécuté, lui, ses collègues et leurs familles. A dire vrai, cette déclaration me surprend d'autant plus que je cherche par tout, sans pouvoir les saisir, des traces de ces persécutions? Sans doute, M. de Villèle et ses adhérens n'exercent plus la désastreuse olygarchie de 1815. Serait-il de ces hommes qui, lorsqu'ils ne peuvent plus être tyrans, crient à la tyrannie?

M. de Villèle parle de destitutions; il voit les fidèles amis du roi écartés de toutes les places. Puisqu'il nous autorise à nous étendre sur ce chapitre, qu'il nous permette de lui demander pourquoi, en 1815, il ne monta pas à la tribune pour réclamer, avec son éloquence habituelle, contre le système des destitutions alors bien autrement développé? Comment M. de Villèle, ce partisan si déclaré de la fixité, a-t-il pu voir avec calme l'épuration de tant d'employés réduits à la misère, de tant d'officiers

punis de leur gloire ; l'épuration des cours de justice privées de magistrats éclairés dont le crime était d'avoir servi l'ancien gouvernement, et remplacés par l'intrigue adroite ou par l'ignorance à laquelle une indolente fidélité tenait lieu de talens et de vertus? Voilà les destitutions contre lesquelles il fallait tonner ; mais parce qu'aujourd'hui l'intérêt du service a commandé le renvoi de quelques hommes auxquels un long sommeil n'a rien appris, de quelques anciens nobles qui déclareraient volontiers *ne savoir signer*, voilà M. de Villèle en révolution ; il monte à la tribune, et à propos de recrutement, il tonne contre toutes les parties de l'administration ; il s'élève contre quelques mutations que tout le monde approuve, plus jaloux de l'intérêt de son parti que de celui de la nation qu'il est appelé à défendre.

M. Sallabery va plus loin, il dénonce les agens du pouvoir ; il voit une immense conspiration contre la monarchie. Son imagination se crée des fantômes ; il cite des faits, il trouve des preuves. Ceux qu'il appelle les révolutionnaires sont joyeux : ils conspirent. Les amis des idées libérales ne sont pas l'objet d'une inquisition royaliste ; ils conspirent : les ministres demandent à créer une armée nationale ; ils conspirent : les membres du côté gauche approuvent cette mesure ; ils conspirent ; et moi qui rapporte tous ces faits, je conspire peut-être comme eux.

L'opinion de M. Sallabéry est corroborée par l'opinion de M. le marquis de Causans. Ce dernier déclare que la religion du roi est surprise ; il déclare la patrie en danger, et voit dans les idées *prétendues* libérales, la source de tous nos maux. Ces idées qui, suivant l'expression de M. de Bonald, sont un monstre qu'il faudrait punir sur l'identité, il prétend qu'elles ont fait périr Louis XVI. Si cela est vrai, c'est un crime à leur reprocher, mais M. de Causans avouera aussi que, dans son sens, elles ont quelquefois du bon, puisqu'elles ont renversé Bonaparte.

Après avoir fait mention de MM. Villèle et Sallabéry, je ne me pardonnerais pas de passer sous silence M. le comte de Vogué, qui demande si la conscription alimentait la *noble* Vendée, si la bataille de Fontenoi fût gagnée par des conscrits. Rapprocher ainsi Fontenoi et la Vendée n'est pas une idée fort heureuse ; mais à ce léger défaut près, il faut convenir que l'orateur à raison ; les Vendéens étaient des volontaires à coups de crosse, et chacun sait qu'en 1792, la conscription ne se levait pas ainsi. Les *bleus* vainquirent, ils étaient conscrits ; les Vendéens furent vaincus, quoiqu'ils éprouvassent le triple plaisir d'avoir des prêtres à leurs côtés, des nobles à leur tête, et des Français à combattre.

Les orateurs de l'opposition royaliste ont beaucoup parlé de la royauté, et de l'ancien régime ; les indépendans laissant de côté ces importantes matières, ont pensé qu'il valait mieux s'occuper de la question du recrutement. Il est difficile d'avoir une logique plus serrée que M. Royer Collard, plus d'éloquence et plus de raison que MM. Dupont, Bignon et Chauvelin, des mouvemens plus oratoires que M. Camille Jordan, une abondance plus élégante que M. le comte Beugnot. Ces orateurs méritent notre reconnaissance; ils ont parlé de la gloire nationale en véritables Français, en hommes qui étaient en France lorsque nos armées repoussaient l'Europe; MM. de Villèle, Sallabéry, Josse Beauvoir, de Caumont, de Vogué, semblent en avoir parlé, comme s'ils étaient encore en Allemagne. On se souvient que Vergniaud à l'assemblée législative dans une discussion où les royalistes et les républicains étaient violemment opposés, monta à la tribune, et prononça ces paroles mémorables : *Représentans, on croirait que le Rhin coule au milieu de cette salle.* Ne serait-il pas à propos de reproduire aujourd'hui cette image éloquente, et dire avec l'infortuné girondin : *il y a le Rhin entre les indépendans et les ultra-royalistes!* Je suis, etc.

LETTRE IIe.

A madame de Sénanges.

LES SPECTACLES.

Je m'étais promis de n'être point un critique comme un autre, et de surpasser tous mes confrères en conscience, si je leur étais inférieur en talent, et cependant aujourd'hui je me trouve forcé de perdre le seul avantage que j'aye sur eux, de faire comme ils font trop souvent, de juger sans entendre et de parler sans avoir vu : c'est mal, très-mal, je l'avoue moi-même ; mais comment faire? On ne peut être dans cinq théâtres en même temps, et quand on donne cinq représentations nouvelles le même jour, il faut bien se résoudre à en manquer au moins trois. Il me reste un moyen de m'absoudre en partie, c'est de ne prendre un ton tranchant et décisif que lorsque je pourrai dire : *j'ai vu, de mes propres yeux vu, ce qui s'appelle vu.*

Théâtre français. Lorsque la foule se portait au *Vaudeville*, à la *Gaîté*, à la *Porte Saint-Martin* et à *l'Odéon* pour assister au triomphe ou à la chute des pièces nouvelles, une société peu nombreuse, mais choisie, se réunissait aux Français pour la reprise de *Warwick*. Le chef-d'œuvre de La Harpe a été écouté avec plaisir, mais sans enthousiasme. Le poëte sent presque par tout son collége, et trop de régularité l'empêche d'atteindre au sublime. *Warwick* est une des tragédies les plus régulières pour le plan et la conduite du drame, une des mieux soutenues pour l'élégance et la noblesse du

style ; mais ces qualités si rares n'enlèveront jamais les applaudissemens, parce qu'elles ne surprennent pas le spectateur.

Lafond a peu contribué au succès de la reprise, et Warwick a souvent manqué de force, de noblesse, et même d'intelligence.

Talma, qui devait rentrer dans l'Iphigénie de Guimond de la Touche, par le rôle d'Oreste, a reparu hier dans Coriolan ; il a obtenu son succès accoutumé, mais quelques sifflets assez justement mêlés aux applaudissemens, lui ont appris que le public, en rendant justice au talent, n'oubliait pas que lui-même est aussi digne de quelques égards.

Odéon. Ce théâtre donne tout à fait dans le mélodrame, et finit par y mettre de la franchise. *Les Diables de la rue d'Enfer* eussent été mieux placés sur les tréteaux de la Gaîté ou de l'Ambigu : j'engage M. Picard à faire composer pour chaque scène de cette pièce une musique bruyante où l'on aura soin d'imiter *le bruit des chaînes*, de *faire hurler des fantômes*, et je ne doute pas un seul instant qu'il ne puisse alors faire un commerce avantageux avec les directeurs des boulevards. Excepté le *Petit Jehan de Saintré*, je ne vois pas de pièce qu'il ne puisse hardiment recevoir en échange contre celle-ci.

M. Dumersan, père *des Diables de la rue d'Enfer*, allait sans doute être nommé quand de nombreux sifflets ont contraint au silence les ultra-claqueurs salariés qui combattaient la mauvaise humeur de toute la salle avec une constance héroïque. Quelques gendarmes ont encore accru le tumulte par leur présence. J'allais démander à cette occasion jusqu'à quelle époque la force armée doit être en France partie nécessaire de toute récréation publique ; mais je viens d'apprendre qu'un réglement de police reconnaît pour la suite l'incompétence des gendarmes en matière littéraire.

Le Dépit amoureux, remis à la scène en trois actes, vient d'être représenté à l'Odéon. Le correcteur de Molière n'est point parvenu à lui ôter son génie ; la pièce a réussi malgré tous les changemens et toutes les coupures.

Vaudeville. *Le Duel par la croisée* est un modèle pour le genre. Les scènes de cette petite pièce sont bâties sur un fonds bien léger, mais elles sont pleines d'esprit et de saillies. De jolis couplets rappellent ceux de *la Leçon de botanique;* je ne crois pouvoir en faire un plus bel éloge.

Variétés. Une bluette, qui n'est ni meilleure ni pire que bien d'autres, et qui aurait sans doute obtenu un succès complet si Potier l'avait soutenue de son originalité, vient d'éprouver une demi chute à ce théâtre. Le caractère de *l'Obligeant*, que les auteurs ont voulu critiquer, n'existe pas; il existerait, qu'il devrait, quoique ridicule, être épargné, ne fût-ce qu'à cause de sa rareté. Ce qu'il eût fallu frapper avec l'épigramme, ce sont ces hommes inhabiles à rendre aucun service, et qui cependant ont *la rage d'être officieux.*

La police, qui se mêle et se mêlera toujours de littérature, a porté ses grands ciseaux sur la petite pièce de *l'Obligeant.* Voici une rognure que j'ai trouvée dans les coulisses. Dubreuil, officier à demi-solde, devait chanter ce couplet que les censeurs n'ont pas trouvé bon.

Air : *L'astre des nuits dans son paisible éclat.*

Tous mes plaisirs sont réduits de moitié ;
Demi-repas où la prudence veille,
Bacchus lui-même, avare et sans pitié,
N'offre à mes vœux que la demi-bouteille :
Par ces rigueurs notre honneur enrichi
Dédaigne seul l'économie,
Et jamais devant l'ennemi
Nous ne servirons à demi
Le souverain et la patrie !

Porte Saint-Martin. *Karabi*, qui depuis long-temps était en route, vient de débarquer dans *l'isle des Piqûres*. Je pense que l'auteur de cette pièce doit être étrangement *piqué* de la mauvaise réception qu'on lui a faite, et pour ne pas rendre sa position plus embarrassante, je lui laisserai le voile de l'anonyme.

Emile quittera, à ce que l'on prétend, la Porte Saint-Martin au moment où Potier doit y paraître. Le Vaudeville a fait, dit-on, acquisition de cet acteur toujours comique, et souvent original. A quoi pense Brunet de laisser échapper une si belle occasion de réparer la perte qu'il vient de faire ?

Gaîté. Ce théâtre, qui marchait en troisième ligne, rivalise aujourd'hui avec l'Ambigu et la Porte Saint-Martin. Un grand nombre de pièces viennent de réussir à la Gaîté, et *l'Enfant du régiment* a trouvé autant de protecteurs qu'il y avait de spectateurs dans la salle. C'est un héros, il devait plaire à des Français; c'est un héros, et c'est un enfant : voilà qui tient du merveilleux ; il devait plaire aux habitués du boulevard.

Je pourrais, Madame, vous parler encore d'une foule de pièces qu'on met dans ce moment à l'étude, qu'on reçoit aux corrections, que l'on achève ou même que l'on médite; mais cette lettre est déjà trop longue. Je vous parlerai seulement d'une tragédie que l'on doit lire cette semaine au comité du théâtre Français. Elle porte pour titre : *Judith*, et renferme parfois des vers qui ont la force et l'onction qui conviennent surtout au genre *sacré*. Le jeune homme qui en est l'auteur, et qui possède déjà plusieurs titres littéraires, fait éclater dans sa pièce le noble patriotisme dont tous ses écrits sont animés.

J'ai remarqué ce passage vraiment national. Le guerrier Ismaël revient parmi ses concitoyens pour marcher contre

Holopherne. Ozias s'étonne d'un pareil dévouement, et lui dit :

Gloire et reconnaissance au guerrier généreux
Qui n'a pas oublié son pays malheureux,
Et qui vient secourir la triste Bethulie.

ISMAEL.

Ma patrie en danger est bien mieux ma patrie!
On a vu des Hébreux dont les prudens amours
Pour le pays natal ne brillaient qu'aux beaux jours.
Loin de moi d'imiter leur lâchetés insignes.
De porter notre nom je les déclare indignes;
Ils ne savent que fuir dans nos adversités,
Livrer par trahison le chemin des cités,
Ou, quand les vrais Hébreux ont dissipé l'orage,
Étaler en rentrant leur facile courage;
Sacrilèges enfin, ils osent sans remords
Se parer d'un laurier trouvé parmi les morts.....

Acte 1, scène 2.

Je suis, etc.

LETTRE IIIe

A M. le Marquis Dupin, ex-parlementaire.

LES TRIBUNAUX. — QUESTIONS SUR LE DISCOURS DE M. DE MARCHANGY CONTRE M. SCHEFFER. — DUCHAMP, LE COMTE DE B., ET MADAME MANSON.

MONSIEUR,

Un écrivain célèbre, à l'occasion des doctrines étranges soutenues par le ministère public dans les affaires de MM. Rioust et Chevalier, a publié une éloquente réfutation intitulée : *Questions sur la Léjislation de la Presse*. Cet ouvrage, son plus beau titre à la reconnaissance publique, a été un véritable triomphe littéraire, parce qu'il a vengé la raison et la justice également offensées; mais il paraît qu'il n'a point fait naître dans l'esprit de tous les procureurs du roi une égale conviction, puisqu'aujourd'hui les mêmes principes, bien que ruinés par M. de Constant, combattus et dénoncés par de nombreux orateurs dans les chambres, tacitement désavoués par les ministres même en faveur desquels ils avaient été mis au jour, se reproduisent presque sans détour dans la bouche du magistrat chargé de conclure dans l'affaire de M. Scheffer.

Loin de moi l'orgueilleuse prétention de rivaliser avec M. de Constant; en imitant la forme de son écrit, j'ai cru par là rendre à-la-fois un tribut d'admiration à son talent, et un tribut d'estime au noble usage qu'il en a fait.

Le discours de M. de Marchangy mériterait sans doute d'être réfuté pied à pied; mais en le suivant dans toutes

ses parties, j'aurais bientôt dépassé les bornes d'une lettre; je réduirai donc mes observations à l'examen de plusieurs questions générales, et vous pourrez être juge entre M. de Marchangy et moi.

Première question. *Est-on séditieux quand on trouve quelques vertus dans le parti vaincu? Un acte, même en le supposant de révolte, peut-il être courageux? s'il peut l'être, est-ce un crime que de le dire?*

Voici la phrase de l'ouvrage dénoncé : « La chambre des représentans fut courageuse jusqu'au dernier jour, et le 8 juillet encore, elle en donna une preuve remarquable par sa protestation de ce jour. » Sur la première partie de ma question, il n'est pas besoin d'une grande réponse; depuis feu Caton, qui bien qu'ennemi de César, avait quelque vertu, et qu'on louait même à la cour d'Auguste, mille et un exemples nous ont démontré qu'on peut être vertueux et du parti renversé. Ce n'est que sous le plus accablant despotisme qu'il est ordonné de donner le coup de pied de l'âne à l'ennemi tombé, parce que le despotisme est un gouvernement qui se maintient par la force, et ne fait que des lâches; mais s'il était permis sous le règne d'Octave de vanter les partisans d'Antoine, et même de trouver Cléopâtre belle; sous un régime libre, sera-t-il défendu de donner des éloges à la résistance d'une autorité qui n'est plus?

En second lieu, je réponds que la protestation des représentans, que je ne suis chargé ni d'accuser ni de défendre, fut une mesure courageuse, parce qu'elle fut faite aux yeux de douze cent mille étrangers, et contre le gouvernement qui pouvait frapper. Résister à ceux qui ont pour eux les baïonnettes n'est pas toujours une chose sûre, mais c'est assurement une chose courageuse, et quand M. de Marchangy a dit qu'une action de révolte ne pouvait être courageuse, il est tombé dans l'erreur.

Mais la troisième partie du problème est moins aisée à résoudre? Peut-être. Il s'agit de savoir s'il est séditieux de dire qu'un acte de révolte fut courageux. Il est démontré qu'un acte de révolte peut être courageux; en réduisant la proposition à ses termes les plus simples, elle deviendra celle-ci : *Est-il séditieux de dire une vérité de fait?* Malheur aux gouvernemens sous lesquels il serait nécessaire de faire cette question.

IIe question. *La charte laisse-t-elle au roi seul la défense des intérêts nationaux à l'égard des puissances alliées?*

M. Scheffer résout négativement cette question. Il pense que les chambres doivent aussi participer à cette défense. M. de Marchangy trouve dans cette solution une intention séditieuse, et une doctrine inconstitutionnelle. « Le roi, dit-il, commande les forces de terre et de mer; il fait les traités de paix et d'alliance ; » et il croit, par cette citation, avoir victorieusement répondu. Mais il a sans doute oublié cet autre article de la charte : « L'impôt sera librement consenti. » Qu'est-ce que les intérêts nationaux à l'égard des alliés, sinon l'énorme contribution de guerre qui pèse sur nous? Si la chambre refusait cette contribution, que deviendraient les traités conclus par le roi? Les chambres que la constitution investit de la faculté d'augmenter ou de réduire l'impôt, ne sont donc pas moins chargées de la défense des intérêts nationaux que le prince lui-même. La proposition de l'auteur est donc aussi constitutionnelle qu'elle peut l'être. Elle est de toute vérité, et, je le répète, *vérité* et *sédition* sont des expressions étonnées de se trouver ensemble.

IIIe question. *Est-ce être séditieux et calomniateur de dire que nous sommes sous le règne des lois d'exception?*

Calomniateur, non; chacun le sait. Séditieux, non

plus, puisque nous avons prouvé que la vérité ne pouvait être déclarée séditieuse que sous les Néron et les Caligula. Mais, dira-t-on, la proposition de l'auteur est ici dénaturée. S'il eut dit simplement que nous gémissions sous l'empire des lois d'exception, il n'eut point été coupable; mais il a soutenu que la charte n'était connue que par des lois d'exception : voilà le crime. Je ne chercherai pas à l'atténuer, quoiqu'il n'y ait peut-être qu'un défaut de rédaction, assez peu surprenant de la part d'un jeune écrivain; protestant de mon respect profond pour la charte, je me permettrai une seule réflexion. Pour que la charte soit surement exécutée, il faut que les garanties de son exécution soient elles-mêmes données. La parole royale est sans doute sacrée; mais celle des ministres n'a pas cet auguste caractère. La charte porte avec elle les garanties les plus efficaces; elle proclame la liberté de la presse, et la responsabilité des ministres : avec la première on peut accuser les ministres, avec la seconde on peut les juger. Chargés de l'exécution des dispositions de la charte, les ministres ont aujourd'hui de pleins pouvoirs; la presse n'est qu'à moitié libre; elle reste impuissante. La charte ne sera donc évidemment garantie que lorsque la responsabilité des ministres sera fixée, et que la presse aura recouvré sa liberté. On pourrait dire, c'est évidemment la pensée de M. Scheffer, « qu'il y avait des lacunes dans la charte, et des omissions dans notre législation constitutionnelle.

IVe QUESTION. *Est-ce calomnier des jurés de dire que leur déclaration tend à encourager les assassinats?*

Les jurés jugent d'après leur conscience; ils n'en doivent compte qu'à eux-mêmes; mais leur conscience peut s'aveugler; hommes, ils sont sujets à l'erreur; et quoique ce soient des jurés qui ont jugé, l'arrêt peut être inique; ses

conséquences peuvent être désastreuses ; leur déclaration, innocente même, peut tendre à encourager le crime, et bien qu'ils ne soient point légalement responsables, on doit accuser et réformer leur jugement. Voici des principes irréprochables ; mais je vais plus loin. Dans l'état actuel de la législation du jury, ne peut-il pas devenir une commission spéciale? Nommé par les préfets ne peut-il pas quelquefois embrasser leurs passions? C'est une question que je soumets à M. de Marchangy ; et s'il arrivait qu'un homme évidemment coupable, tel que l'assassin du général Lagarde, ou ce fameux Trestaillon, si connu dans l'histoire des massacres de Nîmes, fut renvoyé absous; si, après le scandale de cette absolution, les hautes cours eussent à la face de l'Europe cassé le jugement, fait recommencer les procédures, serait-il défendu aux citoyens témoins de cette criminelle absolution de faire entendre la voix de la justice offensée? serait-il défendu de rapporter les noms des jurés, sans les inculper d'ailleurs, mais pour offrir à ceux qui leur succéderont une éclatante et utile leçon? La réponse ne me paraît pas douteuse.

V^e question. *Attaquer l'administration du roi, est-ce attaquer le roi?*

Sur cette question résolue affirmativement par M. de Marchangy, je renvoye le lecteur à l'écrit de M. B. de Constant, aux discours prononcés à la tribune. Pour le procureur du roi, il suffit de lui mettre devant les yeux ce passage de Montesquieu :

« Le rapporteur de M. de Cinq-Mars voulant prouver qu'il était coupable du crime de lèse-majesté pour avoir voulu chasser le cardinal de Richelieu des affaires, dit : « Le » crime qui touche la personne des ministres, des princes » est réputé, par les constitutions des empereurs, de » pareil poids que celui qui touche leur personne. Un

» ministre sert bien son prince et son état; on l'ôte à tous
» les deux : c'est comme si on privait le premier d'un
» bras, et le second d'une partie de sa puissance. » Quand la servitude viendrait sur la terre, elle ne parlerait pas autrement. »

VIe ET DERNIÈRE QUESTION. *Un procureur du roi doit-il critiquer littérairement l'ouvrage qui lui est dénoncé?*

Si l'ignorance ou la sottise étaient séditieuses il n'y aurait pas de difficulté à résoudre affirmativement cette question. Mais si, au contraire, ce n'est point un délit d'écrire mal, et de manquer d'esprit, il est inconvenant pour un procureur du roi de se livrer à la critique littéraire, même du plus mauvais ouvrage sous ce rapport. Je ne regarde pas l'ouvrage de M. Scheffer comme littérairement parfait; mais si j'étais procureur du roi j'abandonnerais un triomphe peu digne du caractère d'un magistrat. Je serais plus circonspect encore, si le goût et la raison pouvaient me reprocher, comme écrivain, des défauts bien plus graves que des fautes de langage. Par respect pour le magistrat, nous faisons grâce des citations à l'auteur.

Voici, Monsieur, les questions que le plaidoyer de M. de Marchangy m'a suggérées. Je les ai résolues avec toute la liberté possible, parce que j'ai pensé que la loi du 9 novembre ne défend pas de combattre les procureurs du roi quand ils se trompent. J'ignore encore quel sera le résultat de ce procès; mais j'ai cru du devoir des écrivains de se prêter un mutuel appui contre des doctrines erronées. (1)

Une autre affaire beaucoup plus sérieuse par la nature du délit, occupe en ce moment, et ces vieillards, rentiers

(1) Nous apprenons que M. Scheffer est condamné ; s'il n'en avait pas appelé, nous aurions peut-être balancé à insérer cet article. Mais un jugement qui peut être réformé, est par lui-même attaquable, et nous avons jugé à propos de publier notre opinion.

paisibles, qui passent tout un hiver dans les salles de nos tribunaux, et ces habitués de la Grève qui ne manquent jamais une exécution, et semblent courir après une émotion forte, pour éprouver s'ils ont encore le cœur sensible. Le nommé *Duchamp*, accusé de la mort de la *veuve Bourson*, assassinée le 12 août dernier, vient d'être mis en jugement. Une gance de chapeau d'homme trouvée auprès de la victime, et qui ne peut appartenir à l'accusé, la contenance tranquille de celui-ci, la candeur qui semble dicter toutes ses réponses et le défaut de preuves; voilà ce qui rend le jugement difficile à porter. Je laisserai le procureur du roi rassembler les faits qui déposent contre Duchamp, je laisserai son avocat leur opposer les nombreux moyens de défense qu'il a en son pouvoir, et je me contenterai d'implorer la religion des jurés contre des apparences qui souvent sont trompeuses; j'applaudirai à l'institution du jury, institution vraiment belle, qui donne à l'accusé des juges plutôt disposés à absoudre dix coupables qu'à punir un innocent; enfin je me plaindrai de nouveau de ce qu'on ne veuille point appliquer la même forme judiciaire aux délits de la presse. (1)

Les tribunaux qui reçoivent les plaintes conjugales ont aussi beaucoup à faire dans ce moment. Depuis que la loi du divorce est abolie, on n'entend plus parler que de séparations. Un M. M*** plaide contre sa femme, qui revient chez son mari, après une disparition de quinze jours, et prétend, parce qu'elle rentre une *évangile* à la main, qu'elle n'a été qu'à la *messe*. M. M*** demande ou qu'on lui prouve qu'il y a des messes qui durent quinze jours, ou qu'on lui permette de chasser madame M***. Eh! M. M*** de quoi vous plaignez vous? Pardonnez et taisez-vous! nous commettons tous des fautes, et qu'est-ce au reste qu'un moment d'absence?

(1) Duchamp a été acquitté.

..... Ce mal dont la peur vous mine et vous consume,
N'est mal qu'en votre idée, et non point dans l'effet.
En mettez-vous votre bonnet
Moins aisément que de coutume;
Cela s'en va-t-il pas tout net?
Voyez-vous qu'il en reste une seule apparence,
Une tache qui nuise à vos plaisirs secrets?
Ne retrouvez-vous pas toujours les mêmes treits?
Vous apercevez-vous d'aucun différence?

Non...! alors calmez-vous, et dites avec toute la philosophie qu'y mettait le bon La Fontaine, j'ai tort de m'affliger, ce mal n'est mal qu'en idée....

Quand on l'ignore ce n'est rien,
Quand on le sait c'est peu de chose,

Enfin suivez l'exemple de M. B... qui vient d'appeler sa femme en police correctionnelle : suivez-le dans son plaidoyer, pièce vraiment unique par son originalité, vous verrez qu'il ne se plaint nullement de l'infidélité de son épouse, mais seulement des coups de bâton qu'elle lui fît donner par son ami le capitaine. Il ne parle jamais de son front, mais toujours de son dos qui a beaucoup souffert, et si vous lui disiez que l'honneur......, sans vous laisser achever, il vous répondrait :

Eh bien, l'honneur! l'honneur! Je n'entends que ce mot....
Apprenez qu'à Paris ce n'est pas comme à Rome;
Le mari qui s'afflige y passe pour un sot,
Et le mari qui rit pour un fort honnête homme.

Ainsi, M. M*** convenu que pour vous plaindre vous attendrez jusques aux coups de bâton, inclusivement.

Mon cher marquis, voici dejà dans cette lettre une discussion sérieuse sur des matières politiques, un assassinat, une aventure galante; qu'y manque-t-il pour rendre

la macédoine complète, un peu de roman; je vais vous parler de madame Manson.

Le *Sténographe parisien* dont je vous ai annoncé le journal, est éditeur *des Mémoires de Clarisse Enjalran Manson*. C'est un ouvrage auquel la célébrité du procès a donné beaucoup de vogue. Voilà cinq jours qu'il a paru, et il est à sa cinquième édition : tout le monde veut connaître cette femme étonnante, qu'un concours prodigieux de circonstances a jetée au milieu d'une scène terrible, pour y jouer un rôle si mystérieux.

J'ai lu ces mémoires, disons mieux, je n'ai eu que le temps de les parcourir ; cependant je ne crains point d'affirmer qu'on y trouve beaucoup de choses qui mettent le lecteur à même de juger madame Manson, tandis que d'nn autre côté on n'y rencontre rien qui éclaircisse le procès.

Clarisse Enjalran Manson est un de ces êtres que la nature a créés avec trop de sensibilité pour qu'ils puissent jamais arriver au bonheur : comme ils sont autrement faits que tout ce qui les entoure, ils cherchent sans cesse au-delà un bien être auquel ils ne peuvent atteindre, et cette recherche inutile les inquiete, les exalte ou les consume. Leur ame qui sent un besoin continuel de s'épancher, lés rend *impressibles* à des discours, à de légères circonstances qui souvent ne seraient ni entendus ni aperçues par d'autres, et il se trouvent ainsi lancés dans un plus grand nombre d'événemens, parce que leurs rapports sont plus étendus. Ils sont prompts à commettre des fautes, parce qu'ils ne consultent en agissant que l'impulsion de leur cœur ; mais comme ils n'ont point eu l'intention de mal faire, ils pleurent sur des imprudences et n'ont point de remords. Enfin, comme ils apprennent de bonne heure à mépriser un monde dont les vains jugemens, et surtout l'hypocrisie, les révolte, ils foulent au pied la crainte de l'opinion publique, et libres de ce frein, enflammés par

les passions, ils ne tardent pas à commettre une faute qui les perd et pour le présent et pour l'avenir.

C'est chez les femmes surtout que le caractère que je viens de peindre se rencontre ; c'est celui de *madame Manson*. Dans un endroit de ses mémoires, elle dit :

« Je ne fais rien comme les autres : il m'est arrivé » d'être accusée injustement, et par l'effet d'une fierté » mal-entendue, ou si l'on veut de ma *bizarrerie*, je » dédaignais de me justifier.

» Je crois avoir ce qu'on appelle une mauvaise tête, on » me le répète tous les jours. Peut-être pourrait-on bien » trouver ce qui lui manque dans mon cœur, mais com- » ment aller l'y chercher, ce qui y entre une fois n'en » sort plus.... »

Dans un autre endroit, on trouve peut-être encore plus de sensibilité. C'est un souvenir qui vient charmer, madame Manson, dans l'ennui de sa prison : elle se rappelle que le petit ange (c'est ainsi qu'elle désigne son fils), était à ses côtés dans l'église Notre-Dame, et faisait de lui-même cette prière : *Mon Dieu! faites-moi la grâce d'être bien sage, guérissez maman Enjalran, et ôtez le chagrin à maman Clarisse.* Un souvenir aussi doux fait couler ses larmes, et elle prie sa mère, à laquelle elle écrit dans le moment, de la recommander aux prières du petit ange. Madame Manson n'est coupable que d'avoir un cœur trop sensible, qui l'aura sans doute conduite à commettre bien des imprudences.

Cherche-t-on ensuite à pénétrer l'obscurité profonde qui couvre l'affaire de *Rhodez*, on ne peut marcher que par conjectures, et l'on est toujours exposé à s'égarer. Aujourd'hui que mille hypothèses ont été déjà détruites, on prétend que *madame Manson* s'était rendue dans la maison *Bancal*, le jour de l'assassinat, pour y surprendre, mademoiselle *Rose Pierret* et M. *Clémendot*, qu'elle soupçonnait devoir s'y rendre, et pour s'assurer de la perfidie

d'un amant et d'une amie. On suppose qu'elle ètait cachée sous l'escalier, qu'elle vit entrer mademoiselle *Pierret*, et qu'au moment où elle allait suivre ses pas, elle entendit le bruit que firent les assassins et prit la fuite. On ajoute ensuite (et j'ignore comment cette nouvelle version peut s'accorder avec le caractère connu d'un magistrat respectable) on ajoute que M. *Enjalran* voulait engager sa fille à prendre la place de mademoiselle *Pierret*, qui serait cette femme voilée présente à l'assassinat, pour absoudre *Jausion* par une dénégation formelle. Une somme considérable que M. *Enjalran* a placée dans la maison de banque de *Jausion*, et qui forme une partie de sa fortune, serait à ce que l'on pense, le motif qui l'aurait engagé à le sauver.

Cette explication, mon cher Marquis, est sans doute aussi fautive que toutes les autres; les sources où je l'ai puisée, sont loin d'être authentiques, et je vous l'envoie sans vous la garantir. Une petite brochure va paraître sous ce titre : *L'Intrigue de Rhodez*. J'ai lieu de croire quelle sera piquante; mais le procès en deviendra-t-il plus clair? je ne pense pas que nous devions l'espérer.

Je suis, etc.

LETTRE IVe.

Au Chevalier Durville.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

L'Europe doit des actions de grâces à deux peuples qui les premiers lui ont ouvert le noble sentier de l'indépendance. Née hors de son sein, séparée d'elle par une vaste étendue de mer, la nation américaine lui a donné l'exemple d'une république sans anarchie et sans despotisme, créée dans l'intérêt des citoyens, administrée par eux et pour eux; elle leur a montré dans une population jeune encore, le modèle des qualités sociales; elle a justifié cette belle idée de Montesquieu : « Le principe des républiques est la vertu » En effet, ce serait en vain qu'on chercherait parmi ses fondateurs et ses magistrats suprêmes, des hommes vils ou des tyrans. Fondée par les Washington et les La Fayette, elle compte parmi ses présidens les Madisson et les Monroe.

La seconde nation à laquelle l'Europe doit une éternelle gratitude, c'est la France. Cette contrée si justement nommée la patrie des arts et du savoir, a été le foyer de la liberté européenne. Quoiqu'en disent encore certaines gens, l'époque de 1789 sera, aux yeux de l'histoire, l'époque la plus honorable pour ceux qui la firent naître, et la plus utile pour ceux qui en furent les témoins. Qu'on ne dise pas que l'Angleterre ayant établi avant nous une liberté solide, exerça la première une influence libérale sur le continent. Il est trop facile de répondre que cette Angleterre, si théoriquement philantropique ne voulut jamais faire participer les autres peuples aux ins-

titutions qu'elle s'était acquise ; que, semblable à l'avare, elle n'entassa des richesses que pour les renfermer, et en jouir seule au milieu d'une indigence générale. Mais les Français donnèrent au monde d'admirables leçons de générosité politique ; ils ne voulurent point de cette liberté égoïste qui ne se maintient qu'à force d'esclavage ; ils sonnèrent le réveil des peuples ; et alors même qu'ils ne recueillaient chez eux que les fruits amers de l'anarchie, ils portaient chez leurs voisins des institutions qu'eux-mêmes n'avaient pas su conserver.

Un orateur de la chambre des députés veut que nous lisions l'histoire de 1793 dans le calendrier de 1814 ; eh bien ! qu'il nous permette aussi de lire celle de 1789 dans le calendrier de 1818. Supposons que nul intermédiaire n'ait existé entre ces deux époques. Supprimons les factions de 93, et le despotisme du 18 brumaire ; oublions même la terreur de 1815, mais souvenous-nous de la première fédération. Que nous importent tant de chefs qui tour à tour ont opprimés la France, que d'hommes entre la patrie et nous ! Oublions ces hommes, mais serrons-nous autour de l'autel de la liberté. Cette Europe qui offre aujourd'hui le spectacle imposant de vingt peuples unanimes dans leurs désirs, dégoûtés des tyrannies monarchiques, se levant pour demander leur indépendance, cette Europe, c'est 1789, c'est la France qui la faite ! Et puisqu'il faut être juste, si Voltaire, si J.-J. Rousseau ont contribué à l'affranchissement de l'Amérique Septentrionale, à son tour l'Amérique Septentrionale nous a rendu bienfait pour bienfait, en contribuant à la révolution française.

Il me semble, à l'ouverture de l'année 1818, voir les nations européennes saluer l'aurore d'une ère nouvelle. On n'entend plus que le murmure affaibli de quelques partisans du despotisme ; et encore, ces hommes trahissent la faiblesse de leur cause en déguisant leur défense. Ils in-

voquent la liberté, pour en faire un auxiliaire de la tyrannie; mais la liberté ne les écoute pas. Ils frappent à toutes les portes, implorent tous les secours; mais ils ne trouveut pas même d'appui auprès des rois qu'ils croyent défendre. Cependant, la liberté marche d'un pas ferme; elle ne demande pas plus que ses droits, mais elle n'en abandonne aucun. Elle parle un langage simple, et emprunte sa plus grande force de la vérité. Tantôt elle dénonce et poursuit un acte arbitraitre, tantôt elle oppose aux jugemens de quelques magitrats l'égide de l'opinion, On peut encore aujourd'hui être injuste, ou cruel, mais le ridicule ou l'odieux sont inséparablement attachés à l'injustice et à la cruauté. La liberté dirige l'opinion dans le sentier du vrai et du juste, et l'opinion soutenue sur ce double appui, prononce sans appel des arrêts dont les exécuteurs sont partout, et dont le théâtre est le monde civilisé.

— Le message de M. Monroe aux chambres législatives des Etats-Unis est digne d'un peuple libre, par la franchise et la loyauté qui en animent toutes les parties. On devrait le proposer pour modèle à certains ministres dont les rapports sont assez semblables à ces miroirs à facettes qni ne réfléchissent que des images brisées, dont les mille reflets trompent la vue au lieu de lui offrir des objets ressemblans. M. Monroe dit la vérité et toute la vérité. On regrette, il est vrai, que le gouvernement américain soit plus jaloux d'étendre ses possessions que de servir la cause des indépendans, mais enfin, puisqu'il a cru de son intérêt d'agir de la sorte, approuvons la bonne foi avec laquelle il le déclare. Selon lui, les deux partis qui divisent l'Amérique espagnole sont à peu près égaux. En nombre, cela pourrait-être, quoique rien ne le prouve, mais la justice de la cause, et la force des principes ne sont-ils comptés pour rien? Si un seul homme éclairé vaut mieux qu'une populace ignorante et imbécille, dix

mille défenseurs de la liberté ne seraient-ils pas plus dignes d'estime que cent mille défenseurs du despotisme ? Que l'on juge donc, si le nombre est égal de part et d'autre, de quel côté doit pencher la balance.

— La *Quotidienne* et la *Gazette* viennent de recevoir leurs étrennes. *Mina* est, dit-on, arrêté. Ces feuilles sont insolentes dans la victoire; Elles ont raison. Rien n'est si précieux que ce qui est rare.

Que deviendra l'infortuné Mina ? C'est une question qu'on se fait de tous côtés. Les ultra-royalistes espagnols parlent d'une amnistie ; mais cela est peu rassurant, on sait que, suivant leur langue, *amnistie* est synonyme d'*exil* et de *déportation*. Les Cortèz furent aussi amnistiés.

— Un journal anglais, qui ne paraît qu'une fois par mois *(the Busy Body)*, contient dans un de ses numéros de l'année dernière, une série de questions et de maximes dignes d'être rapportées, car elles offrent un intérêt général. En voici un échantillon :

« Comme Dieu est le seul être qui ne puisse mal agir, n'est-ce pas un blasphême d'attribuer cette perfection à tout autre être quelconque ?..... »

« Si un homme pouvait avoir reçu de la nature cette perfection divine, ne serait-il pas absurde de lui faire prêter le serment d'observer la justice, puisqu'alors il ne pourrait pas agir mal ?..... »

« Un prince qui ne se croit libre qu'autant qu'il fait tout ce qui lui plaît, n'autorise-t-il pas ses sujets à se croire esclaves lorsqu'ils ne peuvent faire ce qu'ils veulent ? »

« Lorsque le peuple ne voit que des hommes ineptes dans les places, ne doit-il pas naturellement en conclure

que le moyen d'arriver à tout, est de n'être propre à rien ? »

« Si un prince, lorsqu'il se montre en public, cesse d'exciter les acclamations, et d'obtenir le respect de son peuple, c'est un signe certain de l'affaiblissement de son pouvoir; et il y a peu d'intervalle entre la cessation des applaudissemens du peuple et son refus d'obéir. »

(Note du rédacteur.) On dit que les maximes et les questions suivantes ont dû être affichées dans la chambre à coucher du prince de........., cet appartement étant celui dans lequel il passe la plus grande partie de son temps. »

— La mort de M. de St-Morys, tué en duel par M. Dufailly, va donner lieu à un procès remarquable. Madame de St-Morys poursuit l'homme qui a usé d'une légitime défense, et les vieilles lois de Louis XIV sur le duel vont renaître : mais ce qui ajoute à l'intérêt que cette affaire doit inspirer, c'est qu'elle implique un pair de France, qui a été, soit le témoin, soit le fauteur du duel. Chacun se demande quel est ce pair, qui n'est point désigné nominativement dans l'ordonnance royale en vertu de laquelle le procès sera porté à la cour des pairs. Les uns prétendent que c'est le duc de Grammont, d'autres désignent le prince de Poix, d'autres encore nomment le duc de Luxembourg, enfin j'ai entendu nommer le duc de Tarente. Voici comme on explique la complicité. M. de St-Morys avait grièvement offensé le colonel Dufailly; celui-ci l'appela en duel, et l'agresseur tergiversa longtemps. Le commandant des gardes du corps, dont il faisait partie, fut tellement indigné de cette faiblesse qu'il lui refusa la permission de continuer son service au château, jusqu'à *ce qu'il eût fait son devoir.* L'autre alors se décida, fut tué; et aujourd'hui le vainqueur, et le capitaine des gardes du corps de service, qui est pair

de France, sont traduits en jugement. Quelque soit l'issue, remarquons que le duel ne fut jamais plus fréquent que lorsqu'il fut le plus rigoureusement puni par les lois.

— Le projet de loi relatif à la presse est définitivement rejetté par la chambre des pairs. Que signifie ce phénomène? La chambre des pairs défendrait-elle mieux nos libertés que la chambre des députés; des motifs secrets ont-ils dirigé son vote? Ce qui doit enseigner aux ministres leurs devoirs, c'est l'unanimité des opinions sur ce principe : *le dépôt n'est pas publication.* Quelque soit l'espèce d'arbitraire que le rejet de la loi laisse pour long-temps encore au ministère, il justifiera les attaques de ses ennemis s'il en abuse. Sa position devient très-délicate; d'un côté, il a un code pénal dont les vagues dispositions peuvent s'appliquer à tout, et faire condamner même l'*Oraison dominicale,* si quelque procureur du roi se charge d'y découvrir des provocations indirectes au renversement de l'autorité légitime; de l'autre, il conserve la loi du 9 novembre qui, n'en déplaise à ceux qui l'ont faite, renferme des dispositions inconstitutionnelles, puisqu'elle frappe non pas seulement ceux qui attaquent le roi, mais ceux qui attaquent son *autorité,* et que cette *autorité* étant exercée par les minissres, elle renferme implicitement cette doctrine si chère aux avocats royaux, *attaquer les ministres c'est attaquer le roi,*

Si les ministres n'usent pas avec toute la réserve possible de l'arbitraire qui leur est laissé, ils courront à leur perte, car sous un régime constitutionnel l'arbitraire retombe toujours sur ceux qui en abusent.

— Un M. R.... politico-journaliste, fut dernièrement visité par M...... son digne ami, qui le trouva entouré de cartons, et mettant sur chacun des étiquettes différentes.

Sur les uns, on lisait les lettres *D. O,* sur les autres celles-ci : *D. M.*, sur d'autres : *D. I.* La curiosité du visiteur fut vivement excitée. Il demanda l'explication de ces initiales. Alors le sieur R... appuyant légèrement son doigt sur ses lèvres, lui dit à voix basse : « Ne me trahissez pas ; c'est un secret que je ne dis pas même à mes intimes amis. Je fais ici, *par entreprise*, des discours de tribune ; les lettres *D. O.* signifient *discours de l'opposition, D. M.; discours ministériels. D. I. discours des indépendans.* » M... fut curieux d'examiner les cartons, et après bien des sollicitations, il obtint l'ouverture de quelques-uns.

Le premier qu'il ouvrit était destiné à l'opposition royaliste. Les feuilles étaient numérotées, et chacune portait une note instructive de la main de celui qui avait commandé le discours. Voici la première de ces notes.

« M. R.... aura grand soin de se rappeler que je fus chevalier de St.-Louis en 1784 ; que j'ai été seize ans général titulaire, et qu'en 1795 j'ai suivi l'armée de Condé. Ces circonstances lui font assez comprendre que je ne puis approuver l'enrôlement forcé ; l'aile de l'armée, dont j'étais le commandant en titre, et qui se composait de 3 mille hommes, ayant été recrutée par des volontaires.

» Il se souviendra aussi que je hais la révolution, parce que j'y ai perdu tout mon bien. Sur le titre de vétérans, il n'oubliera pas de prouver que nos héros de fraîche date sont des brigands, et avec un peu de tournure, il lui sera facile d'ajouter que les ministres trahissent le roi, que sa religion est surprise, et qu'une vaste conspiration se trame contre la légitimité.

» Je l'invite très-sérieusement à oublier toujours les mots révolutionnaires de charte, d'intérêts nouveaux, d'armée nationale, et de gloire nationale.

» Je l'invite également à ne chercher ses exemples que dans les armées anglaises ou vendéennes, il pourra parler avec modération de Fontenoi et de Marsailles ; mais il

n'oubliera ni l'armée de Condé, ni les Suisses, ni surtout Quiberon. »

Le marquis de....

Dans un autre carton destiné aux ministériels, M..... trouva la note suivante.

« Je m'en rapporte à M. R... pour les éloges qu'il est convenable d'adresser aux ministres. Je désire qu'il prouve que leur projet est bon, mais je l'engage à proposer deux amendemens à son choix; car il faut ne pas avoir l'air de tout approuver. Ce que je lui recommande par-dessus tout, c'est de songer que j'ai une place, qu'on m'en a promis une plus élevée, et qu'ainsi, il serait mal-adroit de trop m'avancer pour ou contre un ministère qui peut m'être utile s'il ne tombe pas, et que je ne veux pas trop encenser de peur qu'il ne tombe. Enfin, il faut que, dans un discours d'une heure, je ne blesse personne, je ménage à la fois ma place et ma patrie, les ultra et les patriotes, les ministres et nos alliés. Si M. R... craignait que le discours ne parut trop pâle, il peut y intercarler quelques morceaux de force contre Bonaparte, cet homme n'étant plus bon à rien.

Fait en notre parquet de procureur du roi.

(*Ces mots étaient effacés.*)... Signé le chevalier de...., procureur du roi...... »

M..... allait poursuivre son examen et ouvrir le carton des patriotes, mais le sieur R.... l'arrêta, en lui disant que ce carton n'était-là que pour servir de pendant aux autres; il déclara qu'il avait refusé de se charger des discours de ce genre, parce qu'il avait toujours haï le jacobinisme. Son ami le quitta sur cette réponse; en descendant l'escalier, un papier, laissé par mégarde, frappa ses yeux; il le ramassa, et lut ces paroles :

« J'apprends que M. R.... est passé chez moi pour m'offrir ses services, à l'occasion du discours que je dois prononcer dans quelques jours sur le recrutement. Si

M. R.... a besoin d'un écu, je le lui offre; mais je le prie de croire que je méprise trop son talent et sa personne pour consentir à lui confier un travail que j'ai toujours fait moi-même. Je ne connais rien de si méprisable que les hommes qui portent les haillons de tous les partis, et pour qui la liberté est, ainsi que le despotisme, un moyen de spéculation... »

N.... membre du
côté gauche.

Le lecteur se garda bien de remettre ce billet à celui qui l'avait perdu, mais il comprit alors pourquoi le carton des indépendans était resté vide.

— Les *Lettres Champenoises*, pamphlet rédigé par M. *Mély-Jeannin*, qui joint à ce titre littéraire et politique, celui de rédacteur en chef de *la Quotidienne*, viennent de se réveiller après un mois et demi de sommeil. Je ne dirais rien de cette résurrection qui s'est faite à bas bruit, et qui n'a été que le commencement d'une mort nouvelle, si l'on ne lisait dans le 13[e] numéro un éloge très-bizarre de M. de Villèle, comparé à *Caton*. Si les propositions ministérielles triomphent, dit le rédacteur, on pourra encore s'intéresser au vaincu, et dire

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

assurément l'objet de cette étrange flatterie doit démentir celui qui la faite. Caton était un indépendant, d'autres diraient un jacobin, et chacun connaît M. de Villèle. Brébeuf traduit ainsi le vers de Lucain,

Les dieux sont pour César; mais Caton suit Pompée.

quel est donc le *Pompée* de M. de Villèle, car ici le trône est représenté par César? Cet orateur, qni trouve mauvais que l'on peigne les royalistes comme formant un

parti dans l'État, aurait-il quelqu'autre désir que celui de maintenir le trône ?.... Voilà cependant ce que donne à penser un mal-adroit flatteur.

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami ;
Mieux vaudrait un sage ennemi.

— Mon ancienne correspondante, la villageoise Jeannette, m'a écrit une petite lettre très-naïve, dans laquelle elle m'a raconté un événement d'un comique fort grotesque. C'est la conspiration d'un village tout entier contre *la Quotidienne* que l'on s'obstine à vouloir trouver niaise et insensée. Un de ses numéros égaré malheureusement par le curé de la paroisse, a été lacéré publiquement, et déclaré perturbateur de la raison publique. Jusqu'ici la chose est toute simple, et si les affaires en étaient restées là, il n'y aurait rien à dire; mais le curé instruit de l'exécution de la victime, s'est rendu en armes sur la place publique; il a lancé des excommunications contre ses brebis égarées ; il a commandé une fête expiatoire, puis, avec toutes les cérémonies d'usage, a procédé à la réhabilitation de la none martyrisée. Il a même parlé d'envoyer *en cour de Rome*, une humble supplique à S. S. pour obtenir une prompte canonisation. Mais voyez comme l'impiété a fait des progrès dans les villages. Les fidèles loin de faire pénitence, ont persisté dans leur dire; ils ont établi ce nouveau proverbe : *Cela est bête comme la Quotidienne*. On dit même, chose inouie, qu'ils se vont abonner aux *Lettres Normandes*. En vain dans son dernier sermon, le curé a t-il fait un manifeste contre elles, pour parer le coup qui se prépare; en vain a-t-il prouvé que saint Jean dans l'Apocalypse, chap. XVII, verset 3, avait visiblement prédit leur arrivée sous la figure d'une femme assise sur une bête de couleur écarlate, pleine de noms de blasphêmes, avec sept têtes et dix cornes, etc.; les auditeurs n'ont pas été convaincus, et le curé dit par tout

que l'esprit de *ténèbres* a jeté une affreuse *lumière* sur le troupeau qui lui est confié.

— M. *Thierry*, l'un des rédacteurs du *Censeur Européen*, vient de publier une brochure intitulée le *Ministère vengé*. C'est une critique non moins spirituelle que solide de plusieurs actes du ministère. Elle est digne de son auteur, et je vous la recommande.

— Prouver que la noblesse française est la cause de toutes les révolutions de France depuis le commencement de la monarchie, tel est le but d'un ouvrage dont le prospectus a été distribué pour la seconde fois depuis un mois. Voici le titre : *Histoire de l'esprit révolutionnaire des nobles en France, sous les soixante-huit rois de la monarchie*, 2 vol. in-8°. Les éditeurs sont Foulon et compagnie, au bureau des *Lettres Normandes*, et les frères Baudouin, rue de Vaugirard, n° 36. La souscription est ouverte jusqu'à la publication du premier volume qui paraîtra dans les premiers jours de février. Cet ouvrage, dont le but est utile, et *noble*, mérite de fixer l'attention du lecteur. Il n'attaque personne en particulier, mais l'esprit général d'une noblesse qui, avec le clergé, fut sans cesse l'usurpatrice des droits du peuple, le fléau et la terreur du trône.

— On lit avec plaisir le *Journal du Commerce;* il n'y a que les *Annales ministérielles* qui ne partagent pas cette opinion. Celà est évident, d'après un article inséré hier dans la feuille de M. *Villenave;* il prétend que le vrai chemin est entre les deux partis ; et ne veut être ni de l'une ni de l'autre couleur. J'ai bien peur que les bonnes *Annales*, en voulant ménager tout le monde, ne satisfassent personne. Le *Journal du Commerce* a de bons ennemis, et aussi de bons amis; mais les *Annales* n'obtiennent pas plus l'un que l'autre.

— Paris vient de voir s'ouvrir, pour la troisième année, un bureau dont les entrepreneurs se chargent de remettre moyennant cinq centimes par carte, les *billets de visite* que les *amis* sont dans l'usage de s'envoyer au jour des étrennes. Le succès qu'une pareille spéculation a obtenu est tel qu'on serait presque tenté de croire ces philosophes chagrins qui prétendent que l'extrême civilisation n'est encore qu'un état de barbarie.

— Voici trois mois environ que M. Roger a franchi le seuil de l'institut, et depuis trois mois *mille bruits en courent à sa honte*. Des couplets malins se chantent même assez haut, et nombre d'épigrammes circulent encore. En voici deux parmi beaucoup d'autres.

Long-temps dans l'ombre enseveli,
Un grand mystere se dévoile;
Le journal de Paris a déchiré le voile,
Roger est *immortel* parce qu'il est *poli*. (1)

Peux-tu me demander, Dorante,
Comment du séjour des quarante,
L'avocat a franchi le seuil?
Ce n'est pas que sa *Caroline*,
Dans le temple où siégea Racine,
Ait pu faire entrer son orgueil;
Mais si mal taillé (2) pour la brigue,
L'académie à sa fatigue
N'a pu refuser un fauteuil.

— C'est par erreur que, dans un article de notre septième livraison, nous avons donné à M. Cambou de Cois-

(1) Le Journal de Paris, après avoir peint M. Laya comme un littérateur distingué et digne de l'institut, n'a su faire d'autre compliment à M. Roger que de l'offrir comme un modèle de *civilité honnête*.

(2) Par fois la nature ne sait trop ce qu'elle fait : pourquoi l'homme qui est né pour courir de visite en visite, se trouve-t il boiteux?

lui le titre de membre de la chambre des représentans ; il ne l'a jamais porté : nous étions également mal instruits quand nous avons avancé que l'affaire avait été en police correctionnelle, nous venons d'apprendre qu'elle n'a point été jusque là.

— *Le Cri des peuples* a fait fortune, et mille brochures ont aussitôt paru sous le même titre. On a vu *le Cri des auteurs, le Cri des consciences, le Cri de la loyauté, etc., etc.* Ces imitations obtiendront-elles le même succès que le type primitif? Je ne pourrais le dire, mais j'affirmerai, sans craindre de me tromper, que *le Cri de l'armée française,* ou le licenciement de 1815, qui vient de paraître chez un de nos libraires les mieux fournis en nouveautés politiques, ne tardera pas à obtenir les honneurs d'une seconde et peut-être d'une troisième édition. L'auteur de l'ouvrage est un jeune officier français.

— La religion, les lettres, l'amitié, la légitimité viennent de faire une perte immense dans la personne de M. C. M. censeur royal. Il n'a été ni bon père ni bon époux, par la raison qu'il n'était pas marié ; mais il était *bon fils* et chevalier de la légion d'honneur *depuis la restauration.* Il est mort le 20 janvier 1818, des suites d'un enrouement qu'il avait gagné le 31 mars 1814.

— *Le Royaliste et le Percepteur. Conte.*

Ah! grands dieux! quelle indignité
Que de m'imposer de la sorte!
D'un procédé pareil mon cœur est révolté;
Comment trois mille francs? Ma maison ne rapporte
Que dix-huit cents francs tout au plus;
Car plus de la moitié depuis long-temps est vide.
J'avais pour locataire un fameux régicide
Qui, tous les ans, me payait mille écus,

— Il faut d'abord solder, et l'on réclame ensuite,
Répond le percepteur à l'homme qui criait;
C'est la forme, jamais personne ne l'évite.
Là dessus de nouveau notre homme s'emportait:
— Savez-vous bien, monsieur, que je suis royaliste,
Et qu'il n'est vraiment pas loyal
De surcharger ainsi tout le parti royal :
Imposez mon voisin, c'est un bonapartiste.
Moi, monsieur, l'an passé, j'ai dansé constamment
Près du château, ne vous déplaise.
— Ah! vous dansiez, monsieur, j'en suis fort aise;
Eh bien, payez maintenant.

— Nous avons rendu compte d'un grand nombre d'almanachs, mais comme on oublie toujours quelque chose, nous n'avons pas fait mention du plus important de tous, de celui dont la rédaction mérite le moins de reproches, et dont l'utilité est prouvée par plus d'un siècle d'existence, l'almanach de *Mathieu Laensberg*. Ce savant et éternel Liégeois est toujours en grande vénération parmi les personnes qui veulent à peu de frais connaître l'avenir. C'est là qu'on lit les prédictions les plus étranges. *Un grand homme succombera. On verra encore un roi chéri de son peuple. Il y aura grande abondance de poisson frais, un grand gouvernement changera de face, une alliance de souverains sera rompue, la récolte sera bonne et le pain sera cher... etc., etc.*

Et moi aussi, à cette époque j'aime à lire dans l'avenir; il m'arrive même par fois de prophétiser, mais comme j'arrange mes oracles plutôt selon les désirs de mon cœur que d'après les leçons du passé, il m'arrive souvent aussi de me tromper. A tout risque je vais raconter les événemens futurs, et m'emparer de l'avenir.

Je prédis d'abord à la France qu'elle retrouvera dans la paix des ressources suffisantes pour ne plus craindre la guerre, et que, plus forte que jamais de sa liberté constitutionnelle, elle reprendra le rang auguste qu'elle doit oc-

cuper parmi les nations. Je prédis que les princes coalisés qui se sont contentés jusqu'ici de parler du bonheur de l'Europe, se trouveront forcés par la renaissance de l'esprit public en France, de faire plus que d'en parler. Je prédis qu'ils ne garderont point le titre d'alliés et d'amis, s'ils ne prouvent qu'en effet ce titre est mérité.

Pendant l'année 1818 les députés donneront de nobles exemples, et sans doute formeront encore les ministres à la *lutte constitutionnelle*. Ils seront tous choisis dans une classe indépendante; et, n'ayant rien à démêler avec le gouvernement, ils ne seront ni subjugués par la reconnaissance ni attaquables par la crainte.

Pendant l'année 1818 on n'arrêtera plus les auteurs, qui n'ayant attenté ni aux mœurs ni au repos de l'État, n'auront fait qu'avancer des idées philosophiques de tous temps reconnues pour vraies. Aussi comme on ne commettra plus d'injustices, on n'aura pas à craindre de scandales, et l'on n'étouffera pas une affaire au moment du jugement, en achetant par l'élargissement le silence des accusés. Les Français émettront sans crainte leurs opinions, parce que l'exemple de M. V...., perdu dans l'esprit public et abandonné par cela même de l'autorité, ne sera point un exemple stérile. Enfin comme on pourra s'élever contre les abus, les abus pourront bien disparaître.

Pendant l'année 1818, les arts obtiendront un nouvel éclat et le salon n'offrira plus que des chefs-d'œuvre. Plusieurs peintres choisiront mieux leurs sujets que l'année dernière, et l'on verra à la place de ces portraits en pied auxquels de lourdes draperies ôtent toute grâce et toute noblesse, des académies antiques qui auront un autre mérite que la richesse de quelques ornemens royaux.

Les théâtres aussi deviendront moins ennuyeux et moins déserts : on aura deux Théâtre français et deux Opéra comiques, et de cette rivalité il résultera que les auteurs

feront de meilleures pièces et que les acteurs joueront mieux. Un auteur qui désirera travailler pour tel théâtre n'aura pas besoin de s'inquiéter si le portefeuille attend une pièce en un, deux ou trois actes, de faire un rôle exprès pour M. P. qui est meneur de la troupe, d'ajouter un petit rôle pour mademoiselle L. qui, protégée par un gentilhomme de la chambre, désire obtenir des appointemens assez forts pour acheter et entretenir un cheval de main; il ne sera pas non plus forcé de donner à M. M., chargé de faire les valets, un autre emploi parce que ceux-ci ne lui conviennent plus; d'amener bon gré mal gré un orage, un soleil levant, une mer, un bateau ou tout autre effet de décors dans sa pièce, parce que ces machines déjà reçues au magasin attendent l'occasion de paraître. Enfin il écrira pour le public, non plus pour les acteurs, et son imagination libre d'entraves produira des ouvrages plus heureusement conçus et mieux exécutés.

Pendant l'année 1818, je prédis que les presses des imprimeurs seront encore nuit et jour en mouvement. Il s'est élevé une lutte entre les lumières et les préjugés, et quoique la victoire ne soit plus indécise, et se soit prononcée en faveur du plus noble parti, le combat doit durer quelque temps encore. Au moment où le mandement et le concordat ont voulu rappeler le despotisme monacal et les préjugés, les ouvrages de Voltaire et de Rousseau ont fait briller à tous les yeux le flambeau de la philosophie. Quelque tentatives hasardées par le génie des ténèbres, nécessiteront encore quelques réimpressions, et l'on finira par reconnaître que la marche naturelle de l'esprit humain ne fut jamais de rétrograder.

Adieu, chevalier; faites part à tous mes correspondans des souhaits que je forme pour le bonheur de notre belle patrie. Dites à M. Dumesnil que je fais des vœux pour que notre commerce devienne plus florissant; à l'abbé, que je lui souhaite plus de tolérance; au père Lerond beaucoup

de bled parce qu'il restera long-temps cher, et à vous, mon cher chevalier, une solde entière et de l'activité.

Je suis, etc.

ÉPIGRAMME.

Sur la Liberté de la Presse.

Elle n'est plus, la liberté!
Chez nous je doute qu'elle rentre;
Remise d'un mal de *côté*,
Elle est morte d'un mal de *ventre.* (1)

(1) Tout le monde sait que l'assemblée des députés se divise en trois parties : le côté *droit*, le côté *gauche*, et le *ventre*. Le côté droit est occupé par les ultra-royalistes, le côté gauche par les indépendans, et le *ventre* par les *ministériels*.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux en bon chrétien
Vous *siffler* tous, car c'est pour votre bien.
VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Discours du comte de Stanhope au parlement d'Angleterre. — Les Spectacles. — Quelques idées philosophiques à l'occasion du Mandement. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse,

LETTRE V^e.

Paris, 11 février 1818.

A Monsieur Dumesnil, Négociant.

Facit indignatio......

DISCOURS DU COMTE DE STANHOPE AU PARLEMENT D'ANGLETERRE.

MONSIEUR,

Si, depuis quelques années, il fut de mode en France de n'être pas de son pays, j'ose croire que ce travers, ou plutôt ce vice, doit aujourd'hui disparaître, et que le monstre de l'anglo-manie sera désormais chassé d'un sol où il fut accueilli trop long-temps. Quel Français, de quelque parti qu'il soit, royaliste, indépendant, ministériel, n'a

pas ressenti la plus vive indignation, en lisant dans les feuilles de Londres, la philippique prononcée par lord Stanhope au parlement d'Angleterre? Il est des écrits dont l'auteur, bien qu'entraîné par l'orgueil national, sentiment toujours louable, bien que sortant des bornes de la modération et de la justice, n'a pas mérité de décheoir dans l'estime du lecteur impartial, parce qu'il unit à l'exagération, la noblesse des sentimens, je dirais même de la haine; mais quelle impression doit produire l'auteur d'un discours qui joint à d'odieuses accusations contre les Français, la franchise de la perfidie; qui méprise assez ses auditeurs pour professer devant eux, dans une assemblée dont les moindres paroles retentissent dans toute l'Europe, la doctrine de l'infidélité aux traités, le machiavélisme le plus déhonté? Quelle confiance peut inspirer un orateur qui calomnie tous les rois de l'Europe, dont il fait des *brigands* pour lesquels la force n'est qu'un moyen de déprédation, et qui se sont, dit-il, mis vingt contre un, non pour pacifier la France, mais pour l'asservir et l'organiser selon leurs vues, afin de plus sûrement l'avilir?

Le déclamateur britannique prétend que les alliés auraient dû partager la France. « S'ils ne l'ont pas fait, dit-il, c'est que leur intérêt ne le leur commandait pas; mais ils en avaient le droit. » Je connais un autre motif que leur intérêt qui les aurait arrêtés s'ils eussent éprouvé une pareille envie : c'est l'impossibilité physique et morale d'y parvenir. La France n'est pas comme la Pologne placée entre deux voisins plus puissans qu'elle; elle est défendue par ses barrières naturelles, et bien plus encore par le caractère de ses habitans. Si l'on avait voulu lui faire partager le destin de la Pologne, la France eut peut-être courbé un moment la tête; mais bientôt se relevant plus forte et plus audacieuse, elle aurait secoué un joug humiliant; et qui sait alors si elle ne se serait pas

ressouvenue du chemin de Paris à Vienne, à Berlin, à Moscou, à Rome, à Madrid? Qui sait si le même peuple qui, en 1792, repoussa l'Europe; qui, dans la suite, la conquit, n'eut point trouvé dans l'amour de son indépendance des forces nouvelles, et n'eut point montré aux souverains alliés qui est encore, ce qui sera toujours, une nation puissante, pour laquelle la victoire n'est pas une étrangère, comme elle le fut long-temps pour le reste de l'Europe?

Le comte de *Stanhope* déclare que les puissances alliées doivent maintenir leurs troupes sur nos frontières aussi long-temps que cela sera utile à l'Europe, ou plutôt au cabinet de Saint-James. Il supplie les ministres d'intercéder auprès des coalisés pour obtenir d'eux la prolongation de notre esclavage; épouvanté qu'il est du bruit qui a couru de notre délivrance prochaine. Le maintien des troupes étrangères en France, ajoute-t-il, pourrait bien être contraire à la lettre des traités; mais il est conforme à leur esprit. Ainsi, un pair d'Angleterre reproduisant l'absurde doctrine qu'il faut consulter l'esprit et non la lettre d'un écrit, doctrine trop souvent suivie en France en matière de délits de la presse, déclare que c'est l'intention prétendue des traités, et non les traités eux-mêmes qui doivent guider la conduite des souverains. Il prétend que, juges et parties dans ce grand procès politique, les rois alliés peuvent prolonger sans fin notre tutelle; qu'après être demeurés cinq ans sur nos frontières, ils y peuvent demeurer cinq ans encore, qu'après avoir reçu des millions, après avoir tari les sources de la richesse publique, leurs prétentions à peine satisfaites, peuvent sans cesse renaître, comme la faim du vautour de Prométhée. Mais sait-il si les Français épuisés, avilis, déshonorés, demeureront les impassibles témoins de leur ruine et de leur honte, quand, pour les calmer, on leur dira que tel est l'esprit des traités?.....

Avaient-ils lu ce discours de lord *Stanhope*, ces phrases hostiles à notre indépendance, les orateurs français qui dernièrement encore repoussaient le recrutement des armées, voulaient en proscrire une seconde fois les vétérans de notre gloire, coupables à leurs yeux d'avoir vaincu l'Europe? Savaient-ils, ces adversaires de la gloire de leur pays, qu'une seule voix (1) dans le parlement s'est élevée pour répondre à d'indécentes déclamations? Savaient-ils, lorsqu'ils repoussaient les plus nobles ressources de la patrie, que dans le même instant une tribune ennemie nous parlait d'esclavage? Je connais, j'ai combattu l'exagération de leurs principes; mais pour l'honneur de la France, je veux croire qu'ils ne le savaient pas.

Oui, si, comme le déclare sans détour l'orateur anglais, il se pouvait que les souverains alliés eussent assez méprisé les Français, et leur gouvernement, pour ne voir dans les uns qu'un troupeau servile, et dans l'autre qu'un instrument passif, je déclare sans craindre d'être démenti par mon pays et par son prince, que les alliés seraient tombés dans une étrange erreur. La France peut être divisée d'opinion sur quelques parties de son gouvernement; mais cette nation n'a jamais cessé, ne cessera jamais d'être unanime dans sa haîne envers les étrangers qui prétendraient l'asservir. Contre eux elle serait unie, compacte, impénétrable; elle ressemblerait à cette phalange macédonienne devant laquelle des armées entières venaient inutilement se briser.

Mais, me dira-t-on, pourquoi attacher tant d'importance à une opinion individuelle? Les souverains alliés sont-ils coupables des égaremens d'un énergumène britannique? Tous les Anglais partagent-ils cette haine contre la France? Certes, répondrai-je, je suis loin de croire que l'opinion des *Stanhope* soit celle des souverains du conti-

(1) Lord Liverpool....

nent. Je ne leur ai pas fait un moment cette cruelle injure. Mais il faudrait être bien aveuglé pour ignorer qu'un grand nombre d'Anglais font profession de mépriser la France, travaillent de tous leurs efforts à l'humilier à ses propres yeux; qu'il en est même qui poussent l'impudeur jusqu'à venir porter au milieu de la France cette haine des Français; jusqu'à porter dans le petit nombre de sociétés qui les accueillent encore, cet esprit de dénigrement qui attaque nos mœurs, nos coutumes, notre gloire, notre littérature. C'est à ces étrangers qu'il faut répondre; c'est contre ces nombreux calomniateurs qu'il faut prémunir les autres nations. C'est contre un pareil système qu'il faut donner le signal d'une insurrection morale. Qui peut calculer les effets désastreux qu'un tel esprit produirait au nouveau congrès qui va bientôt s'assembler, si les écrivains patriotes de la France et des autres pays du continent ne se liguaient contre une si funeste influence.

J'ai réservé pour la fin de cette lettre, le plus injuste et le plus révoltant des outrages du déclamateur anglais. *La France*, dit-il, *est la plus abjecte de toutes les nations*. Ici l'injure s'unit à la calomnie. Mais s'il est facile à lord *Stanhope* de faire des voûtes de Westminster les échos de ses mensonges, de rabaisser notre patrie, de relever la sienne; il ne l'est pas autant de trouver dans l'histoire des deux peuples des exemples propres à établir *l'abjection française*, et la *noblesse* britannique. Je vois dans chacune de ces deux histoires des crimes réciproques; mais j'y cherche en vain la même réciprocité de vertus. Je vois chez les anglais un Henri VIII, mais point de Henri IV. J'y vois un Edouard-le-Confesseur, mais point de S. Louis. L'anglais nous reproche la mort de Louis XVI; a-t-il oublié celle de Charles Ier? Il nous parle de la faction de Robespierre, et ne dit rien de la faction des *Levellers* (1)? Il

(1) Nom, qui signifie *niveleurs*, donné à la plus violente des factions qui divisèrent l'Angleterre après la mort de Charles Ier.

nous fatigue des outrages dont il abreuve Bonaparte, et ne songe pas qu'il appelle Cromwell un grand homme. Il nous représente comme une nation facile à subjuguer; mais il oublie que l'Angleterre n'a point donné de princes à la France; il ne se souvient pas de ce Guillaume-le-Batard, fils d'une prostituée de Falaise, qui, après une seule bataille, s'ouvrit les portes de Londres, changea les institutions des Anglais, leur imposa une langue barbare, des lois tyranniques; et légua, pour des siècles, sa dynastie, à un peuple alors glorieux de sa honte (1).

Mais ces temps sont bien loin; c'est du présent qu'il faut parler, me dira-t-on. On me citera cent cinquante années de liberté, l'esprit national du peuple, le jury, le gouvernement représentatif, et on me demandera si la France peut rien opposer de pareil. Oui, sans doute, l'Angleterre possède de grandes institutions : mais si la France ne jouit pas encore de la plénitude des mêmes droits, à qui doit-elle l'attribuer? A l'Angleterre. Si depuis vingt-cinq ans elle combat pour les obtenir, qui combat contre elle? L'Angleterre. Quel est le plus méprisable, ou du peuple qui verse son sang pour devenir libre, ou de celui qui prodigue l'or et les intrigues pour l'asservir? Mais déjà les Anglais ressentent les effets de leurs doctrines exclusives. En attaquant la liberté des autres peuples, ils ont sapé les fondemens de leur liberté. Notre patrie cependant s'affranchit visiblement. Nos assemblées se forment à l'indépendance; en Angleterre elles en perdent le souvenir. La presse française sera bientôt libre; la presse anglaise est menacée d'esclavage. La liberté grandit en France; en Angleterre elle décroît. La France se glorifie d'observer les traités; un pair d'Angleterre ose donner au parlement le

(1) Guillaume le conquérant qui soumit l'Angleterre, était fils du duc Robert et de la fille d'un pelletier de Falaise, nommé *Harlot.* Il établit en Angleterre des cours de langue normande, et voulut que tous les actes publics fussent écrits dans cet idiôme.

conseil de les violer; les Français font profession d'estimer les autres peuples; les Anglais tiennent à honneur de mépriser tout ce qui n'est pas né au milieu de leurs brouillards. De quel côté est *l'abjection ?.....*

Je suis, etc.

LETTRE VIe.

A Madame de Sénanges.

LES SPECTACLES.

MADAME,

Quand je me suis plaint, il y a quelques jours, des obstacles presque insurmontables que rencontrent les jeunes auteurs qui débutent dans la carrière dramatique, je crois avoir avancé qu'il leur fallait plus de temps et de peines pour faire représenter une pièce que pour la composer. Ce que j'ai dit est vrai, mais je devais ajouter, car j'ai promis d'avoir en tout la franchise, qu'un grand avantage compense ces désagrémens, et que s'il est difficile de se faire jouer, en revanche il est on ne peut plus aisé de se faire applaudir. Il existe à Paris un nouveau commerce, encore ignoré dans la province, c'est celui des succès dramatiques. Ici, chaque administration théâtrale entretient à sa solde une troupe d'applaudisseurs salariés qui vendent aux auteurs, aux acteurs, aux maîtres des ballets, et même aux décorateurs, une sorte d'applaudissemens que l'on reconnaît toujours à leur son clair et presque métallique. Pendant long-temps ces bandes de partisans ont exercé dans les parterres une petite tyrannie

qui ne laissait pas que d'être incommode; mais aujourd'hui que les cannes restent à la porte des théâtres, et que la gendarmerie n'entre plus pour arrêter les sifflets, il est probable que l'abus va cesser; et nous pouvons, je crois, espérer qu'à l'avenir les mauvaises pièces seront refusées et les *ultra - claqueurs* condamnés au silence. Le jour où le faction du lustre succombera, sera celui de la résurrection de la justice dramatique.

Une autre cause non moins puissante, et qui doit contribuer à rétablir dans leur gloire toutes les divinités dramatiques, c'est la création d'un comité chargé de régler le sort des théâtres. On assure que les membres qui composent cette commission sont réunis; et chacun attend soit avec crainte, soit avec espérance, que ce nouveau destin ait prononcé. Entre autres réformes, il paraît que l'on va donner un juste développement aux droits d'auteur. Une pièce appartiendra à celui qui l'aura composée, en toute propriété, et l'écrivain qui aura consacré ses veilles à la gloire de son pays, laissera en dot à sa postérité quelque chose de plus positif que de stériles lauriers. On ne verra plus des figurantes éclabousser de leur char élégant les descendans crottés d'un auteur célèbre. Et d'ailleurs quand cette disposition équitable, que l'institut vient de demander en corps au ministre de l'intérieur, et sur laquelle la chambre doit prononcer, ne serait pas un acte érigé par la justice, elle serait toujours une sage mesure administrative. En effet, les caisses des directions théâtrales payant aussi bien les pièces anciennes que les pièces nouvelles, on ne verrait plus tel théâtre refuser constamment de monter des ouvrages nouveaux, et ne jouer que les auteurs qui sont morts au moins depuis dix ans.

Le Théatre Français, toujours retranché dans l'ancien répertoire, n'offre dans ce moment-ci pour pièce nouvelle que Talma. Certes, cet acteur a droit d'amener la foule;

mais comme un grand talent prétend *au privilége de ne pas se gêner*, l'apparition du tragédien n'améliore en rien le sort des pièces admises à l'étude.

Le grand Opéra débite avec assez d'avantage ses *Fleurs enchantées*, quoique M. Martainville, pour qui une pièce de M. Etienne ne peut être bonne, ait déclaré qu'elles n'avaient qu'une vertu soporifique. Le public s'est obstiné à ne point dormir aux représentations de Zeloïde, se promettant sans doute un long sommeil après la lecture du feuilleton de la Gazette de France. Il a poussé plus loin l'esprit de contradiction, et a témoigné sa satisfaction par de nombreux applaudissemens.

Dans la pièce nouvelle, Almédor termine un couplet par cette phrase : *Ici bas le bonheur suprême est la liberté*, et les spectateurs font répéter Almédor au milieu des bravos. Aujourd'hui que tous les Français sentent le besoin d'un régime constitutionnel, et que chacun prend le plus vif intérêt aux discussions politiques, le seul mot liberté suffit pour exciter l'enthousiasme. En vain M. Martainville veut-il que le peuple français retourne dans la longue enfance dont il est enfin échappé, et renonce à s'occuper du gouvernement pour chanter un vaudeville, le peuple français ne doit plus s'occuper que de l'intérêt de l'état, et s'il chante quelquefois, ce ne seront plus que des hymnes patriotiques ou des chants de triomphe.

Le *théâtre Feydeau* s'est enfin déterminé à représenter le *Frère Philippe*, et l'on est encore à concevoir quels motifs avaient apporté tant d'entraves à l'admission de cette pièce. D'abord on avait imaginé que l'auteur, trop peu retenu dans son style, avait imité la licence de Bocace; mais on s'était étrangement trompé. Le nouvel opéra est un tableau décent, de peu d'étendue il est vrai, mais gracieux et digne de ramener à Feydeau les amateurs que le bruit de la Clochette avait mis en fuite.

L'Odéon, qui l'année dernière, rivalisait avec le Mont-

Thabor, en exposant les tableaux de madame Hendel-Schutz, l'Odéon qui depuis a représenté des vaudevilles et des mélodrames, vient de donner un dialogue tiré de l'Écriture sainte, ayant pour titre *Agar et Ismael*. L'Odéon se décidera-t-il enfin à adopter un genre? La scène de M. Lemercier est écrite en beaux vers; mais est-elle faite pour réussir au théâtre? Je pense qu'elle ne devait être connue que par des lecteurs.

Le *Vaudeville* a vu tomber *Griselidis*. Je ne parlerai pas plus de Griselidis que je n'ai parlé de l'*Homme vert*.

Les *Variétés* ont donné une folie-carnaval pleine d'esprit et de gaîté. La scène se passe dans le royaume de Cocagne. Potier naufragé aborde dans l'île avec sa maigreur naturelle, et en sort avec un ventre monstrueux qui croît à vue d'œil. Carême (c'est le nom du personnage qu'il représente) est une caricature d'un burlesque divertissant. Il a fait partie pendant long-temps d'une de ces sociétés chantantes qui savent encore mieux manger et boire que chanter; mais il était *surnuméraire*, et, admis à entendre les couplets, il n'avait pas le droit de s'asseoir au festin. Cette société, fût-elle *le Caveau moderne*, *le Rocher de Cancale* ou *las Soirées de Momus*, on conçoit que le surnuméraire, réduit à vivre de poésie, devait y faire une très-maigre chère. Brunet, habillé en *Circassienne*, ajoute encore au grotesque tableau, et l'on retrouve sous le costume de *Zetulbé* ces grâces qui faisaient admirer dans les *Baladines* le second des *Jocrisse*.

L'Ambigu, toujours heureux dans le choix de ses sujets, voit aujourd'hui accourir la foule aux leçons chevaleresques d'un tournois, et le Cirque olympique, qui déjà tant de fois a offert des prodiges à l'admiration parisienne, répéte les scènes de Gulliver, et habille en général lillipu-tient la ptite Babet, qui, toute en armes, peut être renfermée dans la poche d'un homme ordinaire.

Je suis, etc.

LETTRE VIIe.

A l'abbé d'Ormont, prêtre non assermenté.

SONGE PHILOSOPHIQUE.

Après avoir passé quelques heures au bal masqué du mardi-gras, j'étais rentré chez moi vers le matin, très-fatigué de ma nuit, fatigué surtout des poursuites d'un grand masque vêtu en matelot et coiffé d'un chapeau de fleurs, qui avait voulu absolument disserter avec moi sur la politique, et connaître mon opinion sur les ministres et le concordat. Un sommeil profond s'empara de mes sens; le spectacle mouvant et animé de la veille avait tellement occupé mon imagination, que j'eus un songe dans lequel les objets les plus étranges m'apparurent. Un mélange bizarre de figures, d'emblêmes politiques; des effets de fantasmagorie, captivèrent tour-à-tour mon imagination; et j'en fus si frappé, que je me hatai à mon réveil d'écrire tout ce que j'avais vu, afin que le papier conservât mes fugitifs souvenirs. J'ai pensé, Monsieur, que ce récit ne serait pas sans intérêt pour mes correspondans; et comme mes visions ont été à la fois religieuses et politiques, j'ai cru devoir vous choisir pour être l'intermédiaire entre eux et moi.

Il me semblait que j'étais encore dans la salle du bal; mais je ne sais comment, au lieu des lustres, on ne voyait plus que des lampes sépulchrales et des cierges. Une espèce d'autel s'était élevé de lui-même sur le théâtre, et la décoration du fond offrait l'image d'un auto-da-fé. Diverses peintures ornaient les parties latérales de la salle. Ici saint Dominique tenait un livre dont le titre était: *Statuts de l'Inquisition.* A ses pieds un glaive teint de

sang portait sur la poignée le mot *Albigeois.* Plus loin, dans un enfoncement, on voyait le pape Alexandre VI, entouré de ses cardinaux, enlevant de dessus la tête de César Borgia le chapeau de cardinal; et un ambassadeur vêtu à la gauloise lui remettait un parchemin sur lequel on lisait : *Duché de Valentinois.* Un autre tableau représentait Léon X au lit de mort; un médecin, qui semblait être Jérôme Fracastor, assistait à ses derniers momens. On distingait aussi parmi les portraits celui de Valverde, prêtre espagnol : un crucifix à la main, il foulait aux pieds un sauvage dont le front était encore orné d'une couronne, et que je pris pour le dernier des Incas du Pérou. Un autre tableau enfin représentait Jacques Clément, Guignard, Mariana et Ravaillac à genoux sur un autel composé de têtes royales; et un grand Christ que l'on avait voulu rendre le compagnon de ces personnages, s'effaçait par degrés, pour laisser voir derrière lui une figure hideuse surmontée de plusieurs cornes, et qui portait une légende où l'on distingait le nombre 666. (1)

Tandis que j'examinais ce spectacle, je vis venir à moi une foule de masques bizarrement vêtus. Le premier qui s'approcha était un petit homme, qu'à son accent je reconnus pour Italien; son habit, assez semblable à un costume de pierrot, était de papier diversement bigarré d'écritures. Dans la confusion des mots mal écrits, on distinguait ceux d'*annates*, de *jubilés*, d'*indulgences*, d'*excommunication*, tout cela était mêlé de croix, au milieu d'elles étaient trois noms, *Léon X*, *François Ier et Duprat;* un quatrième était effacé, mais on voyait encore la première lettre qui était un *B* et la dernière qui avait dû être une *S*. Ce masque tenait un stylet à sa main; il s'approcha de moi; et, d'un ton menaçant, me demanda ce que je pensais du concordat de Léon X? — Je pense, ré-

(1) Voyez l'Apocalypse, ch. 13, v. 28.

pondis-je, que c'est un traité qui ne peut convenir à la France, parce qu'il est contraire à ses libertés anciennes et à ses lois nouvelles. — A peine m'eut-il entendu qu'il prononça les mots d'excommunication, d'interdiction et de foudres ; il voulut me frapper de son stylet, mais tout-à-coup l'arme rebroussa dans sa main, le blessa lui-même; il me lança un regard foudroyant, et se rejeta dans la foule.

Un autre personnage vint à moi; un vaste éteignoir lui servait de coiffure ; sur son habit, qui était celui d'un arlequin, on remarquait alternativement les mots *Napoléon, liberté, charte et priviléges, dîmes et droits féodaux.* Une crosse épiscopale, surmontée d'une fleur de lys, au milieu de laquelle on distinguait la tête d'un oiseau peu différent d'un aigle, armait sa main droite : à sa boutonnière, en sautoir, un petit médaillon représentait les figures de Rousseau et de Voltaire la tête en bas, et comme expirans. Quand il m'eut examiné un instant, il me demanda, d'un ton aigre-doux, si j'avais un billet de confession à lui montrer, si j'avais épousé ma femme à l'église, si mes enfans allaient à la messe, enfin à quelle feuille publique j'étais abonné? Comme je lui répondis que je n'avais de compte à rendre de ma conduite publique qu'à la loi, et de ma conduite secrète qu'à ma conscience, il me répliqua brusquement : « eh ! pour qui comptez-vous les prêtres? Ah ! je le vois, vous-êtes un incrédule, un partisan de l'usurpateur, un séditieux ».... Alors il leva le bras pour me frapper de sa crosse; mais, tout-à-coup, un nombre infini de feuilles volantes s'échappe de sa poche. La foule les ramasse, sur l'une on lit : *Mandement pour le bienheureux mariage de Sa Majesté impériale;* sur une autre, *Dieu fit Napoléon et se reposa;* sur une autre, le *tigre est abordé au golfe Juan.* L'arlequin, confus de sa mésaventure, se précipita au plus fort de la mêlée, et disparut.

Un troisième masque voulut encore m'interroger : sa démarche était égarée ; il était vêtu d'une longue robe blanche, et couronné de fleurs rouges ; sur son bandeau, on lisait ces mots : *Mort à l'hérésie!* Une épée suspendue à son côté portait sur la garde cette inscription : *Fait à Nîmes;* et dans sa main un papier qu'il montrait à tout le monde d'un air triomphant, laissait voir écrit en gros caractère : *Jugement d'absolution.* De quelle religion es-tu, me dit-il? — De la religion réformée, lui répondis-je. Il tira son épée ; mais quelle fut sa surprise quand il vit que la poignée seule lui restait, et qu'il ne pouvait plus frapper! Il poussa un hurlement et s'enfuit.

Un nouveau spectacle s'offrit à mes yeux ; le second masque qui m'avait abordé, était monté dans une espèce de chaire. Il tenait à la main un grand cahier et déclamait avec emphase : « Mes frères, disait-il, la postérité toute entière est menacée, un vaste piége est tendu à la jeunesse, on réimprime Rousseau et Voltaire ; mais le feu du ciel, qui a déjà brûlé une partie de l'une des éditions, consumera le reste ; en conséquence il vous est permis de manger.... » Le reste m'échappa ; mais je vis que ce discours pathétique touchait beaucoup les assistans. J'entendis trois masques habillés à la Louis XIV, qui sanglottaient en tenant à la main des œufs durs et un rosaire.

J'étais très-occupé de mes observations, quand tout-à-coup un grand bruit se fit entendre, semblable à un coup de tonnerre. Tous les masques et tous les déguisemens tombèrent, et quel fut mon étonnement quand je vis à découvert des visages qui depuis long-temps m'étaient connus, mais qui bientôt, par une hideuse métamorphose, furent changés en monstres. Le démon, dont la figure avait enfin remplacé entièrement l'effigie du Christ, poussa un gémissement ; la salle parut s'abymer, et tout s'engloutit.

Je me trouvai transporté dans une plaine immense ; le

ciel était pur. Devant moi un temple superbe s'éleva insensiblement; je reconnus le Panthéon. Le dôme s'ouvrit, et je vis en sortir, comme au jour de la Transfiguration, deux fantômes brillans de lumière; c'était Voltaire et J.-J. Rousseau. Il n'y avait plus rien de terrestre dans leur figure; unis ensemble, une même couronne couvrait leur front. Aux pieds de Voltaire, on lisait ce vers écrit en caractères de feu :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. (1)

Aux pieds de Rousseau, on lisait cette phrase : « Le Dieu que j'adore n'est point un Dieu de ténèbres. Me dire de soumettre ma raison, c'est outrager son auteur. » (1)

Les deux patriarches de la sagesse moderne s'élevèrent lentement, et l'Être éternel parut au milieu des nuages pour les recevoir. Cependant le Panthéon se referma, et je vis sur le dôme cette triple inscription : *Pragmatique, Édit de Nantes, Charte. Saint Louis, Henri IV, Louis XVIII.* Le peuple accouru en foule admirait ce spectacle avec une joie tranquille; quelques figures seulement étaient pâles et alongées; mais on les plaignait sans les accuser. Il y avait quelque temps que je jouissais du bonheur public, me demandant si ce n'était pas un songe; quand tout s'évanouit, je m'éveillai, et je me retrouvai *Gros Jean comme devant.*

C'était mon domestique qui venait frapper à la porte de ma chambre, inquiet de mon long sommeil. Il m'apportait le nouveau Mandement et la Quotidienne. Je parcourus l'un et l'autre, et je reconnus avec quelque chagrin que s'il y avait du vrai dans mon songe, ce n'était pas le dénouement.

Je suis, etc.

(1) Voltaire. Épître à l'auteur des Trois Imposteurs.
(2) Émile IV.

LETTRE VIIIe.

Au chevalier Durville, officier à demi-solde.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

On attendait avec impatience l'ouverture de la session du parlement d'Angleterre. Toute l'Europe assistait en idée à la première séance. On espérait que, dans son message, le prince régent, après avoir payé aux malheurs de la famille royale un juste tribut de regrets, dirait quelque chose du peuple, répondrait aux espérances des communes qui sollicitent une réforme parlementaire, et laisserait, du moins par politique, entrevoir l'intention de souscrire à la volonté générale. Mais le prince régent n'a pas jugé à propos d'agir ainsi ; sa dignité ne s'est point humiliée devant la majesté du peuple ; et les réformateurs ne savent encore si définitivement la liberté doit renaître dans les trois royaumes, ou si le despotisme qui s'introduit insensiblement, et qui est encore favorisé par quelques excès de licence, se fixera désormais sur cette terre autrefois l'asile de la prospérité et de l'indépendance. Sir Francis Burdett, fidèle à ses principes, s'est rendu l'interprète des communes, et a déposé de nouvelles pétitions à l'appui du système des réformes ; mais déjà les journaux ministériels l'honorent de leurs outrages. Aussi ardens à poursuivre la faveur qu'à frapper les victimes de l'arbitraire, des folliculaires cherchent à tromper l'opinion. Heureusement l'Angleterre possède encore la liberté de la presse, et l'esprit public ne peut être corrompu, quelque désir qu'en aient le *Courrier* et le *Times*.

Le bill sur l'*habeas corpus* est, je crois, passé ; il était

car les ministres ont tellement multiplié les emprisonnemens, que leur manie de punir des conspirations imaginaires eût bien pu en faire naître de réelles. Le nombre des hommes arbitrairement détenus semble considérable. Une assemblée composée de mécontens s'est dernièrement réunie pour organiser une souscription en faveur des victimes; un grand nombre de discours ont été prononcés, et le véritable état de l'Angleterre apprécié. Ce club n'a pas obtenu l'approbation du *Courrier*, qui déclare que les chefs sont des *scélérats*. Voilà ce qui s'appelle de l'urbanité à l'anglaise.

— Le *Morning-Chronicle* du 2 février contient, sous la rubrique de Londres, un article sur les relations qui existent entre le gouvernement français et les souverains alliés. « Nous avons inséré, dit le rédacteur, une copie de la lettre adressée par l'empereur de Russie au duc de Wellington, dans le but d'engager ce dernier à employer son influence en faveur de la nation française contre les exactions des coalisés. Cette lettre était accompagnée d'un mémorial, qui a été communiqué, en même temps, à toutes les cours, et conséquemment à celle des Tuileries. Ce mémorial se colporte dans les cercles de Paris, mais il n'a point été publié. Après une énumération complette des réclamations faites par la France, desquelles il résulte que le payement total des sommes exigées forcerait cette nation à la banqueroute, on lit un paragraphe intitulé : *Vote de l'empereur*.

« Dans ce vote, l'empereur dit que « si ses intérêts n'étaient pas étroitement liés à ceux de ses sujets, il consentirait volontiers à abandonner tous ses droits à la fois, comme il l'a déjà fait ; mais que ces droits étant justes en eux-mêmes, et à l'abri de toute discussion, devaient être satisfaits, après avoir été suffisamment réduits pour qu'ils pussent être acquittés par le gouvernement français. L'em-

pereur exhorte, en même-temps, ses alliés à prendre garde que ces difficultés n'introduisent parmi eux des germes de discordes....., etc. »

» Dans le même document, les ministres des alliés à Paris sont invités à s'assembler, à prendre en considération l'exposé qui doit leur être fait par M. de Richelieu, à examiner de nouveau la justesse des réclamations, afin d'éloigner tout ce qui n'est pas strictement dû, ou d'une nature particulière; après cet examen, et les représentations de M. de Richelieu entendues, le total des sommes demandées subira une réduction générale, pour être ensuite réparti entre les parties réclamantes.

» On peut répondre à ceux qui arguent du contenu de cette pièce, ajoute le rédacteur, qu'une parfaite harmonie règne entre le gouvernement russe et le gouvernement britannique, que cette communication au duc de Wellington est une ruse de la Russie, qui veut se parer du mérite d'une proposition libérale, quelle qu'en doive être l'issue.»

— M. le baron de Puymaurin vient de faire imprimer son opinion en faveur des régimens suisses au service de France. Ce député du côté droit, épouvanté des discours prononcés à la tribune, et dans lesquels on n'a pas craint d'être français, fait l'énumération des nombreux faits d'armes qui honorent la valeur suisse. Son opinion imprimée peut devenir un excellent document pour l'historien suisse qui voudra écrire l'histoire de son pays. Il y verra partout la gloire française sacrifiée à la gloire des cantons; il apprendra qu'en 1493 ce ne furent pas les Français, mais les Suisses qui conquirent le royaume de Naples; que la baaille de Fornoue, en 1495, fut gagnée par des Suisses; que François Ier ne fut vaincu à Pavie que parce qu'il avait dans son armée trop de Français et pas assez de Suisses; que la bataille de Cerisolles, gagnée sur l'Espagne sous Louis XII, fut due aux troupes suisses; que les Suisses remportèrent

en outre les batailles de Renti, sous Henri II, de Dreux sous Charles IX, de Saint-Denis, de Jarnac et de Montcontour sous Henri III; que la restauration de Henri IV, la victoire d'Arques, sous ce dernier roi; qu'enfin toutes les batailles remportées sous Louis XIV et Louis XV furent autant d'obligations nouvelles que la France eut aux régimens suisses.

Les Suisses ont encore bien d'autres titres aux yeux de M. de Puymaurin; la légitimité, selon lui, n'a pas de meilleurs défenseurs; et ceux qui regrettent de les voir autour du prince sont des ennemis de la royauté; ce sont des échos des jacobins; sous la robe blanche constitutionnelle, ils cachent une cuirasse tricolore. Ils veulent renverser le trône.

Ainsi le trône de France est, d'après l'honorable membre, appuyé sur l'amour des Suisses. La première condition de l'existence de la légitimité du roi des Français, c'est la protection des Suisses; si demain, par un changement de politique, les cantons rappelaient leurs défenseurs, le rappel mettrait en danger la monarchie héréditaire. Conservons-les précieusement! Si par malheur nous avions la guerre, que ferions-nous sans Suisses?

C'est peu. Si nous renvoyons les Suisses, ils deviendront nos ennemis; nos frontières de ce côté sont mal défendues; les Suisses envahiraient le territoire, il faudrait nous fortifier, cela couterait des millions, l'économie ordonne donc de conserver les Suisses. Mais puisque la politique ainsi que l'économie conseillent de garder des troupes, dont la solde est trois fois plus forte que celle de nos soldats ordinaires, pourquoi des demi-mesures? Les Suisses sont une garantie du maintien de la paix avec leur pays; ayons un régiment autrichien, un régiment prussien, un régiment anglais, soldons aussi des russes, alors nous aurons des garanties de paix avec la Russie, l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche. Il y aura d'ailleurs sureté et éco-

nomie. Sureté, parce que le roi sera si bien gardé, que le jacobinisme ne pourra pénétrer jusqu'à lui; économie, parce que, la guerre cessant, il ne sera plus besoin de munitions, de places fortes et de militaires français.

Nos soldats resteront sans activité? N'est-ce pas une amélioration? ce sera autant d'ennemis du trône de moins, et, comme chacun sait que les Suisses sont de beaucoup plus braves que l'armée française, leur présence suffira pour appaiser les cris des soldats qui, mourant de faim, auraient l'audace de le dire.

Telles sont les idées de M. de Puymaurin, et les conséquences qu'on en peut rigoureusement déduire. Le lecteur françois portera un jugement. Il pourra en même-temps observer que, c'est sans doute dans l'intérêt d'une économie qui nous prescrit de payer des millions à des Suisses, qu'on a créé pour M. Puymaurin une place à laquelle le gouvernement usurpateur n'avait pas pensé, mais qui était nécessaire, puisqu'elle fournit à celui qui la possède le moyen de faire faire, et de faire imprimer des discours si patriotiques, et si généralement utiles.

— Je croyais qu'une fois les Suisses maintenus, le trône était en sureté; mais j'apprends qu'il faut une seconde condition; le maintien des frères *Ignorantins*. C'est encore M. de Puymaurin qui nous a révélé ce secret. L'habile homme!

On demandait à plusieurs députés du côté droit pourquoi ils avaient si fort défendu l'intérêt des frères *Ignorantins*, — Que voulez-vous, interrompit un membre du côté gauche; la reconnaissance a des droits sacrés; ce sont les ignorantins qui ont instruit ces Messieurs dans *les sciences morales et politiques.*

— M. de Courvoisier, vulgairement connu sous le nom de l'*Achille du ventre*, est nommé procureur général à la cour royale de Lyon.

— On lit dans le journal anglais (the Sun) l'article suivant :

La nouvelle de la mort de M. Rigomer Bazin, tué en duel, a été soigneusement recueillie par les journaux de Paris, auxquels elle fournissait un article ; mais les censeurs avec leurs ciseaux, ont coupé et retranché toutes les circonstances qui auraient pu intéresser la curiosité des lecteurs. L'église a refusé à M. Rigomer Bazin les honneurs funèbres; en vain les autorités civiles ont-elles interposé leur pouvoir, elles n'ont pu rien obtenir. Il ne s'est pas trouvé un prêtre pour assister à l'inhumation du cadavre. Quel était donc le crime de M. Rigomer Bazin? On aurait pu dire avec vérité qu'il avait joué un rôle dans la révolution ; mais ce n'est pas-là l'objection que l'on a faite. Voici ce qu'à dit le clergé : *C'était un duelliste, et par conséquent nous ne l'ensevelirons pas.*

— On ne sait plus de quoi s'aviser pour acquérir de la célébrité, pour obtenir une simple mention dans les journaux, qui sont aujourd'hui, comme chacun sait, les distributeurs des brevets de fortune et d'immortalité. M. *Boucher, professeur de musique, ex-directeur d'orchestre et premier violon à solo du roi Charles IV,* etc. etc., a imaginé, à ce que prétendent ses rivaux, un moyen de forcer les journalistes à annoncer ses *Matinées musicales,* espèce de concerts où l'on entend aussi sa femme. Il s'est fait mort, en a fait répandre la nouvelle ; et le journal de Paris, pour qui les morts, comme les exécutions, les assassinats et autres accidens de ce genre, sont autant de bonnes fortunes, n'a pas manqué de consigner dans ses colonnes le trépas *imprévu* et *subit* du célèbre musicien. De-là, une réclamation de ce dernier qui se voit assiégé par les complimens de condoléance, même par ses héritiers, très-désappointés de voir que le *défunt* n'est pas *mort ;* de-là insertion dans les journaux d'une lettre de

M. Boucher qui, avec une adresse toute particulière, y insère une annonce de ses *matinées ;* de-là enfin succès complet ; voilà mon homme annoncé, les curieux affluent; l'argent arrive et les confrères enragent.

— M. le chevalier C...., secrétaire archiviste de la ch.... d. p., vient de rendre une *ordonnance* en vertu de laquelle l'entrée de ses bureaux est interdite aux journalistes. Il sera loisible à ces messieurs de rester dans l'antichambre, où ils pourront faire usage tant du poële que du reverbère destiné aux garçons de salle....... !

— J'ai reçu la lettre suivante :

Monsieur,

On lit dans la bonne *Quotidienne*, du 5 courant, une lettre de la dame Bourgeois Saint-Morys, qui rectifie une erreur attribuée au *Journal de Paris*, dans la rédaction du compte qu'il rend de la séance du 31 janvier de la chambre des pairs constituée en cour judiciaire; mais on a vu avec peine que la veuve Saint-Morys, sous la qualification déplacée de *privilégié*, désigne un honorable membre du premier ordre de l'état, un chevalier français, un duc et pair, dont la conduite *tout honneur* a été déclarée par la première cour de France, et à l'unanimité, ne laisser aucun soupçon ni de délit ni de crime.

On lit encore dans le *journal Général* une prière à la béate *Quotidienne* de faire connaître si la lettre de la dame Saint-Morys (signée comtesse de) est écrite de son aimable maison de Courcelles, près Clermont, Oise. Comme dans le monde on parle diversement des agrémens de la vie que l'on mène à Courcelles, on prierait l'obligeante *Quotidienne* de fixer toutes les opinions par une note dont on lui saurait gré.

J'ai l'honneur de vous saluer. B........

Paris, le 7 février 1818.

Rue Montesquieu, n° 7.

— Feu Geoffroi, de vénale mémoire, rendait compte de de la représentation des pièces de théâtre sans aller au spectacle ; aussi lui arrivait-il quelquefois de tomber dans des erreurs fort grotesques. Son exemple n'a pas été perdu pour ses successeurs. Aujourd'hui certains rédacteurs de feuilles rendent compte des séances des députés sans y avoir assisté. Du coin de leur feu, ils suivent les discussions, et jusqu'à la partie dramatique des mouvemens de l'assemblée ; ils distribuent les applaudissemens et les *on rit*, dans la proportion de l'attachement ou de la haine qu'ils portent aux orateurs. Tantôt nous apprenons, d'après M. Michaud, que les discours de M. Benoît font beaucoup d'impression sur l'assemblée, que cet orateur intéresse et même amuse. On nous assure que M. de Causans ne fait jamais rire, que M. de Bonald est clair, et qu'on a applaudi à toute outrance M. de Marcellus. Tout cela n'existe, il est vrai, que dans l'imagination de M. Michaud ; mais le côté gauche, ne le lisant pas, ne peut le démentir, le côté droit, y trouvant son avantage, se garde bien de le faire, et l'on dit partout que *la Quotidienne* rend un compte fidèle des séances.

— M. Lanjuinais a publié sur le budget une brochure qui est à sa troisième édition. Le noble pair discute avec une vigueur de raison irrésistible toutes les parties de la loi de finances. Soit qu'il déplore la création des cours prévôtales, soit qu'il cherche à intéresser en faveur des bannis, soit qu'il combatte l'emploi des troupes suisses, il fait voir partout un ardent patriote et un écrivain exercé.

— Il y a bien long-temps que je veux vous rendre un bon compte de la nouvelle édition des Œuvres de M. Andrieux ; l'abondance des matières ne me l'a pas encore permis ; mais décidément cet ouvrage fera le sujet d'une des lettres de mon prochain numéro.

— M. *Brault*, auteur d'un volume de poësie, vient de faire une bonne action en assez beaux vers : son ode sur le désastre de la *Méduse* se vend au bénéfice des naufragés ; le denier de l'homme de lettres est une douce offrande au malheur. Nous regrettons de ne pouvoir insérer cette pièce toute entière. Nous nous bornons à citer quelques-unes des strophes les plus remarquables. L'auteur peint la course d'abord triomphante de la Méduse.

. . . .
O vaisseau, je te vois ! je découvre la proue
Qui trace un silon écumant ;
Zéphyr en tes voiles se joue,
Et te balance mollement ;
Thétis autour de toi soupire avec tendresse,
Et de vagues d'azur t'enlace et te caresse
Comme la vierge son amant.

Moins tranquille, aux détours d'une rive fleurie,
Voyage le cygne argenté,
Que les nymphes de la prairie
Suivent d'un œil de volupté :
Roi du canal paisible, où son orgueil se mire,
Lui-même il s'applaudit, et noblement admire
Et sa grâce et sa majesté.......

Il nous représente ensuite les modernes Argonautes tournant leurs regards vers la France, laissant entendre des chants d'espérance et de gloire ; il s'écrie :

Insensés, que font-ils ? Ah ! retenez la joie
Qui va déplaire au dieu des mers !
Songez que le ciel nous envoie
Moins de succès que de revers.
Souvent c'est près du port que sévit la Fortune ;
Vous cinglez sous un chef oublié de Neptune,
Et vous fendez les flots amers !.....

Enfin après avoir peint les désastres du radeau, M. Brault compare au sort de ces malheureux qui périssent sans honneur et sans combats, le trépas glorieux des soldats républicains qui s'engloutirent avec le vaisseau le Vengeur.

O plus heureux cent fois ceux qui, près de nos rives,
Levant un bras ensanglanté,
Des foudres, qu'il croyait captives,
Frappaient l'Anglais épouvanté,
Et dans le sein des eaux descendant avec gloire,
Mouraient en saluant, par des cris de victoire:
L'étendard de la liberté...... (1)

Une autre pièce nous a été envoyée sur le même sujet: on y distingue ces strophes.

C'était la nuit : de vastes ombres
Environnaient les cieux déserts,
Au milieu des nuages sombres
Nul astre n'éclairait les airs.
L'orfraie, au travers des ténèbres,
Seule poussait des cris funèbres,
Coupés de lugubres repos,
Et, s'égarant dans l'étendue,
Sa voix expirait, confondue
Au murmure lointain des flots.

Soudain; ô céleste puissance!
Épargne-nous de tels forfaits!
Laisse la civile vengeance
A l'ennemi du nom Français!
Dans leur ivresse sanguinaire
Le frère méconnait son frère,
Je les vois s'entre déchirer,
Et sur une mer ennemie
Disputer un reste de vie,
Que la faim allait dévorer.

(1) Le vaisseau *le Vengeur*, au combat du 13 prairial an 2 (1.er juin 1794.) (Historique.) *V*, le troisième vol. des *Victoires, Conquêtes*, etc.

C'est peu : leur hache sacrilége
Veut briser leur frêle radeau ;
Et la vague qui les assiége
Leur ouvre un mobile tombeau ;
Pour eux la pitié s'est éteinte ,
La voix des chefs , l'amitié sainte
Ne touchent plus ces furieux ;
Mais enfin leurs forces succombent,
Tout sanglans l'un sur l'autre ils tombent ;
Un lourd sommeil presse leurs yeux.

Cependant sur la plaine humide,
Sortant de l'horizon brumeux,
Lentement l'aurore timide
A réfléchi ses pâles feux.
Les nautoniers, plus pâles qu'elle,
Gissaient, étendus pêle mêle,
Sur leur radeau demi-brisé ;
Et la raison, par intervalle,
Pareille à la flamme inégale,
Troublait leur cœur désabusé.

Quelle est cette moisson fumante
De cadavres, d'armes épars?
Disaient-ils remplis d'épouvante,
En portant près d'eux leurs regards?
De la mort, le glaive funeste
Frappa-t-il, par l'ordre céleste,
Nos compagnons à nos côtés?
N'avons-nous point vu des batailles,
Des cris, des morts, des funérailles,
Dans nos songes ensanglantés ?.....

—Vendredi dernier, les auditeurs de l'Athénée ont fait une journée complette. Le matin ils ont entendu le discours d'ouverture du cours de M. *Benjamin Constant;* et le soir, *M. Tissot* leur a fait une excellente leçon, dans laquelle il a développé des idées neuves et justes sur la satire des Anglais. Je ne me permets pas de décider lequel

des deux cours est le meilleur; mais l'affluence était aussi grande le matin que le soir. Le rédacteur de *la Quotidienne*, auprès duquel j'étais placé, est le seul qui n'ait pas partagé la satisfaction générale. Voilà qui achève de compléter le succès des deux orateurs.

— Je demandais dans un de mes derniers numéros ce qu'étaient les *royalistes* selon M. de *Châteaubriand.* M. Bailleul s'est chargé de la réponse dans une brochure que les journaux n'ont pas cru devoir annoncer. Cet écrivain réfute avec beaucoup de force et de raison les sophismes du noble pair, qui, sans le vouloir, a prouvé que les royalistes, selon son cœur, étaient en minorité parmi nous. A cette occasion je me permettrai un petit syllogisme. Monsieur de Châteaubriand a dit que pour être royaliste, il fallait n'avoir rien été sous l'usurpateur; or, M. de Châteaubriand fut quelque chose sous le tyran; donc il n'est pas royaliste. Mais qu'est-il? M. Bailleul nous l'apprend. Il n'est rien, et voilà sa plus grande douleur! *indè mali labes?*

— Beaucoup de personnes ont lu *le Rideau levé,* et il n'est pas un journal qui ne lui ait consacré au moins un article. Cette brochure était encore sous presse que le scandale transpirait déjà. On s'attendait à voir des choses jusqu'ici cachées, et qui, en paraissant au grand jour, devaient mettre de hauts personnages dans une position fort embarassante. On espérait qu'un auteur courageux allait d'une main hardie arracher le masque à certains seigneurs et détruire leur puissance fondée sur l'intrigue. La brochure paraît; mais les lecteurs sont tous surpris de ne trouver qu'une satire virulente de certains abus de coulisse, et des accusations odieuses dirigées contre quelques acteurs. Le journaliste *Sevelinges,* qui porte ses coups dans l'ombre, et auquel nous arrachons le voile de

l'anonyme, possède sans doute l'art d'aiguiser un trait satirique; mais il devrait savoir que la méchanceté ne suffit pas, et qu'un style de mauvais ton ne donnera jamais du caractère de l'auteur une bien favorable idée. Il devrait savoir aussi qu'il est maladroit de laisser apercevoir de l'animosité contre ceux que l'on blâme, et que le public n'ajoute foi à des jugemens que lorsqu'il peut les croire impartiaux.

En effet, le zoïle n'obtient aucune confiance du lecteur, lorsqu'il attaque avec acharnement des talens qui sont reconnus par tout le siècle, et consacrés en quelque sorte par un concert de louanges; tandis qu'il lutte avec opiniâtreté contre les sifflets de toute la France, pour faire une réputation à des personnes, à des choses qui en sont reconnues indignes. Ainsi, il ne craint pas d'avancer que mademoiselle Duchesnois est dépourvue de toutes les qualités qui font une bonne tragédienne, et qu'elle ne peut satisfaire le véritable amateur, ni dans le rôle d'Hermione ni dans celui de Phèdre. Talma ne sait non plus que cinq ou six rôles; mais comme il n'a jamais *senti*, il débite par routine, et n'est réellement pas acteur. Pour mademoiselle Mars, elle est assez bonne dans les ingénuités; mais retirez-la de cet emploi, elle ne sera plus supportable. Enfin Cartigny n'est tout au plus bon que dans une caricature d'allemand, et Thénard ne peut servir qu'à remplacer le grimacier de Tivoli. Ensuite, par opposition, mademoiselle Bourgoin se trouve investie de nombreuses qualités, tant pour le tragique que pour le comique, et sans avoir jamais rien fait pour tant de gloire, elle devient une actrice inimitable. Voilà qui prouve combien M. Sévelinges est malheureux dans ses jugemens. Il serait aussi facile de monter qu'il est peu délicat dans les choix des objets qu'il veut critiquer, et pour cela il suffirait de rapporter les fades plaisanteries qu'il débite à l'occasion du nez d'un figurant de la Comédie Française.

L'auteur poursuit sa petite revue; mais il passe devant l'Odéon sans y entrer. Je l'approuve. Si j'avais parlé de tout ce qu'il y a de mauvais et de supportable dans l'ouvrage de M. Sévelinges, la tâche eut été trop longue; je lui dirai seulement qu'il pouvait établir aisément l'équilibre en faisant de nombrèuses coupures. Il était superflu de faire un grand étalage d'érudition pour nous rapporter la lutte qui s'éleva à l'occasion de l'opéra d'Armide, lutte que tout le monde connaît; il fallait trancher dans le vif et déchirer aussi ces pages où M. Benjamin de Constant est si odieusement traité; où l'auteur des deux Gendres est déclaré incapable de rien faire de noble; l'auteur de Joconde incapable de rien faire de joli. En suivant toujours le même système de correction, l'auteur devait accorder plûs d'éloges à madame Branchu qui, dans les Danaïdes, joint au talent d'une cantatrice celui d'une tragédienne, et produit par son jeu pathétique le plus grand effet; il fallait par compensation relever quelques-unes des casolettes dans lesquelles brûle l'encens qu'il prodigue au jeune Lecomte.

Le caractère propre de l'envie, c'est de s'attacher aux noms qui brillent du plus bel éclat pour les salir. Aussi n'est-on que médiocrement surpris de voir l'auteur du Rideau levé porter une main sacrilége sur la couronne de Grétry. Il appelle l'auteur de *Richard Cœur-de-Lion* un faiseur *d'opérettes.....* Doit-on lui reprocher ce blasphême, ou doit-on l'en plaindre? Je laisse à juger à ceux qui ont entendu la romance de Blondel.

M. Sévelinges débite encore beaucoup d'autres absurdités quand il vient à parler de Feydeau et du théâtre Italien. Je tacherai de les relever, et les conseils que je donnerai à M. de Sévelinges, à cet occasion, me fourniront un second article.

Cependant, pour completter son ouvrage, ne pouvait-il

en passant accorder un éloge à mademoiselle Délia, un compliment à Clozel, envoyer Armand chez Bobêche et Thénard sous la presse des caricatures de Martinet. Une phrase de plus, et il pouvait encore recommander à mademoiselle Fleury de quitter de suite son emploi pour celui des jeunes mères, ou de se résoudre à jouer les duègnes, si elle veut rester encore une année parmi les ingénues. Enfin par égard pour le faubourg Saint-Germain, ne pouvait-il prier Perroud d'être un peu moins roide, et Chazel un peu moins rond?

Je suis, etc.

ÉPIGRAMME.

Sur défunt Mercure.

Pleurez sur le *Mercure* : il vient de rendre l'âme !
Trois fléaux du chétif ont causé le malheur.
Il eut pour ennemis un ministre, une femme; (1)
Et l'Institut pour rédacteur.

(1) Madame de Bon.

LETTRES NORMANDES.

> Messieurs les sots, je veux en bon chrétien
> Vous *siffler* tous, car c'est pour votre bien.
>
> VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Un dernier mot sur le Recrutement. — Les Spectacles, les Représentations à bénéfice. — Jugement de Mathurin Bruneau. — Extrait d'un Voyage autour du monde. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.

LETTRE IXe.

Paris, le 5 mars 1818.

A Monsieur Dumesnil, Négociant.

UN DERNIER MOT SUR LE RECRUTEMENT.

Le projet de loi sur le mode de recrutement de l'armée n'a point encore subi toutes les épreuves auxquelles les propositions royales, avant de recevoir la sanction législative, sont assujéties par la charte. Adopté, sous la condition de plusieurs amendemens, par la chambre des députés, il est aujourd'hui soumis à la discussion des

pairs; et les ennemis de la gloire nationale, non encore privés de toute espérance, s'empressent de publier qu'il ne sortira point victorieux de ce dernier assaut. J'ai donc cru devoir revenir de nouveau sur des principes dont l'évidence est, ce me semble, démontrée, mais, qu'il ne faut point se lasser de défendre, puisqu'on ne se lasse point de les combattre.

Les opposans de la chambre des pairs, comme ceux de la chambre des députés, attaquent moins la loi elle-même que le ministère qui la présente. S'il était possible que les propositions du recrutement obligé et de l'avancement leur fussent venues, en 1815, d'un ministère ultra-royaliste, il n'est pas douteux qu'ils ne les eussent adoptées à l'unanimité ; qu'ils n'eussent point alors vu dans les mesures aujourd'hui demandées, des violations de la charte, et de la prérogative royale, eux qui alors déchiraient chaque jour les pages de cette charte, et faisaient très-peu de cas de cette prérogative à une époque où le roi voulait couvrir l'erreur du voile de la clémence, tandis que la chambre des députés répétait à l'envi, les mots d'exil et d'échafaud. Telle est l'opinion exclusive des opposans, que demain les ministres devenant plus constitutionnels qu'ils ne le sont aujourd'hui, proposeraient le rappel des exilés, ceux-là, tout en parlant de charte et d'oubli, voteraient contre la proposition.

Il est inutile de démontrer combien est absurde cette opposition constante et systèmatique, à des mesures dont le plus grand défaut est d'être de l'invention du gouvernement. L'opposition n'a de mérite qu'autant qu'elle attaque les choses, et non les hommes, et qu'elle n'est constante que contre le mal. Tout blâmer est d'un esprit passionné, tout louer, est le fait d'un sot et d'un ignorant. A Dieu ne plaise que je veuille montrer le moindre penchant à approuver certains actes des ministres et de leurs agens. Il est trop vrai de dire qu'ils emploient souvent les

moyens en crédit sous le despotisme pour affermir le gouvernement représentatif; qu'en général ils ont peuplé les tribunaux d'avocats du roi, étrangers aux principes politiques (ce que plusieurs d'entr'eux avouent avec une grande bonne foi), et nourris dans des préjugés ultra-royalistes. On doit également déplorer l'abus que les ministres font de certaines mesures dignes de l'inquisition, dans la censure des journaux et dans l'administration de la librairie; mais enfin si une institution grande, noble, nationale est présentée aux chambres, faut-il la rejeter avec horreur, comme un don empoisonné, parce qu'elle nous vient d'un ministre? S'il est vrai que le rôle de ministériel doive inspirer de l'éloignement, parce qu'à ce rôle est toujours attachée une idée de vénalité, sera-t-on accusé de le jouer, si l'on applaudit à une chose bonne en elle-même, quelle que soit la source dont elle sorte? Non, sans doute, et pour prouver combien je suis pénétré de cette vérité, c'est que, surmontant des préventions certes bien fondées, j'ai applaudi aux ultra-royalistes lorsqu'ils réclamaient la liberté de la presse, persuadé que l'on doit être d'autant plus soigneux de saisir les faibles lueurs constitutionnelles qu'ils laissent voir de loin en loin, que ces lueurs sont plus rares et plus semblables à un rapide éclair, brillant dans d'immenses ténèbres.

Ce serait donc être bien jaloux d'un ressentiment personnel, et bien peu ami de son pays que de rejeter la loi de recrutement, en haine des ministres. Est-il vrai que notre premier besoin soit d'exister? Les ultra-royalistes le pensent comme nous. Est-il vrai que l'existence d'un peuple soit attachée à celle d'une armée? Personne n'en doute. Les engagemens volontaires ne sont-ils pas insuffisans? Je ne vois pas que cela fasse l'objet d'une incertitude. Il faut donc des appels obligés; la raison le demande, l'exige, l'ordonne; l'ultra-royaliste veut-il être sa partie adverse?

Mais, dit-on, c'est la conscription que vous rétablissez. Elle est abolie par la charte. Jusqu'à quand nous captivera-t-on par des mots? ne sait-on pas qu'il n'y a d'odieux, et d'aboli par la charte, que le mot de conscription; mais que la chose est et devait être maintenue. Si l'on venait nous dire; vous avez juré fidélité à la charte; l'ennemi s'avance à grands pas, mais la charte ne veut pas que vous le repoussiez : il ne vous reste qu'à l'attendre sans défense, courberions-nous une tête stupidement obéissante? Non. Prendre des armes, marcher à l'ennemi, et le vaincre; telle serait notre réponse.

La loi de recrutement a, je le sais, un grand défaut; elle proclame la réhabilitation de l'armée. Sa libéralité un peu roturière établit un système d'avancement par ancienneté; elle viole non la prérogative royale, mais la prérogative de la noblesse, ce qui n'est pas la même chose. Si elle est adoptée, le fils d'un duc n'obtiendra plus le pas sur le brave rejeton de son ignoble vassal; la charte qui déclare que tous les citoyens sont également admissibles aux emplois, ne sera plus illusoire. On comptera ses grades par le nombre des combats où l'on aura assisté, et le repos de certains militaires dont l'épée est rouillée depuis vingt-cinq ans, ne sera plus compté, ni payé comme un service actif. Si la loi est adoptée, on ne verra pas renaître ces hordes de volontaires, qui après avoir fait la honte ou le désespoir de leurs familles, venaient grossir le nombre des traînards ou des déserteurs; si elle est adoptée, les vieilles bandes qui vainquirent l'Europe retrouveront l'aisance et la gloire; vingt-cinq mille officiers à demi-solde se rendront dans les rangs de l'armée de réserve, et les blessures faites à leur cœur encore aigri seront cicatrisées par le double amour de la gloire et de la patrie. La noblesse qui se prétendait autrefois si brave, sera obligée d'en donner des preuves, si elle veut être privilégiée, et

pour elle les lauriers seront aussi difficiles à cueillir, qu'autrefois ils étaient aisés à remporter.

La discussion est ouverte depuis plusieurs jours à la chambre des pairs. Cette assemblée n'est pas moins fertile en exagérés que la chambre des communes, mais ils ont en général plus de sagesse et d'expérience. Le dépôt de nos libertés est entre leurs mains; de l'usage qu'ils en feront dépendent à la fois notre bonheur et leur gloire. Qu'ils y prennent garde. L'ancien sénat s'est déshonoré en sacrifiant toute la population de la France à l'ambition d'un seul homme; le sénat nouveau se déshonorerait également s'il laissait toute la population de la France à la merci de quelques rois avides de domination, et de quelques généraux altérés d'orgueil et de richesses.

Je suis, etc.

LETTRE X^e.

A Madame de Sénanges.

LES SPECTACLES. — REPÉSENTATIONS A BÉNÉFICE.

De tout temps on a fait usage de préfaces, et sans remonter jusqu'à l'époque où des bureaux d'esprit vendaient pour chaque espèce d'ouvrages des exordes tout faits, ne voyons-nous pas encore aujourd'hui la moindre brochure enflée d'un *petit dialogue préliminaire*, d'un *avis au lecteur*, d'une *entrée en scène*, et de mille autres avant-propos déguisés avec encore plus d'art. Cette manie des préfaces va très-loin, et l'on n'écrit pas maintenant un simple article de journal que l'on n'attache en tête une demi-colonne d'idées générales, dut-on les aller chercher à cent lieues du sujet.

C'est ainsi qu'un rédacteur chargé de la partie dramatique dans une de nos feuilles quotidiennes, vient de faire à propos des représentations à bénéfice, un long sermon sur l'intérêt. Il prétend que si le jour de ces réunions extraordinaires les actrices n'ont plus d'*indispositions*, les acteurs plus de *volontés*, que si tant d'élémens divers sont rassemblés dans le même lieu, à la même heure, pour être mis en œuvre avec tant d'harmonie, l'intérêt seul peut opérer ce miracle. Ce motif est assez bien trouvé; mais il en est un autre non moins puissant qui concourt au même but, l'amour propre. Les acteurs n'ignorent pas qu'en ces jours d'apparat un public nombreux et choisi se pressera pour les entendre, et les actrices savent fort bien que cette foule de jeunes gens de bon ton qui règlent les modes de la capitale, seront au balcon pour admirer

leurs appas et compter leurs diamans. Enfin il est assez ordinaire que ces jours-là trois théâtres se réunissent, et de cette rivalité naît encore un nouveau motif d'émulation et de succès. Mais sans vouloir tout expliquer par des *vices* ou des *faiblesses,* ne peut-on trouver une plus noble cause au zèle que les acteurs mettent à faire réussir les représentations à bénéfice, et cette cause n'existe-t-elle pas dans l'amitié qui les unit? Injustement méprisés encore aujourd'hui par quelques personnes qui ont conservé les préjugés du vieux temps, ils n'en sont que plus étroitement liés entre eux, et plus disposés à se rendre de mutuels services. Cet esprit de corps est prouvé par mille exemples, et dernièrement encore, *mademoiselle Gros,* jadis pensionnaire de la Comédie française, reçut des sociétaires de ce théâtre de généreux secours que sa situation lui rendait nécessaires. Enfin, hypothèse pour hypothèse, il vaut mieux imaginer le bien que le mal.

Gaveaux, auquel nous devons une foule d'airs gracieux et plusieurs rôles créés avec un goût sévère, vient d'obtenir à *Feydeau* la récompense de ses longs services. Le public, que ses compositions et son jeu ont si souvent récréé, s'est empressé de lui prouver sa reconnaissance. La réunion a été nombreuse. *La Nuit au bois,* opéra nouveau dont il avait lui-même composé la musique, devait ajouter à l'intérêt de la représentation. Malheureusement l'auteur des paroles avait mal choisi son thème, et le grivois chevaleresque d'une fable ridicule, empruntée à *Combabus,* n'a point trouvé grâce auprès du parterre.

Une dame *Yolande* ne peut obtenir du roi son époux, un héritier du trône, et, selon la coutume du temps, il faut, pour devenir féconde, qu'elle passe une *nuit au bois* avec un beau jeune homme. Le galant qu'elle choisit est *Florisel.* Ce sont des ennemis de ce jeune troubadour qui, dans l'espoir de le perdre, l'ont fait nommer à ce poste dangereux; mais *Florisel,* qui sait tout ce qu'il doit

à son roi, et qui d'ailleurs a d'autres amours en tête, soutient l'épreuve avec autant de sagesse que l'eut fait un chanteur du pape... On croirait d'après quelques phrases équivoques, qu'il s'est mis dans la position d'Abailard ; point du tout, il ne s'est fait couper que la langue pour s'interdir tout propos amoureux. Voilà certes un grand sacrifice fait aux bonnes mœurs, et cependant malgré ce dévouement généreux, le public blessé par les galanteries du bon vieux temps, n'a point voulu revenir sur son jugement.

La musique a quelquefois rappelé l'aimable compositeur auquel nous devons *le Bouffe et le Tailleur, l'Amour filial* et *le Petit Matelot.*

Dans *la Gageure imprévue* que l'on a jouée après l'opéra, *mademoiselle Mars* s'est toujours montrée la même, inimitable. Son rôle dans cette pièce n'appartient cependant ni aux ingénues ni aux grandes coquettes ; mais un vrai talent brille par tout, et il n'est point de genre dans lequel il puisse paraître médiocre.

Madame *Catalani*, introduite chez madame de *Clainville* par un moyen assez ingénieux, a exécuté au piano un *concerto de Rode,* et dut l'auteur de *la Petite Revue des grands théâtres* en crever de dépit, le public a reconnu par ses applaudissemens, que Baptiste avait raison d'annoncer, en présentant madame Catalani, la première cantatrice de l'Europe.

Le *théâtre Favart* vient aussi d'accorder à *Barilli* une représentation. Cet acteur doit être content des amateurs du chant italien : il a eu de leur satisfaction, des preuves aussi flatteuses que productives.

Le mois était consacré aux représentations extraordinaires. Mademoiselle *Mars* a aussi cueilli au *grand Opéra* une ample moisson de lauriers : si ce n'est le jour de la retraite de Fleury, on n'avait point vu de réunion plus nombreuse, de toilettes plus brillantes : aux quatrièmes

loges on voyait flotter les plumes et briller les diamans. J'ai vu bien des dames desquelles Gilbert aurait pu dire :

Cloris n'est que parée, et Cloris se croit belle;
En vêtemens légers l'or s'est changé pour elle;
Son front luit, étoilé de mille diamans,
Et mille autres encore effrontés ornemens,
Serpentent sur son sein, pendent à ses oreilles;
Les arts pour l'embellir ont uni leurs merveilles;
Vingt familles enfin couleraient d'heureux jours.
Riches des seuls trésors perdus pour ses atours.

Au reste, toute philosophie de côté, le coup d'œil était des plus brillans, et l'étranger qui a vu tant de richesses ne pourra plus croire à notre misère. On aurait payé l'impôt de guerre seulement avec les boucles d'oreilles.

La tragédie d'*Abufar* à laquelle M. *Ancelot* a eu la mal-adresse d'ajouter un cinquième acte, et qui pour cela n'en vaut pas mieux, a été aussi froidement accueillie, que lorsqu'elle fut représentée pour la première fois en 1794. M. *Ducis*, qui fait, en si beaux vers, de si vilains mélodrames, quand il mutile Shakespeare, a été réduit dans la pièce Arabe à sa seule invention : il a cru faire une tragédie, il n'a versifié qu'un roman élégiaque, dont la situation repose sur un ridicule quiproquo, et dont le style trop souvent métaphysique et presque toujours empoulé, ne serait de mise que dans la prose du romantique *Chateaubriand*.

Talma a rencontré d'heureuses inspirations dans le rôle de Farhan, cependant je crois que ce personnage, plus souvent entraîné par les illusions de l'amour qu'en proie au désespoir, pourrait être mieux rendu par *Lafond*.

Une comédie en trois actes, l'*Ami Clermont*, n'a point égayé le parterre, que la tragédie avait fatigué : cette production de feu *Marsollier*, a éprouvé une chute

complète : on pense généralement que si *Marsollier* l'eût fait représenter de son vivant, il se serait assurément trouvé l'auteur posthume de sa pièce.

Un ballet que le temps n'a point permis de jouer en entier, a terminé la fête, et les pirouettes ont tellement ébloui les spectateurs, qu'ils ont fini par s'endormir.

Vous voyez, Madame, combien est grande la générosité du peuple parisien, quand il s'agit de récompenser les artistes qui consacrent leur vie à ses plaisirs. Quel beau motif d'encouragement pour les élèves qui se forment sur les théâtres de province !

Les pièces nouvelles se succèdent avec une incroyable rapidité, et je me trouve fort en arrière. Je vais, Madame, les passer bientôt en revue, en mettant toutefois hors de rang, les moins intéressantes, et dans ma prochaine lettre, j'espère vous remettre au courant des nouveautés dramatiques.

Je suis, etc.

LETTRE XI°.

Du marquis Dupin, ex-parlementaire.

JUGEMENT DE MATHURIN BRUNEAU.

Monsieur, il est bien rare que je puisse trouver l'occasion de vous écrire. La bonne ville de Rouen n'est pas fertile en nouvelles, et pour un littérateur parisien, ce serait un mince régal que le récit de quelques différens de commerce, ou de quelques procès sur des murs mitoyens. Aujourd'hui cependant, nous avons joué un rôle dans la France. C'est ici qu'on vient de décider que l'individu qui se prétend Louis XVII, est *Mathurin Bruneau*. J'ai suivi les débats de cette grande affaire, et je vais tâcher de vous la représenter sous ses véritables couleurs. Les journaux de Rouen et de Paris en ont rendu un compte quelquefois peu fidèle ; presque tous se sont attachés à relever le ridicule de quelques-unes des réponses du prévenu, à exagérer la grossièreté de ses manières, et l'ignorance absolue de son esprit, comme si ces défauts, tout ignobles qu'ils sont, pouvaient servir de preuve contre ses assertions, et comme s'il n'était pas suffisamment évident que, lors même qu'il serait ce qu'il dit être, le sang glorieux dont il sortirait, n'eût pas suffi à lui donner la science infuse, l'esprit, les grâces et tous les talens ; sans étude, comme sans éducation ! Certes, je suis loin de croire que le prétendu dauphin mérite le nom dont il se pare, mais j'aurais désiré que ses juges eussent relevé moins minutieusement d'inutiles circonstances, de peur que la malveillance ne les supposât embarrassés de trouver des preuves plus convaincantes.

J'aurais désiré également que le président du tribunal eût laissé les témoins développer leurs dépositions avec toute l'étendue qu'ils jugeaient convenable. Il est impossible de supposer que des juges veuillent connaître autre chose que la vérité. Pourquoi alors ne pas entendre tout ce qui pouvait y conduire; pourquoi empêcher un des avocats de parler en faveur de sa cliente ? Ces petites violations du droit des accusés sont peut-être ce qui en France a trop souvent contribué à donner à la justice les formes de l'arbitraire; quelque peu digne de ménagement que soit un prévenu, on doit la justice à tout le monde, et l'arbitraire n'eût jamais d'autre effet que d'intéresser en faveur de celui qui en est la victime.

En général, je dois l'avouer, l'instruction de cette affaire m'a paru laisser quelque chose à désirer; il m'a semblé découvrir par tout, et jusques dans le plaidoyer des avocats, trop peu de ménagemens pour l'accusé principal. Ce n'est pas que je veuille prendre sa défense; mais je n'ai jamais vu que des avocats dussent se travestir en accusateurs publics, cette fonction étant d'ailleurs ordinairement si bien remplie. Le procureur du roi s'est attaché à prouver l'identité du prévenu et de Bruneau, cela était dans ses attributions; mais quel devoir impérieux commandait aux défenseurs de Branzon, de la dame Dumont et de Tourly, de changer un ministère protecteur, en un ministère de vengeance et d'accusation ?

Ce n'est pas que les avocats, et surtout M. Dupuis, n'aient développé un talent remarquable. Ce jeune jurisconsulte a fait souvent preuve d'éloquence, et toujours de raison. Il a surtout dénoncé à l'opinion publique le sieur Robert, qui dans un ouvrage heureusement mort en naissant s'est permis de préjuger l'issue du procès, de dénoncer les co-accusés, de faire à chacun sa part de culpabilité, et de déterminer la condamnation qui lui est due. Le sieur *Robert* qui assistait à son éloge, et qui n'avait pas craint

de se présenter dans le sanctuaire des lois, revêtu de la toge dont il fut autrefois solennellement dépouillé, a écouté l'éloquente sortie de Me. *Dupuis; maître de ses sens, et comme accoutumé à de pareils présens.* Il prenait des notes avec beaucoup de soin, et se préparait à rédiger son panégyrique, persuadé, sans doute, que ce chapitre ne serait pas le moins intéressant du recueil qu'il publie.

Les interrogatoires du faux dauphin, les dépositions des témoins, la publicité qu'on a donné à cette cause célèbre par sa bizarrerie, ont démontré plusieurs vérités; la première, c'est qu'il s'est opéré dans le moral de l'accusé un changement remarquable depuis sa translation de Bicêtre à la Conciergerie. Ce qui est certain, c'est que ce fait existe; les causes d'où il dérive sont moins connues. La seconde vérité, c'est que, fut-il prince du sang, fut-il appelé par sa naissance à occuper un trône, ses basses inclinations, les vices de tout genre dont son cœur est pour ainsi dire gangréné, la grossière ineptie de son esprit le rendraient inhabile à posséder jamais un gouvernement. Voici mon dilemme. S'il est ce qu'il prétend être, il n'en faut pas; s'il est un imposteur, comme cela paraît clair, il en faut encore moins. Quel qu'il soit donc, Bruneau ou le petit de Vezins, le bâtard du maréchal Lannes ou le cousin de l'abbé Bernier, Philipeau ou tout autre, il est bien où il est, et s'il était possible que la justice eût été en défaut sur son compte, la politique et l'intérêt général doivent applaudir à une condamnation que d'autres appellent une *déchéance.*

Mais je le vois, c'est abuser de votre patience, Monsieur, que de bâtir une hypothèse quelconque sur un être dégradé, qui ne mérite et n'obtient l'attention d'aucun parti. Si son procès a produit ici un grand éclat, c'est que la curiosité était vivement excitée; si, comme je l'ai dit, on s'est étonné de la violation de quelques formes ordonnées

par la loi, c'est que dans ce moment surtout on est rassasié d'arbitraire, c'est qu'on le condamne même quand il s'exerce sur les êtres qui seraient les moins dignes de jouir du bénéfice de la loi, si ce bénéfice ne devait pas être également assuré à tout le monde.

Je terminerai ces réflexions par le récit de deux circonstances du procès du prétendu Charles de Navarre. Un vieux noble, dont j'ai oublié le nom, comparaissant comme témoin, s'est donné en spectacle au public d'une manière fort plaisante. Ce preux chevalier se présenta au tribunal l'épée au côté, et vêtu d'un uniforme. Quand on lui demanda le serment d'usage, il se ressouvint que la noblesse doit toujours jurer sur son épée, et voulut tirer la sienne du fourreau. Mais par malheur, elle avait dormi dans son manoir pacifique depuis la guerre de la Vendée, et ne voulait point céder à ses efforts. Quel parti prendre? Le noble témoin s'indigne, il frémit de voir son épée trahir la longue quiétude de celui qui la porte ; il est obligé d'appeler à son secours; on s'empresse, plusieurs bras vigoureux saisissent la rapière rebelle; enfin le glaive se montre, et le chevalier français prête un serment selon les *us* et *coutumes* de Louis XIV.

Les journaux de Paris ont envoyé ici des littérateurs de feuilleton pour recueillir les réponses de l'accusé. Au premier rang on distinguait un poëte de l'école de Dorat, qu'on dit fort engraissé depuis quelques années, et qui, surnommé par feu Geoffroi *l'inévitable*, jadis chevalier de la réunion, aujourd'hui chevalier de la légion d'honneur, s'était chargé d'alimenter la Gazette et les Débats, et remplissait ce double office, dans un style à la hauteur de ces deux feuilles. M. *Alissan de Chazet* à son arrivée à Rouen était allé rendre visite aux autorités constituées, qui l'avaient reçu avec tous les égards dus au rang d'un aussi important personnage. Son hôtesse, femme d'une mémoire très-fidèle, se ressouvint, et lui rappela qu'il y a quelques

années, elle avait eu l'honneur de le recevoir, lorsqu'il faisait partie de la suite de l'impératrice Marie-Louise; elle lui chanta ces charmans couplets;

Un héros vous donne l'exemple,
Imitez-le sans examen.
De la guerre il ferme le temple
En ouvrant celui de l'hymen.
Le dieu de la chevalerie
Sous ses drapeaux va le ranger;
Pour lui l'étoile *du génie*
Devient l'étoile du berger.....

Quelles fleurs choisir aujourd'hui
Pour cette *alliance immortelle?*
Il faudrait des lauriers pour lui;
Il faudrait des roses pour elle.
Eh bien! pour n'avoir qu'une fleur
Prenez celle que je propose;
C'est pour la grâce et la valeur
Qu'on inventa le *laurier-rose.*

On dit qu'en entendant ces vers, M. *de Chazet* demanda quel en était l'auteur. Il était le seul qui eut oublié son nom.

M. *de Chazet,* à l'audience, ne prenait pas seulement des notes, il s'était établi l'interprète de l'accusé auprès du président. Toutes les fois qu'il échappait à celui-là une faute de français, il avait soin de la relever, et de dire: « M. le président, l'accusé a dit *coronel.* M. le président, ce n'est pas *introduisit,* mais *introduisa.* Il a dit *excroquage,* pour *escroquerie*. » Et ainsi de suite. Aussi assure-t-on qu'en sortant de l'audience, M. de Chazet s'écria plusieurs fois: « Sans moi, on eût laissé échapper deux *sacredié,* et quatre *je me f... de vous!* » Avouez que M. de Chazet a rendu d'éminens services à la chose publique.

Telles sont, Monsieur, les idées que le procès du faux Dauphin m'a suggérées. Peut-être les aurez-vous trouvées un peu longues, mais vous me le pardonnerez, je suis académicien, et j'aime les développemens. Je suis chargé, à cette occasion, par tous nos correspondans, de vous offrir l'expression de notre reconnaissance. Quoique noble, et attaché à cet ordre, j'ai été converti par vous, et je commence à croire que même parmi ceux qu'on appelle jacobins, il est de fort honnêtes gens.

Je suis, etc.

LETTRE XII[e].

A M. Dumesnil, négociant.

MÉLANGES.

Extrait d'un Voyage autour du monde. (1)

. . . .

« Après plusieurs jours d'une navigation pénible, nous arrivâmes à la vue d'une île, située environ sous le 48[e]. degré de longitude et le 130[e]. de latitude, au milieu de la mer des Indes. Nous cherchions alors à nous rapprocher de la Nouvelle-Hollande; mais curieux de connaître un pays dont aucun voyageur n'avait encore fait mention, nous descendîmes dans l'île. Elle était partagée en plusieurs états gouvernés par des lois différentes, et soumis à diverses formes de gouvernement. Celui qui nous accueillit le mieux (car tous étaient assez civilisés), s'appelait Renfca, ce qui veut dire en même-temps dans la langue du pays, frivolité et courage. Cet état, d'après ce que nous apprîmes, avait été tour à tour république, empire, royaume, et il allait encore éprouver de nouveaux changemens. Parmi ses voisins avec lesquels il avait été long-temps en guerre, on remarquait surtout les Jalgans, espèce de commerçans jaloux de la richesse et des victoires qu'il avait remportées sur d'autres peuples, les Essurs, les Néïssurps et les Neïhcirtans.

Les Renfcaïens avaient eu un prince conquérant, qui après avoir remporté beaucoup de victoires avait été renversé

(1) Cinq volumes in-12, trad. de l'anglais; prix, 6 fr. Se trouve chez les marchands de nouveautés.

par suite d'une insatiable ambition, quoique son sénat l'appelât le père de chacune des armées qu'il détruisait. Il avait été confiné par une coalition, dont les Jalgans étaient l'ame, dans une île presque déserte, et que l'on honorait du nom de principauté. Un roi dépossédé vingt-années auparavant, avait été replacé sur le trône, sous condition qu'il enrichirait beaucoup les Jalgans ; mais celui-ci ayant voulu régner pour son propre compte, ces perfides alliés lâchèrent le conquérant sur ses terres, afin de jouir de son embarras et de se ménager eux-mêmes l'occasion de venir offrir leurs services une seconde fois, se promettant alors d'assurer mieux le paiement.

Il y avait à Renfca une administration chargée de veiller à la sureté de l'état ; administration qui se soutenait au moyen d'impôts prélevés sur la cupidité des joueurs, sur le courage des écrivains et sur la licence des courtisanes. Tous les employés de ce ministère étaient, en quelque sorte, déshonorés aux yeux des gens de bien, par leur place ; mais quoiqu'ils n'eussent pour la plupart ni principes ni délicatesse, ils étaient cependant chargés d'arrêter les mécontens et de veiller au maintien des bonnes mœurs.

On juge bien que la nouvelle du débarquement du conquérant mit en révolution tous les bureaux de cette administration : le peuple de Renfca est d'un caractère inquiet et toujours disposé à s'enflammer ; aussi à la nouvelle du changement extraordinaire qui allait avoir lieu, toutes les têtes s'échauffèrent : le ministre de la police renfcaienne sentit la nécessité de tourner les esprits vers un autre point, et il appela ses chefs de division pour savoir quels moyens devait être employés pour opérer cette heureuse diversion.

A peine avait-il exposé le but de cette convocation extraordinaire, qu'aussitôt plusieurs avis furent ouverts. Les sous-ministres parlèrent chacun à leur tour, et of-

frirent des moyens qu'ils avouaient bien n'être pas d'une extrême justice, mais qu'ils assuraient être exigés par *l'impérieux des circonstances*. Celui qui le premier prît la parole, le fit avec peu de franchise; après avoir déploré le triste sort du roi qui allait sortir une seconde fois du palais de ses pères, il parut admettre que l'attachement des soldats pour la personne du conquérant, lui donnerait autant de troupes qu'on en ferait marcher contre lui, et qu'il n'était pas utile de détourner l'attention publique d'une entreprise audacieuse sans doute, mais dont le succès était infaillible. Cet homme avait le coup-d'œil assez juste, il savait calculer toutes les chances pour et contre, et le discours qu'il prononça dans cette occasion l'ayant fait destituer, il rentra en place trois jours après avec l'honorable titre de *Victime*.

Celui qui parla le second était un petit homme chargé d'éclairer les rues de la capitale, et de faire porter des secours dans les cas d'incendie. Plus franc que son collégue, il prononça hardiment que le retour du tyran était un arrêt de mort pour la nation, et qu'on ne devait rien ménager quand il s'agissait de l'arrêter dans sa marche. Ainsi, sauf meilleur avis, il pensait qu'un grand incendie serait indispensable pour occuper les habitans de la capitale, et tous les frais qu'un tel projet devait coûter, scrupuleusement calculés, il évaluait la perte à peu de chose; car il avait soin de choisir un hôpital pour martyr du sacrifice, dans la certitude que le dommage serait payé en grande partie par les bureaux de bienfaisances, qui établiraient à cette occasion une généreuse souscription. Calcul fait, on ne devait perdre que quelques malades plutôt à charge qu'utiles au gouvernement.

Après avoir exposé ce plan avec des développemens, dont pour cause je m'abstiendrai, il fut réfuté par son voisin qui ouvrit un avis différent. Ce voisin était un homme grand, maigre et pâle, qui passait les jours et les nuits

dans de continuelles angoises, vu qu'il était spécialement chargé de veiller à la tranquillité du trône et à la sureté de tous les grands du royaume. Celui-ci pensait que l'incendie était une catastrophe trop faible et d'un effet trop petit pour fixer l'attention du public jusqu'au moment où la grande crise serait jugée. Il trouvait plus intéressant une petite conspiration. Il avait dans sa manche un homme adroit qui consentirait, moyennant une certaine somme, à figurer comme complice, et il prévoyait qu'il serait facile à *ce mouton* de s'emparer de quelques mécontens, gens d'ailleurs que l'on choisirait dans une telle classe qu'ils ne pussent jamais être nuisibles. Il espérait beaucoup d'une arrestation faite avec éclat, d'une instruction prompte et publique, de deux ou trois têtes et de quelques poignets coupés.

Il n'avait pas achevé qu'il fut tout à coup interrompu par le chef de la police subalterne, qui s'écria que rien n'était plus dangereux qu'une conspiration dans un moment où toutes les têtes fermentaient, et qu'il fallait, faute de mieux, s'en tenir à un *bel assassinat*. Alors il expliqua comment on pourrait faire agir quelque vaurien en lui cachant le pouvoir qui le conduirait au crime ; il ajouta que si les tentatives du débarqué ne le conduisaient pas d'abord jusqu'au siége de l'empire, et que les partis se mesurassent, ce serait un puissant moyen d'amuser le peuple, parce qu'avec un *défaut de formes* adroitement ménagé, on ferait recommencer la procédure, et qu'il serait facile, en faisant paraître dans cette seconde scène quelques nouveaux personnages, de réveiller l'intérêt.

Cet avis prévalut, mais le ministre était honnête homme et aucun de ces affreux plans ne fut mis à exécution. Le conquérant avança sur la capitale à grandes journées, et flatté par ses partisans, trahi par ses ennemis, il ne garda que cent jours un trône dont la coalition le chassa pour la seconde fois..... » Je suis, etc.

LETTRE XIIIe.

Au chevalier Durville, officier à demi-solde.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

L'ÉLÉVATION au trône du prince Bernadotte, est un événement qui doit faire époque dans l'histoire des doctrines royales, et dans les annales de la ligue des rois contre les peuples. C'est un nouveau résultat de la révolution française; c'est une conséquence des principes qu'elle a proclamés en Europe. Cet événement nous montre avec la plus grande évidence les causes véritables de la chute de Bonaparte, puisqu'elle nous fait voir un soldat comme lui, maintenu et affermi dans un rang où sa valeur et ses talens personnels l'avaient depuis long-temps placé. Bonaparte, Murat, Joseph, Jérôme et Louis sont tombés, et Bernadotte reste. N'est-il pas cependant un plébéïen comme eux? N'a-t-il pas débuté dans la carrière politique en combattant à leurs côtés, sous leurs ordres? Qu'a-t-il donc eu de plus que ses rivaux, ou qu'ont-ils eu de moins que lui? l'assentiment du peuple.

Bonaparte élevé au consulat par la volonté générale, à l'époque d'une lassitude universelle, se serait sans doute maintenu long-temps dans ce rang déjà si élevé, mais trop peu cependant pour son ambition, s'il n'eût point prétendu à la dignité impériale, s'il ne l'eût point atteinte malgré l'opposition de tous les amis de la liberté. Bonaparte, premier consul, n'eût pas été le destructeur de l'esprit national des Français; il n'eût pu se mettre au-dessus des lois, et l'on doit penser qu'alors il n'eût point exécuté

le système oppressif de conquêtes qui a plongé la patrie dans un abîme où lui-même a été englouti le premier.

Murat arrivait sur le trône de Naples, imposé par l'étranger; son pouvoir était une contribution de guerre. L'on sait combien les nations aiment et ces sortes de redevances, et ceux à qui elles sont payées. Cependant on doit avouer que Murat, par sa bonne administration, par son amour pour ses sujets, parut presque leur faire oublier l'irrégularité de son avènement. Mais quand la perfidie des Anglais, ses alliés, fit chanceler son trône, sa dynastie, qui n'avait pas été fondée par la volonté publique, fut aisément abandonnée par elle; elle ne se révolta point contre lui, mais elle ne prit pas sa défense.

Joseph Bonaparte était dans une position bien plus défavorable que Murat. Automate obéissant, il venait par l'ordre de son frère, s'asseoir sur un trône dont l'Espagnol déplorait en frémissant l'illégitime viduité; accueilli par la haine, entouré de cris de guerre, placé en perpétuelle opposition avec son propre cœur, la disgrace des Espagnols n'était pas la plus dangereuse qu'il eût à redouter. Aussi ne régna-t-il jamais, aussi le temps qu'il passa en Espagne ne fut-il qu'un combat perpétuel et une longue chute.

Quand à Louis et à Jérôme Napoléon, tous deux préfets de l'empereur de France, ils n'avaient ni la force ni le courage de braver leur maître. Le peuple Hollandais ne pouvait choisir, ni aimer un prince dont le premier et l'inviolable devoir était de ruiner le commerce de la Hollande. Les Westphaliens sans cesse accablés par la présence des troupes Françaises, humiliés dans leur dignité nationale, violemment détachés du reste des Allemands, pour devenir le patrimoine de Bonaparte, sous l'intendance de son frère, les Westphaliens n'avaient point appelé, et repoussaient Jérôme.

Bernadotte au contraire fut appelé à la succession du

trône de Suède, comme un protecteur, comme un médiateur dans les difficiles circonstances où se trouvait ce royaume. Loin d'être amené comme Murat par les bayonnettes étrangères, il arrivait pour défendre la Suède contre ces bayonnettes. Certes, un Français doit déplorer l'usage qu'il fit des forces des Suédois, lors de la campagne de Saxe, mais il doit avouer aussi qu'alors Bernadotte fut plus que jamais d'accord avec le peuple qu'il était appelé à gouverner, et que son rôle, tout odieux qu'il dut nous paraître, était Suédois s'il n'était pas Français. On a prétendu en 1814, que Bernadotte tenta de succéder à son ancien maître alors déchu. Si cela est vrai, on doit croire que jamais il n'eut réussi à monter au trône de France, après avoir combattu des Français. Mais, il popularisa sa cause en Suède, et nous voyons aujourd'hui les effets de cette popularité.

Au caractère de l'assentiment du peuple donné à l'élection de Bernadotte, ce prince joint un constant respect des libertés, et une observation religieuse des lois de la Suède. Il instruit chaque jour son fils à l'imiter. Couronné aujourd'hui par ses nouveaux concitoyens, il offre un spectacle qui doit plaire à notre orgueil, puisqu'il sortit de nos rangs, se forma chez nous aux vertus privées, et montra qu'animés par la liberté et la valeur, les Français pourraient réaliser les belles paroles de Cynéas sur le sénat romain, et devenir *une assemblée de rois*.

A une époque où les peuples recouvrent leurs droits, les princes rendent hommage aux peuples. Comment interpréter autrement les félicitations que S. M. le roi de France a fait adresser à la nouvelle reine de Suède? Ce soin auguste n'a pas moins pour objet le roi de Suède, que le peuple dont la volonté librement exprimée a désigné ce prince pour occuper le trône de Gustave Adolphe.

— On a dit un moment qu'un second attentat avait été

exécuté sur la personne du duc de Wellington. Un coup de fusil, tiré au bout du jardin de son hôtel, avait fait concevoir cette idée. Mais on apprend que c'était un factionnaire de nouvelle promotion qui, pris de peur et se trouvant seul, lâcha la détente de son fusil, probablement pour se donner du courage.

— En parlant de coups de fusil, on assure que Mina a été mis à mort. La *Quotidienne* triomphe, et l'humanité pleure.

— On m'apporta dernièrement, en me conseillant de la critiquer, une brochure intitulée : *La Vendéenne.* Je l'ouvris, et je vis bientôt, avec plaisir, que l'auteur s'était mis en mesure pour donner aux critiques de l'ouvrage tout fait. Il suffit de le citer, pour faire de son esprit et de son goût la plus amère de toutes les satires. Que dira-t-on de cette phrase dans laquelle le *vendéen* se parle ainsi à lui-même : *En vrai brigand, nom qui te fut donné en 1793, et qui te reste encore aujourd'hui, pille par tout, surprends le secret des villes et des provinces, et, s'il le faut, dévalise les portefeuilles pour offrir du nouveau à tes lecteurs.*

Certainement, on ne peut avoir plus de franchise, Comme on le voit, le *vendéen* ou le *chouan* nous prévient que s'il y a quelque chose de nouveau dans sa feuille, ce nouveau sera pillé. Je puis affirmer que son premier numéro lui appartient tout entier.

— M. *Dupont* (de l'Eure) dont les talens, le courage et l'intégrité sont si connus, a fait en comité secret à la chambre des députés, une proposition tendant à supplier le roi de présenter une loi qui fixe définitivement la responsabilité des auteurs, celle des imprimeurs, et qui attribue à un jury la connaissance des délits de la presse.

Dans un discours très-bien fait, l'orateur a développé sa proposition, mais la chambre n'a pas jugé à propos de la prendre en considération, quoique dans le temps une forte majorité se fût prononcée en faveur des principes qu'elle renferme. Les ultra-royalistes changeant de système, ont cette fois voté contre la liberté de la presse, et la proposition a été rejetée,

Les journaux rendent compte des séances des pairs, et de la plupart des comités secrets des députés. M. *Dupont* leur a envoyé son discours, mais le ministre faisant preuve d'impartialité, n'a pas permis qu'il fût inséré, en même temps qu'il souffrait que la réponse improvisée dans la même séance par M. Blanquart de Bailleul, fût rendue publique dans tous les journaux. Alors M. Dupont a fait insérer son opinion dans la bibliothéque historique, qui a été saisie, *sans doute pour une autre cause*. Tel est l'usage que le ministère fait de la censure des journaux. Nous n'ajouterons rien ; les faits parlent assez d'eux-mêmes.

— Encore une preuve ajoutée à mille autres, qu'on peut avoir de très-bons sentimens et pas le sens commun. La démonstration de cette vérité, peu difficile d'ailleurs, vient d'être tout récemment entreprise par M. Flamand-Grétry. Le *poëme élégiaque du* 21 *janvier* qu'il publie prouve sans doute beaucoup en faveur de son cœur ; on désirerait qu'il prouvât davantage en faveur deson esprit ! Quels vers ! Voici l'invocation :

Fuis-moi... muse plaintive !... *Oh !* recule *d'horreurs*.
Mon génie est glacé !... mes yeux n'ont plus de pleurs !
Mes sens sont *attérés*... Dieu ! quel affreux délire !...
Non... non, reste avec moi ... viens ranimer ma lyre,
Triste et sainte harmonie !... *O* sons mélodieux !
Mêlez-vous à ma voix !... *Ah !* réchauffez mon âme !
Redoublez, *s'il se peut*.., le transport qui m'enflamme
Pour m'aider à chanter le moment *furieux*

Où fut livré Louis !... le plus saint des monarques,
Aux féroces bourreaux !... aux inflexibles parques !

Sans reprocher à l'élégiaque M. Grétry les points d'exclamation et de suspension dont il fait une consommation si prodigieuse, que de fautes à relever dans ces premiers vers. Quelle est cette *muse plaintive* qui recule non d'*horreur*, mais d'*horreurs ?* Le génie *glacé*, les sens *attérés* ne sont pas d'un goût moins étrange, et le *furieux* moment est d'un ridicule que rien n'égale. Si des mots ont été quelquefois étonnés de se trouver ensemble, c'est assurément ceux-ci.

Maintenant passons aux fautes *de grammaire* et de *prosodie*, en laissant par générosité les fautes *d'orthographe* sur le compte de l'imprimeur. L'auteur dit, en parlant d'une populace égarée :

Ces monstres écumant de fureur et de rage,
Tels que d'affreux brigands qui montent à l'assaut,
Escaladent soudain le sanglant échafaud !...
Insultent le cadavre... le percent et l'outrage !

Je demande si, avec la meilleure volonté du monde, on peut honorer du nom de *vers* la dernière ligne de ce couplet. En vain M. Grétry se refuse-t-il à compter l'e muet, ses lecteurs trouveront toujours sept syllabes dans le premier hémistiche, et malgré le désir qu'ils pourraient avoir de regarder la rime comme suffisante, ils rétabliront dans tous ses droits la troisième personne du verbe *outrager* que le poëte, par une licence un peu trop forte, a métamorphosée en substantif. Je ne pousserai pas plus loin les citations, celles que je viens de faire donneront la mesure du talent de M. Grétry. Seulement je lui donnerai un avis charitable. Depuis deux ans il prépare dans la retraite un poëme en plusieurs chants, sur *l'ermitage de J. J.*

Rousseau et de Grétry; je n'ai point vu ce poëme, mais je conseille fort au poëte de le garder en porte-feuille, car,

> *Lorsqu'on fait des vers* aussi méchans
> *Il faut* bien *se garder* de les montrer aux gens.

— M. J**** B******r, membre du eôté droit défend les nobles avec un dévouement dont il serait assez difficile de deviner la cause. En effet, la vieille caste ne lui sait aucun gré de ses frais d'éloquence, et ces jours derniers une antique marquise du faubourg Saint-Germain, s'écriait avec mépris : comment se fait-il que M. J. B, se donne *les tons* de nous défendre? c'est *un homme de rien!*

— M. *Scheffer* a été condamné, M. Esneaux qui avait entrepris généreusement de le défendre dans une brochure ayant pour titre *Réflexions sur le procès de M. Scheffer,* a subi le même sort; mais qu'est-il arrivé? Il a trouvé un défenseur aussi libéral, aussi courageux que lui. M. Comberousse vient de publier des *Réflexions sur le procès de M. Esneaux.* Le ministère public, étonné de cette union, entre tons les amis du régime constitutionnel, parait redouter de pousser plus loin ses poursuites, et voit sa force détruite par la seule crainte du scandale. Je suis persuadé que si M. *Comberousse* avait été traduit en police correctionnelle, nous eussions vu paraître *des réflexions sur le procès de M. Comberousse.* Voilà qui est désespérant!. .

— Une espèce de brochure ministérielle, dont l'auteur usurpe le titre de *Publiciste,* prétend que l'article inséré dans notre dernier numéro, sur le discours de lord Stanhope, n'est pas des rédacteurs habituels des Lettres normandes, parce que, dit-il, *le ton en est trop décent.* Si M. le *Publiciste* désire se convaincre de la fausseté de

son assertion, il est invité à se rendre au bureau, où il trouvera à qui parler.

— Mon cher Durville, je vous ai promis de vous envoyer une copie de la chanson que j'ai faite en l'honneur de mes compatriotes, et qui a été chantée dans une réunion de vrais libéraux, lors de mon dernier voyage à Rouen. Je n'oublierai jamais les témoignages d'estime que j'y ai reçus. Ils sont une bien douce récompense de mes veilles; leur souvenir me soutiendra dans l'épineuse carrière que je parcours.

— HONNEUR ET LIBERTÉ. *Chanson normande.*

AIR : *Du Dieu des bonnes gens.*

En revenant aux lieux qui m'ont vu naître,
Où m'enchaînaient de si tendres liens,
Combien mon cœur se plait à reconnaître
De vrais amis dans mes concitoyens !
De nos aïeux ils gardent l'héritage,
Par eux toujours l'honneur fut respecté;
On les a vus, dans des jours d'esclavage,
Chanter la liberté.

Chez les enfans de l'antique Neustrie
L'indépendance a fixé son séjour.
Aimant les lois, fuyant la tyrannie,
Avec dédain traitant les dieux du jour;
De nos soldats qu'un vain orgueil méprise,
Reconnaissant le courage indompté,
Ils ont choisi cette noble devise :
Honneur et liberté !

Quand l'étranger, en nos temps de détresse,
Insolemment dominait nos cités,
Quelques Français, dans leur lâche faiblesse,
Applaudissaient à nos calamités.

De notre armée ils insultaient la cendre,
Et célébraient un pouvoir détesté....
Mais les Normands alors faisaient entendre :
Honneur et liberté !

Braves Normands ! bientôt la noble France
Relevera son front humilié.
Sous le fardeau d'une injuste puissance
Assez long-temps les Français ont plié.
Si des traités le pouvoir légitime
Par l'ennemi pouvait être écarté,
Vous rediriez d'une voix unanime :
Honneur et liberté !

O mes amis ! à mes feuilles légères
Donnez toujours un indulgent accueil !
De mon pays les bontés me sont chères ;
Mais le succès n'enfle point mon orgueil.
De mes écrits je connais la faiblesse ;
Par le talent je suis déshérité ;
Mais, comme vous, je répète sans cesse :
Honneur et liberté !

— Si je n'avais pas promis à mes correspondans de revenir sur le compte de M. *Sévelinges*, je ne ferais point le second article dont je l'ai menacé. Sa brochure est à mes pieds, je l'ai jetée avec humeur, je la relève avec dégoût. En effet, c'est sur tout dans la seconde partie de son ouvrage que le critique se livre à cet esprit de dénigrement qui le caractérise. Il n'est pas plus heureux lorsqu'il parle de musique que lorsqu'il disserte sur la littérature. son style est presque toujours vide de sens, et il manque de décence et de justice. Il est nul dans son chapitre sur le grand Opéra. Que nous apprend-il ? que le *Rossignol* est inférieur au *Devin du Village*; que M. *Kreutzer* si étonnant lorsqu'il joue du violon, n'approche point comme compositeur de *Méhul* et de *Spontini;* il applaudit madame *Branchu* dans les *Danaïdes,* mademoiselle

Grassari dans *Panurge*, et *Lavigne* dans toutes les pièces où il parait; il distribue à la fois des éloges à *Nourit* et au jeune *Lecomte*. Il faut avouer que pour nous apprendre toutes ces choses, ce n'était guère la peine d'écrire un volume in-octavo. Le chapitre consacré à l'*Opéra-comique* est inconvenant, rien encore de plus facile à prouver. Il suffit pour être convaincu, de lire les injurieux sarcasmes dont il gratifie le successeur de *Solié*. Je conviendrai que cet acteur n'a point une voix fort étendue; mais au moins le critique devrait-il lui accorder beaucoup de mémoire, de goût et de musique. Enfin est-il du meilleur ton d'annoncer que *Lemonnier chantera* quand mademoiselle *Regnault couvera*. M. *Sévelinges* est injuste. Ce troisième reproche lui est aussi bien mérité que les deux autres. La diatribe contre madame Catalani suffit pour le prouver. Selon l'auteur de la Petite Revue, c'est M. *Valabrègue*, c'est madame *Catalani* qui ont perdu le théâtre Italien. Une semblable imputation qui paraîtrait ne devoir être faite qu'après un mur examen, est inconsidérément avancée par le journaliste. Il juge sans tenir aucun compte des circonstances, et ne s'inquiétant non plus si les élémens de succès étaient ou n'étaient pas les mêmes, il se fâche parce que les Italiens de Favart ne valent pas les Italiens de l'Odéon. M. *Valabrègue*, dans une réponse appuyée sur les raisons les plus fortes, et soutenue par ce ton de décence que doit conserver tout écrivain, répond d'une manière victorieuse aux attaques dirigées contre son administration. Il demande s'il était au pouvoir de madame *Catalani* de ressusciter madame *Barilli*, de retenir madame *Fodor* qui malgré les propositions les plus avantageuses, a voulu rompre son engagement. Enfin, si le *Théâtre Favart* a perdu près de cent soixante mille francs sur la subvention annuelle accordée par le gouvernement à *l'Odéon*, il est injuste d'exiger que l'administration du *Théâtre Favart*

ayant d'ailleurs bien d'antres frais à couvrir, prospère autant que celle de l'Odéon. Quant à la basse jalousie dont M. *Sévelinges* accuse madame *Catalani*, il suffirait de rappeler que M. *Garcia*, mesdames *Fodor* et *Féron* ont été engagées sous sa direction, pour la justifier entièrement, si les applaudissemens de l'Europe ne l'élevaient au-dessus de semblables soupçons.

— *Élégie sur la dévastation des monumens français.* par M. Casimir Lavigne.

La sainte vérité qui m'échauffe et m'inspire
Écarte et foule aux pieds les voiles imposteurs :
Ma muse de nos maux flétrira les auteurs,
Dussé-je voir briser sa lyre
Par le glaive insolent de nos libérateurs.

Où vont ces chars pesans, conduits par leurs cohortes?
Sous les voutes du Louvre ils marchent à pas lents :
Ils s'arrêtent devant ses portes.
Viennent-ils lui ravir ses sacrés ornemens?

Muses, penchez vos têtes abattues,
Du siècle de Léon les chefs-d'œuvre divins,
Sous un ciel sans clarté suivront les froids Germains.
Les vaisseaux d'Albion attendent nos statues.
Des profanateurs inhumains
Vont-ils anéantir tant de veilles savantes?
Porteront-ils le fer sur les toiles vivantes
Que Raphaël anima de ses mains?

Dieu du jour, dieu des vers, ils brisent ton image;
C'en est fait : la victoire et la divinité
Ne couronnent plus ton visage
D'une double immortalité.
C'en est fait : loin de toi jette un arc inutile.
Non, tu n'inspiras point le vieux chantre d'Achille;
Non, tu n'es pas le dieu qui vengea les neuf sœurs
Des fureurs d'un monstre sauvage,
Toi qui n'as pas un trait pour venger ton outrage
Et terrasser tes ravisseurs.

Le deuil est aux bosquets de Gnide.
Muet, pâle et le front baissé,
L'Amour, que la guerre intimide,
Éteint son flambeau renversé.
Des grâces la troupe légère
L'interroge sur ses douleurs;
Il leur dit, en versant des pleurs :
J'ai vu Mars outrager ma mère.

Je crois entendre encor les clameurs des soldats
Entraînant la jeune immortelle.
Le fer a mutilé ses membres délicats :
Hélas! elle semblait, et plus chaste et plus belle,
Cacher sa honte entre leurs bras.
Dans un fort pris d'assaut, telle une vierge en larmes,
Aux yeux des forcenés dont l'insolente ardeur
Déchira les tissus qui dérobaient ses charmes,
Se voile encor de sa pudeur.

Adieu, débris fameux de Grèce et d'Ausonie,
Et vous, tableaux errans de climats en climats.
Adieu Corrège, Albane, immortel Phidias,
Adieu les arts et le génie.

Noble France, pardonne! à tes pompeux travaux;
Aux Puget, aux Le Brun ma douleur fait injure.
David a ramené son siècle à la nature;
Parmi ses nourrissons il compte des rivaux.....
Laissons-là s'élever cette école nouvelle!
Le laurier de David de lauriers entouré,
Fier de ses rejetons enfante un bois sacré
Qui protège les arts de son ombre éternelle.

Le marbre animé parle aux yeux.
Une autre Vénus plus féconde,
Près d'Hercule victorieux,
Étend son flambeau sur le monde.
Ajax de son pied furieux
Insulte au flot qui se retire,
L'œil superbe, un bras dans les cieux,
Il s'élance et je l'entends dire :
J'échapperai malgré les dieux.

Mais quels monceaux de morts! que de spectres livides!
Ils tombent à Jaffa ces vieux soldats français,
Qui réveillaient naguère au bruit de leurs succès,
Les siècles entassés au fond des pyramides.
Ah! fuyons ces bords meurtriers!
D'où te vient, Austerlitz, l'éclat qui t'environne?
Qui dois-je couronner du peintre ou des guerriers?
Les guerriers et le peintre ont droit à la couronne.
Des chefs-d'œuvre français naissent de toutes parts,
Ils surprennent mon cœur à d'invincibles charmes:
Au déluge en tremblant j'applaudis par mes larmes;
Didon enchante mes regards;
Versant sur un beau corps sa clarté caressante,
A travers ce feuillage un faible et doux rayon
Porte les baisers d'une amante
Sur les lèvres d'Endymion.
De son flambeau vengeur Némésis m'épouvante!
Je frémis avec Phèdre et n'ose interroger
L'accusé dédaigneux qui semble la juger.
Je vois Léonidas! O courage! ô patrie!
Trois cents héros sont morts dans ce détroit fameux;
Trois cents! quel souvenir!... je pleure... et je m'écrie:
Dix-huit mille Français ont expiré comme eux.
Oui, j'en suis fier encor! ma patrie est l'asile,
Elle est le temple des beaux-arts.
A l'ombre de nos étendards,
Ils reviendront, ces dieux que la fortune exile.
L'étranger qui nous trompe écrase impunément
La justice et la foi sous le glaive étouffées.
Il ternit pour jamais sa splendeur d'un moment.
Il triomphe en barbare et brise nos trophées.
Que cet orgueil est méprisable et vain!
Croit-il anéantir tous nos titres de gloire?
On peut les effacer sur le marbre et l'airain:
Qui les effacera du livre de l'histoire?.....

Ah! tant que le soleil luira sur vos états,
Il en doit éclairer d'impérissables marques,
Comment disparaîtront, ô superbes monarques,
Ces champs où les lauriers croissaient pour nos soldats?
Allez, détruisez donc tant de cités royales
Dont les clefs d'or suivaient nos troupes triomphales;

Comblez ces fleuves écumans
Qui nous ont opposé d'impuissantes barrières :
Applanissez ces monts dont les rochers fumans
Tremblaient sous nos foudres guerrières.
Voilà nos monumens : c'est là que nos exploits
Redoutent peu l'orgueil d'une injuste victoire :
Le fer, le feu, le temps, plus puissant que les rois,
Ne peut rien contre leur mémoire.

— On dit que le noble lord Stanhope s'est attiré sur les bras de méchantes affaires, et que ces jours derniers un de nos généraux à demi-solde, Marius Clary vient de partir pour Londres, dans l'intention d'obtenir une rétractation de l'insulte faite à son pays. Voilà peut-être une circonstance où le duel est permis.

— *Correspondance.*

Lisieux, 27 février 1818.

Mon cher Normand,

Vous vous êtes fait le défenseur de la liberté, le réformateur des abus, et c'est à vous que je m'adresse pour attaquer le fanatisme religieux. Je suis sûr que vous oserez parler. Voici ce dont il s'agit.

M. Perrier, l'un de nos compatriotes, a perdu dans ces derniers temps la place de conservateur des hypothèques qu'il gérait depuis vingt-sept ans avec honneur et probité. Père d'une nombreuse famille, il souffrit beaucoup et souffre encore d'une injustice qui ne lui aurait inspiré que le sentiment du mépris si elle n'avait été nuisible qu'à lui seul. Le malheureux ignorait alors que cette catastrophe serait suivie d'une autre encore plus affreuse. Il ne prévoyait point le coup qui vient de le frapper. Le second de ses cinq enfans, *Arsene Perrier,* jeune homme doué d'une âme ardente et sensible, et fait pour être un

jour la gloire de son pays et la consolation de son père, ne put supporter l'image du malheur qui l'entourait; et, ne trouvant dans l'avenir que des sujets de craintes, il crut pouvoir se débarasser du fardeau de la vie, qu'il était las de porter.

Il consomme sa perte; tous ses concitoyens, quelque soient leurs opinions versent des larmes sur son sort et font entendre leurs regrets. Croiriez-vous, Monsieur, que dans cette désolation générale, le clergé résistant aux prières, aux larmes d'un père, a refusé au malheureux *Arsène* les honneurs de la sépulture. Le curé de Saint-Roch a trouvé des imitateurs, et l'esprit de parti a parlé plus haut que l'esprit de l'évangile.

J'ai cru que l'on pouvait, dans une semblable circonstance, se montrer philosophe, et je n'ai point craint d'ouvrir un avis que j'ai vu de suite adopté. Le Dieu qu'il faut adorer est un Dieu de bonté et les pauvres sont ses enfans. J'ai rassemblé les indigens, et leur ayant distribué des secours abondants qu'une souscription remplie presque aussitôt qu'ouverte me permit de leur fournir, je leur ai remis le corps d'Arsène. Nous l'avons déposé dans un champ près de la ville; jusqu'à cette dernière demeure, il a été accompagné par tous ses concitoyens, par tous les indigens qui ont essayé par leurs prières de toucher ce Dieu de paix que ses ministres refusaient d'implorer.

Je ne doute pas que la prière ne soit aussi puissante sortant de la bouche d'un pauvre que celle d'un prêtre, et si je vous écris, c'est moins pour plaindre *Arsène* de l'abandon du clergé, que pour vous engager à réclamer contre une résistance qui laisse deviner bien d'autres prétentions.

Je suis, etc.

...N...., *un de vos abonnés.*

ÉPIGRAMME.

*Sur M. de ***, dont la femme a, dit-on, beaucoup de crédit.*

» L'époux Damis a reçu maint affront;
» Mais Damis vit dans l'opulence.
» Que lui font les propos? Les cornes de son front
» Sont à ses yeux des cornes d'abondance.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux en bon chrétien
Vous *siffler* tous, car c'est pour votre bien.
VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Des Officiers à demi-solde. — Les Spectacles. — Grande Revue de quelques petites brochures. — MM. Andrieux et Grégoire. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.

LETTRE XIIIe.

Paris, le 5 mars 1818.

Au Chevalier Durville, officier à demi-solde.

DES OFFICIERS A DEMI-SOLDE.

DANS un moment où les chambres viennent de sanctionner une loi de recrutement dont les sages dispositions promettent la réparation de tant d'injustices, c'est plus que jamais l'occasion d'appeler les regards des Français sur une classe de citoyens à laquelle la patrie est redevable de la plus grande portion de sa gloire militaire, et qui fut si

mal récompensée de sa bravoure. Je viens de lire un écrit en faveur des officiers à demi-solde, et, je dois l'avouer, je n'ai pu le faire sans un sentiment de douleur et d'indignation. Si les traitemens que tant de braves ont éprouvés depuis trois années, avaient été connus de la nation, et que la nation n'eut pas toute entière exprimé le vœu de les voir cesser, il faudrait déclarer la France indigne de sa gloire; mais heureusement les officiers à demi-solde ne peuvent l'accuser de leurs maux qu'elle a toujours ignorés, ils ne peuvent se plaindre que de quelques obscurs individus, et d'un ministre qui, se lonl'expression d'un honorable député, brava toutes les responsabilités, excepté celle de l'opinion publique. Le peuple long-temps étranger à ses propres affaires, s'éclaire enfin par la liberté de la presse. Chaque jour, grâce aux soins d'un grand nombre d'écrivains courageux, vient nous révéler de nouvelles iniquités, tramées dans l'ombre, et impunément accomplies. Déjà l'étendue des plaies qui nous furent portées, à Nîmes, à Marseille, à Lyon, commence à être calculée; on frémit, et cette vertueuse horreur doit être féconde en résultats utiles. L'opinion prépare la peine des coupables; bientôt les hommes qui vendirent le sang innocent, qui promenèrent le tombereau dans les campagnes seront connus, ce doit être pour eux une assez terrible punition...

L'écrit mentionné plus haut est du nombre de ceux qui dévoilent des injustices passées. En le lisant, on saura comment le ministre dont je viens de parler, se montra le fidèle exécuteur des intentions sages et justes du prince, à l'égard des officiers à demi-solde. On suivra ces braves dans leurs diverses persécutions; on les verra, chassés de ville en ville, en butte aux préjugés et à la haine, soumis aux caprices des petits despotes de villages, épiés dans toutes leurs démarches, séparés du reste de leurs concitoyens, épuisant enfin jusqu'à la lie le calice de la proscription.

On se demandera comment ils ont supporté tant de vexations arbitraires, comment ils n'ont pas tourné leurs épées contre leurs persécuteurs, comment enfin plus de seize mille hommes, instruits au métier des armes, dans toute la force de l'âge et des passions, ont pu courber une tête obéissante, et soumettre l'orgueil si noble et si naturel qu'avait dû leur faire concevoir l'admiration de l'Europe conquise, et une poitrine sillonnée de mille blessures.

Le roi toujours juste n'a cessé de rendre en faveur des officiers à demi-solde des ordonnances qui leur assuraient sinon une existence brillante, du moins du pain et un asile. Et cependant les officiers à demi-solde ont pour la plupart été en proie au besoin, la plupart n'ont pu trouver un lieu où ils pussent reposer leur tête. Leur modique paie a diminué chaque jour, en vertu de circulaires ministérielles; et, tandis que le budget de la guerre s'accroissait avec une effrayante rapidité, la solde des officiers de plus en plus restreinte, leur était disputée; son paiement était subordonné aux témoignages plus ou moins favorables que des chefs Vendéens, ou des militaires d'un jour rendaient de la conduite, et des principes des vainqueurs d'Iéna, d'Austerlitz, et de Marengo.

Il semblait qu'on se fut étudié à rassembler sur eux toutes les infortunes, et toutes les ignominies; c'est peu d'être proscrits, d'être réduits à l'indigence, la calomnie vient les chercher jusques dans leurs misérables retraites. Les malheurs des temps amènent la disette, les officiers à demi-solde meurent de faim, et cependant on les accuse d'être les auteurs de la pénurie des subsistances. Les gazettes de la faction qui les opprime, ont toujours le soin de donner aux malfaiteurs traînés devant les tribunaux le titre *d'ex-militaires*, jalouses sans doute de prouver à l'Europe qu'elle eut tort d'admirer nos armées, et de respecter encore en elles la valeur malheureuse.

D'après l'ordonnance du 21 mai 1814, la solde des

officiers dans leurs foyers est fixée à la moitié des appointemens d'activité. D'autres ordonnances renferment des dispositions semblables. Une autre encore en date du 3 août 1815, leur accorde les quatre cinquièmes de la solde de la dernière classe de leur grade. Le ministre, dans une circulaire du 4 octobre, reconnaît ces dispositions, et cependant il n'en souffre point l'exécution.

La loi des finances permet aux officiers en non-activité de cumuler leur traitement avec celui qui est attaché à certaines fonctions civiles ; cette ressource leur est enlevée. On leur interdit de cumuler avec leur demi-solde les émolumens de la place de greffier de juge de paix; employés même comme surnuméraires, ils ne touchent plus cette demi-solde ; en vain la loi a parlé, un sous-secrétaire d'état parle plus haut dans une circulaire.

La demi-solde des officiers est encore exposée à d'autres chances. Pour la toucher, il faut se soumettre à mille formalités, se présenter douze fois par an devant le maire, changer d'habit, et employer à l'acquisition de nouveaux boutons un argent à peine suffisant pour acheter du pain. Un officier dénoncé n'a que le tiers de sa solde. Aujourd'hui on demande un certificat du commandant du département, demain on exige d'autres pièces. Le paiement de la demi-solde des officiers est soumis à la haine, ou aux préjugés de quelques individus.

Le roi, dans son ordonnance sur l'organisation des légions, veut qu'il soit choisi pour entrer dans les cadres un certain nombre d'anciens officiers. L'ancienneté et le talent doivent être les titres à l'admission. Qu'arrive-il ? On charge de l'exécution de la loi des nobles, la plupart étrangers à l'art militaire et à l'amour de la gloire française. L'intrigue, revêtue des couleurs royales, est préférée à la loyauté qui ne fait point sa cour. Des inspecteurs d'une nouvelle espèce reçoivent les officiers français dans des antichambres, sur la place publique. Ils les jugent

sur des notes dictées par l'esprit de parti, et bientôt tout le monde a des droits, excepté les anciens officiers.

Tel est leur sort. Si le roi les appelle et les console, les agens du pouvoir les éloignent et les aigrissent. Si de l'activité leur est promise, ils se voient mis de côté pour des officiers de nouvelle promotion; s'ils se plaignent, on leur répond par un sourire insultant; s'ils gémissent on ne les écoute pas. L'armée s'organise, et ils restent à l'écart; le trésor s'accroît, et leur solde diminue; leurs droits sont des titres d'exclusion; leurs blessures, des fruits de la révolte; leur amour de la patrie, l'amour de Bonaparte.

Ce système est passé. Au ministre que nous venons de signaler a succédé un guerrier connu de la victoire, et dont l'administration s'ouvre par un bienfait. Les officiers à demi-solde, objet de ses éloges à la tribune, attendent de lui avec confiance, et nous devons le croire avec raison, l'amélioration de leur sort. Dans la brochure nouvelle, ils proposent des principes fixes et invariables, d'après lesquels l'armée puisse être constituée, et qui achèvent sa réhabilitation; le ministère de la guerre doit apporter dans l'examen de leurs demandes une attention religieuse. Quand le roi revint en France, le premier soin de son gouvernement fut de réparer les injustices, où l'on crut en découvrir. On porta les yeux sur le clergé, et, bien qu'en général les prêtres fussent honorés et convenablement entretenus, leur état fut rendu plus heureux. Aujourd'hui l'injustice et l'infortune sont stationnaires dans les rangs de l'ancienne armée; elles sont, comme toujours, les compagnes fidèles de la gloire. Une loi vraiment libérale établit en principe la réparation des torts, mais cette loi doit être exécutée; le régime des circulaires fut trop funeste à nos braves pour que l'on ne redoute pas son retour. L'infortune et l'injustice rendent soupçonneux. Seraient-ils bien coupables de craindre que, libres et riches en vertu de la loi, on ne les rendît encore esclaves

et indigens par l'administration? Leurs craintes ne paraîtront-elles pas fondées, si l'on réfléchit à ces discours prononcés par quelques orateurs, dans lesquels on reconnaît avec douleur une haine invétérée pour tout ce qui tient à la gloire acquise depuis trente ans, et un ardent désir de reléguer dans l'obscurité et la misère, ces vieux soldats dont le crime fut d'avoir vaincu l'Europe.

Je ne me puis mieux terminer cette lettre qu'en rapportant un passage très-éloquent de la brochure des officiers à demi-solde; ils s'adressent aux hommes qui voudraient encore aujourd'hui les proscrire.

« Vous qui semblez, disent-ils, nous voir, avec tant d'effroi, solliciter l'honneur d'être placés, non pas seuls, mais avec vous, sur une ligne où, hier encore, nous étions sans concurrens, veuillez considérer un moment que nous ne réclamons qu'une faible partie de nos droits reconnus, consacrés par la charte..... Souffrez que la carrière que nous avons suivie, avec quelque gloire, durant vingt années, ne soit pas fermée pour nous.

« La révolution a dévoré vos honneurs, votre fortune, vos parens, vos amis.......... Mais les échafauds n'ont-ils été dressés que pour vous? Le sang des nôtres ne les a-t-il jamais rougis? Notre fortune a-t-elle été épargnée par les confiscations, la banqueroute, le *maximum?* N'avons-nous jamais manqué de pain, de vêtemens, d'asiles? Est-il un champ en Europe qui ne soit couvert des débris de nos légions détruites?

« Vous avez mérité des récompenses, des consolations, sans doute; mais quelles consolations, quelles récompenses vous ont été refusées? Secours, pensions, domaines, emplois, dignités, tout vous a été offert, vous avez tout accepté, depuis les premières places de l'état jusqu'aux plus humbles places; l'avenir même ne s'offre à vous que riche d'espérances et garanti par les plus rassurantes promesses; mais nous, nous n'avons point

d'avenir et nous avons perdu le passé, notre courage nous rend suspects ; nos services ne sont plus des titres, nos talens ne sont plus des moyens, et, parvenus à un âge où l'homme ne s'en crée plus de nouveaux, notre situation sera demain pire qu'elle n'est aujourd'hui ; car la vieillesse marche escortée de besoins. . . . . Cependant tout retentit de vos plaintes, et la tribune et les journaux, et les antichambres des ministres, et vos brillans salons ; car votre misère est encore d'or et de diamans. Tant que pour vous toutes les pertes de la fortune et de l'orgueil ne seront pas réparées, tant que vous n'aurez pas tout ce que vous aviez, tout ce que vous avez ne sera rien. Heureux même alors si vous n'exigez pas que les besoins de vos vengeances soient assouvis !....... »

Je suis, etc.

LETTRE XIVe.

A Madame de Sénanges.

LES SPECTACLES.

S'IL fallait, Madame, vous parler longuement de chacune des pièces dont j'ai à vous entretenir, ma lettre ne tarderait pas à vous ennuyer. Je ne vais que transcrire les notes que je prends en rentrant chez moi à la sortie des spectacles : vous faire un pareil aveu, c'est réclamer votre indulgence.

JOURNAL DRAMATIQUE. ANNÉE 1818.

Mercredi, 18 *février*.

Rien ne serait plus divertissant qu'un ballet, si un ballet n'occupait la scène que pendant une heure ; mais trois mortels actes ! Un peuple aussi babillard que le peuple parisien ne peut s'accommoder d'une longue pantomime. *Proserpine*, malgré le luxe des décorations les plus brillantes, et l'élégance des tableaux les plus gracieux, n'a pu tenir les spectateurs éveillés pendant tout le temps du spectacle. Comme aux représentations de *Psyché*, de *Télémaque*, le parterre a été transporté d'étonnement et de plaisir pendant le premier acte; au second son enthousiasme a cessé, il a bâillé pendant le troisième, et n'a plus ouvert l'œil qu'aux coups de sifflet qui annonçaient les changemens à vue.

Si je connaissais *Albert* qui règne maintenant à la cour

de *Therpsicore*, je lui conseillerais de ne se laisser remplacer par *Paul* que lorsqu'il lui sera impossible de faire autrement. Il est bien sur le trône; mais ce trône où il est placé ne ressemble en rien aux trônes ordinaires, et il en descendra dès qu'un autre plus digne méritera d'y monter.

Gardel, auteur de Proserpine, a reçu tous les honneurs de *l'exposition dramatique*. Les ombres du *fécond Hardi* et de *l'ingénieux Claveret* ont dû murmurer : ces auteurs firent chacun une *Proserpine;* le premier en 1611, le second en 1636. Leurs *Proserpines* parlaient, celle de M. Gardel ne dit rien et n'en vaut pas moins.

Jeudi 19.

L'aimable roué dont *Louvet* nous a raconté les aventures, vient de paraître sur la scène du Vaudeville, mais il s'est amendé; il a changé de conduite, il aurait pu changer de nom : il se serait appelé Gustave, Adolphe ou Victor, qu'assurément personne ne l'aurait reconnu. Les sifflets ont fait justice d'une *folie* sans *gaîté*, et les auteurs ont fait preuve de tact en se condamnant eux-mêmes à garder l'anonyme.

Ce soir on a dû représenter sur la scène de l'Ambigu-Comique *la Sœur rivale*, imbroglio-espagnol de M. *Dumaniant*. L'héroïne *Clara* est dans la même position que *Julie* dans *la Femme juge et partie* de *Mont-Fleury*. Cette pièce était vraiment faite pour l'*Ambigu-Comique:* c'est une *comédie* qui ressemble assez à un *ambigu*.

Samedi 21.

Ce soir, je suis fatigué..... je reviens des Variétés. Je ne sais pourquoi ce théâtre et celui du Vaudeville me semblent toujours donner une pièce de trop. Qu'était-ce donc

quand ils en représentaient quatre? J'approuve la réforme.

La Carte à payer est une bluette dont Potier fait encore à lui seul tout le mérite. Je voudrais qu'un éditeur se chargeant de rendre à *César* ce qui est à *César*, rassemblât en un volume plusieurs pièces, telles que *le Ci-devant jeune homme*, *le Solliciteur*, *les Deux précepteurs*, *la Carte à payer*, etc., et qu'oubliant les pères *connus* de ces enfans *batards*, il mit en tête *Œuvres de Potier*. Rien ne serait plus juste que cette restitution.

Jeudi 26.

Une pièce de *J.-B. Rousseau*, la *Ceinture magique*, nous a été donnée ce soir à *Feydeau*, comme *Opéra-bouffon*. Rien de plus mal-adroit que cette métamorphose. Abstraction faite des *amphigouriques rebus* qui ont fait éclater l'orage et tomber le rideau, on ne peut recevoir comme *opéra* une *comédie à ariettes*.

A l'occasion de cette représentation, le rédacteur des feuilletons du journal de Paris, s'asseoit sur le tribunal littéraire et prend une *petite attitude dénigrante* qui ne lui sied pas du tout. Il décide que J.-B. Rousseau n'a fait que des *soi-disant comédies*, ouvrages plus que médiocres et dépourvus de tout esprit.

Je trouve la condamnation un peu rigoureuse et le ton un peu tranchant, pour un rédacteur de feuilleton du journal de Paris.

Je voudrais, que l'on remit en scène aujourd'hui *les Aïeux chimériques*, cette pièce qui se trouve aussi comprise dans l'anathème, me paraît avoir son mérite. Les vers suivans seraient, j'en suis sûr, applaudis avec ardeur. *Émilie* vient de dire : *Un grand nom renferme tout en lui*, et *Frosine* enchérit sur cette idée :

Sans doute. Un grand seigneur trouve dans sa noblesse
Honneur, gloire, vertu, bon sens, esprit, sagesse.
Un grand seigneur sait tout; sans avoir rien appris.
Tout ce qu'il désaprouve est digne de mépris :
A lui seul appartient le privilége insigne
De se faire admirer, bien qu'il en soit indigne;
Il berne, quand il veut, la raison chez autrui;
Et jusqu'au sens commun, tout fléchit devant lui.

Samedi 28.

La Fontaine avouait naïvement son goût pour les contes et le merveilleux. Il a dit quelque part :

Si peau d'âne m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.

Si La Fontaine avait assisté ce soir à la première représentation du *Petit Chaperon rouge*, il eut certainement changé d'avis, et se serait abandonné à ce somme dont il dormit en voyant jouer pour la première fois la comédie du *Florentin.*

Mardi, 3 *mars.*

L'Orphelin soldat a été adopté par le public comme *l'Enfant du régiment.*

La Gaîté va laisser *l'Ambigu* loin derrière elle, M. Cuvelier va bientôt effacer M. *Guilbert de Pixérécourt.*

Samedi 7.

Je n'ai pu aller au *Vaudeville* voir la première représentation de *Brouette à vendre.* Demain je lirai les journaux.

Dimanche 8.

J'ai lu ce matin les journaux : je n'irai pas voir la seconde représentation de *Brouette à vendre*.

Madame, la Semaine sainte vient de fermer les temples profanes. A la rentrée théâtrale je reprendrai la plume, et je mettrai à contenter votre curiosité plus de zèle et non moins de justice.

Je suis, etc.

LETTRE XVe.

A monsieur le marquis Dupin.

GRANDE REVUE DE QUELQUES PETITES BROCHURES.

Monsieur, depuis que plusieurs écrivains ont tenté avec succès de publier des brochures politiques par livraisons, leur exemple a fait naître une foule d'imitateurs. Il en est qui ont trouvé grâce, malgré l'idée de servilité attachée à toute espèce d'imitation ; d'autres encore froissés de leur chute semi-périodique n'ont fourni qu'une courte carrière ; enfin, une troisième classe reste stationnaire dans une situation qui n'est point encore la mort, mais qui n'est plus la vie. Elle continue de faire gémir les presses et les libraires, mais le lecteur n'éprouve à son aspect qu'un souvenir pénible, et, seule, sa mémoire souffre. J'ai cru que vous recevriez avec plaisir une courte analyse des principales brochures de ce genre, et je vais commencer par les plus importantes.

La Minerve. Après un long séjour sur la terre, *Mercure* est allé revoir l'Olympe ; mais il nous a envoyé en sa place *Minerve* sa sœur ; cette divinité préside aux arts, elle devait succéder au Dieu de l'éloquence ; elle devait choisir ses adorateurs parmi des écrivains qui sont de l'institut, en furent ou doivent en être. Un casque sur la tête, un glaive dans la main, une égide au bras, sa parure est toute française, et elle a sagement fait de ne pas changer son costume et ses habitudes pour s'acclimater parmi nous. Déjà elle fait de tous côtés des conquêtes. Cela est peu surprenant. Elle est femme, guer-

rière, instruite et sage, que de titres à l'attachement des Français! Je sais qu'elle a quelques envieux; un certain *Spectateur*, qui se dit aussi Français, s'est fait son ennemi, mais les lances qu'il a déjà rompues avec elle, se sont brisées dans ses mains, et le pauvre chétif, déjà tout meurtri, a bien de la peine à poursuivre une marche mal assurée.

Le Spectateur. Ce recueil s'est paré de noms imposans, mais on doit croire que ceux à qui ces noms appartiennent n'ont fait que les prêter, car il me semble impossible qu'ils aient écrit les articles suivis de leur signature. Comment pourrait-on me persuader que c'est M. Lacretelle jeune, cet historien distingué, qui est l'auteur de la plate et lourde réponse à lord Stanhope? Je croirais plus volontiers que ce n'est point par fiction qu'on l'attribue à un pair d'Angleterre, car elle est toute anglaise; quel autre qu'un Anglais oserait dire à un orateur, *Vous étiez sans doute ivre quand vous avez dit cela?* Est-ce M. Auger, ce critique si délicat, d'un goût si dédaigneux, qui a pu comparer madame d'Epinay *à une femme qui se cache le visage avec sa chemise!* Non, je ne le crois pas; encore une fois ces Messieurs ont prêté leur nom, et je m'attends à trouver très-prochainement dans les journaux un démenti formel de leur part.

Parmi les autres rédacteurs on distingue MM. Lourdoueix et Loison. Pour ces derniers, rien ne porte à croire qu'ils n'aient pas fait leurs articles eux-mêmes. Ces articles ne prouvent pas leur talent, ils ne prouvent rien. M. Lourdoueix s'est chargé de la politique, et M. Loison fait des dialogues dans lesquels il cherche à prouver que M. Benjamin Constant sous la république n'a jamais fait l'éloge de la charte et de la monarchie des Bourbons, et que sous les Bourbons il ne loue ni le directoire, ni la république.

M. Lourdoueix de son côté prévient ses lecteurs poli-

tiques qu'il se garde bien de *faire le procès du système féodal, dont il connaît tous les avantages, tant pour les peuples que pour les rois,* et qui était si *fécond en grands hommes et en actions glorieuses.* Cette seule citation suffit pour donner une idée du rédacteur. Je termine par cette question : Si *le Spectateur* avait l'intention de rivaliser avec la Minerve, n'aurait-il pas dû chercher des académiciens qui fissent leurs articles; s'il voulait prendre un vol élevé, ne pouvait-il mieux choisir que MM. Lourdoueix et Loison ?

Guerre à qui la cherche. Encore M. Loison. Ce jeune lauréat a fait dans cet ouvrage ses premières armes en politique ; et comme la jeunesse est la saison de l'audace, il s'est mesuré avec des géans; mais si MM. Chateaubriand, Benjamin de Constant, Bonald et de Pradt, sont autant de Goliath, M. Loison n'est pas un David ; ses efforts n'ont pas obtenu de succès, et le vaincu en a été quitte pour l'honneur de l'attaque. Cette attaque, le jeune professeur l'eut faite avec moins d'avantage s'il n'eût pas trouvé dans MM. Chateaubriand et de Bonald certains défauts de cuirasse, et s'il n'en eût profité ; car nous devons l'avouer, ces écrivains avec tout leur talent sont de bonnes fortunes pour les critiques ; le plus mauvais tour qu'ils pussent jouer à leurs adversaires, ce serait de se convertir à la charte, et de renoncer à la féodalité ; car alors, à leur style près, ils seraient irréprochables.

M. Loison s'intitule un ami de tout le monde ; c'est comme s'il disait un ami de personne. Quand ce jeune publiciste y aura mûrement réfléchi, il est probable qu'il reconnaîtra qu'à tout prendre, il vaut mieux avoir de vrais amis et de vrais ennemis, que de ne posséder ni les uns ni les autres. Mais comme il est encore dans ses études, on doit lui passer quelques *solécismes* politiques.

La Bibliothèque historique. Ce recueil, l'un des plus utiles qu'on ait entrepris jusqu'ici de publier, rend tous les jours de nouveaux services à la chose publique. Il assure à ses auteurs la reconnaissance et l'estime des patriotes. Puisse-t-il se poursuivre long-temps ; et puisse l'autorité être assez éclairée sur ses véritables intérêts pour ne point apporter d'obstacles à sa publication.

Le Vendéen. On dit que cet ouvrage attend la guerre civile pour continuer de paraître. Et, en effet, dans son premier numéro, il a prévenu ses lecteurs qu'il était en *garde et près de croiser le fer.* Espérons que le Vendéen est bien mort.

Le Surveillant. De l'esprit et du patriotisme. Un style quelquefois négligé, mais des intentions très-louables, et un courage digne des plus grands éloges, telle est en peu de mots cette nouvelle brochure sur laquelle nous reviendrons.

Le Publiciste. Sous ce titre s'avance un homme qui marche *pesamment* et qui parle avec *gravité,* même dans les discussions *légères* : c'est un fou qui se croit plus sage que les autres parce que sa folie est plus sérieuse. En un mot, c'est un *homme raisonnable* qui croit n'être d'aucun parti. Le parti ministériel n'est donc pas un parti.

La Revue. Une longue suite de numéros semblerait prouver en faveur du succès de cet ouvrage, et cependant ceux qui sont bien instruits reconnaissent que cela ne prouve qu'en faveur de la constance du libraire et des rédacteurs. Ce n'est pas que les derniers numéros de cette feuille n'offrent de l'esprit et de la raison ; mais une mauvaise réputation est un obstacle insurmontable. Le douzième numéro renferme à l'occasion du budget des réflexions très-sages sur la répression des jeux : on y lit également un manifeste de Buénos-Ayres, qui a droit d'intéresser tous les amis de la liberté. Dans le treizième, les rédacteurs ont commenté l'article de la charte qui règle le sort des

religions en France. Ils demandent ce qu'on entend par *la religion de l'état?* Ces mots ne leur paraissent pas offrir une idée bien claire.

L'Homme gris. Après plusieurs critiques et une saisie, l'Homme gris est arrivé à son cinquième numéro. Nous lui souhaitons bonne chance; car il commence à présent à valoir quelque chose. Dans l'épigraphe on lit cette phrase: *J'ai toujours été le même, je n'ai jamais changé.* Nous trouvons étonnant que l'épigraphe soit restée la même: en effet, nous sommes fortement portés à croire que *l'Homme gris* du premier numéro et *l'Homme gris* du cinquième ne sont pas le même personnage.

Le Furet. A ce titre je vois la police craintive ouvrir des yeux inquiets. Elle tremble que les *Lettres Normandes* ne révèlent à leurs nombreux abonnés les secrets de ce *Furet* qui se glissait sous les portes, et qu'elle vient d'arrêter. Qu'elle se calme. Les *Lettres Normandes* ne connaissent ce *Furet séditieux* que par les nouvelles qui courent le monde, et celui dont elles s'occupent ici est tout à fait *innocent.* M. Charles Robert, qui rédige cette feuille, est sans doute jeune; son style annonce peu d'habitude, mais on sent qu'il peut acquérir, et en supposant qu'il fasse paraître trois numéros par mois, ce qui fait trente-six par an, son cent quatre-vingtième numéro pourrait bien avoir quelque mérite. Le calcul n'est pas rigoureux, cela ne fait que cinq années d'étude.

La Bouche de fer. Cette bouche seule pouvait prononcer les mots *durs* et *mal sonnans* d'un langage baroque. L'auteur annonce qu'il destine son ouvrage aux *aveugles*, aux *sourds* et aux *muets;* après l'avoir lu attentivement, je conseille aux muets d'en *parler*, aux aveugles de le *lire* et aux sourds de l'*écouter.*

Les Lettres Champenoises. Nous avons trop souvent occupé nos abonnés du Champenois, pour nous étendre bien longuement sur son compte. Son quatorzième nu-

méro serait aussi nul que les autres, s'il ne renfermait un article qui a droit d'étonner d'après le caractère politique connu du personnage. A l'occasion de l'*Indépendant*, *ou Lettre à M. de Cazes*, le Champenois s'élance dans le libéralisme et s'inscrit lui-même dans le dictionnaire des Girouettes, lettre C. Encore quelques inoonvenances de de cette sorte, et la feuille sera tout-à-fait tombée. Le succès des premiers numéros est attribué à M. Hoffman; on accuse M. Mely-Janin de la chute des autres.

Le Vieux conteur. Un auteur de la rue de Chartres me dit l'autre jour : *Vous ne savez pas..? L'auteur de la revue, ce pauvre M Lablée, est tombé en enfance.* Cette nouvelle m'affligea, j'ignorais encore, qu'en style de calembourg, cela voulait dire, M. Lablée écrit maintenant pour les enfans. J'ai depuis lu ses contes. Ils sont pleins de franchise et riches d'invention; la morale en est aussi bonne que les pièces de vers qu'il y joint sont mauvaises; mais cependant, quoique rcréatif et bon, quoique propre à l'âge auquel il est destiné, le recueil de M. Lablée n'aura pas de succès. C'est avec les mots de *Charte*, de *concordat* et de *recrutément*, qu'il faut bercer la génération actuelle.

La petite Croisade littéraire. De *l'esprit*, et encore de *l'esprit*, enfin, chose plus rare dans les pamphlets du jour, *le sens commun.*

La Férule. Après m'être débarrassé d'un tas de brochures que j'avais devant moi, j'arrive enfin à la dernière, à la *Férule* morale, littéraire et politique, que le hasard avait légitimement placée *in infimo.* Le titre de cette feuille annonce quelle est rédigée par une société de militaires et de gens de lettres. Une main que je croyais d'abord méchante et que je reconnais pour très-juste, a ajouté ces mots : *non lettrés.* Plusieurs lecteurs malins ont écrit au-dessous de ces mots : *appuyé, approuvé,* et toute la couverture est flétrie de ce jugement ironique;

pour moi, qui suis plus franc dans mes critiques, je déclare que je ne n'approuve pas cet ouvrage ; il est plein de rébus et de pointes, et il m'a joué le tour de louer les Lettres Normandes. En ami, je conseille aux auteurs de quitter la plume, ou de se livrer aux tréteaux de Brunet,

Car c'est là seulement qu'on est bête à son aise.

Je suis, etc.

LETTRE XVI[e].

A M. l'abbé d'Ormont.

MM. ANDRIEUX ET GRÉGOIRE.

Monsieur l'abbé, la réunion de ces deux noms ne doit pas vous effrayer ; quoiqu'on ait voulu plusieurs fois désigner à la haine des prétendus dévôts les hommes estimables qui les portent, je puis vous assurer que votre conscience n'est point intéressée à leur réprobation, et que vous pouvez, sans craindre la damnation éternelle, lire ici leur panégyrique. Parler de M. Andrieux, c'est présenter à vos yeux l'accord du talent et des principes ; tous ceux qui ont le bonheur de le connaître peuvent lui appliquer ces vers heureux, que lui-même adressait à son vénérable ami, le célèbre Ducis. ils peuvent lui dire :

Andrieux, quand tu viens visiter ma retraite,
Il me semble toujours voir entrer avec toi,
L'incorruptible honneur, la franchise, la foi,
Sur son front respecté qu'un vert laurier couronne,
Des talens, des vertus le double éclat rayonne.

M. Grégoire n'est pas moins digne de l'estime de ses concitoyens ; ce vieillard a traversé l'orageuse période de

nos révolutions, non pas comme ces hommes dont la froide indifférence se tint à l'écart, et qui viennent aujourd'hui vanter leur facile inaction, mais en prenant part aux malheurs de la patrie, en cherchant à les conjurer, en les attirant en partie sur sa tête. Il a conservé cette rigoureuse vertu qui devrait sinon désarmer ses ennemis, du moins les réduire au silence. Il est un des hommes sur lesquels la satire a le moins de prise, parce qu'il peut lui livrer sa vie, et que, dire la vérité, c'est faire de lui le plus bel éloge. Je sais que bien des gens vont se révolter, que vous même peut-être, mon cher abbé, vous éprouverez quelque peine en me lisant, parce que sans doute la renommée a apporté jusqu'à vous le grand grief reproché de tout temps à M. Grégoire : l'amour de la liberté. Ne peut-il pas répondre comme Marie Chénier ?

Oui, j'ai commis ce crime et je m'en glorifie,
Oui, les sucs généreux de la philosophie
Ont contre les revers fortifié mon cœur :
Des préjugés vieillis ils m'ont rendu vainqueur.
Aux feux qu'ont allumés Rousseau, Bayle et Voltaire,
J'ai vu se dissiper cette ombre héréditaire
Qui couvrait les humains dans la nuit expirans,
Et j'ai su mériter le haine des tyrans.

Je ne crains pas que M. Grégoire démente cette tirade que je place dans sa bouche, lui qui, dans la préface de son nouvel ouvrage *sur les libertés de l'Eglise gallicane*, s'exprime en ces termes : « Ayons le courage de paraître cagot aux yeux des impies, et impie aux yeux des fanatiques. » Lui qui dit encore : « J'acquitte la dette de ma conscience en publiant ce que je crois utile à ma patrie. »

L'Essai sur les libertés de l'Eglise gallicane ne saurait être apprécié dans une lettre dont l'étendue est nécessairement bornée ; et lors même que j'en aurais le loisir et les moyens, je ne sais si j'oserais m'avancer dans

une carrière qui m'est à peu près inconnue, et où les plus habiles sont si souvent exposés à broncher.

Je laisse aux hommes versés dans l'étude du droit canonique le soin d'examiner les savantes discussions de l'évêque de Blois, sur la déclaration de 1682, déclaration si favorable à nos libertés religieuses, et par conséquent si combattue ; je laisse aux députés qui se proposent de prendre la parole dans la discussion du concordat, le soin de recueillir et de méditer les chapitres consacrés à ces matières ; le seul dont je doive m'occuper c'est celui qui traite de la connexité des libertés ecclésiastiques avec les libertés politiques et civiles. L'auteur y résout, avec le talent qu'on lui connaît, l'une des plus magnifiques questions qui se soient jamais offertes à l'esprit de l'homme. Il prouve que cet Evangile dont a voulu faire un code de despotisme, est aussi favorable à la liberté politique que les lois des républiques anciennes. Ainsi s'écroule ce grand principe de la solidarité de l'autel et des trônes : « Jesus-Christ, dit M. Grégoire, est le seul législateur qui ait promulgué un plan applicable à tous les hommes dans tous les pays, tous les siècles et toutes les circonstances.... La servitude ravale et déprave l'homme ; le christianisme console celui qui est victime, mais il condamne celui qui torture. La liberté élève l'ame et lui donne de la dignité, et dès lors elle est dans une parfaite analogie avec le christianisme. »

« Dernièrement, dit l'auteur dans le même chapitre, on lisait dans je ne sais plus quelle brochure, que sous Jacques II en Angleterre, l'obéissance passive était un dogme catholique. Elle ne le fut et ne le sera jamais. »

Je termine par une dernière citation. Elle n'est pas moins décisive que les précédentes.

«Je ne connais aucun livre où les droits et les devoirs des hommes soient aussi-bien exposés que dans la Bible, et il y a en outre cette différence, qu'ici ils sont revêtus d'une

sanction divine. Si, par impossible, la Bible n'était pas publiée, et qu'on voulût l'imprimer, je vois cent passages qui, dans les pays où la presse n'est pas libre, seraient impitoyablement retranchés par le ciseau de la censure. Les saintes Écritures protesteront à jamais contre le despotisme. Les mêmes oracles qui, soulevant le voile de l'avenir, montrent au chrétien l'objet de ses espérances, le consolent ici bas des injustices qui lui ravissent ses imprescriptibles droits. Mais il existe entre le christianisme et la liberté une indestructible et *sainte alliance*. Ils sont donc bien ignorans ou bien coupables, les ministres des autels qui, pour enter sur la religion l'autorité absolue, insultent à la majesté nationale, en disant : les *prétendus droits du peuple*. Ces expressions ne sont-elles pas une sorte de blasphême contre la nature et son auteur? *Droits* et *devoirs*, sont des termes corrélatifs, l'un n'existe pas sans l'autre, et si le peuple n'avait aucun droit à exercer, il n'aurait aucun devoir à remplir. Les *prétendus droits du peuple!* et c'est en France qu'on ose articuler ces mots, et les consigner dans des circulaires adressées aux fidèles. Oh! combien diffère ce langage de celui du vénérable pontife qui occupe actuellement la chaire de saint Pierre. L'homélie qu'en 1797, le jour de la naissance du Sauveur, il prononça dans la cathédrale d'Imola, dont il était évêque, nous montre un père qui, rempli de tendresse pour les fidèles confiés à ses soins, s'efforce de graver dans leurs cœurs les sentimens de la piété aimable et de la charité dont le sien abonde. Cette homélie, placée désormais dans les fastes de l'Église, en montrant la liaison intime entre l'Évangile et la liberté, attestera aux siècles futurs les sentimens dont l'auteur était pénétré. »

De M. Grégoire à M. Andrieux la transition semble d'abord difficile à établir. L'un a toujours traité des matières politiques et religieuses ; l'autre a composé des comédies qui ne sont pas politiques; il a écrit des contes

qui, selon certaines gens, méritent le nom d'impies. Mais, en y regardant de plus près, on reconnaît qu'il n'y a cependant pas si loin de l'un à l'autre. Tous deux sont remarquables par une grande force de raison, et une sévère austérité de principes ; opposés par la nature de leurs travaux, ils sont réunis par l'estime publique ; tous deux philosophes sans être intolérans, amis de l'ordre sans être ennemis de la liberté, ils écrivent différemment et pensent de même. Ma transition est donc bonne.

Les œuvres complètes de M. Andrieux viennent d'être publiées ; depuis le sage *Anaximandre* jusqu'à la spirituelle *Comédienne*, depuis *les six sages* et *Pacuvius* jusqu'au *Samaritain*, toutes les œuvres anciennes et nouvelles de l'auteur sont, à très-peu d'exception près, renfermées dans ce recueil qui est, pour ainsi dire, le bilan littéraire de celui qui le publie. C'est sur cette édition qu'il veut être jugé par l'avenir. En général, dans les ouvrages de M. Andrieux on remarque un talent plutôt sage et fin qu'élevé et original; cet écrivain possède un goût aussi pur que le premier de nos classiques. Son esprit est juste et souvent caustique, mais si l'on sourit aux épigrammes qu'il décoche contre les sots, on ne trouve jamais chez lui ces amères ironies, et ces plaisanteries malveillantes dont on plaint la victime et dont on méprise l'auteur.

Les comédies de M. Andrieux n'ont pas toutes le même degré de perfection. Comme celle de quelques poëtes, ses premières pièces sont supérieures aux dernières. Les *Étourdis* sont la pièce la plus gaie, et la plus étincelante d'esprit que l'on ait faite depuis Regnard; la *Suite du Menteur* renferme de très-élégans détails ; si cet essai fut malheureux, Voltaire en est plus coupable que son disciple, puisque la tentative de ce dernier était encore un hommage rendu à une opinion du commentateur de Corneille. *Boileau à Auteuil* est une bluette charmante, qui a pris

dans le répertoire une place un peu au-dessous *du Trésor ; le Vieux fat* n'a pas réussi aux Français, mais il fallait cependant que cette pièce eût un véritable mérite, puisque sur un théâtre d'un ordre moins élevé, ses plus dramatiques situations obtiennent un succès toujours croissant, quoique la prose commune et souvent triviale du *ci-devant jeune homme*, soit si loin de l'élégante versification de M. Andrieux. Enfin *la Comédienne*, applaudie vivement à Paris, et suivant d'infidèles gazettes, tombée en province, sans être un des ouvrages les plus gais de l'auteur, est peut-être le mieux conduit, et le plus fortement écrit.

Parmi les contes de M. Andrieux, il est des chef-d'œuvres dignes de Voltaire et d'Horace. Ce n'est jamais, comme je l'ai déjà dit, le mordant de Juvenal, mais c'est l'enjouement de La Fontaine et l'esprit du poëte de Ferney. Le *Meûnier de Sans-Souci*, et le *Doyen de Badajoz* sont dans des genres différens des modèles également parfaits.

L'édition des œuvres de M. Andrieux est enrichie de préfaces dans lesquelles l'auteur se juge lui-même avec une bonne foi remarquable. C'est là surtout qu'on voit l'homme et que l'écrivain disparaît. Avec quelle bonhomie, à l'occasion des pièces composées dans sa jeunesse, il se reporte vers cette heureuse époque de la vie, où tout, jusqu'aux peines, est espérance et plaisir! Je le suis dans cette étude de procureur, où prenant alternativement Cujas et Molière, Justinien et Térence, il étudiait les lois romaines, et rimait les mal-adroites amours du sage Anaximandre, surpris lui-même d'avoir découvert le secret de son cœur. Il ne m'intéresse pas moins lorsqu'il communique à ses jeunes émules les premiers vers de ses *Etourdis ;* mais ce qui me touche le plus, c'est le souvenir touchant que M. Andrieux donne, après tant d'années à ses amis qui ne sont plus; à Collin d'Harleville, à Florian, à Thomas; ce n'est souvent qu'un mot, qu'une phrase inci-

dente ; mais ce mot, cette phrase nous révèlent tout son cœur. Montagne, quoique plus étendu dans l'effusion de son amitié, ne me touche pas plus quand il parle de la Boétie. Quelle plus grande jouissance en effet pour de jeunes littérateurs ; poëtes malgré eux pour ainsi dire que de vivre unis, sans autre rivalité que celle de l'attachement ; que de pouvoir se confier mutuellement les premiers fruits de leur veine, caresser à la fois ces enfans de leur jeune émulation, et se soutenir l'un l'autre dans la glissante carrière qu'ils parcourent! «Les gens de lettres, dit Duclos, ne vivent jamais plus agréablement qu'entre eux. Ils doivent savoir, par expérience, combien ils se sont réciproquement nécessaires.» Hélas! de cette réunion littéraire qui fit autrefois le bonheur de M. Andrieux, il ne reste plus que lui seul. Thomas et Florian, Collin et Ducis sont allés l'attendre ; pour nous, notre cœur, comme notre esprit, nous ordonnent de le retenir le plus long-temps qu'il sera possible.

Je suis, etc.

LETTRE XVIIe.

Au chevalier Durville, officier à demi-solde.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Les discussions du parlement d'Angleterre ont pris, depuis l'ouverture de la session actuelle, un caractère de violence qui doit éclairer le gouvernement britannique sur l'état des esprits, et lui faire comprendre qu'il peut devenir dangereux pour lui de persévérer dans le système adopté depuis deux ans. Lorsque dans la chambre des communes les ministres ont proposé une loi destinée à jeter un voile sur leur conduite passée, et sur celle des agens de la police anglaise, les cris: *à bas les dénonciateurs* se sont fait entendre. On s'est étonné de voir le ministère demander qu'on crût, les yeux fermés, à des complots fondés sur les révélations d'un espion. C'était déjà une assez grande déviation des principes constitutionnels, que d'avoir suspendu l'*habeas corpus*, sans que le ministère refusât de rendre compte de l'usage qu'il avait fait du pouvoir extraordinaire qui lui avait été confié.

A l'occasion des cris : *à bas les dénonciateurs!* le *Courrier*, et par contre-coup la *Quotidienne*, font une apologie complète de la délation. Selon ces feuilles, dire *à bas les dénonciateurs*, c'est crier *vive la trahison*, et *liberté pour les conspirateurs!* Elles engagent tous les sujets fidèles à se convertir en espions dans l'intérêt de la chose. Il faut croire que le *Courrier* et la *Quotidienne* ont leurs raisons pour parler ainsi; mais on sait heureusement que ces feuilles ne font pas jurisprudence.

— Il semble que l'Espagne soit destinée à ne jamais

connaître le repos, et qu'elle doive trouver dans tous ses ennemis des partisans de la liberté. Il paraît certain que la guerre est déclarée à cette puissance par les Etats-Unis. Les différens élevés sur la possession des Florides et sur l'occupation de l'île Amélia, sont, dit-on, en partie les causes de la guerre. Déjà, dans la chambre des représentans, une proposition de M. Trimble, tendante à établir le système de représailles entre l'Espagne et les Etats-Unis, a été adoptée. Quelle que soit l'issue de cette nouvelle lutte, il est probable qu'elle exercera une grande influence sur le sort de l'Amérique méridionale.

— L'armée russe a, dit-on, célébré l'anniversaire de la bataille d'Eylau. Est-ce que les journaux qui rapportent ce fait se seraient permis de faire une épigramme, ou les mêmes troupes qui se sont persuadées qu'elles avaient gagné les batailles de Lutzen, de Bautzen, etc., croient-elles encore nous avoir vaincus à Eylau? S'il en était ainsi, j'engagerai nos généraux à leur adresser, dans le plus bref délai, une histoire des campagnes des armées françaises.

— On se demande par tout à Paris, quel est le résultat des négociations avec les étrangers. Hier le bruit courait qu'une communication devait être présentée aux chambres, que les alliés se retiraient au mois de décembre prochain. Aujourd'hui on prétend que c'est au premier juillet. Les uns fixent la somme à payer pour obtenir le départ; les autres, aveuglés sans doute par des préventions ou des désirs, ne croient pas à la possibilité de ce départ; de sorte que l'énergumène britannique trouve en France des apologistes, et des imitateurs. Je ne puis croire, mais on assure qu'un noble et romantique pair a osé dire à la tribune qu'il ne voyait pas sans effroi le départ des alliés; on ajoute qu'un reste de pudeur ne lui a pas permis d'imprimer cette honteuse phrase qui lui mériterait le nom du *Stanhope français*. Espérons que de si lâches désirs qu'on aurait dû savoir mieux dissimuler, ne seront point

exaucés ; et que bientôt la France échappera à un emprisonnement de trois années.

— Les ministres ont présenté à la chambre des députés une loi concernant l'abolition de la traite des nègres. Soyons justes. Cette loi, et celle du recrutement méritent une reconnaissance qu'il dépend d'eux de ne pas affaiblir. Tant qu'ils seront dans la ligne constitutionnelle et dans celle de l'humanité, nous nous ferons gloire de les suivre ; mais aussi, toutes les fois qu'ils pourraient en sortir, leur conduite autorisera nos attaques.

— Que devient le concordat? Cette loi qui a tant de peine à se présenter, et qui, par sa lenteur à paraître, laisse assez voir ses craintes et ses périls, est, dit-on, de nouveau retardée. Un courrier est dans ce moment sur la route de Paris à Rome ; l'évêque d'Imola, aujourd'hui Pie VII, ferait sagement de renoncer à des prétentions inadmissibles, ils s'épargnerait la honte d'un refus.

Quoique le rapporteur du concordat soit connu, cependant il est beaucoup de gens qui doutent que la discussion s'engage sur ce sujet.

— Il s'est glissé quelques inexactitudes dans la partie de l'article de mon dernier numéro qui concerne M. Alissan de Chazet. Il n'entre jamais dans ma pensée de rapporter des faits dénués de vérité; et je rétracte ceux que j'ai avancés qui pourraient être de cette nature.

— C'est par erreur que, dans le second cahier de ce volume, nous avons donné à M. C. M. la qualité ou le titre de *Censeur royal*. Ces fonctions n'existent plus; elles sont contraires à la charte et à une ordonnance rendue en 1815. M. C. M. n'était que *commis à la douane de la pensée*.

— Depuis le dimanche des Rameaux, on remarque dans Paris un grand nombre de *gentlemen* qui portent à leur boutonnière ou au cordon de leur chapeau une petite branche de buis bénit. Cela ne laisse pas que d'être édi-

fiant, surtout de la part de gens qui savent se passer de concordat. Mais, ce qui l'est moins, c'est que ces pieux voyageurs se montrent avec cette palme religieuse même dans certains lieux où maints ultramontains vont ordinairement sans leur bréviaire. C'est sans doute pour se préserver des incantations et des maléfices de certaines madones. Quoiqu'il en soit, félicitons MM. les Anglais de conserver une de ces naïvetés de mœurs qui rappèlent le bon temps de nos pères.

— Le général Clary, que nous croyions parti pour l'Angleterre, dans l'intention de provoquer en duel lord Stanhope, n'a point quitté Paris.

— Deux feuilles quotidiennes (le *Journal* de *Commerce* et les *Annales*) discutaient ces jours passés sur la nécessité d'un *plan* ou d'un *système* pour les hommes d'état. Le rédacteur du *Journal de Commerce* se prononçait pour le système, celui des *Annales* pour le plan. C'est bien-là le procès de l'Huître et des Plaideurs. Que ces Messieurs lèvent les yeux, ils n'auront pas besoin de chercher longtemps pour trouver des hommes d'état qui n'ont ni *plan* ni *système*, et qui les mettront bientôt d'accord.

— *Au Rédacteur des Lettres Normandes.*

Paris, 9 mars 1818.

Monsieur le Rédacteur,

Vous vous chargez, assez souvent, de venger la raison et le bon sens, des outrages que leur fait, journellement, la Quotidienne; mais quiconque voudrait relever toutes les absurdités qui s'impriment dans ce journal, s'imposerait une tâche au-dessus même des forces d'Hercule qui nettoya les étables d'Augias. Ce travail devenant fastidieux et pénible, vous devez permettre qu'on vous supplée; c'est

ce qui me fait espérer que vous voudrez bien publier cette lettre.

La *Quotidienne* à l'occasion des planches litographiées, qui sont déposées chez nos marchands, et destinées à consacrer les actions de nos braves, fait dans sa feuille du 16 février, quelques réflexions sur lesquelles je crois inutile d'en faire moi-même ; le journal qui les contient m'en dispense. J'observerai seulement en passant que la Quotidienne, tout en rendant d'une *voix enrouée* un hommage forcé à nos armées, laisse toujours paraître le bout de l'oreille. Mais, je ne puis passer sous silence l'absurdité suivante : « A quelques pas de là, dit-elle, nous voyons une char-« retée de blessés attaqués par une nuée de Cosaques, et ces « braves militaires levant leurs bras mourans contre leurs « infâmes agresseurs ; il ne manque encore là que la vé-« rité : les soldats de toutes les nations savent respecter le « malheur, et l'attaque d'une ambulance serait punie de « mort chez tous les peuples civilisés. »

Que la *Quotidienne*, qui raisonne souvent *à la cosaque*, et qui, sous bien d'autres points, a tant de rapport avec eux, prenne pour eux fait et cause, cela ne doit surprendre personne ; mais, certes, il n'y a qu'une Quotidienne au monde, connue par son extrême charité envers son prochain, qui ait pu tenter de faire passer les Cosaques pour des ennemis généreux qui savent respecter les lois de la guerre, et les droits de l'humanité. Les habitans de la Champagne ne confirmeraient pas, je crois, ce témoignage, et tous ceux qui connaissent cette troupe et qui la jugent, non par sympathie, comme la Quotidienne, mais par expérience, attesteraient au contraire qu'elle est indisciplinée, lâche, superstitieuse et cruelle. Le service militaire est un tribut que les Cosaques payent à la Russie dont ils ne reçoivent pas de solde ; ils ne vivent que de pillage, aussi sont-ils redoutés des paysans russes eux-mêmes, à l'égal des ennemis : ils ne traversent jamais quel-

que province de cet empire sans dévaster des villages entiers, et sans laisser sur leur passage des traces de pillage et de meurtre. Le fait dont il est ici question, l'attaque des ambulances a eu lieu, non pas une fois, mais cent dans la fatale retraite de Moscow. Blessé moi-même, et fait prisonnier à cette époque, j'ai vu ces barbares, bien dignes d'avoir la Quotidienne pour apologiste, se porter à des excès qui dégradent l'humanité; j'ai vu, et tous ceux qui ont survécu par miracle à ces horreurs, peuvent l'attester comme moi, j'ai vu ces animaux à face humaine, déshabiller leurs prisonniers tout nus par un froid de 25 à 30 degrés, arracher jusqu'à l'appareil des blessures pour y chercher des pièces d'or ou d'argent, et égorger des milliers de malheureux sans défense, la plupart mutilés, et tous disputant les restes d'une vie languissante, contre le froid, la fatigue et la faim. Il est vrai que ces horreurs étaient accompagnées de force signes de croix, ce qui peut expliquer en partie la prédiction de la Quotidiene; mais lorsque nous étions affligés du désolant spectacle de nos frères d'armes expirans sur des monceaux de neige, et que nous nous attendions, à chaque instant, à partager leur sort, nous étions loin, je l'avoue, de penser qu'un jour dans notre patrie, dans cette patrie vers laquelle se tournaient nos regards mourans, et à laquelle nous offrions le sacrifice de tous nos maux, de soi-disans français nous parleraient de la générosité de nos féroces ennemis!!! Une si stupide lâcheté ne pouvait se rencontrer que dans ce même journal qui a si long-temps pris à tâche de donner le coup de pied de l'âne à des braves qui ont bien mérité de la patrie. Celà ne doit pas surprendre, je le répète, de la part de ces écrivains qui spéculent sur les passions les plus honteuses, sur la haine que des hommes aveuglés par leur ignorance ou par leurs préjugés portent à leur nation et à leur siècle : mais ne serait-ils pas temps que de pareils écrivains allassent rédiger leur feuilles et prêcher leurs

principes, en langue tartare dans les Steppes de l'Asie, parmi ces sauvages bien dignes de les apprécier, s'ils savaient lire.

J'ai l'honneur de vous saluer.

A. B. ex-officier au 18e régiment de ligne, élève en droit.

— Les méthodes de l'enseignement mutuel viennent d'être appliquées à la musique par mademoiselle d'Allen, élève du Conservatoire, où elle a obtenu le premier prix de piano. Le succès qui a couronné ses efforts prouve de plus en plus en faveur de l'institution, et nous font espérer que désormais elle sera préférée à ces anciennes formes d'enseignement dignes de ceux qui les pratiquaient, les *frères ignorantins*. Mademoiselle d'Allen a deux écoles de musiques pour les demoiselles? l'une rue Charlot, n° 14, l'autre rue du Cherche-Midi, n° 23.

— Vingt places, tant chez madame Catalani que chez M. Comte, physicien du roi, un jour de représentation au profit des pauvres, seront données à celui qui présetera une évaluation, à quelques dix louis près, des bénéfices extraordinaires que les tavernes, les estaminets, les jeux et les lieux de prostitution, font pendant la clôture des théâtres royaux, sur les honnêtes gens qui ont pris l'habitude de se damner pour les chef-d'œuvres des Racine, des Corneille, des Molière, des Méhul et des Grétry, etc.

— Un jeune littérateur, M. Mazeret, a publié une petite comédie intitulée : *les Deux Visionnaires;* cette pièce a été refusée par l'Odéon; main loin de prouver qu'elle soit sans mérite; ce refus, au besoin, serait une preuve en sa faveur; elle renferme une foule de vers piquans, et pleins de verve comique. J'engage l'auteur à poursuivre, sans se laisser décourager par les tyrans de coulisses.

— Parmi les nouvelles scandaleuses qui font les délices de la bonne compagnie de Paris, on met au premier

rang les infortunes de la belle *Rosalie Thourcin*. Je viens un peu tard pour raconter une histoire dont tous les journaux ont recueilli, corrigé et augmenté les circonstances. Mais je porte aussi un cœur sensible; il faut que je paye ma dette comme les autres à une beauté *malheureuse*, peut-être *innocente*, et évidemment *persécutée*. Je n'ai pas plus oublié que Me Jourdain son défenseur, les grâces et la beauté de cette *jeune demoiselle de comptoir*, jadis assez puissante pour faire changer la mode, pour peupler l'antichambre du café des mille colonnes au détriment des salons, pour faire oublier cette fameuse limonadière qui depuis quinze ans commande en souveraine, et qui s'assied aujourd'hui sur l'un des trônes de Bonaparte, acheté à l'enchère lors de la vente mobiliaire de l'empereur des Français. Mademoiselle *Rosalie Thourein*, sans diamans, sans trône, réunissait tous les suffrages; il n'y a pas de plus beaux diamans que deux beaux yeux, et, comme on sait, un trône, même impérial, n'est qu'une planche de sapin, couverte d'un morceau de velours. Cette jeune personne se nourrissait de propos galans; elle paraissait heureuse et gaie. Il n'en était rien. *Rasatie Thurein* était poursuivie par les propositions d'un maître qu'elle n'aimait pas; avec les apparences du bonheur, elle gémissait intérieurement, et offrait une nouvelle preuve de la vérité de cet axiôme tiré de l'Ecclésiaste : *le rire est une erreur, et la joie est trompeuse.*

Aujourd'hui *Rosalie Thourein* est renfermée dans une espèce de prison, ses jours se fanent dans l'ombre, elle cherche en vain à en rassembler les restes. Me Jourdain prend sa défense, et veut nous prouver que sa cliente, obligée de fuir pour jamais le café des mille colonnes, ce théâtre de sa gloire, a été recluse en vertu de l'ordre d'une assemblée de famille, supposée, et réunie par son persécuteur. Mais voyez l'instabilité des choses humaines : le doigt de Dieu a soudain touché *Rosalie*,

la prison jadis si détestée par elle a pris des charmes à ses yeux, elle s'en est éprise, nouvelle Madeleine, elle veut y pleurer ses vanités passées ; elle ne veut plus converser qu'avec une tête de mort ; si l'on n'y met ordre, la bure emprisonnera désormais les élégans contours de sa taille. *Rosalie* écrit ou fait écrire qu'elle renonce aux pompes du monde ; elle dément son défenseur, qui lui-même dément sa cliente ; elle parle de passer ses jours dans la retraite, semblable à cette sainte qui, jadis livrée aux séductions du monde, oubliait ses anciens goûts, et dont S. Jérôme dit : « Elle est descendue du haut lieu de ses délices ; elle a pris ses sandales, et, les pieds nuds, a passé la rivière des larmes; elle s'est assise sur des charbons ardens, frappant ce visage qui a trop plu au monde, haïssant ses diamans, ne pouvant plus souffrir même la vue du beau linge ; ennemie de toute parure, aussi humiliée que si elle eût commis un adultère, et ne désirant plus guérir qu'une seule plaie. » Telle est aujourd'hui *Rosalie Touécin;* elle bénit ses chaînes, et cependant les tribunaux vont être invoqués contre des persécuteurs qu'elle cesse d'accuser. Vous verrez bientôt que si un jugement lui rend la liberté, elle en appellera.

Je suis, etc.

— *P. S.* Un évènement affreux se passe dans ce moment sous nos yeux : l'Odéon est en feu ; en vain prodigue-t-on tous les secours imaginables, il n'y a pas d'espérance de sauver cet édifice. C'est à deux heures et demie, après midi, environ, que l'incendie s'est manifesté au-dessous du théâtre, avec une violence effrayante ; il semblait qu'il eût couvé long-temps avant d'éclater. On ne connaît pas encore les causes de cette catastrophe : les uns l'attribuent à la préparation des artifices de MM. Chalon et Mayer ; les autres, rapprochant les circonstances et l'époque du

premier incendie du même théâtre, semblent concevoir des soupçons, d'une nature trop odieuse pour pouvoir être rapportés. Quoi qu'il en soit, toutes les richesses que renfermait ce théâtre, le plus beau de Paris, ont été!

ÉPIGRAMME.

Pourquoi certaines femmes ne sont pas constitutionnelles.

« Le régime nouveau, qui plait aux jeunes femmes,
» Déplait pour l'ordinaire aux dames,
» Que l'âge hélas ! condamne à la froide raison.
» Pourquoi cela ? disait hier Damon.
» Pourquoi ? lui dit quelqu'un. Quand la vieille Monime,
» Qui n'a point oublié les jours de son printemps,
» Couche seule depuis vingt ans,
» Voulez-vous qu'elle soit pour le nouveau régime ?

ERRATUM.

Dans la pièce de M. Lavigne, insérée dans notre dernier numéro, page 99, vers dernier, au lieu de *troupes triomphales*, lisez : *pompes triomphales.*

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Discussion du Budget, et Fragment du Discours de M. Bignon. — Les Spectacles. — Le Ministérialisme en 1817, *brochure nouvelle. — Correspondance. Événemens de Lyon; Lettre de M. Boyer Fonfrède de Toulouse; M. Plancher et M. Gadois. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.*

LETTRE XVIIIe.

Paris, le 14 avril 1818.

A Monsieur Dumesnil, Négociant.

DISCUSSION DU BUDGET; FRAGMENT DU DISCOURS DE M. BIGNON.

MONSIEUR, la discussion du budget de cette année a embrassé des questions qui, au premier coup d'œil, semblent étrangères à une loi de finances; mais, qu'après un plus mûr examen, on y reconnaît être étroitement liées. L'occupation étrangère, les régimens suisses, l'administration

intérieure de la France, les troubles de Lyon, la liberté de la presse, la liberté individuelle, toutes les questions matérielles et morales se rattachent essentiellement à notre loi actuelle de finances, et devaient être traitées par les orateurs. En vain a-t-on prétendu qu'il fallait se contenter de voter les sommes demandées par le gouvernement, sans s'égarer dans la discussion des actes, et de la conduite générale de ses agens; cette fin de non recevoir ne pouvait elle-même être reçue. Sans doute, en temps ordinaire, quand l'administration se trouve en rapport exact avec les ressources de l'état, lorsque l'on a tout ce qu'on doit dépenser, et qu'on ne dépense que ce que l'on a; lorsque la richesse publique ne va point se perdre dans des canaux étrangers, lorsque l'agriculture et le commerce fleurissent, l'examen des diverses branches de l'administration, la critique de toutes les parties du service, est moins utile, quoi qu'elle soit encore permise; mais aujourd'hui que la France n'a plus de ressources que dans les privations qu'elle s'impose, que sa patience à subir les contributions qu'on exige d'elle, est peut-être une patience inutile, et menace de ne rien sauver; défendra-t-on aux députés, amis de leur pays, de scruter les vices du système adopté, de prodiguer le blâme à ce qui semble blâmable, de chercher si des principes différens n'opèreront pas des adoucissemens dans le sort des contribuables, de solliciter l'exécution de tout ce qui est indispensable au salut de l'état, d'admonester enfin les ministres s'ils se trompent ou paraissent se tromper? C'est dans une situation presque désespérée que le patriotisme doit être courageux; que tout député, et même tout citoyen doit braver la crainte de blesser les amours-propres chatouilleux, qu'il doit se dévouer à la noble fonction de faire des ingrats; et si des voix passionnées ou vénales s'empressent de proscrire son zèle, l'écrivain ou l'orateur courageux doivent se consoler par le sentiment du bien qu'ils voulaient faire.

Qu'ils se souviennent que la mission de dire la vérité n'est honorable que parce qu'elle est périlleuse, que si elle pouvait être remplie sans danger elle deviendrait une de ces missions vulgaires qui usurpent quelquefois le nom de vertus, mais dont le triomphe est passager parce qu'il est illégitime.

C'est donc avec justice que les Français ont applaudi aux orateurs qui ont cherché à déraciner les abus en attaquant leur principe; qui ont prouvé que la France n'a que trop mis en usage ces moyens d'économie qui perdent le service et ruinent le trésor. Ils ont applaudi aux orateurs qui se sont attachés non à satisfaire de vaines et folles passions, mais à signaler le mal et à en indiquer le remède. Sans se laisser éblouir par quelques succès de tribune, les Français n'ont pas approuvé des discours où l'on dit *tout va bien*, lorsque chacun sait que tant de choses vont *mal;* où l'on cherche à semer quelques fleurs sur un vaste abîme, quand on sait que cet abîme ne pourra être comblé que lorsqu'on en aura mesuré la profondeur. Dans l'antiquité, un grand peuple décerna les honneurs civiques à un général qui n'avait pas désespéré du salut de la patrie; lui eut-il applaudi, si ce même général, transformant un système de franchise en un système de déception, fût venu déclarer que les Romains avaient gagné la bataille de Cannes, et les eût endormis dans une fatale sécurité, lorsqu'ils ne pouvaient devoir leur salut qu'à une réunion d'efforts, de courage et de désespoir?

Nous n'avons pas l'intention d'examiner la loi du budget dans toutes ses parties. Une telle tâche serait au-dessus de nos forces; et, d'ailleurs, que nous reste-t-il à dire après les orateurs distingués qui, d'une main ferme, ont sondé nos plaies? Deux seules questions peuvent être encore discutées parce qu'elles sont immenses dans leurs rapports, parce que de leur solution dépend le salut de la France, et par suite la paix de l'Europe. La première est

la plus importante, est celle du départ des étrangers. La seconde est le licenciement des régimens suisses.

La France et l'Europe ont aujourd'hui les yeux fixés sur cette commission européenne que les monarques alliés ont investie du pouvoir de délivrer notre patrie d'un joug de plus en plus intolérable. La tribune nous a révélé l'impérieuse nécessité de nous soustraire à l'accablant fardeau des armées d'occupation. Nous l'avons tous entendue avec effroi, et cependant avec courage, cette voix, éminemment nationale, qui a proclamé l'impossibilité de subvenir aux besoins de l'état, si de motifs qu'on ne pourrait alors qualifier, engageaient les souverains à continuer l'asservissement de nos frontières. Ce cri de détresse a retenti dans tous les cœurs; le sentiment de l'existence doit faire sortir les indifférens du sommeil dans lequel une fatale sécurité les avait plongés, et tous les citoyens réunis dans le danger commun doivent se retrouver Français. Il ne s'agit plus de savoir comment on subviendra aux frais d'une occupation prolongée; cette prolongation ne peut plus être même supposée; il s'agit de savoir quels moyens sont propres à persuader l'étranger de se retirer; quelles offres on peut lui faire, et quelle conduite il faudrait tenir si ces offres étaient repoussées.

Une fois l'impossibilité de conserver des troupes étrangères démontrée, il est évident que si les alliés refusaient de s'éloigner, ils nous placeraient dans l'alternative d'une mort lente, mais sûre, ou d'une crise violente, mais qui, peut-être, ne serait pas mortelle. Les souverains sont trop éclairés pour savoir que jamais la politique ne conseille de placer un peuple dans cette dangereuse situation. L'histoire de ces derniers temps leur offre des leçons dont leur expérience ne dédaignera pas de profiter. Comme nous, ils ont acheté par des fautes communes une instruction trop chèrement payée pour en mépriser les fruits. La guerre de 1792, et son glorieux dénouement leur ont prou-

vé ce que l'enthousiasme peut faire, surtout quand il s'allume au flambeau du désespoir. Les cendres fumantes de Moscou nous ont appris ce que 1792 avait enseigné aux puissances étrangères. Tant de leçons réciproques seront-elles perdues, et faudra-t-il qu'un aveuglement coupable rallume encore cet incendie qui, après avoir embrasé toute l'Europe, ne s'est éteint qu'en engloutissant dans ses débris une race nouvelle de souverains, et les antiques richesses de tant de peuples?..... Une guerre entre la France et l'Europe serait aujourd'hui nationale en France, et dénationalisée en Europe. D'un côté serait le nombre, de l'autre l'amour de la patrie, et le sentiment de la conservation. La force physique attaquerait la force morale; l'histoire nous dit de quel côté il y aurait le plus de chances du succès.

Mais j'abandonne une supposition qui me semble trop inadmissible : croire qu'elle pourrait se réaliser serait faire injure aux souverains étrangers, ce qui est assurément bien loin de ma pensée. Je suis persuadé que dans le conseil de ces rois, une forte majorité se déclare en notre faveur. Déjà les gazettes nous transmettent les intentions bienveillantes du premier de ces rois, de l'Agamemnon de la coalition moderne, de l'empereur de Russie. Ce souverain, par philantropie et aussi par politique doit être l'allié naturel d'un peuple qui, placé à l'autre extrémité de cet hémisphère, est le second poids dans la balance politique du continent. De son côté, l'Autriche, bien que toujours portée par le système de son cabinet à réclamer les provinces anciennement attachées à l'empire germanique, l'Autriche ne peut voir dans l'alliance de la France qu'un soutien contre la Russie dont la politique est nécessairement de se rapprocher du midi de l'Europe; de sorte que notre patrie joue auprès de la Russie et de l'Autriche le double rôle d'alliée et de garantie pour chacune contre l'autre. Il ne reste plus que la Prusse et l'An-

gleterre; la première est trop faible à elle seule pour conserver envers nous une attitude hostile. L'Angleterre est donc l'unique puissance qui pourrait s'opposer à notre libération, et nous devons l'avouer, cette puissance numériquement si faible est moralement formidable; mais enfin l'Angleterre éprouve comme les autres peuples le besoin d'un repos qui lui serve à rétablir sa paix intérieure et à raffermir sa liberté ébranlée. L'Angleterre seule, et destituée de secours continentaux, serait encore à craindre; mais ce peuple qui sent le besoin de sa propre conservation, pousserait-il la haine des Français jusqu'à risquer de remettre elle-même en question son existence européenne, de ranimer dans son sein cet esprit militaire dont elle commence déjà de sentir les funestes effets pour sa liberté publique, de se fermer une partie des débouchés que le nouvel ordre de chose lui a rouverts? Je ne saurais croire à un aveuglement qui serait également contraire à sa sûreté et à ce philantropisme dont elle parle tant. Une telle conduite, outre qu'elle serait l'effet de la démence, justifierait les ennemis qu'elle s'est fait parmi les nations civilisées.

Si, à ces considérations politiques, il fallait en ajouter d'autres, ne pourrait-on pas demander s'il est de l'intérêt des souverains, surtout de l'empereur de Russie, de laisser ses troupes oublier sur les frontières de nos belles contrées, la discipline et les mœurs des peuples du nord, de les laisser s'amollir dans cette nouvelle Capoue, et prendre un funeste dégoût pour les déserts glacés qui les ont vus naître? Ne pourrait-on pas demander si l'essai que nous faisons du régime constitutionnel, si la fréquentation prolongée d'une nation à laquelle sa civilisation et ses lumières ont permis de soutenir le noble poids de la liberté, ne feront pas concevoir aux troupes russes des idées nouvelles, des idées dont les conséquences peuvent devenir dangereuses chez des peuples moins éclairés, et moins

riches des trésors de l'expérience? Je me hâte d'observer que je n'entends point par cette réflexion interdire aux nations l'usage de la liberté; mais j'ajoute que, de l'avis de nos plus grands publicistes, le régime constitutionnel doit être modifié suivant les peuples, de même que les remèdes dans les maladies identiques, doivent être modérés selon les tempérammens. Une dernière considération se joint aux considérations que j'ai déjà présentées. Le haut intérêt des alliés est de recevoir des Français les sommes promises par les traités; or, le premier devoir d'un créancier est de ne rien négliger pour que son débiteur puisse être solvable. Si les troupes étrangères chèrement soldées, entretenues à grands frais par le trésor, sans compter les dégats inestimables que leur séjour cause dans les départemens qu'elles occupent; si ces troupes consomment à elles seules une partie des revenus de la France, il est évident que le trésor s'épuisera plutôt, et que le paiement de la contribution de guerre deviendra de plus en plus difficile, jusqu'au moment où une insolvabilité complette forcera les étrangers de consentir à des pertes réelles, ou contraindra les Français à ne prendre conseil que de leur désespoir.

Tout se réunit, comme nous l'avons prouvé, pour conseiller aux étrangers d'évacuer le territoire; les traités, et leur intérêt pécuniaire, la politique, et l'intérêt de leur repos. Il faut espérer qu'ils ne seront pas sourds à nos réclamations; il faut espérer qu'ils ne compteront pas assez sur notre prétendue faiblesse pour braver la puissance de l'esprit national des Francais. Sans doute nous avons été énervés par une longue tutelle, mais l'époque de notre majorité politique s'approche, et si cette tutelle dure quelque temps encore, nous la supporterons comme Henri IV, c'est-à-dire, l'épée au côté.

La seconde question dont je me propose de m'occuper est celle des régimens suisses. Sans doute, après les grands

intérèts que je viens de discuter, celui dont il va s'agir est un intérêt bien faible; mais enfin tout faible qu'il paraît être, il touche à l'honneur des Français, et, comme l'a dit récemment un ministre, « quel étranger, quel qu'il soit, peut être comparé à un Français? »

M. Bignon, député du département de l'Eure, a prononcé ces jours derniers un discours dont une partie de la chambre n'a pas cru devoir entendre la totalité. L'orateur, bravant l'irritation des amours-propres, n'a pas craint de lever tout entier le voile qui couvre notre situation politique et financière. Il a déployé le courage d'un tribun du peuple, mais la tribune aux harangues a été entourée des orages dont elle retentit autrefois dans Athènes ou dans Rome, à la voix de Démosthènes et de Cicéron. La vérité, quand elle se montre après de longues erreurs, la lumière, quand elle brille soudain au milieu des ténèbres, étonnent la raison, éblouissent la vue. L'une et l'autre sont semblables à ces remèdes héroïques qui donnent au malade une crise terrible, mais salutaire. Aux douleurs que lui cause le premier effet du topique qui doit lui rendre la santé, il s'indigne contre le médecin; mais bientôt ses esprits se calment, il sourit au retour de la vie, il bénit celui qui l'a sauvé, et ce dernier lui pardonne des reproches qui eux-mêmes étaient encore des symptômes précurseurs du succès.

M. Bignon, interrompu par les violentes exclamations d'une partie de ses collègues, a été contraint de laisser son ouvrage incomplet. La seconde moitié de son discours n'a point été prononcée; mais bientôt, nous l'espérons, l'impression réparera les pertes de la tribune (1). En attendant, je crois faire au lecteur un véritable plaisir en transcrivant ici le passage que l'orateur a consacré aux régimens suisses. De cette manière, je me trouverai suppléé

(1) Le discours de M. Bignon vient d'être imprimé.

dans la dernière partie de cette lettre, et tout le monde y gagnera.

» C'est peu, dit M. Bignon, que des Français sans services réels, viennent enlever à nos guerriers leurs titres, leurs fonctions, leurs récompenses, il faut encore que des étrangers accourent au partage de leur dépouille. C'est la France, c'est cette nation long-temps victorieuse de l'Europe entière, dont il semble que l'existence doive être en danger si des régimens suisses ne la protègent! J'honore dans les Suisses d'anciens alliés auxquels nous devons d'utiles services, mais auxquels nous n'avons jamais dû notre salut ni notre gloire. J'honore le noble dévouement de ceux qui moururent pour le monarque infortuné qu'ils devaient défendre; mais est-ce dans l'état de détresse où nous sommes, que nous devons livrer le reste de notre substance à des étrangers appelés par nous, comme si nous n'avions pas assez encore des étrangers qui sont sur notre territoire malgré nous? Si la France était en péril, est-ce à des régimens suisses que nous demanderions sa délivrance? Si notre indépendance était menacée, est-ce à d'autres qu'à nous-mêmes que nous voudrions devoir notre affranchissement? S'il ne faut qu'assurer l'ordre dans l'intérieur, avons-nous besoin que des Suisses viennent se placer entre des Français et des Français? L'injure est ici pire encore que le dommage.

» Pour ne point rompre les lisières auxquelles il paraît que doit se soumettre notre enfance constitutionnelle, je me garderai de rechercher si dans un gouvernement représentatif le ministère peut, sans le consentement des chambres, admettre des troupes étrangères dans la composition de l'armée, s'il peut, surtout en temps de paix, tenir ces troupes sur le territoire de l'état; si, affectant le produit de l'impôt à un usage qui n'est pas dans le vœu de la nation, il ne dépasse pas la limite de ses droits par un tel emploi de fonds dont il n'est que l'administrateur.

Je n'examinerai pas s'il n'y a point quelque risque à courir pour la liberté des peuples lorsqu'il existe chez eux des corps de troupes étrangères, venus sans leur aveu, liés au gouvernement seul, indifférens aux lois de la nation qui fournit des fonds pour leur solde, et dépendant uniquement du ministère de qui ils la reçoivent. En me bornant à traiter la question sous le rapport financier, je ne puis admettre une disposition qui, abstraction faite de la dignité nationale, laissant dans l'inactivité et la misère plusieurs milliers d'officiers et de sous-officiers français, transporte à quinze mille étrangers, la subsistance de trente mille de nos braves........... »

Il n'y a rien à ajouter à ce passage. La question toute entiére y est traitée avec une supériorité que je n'essayerai pas d'atteindre. Je terminerai, Monsieur, cette longue lettre en émettant aussi mon vote; quoique je n'aye pas l'honneur d'être député, je suis Français, je suis donc recevable à voter dans une loi dont les dispositions touchent à l'honneur de mon pays. Je suis contribuable, et la charte a dit que l'impôt serait librement consenti. Au reste, si mon vote n'a pas la force de celui d'un député, il est au moins bon pour le bureau des renseignemens. Je vote pour l'adoption du budget, sauf ce qui regarde les Suisses, et de plus, *je vote le prompt départ des troupes étrangères*.

Je suis, etc.

LETTRE XIXe.

A Madame de Sénanges.

LES SPECTACLES.

L'incendie de *l'Odéon* est un malheur bien terrible sans doute; mais quand on aura considéré ses suites, peut-être en sera-t-on moins affligé. Je suis persuadé que *Pangloss* eut beaucoup raisonné sur cette matière. C'est en effet à ce malheur que nous devrons la sûreté de la bibliothèque royale, et la restauration de l'art dramatique. Le roi a vu le péril et le mal, et deux ordonnances vont prévenir l'un et réparer l'autre; cela prouve que si les rois ne font pas toujours le bien, il faut souvent moins s'en prendre à eux qu'à ceux qui les entourent. La parole de Sa Majesté a été écoutée avec la plus vive reconnaissance; elle produira les plus heureux résultats. Une carrière plus plus vaste est maintenant ouverte aux auteurs et aux acteurs. Le talent ne sera plus dégoûté par des longueurs, repoussé par des refus; une heureuse émulation animera les esprits, et l'art dramatique reprendra son ancienne splendeur. Il reste à désirer que les mesures à prendre pour la reconstruction de la salle de *l'Odéon* soient promptes et efficaces, et que de si beaux projets ne soient point arrêtés par le même oblacle qui fit, il y a dix-huit ans, que le faubourg Saint-Germain fut si long-temps privé de salle de spectacle.

Ma lettre ne sera pas fort gaie, Madame: je n'ai presque que des malheurs à vous annoncer. Nous avons perdu *Nicolo-Isouard*, ce compositeur aimable auquel nous

devons tant de jouissances. Ses restes ont été déposés auprès de ceux de *Méhul*. Les gens de lettres et les artistes ont assisté en foule à ses obsèques. Le compagnon de ses travaux et de ses succès, M. *Étienne*, a prononcé sur sa tombe le discours d'un ami qui dit adieu à son ami.

Fleuri a définitivement prit congé du public. Ce charmant acteur ne sera de long-temps remplacé, et il se passera beaucoup d'années avant que madame *Abraham* retrouve un *Moncade*. La soirée a été fort intéressante. Une couronne et des vers ont été adressés à *Fleuri*. Il méritait la couronne; mais les vers, on peut dire qu'il ne les méritait pas, car ils étaient fort mauvais. Cependant la diction de mademoiselle *Mars* les a rendus supportables, et ils ont été applaudis. La retraite de *Fleuri* est à-la-fois un sujet de joie et de douleur. Ceux que son talent offusquaient se félicitent : parmi ceux qui ont des regrets, on remarque particulièrement le public.

Le *Vaudeville* perd aussi madame *Hervey*. Une diminution considérable dans ses appointemens la force de se retirer. On accusait M. *Désaugiers* de cette injustice; mais l'on a su que c'était à tort. On doit ce bel exemple à trois ou quatre commissaires-directeurs, dont les noms barbares sont plus connus à la bourse qu'au théâtre. Au reste, madame *Hervey* aura peut-être des remercîmens à leur faire. Les vœux du faubourg Saint-Germain une fois exaucés, elle pourra exercer ses talents sur un théâtre plus élevé.

Un vaudeville intitulé *la Vallée de Chamouny*, a été sifflé aux *Variétés*, et continue d'y être sifflé. Le public y baille; mais qu'importe? A propos de ce théâtre, on pose deux questions dont nous laisseront la solution aux connaisseurs : Qu'était-il avec *Potier?* Que sera-t-il sans *Potier?*

Est-il besoin de vous dire que la reprise d'*Électre*, tragédie de *Crébillon*, n'a eu aucun succès au Théâtre

Français? Tous les gens de goût l'avaient prédit. Il n'y a eu de désapointés que les vétérans de cette vieille cabale qui élevait jadis *Crébillon* au-dessus de *Voltaire*. L'esprit de parti a beau faire, le génie ne perd jamis ses droits. *Électre* fera place à *Oreste*.

Quand un vaudeville a réussi à la *Porte Saint-Martin*, ce n'est qu'un demi-succès. Que peut-on en dire quand il n'y réussit pas? Ne serait-on pas en droit d'avancer que c'est une double chute? Prononcez, Madame, et vous aurez jugé *la Leçon d'amour*.

La Sérénade a suivi *la Ceinture magique* à *Feydeau*. *La Ceinture magique* avait été sifflée; *la Sérénade* a été fort applaudie. Tout le monde trouve que c'est un joli opéra comique. La prose est de *Regnard*, les vers sont d'un académicien anonyme, et la musique de *Garcia* et compagnie. On assure que deux dames célèbres se sont imaginées qu'elles y étaient aussi pour quelque chose : on ne se doute pas encore de ce qu'elles y ont fait; mais cela se découvrira peut-être.

Les acteurs de *l'Odéon* ont donné au théâtre *Favart* une nouvelle comédie intitulée : *les Projets d'économie*. La pièce est tombée. Je voudrais bien consoler l'auteur de cette disgrâce; mais comment? Lui dirai-je que l'idée de sa pièce est vraie et comique? Ce serait lui faire entendre qu'il a manqué du talent d'exécution, et la consolation serait aussi douloureuse que le malheur même. Il vaut mieux lui conseiller de porter ses regards sur le passé et ses *projets* sur l'avenir.

Le Château de Paluzzi a eu un succès complet à *l'Ambigu*. C'est un mélodrame intéressant et pathétique. Le second acte est terrible : on y retrouve tous les caractères et toutes les horreurs de l'affaire de *Rhodèz*. La pièce est bien jouée, et fera courir *Paris*.

Après la chute du *Pari d'un fou*, le Vaudeville a joué le *Rideau levé*. Il y a apparence que ce théâtre fonde

maintenant ses espérances de succès sur les pièces satiriques et scandaleuses. Qu'il y prenne garde : le public aime la malice mais la méchanceté le révolte. De l'esprit et des plaisanteries, de jolis couplets et de fades épigrammes, deux scènes piquantes et vingt-quatre autres qui ne signifient rien, des bravos et des sifflets, voilà le *Rideau levé* et son succès. La parodie y joue un grand rôle. A cet égard, ne ferons une réflexion qui nous paraît sage. Que l'on parodie les ouvrages et que l'on nous fasse rire de leurs défauts, à la bonne heure, il n'y a rien que de fort innocent. Mais est-il bien décent qu'un acteur s'avise de parodier un autre acteur? Est-il bien généreux de livrer ainsi son confrère à la risée publique? La profession de comédien est-elle déjà trop honorée? Faut-il que les comédiens eux-mêmes l'avilissent encore? Ne devraient-ils pas plutôt se soutenir réciproquement, et se liguer pour reconquérir dans la société la place que leur ôte un injuste préjugé?

Il existe depuis plusieurs hivers à Paris une société d'amateurs qui se réunissent deux fois par mois, et donnent des concerts, dans le seul et noble but d'être utiles à l'art musical. Cette réunion, dans laquelle on remarque plusieurs de nos artistes les plus distingués, a terminé l'année par une bonne action, et par de bonne musique. Le dernier concert était au profit des indigens, et l'on a entendu MM. Le Vasseur, Tulou, les frères Bohrer, Mayer, mesdames Féron et Palar. Ces artistes, qui ne font point ordinairement partie de la société, s'étaient joints aux habitués, pour rendre la soirée plus brillante et plus productive. On a surtout applaudi au choix des morceaux, fait par M. David, qui s'était chargé de diriger l'orchestre.

Je suis, etc.

LETTRE XXᵉ.

A M. Dumesnil, négociant.

LE MINISTÉRIALISME EN 1817, BROCHURE NOUVELLE.

Monsieur,

Parmi les brochures qui se succèdent avec une rapidité toujours croissante, l'opinion publique a distingué celle dont vous venez de lire le titre. Elle annonce un penseur profond, et un écrivain habitué à traiter les sujets les plus élevés. L'auteur croit que la route suivie par le ministère n'est pas la vraie route, et il le déclare de bonne foi. Qui pourrait l'en blâmer? Les ministres eux-mêmes ne sauraient voir en lui qu'un citoyen assez ami de son pays, pour imprimer ce qu'il croit être la vérité : ils ne sauraient condamner son zèle; ils devraient le récompenser. En effet, son écrit ne doit point être rangé parmi ces pamphlets dans lesquels, en soulevant le voile léger dont ils s'enveloppent, on croit trop souvent découvrir un esprit subversif à côté de vues réformatrices. L'auteur du *Ministérialisme* dit aux ministres : « Je ne suis pas moins ami de l'ordre que vous; mais les moyens que vous employez ne me paraissent pas ceux dont il serait à propos de se servir. Vous voulez aller à un but, et il me semble que vous vous égarez; vous voulez affermir le gouvernement, et il me semble que vous l'affaiblissez. Unis par l'intention, nous différons par le jugement; il ne reste plus qu'à savoir lequel des deux se trompe. »

Le titre de la brochure du *Ministérialisme* me parait

mal choisi et ne pas répondre à l'ouvrage. Le but de l'auteur est de prouver que le système des ministres n'est pas celui qu'ils devraient adopter ; son titre semblait annoncer que son intention était d'examiner les cas où l'on peut être ministériel, et comment on doit l'être. Cette question qu'il n'a pas traitée est éminemment importante; elle se rattache à tout le système représentatif, système dans lequel il n'y a véritablement que deux pouvoirs, la chambre des communes et le ministère J'essayérai de le suppléer dans cette lettre, et j'offrirai quelques réflexions sur le ministérialisme lui-même.

En raison comme en politique, le ministère ne saurait former un parti dans l'état. Un parti est une réunion d'hommes que l'intérêt et l'opinion ont attachés ensemble. Les ministériels par système, s'il en est, n'obéissent pas à leur opinion, parce qu'ils n'ont pas d'opinion. Les hommes qui tantôt se placent dans la ligne des ministres, et tantôt se déclarent contre eux, sont indépendans, parce qu'ils n'obéissent qu'aux choses. Les premiers ne peuvent être que des hommes dont l'intérêt est la première loi, puisqu'ils ont fait une entière abnégation de leur propre jugement pour se soumettre à la vacillante influence d'un ministère mobile, d'un ministère qui change suivant la volonté suprême, et dont les apologistes exclusifs deviennent les ennemis exclusifs quand il tombe.

Ainsi, premier principe, les ministériels purs, si l'on peut employer ce mot, sont des hommes indignes d'inspirer de la confiance à aucun ministère en particulier. On peut les comparer à ces serfs attachés à la terre, qui la cultivent et s'y nourrissent par état. Que cette terre change de maître, ils resteront toujours enchaînés par leurs premiers nœuds, et cultiveront pour le nouveau maître qui les nourrira. Il ne serait jamais, à mon sens, permis d'être ministériel comme ces sortes de gens.

Mais les hommes qui aujourd'hui combattent et demain

défendent le ministère méritent plus de confiance de la part de l'autorité. Ceux-là, en attaquant et en protégeant alternativement le même homme, montrent nécessairement par cette conduite diverse, que cet homme est divers, que tantôt il fait bien, et que tantôt il fait mal. Ceux-là prouvent que le bien est leur premier désir ; et s'ils font jaillir de la lumière, c'est pour éclairer et non pour embraser.

Tel est donc mon second principe. Il faut être ministériel par occasion, et jamais par système. Il faut dire comme un écrivain : « Ce n'est pas moi qui suis de l'avis du ministre, c'est le ministre qui est de mon avis. »

Si, pour appliquer ces principes incontestables, on jette les yeux sur les différens partis qui divisent la France, on verra bientôt de quel côté est la bonne foi, le désir d'être utile, et l'amour de la liberté. La chambre des députés renferme dans son sein chacun de ces partis, non pas il est vrai dans la même proportion qu'on les trouve dans la France, mais du moins y reconnaît-on les trois grandes classes, les *indépendans*, les *ultra-royalistes*, et les *ministériels*. Quelle classe a montré le plus d'amour de la vérité? Certes, ce n'est pas celle des *ultra-royalistes*, aux yeux desquels il suffit qu'une loi vienne d'un ministre pour qu'elle soit mauvaise. Ce ne sont pas non plus ces *ministériels* dont j'ai parlé, et aux yeux desquels il suffirait qu'une loi vînt des ministres pour qu'elle fût bonne. Ce sont les *indépendans* de bonne foi; à leurs yeux, une loi n'est bonne que lorsqu'elle est juste, nationale, française; à leurs yeux, un ministre, lorsqu'il est dans la ligne constitutionnelle, est un ministre qu'il faut suivre. Remarquons une chose qui ne doit pas être perdue pour l'observateur. Toutes les lois proposées par les ministres cette année, la loi sur la presse, la loi sur le recrutement, celle du budget, ont été combattues par le côté droit, ont été approuvées sans restriction par le centre, ont été les unes rejetées, les autres défendues par le

côté gauche. Quel parti a donc fait preuve de plus d'impartialité? Lequel a le moins montré de cet esprit de système, résultat de l'intérêt ou de l'amour-propre excités soit par des espérances, soit par des regrets?

Si nous voulons offrir un exemple à suivre, pouvons-nous mieux choisir que l'exemple des *indépendans?* Ministériels par occasion, mais libéraux par principes, ils ont défendu la vérité dans quelque parti qu'elle se soit trouvée, de quelque bouche qu'elle soit sortie. Quand l'*ultra-royaliste*, franchement ou non, a parlé de liberté, quand le *ministériel pur* a parlé d'indépendance, ils ont applaudi à l'un comme à l'autre; ils ont salué la liberté, sans s'informer de quelle livrée elle était revêtue; l'éloge de la gloire nationale prononcé par un Vendéen n'a point été dédaigné par eux; ils ont bien voulu croire que c'était un repentir. Modérés dans leurs prétentions, ils n'ont été prodigues que dans leur amour de la liberté constitutionnelle.

Telles sont, Monsieur, mes idées sur le ministérialisme en lui-même. Comme système ce serait à mon sens une absurdité, pour ne pas me servir d'un mot plus énergique. Pratiqué avec mesure, et lorsque les choses le permettent, c'est un rôle noble parce qu'alors il libre. Après tout, nous devons l'avouer, (car est-il une vérité qu'on doive cacher?) comme tout gouvernement a droit à la protection des citoyens, tous les citoyens doivent se ranger de son côté, lorsque, sans offrir des lois parfaites, il prouve par ses actes les efforts qu'il fait pour arriver du mal au bien, et ensuite du bien au mieux. Qui n'est pas juste et courageux, n'est pas indépendant. Si un ministre fait une chose mauvaise et dangereuse, ayons le courage de la lui reprocher; s'il fait une chose bonne, ayons la justice d'en convenir.

Je suis, etc.

LETTRE XXI[e].

A Monsieur le marquis Dupin.

CORRESPONDANCE. ÉVÉNEMENS DE LYON; LETTRE DE M. BOYER FONFRÈDE DE TOULOUSE; M. PLANCHER ET M. GADOIS.

Monsieur le marquis, j'ai dans ce moment dans mes cartons des lettres dont le contenu m'a paru mériter d'être publié. Quelques-unes d'elles m'ont été adressées; les autres n'ont pu trouver place dans les journaux quotidiens. Comme les auteurs les ont destinées à l'impression, ils ne peuvent qu'applaudir au soin que je prends de les faire connaître. De temps en temps, je me propose de vous envoyer les plus remarquables, soit par l'intérêt politique, soit par cet autre genre d'intérêt comique que le public trouve dans certains écrits. Aujourd'hui, je commencerai par vous entretenir des troubles de Lyon, dont l'histoire est encore si peu connue. La lettre suivante a été envoyée au journal de Lyon.

A M. le rédacteur du Journal de Lyon.

Lyon, le 19 mars 1818.

» Plusieurs écrits ont été répandus par des hommes revêtus d'un caractère public, pour expliquer les troubles du département du Rhône : tous s'élèvent avec plus ou moins de passion contre ce qui en avait été publié par M. le colonel Fabvier; l'un d'eux m'attaque moi-même avec emportement; les plus modérés semblent me placer sous un jour inconvenant. Mon tour est donc venu aussi de parler; je

le ferai, je dirai la vérité toute entière : j'en donne l'assurance à mes concitoyens, pour satisfaire leur juste impatience. Mes écrits serviront de réponse à tous les efforts qu'on a faits pour critiquer le point de vue sous lequel nos événemens ont été considérés par M. le colonel Fabvier : je ne citerai que *des faits constatés depuis long-temps par des pièces irrécusables*, et de nature à porter la conviction dans les esprits les plus difficiles. Point de récriminations, point de personnalités; loin de moi tout esprit de parti : je ne veux fournir ni aliment aux haines, ni prétexte aux passions. Je m'occuperai plus particulièrement de l'ouvrage du général Canuel. Le public saura quels ont été les vrais auteurs de nos agitations; j'en dévoilerai les agens immédiats. Magistrat du gouvernement, je n'ai pas pris l'initiative; mais au point où en sont les choses, une réponse de moi est devenu indispensable. Et d'ailleurs la vérité peut seule nous réconcilier aujourd'hui; la vérité peut seule aussi venger notre ville des calomnies dont on n'a cessé de la noircir.

» Je vous prie, Monsieur, d'insérer cette note dans le plus prochain numéro de votre journal. »

J'ai l'honneur d'être, etc.

SAINNEVILLE,

ci-devant lieutenant de police à Lyon.

Un journal a reçu la lettre suivante sur le même sujet :

» Monsieur, la malheureuse ville de Lyon, sous son rapport politique, a été depuis notre révolution le théâtre des scènes tragiques, et l'on peut dire qu'elle a peut-être été jusqu'à présent celle qui a le plus souffert.

» La terreur qu'elle a éprouvée en 1793 et 1794, avec des effets terribles, ne fut que l'ouvrage de la caste nobiliaire et celle du haut clergé; son dévouement à la constitution en fut la seule cause; et actuellement son attachement

juste et légitime à la charte octroyée par un roi bienfaisant et qui, selon ses propres expressions, ne veut régner que sur un peuple et non sur deux, lui a causé le renouvellement de cette terreur de 1793 et 1794.

» Par suite de cet événement dont les Lyonnais ont à se plaindre amèrement, il existe actuellement une lutte entre nos divers administrateurs et l'auteur d'une brochure intitulée *Lyon en* 1817. Quoique cet écrivain se soit attaché à ne personnifier aucun d'eux, ils se sont jugés attaqués sur leur conduite relative à la prétendue conspiration du 8 juin 1817; chacun d'eux a fait sa réplique justificative, tendant à démontrer que cette conspiration n'a pas été factice, et que toute leur conduite y relative doit prouver qu'aucun mauvais soupçon ne doit et ne peut planer sur eux à cet égard.....

» Un voile mystérieux enveloppe encore cet événement, l'on ne pourra le bien connaître que tardivement; mais cependant l'on doit espérer que l'époque n'en est pas bien éloignée. Les Lyonnais ont à bénir le gouvernement d'avoir mis un frein à ce faux zèle qui maintenant, en leur leur ville, est préconisé par ceux qui en ont usé pour faire des victimes dans les campagnes et se jouer des habitans paisibles de la ville de Lyon.

» Grâces soient rendues à l'Être-Suprême, les caves de son hôtel commun ne regorgeront plus d'individus arrêtés d'après des dénonciations commandées et payées suivant la gravité apparente des cas. L'honnête homme n'y sera plus détenu pour avoir été jugé sur sa pensée; celui qui aura été incarcéré trois ou quatre mois ne sera pas mis en liberté sans connaître la cause de son incarcération, et il lui sera libre de la demander sans craindre d'être menacé d'une récidive : cette vérité ne pourrait être attaquée que par une insigne dénégation.....

» La peine capitale qui fut prononcée contre un prévenu de la prétendue conspiration du 8 juin 1817, lequel fut

arrêté à une des portes de la ville, portant un sac dans lequel étaient des cartouches, est une des affaires jugées par la cour prévôtale qui a laissé le plus d'incertitudes. Cet infortuné, couverturier, quant à son occupation ordinaire, exerçait les jour de fête la profession de porte-faix, et le 8 juin était un dimanche. Interrogé sur ce qui était dans ledit sac, il répondit qu'il n'en savait rien, qu'un individu qui marchait en avant et qu'il suivait, le lui avait donné à porter; interrogé sur le même point pendant toute la procédure, il fit toujours même réponse : aucun témoin à sa charge n'a été entendu ; néanmoins la peine capitale fut prononcée, et motivée sur ce qu'il existait contre lui une forte prévention qu'il avait eu l'intention de porter ces cartouches aux insurgés.

» Un jugement de cette nature ne semble-t-il pas être un jugement inique? ne semble-t-il pas le fruit de l'esprit de parti et de la passion, et, dans ce cas, cet acte ne pourrait-il pas être réputé forfaiture? Au reste la France et l'Europe pourront le juger. La rixe qui avait eu lieu plusieurs mois avant, sur la place des Terraux, avec quelques suisses de la garnison, fit punir de quelques mois d'emprisonnement quatre pères de famille qui n'étaient coupables que de leur paisible et secrète opinion.

» Excusez, Monsieur, ma prolixité ; le peu d'habitude que j'ai d'écrire en est la cause, mais ce petit épanchement du cœur m'a soulagé : pour ce, j'en appelle à votre indulgence. J'aime ma patrie, je désire ardemment qu'elle soit entièrement heureuse ; je ne puis être égoïste, je déteste l'esprit de parti, et ces hommes faux qui ne se disent les amis du roi que pour cacher des intentions perfides, dont le seul intérêt est celui de leurs anciens privilèges, idoles auxquelles ils voudraient, s'ils pouvaient, sacrifier les sept-huitièmes des Français, peut-être le monde entier.

» Je vous prie, Monsieur, de donner à la présente, par la

voie de votre journal, la publicité que je désire. Ce faisant, vous obligerez infiniment celui qui est avec des sentimens distingués, votre dévoué, J. F.......

Lyon, le 8 mars 1818

» *Nota.* La dénonciation était devenue à Lyon, comme en 1793 et 1794, une vertu, attendu que M. de.****, ci-devant préfet, dans une de ses proclamations en l'an 1816, l'avait nommée ainsi, et l'avait même très-recommandé à ces administrés; aussi les ultra lui avaient été bien obéissants.

» Le désir du rétablissement de l'ancien régime, des trois ordres et accessoires, était tellement gravé dans le cœur des ex-nobles, que le M[r] ********, maire de Lyon, par une de ses ordonnances de police, de décembre 1817, pour faire penser les Lyonnais à leur retour prochain, enjoignit aux décroteurs de souliers de l'âge au-dessous de douze ans, tout autre âge étant exclu, de lui apporter leur billet de confession, sans lequel ils ne pourraient obtenir leur brevet de décroteur.

» On voit que M. le maire foulait aux pieds la charte; le calviniste, le luthérien, le juif, n'étant plus censés faire partie des citoyens français. »

M. Boyer Fonfrède de Toulouse a aussi adressé une lettre à un journal. Elle mérite d'être lue avec attention; les trames qu'elle dévoile peuvent atteindre tous les bons citoyens.

Toulouse, le 17 mars 1818.

Monsieur le rédacteur,

« Un homme que je n'avais jamais vu est venu ce matin à neuf heures et demie à mon domicile, rue du Four-Bastard, n° 11, pour me remettre une lettre sous enveloppe, souscrite à mon adresse, écrite d'une main et signée

d'un nom que je ne connais pas. M'ayant trouvé en compagnie, il a demandé à me parler en particulier; l'ayant fait passer dans un autre appartement, il a dit être chargé de me la donner en mains propres.

» Habitué à en recevoir où l'on me demande des secours par le souvenir que les malheureux ont de mon ancienne aisance, je l'ai décachetée, et après en avoir lu seulement deux pages, quoiqu'elle en eût trois, je l'ai rendue au porteur en lui déclarant que je ne voulais pas recevoir de pareils, écrits et qu'il se tînt pour averti, lui et l'écrivain, de ne jamais me porter de semblables épîtres.

» Cette lettre contenait *le plan d'une conspiration à former contre les princes qui gouvernent, la révélation d'une agence; l'écrivain avait été envoyé en mission en Italie, auprès d'une princesse pour déterminer les mesures à prendre, etc., et se recommandait de la connaissance de quelques personnes fort estimables de la ville.*

» Une semblable démarche ressemble trop à l'espionage employé à Lyon et dévoilé par M. le colonel Fabvier, comme ayant occasionné dans cette ville des maux affreux et qui font horreur, pour que je ne puisse pas donner à ce fait toute la publicité possible.

» Si mes ennemis avaient, avant de m'envoyer l'émissaire, posté leurs agens ou préparé leurs dénonciations à la police, dans l'idée que je garderais cette lettre et que l'on la trouverait dans mes papiers, ils se sont trompés : s'ils veulent me tendre des piéges, qu'ils le fassent du moins avec plus d'esprit, car celui-ci est trop grossier.

» Mais ce que l'on a tenté contre moi pourra l'être envers d'autres moins en garde sur ces actes de scélératesse, et qui pourraient, tout en repoussant aussi fortement que je l'ai fait et avec autant d'indignation cette confiance, garder ces écrits pour les montrer à leurs amis avant de les détruire; j'ai voulu éventer cette mine de crimes, pour

que personne ne fût pris dans cette fabrication de conspirations nouvelles.

» Si je n'a pas voulu retenir la lettre et envoyer le porteur à la police, c'est que j'ai craint qu'il ne fût un homme de bonne foi, qui deviendrait par-là victime et dupe de brigands inconnus; c'est que je ne sais pas faire le métier de dénonciateur.

» Peut-être ne voulait-on que trouver un moyen de me procurer le désagrément d'une arrestation momentanée, afin de m'empêcher de suivre personnellement devant la cour un procès majeur que j'y défends dans l'intérêt de la masse de mes créanciers, et, dans cette hypothèse, la conspiration n'aurait eu que moi en vue. Peu importe le but que l'on a eu; mais le fait est certain, et la publicité ne peut que tourner à l'avantage de la tranquillité publique, en déjouant des insensés et des révolutionnaires.

» J'ai l'honneur de vous saluer. »

P. B. Boyer Fonfrède.

M. Plancher, librair,e me prie de faire connaître la lettre ci dessous.

Paris, 8 avril 1818.

» J'attends de votre bienveillance, Monsieur, que vous voudrez bien insérer dans votre prochain numéro, l'extrait d'une lettre que M. Gadois, auteur du *Courrier des Chambres*, m'a écrite quelques jours avant la première audience où j'ai comparu dans le procès intenté à l'occasion du quatrième numéro.

« Certainement, il est urgent que nous nous voyions
» avant samedi; en conséquence, je vous apprendrai la
» marche que je suis.

» Je me laisse condamner par défaut, n'étant pas en
» peine de purger mon jugement, quel qu'il soit; vous,
» comme libraire, ayant fait connaître l'auteur, au do-
» micile duquel on a saisi, auquel on a laissé toute signi-

» fication, par conséquent reconnu l'existence, et lequel
» à correspondu avec l'autorité; vous, libraire, vous pou-
» vez au plus encourir seize francs d'amende.

» Au surplus, s'il y avait le moindre danger pour
» vous, vous avez l'appel, et l'auteur paraîtra : je vous
» en donne ma parole d'honneur; mais à toute extrémité :
» j'ai pris mes arrangemens avec quelqu'un pour ce.

» Il est inutile de venir à la maison, il n'y a presque
» jamais personne; mais la personne a ordre de tout
» recevoir, et tout parvient à temps. Je n'avais pas en-
» voyé hier : voila pourquoi l'épreuve a été retournée
» sans corrections.

» Brûlez ce chiffon; attendez-moi pour les jours gras,
» et dormez tranquille sur la parole d'honneur de votre
« dévoué serviteur. »

PLANCHER,
libraire, rue Poupée, n° 7.

Je suis, etc.

LETTRE XXIIe.

Au chevalier Durville, officier à demi-solde.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Le *Morning Chronicle* rend compte dans un de ses numéros de l'effet qu'a produit à la chambre des communes le discours inconvenant et inhumain de M. Canning, à l'occasion de la pétition du nommé Ogden, vieillard septuagénaire, arrêté sur la dénonciation d'un espion, en vertu de la loi suspensive de l'habeas corpus. Le pétionnaire s'était adressé à la chambre pour se plaindre des traitemens affreux qu'il avoit essuyés, à la suite desquels il avoit été attaqué d'une hernie, si violente et si dangereuse, qu'à peine arrivé à la prison de Londres, on fut obligé de le délivrer des chaînes dont il était chargé, et de le mettre entre les mains des médecins.

M. Canning, faisant allusion à cette pétition, se permit les plus indécentes plaisanteries. Il s'attacha à donner une description tristement comique des contorsions du patient, et pour ridiculiser le style de la pétition, il le désigna sous le nom d'*éloquence d'hernie;* mais M. Canning s'était trompé sur l'effet qu'il attendait de ses bons mots; loin de témoigner sa joie, et de rire comme elle a l'habitude de le faire à l'apparition de certains orateurs bouffons, la chambre frémit d'horreur, et laissa échapper des murmures d'indignation contre l'honorable membre. Quoi de plus odieux, en effet, ajoute le journaliste anglais, que des plaisanteries et des épigrammes sur des douleurs corporelles, auxquelles sont exposés tous les hommes, et dont M. Canning lui-même n'est pas plus exempt que les

autres! Si jamais ce député britannique est attaqué d'une hernie, on aura le droit d'en rire, mais probablement on en usera pas.

Le *Morning Chronicle* ajoute que ces sentimens d'inhumanité sont d'autant plus révoltans en Angleterre, qu'ils font horreur au caractère national. Nous laissons au lecteur à décider si le journaliste n'est pas lui-même aveuglé par l'esprit anglais ; il se passera encore quelque temps avant que l'humanité britannique passe en proverbe. Au reste, comme la pudeur publique est encore quelque chose, il faut croire que M. Canning fera une *amende honorable* à l'humanité blessée dans ses discours.

— On écrivait de Carlsruhe, le mois dernier :

Les excellens principes de l'église gallicane ne périront pas. Ils sont sous la sauve-garde de la providence ; ils trouveront de zélés défenseurs en Allemagne. Le concordat ultramontain conclu par la Bavière avec le Saint-Siège a élevé contre lui un cri général. A Munich même, personne ne veut être le père de ce nouveau né, et personne ne veut se charger d'être son parrain. Le gouvernement, dans la crainte des suites que la rumeur publique lui fait pressentir, hésite à le déclarer loi de l'état; car l'Allemagne n'est plus un pays où l'on puisse faire des lois au mépris de l'opinion. D'ailleurs une loi suppose le consentement des états, et ceux-ci vont seulement être organisés. Les progrès de l'instruction en Allemagne ont en général éclairé les esprits ; les vues élevées et libérales ne sont plus contrariées que par les brigues ténébreuses de quelques clubs dont les chefs sont, pour la plupart, des protestans convertis, et par les tatonnemens pusillanimes de quelques politiques méticuleux qui voudraient opposer les idées ultramontaines aux principes libéraux.

— Paris était occupé le mois dernier de M. M....s, dé-

puté à la chambre, et qui s'est, dit-on, travesti en légat du pape. Ce défenseur orthodoxe de la foi romaine voulait non seulement l'adoption du concordat, mais il voulait cette adoption tellement entière qu'il repoussait la loi organique proposée par le roi. Indigné, lui et ses honorables amis, de l'impiété hautement proclamée, non seulement par le côté gauche, mais par le centre et par les ministres, il écrivit en cour de Rome à l'effet d'informer S. S. des dispositions hostiles de la chambre et du gouvernement, à l'égard du concordat de François Ier. L'héritier de Saint-Pierre répondit à M. de M....s, en lui envoyant un bref, dans lequel il le conjure, au nom de notre très-sainte mère, l'église romaine, d'employer toutes les foudres de son éloquence, et d'intéresser celle de ses amis pour faire rejetter la loi des ministres, afin que le concordat soit adopté dans toute son intégrité. Qu'on juge de la joie de M. de M....s en recevant le bref de Sa Sainteté! Lui, chétif, petit noble d'une petite province de France, avoir attiré sur lui les regards du chef de l'église, du premier souverain de la chrétienté; avoir reçu de la même main qui lance les foudres du Vatican, un témoignage de confiance, et presque un bref de canonisation! Le nouveau saint court chez un ministre, ou rencontre ce ministre (je ne sais pas bien lequel des deux); il lui présente le noble bref; mais quel est son étonnement lorsque celui-ci lui déclare qu'une correspondance d'un Français avec un souverain étranger, dans une intention hostile au gouvernement français, est un acte de rebellion envers ce gouvernement. Bien en prit à M. de M....s d'être inviolable, car il est probable que de saint il fut devenu martyr. Au reste, on assure que cette circonstance a définitivement décidé le ministère à retirer le concordat.

— Les journaux entièrement consacrés au budget et à madame Manson, nous laissent dans l'incertitude sur les

événemens de la guerre de l'indépendance. Voici une anecdote insérée dans les journaux américains:

« Quelques personnes avaient pensé que le général indépendant Zarasa embrasserait la cause royale; le général Morillo lui envoya pour le déterminer une manière de prêtre nommé Sutil; celui-ci se fit accompagner par un des enfans du général Zarasa, qui, prisonnier de Morillo, avait reçu de lui le grade d'enseigne. Il offrit à Zarasa le grade de général de brigade, s'il voulait passer avec ses troupes sous les étendards du roi. Mais l'autre répondit en ces termes : « Non, à moins que ma femme et mes malheureux enfans, cruellement massacrés par les légions du général Morillo, ne reviennent à la vie, je n'abandonnerai ni la noble entreprise, ni les glorieux dangers dans lesquels je suis engagé, contre les tyrans de leur pays, et les assassins de leur innocente postérité. » A ces mots, il donne une épée à son fils, qui dédaignant le grade que la nécessité et des motifs de convenance lui avaient fait donner, saisit cette arme, en s'écriant : « Vous l'avez dit, mon père ; je jure de venger avec cette épée les droits de notre patrie, et la mort de ma mère et de mes frères.!...»

— *Petite Épître sur deux rimes à un écrivain indépendant.*

Défenseur imprudent d'un nom persécuté,
Que parlez-vous d'*indépendance,*
De bien public, de tolérance?
Que parlez-vous de vivre en France,
Sous l'empire des lois et de la liberté?
Par un noble parti, fier de sa féauté,
Dont nul parti ne s'est douté,
Et qui, plein de fureur et de mysticité,
Croit soutenir lui seul la légitimité,
Croyez-moi, vous serez noté
Sur le livre de la vengeance,
Coupable en premier chef de lèze-obscurité,

Et damnable de plus, pour votre impiété.
Restez muet, ou que votre éloquence
Nous fasse regretter la féodalité.
Si, trop enclin à la licence,
Au seul mot de vassal, le peuple est irrité,
Vantez, avec bénignité,
La despotique autorité,
Qu'on vit de toute ancienneté,
Faire embastiller par prudence,
Les partisans hardis de toute nouveauté.
Que si quelque penseur vous tance;
Sans paraître désappointé,
Dites, d'un air d'hilarité,
Ce que dit l'autre jour un petit comité,
Un écrivain hier vanté
Pour sa louable indépendance,
Dont il a, plus d'un an, hautement protesté :

» Comme autrefois, messieurs, sur mon honneur, je pense;
» Et je défends des grands le pouvoir contesté,
» Par amour pour leur bien et pour ma liberté. »

On dit que son honneur est très-cher acheté.....
Pauvre honneur et sotte dépense!

— On lit dans la quotidienne cette définition de l'*esprit du siècle :* « C'est un tambour fait avec la peau des philosophes. ....! » L'article dans lequel cette phrase aussi juste qu'élégante se trouve placée, est signé: *Coriolis d'Espinouse.*

— On assure que le grand conseil de Berne à décerné à l'unanimité, à M. de Bonald, le titre de citoyen de Berne.

— On va publier dans peu de jours un ouvrage postume de madame de Stael; c'est une histoire de la révolution de France. L'auteur termine à la bataille de Waterloo. Cette femme célèbre, à laquelle on demandait pourquoi elle s'était arrêtée à cette désastreuse époque, répondit

à ce qu'on assure : « Quand un peuple est sous le jougs étranger, *il n'a plus d'histoire.* »

— Vous vous souvenez que l'année dernière je vou annonçai un petit ouvrage intitulé : *Dictionnaire des gens du monde, à l'usage de la cour et de la ville, par un jeune hermite.* Je vous offris quelques-unes des définitions piquantes qu'il renfermait ; et je vous avertis en même temps qu'il s'y trouvait beaucoup de détails sans goût, et souvent même sans esprit. Avec tous ces défauts, *le Petit dictionnaire* a reçu les honneurs d'une seconde édition. L'auteur ou les auteurs ont beaucoup supprimé ; ils ont eu raison ; beaucoup ajouté, ils ont peut-être eu tort ; beaucoup changé, ils ont eu peut-être raison et tort tout à la fois.

Voici quelques-unes de leurs additions :

Amour. Etoffe de la nature que l'imagination a brodée. Cette définition serait mieux placée dans le Cyrus de mademoiselle Scudéry. Il valait mieux ne rien ajouter.

Amnistie. C'est une coupe de cristal qui perd son prix lorsqu'elle n'est pas entière. Cette addition équivaut encore à une soustraction.

Arrogance. Passe-partout de la sottise. Ce serait plutôt *passe nulle part.*

Si nous passons aux correecions, nous ne les trouverons pas toutes très-satisfaisantes.

On lisait dans la première édition :

Déficit. Actif de la fortune de beaucoup d'états.

Alliés. Espèces d'hommes qui finissent toujours par ruiner leurs amis.

On lit dans la seconde édition

Déficit. Supplément au budget.

Alliés. Un étranger de bonne foi disait à un Français :

» Je suis chez vous comme allié, quand pourrai-je y venir comme ami ?

Il n'est pas difficile de voir que l'auteur ou les auteurs ne sont pas heureux dans toutes leurs corrections. Supprimer le mauvais pour le remplacer par du mauvais, ce n'est faire qu'un échange ordinaire; mais supprimer du bon pour le remplacer par du médiocre, c'est faire une perte réelle; c'est augmenter le déficit, et s'obliger de recourir à l'emprunt pour le combler.

L'auteur, ou les auteurs, ont ajouté une petite préface très-innocente. On les invite à conseiller à leur imprimeur d'être une autre fois plus soigneux; car c'est lui, sans doute, qui a laissé échapper deux solécismes dans deux pages. On pourrait en accuser l'auteur ou les auteurs, et l'on sent combien il serait désagréable pour lui ou pour eux d'être soupçonnés d'avoir mis un mot à la place d'un autre, lorsqu'il est clair que le prote est seul coupable.

— Il s'est établi dernièrement, dans les environs du Palais-Royal, deux cafés qui obtiennent déjà beaucoup de succès. Le café *Corinthien*, cour des Fontaines, et le café *Montesquieu*, dans le passage de ce nom. Il est difficile d'offrir de plus beaux salons que le café Corinthien, et une plus belle limonadière que le café Montesquieu. L'un a pour lui la richesse des draperies et la beauté des glaces; l'autre a un superbe billard, et des consommations parfaites. Tous deux méritent d'être visités; et l'on n'en quitte aucun sans avoir envie d'y revenir.

Le café Montesquieu a été vanté dans plusieurs journaux; mais c'est surtout aux grâces de la *dame* de comptoir que les galans rédacteurs ont sacrifié. Il est même arrrivé quelque chose d'assez plaisant à ce sujet. Un petit article avait été inséré dans le Journal du Commerce. Plus de dix personnes, sans doute pour faire leur cour à la belle limonadière, se sont présentées comme auteurs

de l'article, et l'auteur véritable est le seul qui ne s'en soit pas vanté.

— *Le Perroquet. Fable.*

L'an passé, chez un vieux marquis,
Grand partisan du temps jadis,
Vivait un perroquet, babillard bien habile
Dans l'art de parler sans penser;
Et chaque jour plus savant, plus docile,
Jaquot parlait sans jamais se lasser.
Un jour, chez son noble maître,
Au milieu d'un cercle brillant,
Cet animal intelligent
Tout son savoir faisait connaître;
Chaque fois qu'on l'interrogeait
Avec chaleur il répondait :
Vive le roi, quand même!
Que de bonbons ce vivat lui vallait!
L'enthousiasme était extrême.
Mais, las! il n'est qu'un pas, on nous le disait bien,
Du Capitole au rocher Tarpéïen.
Tout à coup, d'un ton de caserne
Qui surprend l'auditoire, et son maître consterne,
L'audacieux profère, (un jour le croira-t-on?)
Le cri d'horreur : *Vive Napoléon!*
A ce seul mot d'effroi chacun recule,
Et, non sans peine, on dissimule;
Mais bientôt, un peu moins surpris,
On se souvient que le marquis,
Dans un moment d'erreur ou de délire,
Avait été dix ans baron d'empire.
Loin de se repentir, l'imprudent perroquet,
Aussi bavard que mauvais politique,
Dans sa cage se rengorgeait,
Criant plus haut : *Vive la république!*
L'insensé n'avait tort aucun :
Avant qu'il fût baron, son maître était tribun.
Il eut à peine achevé son blasphème,
Que l'auditoire épouvanté,
Lançant sur lui maint anathême,
Pour le punir de sa témérité,

S'érige en cour prévôtale,
Et du séditieux, à l'unanimité,
Va prononcer la sentence fatale;
Ce tribunal, dit-on, n'a jamais pardonné,
Aussi, d'après réquisitoire,
Le perroquet fut condamné
Pour avoir eu trop de mémoire.

Grands du jour, de peur d'indiscrets,
Étranglez tous vos perroquets.

— Tous les journaux ont reçu la lettre suivante :

» C'est aux lettres, à elles seules, que les journaux doivent leur existence. Et les journaux maintenant, trahissent la cause des lettres, pour ne s'occuper que de la triste politique, et aussi, pour entretenir sans cesse le public, des des crimes et des forfaits les plus odieux. Journaux, vous voilà bien loin de votre destination ! Ne viendra-t-il point quelque homme courageux et éloquent, quelque Jean-Jacques, qui rappelera à leurs honorables devoirs les modernes Aristarques?..... Où sommes-nous, grand Dieu ! En quel temps vivons-nous?..... Hommes de lettres, réunissez-vous, on a juré votre perte; on veut vous réduire à devenir pamphlétaires, ou à mourir de faim. Pour quelques-uns le choix est déjà fait.

» Monsieur, vous m'entendez, tout ce que je pourrais ajouter serait inutile. Ce que je vous écris, je l'adresse de même, et dans les mêmes termes, à tous les autres rédacteurs généraux. S'il y a du ridicule dans cette action, relevez-le, je suis prêt à en supporter les railleries; aussi bien, est-ce tout ce que l'on peut espérer d'obtenir, maintenant que les Fréron, les La Harpe ont disparu, et que leurs disciples les ont trahis. »

J'ai l'honneur, etc.

PACCARD, homme de lettres et libraire.

Je suis, etc.

ÉPIGRAMME.

On prétend que Sa Sainteté
Voulant avoir un député
Dans notre chambre des communes,
M.......s lui fut présenté
Par l'un et par l'autre côté,
Par le centre et par les tribunes.
Le pape frémit à ce nom,
Et répondit : « Se moque-t-on?
Si c'est M.......s le grand homme,
Il viendra me chasser de Rome. — »
Rassurez-vous, dit M.......s,
Je suis dévot, et rien de plus. —
Soyez donc, répartit le pape,
En le revêtant d'une chape,
Mon orateur *in partibus*.

V.

AVIS ESSENTIEL.

D'après quelques changemens opérés dans la rédaction des *Lettres Normandes*, et comme on m'a attribué plusieurs articles que je n'avais pas faits, je déclare que, dès aujourd'hui, je ne reconnais, et ne prends sous ma responsabilité que les articles suivis de ma signature.

LÉON THIESSÉ.

LETTRES NORMANDES.

> Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
> Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.
>
> VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Les Ouvrages militaires. — Les Spectacles. — Petit Commentaire d'un Discours prononcé à la chambre des députés par M. le baron de Puymaurin. — Sur une Brochure inédite, nommée le Spectateur. — *Politique extérieure et Chronique scandaleuse.*

LETTRE XXIIIe.

Paris, le 26 avril 1818.

A Monsieur Dumesnil, négociant.

LES OUVRAGES MILITAIRES.

MONSIEUR,

Rivarol avait coutume de dire qu'il n'y a pas en France un bon mot dont on ne fasse une sottise; il aurait pu ajouter qu'il n'y a pas une chose bonne, utile, nationale, dont on ne parvienne à nous dégoûter par l'abus qu'on en fait. Que des inventions futiles, et dont le seul mérite est d'être à la

mode, soient bientôt dépopularisées parmi nous, en raison des singes sans nombre dont le bon pays de France abonde; que les montagnes russes, françaises, suisses finissent par être abandonnées; que l'on cesse de s'attendrir aux mélodrames où des bêtes remplissent le principal rôle, parce que les théâtres deviennent des ménageries; que même les brochures semi-périodiques meurent parce qu'elles s'entretuent mutuellement, et ne laissent vivre que celles dont la constitution est vigoureuse; tout cela peut ne pas mériter nos regrets; mais j'avoue que je ne puis voir sans peine se multiplier à l'infini les gravures destinées à consacrer des faits d'armes de l'armée française, et les ouvrages qui, sous des noms divers, renferment toujours les mêmes objets, entretiennent sans cesse les lecteurs de victoires ou de défaites. Je crains que les écrivains qui consacrent leurs loisirs à répéter sans cesse des actions que j'honore plus que personne, ne contribuent sans le savoir à dégoûter les lecteurs en fatigant leur attention; je redoute la monotonie, et je sais qu'en France l'esprit se détend bientôt, quand on ne lui laisse pas de repos. Chacun de nos généraux, et presque de nos soldats, a plus fait, selon la belle expression de Cicéron, que les autres n'ont pu lire. Où s'arrêteront les planches litographiées, s'il faut qu'il en paraisse autant qu'il y a de traits glorieux dans l'histoire de notre armée? Où s'arrêtera cette histoire, si chaque victoire remportée depuis vingt-cinq ans obtient une relation particulière, une relation plus fatigante à lire qu'une bataille ne l'est à gagner? En 1814, on oublia trop notre armée; c'était une grande injustice, et, en politique, une injustice est plus dangereuse qu'un crime. Pourquoi faut-il qu'en 1818 on tombe dans l'excès contraire? Non pas que je pense, comme Français, que l'on puisse trop parler de nos braves soldats, de cette armée si grande dans la victoire, et si résignée dans l'infortune; mais je

voudrais que l'on connût assez notre caractère, pour ne pas exposer les plus valeureux soldats de l'Europe à une indifférence dont ils ne pourraient alors accuser que leurs trop longs panégyristes?

On comprendrait mal ma pensée qui est, je le répète, toute française, si l'on croyait voir en moi un transfuge de la cause de nos braves, qui, après les avoir vantés, attaque leur gloire, et dénigre ceux qui veulent en perpétuer le souvenir. C'est parce que j'admire nos soldats, c'est parce que j'aime en eux les dépositaires de l'honneur national, que je voudrais ne leur voir rien enlever de leur réputation européenne. Si nous ne possédions aucun monument chargé de transmettre aux âges futurs ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont voulu faire, j'encouragerais de toutes mes forces les nouveaux mémoires que l'on va publier, j'applaudirais aux *Éphémérides militaires*, au recueil des *Bulletins* et *des Proclamations*, au nouveau *Dictionnaire des batailles;* mais le dépôt de notre histoire militaire est placé entre des mains si dignes d'en être chargées, que j'appréhende de voir des compilations médiocres nuire au succès d'ouvrages distingués, et le lecteur incertain ou rebuté ne lire ni les uns ni les autres. Je crains qu'en faisant de l'orgueil national une mode, et des ouvrages qui le flattent une spéculation, on ne communique à ce noble sentiment l'inconstance de l'une, et la défaveur attachée souvent à l'autre.

L'ouvrage de *Mathieu Dumas*, les *Mémoires de Jomini*, les *Victoires et Conquêtes*, les *Annales militaires*, et quelques autres écrits que l'opinion distingue, ont rempli le but; celui de ne pas laisser mourir dans l'oubli les admirables actions des armées nationales de France. Je crois donc qu'il est utile de rappeler aux lecteurs ces divers écrits qui ne se recommandent pas moins par la noblesse des sentimens que par l'exactitude des faits, et la justesse des notions militaires qu'ils donnent.

Le dernier se publie par cahiers et par souscription; trois numéros seulement ont paru, et déjà le plus brillant succès assure aux auteurs le prix du talent uni au patriotisme.

Les Victoires et Conquêtes en sont au septième volume. L'Italie est le théâtre qu'elles parcourent dans ce moment. Après avoir raconté, dans les tomes précédens, les hauts faits des quatorze armées que la révolution avait levées au seul mot de liberté, les auteurs amènent sur la scène l'homme qui fut un grand général, et un conquérant ambitieux, un administrateur habile, et un despote accompli. Les premières victoires d'Italie furent pour Bonaparte l'aurore d'un jour dont le matin fut si beau, le midi si brûlant, et le soir si orageux. Alors tout était espérance pour lui, comme pour la France républicaine; mais là où nos yeux fascinés entrevoyaient la liberté, Bonaparte, d'une vue plus sûre, contemplait le pouvoir absolu. Il est vrai que si nous nous trompâmes alors, le grand homme s'est plus cruellement encore déçu depuis. La fortune qui le favorisait en Italie, l'aveugla en Espagne, en Russie; après avoir remporté tous les triomphes qu'une audace sans bornes, qu'une volonté ferme et constante, que de rigoureux, mais cruels calculs, peuvent faire obtenir à un homme, il a appris ce que deviennent tant de moyens lorsqu'on dédaigne de réclamer l'appui de la justice, de la sagesse, et de la modération.

Pour revenir à mon sujet, et terminer cette lettre, Monsieur, je me résumerai en vous recommandant la lecture des Dumas, des Thiébaut, des Beauvais; leurs écrits resteront, parce qu'à l'intérêt des faits, ils joignent le talent de les raconter. Ce n'est pas que l'on n'y trouve quelques longueurs, et qu'ils n'aient peut-être le défaut de ne pouvoir devenir populaires. De ce côté, j'avoue que malgré tant d'écrits déjà publiés sur ce sujet, il reste à faire un ouvrage moins long, mais plus utile. Je voudrais que la gloire française pût être connue de toutes

les classes, et je n'ose espérer que toutes les classes pourront lire tant de compilations indigestes, dans lesquelles, suivant l'expression du poëte Lebrun, *on parle d'armes, toujours d'armes, on entasse exploits sur exploits.* Je voudrais qu'un petit volume, bien distribué, reproduisît les traits de bravoure les plus remarquables, renfermât peu de mots, beaucoup de choses, et, sans entrer dans des détails fastidieux, s'attachât seulement à graver dans la mémoire du peuple les noms des Bayard et des Turenne nouveaux, et les noms plus sacrés encore d'indépendance et de vertu. C'est là sans doute le but que beaucoup d'écrivains militaires voudraient atteindre; je leur rends cette justice, j'estime leurs intentions, mais j'avoue qu'ils se trompent sur les moyens d'y parvenir.

Je suis, etc.

LÉON THIESSÉ.

LETTRE XXIVe.

A Madame de Sénanges.

LES SPECTACLES.

Qu'ai-je appris, Madame? Le théâtre de *Rouen* perd *Granger*, le *Fleuri* de notre ville, le Nestor des petits-maîtres! Voilà pour Thalie deux cruels sujets de regret; en voyant s'éloigner ses deux brillans marquis, elle a pu dire, comme Périclès : « L'année est dépouillée de son printemps. » On dit à Paris que *Fleuri* ne sera jamais remplacé; on doit dire à Rouen la même chose de *Granger*. Quelle que soit mon estime pour le talent de ces deux acteurs, je ne désespère pas ainsi de l'avenir. Paris a *Michelot*, Rouen a *Boucher*. Ils sont tous deux jeunes; laissons-les se former. Je vois d'ici les vieux habitués du balcon sourire de pitié; mais je n'en persiste pas moins dans mon opinion, et je prends date. Il y a, Madame, un peu de sentiment personnel dans cette admiration exclusive des vieillards pour les anciens comédiens; ils rajeunissent en quelque sorte en contemplant sur la scène ces grâces antiques qui ne vieillissent pas. On aime à dire : « Voilà le bon ton et les véritables manières du grand monde; c'est ainsi qu'on portait l'habit de cour et l'épée; vous n'avez pas vu cela, vous, jeune homme; vous ne le verrez jamais; les bonnes traditions sont perdues. » Tel est presque toujours l'instinct qui porte nos souvenirs vers le passé. C'est le même sentiment qui fait que quelques hommes regrettent les anciennes mœurs, les anciennes institutions, les anciens priviléges; et le théâtre est encore

en ceci l'image du monde. Vous savez que le vieux vicomte de *** louait peu dans *Granger* sa chaleur, son naturel, et les qualités qu'il devait à l'étude profonde de son art; ce qu'il admirait par-dessus tout, c'était sa manière de marcher, de se balancer, de mettre la main dans la poche de sa veste; il s'extasiait d'aise quand l'acteur prenait du tabac; les larmes lui venaient presque aux yeux, et il s'écriait d'une voix émue : « *C'est bien cela.* » Je lui disais : « Croyez-vous, Monsieur, qu'on jouait ainsi, du temps de Molière, les marquis du *Misanthrope* et de *l'Impromptu de Versailles?* » Non, sans doute. Les mœurs changent dans le monde, elles doivent changer de même au théâtre. Que nos jeunes acteurs se gardent donc bien d'imiter leurs devanciers dans cette partie de l'art qui en est comme la mode, qu'ils ne s'appliquent pas *à tousser et à cracher* comme eux; c'est dans le monde qu'ils doivent chercher des modèles, et, dieu merci, les marquis petits-maîtres n'y manqueront de long-temps.

Ce qu'on ne trouve pas en si grande abondance, ce sont les bonnes comédies. Le *Théâtre Français* vient d'en faire l'épreuve. Depuis le brillant succès de *la Manie des Grandeurs*, deux chutes ont signalé deux efforts des comédiens pour secouer leur paresse. *Le Susceptible par honneur* vient de suivre *l'Ami Clermont* dans l'éternelle nuit. Cette pièce est de M. *Gosse,* auteur du *Médisant,* qui a obtenu un succès mérité. Il devait faire représenter *la Manie de la Politique,* annoncée depuis long-temps, et qui devait suivre immédiatement *la Manie des Grandeurs;* mais quelques événemens dramatico-politiques éveillèrent les terreurs ombrageuses de la police théâtrale, et *la Manie de la Politique* fut arrêtée comme suspecte de renfermer des semences de désordre : c'est ainsi que le public s'est vu privé d'une comédie qu'on dit être fort bonne. Ce serait peut-être ici le lieu de faire quelques réflexions sur le régime arbitraire auquel sont soumis les

écrivains dramatiques, et d'examiner si la représentation théâtrale étant une manière comme une autre de publier des opinions, les auteurs n'auraient pas le droit de réclamer une part au bienfait de l'article 8 de la charte. Mais j'ai à vous parler du *Susceptible par honneur*. Cette comédie, d'abord intitulée *la Crainte de l'opinion*, titre beaucoup plus convenable au sujet, a été brusquement substituée à *la Manie de la Politique*, et cette précipitation est peut-être une des causes du mauvais succès de l'ouvrage.

Dainval s'est fait de l'opinion une divinité à laquelle il rend un culte superstitieux; il croit lui devoir les sacrifices de ses plus tendres affections : ses talens, et surtout son extrême délicatesse, ont rendu, auprès du ministre, son crédit considérable et sa recommandation toute-puissante. Il en profite pour faire rendre à son ami *Verneur* l'emploi dont il avait été injustement dépouillé, et pour déjouer les manœuvres d'une solliciteuse et de deux intrigans. *Verneur* a une fille; *Dainval* en est épris; un singulier scrupule lui vient à l'esprit, il se figure que le petit service qu'il rend à son ami sera attribué à un motif intéressé, il est prêt à renoncer à la main d'Alphonsine; il y renonce, en effet, quand il sait que ses craintes sont trop bien fondées, et qu'il lit dans un journal l'arrêt de son déshonneur : mais bientôt il apprend que l'article du journal a été écrit par l'intrigante qui veut supplanter *Verneur*; alors il reconnaît que si l'opinion est respectable, elle a quelquefois des interprètes qui le sont très-peu. Il y a longtemps qu'on en dit autant de la justice, de la religion, et de toutes les bonnes choses que les passions humaines pervertissent. Cette vérité est incontestable, mais, il faut en convenir, peu susceptible de développemens comiques.

Je ne suis pas dans le secret de l'auteur; mais je serais tenté de croire que *le Susceptible par honneur* est une rognure du *Médisant*, et qu'il était d'abord entré

dans le plan de cette comédie, pour former une opposition au caractère principal : c'était peut-être la seule manière de le mettre en scène. Un homme d'une délicatesse excessive, qui s'inquiète sans cesse de ce qu'on dit de lui, et craint à tout moment de se commettre avec le public, n'agit pas beaucoup, et, par conséquent, ne peut fournir à une action dramatique des ressorts bien puissans. L'auteur a senti le vice de son sujet; il a été obligé d'en remplir le vide par des accessoires qui ne sont pas même heureusement adaptés. Il n'a paru considérer son plan que comme un cadre dans lequel il pourrait faire entrer des tirades bien écrites, des vers spirituels, des épigrammes piquantes, et une foule de traits d'une observation ingénieuse. L'écrivain a égaré l'artiste, et le public l'a sévèrement rappelé à l'ordre. Aussi bien le public était, ce jour-là, fort disposé à la rigueur : croiriez-vous, madame, qu'il a sifflé Warwick, c'est-à-dire, un vers de Warwick? Quand le héros, représenté par Lafond, s'est écrié :

O mes braves Anglais, c'est moi qui vous appelle.

Un concert unanime de sifflets s'est fait entendre. On a trouvé peut-être dans ce vers une expression peu française; on a oublié que la pièce n'est pas faite d'hier, et que, lorsqu'elle a été composée, on n'avait pas les mêmes raisons qu'aujourd'hui d'y regarder de si près. La langue nationale n'était pas encore formée.

On dit que la première nouveauté qui doit suivre le *Susceptible par honneur*, est *l'Irrésolu*, comédie en un acte et en vers, attribuée à un jeune auteur déjà connu par un succès et par un grand revers. Un auteur, plus jeune encore, vient de lire une tragédie, qui a été reçue *avec acclamation*. Cette tragédie pourra devenir une nouveauté dans une dixaine d'années, et quand l'auteur aura atteint l'âge mûr.

L'opéra comique n'a pas été plus heureux que le théâtre français ; la *Comtesse de Lamark* y a été sifflée solennellement par un public très-brillant et très nombreux qui était venu payer la dette des acteurs à madame Crétu. Si les spectateurs n'ont pas été très-satisfaits de la représentation, la bénéficiaire a dû être contente des spectateurs. La recette a été considérable ; mais je crains fort, pour les bénéficiaires à venir, que le public ne se lasse enfin de ces représentations, pompeusement et chèrement ennuyeuses, surtout si l'on adopte l'usage de donner, dans ces circonstances, des pièces nouvelles. Il est peu convenable que des gens, qui comptent sur un bon spectacle, et qui l'ont bien payé, soient exposés à la chance très-probable d'en avoir un mauvais. Les comédiens ne devraient pas donner de premières représentations en si grande cérémonie ; c'est en famille qu'il faut faire de pareilles épreuves.

La troupe de *l'Odéon* prospère depuis le funeste accident qui l'a privée de sa salle : le malheur a tant de droits en France ! Ils vivent à *Favart* sur leur ancien répertoire, dont une grande partie est nouvelle pour leurs nouveaux spectateurs. *Les deux Philibert, les deux Anglais, l'Homme gris, la Journée à Versailles*, ont encore, pour les habitans de la Chaussée-d'Antin, toute la fraîcheur de la nouveauté. Cependant ils se préparent à jouer la *Conjuration de Fiesque*, comédie héroïque, dans le genre du *Chevalier de Canolle*. Puisse-t-elle en avoir le succès!

D'autres réfugiés de l'Odéon, le grotesque *Mayer* et l'escamoteur *Maffey*, ont trouvé un asile sur la terre hospitalière du quartier Saint-Honoré. La salle du Cirque les a recueillis, de nombreux spectateurs viennent les y admirer ; ceux qui ont vu dans cette enceinte bondir les chevaux de Franconi, s'accordent à dire qu'ils n'étaient que des hommes au prix du sauteur aërien, et que M. Mayer est un cheval pour le talent.

Dans ma dernière lettre, je n'ai dit que deux mots de la

pièce du *Rideau levé*, parce qu'alors je croyais que cette misérable rapsodie n'appellerait pas des sifflets qui en avaient fait justice à la première représentation. Mais puisque l'on s'obstine à la laisser sur l'affiche, puisque les amis des auteurs s'obstinent à l'applaudir, je vous donnerai une idée de cette *bataille en couplets;* car c'est le nom que cette pièce a choisi. C'est un pamphlet politico-littéraire sorti des ateliers de *la Quotidienne,* et fait en l'honneur de cette feuille, que deux auteurs habitués aux chutes se sont chargés de monter au théâtre du Vaudeville; c'est une diatribe allégorique, dans laquelle on défend le *Rideau levé* de M. *Sévelinges,* et où l'on signale divers écrits comme dictés par la calomnie, et composés par l'amour du scandale. Les auteurs qui, sous le prétexte de punir de prétendus calomniateurs, se livrent eux-mêmes avec complaisance à la calomnie, doivent se connaître à cette sorte de denrée; feu le *Nain rose* en fait foi. Quant au scandale, quelle que fût leur envie d'en produire, ils n'ont jamais pu y arriver, et ne touchent pas encore à cette terre promise. Des injures grossières adressées au talent et au patriotisme d'un de nos meilleurs écrivains dramatiques; une apologie plus grossière encore *des Débats,* et de *la Quotidienne,* qui devait paraître à la première représentation, sous la figure de Jeanne d'Arc; d'indécentes invectives, en vers malheureux, contre les premiers artistes dont s'honore la comédie française; un débordement d'épigrammes fades et de couplets insignifians, tant de niaiseries et de jugemens passionnés ne peuvent même atteindre au scandale, et donner aux auteurs cette réputation peu désirable qu'ils accusent et qu'ils désirent. Les honnêtes gens et les littérateurs distingués avaient repoussé avec dégoût *le Rideau levé;* avec quel sentiment doivent-ils accueillir une pièce qui n'est que le plat éloge d'un honteux ouvrage?

Au reste, bien que ce vaudeville continue d'être repré-

senté, quelques sifflets viennent toujours effleurer les oreilles des auteurs. Si cette musique, à laquelle ils sont habitués, ne les déconcerte pas, elle manifeste l'opinion de la partie saine du public. Ces jours derniers, au baisser du rideau, un auditeur qui voulait se venger de son ennui, réveilla un de ses voisins par un coup de sifflet. *Il faut être bien bête pour siffler,* s'écria celui-ci en bâillant et se frottant les yeux......... *Il faut être bien plus bête pour applaudir,* répondirent spontanément une foule de spectateurs. Cette réponse péremtoire aurait dû convaincre le dormeur ; mais quelques personnes crurent s'apercevoir que s'il n'avait pas pris l'engagement de se divertir, il avait promis de ne pas siffler. La justice muette que ses bâillemens rendaient à la pièce, donnait du moins la mesure du mérite de celle-ci, puisque ses amis utiles ne pouvaient remplir la tâche trop difficile de rester éveillés.

Il me reste à vous parler des spectacles du boulevart ; c'est là qu'il règne une activité, une émulation qui devrait faire honte aux théâtres royaux ; c'est là que les enchantemens succèdent aux enchantemens, qu'on n'a pas le temps de reprendre son haleine et d'essuyer ses larmes.

Le procès de Rhodez et d'Albi avait déjà fourni un sujet aux *Franconi ;* il vient d'en fournir un autre à l'*Ambigu comique*, et les épouvantables mystères de la maison Bancal sont transportés dans le *château de Paluzzi*. On a dit, avec bien de la raison, que cette maison Bancal serait aussi féconde pour nos dramaturges que le palais des Atrides l'avait été pour les poëtes tragiques. Le Journal des Débats consacre un long article à l'analyse du nouveau mélodrame ; et on lit, sur une autre colonne de la même feuille, la relation des débats d'Albi. Cela fait l'effet d'une traduction avec le texte en regard. Je vous assure, Madame, qu'il serait difficile de décider qui l'emporte de la réalité ou de la fiction.

On m'écrit de Rouen que M. *Licquet* vient d'obtenir un nouveau triomphe qu'il a partagé avec *Joanny*. La tragédie de *Brutus* a été accueillie avec faveur par nos compatriotes ; elle succède dignement à *Thémistocle*, à *Philippe II* et à *Rutilius*. Je suis peu surpris du succès de M. *Licquet* : il a du talent, et le sujet qu'il traitait était susceptible de développemens patriotiques. Aussi m'assure-t-on que les Normands ont saisi avec enthousiasme tout ce qui semblait inspiré par l'amour de la liberté. *Brutus* avant la révolution n'était pour nous qu'une statue antique ; depuis cette statue est devenue toute française, parce que beaucoup de Français se sont montrés dignes d'être nés Romains.

Je suis, etc.

LETTRE XXVe.

A M. le marquis Dupin.

PETIT COMMENTAIRE D'UN DISCOURS PRONONCÉ A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS PAR M. LE BARON DE PUYMAURIN.

Monsieur le marquis, s'il est une des vieilles coutumes de nos pères qui, selon moi, mérite nos regrets, c'est la coutume de commenter les écrits présens, passés, et quelquefois à venir. Je vous avoue que je vois avec peine qu'on ne commente plus aujourd'hui, car les notes obligées que tant d'auteurs didactiques joignent à leurs poëmes, ne peuvent véritablement porter le nom de commentaires. Les commentaires sont des interprétations de ce qui est obscur : et, vous le savez comme moi, nos poëtes du jour ne pensent jamais que leurs vers manquent de clarté. Ils me semblent donc regrettables, ces honnêtes mineurs littéraires du bon temps, dont les travaux nous donnent les moyens d'acquérir une érudition facile et des connaissances variées : ils ont défriché un terrain ingrat ; nous recueillons la récolte, et nous ne défrichons point pour nos neveux. Que d'écrits modernes, cependant, quoique surchargés de notes, ne seront point compris dans cent ans ! Ronsard serait-il entendu aujourd'hui si l'officieux commentateur Maynard ne nous eût donné la clef de sa réputation colossale ? Qui pourra lire dans le vingtième siècle les Chateaubriand, les Bonald, si personne ne se charge d'expliquer l'admiration du dix-neuvième pour les images de l'un, et sa rare intelligence pour les ténèbres de l'autre ?

J'ai donc cru, Monsieur, qu'il serait très-utile de publier un petit commentaire du discours de M. le baron de *Puymaurin*, sur les pamphlets qui sont et ne sont pas périodiques. Dans la crainte que ce chef-d'œuvre de tribune ne devienne quelque jour *le chef-d'œuvre d'un inconnu*, j'ai formé le dessein un peu téméraire de continuer *Mathanasius*, et de le continuer d'une manière plus heureuse, puisque j'ai sur ce critique célèbre l'avantage de connaître l'auteur de l'ouvrage que je commente. Le discours de M. *de Puymaurin*, poussé par des vents aigus sur la mer du hasard, peut aborder au port de l'avenir à l'exemple de tant d'ouvrages que la fortune aveugle y a fait descendre, et l'on conçoit alors qu'il importe d'épargner des *tortures aux Saumaises futurs*. Cela étant, je vais entrer en matière.

Les commentateurs attachent toujours une préface apologétique aux chefs-d'œuvre qu'ils commentent. Pour ne point m'écarter de cette règle invariable, je dirai que l'ouvrage dont j'entreprends l'éloge, a été entendu par l'assemblée devant laquelle il a été prononcé, avec une attention soutenue, et que c'est calomnie à certaines feuilles de s'être permis de prétendre que, jusqu'à sept fois, on avait ri aux éclats en l'écoutant. J'ajoute ici que le style du discours est très-châtié ; si l'on trouve dans l'espace de six lignes environ douze fois la conjonction *que*, c'est une beauté et non un défaut.

Passant aux détails, il me sera facile de prouver que tout, absolument tout, est de la même force. L'auteur commence par déclarer que tous les écrits non périodiques sont publiés illicitement, parce qu'ils n'ont point de patente *régulière*. Comme il se pourrait que l'on ne comprît pas à quoi sert ce mot *régulière*, j'observe, à l'exemple de tous les commentateurs, que probablement ici le texte a été altéré par les copistes, le mot *patente* emportant toujours le sens d'autorisation fixe, et l'auteur auquel

je me suis chargés de donner toujours raison n'ayant pu dire *la chose qui n'est pas.*

M. de Puymaurin appelle les écrits non périodiques, mais publiés par livraisons, écrits *marrons;* cette expression pourrait paraître peu digne du style oratoire, mais on doit se rappeler qu'ordinairement le sublime naît de la simplicité des termes, opposée à la pompe des idées. Or comme il est impossible que mon auteur ait tort, il faut convenir que son expression a dans son genre une sorte de sublimité; si l'on objectait que cette sublimité ne frappe pas au premier aspect, je répondrais, en citant l'épigraphe de Mathanasius : *L'ignorance de ceux-là est déplorable, qui condamnent ce qu'ils ne comprennent pas.*

M. de Puymaurin dit encore que les écrits non périodiques se permettent des calomnies et des provocations contre le gouvernement. Il ajoute que les feuilles périodiques ne s'en permettent pas, parce qu'elles sont censurées, ce qui veut dire que si elles ne l'étaient pas, elles tiendraient une autre conduite. Au premier coup-d'œil, on pourrait croire que cette phrase est insultante, et que, dénuée de preuves à l'appui de ce qu'elle avance, elle est elle-même calomnieuse. On tomberait dans l'erreur; il suffit pour prouver qu'elle ne signifie pas ce qu'elle semble signifier, de déclarer que l'intention de l'auteur fut bonne. Si l'on a entendu des personnes fort qualifiées, tirer d'un ouvrage innocent la conclusion que l'intention qui l'avait dicté était coupable, il ne sera pas défendu de tirer d'une phrase coupable la conclusion que l'intention de son auteur est nécessairement innocente.

Poursuivons. M. de Puymaurin déclare qu'il est une très-nombreuse classe de Français pour lesquels la haine de la monarchie et de la charte est un besoin. On pourrait s'imaginer que cet orateur a, par cette assertion, cherché à répandre des nouvelles alarmantes, et à faire naître des

doutes sur la fidélité d'un grand nombre de Français. Cette interprétation serait erronée. Les mots ne disent pas toujours ce qu'ils semblent dire. M. de Puymaurin siège à l'extrémité du côté droit, et il faut juger l'auteur en examinant la conduite de l'homme. Or, le côté droit est indubitablement celui qui aime le plus la monarchie constituée d'après la charte. Donc, et personne ne peut contester cette conséquence, M. de Puymaurin n'a pu dire ce qu'il ne peut penser.

Notre auteur poursuit, en faisant observer que les écrits périodiques jouissent de l'impunité, puisqu'ils n'ont d'autre répression que celle de la police correctionnelle. Cela semblerait faire entendre que la police correctionnelle ne fait pas son devoir, et ne punit pas suffisamment les écrivains. Il est inutile d'observer que, dans ce cas, ce serait évidemment une calomnie. Mais loin que ce sens convienne à la phrase de l'honorable membre, il est entièrement opposé à son idée; et en voici la preuve : *Liberté*, aux yeux d'un grand nombre de ses collègues, est synonyme *d'impunité*. Substituez l'un à l'autre, et vous aurez toute la pensée de l'orateur. Il dit, en d'autres termes : Les écrits non périodiques jouissent de la liberté, donc ils jouissent de l'impunité. Cet argument n'est pas moins juste que tout le reste de son discours.

M. de Puymaurin conclut son oraison, en demandant que l'on renchérisse les écrits provocateurs au mépris de la royauté, de la charte et de la légitimité. Renchérir une chose, c'est reconnaître qu'elle a plus de prix qu'on ne lui en croit. Cette explication porterait à croire que M. de Puymaurin trouve que les écrits qui attaquent la charte, la royauté et la légitimité, sont des écrits très-précieux et qu'on ne saurait vendre trop cher. Cette explication travestirait M. de Puymaurin en un écrivain séditieux. Mais, comme toutes les autres, elle serait le fruit de la malveillance; car est-il rien de plus inoffensif que M. de Puy-

maurin ? Il peut montrer sa vie, et demander si jamais il a reconnu autre chose que la royauté, si jamais il a reconnu un autre prince que son prince légitime ? M. de Puymaurin n'a jamais servi Bonaparte ; a-t-il servi quelqu'un ?

Le dernier mot sur lequel il est important de faire un commentaire, c'est celui de *charlatan* que M. de Puymaurin emploie pour qualifier les journalistes. Gardez-vous de croire qu'il ait jamais regardé cette expression comme injurieuse envers les hommes qu'elle désigne. Comment M. de Puymaurin appellerait-il les journalistes *charlatans ?* Hier, un journaliste faisait son éloge (1). Il s'est servi du mot *charlatan* dans un sens détourné. *Charlatan* signifie *séducteur*, et les écrivains de talent ont été souvent qualifiés d'habiles *séducteurs*. L'abbé Delille fut surnommé *Dupeur d'oreilles;* y a-t-il si loin de ces mots à celui de *charlatan ?* Le suprême de l'art, c'est de faire que l'on croie voir et entendre ce qu'on ne voit pas et ce qu'on n'entend pas. N'est-ce pas là du *charlatanisme ?* Un orateur lui-même est un adroit *charlatan*, et en qualité d'orateur distingué, le plus juste éloge qu'on puisse faire de M. de Puymaurin, n'est-ce pas de déclarer qu'il est un *charlatan ?*

Me voilà enfin au terme de mon entreprise. Il faut avouer qu'elle n'était pas sans écueils ; je devais prouver que M. de Puymaurin était un écrivain et un orateur parfait, et je crois en être sorti à mon honneur. J'ai serré mon auteur, je l'ai interprété rigoureusement, et les satisfaisantes explications que j'ai données ne me laissent aucun doute sur la fortune que son discours obtiendra, s'il arrive jusqu'aux générations futures, dont il fera les délices, et chez lesquelles on le placera au sommet du Parnasse politique, ayant à sa droite *la Quo-*

(1) M. V., dans les Annales.

tidienne, et à sa gauche *le Journal des Débats*. Et moi, chétif atome auprès de personnages si célèbres, mon commentaire accompagnera *ce chef-d'œuvre* d'un auteur connu, et je puis dire, comme Lucain :

Ah! si tous les transports dont je suis tourmenté,
Ces élans inquiets vers la postérité
Ne sont pas de l'orgueil une *chimère vaine*,
Sublime Puymaurin! sainte Quotidienne!
Un jour peut-être, un jour, grâce à des noms si beaux,
Le monde associera mon urne à vos tombeaux;
Les Débats, la Gazette, au temple de mémoire,
Porteront près de vous le chantre de leur gloire........

Epicharis et Néron. Acte 2, scène 2.

Je suis, etc

LETTRE XXVI[e].

Au chevalier Durville.

SUR UNE BROCHURE INÉDITE, NOMMÉE *LE SPECTATEUR*.

Monsieur, l'Angleterre possède un ouvrage qui, sous le titre de *Spectateur,* a obtenu un succès d'éclat, non seulement à Londres, mais dans toute l'Europe. C'est un portrait fidèle des habitans de la Grande-Bretagne à l'époque du dernier changement de dynastie. Alors, comme en France, il y avait dans ce pays des opinions diverses, les unes attachées à de vieux souvenirs, les autres favorables à ces idées à-la-fois monarchiques et républicaines, dont l'Angleterre a, depuis cette époque, tiré des fruits si précieux. Addisson, sans s'écarter des bornes d'une satire décente, signala les exagérations gothiques; il décocha des épigrammes utiles contre ces amis du temps passé qui ne rêvaient que réactions et que retour aux vieilles doctrines; il servit noblement la cause de la liberté anglaise; et son *Spectateur,* l'un des plus beaux monumens de sa réputation littéraire, est aussi l'un des écrits les plus recommandables par leur patriotisme.

La France, après avoir subi des révolutions à peu près semblables à celles de l'Angleterre, se repose comme elle dans le port de la monarchie constitutionnelle; mais elle n'est pas plus heureuse que les Anglais sous le rapport des préjugés antiques, et des prétentions féodales : elle a ses *ultras* et ses *indépendans,* ses *royalistes exagérés* et ses *presbytériens*. Dans cette conformité de destinées, a-t-elle aussi un *spectateur* chargé de faire justice des jacobins

royaux? Non : le *spectateur* qu'elle possède, mais qu'à la vérité elle connaît à peine, n'est qu'un échappé des servitudes féodales, et qui brûle d'y rentrer.

Dans un chapitre spécial, *le Spectateur*, non pas français, mais écrit pour l'ordinaire en langue française, a signalé des écrits qu'il appelle *libelles*. On pourrait s'informer de quel droit des écrivains, usurpant les fonctions de la police correctionnelle, se permettent une désignation calomnieuse puisqu'elle n'est point juridiquement prouvée. Ces écrivains autorisent ceux qu'ils attaquent à leur rétorquer leur argument ; ils les y autorisent d'autant plus qu'eux-mêmes se font un jeu de la diffamation tout en parlant de charité chrétienne.

Il ne m'appartient pas de défendre M. Bignon des attaques dont il a été l'objet dans *le Spectateur*. La réputation de cet honorable député est à l'abri de tout soupçon, et je me contenterai de demander au *Spectateur* quel a été son but en allant chercher bien loin des autorités pour prouver que M. Bignon, resté en France, servit fidèlement le gouvernement français, lorsque personne n'ignore que telle fut sa conduite? Fera-t-on un crime à un Français d'avoir été républicain quand la France souriait à l'espoir trop vain de fonder chez elle une république? Fera-t-on un crime à un républicain de n'avoir pas admiré l'expédition de Quiberon? Ah! sans récriminer contre aucun des partis qui ont divisé notre patrie, avouons que ceux-là seuls méritent d'être livrés à l'opinion publique, qui tour-à-tour flatteurs de tous les gouvernemens, apologistes de toutes les terreurs, adorèrent et brisèrent chacune des idoles qui, depuis 1792, se sont élevées sur nos débris; qui, terroristes en 1793, le furent en septembre 1815; qui, républicains en 1798, sont ultra-royalistes en 1818. Mais, si le besoin du repos nous ordonne de leur pardonner, est-ce à quelques-uns d'entre eux de venir aujourd'hui accuser les hommes qui, sans trahir leurs opinions, ne refusèrent

point leurs lumières aux gouvernemens qui les appelaient; qui, tout en blâmant la fureur des conquêtes, ne s'isolèrent point d'un ordre de choses où ils pouvaient être encore utiles à la patrie, et qui, aujourd'hui connus par d'honorables services, distingués par leurs talens et leur caractère, n'encensent ni n'attaquent le gouvernement, mais le conseillent et le soutiennent?

Le Spectateur, fidèle à son système d'exagération, accuse les idées de liberté partout où il les rencontre. Un auteur avait cru faire un ouvrage utile en réunissant dans un même cadre les illustres personnages que des délits politiques ont fait condamner. Également ennemi de tous les excès, il s'était essayé dans la carrière de la justice distributive; il avait dépeint sous leurs couleurs véritables les principales victimes de la révolution française. Voilà que *le Spectateur* l'attaque avec une telle fureur qu'il dirige mal ses coups, et frappe à côté. Si l'auteur raconte un fait historique qui n'est point favorable à la cause ultra-royaliste, *le Spectateur* prétend qu'il a certains projets et certains désirs. Il eût fallu pour contenter ce critique incorrigible, qu'on altérât les faits, qu'on en supprimât, qu'on en ajoutât de nouveaux. L'auteur a plaint des Français dont la tête est tombée sur l'échafaud; il a vu dans quelques partisans de la révolution des hommes égarés; il n'a point insulté la cendre des victimes de la liberté; il n'a pas craint d'appeler Vergniaud un grand homme, de dire que Condorcet et Champfort surent mourir; que Camille Desmoulins fut une victime et non un coupable. Il a jeté quelques fleurs sur la tombe de guerriers qu'une époque plus récente a vus condamner; voilà ses crimes! Sa pitié est coupable, son humanité atteste de honteuses intentions; tel est le langage du *Spectateur*. Si de pareilles idées pouvaient prévaloir, je le demande, ne se croirait-on pas transporté à cette époque peinte par Tacite, où la crainte avait suspendu les rapports que l'humanité a

établis entre les hommes, où plus la cruauté s'exerçait avec rigueur, plus la pitié était interdite et punie (1).

Je termine par une question moins sérieuse. Avant de commencer le portrait qu'il fait de Brissot, à l'époque du 31 mai, l'historien s'exprime de la manière suivante : « *Les amis du tyran le dépeignirent comme un scélérat digne du dernier supplice ; ses partisans le regardent comme un dieu.* » Le critique se récrie avec force contre les mots : *Les amis du tyran!* Se pourrait-il que, par cette réflexion, il eût lui-même trahi le secret de sa pensée? Le tyran, au 31 mai, c'était Robespierre. Se trouverait-il parmi les écrivains du *Spectateur* quelque ancien partisan du bonnet rouge? Quelque transfuge du 9 thermidor se serait-il affublé de royalisme, et glissé dans la rédaction d'une brochure qui se prétend amie de la monarchie ?............

Si l'on voulait compter les bévues, les faux raisonnemens dont *le Spectateur* nourrit sa feuille, on se chargerait d'un travail trop dégoûtant. Voilà cependant ces hommes qui veulent régenter la France, qui parlent de libelles, qui prêtent avec une perfidie sans adresse, des intentions et des désirs aux plus sincères amis de la constitution! On condamne la calomnie, et l'on s'y livre. On qualifie des ouvrages de libelles, et on fait des libelles. On parle de ses bonnes intentions, et l'on noircit celles des autres. On promet d'être modéré, et on dénonce les faibles aux forts, les hommes sans défense aux hommes puissans. Cependant on ne laisse échapper aucune occasion de parler de son amour pour la religion, pour la tolérance, de son respect pour les convenances sociales ; on va jusqu'à protester de son culte pour la charte, on la vante tout haut, on la déteste tout bas, on l'embrasse, mais dans l'intention de l'étouffer.

Léon Thiessé.

(1) Interciderat sortis humanæ commercium, vi metûs; quantumque sævitia glisceret, miseratio arcebatur. (*Annales, liv. VI, ch.* 19.)

LETTRE XXVIIe.

Au chevalier Durville.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Depuis que j'ai entrepris de publier cette correspondance, je n'ai rien negligé pour inspirer à mes lecteurs l'amour de la patrie, et l'amour de la liberté. Je n'ai pas laissé échapper une occasion de faire éclater le patriotisme dont je fais gloire ; mais jamais il n'entra dans ma pensée de le séparer de cette modération qui elle-même est une preuve de sa force. Si quelquefois peut-être on a cru découvrir dans des plaisanteries qui m'avaient paru innocentes, quelques intentions contraires à l'ordre et à la paix publique, je me fais un devoir de protester contre de pareilles interprétations. Si, d'un autre côté, quelques amis trop ardens, méconnaissant les motifs de la sagesse à-la-fois courageuse et prudente, qui est dans mes principes comme dans l'intérêt même de la cause des indépendans, s'empressaient de m'accuser de faiblesse, là où d'autres esprits timides m'accusent d'imprudence, je leur rappellerais que le courage véritable est le juste milieu entre la témérité et la crainte; je leur déclarerais qu'autant je suis ennemi de tous les despotismes, ultra-royaliste, ministériel, ou de quelqu'autre couleur qu'ils soient revêtus, autant je repousse toute idée de désordre, de subversion, et d'anarchie.

La session des chambres est sur le point de se terminer. En l'absence des gardiens de notre liberté, les écueils de tout genre qui m'environnent, vont nécessairement se

multiplier. Un grand nombre de questions politiques agitées depuis cinq mois vont être renvoyées à la session prochaine. Dans ces circonstances, j'ai cru découvrir dans les esprits une certaine propension vers la littérature. Après avoir été long-temps occupé de sujets difficiles et sérieux, le Français est avide de délassemens. Dans chaque numéro, une lettre sera exclusivement destinée à la littérature nationale. Ce sera encore un hommage rendu à notre gloire. Au reste, les soins que je continuerai d'apporter dans la rédaction; l'esprit éminemment libéral, en même temps qu'éminemment conservateur, qui dictera mes réflexions; l'enthousiasme avec lequel je vanterai tout ce qui est bon, tout ce qui est grand, mon amour pour les Français, ma haine pour toute domination étrangère, rendront, j'ose l'espérer, mon travail moins indigne que jamais de l'indulgence des lecteurs.

— Les journaux, occupés depuis un mois à partager leurs trop courtes colonnes entre les chambres et la cour d'assises d'Alby, n'ont accordé qu'une médiocre attention au discours de l'empereur de Russie à l'ouverture de la diète de Pologne. Ce discours, rédigé tout entier en français par ce monarque, est cependant une des pièces les plus remarquables que les gazettes aient publiées depuis long-temps. Outre l'expression noble et toute royale des sentimens dont l'empereur est animé, à l'égard de la trop malheureuse Pologne, ce prince rend à l'esprit du siècle le plus solennel hommage. Si la *Quotidienne* avait osé braver de fastidieuses convenances, il n'est pas douteux qu'elle n'eût donné au souverain de la Russie le nom aujourd'hui assez honorable de *Jacobin*. En effet, est-il tolérable d'entendre sortir d'une bouche royale une phrase aussi séditieuse que celle-ci : « Prouvez à vos contemporains que les *institutions libérales* dont on *prétend confondre les principes à jamais consacrés* avec les doctrines désastreuses qui ont

menacé de nos jours le système social d'une catastrophe épouvantable, ne sont point *un prestige dangereux,* mais que, mises en pratique avec bonne foi, et dirigées avec des intentions pures vers un but conservateur et utile à l'humanité, elles s'allient parfaitement avec l'ordre, et produisent, d'un commun accord, *la prospérité véritable des nations.* » Il est évident que, si une telle phrase se rencontrait dans un écrit publié à Paris, la *Quotidienne* crierait à l'anarchie, le *spectateur* dénoncerait cet écrit comme *libelle,* et supposerait de honteuses intentions à l'auteur ; peut-être même celui-ci verrait-il venir la foudre de plus haut. Tel est cependant le pouvoir de la raison humaine ; les souverains lui rendent hommage, et se déclarent ses vassaux. Bientôt, il faut l'espérer, l'Europe ne composera plus qu'une monarchie sous l'empire de l'opinion, les souverains en seront les ministres, et ces ministres seront *responsables.*

— Quand les princes rendent les peuples libres, les peuples ne sont point ingrats. Le duc de Saxe Weymar, le philosophe par excellence des princes allemands, est le premier, après le roi de France, qui ait donné à ses sujets une constitution libérale ; et aujourd'hui non seulement ses sujets, mais presque tous les Allemands, se préparent à célébrer sa naissance, comme les Américains célèbrent celle de Washington. Il est à croire que ce jour si beau pour tous les amis de la liberté européenne, sera un jour de deuil pour les partisans de l'esclavage européen. On assure que déjà *la Quotidienne, les Débats, la Gazette* et *le Spectateur* ont commandé le deuil, non seulement pour les rédacteurs, mais pour leurs feuilles, qui, ajoute-t-on, seront bordées d'un liséré noir, le long duquel on figurera des larmes et des pleureuses.

— En Angleterre, une loi récompense les agens de po-

lice qui dénoncent des complots vrais ou prétendus. L'argent que ces délateurs reçoivent est désigné par l'opinion, sous le digne nom *d'argent de sang* (*blood money*). Il est question d'abolir cette loi infâme, qui met la réputation et même la vie des plus honnêtes citoyens à la merci de la cupidité du premier misérable. Mais ce qu'on aura peine à croire, c'est que *le Courrier* et *la Quotidienne* voient avec douleur cette abolition prochaine. Ces journaux, par une comparaison qu'il est inutile de qualifier, demandent si l'on doit refuser aux délateurs des récompenses, quand les avocats des dénoncés, et les jurés qui les jugent, reçoivent des indemnités ou des honoraires? Il est impossible de concevoir comment un tel rapprochement a pu entrer dans une tête humaine.

— Définitivement c'est à Aix-la-Chapelle que se réuniront les souverains alliés.

— On assure que le même courrier qui a apporté à M. de Bonald son diplôme de citoyen de Berne, a remis à l'honorable M. de M. . . . .s le chapeau de cardinal.

— M. *Viennet* vient de faire imprimer une Épître à M. le comte de Gouvion-Saint-Cyr, sur l'armée. Ce morceau est plein de chaleur, et rend presque toujours en beaux vers des sentimens tout français. Nous croyons faire plaisir aux lecteurs en citant les passages suivans :

N'as-tu pas entendu ces concerts de louanges,
Ces cris d'amour, d'orgueil, qu'excitaient nos phalanges,
Quand, des bords étrangers, la déesse aux cent voix
A notre oreille avide annonçait leurs exploits?
Vois tressaillir encor cette foule enivrée,
Quand, de leur gloire immense et du peuple adorée,
La presse ou le burin rappelant quelques traits,
Vient de notre infortune adoucir les regrets.
Qui peut aimer la gloire, et d'une âme tranquille
Prononcer les grands noms de Jemmappe et de Lille,

De Valmy, de Fleurus, d'Austerlitz, d'Iéna,
Et des murs qu'en héros défendit Masséna?
Les pourrai-je compter, ces illustres journées,
Qui, vingt ans, de l'Europe ont fait les destinées,
Tous ces monts sourcilleux par nos aigles franchis,
Ces climats affrontés, ces fleuves asservis,
Ces champs où tant de fois des ligues insensées
Ont vu par nos drapeaux leurs aigles terrassées?
Cette gloire est partout, depuis les bords fameux
Que féconde le Nil de ses flots limoneux,
Jusqu'aux déserts glacés, où l'armée engloutie
N'a cédé qu'aux hivers la victoire et la vie.......

Qu'importe à ces exploits que la haine ou l'envie
Dans un libelle obscur les condamne ou les nie,
Et de nos ennemis exaltant les succès,
Ose dans leurs revers insulter les Français!
Qu'ont-ils donc ces revers dont pâlisse leur gloire?
Quels peuples jusqu'à nous a présentés l'histoire,
Qui, sans désespérer de leur propre vertu,
Contre tant d'ennemis aient jamais combattu?
Vingt rois s'étaient levés dans toute leur puissance.
L'orgueil, la trahison, la haine, la vengeance,
Armaient les bataillons par l'Europe assemblés.
Que pouvaient les Français par l'Europe accablés?
Deux fois sous tant d'efforts ils ont courbé la tête.
Qu'a de honteux pour nous cette double conquête,
Dont le facile honneur, à vingt peuples commun,
Les a tous affranchis et n'en illustre aucun?
Cette innombrable ligue est le plus bel hommage
Qu'ait encor à l'Europe arraché leur courage;
Et parmi les héros c'est encor s'élever
Que de voir cet orage et de l'oser braver.......

D'autres, vers le passé reportant leurs regards,
Sur la Vistule encor cherchent nos étendards;
Et sur la Meuse, hélas! retrouvant nos frontières,
Pleurent ses bords chargés de couleurs étrangères.
Gardons-nous d'insulter à ces nobles douleurs,
Et de blâmer en eux ce qu'on admire ailleurs.
Comme eux, Bayard, Turenne, auraient versé des larmes;
Et Duguesclin peut-être aurait repris les armes........

— La pétition suivante a été adressée à la chambre des députés :

« Messieurs,

» J'ai trente-trois ans : j'ai travaillé quinze ans dans les administrations publiques, dont huit ans au ministère de l'intérieur ; j'étais, en dernier lieu, sous-chef de bureau de ce ministère.

» J'ai été réformé pour cause d'opinion politique le 23 août 1815, sans pension, sans indemnité, sans qu'on ait voulu m'entendre..... J'affirme que depuis cette époque je n'ai pas donné prise d'une syllabe contre moi.

» J'ai une femme et quatre enfans : MM. les ministres *Pasquier*, *Lainé* et *de Cazes* savent combien ma situation est déplorable ; elle est telle, qu'il n'y a point d'expressions assez énergiques pour la peindre.

» Je demande ma réintégration, ou une pension, ou une indemnité.

» Si j'obtiens ma réintégration, je souscris de bon cœur pour une somme annuelle de *mille* francs, *pendant dix ans*, au profit de tant d'autres Français qui, ainsi que moi, se consument en efforts inutiles pour sortir de l'abîme où la délation les a plongés.

» Je vous prie, Messieurs, d'agréer l'hommage de mon profond respect. »

G. Broin, rue Saint-Jacques, N°. 126.

Paris, le 20 avril 1818.

— L'Anglais sir Gordon, lieutenant des gardes de Coldstream, a succombé à Cambrai dans un duel contre un Français, officier de la légion du Nord.

— Un membre du côté gauche, qui prononça dernièrement sur le budget un discours très-peu suisse, mais

si français que certains de ses collègues ne purent l'entendre jusqu'à la fin, passait l'autre jour à travers le jardin des Tuileries. Il fut salué en même-temps par le soldat français et le soldat suisse qui gardent la grille du côté de la place Louis XV. « Le Français le connaît, dit un obser-» vateur, mais il y a apparence que *l'autre ne le con-» naît pas.* »

— Respectons, mes frères, respectons les ames dévotes, et gardons-nous bien surtout de les exposer aux sarcasmes des impies. Nous avons censuré M. de M.......s, qui, brûlant d'un zèle trop ardent, n'avait pas craint de dénoncer son roi et sa patrie à la cour de Rome. Nous regrettons aujourd'hui de l'avoir fait. S'il a troublé la paix qui allait consoler l'Église, s'il a commis le crime de faire retirer le concordat, s'il a mis la discorde dans le troupeau du Seigneur, il a un titre puissant à l'indulgence des fidèles! C'est lui qui proposa à la chambre des députés de 1815 d'abattre les statues de Lycurgue, de Solon, de Caton, qui profanent la salle des séances, pour les remplacer par les images des Saints et de Jésus-Christ! Si cette heureuse idée eût été accueilie, la chambre d'alors aurait eu une ressemblance de plus avec le Saint-Office.

— On vient de mettre en vente chez Delaunay, libraire au Palais-Royal, un conte intitulé : *La Quittance de Zaïre.* C'est l'histoire rapportée par le journal de Paris d'une espiéglerie que fit un clerc de notaire à une actrice du théâtre Français. Nous voudrions pouvoir dire à l'auteur que son conte est joli, que tous ses vers sont bien tournés, et qu'il a partout fait preuve d'esprit et de goût. Mais nous avons trop de franchise. Nous l'invitons à lire les contes de *La Fontaine* et de *Voltaire*, et à chercher ses sujets ailleurs que dans la *Petite Chronique.*

— DIALOGUE ENTRE ORONTE ET ALCESTE.

Petite parodie d'une scène du Misantrope, accommodée au temps présent.

ORONTE.

De parler et d'écrire a-t-on la liberté?
Répondez, je vous prie, avec sincérité.

ALCESTE.

La matière, monsieur, me paraît délicate :
Si je nie, on me juge, et je mens si je flatte.
Je ne puis donc répondre à votre question.
Mais, chez un écrivain de l'opposition,
J'avançais l'autre jour qu'il faut être en délire
Pour dire ce qu'on pense, et pour oser l'écrire;
Qu'un Français doit calmer ce grand empressement
Qu'il eut dans tous les temps de parler librement,
De crainte que, pour prix d'un si noble courage,
Il ne joue à la fin un mauvais personnage.

ORONTE.

Est-ce que vous voulez me déclarer par-là
Qu'on poursuit aujourd'hui?.....

ALCESTE.

Je ne dis pas cela.
Mais je lui disais, moi, que de nos jours, en France,
La vérité fait peur à plus d'une excellence,
Qu'elle est mal accueillie, et que de tous côtés
On condamne, on punit les grandes vérités.

ORONTE.

Est-ce qu'aux jugemens vous trouvez à redire?

ALCESTE.

Je ne dis pas cela. Mais, pour ne point écrire,
Je lui représentais mainte bonne raison,
Monsieur de Marchangy, l'amende, la prison,

Et des individus la sûreté troublée.

ORONTE.

Leur personne jamais fut-elle violée?

ALCESTE.

Je ne dis pas cela. Mais enfin je disais
Qu'autrement de la charte on comptait les bienfaits.
Que la charte semblait ne vouloir plus d'esclaves,
Qu'elle semblait promettre, en brisant nos entraves,
L'indépendance au peuple, aux rois la vérité;
Mais du Français, hélas! quelle est la liberté,
Si, lorsqu'on lui permet d'imprimer sa pensée,
Elle est, comme un forfait, aussitôt dénoncée?

ORONTE.

J'entends. Vous croyez donc que la charte déjà.......

ALCESTE.

Vous me comprenez mal, je ne dis pas cela.
Mais....... *(Le reste manque.)*

— *L'éloge de M. Fiévée par lui-même, ou le douzième numéro de sa Correspondance politique et administrative*, se vend depuis quelques jours. La position de l'auteur nous interdit toute critique. Mais s'il est absous, comme nous le souhaitons, il est probable que nous contesterons un peu *les supériorités morales* de M. Fiévée.

Gaudent scribentes, et se venerantur, et ultrò,
Si taceas, laudant quidquid scripsêre, beati.

— *Ordonnance du curé de D.....lle, bourg de Normandie, à quelques lieues d'Yvetot, rendue à l'occasion de l'ordonnance du 5 septembre* 1816.

Nous, curé de D.....lle, revêtu de la décoration du Lys, et chevalier de l'ordre de la Fidélité, etc.,

Notre chapitre entendu;

Considérant que nous ne sommes pas contens, et que nos paroissiens ont pris un air d'hilarité à l'occasion de l'événement qui cause notre peine,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

L'assemblée des enfans auxquels nous expliquons le catéchisme aux jours de dimanche, est dissoute, et il n'y aura pas de première communion cette année.

Donné en notre presbytère, le 25 septembre 1816.

— Le printemps amène ordinairement le dégoût pour les écrits politiques; quand la nature se réveille pour recréer, l'homme s'endort et ne produit plus rien. La presse va bientôt rester inoccupée, et les honnêtes ouvriers, que l'article 8 de la charte fait vivre, soupireront après le retour de l'hiver. Une affaire cependant, au défaut du budget, continue de fournir à la presse de l'ouvrage, et à la curiosité un aliment. C'est le procès d'Alby. Loin d'être renfermée dans le cercle judiciaire, l'affaire de Fualdès a envahi toutes les avenues de l'opinion. La politique, la littérature, sont devenues de son domaine. Il semblerait que quelques-uns des acteurs de ce drame terrible ont formé le projet de n'en sortir qu'avec une réputation européenne. On écrit, on diffame; des littérateurs parisiens fournissent leurs plumes aux Ruthénois et aux Ruthénoises; et depuis long-temps on n'a trouvé de plus lucrative spéculation littéraire, que celle où sont confondus M. Clémandot et mademoiselle Pierret, Rodat et madame Manson, Bastide et Anne Benoît, la Bancal et Jausion.

M. Clémandot, irrité sans doute des satiriques observations de madame Manson à son égard, a écrit des Mémoires dans lesquels il s'est servi d'une massue pour écraser sa fragile adversaire. Il a oublié que les anciens

chevaliers ne se servaient point d'une arme aussi pesante contre les enchantemens et les maléfices des fées. Sa réponse à une femme sent trop le corps-de-garde ; elle a trop l'air d'une querelle de tabagie. Quand même madame Manson serait telle qu'il nous la présente, il aurait dû se souvenir que lorsqu'un homme met le public dans la confidence de ses différens avec une femme, il s'engage à être poli. Le bon ton, le bon goût, enseignent l'art de tout dire sans blesser les convenances.

J'avais cru que madame Manson ne répondrait pas. J'avais de bonnes raisons; si elle est ce que dit le très-peu galant M. Clémandot, elle n'a rien à répliquer; si elle est calomniée, la calomnie est trop grossière pour mériter réfutation. Il paraît cependant une très-sotte brochure intitulée : *Réponse à M. Clémandot, par* Victoire Redoulez, *nourrice de madame Manson.* A moins que cette nourrice ne soit de fabrique, comme cela me paraît assez probable, il faut convenir que le littérateur chargé de donner forme humaine à son style, a été fort mal choisi. Les raisons qu'elle allègue en faveur de sa protégée, ne signifient pas non plus grand'chose; je veux croire que c'est une bonne cause mal plaidée. Au demeurant, j'engage madame Manson à ne point payer son avocat, ou son avocate; car celui-ci, ou celle-ci, en paraissant la défendre, a servi effectivement M. Clémandot. Attendons pour juger l'héroïne d'Alby, que quelque autre athlète plus habile prenne sa défense.

Il s'en présentera, gardez-vous d'en douter.

TANCRÈDE.

Je suis, etc.

ÉPIGRAMME.

Sur l'abbé F....., auteur d'une brochure en faveur du Concordat.

Pour le pape, un Gascon l'autre jour a prêché,
D'un zèle ultramontain l'intention s'explique :
En méditant ce sermon politique,
Il méditait un évêché.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.
VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Histoire de l'esprit révolutionnaire des nobles, depuis le commencement de la monarchie. — Les Spectacles. — Le citoyen cardinal Chiaramonti, M. de Marcellus, et le Clergé de France. — Le Dictionnaire infernal. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.

LETTRE XXVIIIe.

Paris, le 12 mai 1818.

A Monsieur Dumesnil, négociant.

HISTOIRE DE L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE DES NOBLES, DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA MONARCHIE (1).

MONSIEUR,

L'ouvrage dont vous venez de lire le titre a excité les plus vives réclamations de la part d'une certaine classe de lecteurs. On s'est écrié dans les journaux ultra-royalistes :

(1) Se trouve à Paris, chez Foulon et compagnie, rue des Francs-Bourgeois S.-Michel, n° 3; et à la librairie constitutionnelle de Baudouin frères, rue de Vaugirard, n° 36; Prix, 12 f., et 14 f. par la poste.

« Pourquoi attaquer une noblesse que la charte a reconnue, et signaler les hommes de cette classe à l'animadversion de leurs compatriotes? » Il n'y avait qu'un mot à répondre à ces exclamations. La noblesse n'existe plus; la charte, en déclarant que les hommes qui avaient autrefois des priviléges, ne reprendraient que des titres, a reconnu que leur caste n'avait plus aucun de ces principes constitutifs sans lesquels la noblesse n'est qu'un mot, qu'une désignation honorifique. L'article de notre loi fondamentale n'a d'autre but que de consoler l'amour-propre d'une perte matérielle et de remplacer une réalité par une ombre. La noblesse est abolie dans toute la force de l'expression. Elle n'est pour la génération actuelle qu'une de ces antiques institutions que le temps a fait disparaître. C'est déjà de l'histoire pour nous; ses fautes, quelles qu'elles soient, ses belles actions, si elle en a fait, sont devenues la source d'une instruction politique, et comme la noblesse n'existe plus que dans les souvenirs de quelques hommes, la dépeindre sous des couleurs peu favorables, ce n'est point attaquer le présent, mais le souvenir du passé.

Dans l'ouvrage dont je rends compte, la noblesse est toujours représentée comme un corps ayant ses divers membres, son âme et ses passions. Cette âme, ce mobile de toutes ses actions, c'est, suivant l'auteur, une tendance révolutionnaire, une constance d'idées subversives, de volontés dominatrices. Cet esprit essentiellement oppresseur et sanguinaire, qui animait les terroristes de 1793, trouva son premier foyer dans ces vassaux de la couronne qui écrasaient la classe populaire, et faisaient chanceler le trône. L'inconcevable système de la féodalité avait livré le prince sans garantie et sans moyens de résistance, à l'arbitraire caprice de sujets réunis en corps, et toujours portés à étendre leurs prérogatives. Les concessions des rois envers leurs grands vassaux à charge de services, étaient de nature à encourager la perfidie et la défection, et il est

curieux et vrai tout ensemble de remarquer que dans son exécution jamais système ne fut plus fertile en trahisons que celui qui, fondé en apparence sur l'honneur, avait usurpé le beau titre de fidélité.

Dans le régime féodal, le peuple était composé d'ilotes; les rois, continuellement attentifs à se défendre contre leur *fidèle* noblesse, n'avaient pas le temps de songer à ce peuple, et cette noblesse oppressive de l'un, et subversive l'autre, était réellement la puissance législative, exécutive et judiciaire de la France. Si le roi avait besoin de faire la guerre, soit pour attaquer, soit pour se défendre, il fallait qu'il se soumît humblement à toutes les avanies que lui faisaient subir ses grands vassaux, qui, dans leurs domaines, étaient de petits rois. S'il avait besoin d'impôts, il fallait convoquer les états-généraux, c'est-à-dire, la noblesse et le clergé; s'il fallait juger, c'était la noblesse qui occupait les hautes fonctions de la magistrature. Si, malgré sa déférence pour une classe exigeante et impérieuse, le prince montrait quelque vigueur, il était alors ouvertement combattu par sa *fidèle* noblesse; si, au contraire, il se montrait lâche, sa *brave* et *légitime* noblesse lui apprenait en le déposant qu'un prince faible a toujours tort. C'était bien mieux lorsque la noblesse, après avoir réduit le prince au silence, était restée maîtresse du champ de bataille. Avide de combats, alors elle se livrait à des dissensions intestines; les grands vassaux, réunis contre le roi, se désunissaient quand le roi n'était plus rien; la guerre civile éclatait, et l'on exécutait en grand cette sanglante oligarchie dont Robespierre, pendant la révolution, a rétréci le théâtre, qu'il a rendu en conséquence plus hideux. Aussi le peuple, accablé, décimé, ruiné, ne voyait-il de port que dans le pouvoir d'un seul; de là cette affection, transmise d'âge en âge, du peuple pour le roi, affection qui est loin de prouver que beaucoup de rois de France aient mérité d'être aimés, mais qui démontre du

moins que la tyrannie d'un seul, quelque pesante qu'elle soit, est cent fois préférable à la tyrannie de plusieurs.

Il est évident, d'après ce qui précède, que la noblesse ainsi constituée, sans cesse en lutte avec l'autorité royale, autorité éminemment pacifique, formée d'ailleurs à cette bravoure aveugle qu'elle suçait avec le lait, dut entretenir ce caractère remuant, ce besoin inquiet d'agitations, qui depuis a reçu le nom *d'esprit révolutionnaire.* D'après son institution, la noblesse devait être éminemment révolutionnaire; elle devait désirer sans cesse l'avilissement du trône, et, en conséquence, le renversement de l'autorité royale. Jusqu'à Charles VII, la noblesse fut constamment hostile contre les rois; sous le règne de ce prince, à la suite des sanglantes exécutions dont elle avait semé la France, l'établissement des troupes réglées affaiblit son pouvoir; Louis XI lui porta de nouveaux coups, et enfin Richelieu et Louis XIV l'écrasèrent au profit du despotisme royal. Le peuple continua d'être serf, mais le prince régna; la tranquillité fut rétablie en France; c'était, il est vrai, le silence des tombeaux, mais cela valait mieux que les convulsions d'une longue agonie. Alors les nobles, après les vains efforts de la ligue et de la fronde, désespérant de ressaisir l'autorité du prince, s'unirent à lui; et ces ardens ennemis des dynasties légitimes devinrent les champions de la légitimité. Le système féodal, cessant d'être dangereux pour le trône, gagna d'autant pour l'oppression du peuple, qui perdit quelque chose de son amour pour les rois, sans rien diminuer de sa haine pour la noblesse.

Après avoir prouvé que l'institution de la noblesse féodale est éminemment révolutionnaire, et porte en elle-même tous les germes de subversion, il est facile d'expliquer la richesse où l'historien se trouve, quand il cherche à justifier le principe par des faits. Ainsi, en ouvrant l'*Histoire de l'esprit révolutionnaire des nobles,* étais-je

convaincu que l'auteur n'aurait pas besoin de consulter son imagination. La fidélité du récit était le seul devoir qu'il eut à remplir. Il l'a rempli à beaucoup d'égards ; si quelquefois le désir de multiplier les preuves de tout genre, lui a fait méconnaître quelques-uns des traits de courage, des actions d'éclat qui distinguèrent parfois la noblesse, c'est une inconséquence de son jugement. L'esprit révolutionnaire est merveilleusement fertile en grandes choses. Les belles actions qu'il produit sont trop souvent des clartés qui brillent au sein de la tempête ; mais ces clartés n'en sont pas moins éblouissantes. La révolution de 1792, la seule peut-être qui n'ait pas entièrement été faite par la noblesse, et la seule aussi qu'elle se plaise à signaler, n'a-t-elle pas été fertile en grands hommes et en actions admirables? Si une révolution qui n'a duré que sept ou huit années, fut illustrée par tant de hauts faits et de traits généreux, doit-on s'étonner qu'une révolution commencée avec la féodalité, et qui n'a fini qu'avec elle, ait, dans l'espace de plusieurs siècles, produit des hommes et des actions illustres? Un écrivain se propose, dit-on, d'écrire les fastes de la noblesse française; cet ouvrage peut être d'une grande étendue, et offrir de l'intérêt; mais, s'il célèbre à juste titre quelques nobles qui furent des hommes, j'ai peine à croire que, sans torturer l'histoire, il nous prouve que l'esprit de la noblesse considérée comme réunion politique, fût conservateur, fidèle, et surtout royal.

L'Histoire de l'esprit révolutionnaire de la noblesse est en général bien écrite; elle renferme beaucoup de détails piquans et de rapprochemens ingénieux. Cet ouvrage était le plus bel hommage qu'on pût faire au peuple français, puisqu'il prouve que ce peuple si calomnié par de dédaigneux privilégiés, n'alluma point les torches révolutionnaires pendant le règne des soixante-huit rois de la monarchie; mais que l'infidélité, la trahison, la guerre

civile, enfin tout ce que les siècles barbares offrent de plus hideux, sortit tout armé du sein de la noblesse. Et puisque la justice historique réclame ses droits, avouons, sans rien personnaliser, sans attaquer autre chose qu'un système ruiné, qu'une institution anéantie; avouons que si cette même noblesse n'eût point, en 1789, combattu une réforme qu'elle avait sollicitée elle-même, la révolution n'eût point porté des fruits ensanglantés. L'intérêt de cette classe était blessé, ses prérogatives s'anéantissaient; elle émigra, et le sang français commença de couler. Si l'on eût pu concilier avec la liberté révolutionnaire la conservation des priviléges et des dignités de la noblesse, il est permis de croire qu'alors, comme toujours, l'autorité royale n'aurait pas eu de plus grande ennemie. Les faits à l'appui de ce que j'avance seraient faciles à trouver.

Je termine cette lettre en rappelant ce que j'ai dit en la commençant. Sous un gouvernement représentatif, la noblesse est dans la pairie; il n'en peut exister d'autre. La pairie est trop jeune en France pour que ses membres aient encore un caractère historique. Leur noblesse n'en est encore que l'ombre. L'ancienne est détruite, celle de Bonaparte n'a pas même commencé d'exister. Nous sommes donc une postérité pour la noblesse française, et elle ne peut plus être pour nous que l'objet d'une étude spéculative. Déguiser les vices de cette caste, les fautes et les crimes de ses membres, ce serait nous manquer à nous-mêmes, ce serait repousser loin de nous une expérience dont les leçons doivent être d'autant moins méprisées, qu'elles nous apprennent la réponse que nous devons faire à des prétentions funestes, à des désirs dont il est impossible de se dissimuler la nature et les dangers.

Je suis, etc.

Léon Thiessé.

LETTRE XXIXe.

A Madame de Sénanges.

LES SPECTACLES.

M. Peyre, Madame, a terminé son plan de l'Odéon. On n'attend plus, dit-on, pour l'exécuter, que des fonds. Déjà plusieurs poëtes tragiques ont présenté au théâtre futur, c'est-à-dire à son directeur présumé, des ouvrages à demi rongés par les rats de la rue de Richelieu. Bonnes ou mauvaises, nous aurons donc des pièces nouvelles; mais des acteurs tragiques et comiques, où les trouvera-t-on? Dans nos provinces? A l'exception de trois ou quatre villes, on ne joue en France que des opéra-comiques et des vaudevilles; du Nord au Midi on chante, sans pour cela qu'on soit bien gai. Le peu de bons acteurs qui sortent des grandes villes, nous est enlevé pour les théâtres de Londres et de Bruxelles. Si l'art n'est pas plus encouragé parmi nous, bientôt il nous faudra, pour voir la comédie française, passer l'Escaut ou la Manche.

Aussi les acteurs du Palais-Royal paraissent-ils ne pas redouter beaucoup la concurrence de cette puissance rivale dont ils sont menacés. *Talma* est à Marseille, mademoiselle *Duchesnois* est partie pour Bordeaux, mademoiselle *Mars* se repose, mademoiselle *Leverd* boude, mademoiselle *Georges* est à Paris, mais rien n'annonce qu'on lui rende la couronne tragique, ni même qu'elle la sollicite. Tandis que les ministres de Thalie et de Melpomène se livrent à leur douce indolence, les affaires sont abandonnées aux *sous-secrétaires d'état*. *Faure* se multiplie; il paraît tour-à-tour avec la livrée et l'habit de

financier; personne ne réclame contre cette cumulation d'emplois; car on ne craint pas que, comme valet, il fasse danser l'anse du panier, ni que, comme financier, il signe des ordonnances.

Pour occuper le public de quelque chose, les comédiens l'entretiennent de leurs tracasseries intestines. Il faut que l'univers sache que *Victor* a donné sa démission, qu'on ne veut pas la recevoir parce qu'il doit quatre cents francs à la caisse. Cette contestation est au fond bien misérable, et n'est nullement de la compétence du tribunal de l'opinion. Mais les accessoires de cette affaire prennent un caractère grave. *Victor* a été conduit en prison sans forme de procès; s'il importe assez peu au public qu'il soit comédien ou qu'il ne le soit pas, il lui importe beaucoup qu'un citoyen ne puisse être arbitrairement privé de sa liberté. Un journal, en parlant de cette arrestation, observe que *Victor*, n'étant plus acteur, n'avait pas dû être mis en prison de l'autorité de MM. les gentilshommes de la chambre. Nous allons plus loin, et nous demandons s'il y a dans la charte, qui garantit la liberté individuelle, une exception au préjudice des comédiens.

Nous avons à peine entrevu *Guiand*, qui était venu du théâtre de Rouen pour doubler *Vigny*. Il est, dit-on, retourné dans notre ville : j'en suis fâché pour Paris. Cet acteur a de la chaleur, de l'habitude de la scène; il ne lui a manqué que des spectateurs. Le public est si fort prévenu contre les débutans du théâtre français, que l'annonce d'un début équivaut pour lui à *relâche*.

Feydeau vient de faire, sur le théâtre de Rouen, une conquête plus importante. Madame *Ponchard* a débuté d'une manière fort brillante dans *Jean de Paris*; elle est douée d'une voix fraîche et étendue, et possède une excellente méthode. Nous avions déjà eu occasion d'apprécier ces heureuses qualités dans une séance solennelle de l'institut, lorsqu'elle chanta le morceau qui avait mérité

le grand prix de composition musicale. Madame *Ponchard* a encore beaucoup à acquérir comme actrice. Avec moins de talent sans doute le rang de premier sujet lui serait assuré si elle était homme; mais elle est femme, et la place est occupée.

Tout annonce que le sceptre de l'*Opéra-Comique* tombe en quenouille. On ne voit que des femmes sur la liste des acteurs, et voilà que les femmes envahissent aussi le domaine des auteurs. *La Sérénade* fait encore entendre ses airs d'emprunt en attendant *le Petit Chaperon-Rouge.* Ce petit chaperon, qui a été porté avec tant de grâce aux Variétés par mademoiselle *Pauline*, et à la Porte Saint-Martin, par mademoiselle *Jenny*, pourrait paraître un peu fané au public de Feydeau, si M. *Boyeldieu* ne s'était chargé de lui donner une fraîcheur nouvelle.

Les chants ont cessé au théâtre *Favart*. Madame *Catalani* a fait au public ses adieux, ses derniers adieux. Cinq ou six fois elle s'était fait entendre *pour la dernière fois*. Enfin nous ne pouvons plus différer notre deuil; elle est partie pour l'Allemagne. Nous lui avons donné les témoignages les plus touchans de nos regrets; nous avons dérogé à cette gravité qui distingue le public parisien, pour nous livrer à un enthousiasme tout-à-fait provincial; nous avons jeté des couronnes, des vers; nous avons trépigné d'attendrissement, je n'oserais même vous assurer que nous n'ayons pas un peu pleuré. Maintenant, Madame, on se demande si une nouvelle troupe remplacera celle qui vient d'être congédiée. Si j'étais appelé à voter dans le conseil qui décidera cette question, je déposerais la boule noire dans l'urne. Quel est aujourd'hui l'objet d'un théâtre italien à Paris? Ce ne peut plus être de perfectionner la méthode française. Nos compositeurs, nos chanteurs peuvent disputer le prix à leurs rivaux ultramontains. Rien ne prouve mieux l'inutilité de cet établissement, que la bizarre composition de la dernière

troupe italienne, qui se recrutait en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, en France, et qui ne justifiait son titre qu'en écorchant, sans les comprendre, les mauvais vers *del signor Balocchi.* Un théâtre italien est un objet de grande dépense pour le gouvernement. Je crois que les sommes destinées à cette dépense seraient beaucoup mieux employées à soutenir une second théâtre national qu'à solder des étrangers.

Nous sommes dans la saison des adieux; les représentations de retraite se multiplient. Le bon *Chapelle* a pris congé du public du *Vaudeville,* madame *Hervey* va le suivre de près; *Potier* a cessé de *faire ses farces* au *Panorama. Lepeintre,* qui lui succède, ne le remplacera pas. Je l'ai vu sous l'habit de solliciteur, et je n'ai pas ri. L'inépuisable M. *Scribe* semble être la providence de ces deux théâtres. Il vient de donner en même temps, au Vaudeville, *une Visite à Bedlam,* et aux Variétés, *les Vélocipèdes.* Le premier de ces ouvrages est digne en tout du talent de l'auteur : de l'esprit, de la grâce, des scènes de bonne comédie ont trahi son incognito; l'autre est une revue satirique assez froide, comme toutes les pièces de ce genre, mais que plusieurs couplets bien tournés, et quelques bouffonneries assez heureuses, ont de temps en temps égayée. J'ai vu avec peine désigner à la risée du parterre des personnages connus; la caricature du sténographe parisien, celle d'une femme dans laquelle on a pu reconnaître madame Manson, ont été accueillies peu favorablement : elles ont disparu aux représentations suivantes. Celle des quatre chanteurs allemands m'avait d'abord mis en mauvaise humeur; mais comment tenir à l'air : *J'ai du bon tabac,* chanté en quatuor, et au fausset de *Tiercelin?* Je ris encore, Madame, et il m'est impossible de faire sur cette parade la moindre réflexion sérieuse.

La morte saison, qui se fait sentir pour les grands

théâtres, est sans influence pour ceux des boulevarts. Sous cette zône fortunée, qui règne depuis la porte Saint-Martin jusqu'à l'extrémité du boulevart du Temple,

L'été n'a point de feux, l'hiver n'a point de glace;

cependant on y siffle tout comme ailleurs; *le Prince de Norwège* en sait quelque chose. Le théâtre de la *Porte Saint-Martin* n'a rien à craindre des suites de ce revers passager : il porte maintenant *Potier* et sa fortune. Cet acteur vient de débuter dans une petite pièce intitulée : *le Café des originaux.* Ce café est celui de la porte Saint-Martin, et ces originaux sont *Potier, Potier* et *Potier* sous les costumes du *Ci-devant Jeunehomme,* de M. *Bonnardin* et de M. *Pinson.* Ce canevas, qui n'a d'autre objet et d'autre mérite que d'amener sur la scène les personnages créés par le débutant, ne pouvait maquer d'avoir du succès, c'est-à-dire, de procurer à l'acteur de fréquantes occasions d'être applaudi. Les auteurs, MM. *Merle* et *Brasier,* ont parfaitement atteint ce but. Ils n'ont eu garde de prendre pour eux les applaudissemens des nombreux spectateurs dont la salle était remplie.

Le même soir on jouait *Je fais mes farces,* aux *Variétés. Vernet* représentait M. *Pinson* d'une manière fort originale.

Le Garçon Sans-Souci fait rire les habitués de la *Gaicté,* qui ne rient pas d'ordinaire. Les chevaux de Franconi sont revenus de leur tournée départementale, ainsi que mademoiselle *Babet,* qui n'a pas démenti en province sa haute renommée. *La Prise de Berg-op-Zoom* fait diversion aux *Mystères du château de Paluzzi,* dont je vous ai déjà parlé. Il y aura bientôt du Rhodez partout. J'ai lu dans quelques journaux, que l'horrible scène de la maison Bancal avait été représentée sur un petit théâtre de Paris, et que les spectateurs avaient crié *bis* à l'instant

où la victime, désignée sous son véritable nom, paraissait succomber sous le fer des assassins. Les rédacteurs, en rapportant ce fait, ajoutent à leur récit des réflexions très-morales sur l'indécence d'un pareil spectacle; mais ne font-ils pas aussi leur propre censure et celle de leurs lecteurs, eux qui remplissent leurs feuilles des détails les plus affreux de cette épouvantable aventure, et qui, réduits à l'emploi de narrateurs, multiplient les tableaux, les dialogues, et présentent autant qu'il est en eux un spectacle à leurs lecteurs? Ces spectateurs qui crient *bis* à la grossière imitation d'un assassinat, sont-ils plus dépravés que ceux qui vont chercher, à la représentation, des mélodrames du boulevart, des émotions provoquées avec plus d'art, et par conséquent bien plus vives? sont-ils plus dépravés que ceux qui font le voyage d'Alby pour assister aux débats, et qui se promettent peut-être de suivre les coupables au-delà de l'enceinte où la sentence mortelle a été prononcée? Qu'en pensez-vous, Madame? Sans doute la morale et le bon goût condamnent également une farce ignoble qui rappelle trop les *mystères;* mais je souhaiterais que les écrivains qui font ces remarques (fort justes au fond), voulussent bien considérer qu'ils ont eux-mêmes fait naître et alimenté cet engouement dont un des plus fâcheux effets a été d'absorber l'attention publique, de la détourner d'objets plus importans, plus dignes d'elle, et de servir ainsi les intentions.....

A propos d'Alby, Madame, on dit que *Boucher* vient d'aller donner des concerts dans cette ville..... A propos de farces et de mauvais goût, on a joué dernièrement à Londres, sur le théâtre du roi, un ballet intitulé *la Fée Urgèle.* Vous croyez peut-être qu'on a reproduit pour la scène anglaise les galans exploits du chevalier Robert, et la reine Berthe et sa cour d'amour. Point du tout. Au lever du rideau on a vu un banquet splendide; un instant après, un bruit infernal s'est fait entendre; trois personnages épouvantables

sont arrivés faisant des gesticulations et des grimaces auxquelles on a cru les reconnaître pour des démons. A leur aspect les convives ont pris la fuite, laissant la belle *Mélanie* (c'est ainsi que le journal anglais, à qui j'emprunte cette analyse, nomme l'héroïne de la pièce), entre les mains d'une troupe de diables qui la lutinent. Enfin la belle *Mélanie* est changée en vieille et laide femme, et elle doit rester sous cette forme jusqu'à ce qu'un jeune homme détruise le charme en l'épousant. Ce prodige est accompli par une espèce de rustaud qui consent à devenir son mari par compassion et par avarice. Alors la belle *Mélanie* redevient ce qu'elle était à la première scène; les convives se remettent à table; on danse, et voilà la pièce finie. Vous pouvez, Madame, vous figurer les progrès qu'ont faits nos voisins dans l'art dramatique. Il faut dire cependant à la gloire de John-Bull qu'il a sifflé cette parade; mais on ignore s'il l'a sifflée comme étant mauvaise, ou comme étant l'imitation d'une pièce française. De sorte que je ne saurais vous dire s'il faut faire honneur de sa juste sévérité, à son goût ou a son esprit national.

Je suis, etc.

LETTRE XXXe.

A M. l'abbé d'Ormont.

LE CITOYEN CARDINAL CHIARAMONTI, M. DE MARCELLUS, ET LE CLERGÉ DE FRANCE.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Le respectable M. Grégoire, ancien évêque de Blois, vient de faire imprimer la traduction française d'une homélie prononcée, en 1797, le jour de Noël, dans la cathédrale d'Imola, par le citoyen cardinal *Chiaramonti*, aujourd'hui Pie VII, sur l'accord du christianisme avec le gouvernement populaire (1). L'évêque d'Imola, qui alors ne prévoyait pas son élévation au trône de saint Pierre, se déclare ouvertement le partisan de la démocratie la plus complète; il conseille aux fidèles d'obéir aux puissances de la terre; il cite à l'appui de ses libérales opinions l'autorité de Rousseau, et présente comme des modèles Brutus, Scœvola, et surtout Caton d'Utique. Il y a beaucoup d'apparence qu'à cette époque Pie VII ne pensait ni aux concordats, ni aux annates, et ne s'imaginait pas que, revêtu un jour de la pourpre romaine, lui, partisan de la démocratie, il couronnerait un prince absolu; lui, pieux ennemi du temporel, il proposerait à un monarque constitutionnel de lui payer des impôts, et de lui donner la faculté de s'immiscer dans l'élection des évêques.

Je me propose, Monsieur, de vous offrir un extrait de

(1) Prix, 75 cent. Paris, Baudouin frères, rue de Vaugirard, n° 36.

l'homélie démocratique de l'évêque d'Imola. L'orateur chrétien, après avoir rappelé aux fidèles leurs devoirs envers Dieu, passe aux devoirs de l'homme envers lui-même et envers son semblable. Il offre l'évangile comme le code de la liberté véritable :

« O homme! dit-il, ô homme! quand puiseras-tu à l'école du Rédempteur les moyens de conserver ta grandeur, de conquérir ta véritable *liberté*, et de secouer tes chaînes!..... Mes bien aimés, jamais on ne vous présenta d'une manière plus positive l'idée de la véritable *liberté*. L'acception de ce mot, soit dans le langage de la philosophie, soit dans celui de la religion catholique, exclut l'idée de la dissolution, et de cette licence effrénée qui confond le bien et le mal, l'honnête et le déshonnête..... La *liberté*, ce don de Dieu si cher aux hommes, est une faculté d'agir ou de n'agir pas, mais subordonnément aux lois divines et humaines. La liberté cesse d'être raisonnable, lorsque, révoltée contre la loi, elle contredit la volonté de Dieu, et celle de la souveraineté temporelle.....

» La forme du gouvernement *démocratique* adoptée chez nous, mes très-chers frères, n'est point en opposition avec les maximes que je viens de vous exposer : elle ne répugne pas à l'évangile, elle exige au contraire ces vertus sublimes qui ne s'acquièrent qu'à l'école de Jésus-Christ. Si vous les pratiquez religieusement, elles seront le gage de votre bonheur, de votre gloire et de la splendeur de la république..... La vertu, dont les devoirs nous sont indiqués par les lumières naturelles et complètement manifestés par l'enseignement de l'évangile, est seule capable de perfectionner l'homme, de le conduire au bonheur suprême; seule, elle doit être l'inébranlable fondement de notre *démocratie*..... Les vertus morales, qui consistent dans l'amour de l'ordre, nous rendront *bons démocrates*..... Par-là, se consolidra *l'égalité*, qui, dans sa juste acception, montre la loi planant sur tous les membres

du corps social, pour diriger, protéger et punir.........
L'égalité civile, dérivée du droit naturel et embellie par la morale, fait harmoniser le corps politique, quand chacun coopère au bien de tous, suivant l'étendue de ses facultés civiles et morales.......

» Dans ce tableau des vertus chrétiennes, quoique faiblement tracé, on voit l'étendue des avantages qu'elles répandent sur la société, sur la *démocratie*....... Puissé-je me féliciter d'avoir élevé vos âmes jusqu'à l'admiration pour des vertus si propres à perfectionner celui qui les pratique, et la cité dont il est membre!

» Voilà, mes bien aimés, un abrégé des maximes évangéliques; reconnaissez leur efficacité puissante pour faire chérir la vertu, *l'égalité* civile, une *liberté sage;* pour propager la tendresse qui, en confondant les cœurs, assure l'existence et l'honneur de la *démocratie*. Une vertu commune suffirait peut-être pour garantir la prospérité durable des autres formes de gouvernement; la nôtre exige davantage. Efforcez-vous d'atteindre à toute la hauteur de la vertu, et vous serez de *vrais démocrates;* accomplissez fidèlement les préceptes évangéliques, et vous serez la joie de la république......

» Avec moi, mes chers frères, humiliez-vous!..... que la religion catholique soit l'objet le plus cher de votre cœur!..... Ne croyez pas qu'elle choque la forme du gouvernement *démocratique*. Oui, mes chers frères, soyez tous bons chrétiens, et *vous serez bons démocrates*, etc......... »

Après cet hymne républicain, que personne ne trouva trop pâle, je pourrais offrir l'autre côté du tableau, en rapportant le bref de S. S. Pie VII, à M. de Marcellus; mais cette pièce, que j'ai entre les mains, ne vous offrirait rien de nouveau, les principales dispositions du bref étant déjà connues. J'ai aussi sous les yeux un journal de la Belgique, dans lequel on rapporte une réponse attribuée

au clergé de France, lorsque celui-ci fut consulté par le roi, sur la nouvelle circonscription des évêchés par départemens. Dans cette pièce qui, pour le dire en passant, ne porte d'autre garantie de son authenticité, que d'être dans un esprit tout-à-fait jésuitique, le clergé témoigne la douleur qu'il ressent de voir diminuer le nombre des évêchés. Il ne promet de ratifier la loi que dans le cas où elle ne sera pas contraire aux statuts de la cour de Rome. Si cette réponse n'est pas apocryphe, ne pourrait-on pas demander à MM. les évêques, si, dans un moment où la France est plongée dans la détresse la plus profonde, il ne serait pas de la sainteté de leur ministère d'oublier un instant le temporel, et de remettre l'exécution de leurs désirs, au jour où le peuple aura du pain assuré? C'est encore l'évêque d'Imola, leur chef visible, qui les instruit de leur devoir. Il dit dans un passage de l'homélie déjà citée : « Mes bien aimés coopérateurs, déployez toutes vos forces pour que les disciples de Jésus-Christ soient saintement fidèles aux autorités de la république. Chargés par le ciel de veiller aux intérêts spirituels du peuple, dirigeons-le, non-seulement vers la gloire de Dieu; mais encore à l'avantage de l'ordre public. »

Je suis, etc

LETTRE XXXIe.

*A M. Le Rond, cultivateur en la commune de *****.*

DICTIONNAIRE INFERNAL, OU RECHERCHES ET ANECDOTES SUR LES DÉMONS, LES ESPRITS, LES FANTÔMES, LES SPECTRES, LES REVENANS, LES LOUPS-GAROUX, LES POSSÉDÉS, LES SORCIERS, LE SABBAT, LES MAGICIENS, LES SALAMANDRES, LES SYLPHES, LES GNÔMES, ETC., LES VISIONS, LES SONGES, LES PRODIGES, LES CHARMES, LES MALÉFICES, LES SECRETS MERVEILLEUX, LES TALISMANS, ETC., EN UN MOT, SUR TOUT CE QUI TIENT AUX APPARITIONS, A LA MAGIE, AU COMMERCE DE L'ENFER, AUX DIVINATIONS, AUX SCIENCES SECRÈTES, AUX SUPERSTITIONS, AUX CHOSES MYSTÈRIEUSES ET SURNATURELLES, ETC. ETC. ETC., *par J. A. S. Collin de Plancy.*

Monsieur, je me souviens toujours avec plaisir de ces jours de mon enfance passés à la campagne, où les fées, les sylphes, les fantômes, les loups-garoux n'étaient pas pour moi des êtres fantastiques. Je n'oublierai jamais avec quelle confiance j'écoutais les contes merveilleux de ma nourrice, je me transportais dans ce monde imaginaire peuplé d'enchantemens, dont nos machines théâtrales ne donnent qu'une faible idée. Jamais je n'approchais du bois qui bornait notre champ, après sept heures sonnées, sans craindre de voir un loup-garou debout derrière un arbre, les yeux étincelans et la bouche béante. J'éprouvais un sentiment, difficile à définir, de crainte et d'espérance quand je voyais les bonnes femmes du pays, inquiètes du sort de leur fils parti pour la guerre, suspendre

un morceau du gâteau des rois au plafond de leur chaumière, le détacher et le remettre chaque matin après avoir examiné, avec une attention toute maternelle, si ce gâteau n'avait point subi quelque altération de mauvais présage. Il ne m'arrivait jamais de manquer de compter les convives à table; et quand, par extraordinaire, le fatal nombre treize se présentait, je courais toujours inviter un des compagnons de mes jeux, afin de prévenir la mort inévitable qui, sans cette précaution, aurait atteint dans l'année une des personnes invitées.

Il y a déjà long-temps que cet âge d'illusions s'est enfui; à ces enchantemens ont succédé ce qu'on appelle la raison et la vérité. Je ne crois presque plus aux revenans, je parcours les bois après dix heures du soir, et je pense même que j'oserais coucher dans la tour du Nord d'un château gothique. Aussi je suis bien fier quand j'entends au village certaines vieilles têtes raconter d'un air persuadé leurs superstitions et leurs histoires de fantômes. Je me permets quelquefois de sourire, ce qui les fâche beaucoup, et les confirme dans l'opinion que la révolution a détruit toutes les idées religieuses et morales. « Dans notre temps, disent-ils avec une sorte d'orgueil, on n'était pas si incrédule. Les gens les plus relevés croyaient à ce qu'il faut croire. Personne, il y cinquante ans, n'eut révoqué en doute l'histoire du dernier loup-garou qui apparut vendredi sous la grande Feuillée. M. le curé alors fut allé avec de l'eau bénite chasser le démon, et ce fléau n'eût point rendu nos pommiers stériles. Mais aujourd'hui doit-on s'étonner si les saisons sont dérangées, si l'on a de la pluie quand il faut du soleil, et du soleil quand il faut de la pluie; si les pommes sont plus petites qu'il y a trente ans, si le cidre est aigre, et si le raisin gèle avant de mûrir. C'est la révolution qui est cause de tant de maux. » Et alors ils recommencent leur conte, et terminent en disant leur *patenôtre blanche* en l'honneur de la sainte Vierge.

Ce que l'inexpérience et la faiblesse de l'âge produisent dans les enfans, l'ignorance et l'erreur le maintiennent parmi le peuple des campagnes. Si cette crédulité qui remplit les bois de fantômes nocturnes, les châteaux de revenans, qui assujétit la classe villageoise à mille observances vaines, n'avait d'autre défaut que de leur donner des notions fausses, et de captiver leur imagination aux dépens de leur raison, je ne la blâmerais peut-être pas; mais cette longue enfance du peuple exerce une autre empire sur lui; c'est à l'aide de ces superstitions qu'on l'abrutit, et qu'on en obtient une aveugle obéissance. Quand la gourmandise veut engraisser certains animaux, elle commence par leur crever les yeux, et finit par les manger. Voilà le secret du despotisme. Il faut donc remonter aux plus imperceptibles ramifications de l'erreur, parce que le moindre rejeton finit par ressusciter l'arbre. Sans doute notre imagination enfantine perdra quelque chose à la destruction des esprits; mais le genre humain et la liberté y gagneront. La liberté est une faculté qui ressort entièrement de la raison; la tyrannie s'entoure des prestiges de l'erreur. Éclairons le peuple, et nos détruirons le despotisme.

C'est pour dissiper la confiance qu'obtiennent encore certaines superstitions, que M. Collin de Plancy publie le *Dictionnaire infernal,* qui n'est plus aujourd'hui que le *Manuel des bonnes femmes.* Il a consulté toutes les archives de notre ignorance féodale; *le Petit Albert, Lavater,* les *Histoires prodigieuses et diaboliques, les poëtes* qui ont usé de cette mythologie, et il a rapporté le plus de *contes bleus* qu'il lui a été possible. Son titre de *Dictionnaire infernal* l'obligeait de nous donner la composition de chacun des *enfers* des diverses religions qui se rattachent à la bible. La cour infernale, d'après les poëtes chrétiens et les démonomanes, a ses princes et grands dignitaires, ses ministres, ses ambassadeurs, la maison des princes, et jusqu'à leurs menus plaisirs. Suivant cer-

tains cabalistes, Satan n'est plus le souverain de l'enfer, Belzébuth règne à sa place, et doit régner jusqu'à la fin des siècles.

On trouve dans le dictionnaire infernal une histoire complette de la *magie* noire, blanche, artificielle, naturelle, etc. Les songes y sont traités *ex professo* et la sorcellerie n'a point de secrets pour l'auteur. Il nous apprend que du temps de Charles IX, il y avait à Paris trente mille sorciers, et que dans toute la France du temps de Henri III, il y en avait plus de cent mille. Aussi les bûchers ne chômaient point, mais plus on en brûlait plus il en renaissait. C'est une bien mauvaise manière d'établir la vérité d'une croyance, que d'invoquer le témoignage de ses martyrs, car alors les sorciers seraient infaillibles, leurs martyrs étant pour le moins aussi nombreux que ceux de toute religion quelconque.

L'article des songes est curieux par la nomenclature des pronostics que l'on doit tirer des différens objets qui nous apparaissent en dormant. Malheur à qui voit en songe un chat-huant ou un corbeau, ces deux animaux lui présagent une mort certaine ! Il faut pour conjurer le péril qu'il voie le lendemain, soit du lard, soit une oie, ou au moins la corde d'un pendu ; car ces objets étant une sûre garantie de bonheur et de longévité, le songe de la veille est détruit par celui du jour, et le démon malfaisant combattu par un démon protecteur. Le pauvre qui, regardant du côté de l'orient, aura vu un arc-en-ciel, est sûr de faire fortune ; le riche n'aura l'assurance de s'enrichir encore, que si cet arc-en-ciel est du côté de l'occident ; les *boudins* annoncent des peines, et les *cervelas* présagent des plaisirs ; il est donc important de distinguer les uns d'avec les autres. Voir un aigle est d'un heureux présage, pourvu toutefois qu'il ne fonde pas sur la tête du songeur, car alors ce serait signe de mort. Une couronne, si elle est d'or, d'argent ou de verdure, promet

de hautes dignités; mais si cette couronne est formée d'os de morts, celui qui la porte mourra lui-même. Un soufflet reçu annonce la paix du ménage ; mais le pire de tous les rêves, c'est celui qui offre une belette, car le rêveur épousera certainement une méchante femme.

L'article des reliques contient des anecdotes assez piquantes. On montrait à l'abbé de Marolles la tête de S.-Jean-Baptiste qui est à Amiens : « *Dieu soit loué*, dit-il, en la baisant, *c'est la sixième que j'ai l'honneur de baiser.* » Les moines de Vendôme conservaient, dit Thiers, une des *Larmes* versées par Jésus-Christ, sur la mort de Lazare. Ils avaient fait imprimer un petit livre intitulé : *Histoire véritable de la sainte Larme que notre Seigneur pleura sur Lazare; comme et par qui elle fut apportée au monastère de la Sainte-Trinité de Vendôme, ensemble plusieurs beaux et insignes miracles, arrivés depuis* 630 *ans qu'elle a été miraculeusement conservée en ce saint lieu.* Le même auteur raconte que les moines de Coulombs conservaient le *pudendum* de Jésus-Christ.

On voit que le Dictionnaire infernal connaît de bonnes anecdotes, et combat franchement la superstition. Ce qu'il dit à l'article *Sainte-Ampoule* est assez curieux : « La Sainte-Ampoule fut perdue diverses fois, ou dans des guerres, ou par des accidens; mais elle revint toujours à son premier gîte, rapportée tantôt par un ange, tantôt par un pigeon blanc. On raconte que, sous le régne de Charles VII, l'arrivée des Anglais dans la Ville de Reims fit disparaître la Sainte-Ampoule, qu'on retrouva ensuite dans l'oreille d'une âne, pour le sacre dudit roi Charles VII. La Sainte-Ampoule est maintenant perdue, sans qu'on sache pourquoi elle ne reparaît plus, selon son ancienne et glorieuse habitude. »

Je crois, Monsieur, que l'ouvrage dont je vous ai entretenu obtiendra quelque succès. Il serait à désirer qu'on le lut surtout dans vos compagnes; il servirait de remède

contre certaines prédications, et contre de vieilles idées que bien des gens voudraient ressusciter. On y apprendrait à mépriser ces contes bleus qui méritent autant de crédit que le *Petit poucet*, ou *la Belle au bois dormant*, mais qui n'en méritent pas plus. J'ai commencé par vous dire que je ressens du plaisir en songeant aux jours de mon enfance où j'étais la dupe de ces saintes chimères ; ne croyez pas qu'en les signalant actuellement, je me mette en contradiction avec moi-même. En jouissant de mon ignorance passée, je ressemble au vieux matelot qui jouit en idée des périls qu'il a courus, sans désirer de les courir encore. Il en est de l'ignorance comme de tous les maux corporels ; on gémit en les éprouvant ; mais quand la souffrance n'est plus, son souvenir devient une des plus douces jouissances.

Je suis, etc.

Léon Thiessé.

LETTRE XXXII.

Au chevalier Durville.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Depuis long-temps nos publicistes laissaient à entendre qu'il était impossible que l'union de nos nobles alliés, resserrée par le besoin commun d'attaquer la France, ne se relâchât pas, au retour de la paix. Nos publicistes avaient raison. Déjà une étincelle a été jetée sur ce vaste foyer. Le grand duc de Bade, las de voir, au nom des principes de la monarchie légitime, ses plus belles contrées affaiblies et morcelées, par le roi de Bavière, son parent et son ami, lui a écrit poliment que mieux valait être vaincu sur un champ de bataille, que dévoré en détail dans un cabinet diplomatique. Le roi de Bavière, en témoignant sa douleur de ce que le duc de Bade veut lui faire la guerre, au mépris des sentimens d'amitié qui les unissent, répond qu'il lui est cependant impossible de mettre un terme à la dévastation des états de *Monsieur son frère;* qu'ainsi, malgré tout le regret qu'éprouve son cœur sensible, il est obligé de prendre de force, ce qu'on refuse de gré; laissant au ciel à décider lequel des deux à tort de celui qui pille ou de celui qui est pillé. Voilà dans quel état en sont les affaires de ces deux cabinets; mais ce qui donne beaucoup à penser, c'est le penchant à l'imitation si naturel aux princes. On craint que les autres rois d'Allemagne, soit pour prendre part à la dépouille du vaincu, soit pour occuper l'attention de leurs peuples, ne se mêlent du combat. Le bruit du canon, l'odeur de la

poudre, la musique guerrière, ont ordinairement pour les souverains des effets contagieux. Aux yeux de l'homme qui réfléchit, la guerre presque allumée entre la Bavière et le duché de Bade, si peu importante en elle-même, peut produire en Allemagne l'effet d'un premier coup de tocsin. Tant d'intérêts divers froissés dans tous les sens, tant de prétentions opposées l'une à l'autre, sont des matières inflammables que la moindre particule ignée peut embraser. Heureux au reste la Bavière, et le duché de Bade, si les hauts alliés ne se croient point obligés d'intervenir dans leurs différens ! Le bon La Fontaine qui a tout dit, comme le remarquait sir Michel Bruce, leur a montré leur sort dans la fable du lapin et de la belette, croqués simultanément par leur médiateur, sire rominagrobis.

— Plusieurs villes, villages et communes du département de Coblentz, adressèrent, le 8 octobre dernier, des représentations au roi de Prusse, à l'effet d'obtenir de lui la constitution qui depuis long-temps leur est promise. Sa Majesté a trouvé cette impatience indiscrète. Elle a pensé que, bien que la liberté dût avoir des charmes pour ses sujets, ils devaient s'en rapporter à un roi qui sait beaucoup mieux qu'eux ce qu'il leur faut. Le petit-fils du grand Frédéric a répondu à son peuple qu'il était mécontent, et que le despotisme étant sa propriété de droit divin, il lui semblait étrange qu'on lui indiquât l'époque fixe où il devait s'en départir. Plus on lui fera de représentations, moins, dit-il, il se hâtera d'accomplir sa promesse. Telle est la conduite de ce prince, à l'aïeul duquel Voltaire adressait ce beau vers :

Titus perdit un jour, et vous n'en perdrez pas!

— Il y a une manière de tout interprêter à son avantage. L'Espagne depuis deux mois est privée de nouvelles

de ses colonies. Elle en conclut que tout va bien. D'autres en concluraient que tout va mal. En effet, si les communications étaient libres, elle apprendrait certainement ce qui se passe. Si elle remportait l'avantage dans quelques combats partiels, elle ne négligerait pas l'occasion d'en faire des victoires complettes. Je me souviens d'avoir lu dans les bulletins étrangers, publiés pendant nos guerres, des réflexions critiques sur la rédaction des relations de Bonaparte. On le plaisantait très-spirituellement sur le soin qu'il prenait de détruire d'un trait de plume des corps ennemis, et de s'en créer à lui-même avec une semblable facilité. Ces plaisanteries très-piquantes n'étaient pas seulement faites par nos ennemis, certains *bons* Français le répêtaient avec une rare complaisance. Pourquoi donc lorsqu'une exagération si ridicule se reproduit aujourd'hui dans les gazettes espagnoles, plusieurs feuilles françaises y ajoutent-elles la foi la plus entière? Je suis persuadé que la gazette royale de Madrid changerait demain ses royalistes en géans, et en ferait autant d'Amadis et dé Galaor, *Ces pourfendeurs d'hommes ;* la Quotidienne accueillerait les récits du journaliste ibérien avec une foi aussi robuste, que lorsqu'elle raconte des miracles. Quoi qu'il en soit, la nature des choses, le nombre et l'esprit des indépendans, prouveront toujours aux hommes sensés l'impossibilité pour l'Espagne de s'opposer à l'affranchissement de ses colonies. Alors même qu'elle enrégimenterait tous les moines répandus depuis Bilbao jusqu'à Cadix, ce qui assurément formerait une armée fort nombreuse, quand elle y joindrait la milice du Saint-Office, et celle de la Sainte-Hermandad, les colonies ne s'en affranchiraient pas moins. Sa cause, en Amérique, est plus désespérée que jamais. Son pouvoir est à l'agonie, et le médecin qu'elle emploie pour lui rendre quelque force, Morillo ne sert qu'à accélérer un dénouement inévitable.

— L'ouvrage de M. Brissot-Thivars, quoique rendu à l'auteur, par un jugement solennel, n'a point été publié; mais un autre défenseur des *Bannis* vient de se produire, et de faire des efforts très-louables pour contribuer au rappel d'hommes que leur malheur rend dignes de tout notre intérêt. Sous un gouvernement juste, il doit être permis de plaider la cause de l'infortune. Sous des régimes que nous nous gardons de comparer au nôtre, on vit paraître la *Défense des émigrés,* le poëme *de la Pitié,* et plusieurs autres écrits où l'on prenait le parti des proscrits d'alors, devant le tribunal des proscrits d'aujourd'hui. Ce serait donc faire injure au présent, que de le supposer moins juste et moins compâtissant que le passé. Nous ne sommes ni les apologistes, ni les accusateurs des lois qui ont banni de France plusieurs de nos concitoyens; nous ne defendons, ni ne condamnons ceux qu'elles ont atteints; mais nous devons les plaindre, et désirer leur retour, parce que nous ne connaissons aucune disposition législative qui interdise la pitié et punisse les larmes. L'auteur de la *Défense des bannis* se fait tour-à-tour l'avocat de chacun des exilés; nous applaudissons à sa courageuse logique. Si nous étions juges, nous prononcerions, nous ne sommes que Français, et nous nous contentons de gémir. Il est des écrivains dont la coutume, depuis vingt-cinq ans, est de secourir le vainqueur, et de frapper les victimes; nous les méprisons et ne les imitons pas. Il est des hommes pour lesquels c'est être coupable que d'êtrepuni, à nos yeux, être puni, c'est être malheureux. Quand on voit la France privée aujourd'hui d'hommes qui en étaient hier l'honneur, d'écrivains qui l'illustraient, de jurisconsultes qui l'éclairaient, de généraux qui protégeaientson territoire; on ne peut se défendre d'éprouver un sentiment de douleur, et d'appeler de tous ses vœux le jour où la grande famille française sera réunie sur le sol de la France. Plus ce jour sera éloigné, plus, selon nous, la pacification pu-

blique sera reculée. Si cette opinion est une erreur, elle n'est pas un crime.

Un poëte de beaucoup de talent m'a fait remettre une épître au roi, en faveur des exilés. Je ne puis me défendre d'en rapporter quelques phrases. Le ton sensible et vrai de cette composition la rend digne du sujet.

Aux murs de Washington, sur les bords de la Dyle,
Aux monts Helvétiens, errans, et sans asile,
Louis, des malheureux, des Français égarés
Traînent dans la douleur des jours désespérés.
Les frimats ont trois fois attristé la nature,
Trois printemps à la terre ont rendu leur parure,
Depuis le jour fatal, où la rigueur des lois
Oubliant leurs travaux, leur gloire, leurs exploits,
A fermé sur leurs pas le seuil de la patrie,
Et proscrit leur mémoire insultée et flétrie......
Fortunés citoyens, dont les vents et le sort
Ont toujours enchaîné le vaisseau dans le port,
Paisiblement assis au foyer de vos pères,
Pouvez-vous de l'exil vous peindre les misères?
Savez-vous les chagrins qui, sous d'autres climats,
De ces infortunés environnent les pas?
Votre cœur, de leurs maux ignore l'étendue,
Pour chérir sa patrie, il faut l'avoir perdue.....
Lorsque sur l'échafaud, frappé du fer des lois,
Le coupable périt, il ne meurt qu'une fois;
Mais chaque jour l'on meurt, loin de tout ce qu'on aime,
Chaque jour dans l'exil on survit à soi-même.
Contemplez ces proscrits, languissans, abattus,
Concentrant dans leurs cœurs leurs maux et leurs vertus.
Ah! qu'ils sont différens de ceux-là qui naguère,
Revenaient le front ceint des palmes de la guerre,
Ou qui, de Melpomène exprimant les fureurs,
Au théâtre, attendris, s'enivraient de nos pleurs!
Où sont ces magistrats, ces légistes célèbres,
Dont la voix du barreau dissipa les ténèbres;
Qui, de l'Escaut au Tibre, à vingt peuples amis,
Dictaient ou confirmaient les arrêts de Thémis.
Est-ce là l'orateur dont la douce éloquence,
Aux mains du despotisme enchaînait la vengeance?

Ou l'artiste fameux, dont le mâle pinceau,
Des plus mâles vertus a tracé le tableau?
Tandis que leurs écrits, leurs exploits, leurs ouvrages,
Des peuples étonnés recueillent les hommages;
Ces illustres bannis, moins heureux que leur nom,
De climats en climats, de prison en prison,
Promènent au hasard leur fuite vagabonde,
L'Europe les repousse et leur ferme le monde.......
O toi, qui peux d'un mot dissiper leurs douleurs,
Prince, daigne tarir la source de leurs pleurs!
De ces cœurs ulcérés entreprends la conquête,
Pardonne aux malheureux dont je suis l'interprête.....
Que dis-je? je le suis de leur famille en deuil,
Je le suis des Français, dont ils étaient l'orgueil.
Le barreau, de *Merlin* réclame les oracles.
Du pinceau de *David*, si fertile en miracles,
Le Louvre en pleurs attend des chefs-d'œuvre nouveaux.
Nos guerriers, à grands cris, rappellent leurs rivaux,
Les vainqueurs d'Jéna, d'Austerlitz et d'Arcole.
Du trépas de Ducis, souffre qu'*Arnault* console
Melpomène, dont seul, par déclatans succès,
Il peut sécher les pleurs et calmer les regrets.
Quelle honte pour nous, si, sur d'autres rivages,
S'enflammait leur génie, et naissaient leurs ouvrages?
Si, dépouillant Paris de la palme des arts,
Bruxelles, dans ses murs, voyait de toutes parts,..
Accourir, empressés d'admirer les modèles,
Les enfans d'Apollon aux grands maîtres fidèles!...... etc.

. . . .

— Enfin le drame d'Albi est terminé. Il n'y a plus d'espoir pour les acteurs de se soustraire à la juste punition de leur crime. Ce qu'on doit regretter seulement, c'est que le tribunal ait, en quelque sorte, justifié certaines exclamations de Bastide, en faisant arrêter un de ses témoins. Les preuves qui pèsent sur ce condamné n'étaient-elles pas suffisantes, et que pouvait-on craindre en laissant parler ses témoins à décharge? Non que je prétende qu'on leur ait fermé la bouche, mais on conviendra avec moi,

que l'emprisonnement de l'un d'eux ne pouvait rassurer les autres, et leur laisser toute la liberté morale qu'un témoin doit avoir. Quoi qu'il en soit, il tardait aux lecteurs de journaux de voir cette affaire terminée ; un drame intéresse, pourvu qu'il ne soit pas trop long. On a remarqué que nul journal n'a rendu un compte aussi détaillé de cette affaire que *la Quotidienne*. Celà était dans l'ordre. La *Nonne sanglante*, en fait de relation de crimes, doit avoir la priorité.

— LE PARASITE. (*Imitation de Plaute.*)

C.......n vend ses vers, et M.,.e-B..n sa prose;
A déchirer les gens, L.....n (1) gagne son pain;
A....r vit de l'ennui que sa plume nous cause.....
Et moi je meurs de faim.

Voilà vingt ans antiers qu'à la naissante Aurore
J'apparus affamé, maigre enfant de l'Amour :
Voilà vingt ans entiers, et la faim me dévore
Comme à mon premier jour.

En vain la pauvreté, mère de l'industrie,
Vers la palme des arts dirigea mes efforts;
Elle ne peut, hélas! apprendre à mon génie
L'art de nourrir mon corps.

Ainsi que Pelletier, j'écris le mélodrame;
Théaulon, mieux que moi, ne fait point d'opéras;
Comme toi, bon Pillet, je lance l'épigramme.....
Et je ne dîne pas.

Faut-il que ce soit moi qu'un tel malheur accable?
Je suis si bon, si doux! j'ai tant d'honnêteté!
Jamais amphitrions ne m'ont offert leur table
Que je n'aie accepté.

(1) Ces messieurs sont, dit-on, auteurs du Spectateur.

Béni soit le premier dont la douce éloquence
Unit ces quatre mots : *Venez dîner chez moi!*
Pour qu'il les dît encore, en ma reconnaissance,
Je voudrais qu'il fût roi.

Mais le bien est-il fait pour durer sur la terre?
Cette phrase n'est plus; une pire en tient lieu.
L'ami dit à l'ami, le frère dit au frère :
« *Je dîne en ville, adieu.* »

C'est vous seuls, mots affreux que je suis las d'entendre,
Qui me forcez d'aller près d'un grand ou d'un roi,
Criant, comme R....t : Maître, je suis à vendre;
De grâce, achetez-moi,

— Nous avons pris dans un livre intitulé : *Mémoires de John Ker de Kersland*, et publié au commencement de ce siécle, la copie suivante d'un privilége donné à un espion.

« Comme nous sommes convaincus de la fidélité et de la loyauté de *John Ker de Kersland*, écuyer, et des services qu'il nous a rendus ainsi qu'à notre gouvernement, nous lui accordons par ces présentes permission de s'associer avec tous ceux qui sont mécontens de nous et de notre gouvernement, de la manière qu'il jugera convenable pour notre service.

» Donné en notre château de Windsor, le 7 juillet 1707, et de notre règne le sixième. »

— Vous parlerai-je du Champenois? Oui, quand ce ne serait que pour qu'il y eût en France au moins un individu qui en parle. Je dis en France, parce qu'il à pris soin de nous assurer qu'on avait parlé de lui en Angleterre, ce qui est sans doute très-honorable. Or, cet illustre écrivain dont l'Angleterre a parlé, trouve étrange qu'un

pair de France, dont tous les bons citoyens admirent la conduite et le caractère, ait dit à la tribune que la loi sur le recrutement était destinée à consolider la *république.* Ce n'est point là un *lapsus linguœ,* comme il l'avoue très-élégamment. Les mots *res publica,* dont est formé celui de *république,* signifient la *chose publique,* et furent toujours employé dans ce sens, et sous les Tarquins, et sous les Consuls, et sous les Césars. Il est d'ailleurs mille écrivains français qui se sont servis du mot *république* comme synonyme de ceux d'*état* de *constitution civile.* Assurément l'expression est très-convenable, et le Champenois mériterait bien d'être accusé d'un *lapsus ingenii.* Il paraît que cet habile censeur a beaucoup plus d'intelligence, quand il s'occupe de *la chose privée.* On assure qu'il est un employé réformé, et c'est ainsi qu'on explique son admiration pour un seul des vers du *Susceptible par honneur :*

On peut perdre sa place et garder son mérite.

Oui, mais quand on a une place et pas de mérite, la qualité d'employé réformé ne saurait en faire avoir.

— Des journaux, pour lesquels un indépendant est un monstre digne de tout maux, n'ont pu voir, sans indignation, le banquet d'adieux donné par les amis de la charte au côté gauche de la chambre des députés. Ce qui doit cependant étonner c'est qu'ils aient rapporté une foule de noms invités à cette fête toute nationale. Il faut ou que quelqu'un de leurs nouvellistes se soient introduit dans l'assemblée, ou qu'ils y aient eu des intelligences d'une nature trop équivoque pour que je puisse les qualifier. Les libéraux, au reste, leur ont pardonné la malveillance, et même la perfidie avec laquelle ils ont associé cette fête de famille avec les assemblées tumultueuses de *Spa-Fields.*

Ils n'attendaient pas de *la Gazette* et de *la Quotidienne* des éloges dont ils eussent rougi. Dans ce siècle il faut choisir ses panégyristes.

La solennité de l'arc-en-ciel s'est passée dans l'ordre le plus parfait. Les membres les plus honorables du côté gauche s'étaient rendus à l'invitation de leurs concitoyens; MM. Casimir Perrier, Voyer d'Argenson, Chauvelin, Bignon, Dupont (de l'Eure), Tronchon, Saulnier, Savoye Rollin, M. Lanjuinais, étaient mêlés à une foule de gens de lettres distingués, et de jeunes écrivains qui sont l'espoir de la cause indépendante. M. Lafitte n'y était pas.

Aucun toast n'a été porté. Comme il se pouvait que quelque faux frère se fût glissé dans la salle, il n'eût pas été convenable que l'on entendît porter des santés telles que celles de *la Quotidienne* et *du Journal des Débats;* on a préféré garder le silence. Des cors ont exécuté plusieurs airs nationaux qui ont électrisé l'assemblée. En se quittant, chacun avait fait des progrès dans l'estime des autres ; à voir cette réunion polie, modérée et patriotique tout à-la-fois, on reconnaissait l'erreur, ou plutôt la mauvaise foi de ceux qui prétendent qu'on ne peut être ami de la liberté et de l'égalité sans avoir cette grossière âpreté de mœurs, ces formes rudes et sauvages qu'on vit trop souvent à une époque où la révolution s'était résolue en anarchie civile et morale. Quand on compare la conduite des divers partis, leurs querelles politiques et littéraires, la politesse de leur ton et de leurs procédés, on est obligé de convenir que s'il y a encore aujourd'hui des *sans-culottes* et des *jacobins*, ils sont assurément *ultra-royalistes.*

Je suis, etc.

ÉPIGRAMME.

Sur la chambre des députés.

Dans ce séjour de la justice,
Où l'on célèbre chaque jour
Le patriotisme du Suisse
Et la liberté de la cour,
Et les vertus de la police;
Trois régimes, dit-on, sont vantés tour à tour.
Le côté droit réclame, au nom de sa mémoire,
Le régime de nos aïeux.
Du régime de la victoire,
Le côté gauche est amoureux.
Et contre eux, le centre unanime,
Laissant la faim aux partis obstinés,
Ne reconnaît de légitime
Que le régime *des dîners*.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous ; car c'est pour votre bien.
VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Considérations sur la révolution française, par madame de Staël. — Spectacles. — De l'état des protestans en France depuis le 16e siècle jusqu'à nos jours. — Politique extérieure et chronique scandaleuse.

LETTRE XXXIIIe.

Paris, le 29 mai 1818.

A Monsieur Dumesnil, négociant.

CONSIDÉRATIONS SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, PAR MADAME DE STAEL.

MONSIEUR,

UNE tombe qui vient de s'ouvrir commande le respect; quand la mort a frappé un écrivain distingué par des connaissances variées, par un talent rare, auteur d'une foule d'ouvrages d'un mérite incontestable, on doit à sa mémoire un tribut de regrets ; quand cet écrivain est une femme, d'autant plus digne d'admiration que la faiblesse

de son sexe semblait devoir l'éloigner des hautes spéculations de la politique et de la philosophie, ces regrets doivent s'unir au sentiment d'une bienveillante indulgence. Si des amis, entraînés par la prévention si naturelle à un attachement sincère, s'empressent de faire connaître au public des ouvrages que la mort ne lui a point permis d'achever, et qu'elle-même a peut-être jugés indignes de voir le jour, on doit applaudir à leurs intentions, et épargner à l'écrit publié sans la participation de son auteur, une censure trop sévère ; mais comme, dans aucun cas, la vérite ne doit être déguisée, comme il n'est point de considération plus forte que l'intérêt général, il est permis, il est ordonné aux écrivains amis de leurs pays, de combattre l'erreur en rendant hommage au talent qui n'a point désespéré de lui donner la couleur de la vérité.

Madame de Staël n'a point participé à la publication de son livre ; peut-être même ne l'eût-elle point imprimé tel que nous le lisons aujourd'hui. Les beautés sont à elle, les défauts ne peuvent lui être reprochés, puisque nous devons supposer qu'elle les eût fait disparaître si elle avait vécu plus long-temps. Les éloges lui appartiennent, et si l'on doit faire de justes critiques, elles ne s'adresseront pas à sa mémoire, mais elles sont dues à la raison du lecteur.

« Les contemporains ne sont pas les plus en état d'écrire l'histoire, » dit Duclos ; ce principe explique la disette où nous nous trouvons de bonnes histoires de la révolution française. Cette disette, Mme de Staël l'a-t-elle fait cesser ? je ne le crois pas. « Un historien, dit Bayle, doit sacrifier à l'amour de la vérité ses liaisons de famille, ses ressentimens personnels ; il doit oublier les injures qu'il a reçues ; ce qu'il donne à des considérations particulières, il l'enlève à la vérité du récit. » Madame de Staël a-t-elle toujours oublié quels liens l'attachaient à M. Necker ? ses res-

sentimens personnels contre Bonaparte ne paraissent-ils jamais dans les réflexions qu'elle fait sur cet homme extraordinaire ? Les Anglais ne trouvent-ils pas dans son ouvrage, et quelquefois aux dépens de la vérité, une récompense pour l'asile que l'auteur en a reçu ? Bayle condamne encore les historiens que l'amour de la patrie rend injustes ; qu'aurait-il dit de ceux qui sont injustes par leur amour pour un peuple étranger, pour un peuple ennemi de leur patrie ? Je ne dis rien des contradictions perpétuelles de l'auteur, dans ses jugemens sur les choses et sur les hommes. Il est à croire qu'un aussi excellent esprit que le sien les eût conciliées, si elle eût pu revoir son ouvrage.

L'écrit de madame de Staël a été également loué par tous les journaux ; le *Journal du Commerce* et *la Minerve* en ont exalté le patriotisme; la *Gazette* et la *Quotidienne* ont applaudi aux idées aristocratiques dont il abonde. Ce concert de louanges prononcées par des bouches si différentes, prouve, ce me semble, que les *Considérations sur la révolution française* renferment les principes les plus opposés. L'accord des éloges me démontre la contradiction des idées. Il me fait croire que l'ouvrage manque d'unité de principes, et, je dois l'avouer, c'est un défaut très-grave. J'aime mieux un livre ultra-royaliste depuis le commencement jusqu'à la fin, qu'un écrit composé tantôt sous la dictée d'un parti, tantôt sous celle d'un autre. Le premier n'a point de séduction pour les lecteurs, même les plus irréfléchis; l'autre est une arme à deux tranchans, également nuisible à toutes les opinions, et qui rebrousse dans la main de celui qui veut s'en servir.

Un autre défaut non moins grave dans une production sortie d'une main française, c'est de ressembler à une apologie d'une nation ennemie de la France. J'ignore si le général qui a remporté la bataille de Waterloo doit ce succès à son talent militaire, ou à sa vertu, et à son amour

de la liberté européenne ; ce que je sais, c'est que cette opinion a beaucoup d'adversaires en France, et même en Angletere. Mais ce qui a droit de révolter tous les lecteurs français, c'est la préférence injuste et anti-nationale que l'auteur donne à l'Angleterre sur la France ; préférence telle, qu'elle déclare que si elle était placée dans l'alternative de choisir entre la ruine de l'une et celle de l'autre, elle condamnerait sa patrie, et voterait en faveur de la Grande-Bretagne. Le parallèle établi entre les deux États rivaux ne m'étonnerait nullement dans un écrivain anglais ; mais j'avoue qu'il est triste et nouveau pour moi de voir une plume française signer la perte de son pays. L'Angleterre, dit l'auteur, a pour elle cent ans de liberté et de vertu ; la France n'a rien à mettre dans la balance. Quant à la liberté, je suis forcé de convenir que le fait est vrai ; mais je ne concevrai jamais que l'on nomme vertu cet égoïsme farouche qui ne veut de liberté que pour lui seul, qui la défend aux autres nations : semblable à ce dragon des Hespérides, fidèle et sauvage gardien des trésors qu'il possédait sans y toucher. Si la France n'est point libre encore ; si vingt ans de révolutions ne nous ont encore amenés qu'à l'aurore de la liberté, je ne puis voir d'autre obstacle aux désirs du peuple français que cette Angleterre, dont la conduite extérieure fut un despotisme perpétuel. Cette opinion est, je le sais, contraire à celle de madame de Staël ; cette femme célèbre prétend que l'Angleterre fut étrangère à toutes les révolutions, à tous les attentats dont la France a été le théâtre. Jeune encore, je n'ai point assisté à nos troubles ; mais une foule de bons esprits, et d'hommes éclairés, partagent l'opinion que tous nos documens historiques m'ont fait concevoir. Un grand nombre d'écrits publiés depuis deux ans, tant en France qu'en Angleterre, la participation atroce et odieuse de cette puissance dans nos deux Vendée, les affaires de Moreau, de Pichegru et de Georges, tant d'évènemens

et d'attentats différens me semblent détruire les assertions de l'auteur que je combats. Madame de Staël prouve très-bien que la liberté ne peut se soutenir par des moyens despotiques ; or, je le demande, les moyens qui, comme tout le prouve, ont été employés depuis vingt-cinq ans par l'Angleterre, contre la république française, étaient-ils conseillés par l'amour de la liberté européenne ?

Le livre de madame de Staël est divisé en trois parties : la première et la moitié de la seconde ne sont autre chose qu'une histoire apologétique de M. Necker. La seconde moitié du deuxième volume est une satire continuelle des actes du gouvernement français, depuis le 18 brumaire jusqu'à la restauration ; enfin le troisième, d'abord consacré à de très-sages réflexions sur la restauration de 1814, se termine par un éloge complet de l'Angleterre dans tous ses rapports politiques et moraux. Un chapitre très-éloquent contre l'alliance de la religion et de la politique, distrait agréablement le lecteur, fatigué de raisonnemens par trop britanniques.

Je vois dans madame de Staël un esprit juste et libéral, dominé par la sensibilité de ses souvenirs, et par les admirations de son enfance pour tout ce qui porte le nom anglais ; je retrouve en elle la fille adorée d'un ministre honnête homme, mais souvent trop faible, et trop faiblement attaché à son parti ; je retrouve en elle une femme qui n'a pas oublié que les soupçons de Bonaparte l'exilèrent pendant quatorze ans ; qui, séparée de la France, s'accoutuma trop à l'idée qu'elle était cosmopolite ; je retrouve en elle la femme célèbre et honorée qui, de retour à Paris, obtint du gouvernement du roi de justes restitutions ; je retrouve en elle un talent très-distingué, des observations fines et profondes, des images nobles et poétiques ; mais ce que j'y cherche en vain, ce que tout lecteur désintéressé ne peut y trouver, c'est un historien impartial ; un historien qui, de cette région élevée où Lucrèce

place le philosophe, contemple d'un œil stoïque les petites discussions des hommes égarés sur le vaste chemin de la vie, les luttes misérables de l'esprit de parti, les contestations nobiliaires; tous ces intérêts privés qui se heurtent sans cesse, dans les coteries littéraires et politiques, dans les clubs démagogiques ou royaux, et jusque dans les palais des rois.

Dans une prochaine lettre, j'examinerai avec quelque détail les diverses parties de l'ouvrage de Madame de Staël. Si l'intérêt de la vérité me force de signaler quelques erreurs de faits ou de doctrines, je rappelle encore que l'auteur n'en peut être entièrement responsable, la mort l'ayant enlevée à notre admiration avant qu'elle ait pu perfectionner son style, et réformer des idées jetées sur le papier dans un moment d'enthousiasme (1).

Je suis, etc.

LÉON THIESSÉ.

---

(1) On va publier par souscription un ouvrage intitulé : *Examen critique de l'ouvrage posthume de madame de Staël*, ayant pour titre: *Considérations sur les principaux évènemens de la révolution française*, par J. Ch. Bailleul, ancien député. Six cahiers in-8° de 150 pages au moins chacun, formant ensemble deux volumes. Ces cahiers paraîtront de quinzaine en quinzaine, à partir du 20 juin prochain.

LETTRE XXXIVe.

A Madame de Sénanges.

LES SPECTACLES.

Nous commençons à sentir les heureux effets de la concurrence. La Comédie-Française songe enfin à renouveler son répertoire. Inquiète de la rivalité de l'Odéon, dont elle est menacée, elle lui dispute un auteur qu'elle avait imprudemment dédaigné. Vous n'ignorez pas que M. *Souque* avait d'abord présenté son *Chevalier de Canolle* au théâtre de la rue de Richelieu. Un refus l'obligea de se réfugier à l'Odéon. Le public l'a vengé d'un mépris injuste. Une autre comédie du même auteur, reçue depuis longtemps par les comédiens-français, languissait dans l'attente, ainsi que bien d'autres, et M. *Souque* sollicitait vainement la faveur d'une représentation, au milieu de cette foule d'auteurs qui, leurs pièces à la main, demandent à *passer*, et ne ressemblent pas mal à ces ombres que la Fable nous représente, se pressant au bord du Styx et suppliant le paresseux nautonnier de les transporter sur l'autre rive. M. *Souque*, impatienté, a, dit-on, parlé de retirer sa pièce, de la présenter au théâtre Favart, et les comédiens se sont souvenus de l'aventure de *Canolle*. Voilà l'histoire d'*Orgueil et Vanité*, comédie en cinq actes et en prose, dont on annonce la prochaine représentation. En attendant, des ouvrages anciens sont remis au théâtre. *Edouard en Ecosse* a été offert au public, après le succès de la *Manie des grandeurs*, comme pour donner une preuve de l'extrême variété du talent

de M. Duval. On venait d'applaudir une comédie d'un genre sévère, et pour ainsi dire classique; il était curieux de la comparer à un ouvrage qu'on avait cherché à flétrir du nom de mélodrame. A quelque genre qu'appartienne *Edouard en Ecosse*, il n'est assurément pas du genre ennuyeux.

Je viens d'assister à la reprise de *Mustapha et Roxelane*, tragédie de M. de Maisonneuve. On aurait pu la donner pour une pièce nouvelle; peu de spectateurs se seraient avisés de réclamer. Malgré le succès prodigieux qu'elle obtint dans sa nouveauté, elle était tombée dans l'oubli depuis plus de trente ans. Elle ne méritait ni cette éclatante fortune, ni ce triste abandon. Un style sans couleur, une versification monotone, des pensées si communes et si faiblement exprimées que la rime du premier vers fait presque toujours deviner le second, un rôle froid et défectueux, ne laisseront probablement jamais à la tragédie de M. Maisonneuve qu'une place secondaire dans le théâtre du second ordre; mais un sujet heureux, une fable simple et habilement tissue, une action rapide et qui, faisant naître l'intérêt dès les premières scènes, le soutient jusqu'à la fin avec les seules ressources du sujet, sont des qualités qui lui assurent un succès constant à la représentation.

Il n'est pas étonnant que plusieurs auteurs aient essayé de mettre sur la scène l'aventure touchante de Mustapha et de son frère Zéangir. Rien de plus dramatique que l'amitié de ces deux jeunes princes, et les efforts inutiles d'une marâtre ambitieuse pour les armer l'un contre l'autre. C'est un véritable phénomène dans l'histoire ottomane, que cette amitié héroïque, si contraire aux usages du sérail, où, vous le savez,

Un frère rarement laisse jouir ses frères
De l'honneur dangereux d'être sorti d'un sang
Qui les a de trop près rapprochés de son rang.

Quand les intrigues de Roxelane eurent arraché au crédule Soliman l'arrêt de mort de son fils, et que Mustapha eut péri sous la main des muets, Zéangir expira de douleur sur le corps de son frère, et priva ainsi sa mère du fruit d'un crime qui devait le faire monter au trône.

Le *grand Soliman* ne pouvait jouer dans la tragédie que le rôle qu'il joue dans l'histoire, celui d'un tyran imbécille qui sacrifie ses enfans à sa favorite. L'art du poète eût été d'écarter de la scène ce personnage ridicule, comme Racine a su éviter dans la tragédie de Bajazet le rôle d'Amurat. Soliman, représenté par Colson, fait rire le parterre au dénouement, lorsqu'il considère ses deux fils expirans, victimes de sa crédulité, et que Lafon lui dit d'une voix mourante : *Modérez-vous, mon père.* Il serait injuste de reprocher à cet acteur sa faiblesse dans un rôle qu'il est impossible de rendre supportable. Michelot montre un talent fort distingué dans le rôle de Zéangir. La déclamation ampoulée de Melle Petit fait disparaître toutes les nuances du caractère de Roxelane, fort habilement tracé par l'auteur. Elle a mérité des applaudissemens quand elle a voulu être naturelle. Ses défauts me paraissent tenir à de mauvaises habitudes, et je la préfère à une autre débutante, Mme Cosson, qui n'a reçu de la nature que les qualités qui frappent les yeux.

Les acteurs de Favart s'apprêtent à soutenir la lutte qui va bientôt s'engager entre eux et leurs voisins ; ils essaient leurs forces sur des pièces communes aux deux répertoires, *les Ménechmes, la Femme jalouse, les Jeux d'Amour et du Hasard.*

C'est peut-être pour monter leur ton au diapazon de la tragédie, qu'ils ont joué *Fiesque et Doria,* drame historique, imité de Schiller. Cette pièce nouvelle a réussi, puisqu'il est convenu que le bruit des applaudissemens et le silence des sifflets sont, sinon un témoignage de mérite, du moins des signes de succès; mais quand on cherche la

cause de ce succès, on se persuade qu'il y a un destin pour les pièces de théâtre aussi bien que pour les livres.

Quelques jours avant la 1re représentation, l'auteur a prévenu le public, dans un Journal, qu'il avait emprunté deux scènes à Schiller, et qu'il s'était écarté de l'histoire (en lui demandant bien pardon de la liberté grande) : c'est un usage adopté depuis quelque temps par les auteurs qui se sentent coupables de quelque faute, d'en faire d'avance l'humble aveu dans les journaux, comme si cette confession devait nécessairement leur mériter l'absolution. Pour moi, je persiste à déclarer l'auteur coupable, non d'avoir fait des emprunts à Schiller, mais de les avoir faits sans profit pour lui-même; non d'avoir contredit l'histoire, mais de n'avoir pas substitué à la vérité des fictions heureuses. En littérature, les larcins et les mensonges se pardonnent facilement; le tout est de bien voler et de bien mentir.

La *jeune Veuve,* comédie en un acte et en vers de M. Delrieu, vient d'être jouée au même théâtre et favorablement accueillie. C'est un sujet dans le genre des pièces de Marivaux; une surprise de l'amour qui se glisse dans le cœur d'une femme sans qu'elle s'en doute. L'idée principale est assez commune, et je n'ai rien trouvé de bien neuf dans l'exécution ; mais le style a de l'élégance et de la facilité, et quelques détails sont traités avec agrément. Cet ouvrage n'augmente pas beaucoup les droits que M. Delrieu peut avoir à la succession académique de M. de Roquelaure; mais il rappelle assez heureusement le nom et les titres plus importans de l'auteur.

Le théâtre de Rouen vient de céder à Favart un de ses bons acteurs. Boucher a des qualités sur lesquelles la seconde Comédie-Française peut fonder des espérances. J'attends pour le juger qu'il se soit montré dans des rôles importans du grand répertoire. Boucher a pour successeur Périer : je l'en félicite ; nous autres Normands nous sommes

un public fort peu débonnaire et très-paresseux pour applaudir. Aussi les entrepreneurs de succès ne font-ils pas fortune chez nous comme à Paris.

La *Promesse de Mariage*, ou *le Retour au Hameau*, est une petite pièce qui ne relèvera pas l'Opéra-Comique. Elle ressemble à tout, et ne ressemble à rien. Les auteurs, déjà connus par des pièces pleines d'esprit et de gaîté, se sont trompés dans le choix de leur sujet, et M. *Benincori*, dont la musique est très-agréable, ne s'est pas moins trompé dans le choix de la pièce sur laquelle il a travaillé. Au reste, les MM. *Dieulafoi* et *Gersin* n'ont point été abandonnés dans leur chute par leurs utiles amis. L'orage a été d'autant plus violent, qu'ils ont lutté avec vigueur pour le conjurer.

Qui l'emportera, des *Variétés*, ou de Potier et de la *Porte Saint-Martin?* Cette grande question occupe encore les esprits et partage les opinions. Jadis les dieux n'ont pas été plus attentifs au démêlé de Troie et de la Grèce. *Les Originaux* composent encore à-peu-près tout le répertoire de Potier; il brode toujours sur ce canevas, qui commence à s'user : l'étoffe n'en est pas solide. La représentation du *Sérail en goguette* a été pour cet acteur une nouvelle occasion de succès; mais la pièce n'a pas réussi. *Les Variétés* font de grands efforts, dont elles ont jusqu'à présent retiré peu de fruit. *Le Séducteur au Village* et *M. de Gauchenville* sont tombés. La première de ces pièces a été sifflée avec une ardeur que n'a pu seule inspirer la vengeance du bon goût. Quelques journaux ont réclamé contre cette rigueur injuste, d'autres ont fait chorus avec les sifflets; le *Journal Général* a sifflé plus fort que tous les autres; on a trouvé son jugement plus que sévère, et l'on s'est même étonné de trouver une telle exagération dans un journal aussi distingué par la modération de ses jugemens littéraires que par l'excellence de ses doctrines politiques. Il était difficile de douter que le

rédacteur de l'article ne fût un ennemi de l'auteur; mais des gens qui se disent bien instruits m'ont soutenu que c'était l'auteur lui-même; si le fait est vrai, convenez qu'il est piquant. Il y a plus d'esprit dans cette abnégation d'amour-propre que dans le meilleur vaudeville.

Il paraît que le *Château de Paluzzi* sera joué partout où la renommée du procès Fualdès est parvenue. Les journaux anglais disent qu'on en prépare la représentation à *Covent-Garden*. Un journal italien (*le Courrier Milanais*) entre dans une grande colère, au sujet de ce mélodrame, contre la manie des dramaturges français, de mettre toujours des Italiens en scène, quand il s'agit de crimes bien noirs, et d'avoir fait de l'Italie la *terre classique de la perfidie et de la trahison*. « Il semble, dit notre confrère d'outre-monts, qu'un chevalier félon méditerait mal un attentat, qu'un conspirateur ne saurait *dissimuler*, si son nom ne se terminait en *i*. L'auteur français aurait fort bien pu laisser dans sa patrie la tragique aventure de Fualdès, et ne pas *italianiser* sa maison Bancal. Aussi bien, les exemples des forfaits ne manquent pas dans l'histoire de France. » A ce propos le journaliste rappelle les crimes de Charles IX, et la Saint-Barthélemi, et la révolution, et l'aventure de lord Wellington, etc., etc. Un journal belge prend gaîment notre défense et celle de nos auteurs de mélodrames contre le gazetier milanais, et se moque de son exagération. « L'imagination mélancolique des Italiens les rend, dit-il, fort propres à figurer à l'*Ambigu* et à la *Gaîté;* tout prend chez eux une teinte sombre et lugubre qui convient parfaitement au genre. Le rédacteur du *Journal Milanais*, lui-même, est tout-à-fait taillé pour le mélodrame. Quelle belle diatribe à-propos du *Château de Paluzzi!* Comme son imagination se rembrunit! Comme l'hyperbole dramatique est bien traitée dans ce passage où il parle de l'effet que produit ce mélodrame sur les Parisiennes! « Il ne se passe pas de jour

» que deux douzaines de belles dames ne tombent en pa-
» moison, comme Mme Manson, à la représentation du
» Château de Paluzzi, et qu'il ne soit besoin de les trans-
» porter moribondes à leurs carrosses. »

Je suis, etc.

LETTRE XXXVe.

A M. l'abbé d'Ormont.

DE L'ÉTAT DES PROTESTANS EN FRANCE DEPUIS LE 16e SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

Monsieur l'abbé,

Les partisans de l'anarchie féodale nous défendaient dernièrement d'écrire sur la noblesse, parce que, disaient-ils, elle a été reconnue par la charte. On sait ce que vaut cet argument. Voilà aujourd'hui que les amis de l'intolérance nous contestent le droit d'écrire sur les persécutions religieuses, parce que, disent-ils encore, la charte a garanti la liberté des cultes. Ils ne veulent pas comprendre que c'est justement en vertu de cette loi que les écrivains sont autorisés à dénoncer tout ce qui tendrait à détruire l'indépendance religieuse des citoyens. C'est pour élever une barrière insurmontable entre le passé et le présent, qu'il est utile et nécessaire de rappeler ce que le passé eut d'inique, et ce que le présent a de consolant. S'il est juste d'invoquer les mots d'*oubli* et *union* pour les fautes de la révolution, c'est que la révolution eut une origine noble et patriotique; c'est qu'elle reposait sur des principes con-

servateurs de la liberté des citoyens et des états, et qu'il est à craindre qu'en rappelant sans cesse les erreurs que les passions des hommes ont produites par l'abus de ces principes, on ne fasse rejaillir sur eux la défaveur attachée justement aux autres. Mais ce serait étrangement se moquer de la raison publique, que de nous conseiller l'oubli des leçons de nos annales, que d'absoudre, en les taisant, les crimes de tant de souverains et de papes. Ce serait renverser toutes les idées de l'utilité de l'histoire; ce serait approuver tacitement les actions de certains persécuteurs méridionaux, dont les noms sont inscrits en caractères de sang sur nos tablettes modernes, et qui voudraient se cacher dans l'ombre, quand la voix plaintive de leurs victimes s'élève pour leur dire, comme autrefois l'Éternel disait au premier homicide : *Caïn, qu'as-tu fait de ton frère Abel?*

C'est un beau spectacle que celui de la réformation. D'un tronc immense, mais desséché par les années, et couvert d'insectes dévorans, il s'est élevé deux rejetons d'abord faibles et peu sensibles, mais qui bientôt se sont fortifiés, ont atteint la hauteur de leur père, et, quoique souvent frappés de la hache, ont, après trois siècles, couvert de leur ombrage une partie du monde civilisé. Tel fut l'ouvrage immortel des deux patriarches de la communion réformée, Luther et Calvin. L'église romaine, après avoir édifié le monde par la sainteté de ses mœurs, par la rigueur de sa discipline, avait à tel point dégénéré qu'elle était devenue le théâtre des plus honteux scandales, et la digne rivale des religions païennes, par la turpitude et l'abjection de ses mœurs. L'histoire des bacchantes et des prêtresses de Vénus n'offre rien de plus licencieux que la cour de Rome au commencement du règne de Léon X. Tout était vénal sur la terre et dans le ciel; les peines de l'enfer se rachetaient à prix d'or, de sorte que le pauvre était seul exposé à être damné. Les prêtres se livraient au

concubinage; l'adultère leur était permis, moyennant une rétribution honnête; l'inceste même avait son tarif. Enfin, la religion était avilie par ses ministres, et il n'y avait de plus vil qu'elle que le peuple plongé dans la fange de l'ignorance.

C'est dans cet état de choses que parurent Luther et Calvin, comme des astres protecteurs au milieu de l'orage. Il leur fut difficile de faire entendre la voix de la raison à des hommes qu'on maintenait dans une ignorance héréditaire. Ils trouvèrent bien des écueils; souvent des bûchers et des échafauds s'offrirent sur leur passage; mais avec la persévérance d'une vertueuse conviction on parvient à convaincre les autres. Les règles catholiques étaient d'autant plus aisément violées, qu'elles semblaient pour la plupart en contradiction avec la nature. Les réformateurs en créèrent de plus appropriées à l'espèce humaine, et on les observa. Ils abolirent les ordres monastiques et le célibat forcé. Ils dégagèrent le culte des observances superstitieuses qui, trop souvent, changeaient les temples en théâtres. On avait sous les yeux des exemples de la licence où se porte la nature révoltée par d'injustes lois; on apprit d'eux que la religion véritable n'exige point de l'homme des efforts au-dessus de l'humanité. Mais un autre service, un service immense que les réformateurs rendirent à leurs partisans, ce fut de leur inspirer les idées d'une liberté sage, d'une égalité légale, et de les animer contre ce pouvoir absolu qui ne se soutient qu'en empruntant le secours des superstitions. En rendant un solennel hommage à la raison humaine, en fondant le principe qu'il faut examiner avant de croire, ils portèrent au despotisme un coup mortel; de la liberté religieuse à la liberté civile il n'y a qu'un pas, ou plutôt c'est tout un. Quiconque examine comment il doit obéir à Dieu, est bientôt conduit à examiner comment il doit obéir à un homme. Aussi, les principes des réfor-

mateurs eurent-ils aussi bien les rois que les papes pour ennemis.

Il n'entre point dans notre plan de suivre le protestantisme chez tous les peuples où il fit des prosélytes. Nous ne nous livrerons pas au récit des persécutions qu'ils eurent à subir, à l'énumération des nombreux martyrs qui montèrent sur des bûchers catholiques. Observer que cinquante ans après les prédications de Calvin, déjà des peuples entiers avaient adopté ses principes, c'est assez dire combien ses partisans furent persécutés, puisque la persécution eut toujours pour résultat d'accroître les religionnaires. Je veux seulement me livrer à quelques considérations sur les progrès du calvinisme en France.

Ce fut quelque temps après la publication du concordat conclu par le chancelier Duprat et Léon X, et introduit en France malgré les réclamations de tous les ordres de l'état, que Luther commença de prêcher sa doctrine. Mais les partisans de ce réformateur ne parurent en France que vers l'année 1523; à cette époque seulement on commença à les punir. Jean Leclerc, natif de Meaux, et deux moines augustins, du pays de Brabant, furent les premiers martyrs du luthéranisme, et cette persécution, faite du vivant de Luther, fut célébrée dans ses écrits. Les supplices ne firent qu'encourager ce que les catholiques appelaient l'hérésie. Dès l'année 1528, une notable partie de la France professait les doctrines réformées. Des livres, des émissaires s'introduisaient dans les universités, et l'on était tellement las des exactions de la cour de Rome, que les plus hauts personnages souriaient à l'espérance de voir le protestantisme se naturaliser en France. Il y avait d'ailleurs des lumières à cette époque, et beaucoup d'esprits éclairés sentaient combien la réformation pourrait favoriser la liberté des citoyens.

Le roi lui-même, par la supériorité politique et l'insou-

ciance religieuse de son esprit, était, sinon porté à embrasser le nouveau culte, du moins à ne le poursuivre que faiblement. Voltaire observe que la cour et le prince punissaient des hommes dont tout le crime était d'avoir dit tout haut ce qu'eux-mêmes pensaient tout bas.

Déjà l'Angleterre, préludant à la liberté civile par la liberté religieuse, adoptait les idées nouvelles. Un peu plus, François Ier, qu'une faiblesse avait porté à consentir le concordat, allait souscrire aux doctrines de Luther. En 1533, sa fermeté dans la foi catholique fut vivement ébranlée; le roi d'Angleterre et Marguerite sœur de François Ier, le poussaient à une abjuration, et il était sur le point de les satisfaire. Mélanchton, homme intègre et éloquent, s'offrait à l'instruire. Mais les catholiques sentirent le danger; ils lui dépêchèrent le cardinal de Tournon, et cet esprit incertain et chancelant, aussi prompt à quitter qu'à embrasser des principes religieux, parce que dans le fond il n'avait d'autre foi que celle de ses plaisirs, rentra dans l'église romaine. Il répondit au roi d'Angleterre qu'il serait *son ami jusqu'à l'autel;* il repoussa les insinuations de sa sœur; et la France, après avoir été sur le point d'échapper à la cour de Rome, fut rejetée pour long-temps sous le joug des papes.

Alors parut Calvin, qui ajouta encore à la simplicité des rites de Luther. Ses prosélytes ne furent pas long-temps à se répandre par toute la France. Dès l'année 1535 on placarda les murs de Paris de pamphlets contre les dogmes catholiques. François Ier, revenu sans retour à la religion romaine, laissa les évêques poursuivre les protestans. Une demi-douzaine furent livrés aux flammes; mais, comme le dit Mézerai, pour deux qu'on faisait mourir, il en renaissait cent autres de leurs cendres. François Ier agissait alors avec une grande imprudence, car il se faisait l'ennemi des princes protestans d'Allemagne. Ceux-ci,

par une conduite dont notre époque a offert des exemples, lui demandèrent raison de la mort de leurs frères, mais le roi se rejeta sur cette excuse banale et trop souvent reproduite depuis; *il faut que la justice ait son cours.*

Tant de persécutions n'avaient point encore une forme légale; l'édit de Romorantin fut destiné à autoriser toutes les recherches contre les protestans. Leur culte fut interdit, sous peine de mort : il leur fut défendu de tenir des assemblées; ceux qui leur donnaient asile furent déclarés coupables du crime de lèse-majesté. La Grève et l'Estrapade furent couverts de bûchers; mais ces mesures ne firent que rendre les réformés plus fervens.

Henri II, qui succéda à François Ier, rendit le sort des protestans beaucoup plus déplorable encore. Ce prince, adonné aux plaisirs, n'avait trouvé dans la culture des lettres qu'un délassement voluptueux, et non une étude austère et des idées sages. La cour était l'asile de la dissolution la plus déhontée, et son règne n'offrit que le mélange des tournois et des bûchers, des fêtes lascives et des massacres juridiques. A la galanterie succédait le fanatisme, et l'on sortait des jeux pour assister aux exécutions en place de Grève. « En 1549, dit Mézerai, il se fit une procession générale à Notre-Dame, où le roi assista. C'était pour témoigner par cette action publique le zèle qu'il avait de maintenir la religion de ses ancêtres, et de punir tous ceux qui la voudraient troubler. Ce qu'il confirma par les affreux supplices de quantité de misérables protestans qui furent brûlés en Grève. On les guindait en haut avec une poulie et une chaîne de fer, puis on les laissait tomber dans un grand feu, ce qu'on réitérait plusieurs fois. Le roi voulut même repaître ses yeux de ce tragique spectacle, et l'on dit que les cris horribles d'un de ces malheureux lui frappèrent si vivement l'imagina-

tion, que, toute sa vie, il eut de fois à autre de très-importuns et fâcheux ressouvenirs. Quoi qu'il en soit, il est constant que la fumée de ceux qu'on rôtissait de la sorte, entrait dans la tête de bien des gens qui, voyant d'un côté leur constance, et de l'autre les dissolutions scandaleuses de la cour, appelaient cette justice une persécution, et leur supplice un martyre. » Voici comment un écrivain contemporain raconte le supplice de ce même homme, dont Mézerai a parlé plus haut.

« De ce nombre fut un certain Cousturier, lequel peu de jours auparavant avait en la vertu de l'esprit de Dieu, répondu de sa croyance devant le roi, et plusieurs courtisans, et chanté une merveilleuse leçon à la duchesse de Valentinois, jusques à lui dire qu'elle devait bien se contenter d'avoir infecté la France, sans mêler son venin et ordure parmi une chose tant sainte et sacrée, comme est la vraie religion, et la vérité du fils de Dieu; qu'il était à craindre qu'à cette occasion Dieu n'envoyât une grande plaie sur le roi et sur le royaume. Mais le roi irrité et non corrigé de tels traits qui atteignaient au vif celle qu'il possédait, ayant commandé qu'on lui dépêchât son procès, voulut être spectateur du supplice de son Cousturier, et, pour le voir plus à son aise, alla en l'hôtel du sieur de la Rochepot, en la rue Saint-Antoine, devant la coutume Sainte-Catherine, vis-à-vis de l'échafaut, où le Cousturier montra une constance et une patience singulières. Icelui ayant découvert le roi, se prit à le regarder si fort, que rien ne l'en pouvait détourner, mesme le feu étant allumé. Il avait la vue tellement fichée sur cet objet, que le roi fut contraint de quitter la fenêtre et se retirer, voire tellement esmeu, qu'il confessa que l'ombre de ce personnage le suivait, celui était avis; et de forte appréhension l'espace de quelques nuits après, ce spectacle se représentait à ses yeux, de sorte qu'il fit le serment que jamais il ne reverrait ni n'écouterait telles gens..... »

Henri II ne tint point ce serment. Quelque temps après un protestant fut brûlé au parvis Notre-Dame, pour avoir parlé contre les images; mais, ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce roi entra dans la ligue des princes protestans d'Allemagne, dans le même moment qu'en France il faisait brûler vifs tous les luthériens qu'on pouvait saisir. Nouvelle preuve que la religion et la politique se confondaient aux yeux de Henri II, et que, tout en ménageant ses alliés à l'extérieur, il ménageait le clergé et Rome dans l'intérieur du royaume. Cependant les malheureuses guerres qui s'ensuivirent laissèrent quelque relâche aux réformés. Ils se multiplièrent si prodigieusement, qu'à Paris ils firent des assemblées nocturnes. Plusieurs furent saisis et brûlés pour l'exemple. De ce nombre fut Jean Masson, le premier qui ait reçu à Paris l'institution du saint ministère. Ce fut sous Henri II que le vertueux Anne-du-Bourg fut arrêté, mais on ne le brûla que sous François II.

C'est sous ce dernier prince que furent créées les *chambres ardentes*, espèce de cours prévôtales, qui jugeaient dans les vingt-quatre heures et en dernier ressort les hommes soupçonnés d'hérésie. Les deux partis qui alors divisèrent la France servirent merveilleusement le clergé, toujours avide de bûchers. Les Guise s'emparèrent du pouvoir; en vain des écrivains courageux s'élevèrent-ils contre la domination de ces étrangers, ils multiplièrent les supplices. Mais alors parut ce vénérable l'Hôpital, qui obtint plusieurs édits favorables aux protestans. Il fit sentir que leur religion étant devenue celle d'une grande partie de la France, la politique, non moins que l'humanité, ordonnait de la tolérer. L'abolition qu'il obtint ne dura pas long-temps. Elle fut révoquée le 22 mars 1560; on recommença de pendre et de noyer les huguenots, sans jugement et sans les entendre; et le roi, qui n'avait qu'un fantôme de pouvoir, fut contraint, lui et ses jeunes

frères, d'assister à ce spectacle. Outre cela, le duc de Guise, à la fin de son dîner, avait pris l'habitude d'en faire amener quelques-uns et de les faire pendre aux fenêtres de sa chambre. Ce fut à cette école que se forma le trop fameux Charles IX.

Mais nous voilà parvenus à une époque où les protestans, las de tant d'iniquités, prennent les armes, et se liguent contre leurs persécuteurs. La religion devient une cause d'éternelles guerres; des édits de pacification arrachés par la force et la nécessité sont aussitôt révoqués qu'obtenus. De grands capitaines succèdent à des martyrs courageux. La France cependant, devenue le théâtre de la plus sanglante des guerres civiles, n'a plus ni lois ni magistrats. C'est l'anarchie avec ses caractères les plus hideux. Dans ma prochaine lettre, je reprendrai l'histoire du protestantisme depuis Charles IX : je montrerai, dans ce prince à peine adolescent, un monstre de perfidie et de dissimulation; dans Catherine de Médicis, la digne héritière des Frédégonde et des Brunehaut. Je montrerai le jeune roi tirant sur ses sujets de sa propre main ; le parlement désirant condamner sa conduite, mais craignant d'attirer sa colère, et manifestant son opinion par des discours appropriés, suivant le président de Thou, à la nécessité des temps. On verra paraître ensuite sur la scène Henri IV, l'édit de Nantes, Louis XIII, et enfin Louis XIV, ce roi si grand aux yeux de l'histoire, mais dont on cherche en vain les vertus et les actions vraiment belles : ce roi qui n'enrichit que des flatteurs et des maîtresses, et termina son règne par un acte dont l'effet fut d'exiler de France le quart de sa population, des richesses immenses et d'utiles citoyens ; ce roi qui amena la guerre étrangère, la guerre civile, la famine, la contagion, et qui plongea la patrie dans un état pire que celui où elle fut laissée par Bonaparte en 1814. Louis XIV, dégagé de son brillant cortége, d'écrivains

célèbres, de génies rares, d'artistes immortels, paraît bien petit, lorsqu'on ne le voit appuyé que sur les Maintenon, Lachaise, Louvois, et ce Letellier, dont Bossuet fit l'éloge.

Je suis, etc.

Léon Thiessé.

LETTRE XXVIe.

Au chevalier Durville.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

On discute dans ce moment au parlement d'Angleterre l'*alien-bill;* c'est une loi qui a pour but d'accorder au ministère la faculté de refuser asile aux étrangers. Quelques honorables membres, toujours jaloux d'étendre les libertés du pouvoir, ont chaudement approuvé une mesure que le droit des gens et le droit de l'humanité réprouvent. Lord Liverpool, il est vrai, s'est efforcé de rassurer les esprits, en faisant observer que depuis les dernières guerres, sur 23 mille étrangers un seul a été renvoyé du sol de la Grande-Bretagne. Cela est fort bien, mais il semble que jamais la modération passée n'est une garantie de la modération future, de la part des gouvernemens, parce que la même raison d'état qui prescrit aujourd'hui des mesures douces, peut demain en prescrire de sévères. La question à examiner est celle de savoir si mettre une arme entre les mains de l'autorité, n'est pas se livrer à sa discrétion? A une époque dont personne n'a perdu le souvenir, j'ai entendu demander du haut de la tribune des lois contre la liberté individuelle et de la presse, par des hommes qui promettaient d'en faire l'usage le plus modéré. Elles furent accordées, ces lois: et nous savons tous quelle confiance doivent inspirer des promesses arrachées par la nécessité. Les ministres anglais, pour colorer leur conduite, disent encore que la loi demandée sera seulement exécutée contre les révo-

lutionnaires, espèce de brigands dont les desseins funestes peuvent réagir des états voisins sur l'Angleterre. Cette précaution est bien scrupuleuse; mais on ne dit pas qui décidera si tel étranger est ou non révolutionnaire. Consultera-t-on le pouvoir qui l'a banni? ce pouvoir sera toujours porté à le calomnier. Entendra-t-on cet étranger avant de le chásser d'une terre inhospitalière? on s'en gardera bien. On sait comment certains gouvernemens s'entendent ensemble;

Ce sont mangeurs de gens; c'est la même famille.

Un homme banni pour avoir aimé la liberté, pour l'avoir défendue contre la tyrannie, sera nommé révolutionnaire. Nous connaissons tous l'abus que l'on fait des épithètes quand on veut proscrire un citoyen. C'est surtout dans un moment où une foule de Français sont exilés comme révolutionnaires que la loi est inhumaine et barbare; qu'elle ressemble à une déclaration de l'opinion anglaise à l'égard de nos proscrits. Du temps de Charles I[er] et de Jacques II, je ne sache pas que le gouvernement français ait interdit son territoire aux victimes. Toujours les malheureux furent accueillis chez nous; mais il n'est pas depuis trente ans une mesure hostile contre la France et les Français, dans l'exécution de laquelle l'Angleterre n'ait pris la plus honteuse initiative.

— En lisant les extraits des dépêches que le gouvernement espagnol publie, relativement aux affaires de l'Amérique méridionale, on est porté à faire des observations qui ne prouvent pas tout-à-fait ce que ce gouvernement voudrait faire croire. « Les insurgés sont dans » l'état le plus déplorable, dit Morillo; » et bientôt après il ajoute, en parlant de l'armée royale : « Depuis trois » jours mes soldats n'ont pas fait la soupe; la pluie ne

» cesse de tomber ; le terrain partout s'enfonce sous nos » pas ; la troupe marche *nu-pieds*. Envoyez-moi tous les » souliers qu'il sera possible de trouver, et surtout ef- » forcez-vous de me procurer des vivres, dit-il au vice- » roi, si je dois poursuivre ces *misérables*. » On voit que si les insurgés sont fort mal dans les rapports de Morillo, les royalistes ne sont pas bien. Que serait-ce si nous lisions les relations des généraux indépendans ? peut-être y verrions nous disparaître la fantasmagorie des victoires de *Morillo*, et rester la nudité et le dénuement de ses braves troupes. On ne sait ce qu'il y a de plus remarquable, ou de la noble constance des insurgés, ou de la longanimité des journaux relativement à ces soldats royalistes qui vont *nu-pieds*, *et qui meurent de faim*, après avoir remporté de prétendues victoires. Ces pays pris, abandonnés, repris et abandonnés tour-à-tour, ne se relèveront jamais de toutes les calamités qu'ils éprouvent, si la liberté, pareille à la déesse de l'abondance, ne vient bientôt les revivifier.

— Au reste, la gazette royale de Madrid est d'une aridité désespérante pour les amateurs de nouvelles. Il y a eu le mois dernier dans cette capitale de très-nombreuses arrestations décernées par le Saint-Office. C'est toujours contre les francs-maçons que sévissent les autorités religieuses. En vérité, la civilisation a reculé de deux siècles dans les Espagnes, depuis le retour de l'autorité légitime.

— Une nouvelle bien extraordinaire courait à Madrid dans les premiers jours de mai. On y parlait d'intelligences qui auraient eu lieu entre le gouvernement de Buénos-Ayres et la cour du Brésil. On allait jusqu'à dire que le roi Jean VI avait été reconnu *roi constitutionnel* de l'Amérique méridionale.

— Puisque nous en sommes sur l'Espagne, je dois rap-

porter l'extrait d'une lettre écrite de Cadix, à l'arrivée de la flotte russe :

« De toute la flotte russe qui est entrée ici, dit le correspondant espagnol, on n'a trouvé que deux bâtimens en état de servir ; les autres ne valent même pas la peine d'être réparés. C'est après cette découverte, qui a fait beaucoup de sensation parmi les officiers de marine, qu'on a rappelé à Madrid l'amiral *Cisnéros* (le même qui commandait la Trinité au combat de Trafalgar). Pour le moment, le gouvernement ne pourra secourir que Lima, qui est menacée d'une attaque du Chili. Un convoi de deux mille hommes est sur le point de mettre à la voile pour cette ville. On abandonne cette année tous les autres points à leur propre défense. »

Il faut avouer que ce n'était guère la peine à certaines feuilles d'annoncer si pompeusement cette flotte russe qui devait envahir les mers, et dévorer tous les insurgés de l'Amérique méridionale.

— Les motifs de la mort de Péthion, qui s'est volontairement laissé mourir de faim, sont encore environnés de ténèbres. On se demande quels secrets mécontentemens ont porté ce prince à cette détermination désespérée. Au reste, elle laisse ses sujets dans la plus profonde affliction.

— On lit dans la gazette de Nuremberg la plus originale des nouvelles. La voici : « Il est question d'une *sainte alliance* entre tous les gouvernemens mahométans, en opposition du traité du même nom conclu entre les puissances européennes. Les principales stipulations de ce pacte seraient de tenir toujours sur pied des forces capables de repousser toute attaque étrangère. » Certes, voilà le Dieu des *chrétiens* en guerre ouverte avec le Dieu des *croyans*. L'issue doit-elle en être douteuse ?

— Il y a long-temps que je ne vous ai parlé de Bonaparte. Les destinées de l'homme qui fit long-temps celle de l'Europe, intéressent même ses ennemis. On aime à suivre dans l'adversité celui que l'on a suivi dans la plus haute fortune. Il y a quelque chose de grand dans l'homme qui lutte contre le malheur. Le mois dernier on annonçait à Londres la mort de Bonaparte; ce mois-ci, il paraît qu'il vit encore. Des journaux racontent à son sujet des nouvelles assez piquantes. Si nous en croyons le *Morning-Chronicle*, le patriarche de Venise a nommé Bonaparte son légataire universel, et l'empereur d'Autriche son exécuteur testamentaire. Si l'on en croit le *Courrier*, des lettres de Sainte-Hélène annoncent que Bonaparte a reçu dernièrement, par une voie inconnue, 400 mille francs en or, et une grande quantité de diamans. L'argent ne paraît pas manquer ni à lui, ni à ceux qui l'entourent. Le comte de Las Cases, à ce qu'on assure, tira récemment pour trois mille livres sterling de lettres de change sur un banquier de Londres. On ajoute qu'une traite de dix mille livres sterling, signée *Napoléon*, a été présentée dernièrement à une maison de Londres, qui l'a acquittée sur-le-champ. A ces nouvelles on en ajoute une troisième. Le 14 mai, disent les journaux anglais, M. Grant, membre de la chambre, de communes, a demandé que les ministres fussent tenus de soumettre à l'assemblée certaines pièces relatives au traitement éprouvé par le comte de Las Cases, avant et depuis son retour en Europe. Cette demande n'a point été adoptée.

— Un seul journal de Paris (le *Journal du Commerce*) a raconté, en l'abrégeant, l'émeute qui a eu lieu un de ces jours derniers à une des portes du Louvre, à l'occasion de la violence exercée par un soldat suisse contre un enfant de onze à douze ans, qui a eu la jambe blessée d'un coup de baïonnette. Il est déplorable que des factionnaires se permettent des voies de fait envers les citoyens;

il est plus déplorable encore qu'un enfant en soit la victime ; mais, ce que l'on voit avec le plus de douleur, c'est que la première cause de cette scène soit la difficulté avec laquelle un factionnaire se fait comprendre. Il semble qu'il serait dans la nature des choses qu'en France les sentinelles parlassent français. Au reste, le brave officier qui, par sa prudence, a calmé le peuple irrité, est le colonel Dufay, adversaire du comte de Saint-Morys. Il est parvenu à empêcher des mouvemens hostiles qui auraient pu compromettre des soldats que le 10 août honore, mais que beaucoup de Français honoreraient encore plus s'ils étaient de l'autre côté du Rhin.

— M. Vigée, si connu par ses prétentions à l'académie française, vient de faire paraître un mince poëme, dont le titre est le même que celui d'un écrit fameux : *Le Pour et le Contre.* Après un petit préambule, dans lequel M. Vigée nous apprend qu'un jeune écrivain de dix-huit ans l'a qualifié de *niais*, il met en scène deux interlocuteurs, dont l'un est ultrà royaliste, et l'autre ultrà ministériel ; l'ultrà royaliste voit tout en noir ; il ne trouve plus en France que des crimes et des sottises ; il vante le passé en homme qui s'y connaît, et dénigre le présent en homme qui ne s'y connaît pas. Je ne parle plus de la révolution, dit-il ;

Mais du présent, hélas ! combien l'aspect m'attriste !
Des crimes pensez-vous qu'on ait fermé la liste ?
Le glaive de Thémis s'est-il enfin rouillé ?

L'ultrà ministériel lui répond par cet argument :

Ah ! malheur au mortel qui ne voit rien qu'en noir !

Le royaliste réplique :

Qu'était jadis la France, et qu'est-elle aujourd'hui ?
Un arbre qui succombe et rompt faute d'appui.....

Nous n'avions pas appris, d'un seul coin de la terre,
A parler, discuter, hurler par motion,
A régir un état par imitation ;
A n'occuper le Roi que de complots sinistres,
Et populairement dénoncer ses ministres.
A blâmer le pouvoir dans sa marche entravé,
A voter les impôts par assis et levé.....
A mettre par pamphlet l'audace en sentinelle,
Le sujet en révolte et le prince en tutelle.
Le mal, n'en doutez point, à son comble est porté.
Le Français, endormi dans sa sécurité,
Près d'un abîme ouvert goûte un sommeil paisible.
Le sommeil sera court, et le réveil terrible.
Composés d'élémens entre eux mal assortis
En présence bientôt se verront les partis.
Respectons, dira l'un, le pouvoir monarchique;
De son tombeau sacré tirons la république,
Dira l'autre. Non, non, le Roi, la liberté;
Mais le pouvoir du Roi, restreint et limité,
S'écrîra le troisième; et, s'accordant ensemble,
Ces derniers, qu'*à-peu-près un même esprit rassemble*,
Courent se réunir sous les mêmes drapeaux,
Où, plein d'effroi, je lis : PRINCIPES LIBÉRAUX.
. . . . Chaque département
Seconde avec transport ces élans magnanimes;
Et la France n'est plus qu'une arène de crimes.
L'Europe s'en alarme, ou peut-être en sourit.
L'insensée! à sa perte elle-même souscrit,
Le poison libéral dans ses veines circule.
Elle ouvre aux novateurs une oreille crédule,
De ses antiques lois le frein est détesté,
Des insurrections le code est adopté,
Des plus augustes fronts tombera la couronne
Et nul Roi, dans dix ans, ne sera sur son trône.

A cette philippique, où les pensées et les vers sont de la même force, le sage ministériel répond avec étonnement:

Vous croyez au malheur que votre erreur prévoit.
Et je dois être atteint d'une terreur profonde
Car vous m'avez, hélas! prédit la fin du monde.

mais il n'en est pas ainsi. Le règne du tyran n'est plus; l'armée est sans pouvoir.

> Le règne des BRIGANDS, grâce au ciel, a cessé.

Le ministériel fait l'éloge d'une liberté mitigée. Il aime la liberté, mais il sait fort bien concilier cet amour avec celui du vieux temps et de la noblesse. Cet amalgame n'a rien qui le révolte. Je respecte la noblesse, dit-il,

> Eh! qui n'admirerait cet esprit valeureux,
> Cette loyauté franche, attributs de nos preux,
> Sachant à peine lire, et sachant bien se battre?

Quoi de plus respectable, en effet, qu'un noble qui ne sait pas lire, mais qui sait guerroyer? Nos soldats savent presque tous lire, mais aussi, ce sont des BRIGANDS.

Les deux interlocuteurs s'escriment ensuite sur la morale et la littérature. Comme il faut abréger, je ne citerai que deux passages. Le royaliste qui a des mœurs, quoiqu'il soit du vieux temps, s'indigne de voir

> Dès que le jour s'éteint la débauche aguerrie
> A des yeux dissolus étaler ses appas,
> Pour vendre le plaisir qu'elle ne ressent pas.

Le ministériel est de son avis sur ce chapitre. Il n'aime pas non plus.....

> Ces funestes ENDROITS
> Que semble autoriser le silence des lois.
> Mais ce métier infâme est un mal nécessaire.

Quant à la littérature, le pessimiste trouve que tout est bien déchu dans l'académie, et même hors de l'académie, quoique M. Vigée soit du nombre des plébéiens de la littérature. On voudrait vainement, dit-il,

> On voudrait vainement, dans le docte vallon,
> Un microscope en main, découvrir Campenon.

L'ultrà royaliste ne l'est pas en littérature, comme on le voit. Il n'aime pas Châteaubriand. C'est, dit-il, un écrivain plein d'emphase :

> ... De *foudre et d'éclairs* il façonne *un essieu;*
> Est-ce là du français, du grec ou de l'hébreu ?

Son adversaire défend l'honneur de la littérature. Il trouve M. Campenon plein de force, et Châteaubriand plein de grâce :

> Quoi! pour voir Campenon, il faut un microscope ?
> C'est, vous en conviendrez, être par trop myope.....
> Si de Châteaubriand vous proscrivez la prose,
> A vos propres dépens craignez que l'on ne glose.

Tel est le *Pour et le Contre* de M. *Vigée.* Il est difficile d'assigner le mérite littéraire de cet ouvrage. En conscience, s'il y a du *pour*, il y a aussi beaucoup de *contre.* Je conseille à l'auteur de s'appliquer le vers qu'il prête à son ultrà ministériel :

> Pour refuge prenons la médiocrité.

— Dans un de nos derniers numéros, j'ai exprimé mon regret de voir se multiplier à l'infini les ouvrages militaires. Je craignais et je crains encore que le public ne finisse par éprouver un sentiment d'indifférence pour des récits dont on fatigue sans cesse ses oreilles. L'auteur des *Ephémérides militaires* a cru voir dans cette opinion un anathème contre son ouvrage. Il s'est trompé. Je ne blâme nullement les *Ephémérides militaires* sous le rapport historique et littéraire ; je trouve le plan ingénieux, et l'exécution très-estimable ; mais je ne puis m'empêcher de rappeler que ma remarque subsiste.

— On a envoyé, dit-on, aux *Petites Affiches* l'avis suivant.

On offre une récompense honnête à celui qui indiquera,

1° Le nom des malheureux qui ont été défendus par le *Journal des Débats*, et celui des hommes puissans que le même journal n'a pas encore encensés;

2° Le nom des grands que le *Journal du Commerce* a loués;

3° Les articles où la *Quotidienne* a parlé de tolérance, ceux où la *Gazette* a loué la charte sans restriction ni passeports en faveur de l'ancien régime;

4° Enfin les articles des *Annales* qui ont de la couleur, ceux du *Spectateur* qui ont de la gaîté, les petites chroniques du *Journal de Paris* dans lesquelles on trouve de l'esprit, et les numéros du *Moniteur* qui n'ont pas lassé la patience des lecteurs.

— Les ouvrages les plus importans qui aient été publiés depuis quelques jours, sont : 1° *les Considérations sur la Révolution française*, par *Mad. de Staël;* 2° *les Évènemens de Lyon*, par *M. de Sainneville;* 3° *le 7e volume du Censeur Européen;* 4° *Lettre d'un Français catholique au terrible adversaire de M. le comte Lanjuinais*, par *Blangy*, fils d'un ex-député. Je vous recommande la lecture de ces différens ouvrages.

PETIT CONTE ALLÉGORIQUE.

Le vieux Damon soutient le ministère :
Mais, comme il n'a ni place ni cordon
Et que chez lui dîne le vieux Damon,
Dans ses écrits il est, dit-on, sincère.
On le croit même; et, je l'avoue ici
De bonne foi, je le croyais aussi.

Or vendredi, jour sinistre,
Du cabinet d'un ministre

Le vieux Damon s'esquivait
En secret.
Comme curé de qui la tempérance
A fait naufrage au cabaret,
Cherche du moins à sauver l'apparence :
De même il s'en allait, comme il était venu,
Discrètement, tremblant d'être connu;
Bien différent de la bande vénale
Qui, dans la cour, osait se pavaner,
Et là publiquement, défiant le scandale,
Attendait le dîner.
Mais, ô malheur! ô disgrâce imprévue!
Moitié content, moitié honteux,
Notre homme descendait vers la secrète issue
Qui devait, loin de tous les yeux,
Par un détour le mener dans la rue;
Lorsqu'au milieu de l'escalier
Certain sac, dont son excellence
Pour prix de certaine assistance
Venait de le gratifier,
Crève et se déchire.... L'or coule
Et roule.....
Damon poursuit en vain les louis égarés.
Tombant, sautant de degrés en degrés,
Avec fracas les louis retentissent,
Jusqu'à la cour bondissent, rebondissent,
Et s'en vont dire aux députés jaloux :
« *Le vieux Damon s'est vendu comme vous.* »

Vous qui, parés d'une vertu postiche,
Gardez au moins les dehors de l'honneur,
Vous citoyens, qui, par pudeur,
Vous vendez encor sans affiche,
Évitez le sort de Damon.
L'or est pesant, un sac qui manque
Peut au mépris exposer votre nom.....
Ne recevez que des billets de banque.

— Le dîner de l'*Arc-en-ciel* a été une bonne fortune pour les littérateurs de police qui rédigent certaines de nos feuilles publiques. Il est devenu un texte inépuisable

de plaisanteries anglo-françaises. Il n'est pas jusqu'à une vieille commère qui s'amusait autrefois à brocher des tragédies, et qui, dit-on, tricote aujourd'hui au ministère, qui n'ait attaqué dans son langage des halles les citoyens que la reconnaissance envers les défenseurs de la charte avait conduits à l'*Arc-en-ciel*. Le grand crime est de n'avoir pas porté de toast ; cette vieille commère appelle cela un silence *saugrenu ;* la *Gazette*, bavarde d'une autre espèce, déclare que c'est un délit dont il faut se justifier. Les libéraux devraient bien répondre à ces calomniateurs salariés en se réunissant de nouveau, et en chantant à la fin de ce second banquet. Les chansons ne leur manqueraient pas ; quand ils n'auraient que la *Fée Urgande* et l'*Aveugle de Bagnolet*, cela ne serait-il pas suffisant ?

Dans notre dernier numéro, nous avons offert une relation du dîner de l'*Arc-en-ciel*, et nous avons dit simplement, comme un fait, que M. Laffitte n'y était pas. Croirait-on qu'un Danois de la plus ridicule espèce suppose que nous avons prétendu que M. Laffite avait refusé de s'y rendre? D'après cette interprétation qui dénature entièrement le sens de notre phrase, nous insulterions très-gratuitement un des plus honorables soutiens des opinions constitutionnelles, et nous l'aurions représenté comme un député qui a démenti ses collègues ! Il est inutile d'observer que la perfidie ne saurait aller plus loin.

Je suis, etc.

ÉPIGRAMME

Sur un rédacteur sans opinion qui rédige la Quotidienne.

Monsieur R......, ne trouvant plus moyen
De gagner le pain quotidien
Dont a besoin toute bouche chrétienne,
Depuis quatre ans brochait pour notre bien
Son innocente Quotidenne.
Mais notre homme n'y gagnait rien.
Or, un beau jour, accablé de tristesse,
Il aperçut cet utile journal
Cher au *commerce*, à l'intrigue fatal,
Dont le succès atteste la sagesse.
Hélas ! dit-il, que je suis malheureux !
A deux journaux deux partis se rattachent,
Dans un seul mes talens se cachent;
Et j'aurais pu les faire tous les deux !

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.
VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Monsieur Sainneville et le colonel Fabvier. — Spectacles. — Encore madame de Staël. — Mirabeau et M. Necker, Bonaparte et lord Wellington. — Politique extérieure et chronique scandaleuse.

LETTRE XXXVIIe.

Paris, le 12 juin 1818.

Au chevalier Durville.

M. SAINNEVILLE, ET LE COLONEL FABVIER.

MONSIEUR,

DEPUIS plus de cinq mois on parle des troubles de Lyon; l'attaque et la défense sont presque épuisées, et cependant les esprits impartiaux n'ont pu encore se former une opinion sur la réalité des conspirations dont cette malheureuse ville a été le théâtre, et sur les arrêts qui ont été rendus par la cour prévôtale du département du Rhône. Je

ne sais s'il serait possible de trouver un second exemple de ce qui arrive aujourd'hui. On accuse des magistrats de s'être laissé entraîner par les plus funestes passions; on évoque les ombres de tant de victimes immolées sur les bords du Rhône; on fait entendre la voix de l'humanité que l'on croit outragée par les mêmes hommes que la société avait constitués ses protecteurs; et les magistrats accusés du plus coupable des égaremens ne réclament point juridiquement contre des assertions qui tendent à les vouer à l'exécration publique; et qui, si elles sont calomnieuses, doivent être autrement repoussées que par des brochures. De quel spectacle sommes-nous les témoins? Il s'agit de sang versé, d'innocens persécutés, d'habitans des campagnes décimés par le fer des lois; et les graves questions, les questions d'humanité, de justice, que de si grands intérêts font naître, ne sont résolues que dans des pamphlets. C'est seulement au tribunal de l'opinion que l'on traduit les accusés, comme si les lois de la société étaient impuissantes; une brochure est destinée à punir le crime, ou à justifier l'innocence; les tribunaux et l'autorité demeurent les impassibles spectateurs d'une lutte scandaleuse qui met l'opinion en suspens, et leur silence mystérieux compromet des innocens, ou épargne des prévaricateurs.

Jamais cependant l'opinion n'eut plus de besoin d'être éclairée; elle en a surtout besoin à l'égard des autorités du département du Rhône, sur lesquelles, dans l'incertitude, pèsent d'abord les plus odieux soupçons. Tel est le penchant de la nature humaine, qu'il nous porte, au premier mouvement, à plaindre les victimes, et à haïr ceux qui ont prononcé leur arrêt. Et d'ailleurs, si l'on examine d'après les pièces qui existent, et avec le sang-froid de l'impartialité, les présomptions respectives qui pèsent sur les uns et sur les autres, est-il besoin de dire qui paraît le plus coupable? Qui de nous a oublié les éloquentes plaintes de

l'un des plus honorables députés des départemens? qui de nous n'a pas senti, plus encore d'après ce qu'il laissait comprendre que d'après ce qu'il disait réellement, s'élever des doutes terribles dans son cœur? qui de nous enfin n'a pas cru reconnaître dans les injurieuses diatribes que l'un des collègues de M. Camille-Jordan s'est permises envers ce député, des signes non équivoques que la cause que le premier défendait est au moins douteuse? Le silence obstiné du gouvernement ne prouve-t-il rien pour l'homme qui réfléchit? Les défenses elles-mêmes des hommes accusés ne trahissent-elles pas quelquefois l'insuffisance de leurs moyens de justification? Ces mots échappés à l'un d'eux : *Il faut creuser jusqu'au centre de la terre pour y ensevelir les erreurs des tribunaux;* ces mots n'ont-ils aucune signification pour qui sait traduire?

M. Sainneville, lieutenant de police à Lyon, était plus que personne en état de connaître la vérité. Poursuivi lui-même par les accusations d'une faction ennemie de toute idée constitutionnelle, il a dû se défendre; il a dû rendre compte de sa conduite. Placé dans une situation qui lui permettait de remonter aux sources des troubles du Rhône, nul n'était plus en état de faire connaître la vérité. Qu'on le lise et qu'on juge. Écoutons la conclusion de son ouvrage :

« Enfin j'ai rempli ma tâche; j'ai rendu compte de ce que j'ai vu; j'ai dit la vérité. Si quelques lecteurs m'accusaient de l'avoir exprimée avec trop d'amertume, ou de l'avoir trop fait attendre, je répondrais : voyez quelles calomnies j'ai dû confondre; comparez la gravité et l'aveugle furie de l'agression avec le ton de la défense, et jugez de quel côté se trouvent la violence et la modération.

» Non, il n'est pas vrai que le 8 juin ait vu éclater, dans le département du Rhône, une véritable conspiration. Ceux qui persistent à en soutenir la réalité, qui pré-

tendent que dans ses plans et ses forces elle menaçait à-la-fois le trône et l'état, pourront-ils nous expliquer pourquoi le soin d'une si vaste entreprise se trouvait confié à une poignée d'individus obscurs, sans argent, sans armes, sans munitions ?....... etc....... Ce n'est pas tout : il faut encore expliquer, comment instruites d'avance du mouvement du 8 juin, ces mêmes autorités qui prétendent en avoir été si effrayées, ne firent cependant rien pour le prévenir.....

» Non, ce ne fut point une véritable conspiration qui éclata le 8 juin. Les faits n'en accusent pas ces hommes égarés par la plus horrible perfidie ; ils en accusent les provocateurs, qui, par d'odieuses manœuvres, se glissaient sous le toit paisible de quelques individus froissés par les malheurs des temps ou exaspérés par des vexations particulières ; ils en accusent les sicaires de cette faction ennemie de notre repos, de cette faction pour qui l'ordonnance du 5 septembre fut une calamité ; qui, depuis cette époque remarquable, n'a pas cessé de s'agiter en France pour ressaisir le pouvoir qu'elle avait si heureusement perdu..... etc.....

» Il ne m'appartient pas de déterminer l'importance du rôle de chacun des agens employés pour préparer le succès de l'épouvantable intrigue dont le département du Rhône a été la victime. Je ne chercherai point à deviner à qui fut confié le soin d'en diriger tous les ressorts, quels sont ceux qui ont agi comme d'audacieux provocateurs ; ceux qui furent entraînés au contraire parce qu'on abusa de leur faiblesse ou de leur ambition, ceux enfin qui furent des instrumens aveugles, parce que, persuadés de la pureté de leur cause, ils croient tous les moyens légitimes pour la faire triompher. Les coupables les plus dangereux doivent être connus, et peut-être ne braveront-ils pas toujours la justice et l'indignation publique.... » *Pages* 144, 145, 146, 147.

M. le colonel Fabvier, le premier qui ait eu le courage d'élever la voix, nous apprend, dans sa nouvelle brochure, le nombre des victimes de la conspiration du 8 juin. Si, comme le déclare M. Sainneville, cette conspiration fut l'infâme ouvrage de la faction qu'il dénonce, que de remords ne doivent pas déchirer les *hommes* qui par erreur ou par aveuglement ont favorisé le supplice des prétendus coupables! On frémit en lisant le résumé des jugemens, des arrestations arbitraires dont la ville de Lyon a été le théâtre. Un procureur du roi dans l'acte d'accusation dirigé contre un enfant de seize ans et demi, osa, dit M. Fabvier, prononcer ces paroles : » *L'accusé appartient à une famille exécrable; c'est de quoi nous sommes informés en termes positifs par les autorités locales: son affreuse perversité est sans doute le fruit des exemples que ses parens lui donnèrent, et l'application de la loi qui le frappe préviendra de nouveaux crimes qu'il ne* MANQUERAIT PAS DE COMMETTRE.

Voici ce que M. Fabvier raconte, *page* 28 :

« Un détenu se promenait sur une galerie, au premier étage qui n'a vue que sur la cour intérieure, et d'où il ne pouvait en conséquence *appeler des secours du dehors ni assommer* le factionnaire qui était dans la cour. Sommé de se retirer, il s'y refusa, et s'engagea en injures avec le factionnaire, qui finit par le menacer d'un coup de fusil. — Il n'y a que des pommes de terre dans ton fusil, répondit le détenu. — Ah! ah! tu vas voir, dit le soldat, et il l'ABAT. » Que reste-t-il pour justifier la mort de ce malheureux? le féroce esprit de parti. »

« Deux soldats d'un détachement, passant par Villefranche, sont logés chez le nommé Ollier : un vieux coq, placé sur une pendule, leur paraît un aigle; ils arrêtent leur hôte, le conduisent à leur chef : on lui demande s'il a des biens nationaux; sur sa réponse affirmative, il est

conduit sur la place entre huit fusilliers, à qui on recommande de se munir de cartouches. Ollier s'évanouit, demande un confesseur, sa femme, ses enfans; on le frappe et on le remet en prison, en lui disant qu'il sera fusillé le lendemain, en arrivant à Mâcon, pour l'exemple de cette dernière ville. Le malheureux passe la nuit dans ces angoisses : pendant ce temps, sa femme, ses enfans, ses amis couraient chez les autorités; l'affaire n'était de la compétence d'aucune; plusieurs trouvaient le châtiment mérité. Le lendemain, Ollier est couché sur le parapet du pont, dépouillé, battu; son sang coule, et aucun magistrat n'élève la voix en sa faveur, quoique deux mille témoins se présentent.

« M. Vélu, ancien capitaine, est arrêté pour avoir donné à son cheval *un nom cher à tous les bons Français* (le Cosaque). Je n'ose achever! il tombe malade de chagrin, on le met à l'hôpital; mais, chargé de fers...., il meurt.

« M. Delorme, médecin de Belleville, arrive à Lyon : il est arrêté et jeté dans dans les caves de l'Hôtel-de-Ville. Au bout de deux jours il paraît devant un tribunal, présidé par M. le maire, et composé de commissaires de police, parmi lesquels il reconnaît, avec surprise, le maire de sa propre ville. Après un interrogatoire assez frivole, il reçoit de M. le maire la remontrance suivante :

« Monsieur, vous êtes mal noté sous le rapport de votre
» opinion politique ; vous avez reçu une mauvaise éduca-
« tion ; vous professez une morale subversive de tous prin-
» cipes ; vous êtes un chef de parti. Vous avez une grande
» influence sur vos concitoyens, et si jamais la tranquil-
» lité de votre commune est troublée, c'est votre tête qui
» en répondra. Retirez-vous. »

Certes, si tous ces faits sont conformes à la vérité, les ames généreuses ont droit d'être révoltées. S'il était prouvé,

comme tant de témoignages respectables et de défenses maladroites porteraient à le croire, que les conspirations de Lyon furent inventées par des agens de cette police militaire que M. Sainneville dénonce avec tant d'éloquence, il faudrait dévouer à l'animadversion éternelle du présent et de l'avenir, les auteurs de ces affreuses machinations. Loin de *les cacher dans les entrailles de la terre*, il faudrait dégager les ombres dont ils s'environnent, les traîner à la lumière du jour, les montrer au peuple, déshonorés et punis. Quant aux jugemens rendus par des tribunaux dont la France est aujourd'hui délivrée, je me garde moi-même d'en juger les auteurs, sans preuves légales, et sans pièces officielles. Mais, sans rien préjuger sur le présent, je ne puis m'enpêcher de reporter ma pensée vers cette époque oú l'aréopage vit le supplice terrible de juges prévaricateurs. Si dans le siècle où nous vivons, l'humanité fait encore entendre sa voix, même lorsque la justice frappe ; dans le cas ou des juges seraient publiquement convaincus d'avoir vendu le sang innocent, n'aurait-on pas le droit de demander que leurs noms fussent gravés dans le sanctuaire de la justice, afin que les murailles du temple de Thémis, dépositaires de ces noms dévoués à une honteuse célébrité, prissent une voix pour instruire les magistrats de leurs devoirs sacrés, et leur rappeler que la même peine attend quiconque prostituera un ministère d'équité, jusqu'à le rendre l'instrument des plus iniques passions?

Je termine cet article en déclarant que puisque l'opinion est investie d'une affaire qui semblait plutôt réservée aux dépositaires des lois, j'ai droit comme citoyen de porter un jugement. Je me hâte aussi d'ajouter qu'à mes yeux il n'est pas suffisamment prouvé que des hommes investis d'un pouvoir public se soient rendus coupables d'une erreur qui serait un crime; mais cette incertitude elle-même me ramène à voter, au nom de la justice, pour

une enquête solennelle; car dans l'état où ils se trouvent, aidés d'une instruction insuffisante, les Français peuvent errer; et s'ils réclament les lois de l'équité, ce n'est pas pour en sortir eux-mêmes en condamnant l'innocent et en absolvant le coupable. Je termine en répétant avec un honorable député dont la tribune n'a oublié ni l'éloquence, ni le patriotisme, ni le rappel à l'ordre : « que le crime soit puni ; qu'il soit puni dans tous les rangs, dans toutes les classes, dans le patricien comme dans le prolétaire. Point de distinction entre Sylla et Marius. (1) »

LÉON THIESSÉ.

(1) Opinion de M. Bignon sur le budjet.

LETTRE XXXVIII[e].

A Madame de Sénanges.

LES SPECTACLES.

M[lle] Mars aussi vient de nous abandonner. Au moment où je vous écris, elle est à Bruxelles; elle y a joué pour la première fois dans *le Misantrope* et dans *les Fausses Confidences*. Bientôt elle passera la mer pour se montrer à Londres sur le théâtre d'Argyle. Que ne savez-vous le latin, madame! Je citerais ici les vers qu'Horace adressait au vaisseau de Virgile, pour le recommander aux vents et aux astres amis des navigateurs. Puissent-ils écarter les tempêtes du navire qui portera cette charmante actrice sur l'autre rivage! puissent les brouillards de la Tamise lui épargner les rhumes et le spleen. Espérons qu'elle nous sera bientôt rendue; elle ne s'est engagée à Londres que pour trois représentations, dont la dernière aura lieu le 19 juin.

C'est dans le *Tartufe* et dans *Edouard en Ecosse* qu'elle nous a fait ses adieux. Le rôle de la comtesse est peut-être plus favorable que celui d'Elmire, au développement des ressources brillantes de son talent: elle y trouve de plus fréquentes occasions d'être applaudie; mais son jeu dans Elmire, sans avoir le même éclat, est la perfection même. Elle a conçu l'esprit de ce rôle difficile, et je ne crois pas qu'une seule des intentions de Molière lui ait échappé. L'effet de la grande scène du quatrième acte dépend beaucoup de l'actrice qui représente la femme du crédule Orgon. Si elle ne sauvait par la décence de son jeu tout ce que la situation a d'inquiétant pour la pudeur du

public; si dans les *avances* qu'elle fait à Tartufe il lui échappait le moindre trait de malice ou de coquetterie; si ses yeux, son maintien, le son de sa voix n'indiquaient à chaque mot la contrainte d'une femme honnête qui se résout à faire le personnage d'une femme qui ne l'est pas, il y aurait dans la scène moins d'intérêt et de comique, Molière ne serait pas compris, on rirait moins de la crédulité obstinée d'Orgon, et l'on verrait peut-être dans cette admirable scène une faute contre les convenances théâtrales. Je crois pouvoir dire, sans exagération, que Mlle Mars s'élève dans le rôle d'Elmire à la hauteur de Molière. Je suis loin d'avoir la même opinion sur Damas, chargé du personnage de Tartufe. Je crains qu'il n'en ait mal saisi le caractère; sa dévote grimace est trop souvent la même; ce ton éternellement mystique dégénère en une psalmodie monotone. Molière s'est bien gardé de nous montrer son imposteur, sans cesse caché sous le masque. Tartufe est amoureux, avide, vindicatif; la passion doit se faire apercevoir.

Sous les dehors plâtrés d'un zèle spécieux, l'auteur a su le placer dans des situations où son visage paraît quelquefois à nu. Admirez, Madame, avec quel art ce grand poète a varié ces situations et les a rendues comiques. L'acteur pénétré de l'esprit de ce rôle doit, tout en parlant le langage sucré d'un dévot, exprimer tour-à-tour l'agitation de ses sens lorsqu'il est auprès d'Elmire, la convoitise quand Orgon lui fait la donation de ses biens, la colère quand Damis l'accable d'injures, quand il se voit trompé par la femme qu'il croyait séduire. L'organe, le visage de Damas se prêtent mal à toutes ces expressions diverses.

Tandis qu'une partie de nos bons acteurs se livrent à la paresse, et que les autres voyagent, les chefs-d'œuvre de la scène sont abandonnés aux doubles et aux débutans. On a joué plusieurs fois *Britannicus* depuis le départ de

Talma. C'est vous dire assez que la représentation en a toujours été froide. Lafon semble renoncer à produire de l'effet dans le rôle de Néron; on pourrait dire qu'il le joue avec modestie, et qu'il craint qu'on ne lui suppose l'intention d'entrer en comparaison avec Talma. C'est apparemment par complaisance pour madame Cosson, qu'il consent à se charger d'un rôle si peu conforme au genre de son talent. Madame Cosson poursuit ses débuts dans le rôle d'Agrippine; elle y montre les mêmes qualités et les mêmes défauts que dans ceux de Jocaste et de Cléopâtre: un corps magnifique, une figure régulière, beaucoup d'assurance, une certaine connaissance du métier; mais une ame de glace, et des traits sans mobilité. Colson, qui représentait Burrhus, a quelquefois été bien inspiré; mais un grasseyement dont il a peine à se débarrasser, des gestes trop fréquens, et surtout ses vingt-cinq ans qui percent à travers sa barbe grise, nuisent beaucoup à l'illusion. Je ne veux pas le quereller sur sa jeunesse, défaut dont on ne se corrige qu'avec le temps; mais il pourrait avec du travail acquérir plus d'aplomb, donner à son organe et à sa prononciation plus de gravité. Je voudrais, par exemple, qu'il ne se crût pas obligé de promener sa main sur sa figure, pour peindre les courtisans qui,

Sur les yeux de César composent leur visage.

Que j'aie été mécontent de cette représentation, vous en serez peu surprise; mais ce qui vous étonnera sans doute davantage, c'est qu'il ne me soit jamais arrivé d'être satisfait, même quand Agrippine était représentée par Mlle Raucourt et Burrhus par Saint-Prix. Il m'a toujours semblé que, Talma excepté, les acteurs comprenaient mal les intentions de Racine. *Britannicus* est un drame éminemment tragique par la catastrophe et par l'importance des intérêts mis en jeu, mais qui tient en quelque

façon à la comédie par le génie d'observation que l'auteur y a déployé. On a beaucoup parlé des emprunts que Racine avait faits à Tacite, on n'a peut-être pas assez remarqué tout ce qu'il doit à l'étude du monde et des hommes parmi lesquels il vivait. Ces mœurs d'une cour corrompue, cette habileté d'un courtisan pervers à manier les passions d'un despote, pour l'amener à sacrifier à ses caprices les plus grands intérêts des peuples, tout cela est vrai, Madame, indépendamment de la vérité historique. De même, à l'exception de quelques traits particuliers qui appartiennent à la physionomie des personnages dont l'histoire a conservé les portraits, les caractères sont observés dans une nature commune. Qui n'a vu dans le monde un homme élevé aux honneurs, méconnaître, fuir, persécuter même, comme Néron, ceux qui l'y ont porté ? Qui n'a vu des Agrippines réclamant le salaire d'un bienfait intéressé, croire avoir d'autant plus de droits à la reconnaissance qu'elles produisent des titres plus honteux ? Cette lutte entre un bienfaiteur importun et un ingrat qui veut échapper au joug du bienfait ne pourrait-elle offrir un sujet de comédie ? Pour suivre ces mouvemens du cœur humain, pour prendre, comme on dit, la nature sur le fait, il a fallu que le poète descendît un peu de la hauteur tragique, et parlât, quelques fois, *sermone pedestri*. (Passez-moi encore cette citation d'Horace.) Tout a ce caractère de simplicité dans ce chef-d'œuvre. Je ne suis pas blessé comme l'était Voltaire de voir un empereur se cacher pour épier sa maîtresse, parce que le poète a voulu me le montrer, non dans l'appareil de la grandeur suprême, mais dans l'abandon de la vie domestique ; non au milieu du sénat et des chefs de l'armée, mais au fond de son appartement, entre sa mère et son gouverneur. Si maintenant vous examinez le style, vous n'y remarquerez ni la pompe d'Athalie, ni l'éclat poétique d'Iphigénie, ni la hauteur des pensées de

Mithridate : le naturel, la force, une concision élégante distinguent particulièrement cette tragédie des autres ouvrages de Racine. Je voudrais donc que les acteurs accommodassent leur ton à celui de l'auteur; que leur déclamation se rapprochât un peu du débit de la comédie, et s'éloignât de cette mélopée de conservatoire qui tue le naturel. Talma, sous ce rapport, est à mon gré un excellent modèle à suivre.

Mais je m'aperçois que ma lettre devient trop longue et surtout bien sérieuse; je serai une autre fois plus court et plus gai si je puis. J'ai encore quelques nouvelles dramatiques à vous apprendre : on devait jouer aux Français, comme je vous l'avais annoncé, *Orgueil et Vanité;* mais la police ne l'a pas voulu. Les répétitions ont été suspendues, et défense a été faite aux journaux d'en parler.

Feydeau s'occupe beaucoup du *Petit-Chaperon-Rouge*. On nomme l'auteur des paroles, M. Théaulon, et l'on vante la musique, attribuée à M. Boyeldieu.

L'*Odéon* vient, dit-on, d'enrôler sous sa bannière une armée comique et tragique. En attendant ces recrues, les vétérans tiennent la campagne avec constance, mais avec peu de succès. *Selmours*, de Florian, a réussi comme la *Jeune Veuve*, comme *Doria;* et le caissier pourrait dire, comme Pyrrhus après sa victoire sur les Romains : encore un triomphe pareil et je suis perdu. Selmours est un sujet malheureux qui n'invite ni à rire ni à pleurer, et sur lequel l'auteur a dépensé en pure perte beaucoup d'esprit. Florian a su intéresser à ce personnage dans un récit romanesque, parce que le roman se prête à la peinture des demi-caractères qui paraissent toujours pâles sur la scène.

Le *Vaudeville* végète : *les Femmes Officiers* ont eu un succès qui pourrait passer pour une chute à un théâtre où on ne tombe guère.

Décidément Potier l'emporte; il a dit : *qui m'aime me*

suive, et les rieurs se sont rangés de son côté. Les *Variétés* ont vainement espéré de ramener le public déserteur au son de *la cloche, du tambour et du tambourin*; le public a répondu à cet appel avec un instrument d'un autre genre, ce qui a fait un quatuor très-discordant, comme bien vous pensez. Une caricature assez plaisante, représentant un mélomane troublé dans la composition d'un morceau d'ensemble, par le vacarme qui se fait dans son voisinage, a probablement fourni aux auteurs le sujet de cette triste et bruyante farce. La pièce est tombée au milieu d'un brouhaha étourdissant; elle a rebondi à la seconde représentation. Cependant Potier triomphe dans le *Bourguemestre de Saardam*, qui, joint *aux Originaux*, lui permet de varier son répertoire.

Les gens qui gémissent du mauvais goût du siècle peuvent se consoler. Le *Château de Paluzzi* a été sifflé à Lyon, à Dijon, à Nantes, à Bruxelles; et tandis qu'en France (car les Belges sont aussi des Français, du moins par le langage et par de glorieux souvenirs); tandis qu'en France on fait justice de cet œuvre enfantée en dépit d'Aristote, on rendait en Allemagne un hommage éclatant à ce législateur de la scène, jusqu'alors méconnu et outragé dans la patrie de Schiller. La tragédie de *Sapho*, dont l'auteur a osé observer les trois unités (chose inouie dans les fastes dramatiques d'Allemagne), a obtenu à Vienne un succès miraculeux. Dès le troisième acte, l'auteur a été demandé et obligé de paraître devant le public; couronné au cinquième acte, il a été reconduit en triomphe à sa demeure. C'est un jeune homme dont le nom, digne de la postérité, est *Gripalzer*. Vous voyez bien, Madame, qu'il ne faut pas désespérer d'un siècle où l'on couronne, en Allemagne, un disciple d'Aristote.

LETTRE XXXIXe.

A Monsieur Dumesnil, négociant.

ENCORE MADAME DE STAEL, MIRABEAU ET M. NECKER, BONAPARTE ET LORD WELLINGTON.

Monsieur,

Dans ma première lettre j'ai essayé de vous montrer combien madame de Staël s'était laissé séduire par ses attachemens et par ses haines. J'ai regretté d'être obligé de chercher en elle l'historien, et de n'y trouver souvent que la fille de M. Necker, et l'exilée de Bonaparte. Son livre, examiné sous le rapport historique, m'a semblé offrir une foule de contradictions; et, sous le rapport littéraire, j'ai cru y rencontrer des défauts de style, que sa mort peut expliquer, mais contre lesquels il est important de prémunir les admirations irréfléchies. C'est avec regret que j'ai vu une femme qui se déclare l'amie exclusive de la liberté, sourire avec complaisance à l'aristocratie, et se mettre à genoux devant ce qu'elle appelle des *noms historiques;* faute excusable dans Montesquieu, qui lui-même était noble, mais que rien n'explique et ne justifie dans madame de Staël. Tous les amis de la liberté l'estiment pour le moins autant que si elle était née dans une caste privilégiée; ils ont dû s'étonner de voir un écrivain de leur parti répudier le peuple, et humilier son patriotisme jusqu'à brûler de l'encens sur l'autel d'une idole dont les honneurs sont passés, et qui bientôt doit tomber tout entière sous le grand niveau de l'égalité politique.

Toute histoire se compose de deux parties, les hommes et les choses. Ces parties sont tellement corrélatives, tellement dépendantes, que l'une ne saurait exister sans l'autre. On ne parvient à raconter l'histoire des révolutions qu'en racontant la vie des hommes qui les ont faites. Voyons d'abord si madame de Staël a bien jugé les hommes; et comme il faut abréger, choisissons les quatre principaux acteurs de notre tragédie politique, M. Necker et Mirabeau, Bonaparte et lord Wellington.

Certainement le but de madame de Staël était de nous peindre M. Necker sous les couleurs les plus favorables. Elle nous avertit dans sa préface que, dans l'origine, son ouvrage n'était que l'examen des écrits de son père; elle dit autre part, avec une admiration plus filiale qu'historique; «J'ai plus de confiance encore aujourd'hui dans la moindre de ses paroles que je n'en aurais dans aucun individu existant, quelque supérieur qu'il pût être. Tout ce que m'a dit M. Neker est ferme en moi comme le rocher.» On devait s'attendre que madame de Staël serait aussi prodigue d'éloges qu'avare de critiques. Mais quelles conclusions tireront les hommes impartiaux, si, en écartant la brillante auréole dont l'auteur environne la tête de son père, on prouvait d'après son livre que ce même M. Necker fut un homme d'état plus avide de renommée que supérieur par ses talens? Quel degré de justesse ne prendra pas une opinion dont tous les élémens se trouvent dans le panégyrique complet de l'homme qu'il importe de juger?

Celui qui lira avec attention l'histoire de M. Necker, écrit par sa fille, ne pourra voir en lui qu'un homme sans principes fixes, et conduit seulement par un désir de gloire qui l'anima toute sa vie. Il ne pourra voir un ami de la liberté dans l'homme qui débute dans la littérature par l'éloge de Colbert, ouvrage anti-philosophique; qui commence sa vie financière en publiant un écrit contre la li-

berté du commerce des grains, écrit dont l'effet fut de brouiller son auteur avec l'un des plus grands hommes d'état que la France ait possédés. M. Necker, d'après madame de Staël elle-même, repoussa l'abolition des droits féodaux, combattit la noble et généreuse participation que Louis XVI voulut avoir dans l'affranchissement de l'Amérique méridionale. Pendant tout son premier ministère, la philosophie ne put le compter au nombre de ses partisans. Mais, quand il occupa pour la seconde fois la place de contrôleur-général, M. Necker changea tout-à-coup de principes; il sentit que les états-généraux devaient exercer une grande influence sur les destinées de la France; et devint alors ardent ami de la liberté. Il suivit les idées nouvelles, réclama le doublement du tiers, brigua la popularité, et parvint à l'obtenir. De là les transports de la nation et de l'assemblée nationale à son second rappel. Necker est un dieu; les Français ne peuvent vivre sans lui, c'est le ministre adoré. Comment l'ami du peuple devint-il sitôt son ennemi? comment une statue élevée le matin, fut-elle brisée le soir? C'est que M. Necker, inconstant dans ses principes, change de conduite et d'idées. Ce ministre inexpérimenté, après avoir éloigné de lui la faveur et même la confiance du roi par ses idées démocratiques, sacrifie sa popularité, jaloux de ressaisir la faveur royale; il ne sait pas que la confiance, une fois perdue, ne se recouvre plus; redevenu royaliste, il se trouve placé entre la haine du peuple qui se croit trahi, et celle de la cour qui se souvient de l'avoir été. Necker tombe; exemple terrible du sort réservé aux hommes d'état qui ne se conduiront point suivant des principes stables, qui ne demeureront point tout entiers attachés à un parti; enfin qui oublieront que les transfuges ne retrouvent jamais d'un côté la confiance qu'ils ont perdue de l'autre.

On ne pourra s'empêcher, je le répète, de porter un tel jugement sur M. Necker, quand on aura lu l'ouvrage de

madame de Staël. Cette femme célèbre nous a prévenus que tout ce que M. Necker avait dit, était ferme en elle comme le rocher. Ainsi doivent s'expliquer une foule de ses contradictions politiques. Quand M. Necker éloigne de lui M. Turgot par sa propre faute, madame de Staël appelle ce grand ministre un homme roide et *systématique*. Quand il publie l'*Éloge de Colbert*, ouvrage dirigé contre la philosophie, sa fille nomme les philosophes des *fanatiques*. Libérale à l'excès, lors de la grande faveur populaire de M. Necker; elle devient aristocrate, lorsque son père s'élève contre l'abolition de la noblesse; et elle défend le clergé, lorsqu'il combat le serment constitutionnel des prêtres. Tel est le motif des anomalies fréquentes de son ouvrage. Mais il faut en convenir, quand elle parle de liberté, personne n'est aussi digne d'un tel sujet : lorsque, s'affranchissant de ses préjugés naturels, madame de Staël ne consulte que sa raison, guide plus sûr que son amour filial, il est difficile d'être à-la-fois plus juste et plus éclairée.

On peut appliquer à madame de Staël cette image magnifique de Montesquieu, au sujet de l'Océana d'Arrington. « Il a bâti Chalcédoine, ayant le rivage de Byzance devant les yeux ». Madame de Staël a jugé tous les hommes de la révolution, les yeux fixés sur M. Necker. Camille Desmoulins cueille une feuille d'arbre, et l'attache à son chapeau en signe de ralliement des amis de la liberté; madame de Staël nous assure très-sérieusement que l'on choisit la couleur verte, parce qu'elle servait de livrée aux gens de M. Necker. Certes, on doit faire la part de la prédilection de l'auteur; mais n'est-ce point sortir de toutes les bornes, que de supposer que le peuple français a porté la livrée de M. Necker! N'est-ce point une amère dérision, une insulte contre la majesté nationale?

Madame de Staël est-elle plus juste dans son portrait de Mirabeau? Cet homme extraordinaire que l'admiration

avait surnommé le *Jupiter tonnant*, ce Démosthène de la tribune, n'est aux yeux de madame de Staël que le second tome de Catilina, tandis que M. Necker est l'égal de Cicéron. N'est-ce pas abuser de la permission de faire des comparaisons? Cicéron fut supérieur à Catilina, M. Necker est donc supérieur à Mirabeau; Cicéron sauva la patrie, lorsque Catilina voulait la perdre; en supposant que Mirabeau ait conspiré contre la liberté, M. Necker l'a-t-il sauvée? On s'accorde à regarder Mirabeau comme le plus grand des orateurs que la France ait produits; Eh bien! madame de Staël déclare affirmativement que si M. Necker eût pu occuper la tribune, il eût vaincu Mirabeau.

C'est peu. L'auteur ne voit dans Mirabeau qu'un conspirateur immoral, tant que ce grand homme défend la liberté contre l'arbitraire; mais sitôt qu'il reçoit de l'argent de la cour pour défendre le pouvoir absolu, ce même homme devient *pour la première fois* digne de *quelque estime*. Il est inutile, je pense, d'observer que la prévention ne saurait aller plus loin.

Tant que madame de Staël sacrifie les principes et les hommes à ses affections domestiques, le motif qui dirige sa plume est respectable, et le lecteur lui pardonne volontiers une erreur dont l'origine est si noble; mais il faut avouer qu'elle perd quelque chose de l'intérêt qu'elle doit exciter, lorsque ce n'est plus l'amour filial, mais des haines personnelles qu'elle substitue à la vérité historique. Je veux parler des jugemens que madame de Staël porte sur l'un des hommes les plus extraordinaires qui aient apparu sur la scène du monde, sur le génie le plus étonnant dont peut-être on ait jamais lu l'histoire, sur Bonaparte.

Il est impossible que je me livre à un examen des griefs de madame de Staël contre l'homme qui a gouverné 20 ans la France. Une telle tâche épouvante ma

faiblesse. De tous côtés des écueils m'arrêteraient en route. Ici je blesserais des souvenirs d'admiration ; là j'ouvrirais des plaies à peine fermées. Le moment d'écrire la vie de Bonaparte n'est pas arrivé ; certaines convenances défendent les éloges ; les droits du malheur interdisent les critiques. L'écrivain qui veut écrire l'histoire doit choisir un sujet dont il puisse envisager toutes les faces ; et aujourd'hui un seul côté de la vie politique de Bonaparte peut être examiné ; il faut attendre pour signaler ses fautes que le temps permette de compter ses hautes facultés. C'est à quoi madame de Staël aurait peut-être dû réfléchir. Amie de la liberté comme elle en a donné des preuves, madame de Staël aurait dû penser que l'écrivain qui, aujourd'hui fait le procès de Bonaparte, exerce une magistrature irrégulière, puisque l'attaque est interdite, quand la défense serait inconvenante. Si madame de Staël eut fait ces réflexions, elle n'eût pas abordé un sujet dans lequel elle pouvait être injuste à son aise, et sans contradicteurs. Et pour emprunter ses propres paroles, elle eût songé plus souvent que « les ames fières trouvent de la satisfaction à défendre un homme malheureux, et que c'est un plaisir pour elles de se placer ainsi en contraste avec ces écrivains et ces orateurs qui, prosternés hier devant lui, ne cessent de l'injurier à présent, en se faisant rendre compte de la hauteur des rochers qui le renferment. » Comment l'écrivain qui a écrit cette phrase si juste et si noble est-elle tombée si souvent dans le défaut qu'elle signale ; comment s'est-elle laissée séduire par sa haine pour un souverain, jusqu'à la faire retomber sur une nation toute entière, jusqu'à dire que sous son règne aucun genre de vertu n'était en honneur en France ; jusqu'à demander quel homme supérieur on a vu se développer pendant cet espace de temps ; jusqu'à prononcer la condamnation de l'avenir, et prophétiser que de long-temps on ne

verra un homme s'élever là où il a dominé? Lorsqu'ensuite on voit le même écrivain faire une pompeuse nomenclature des hommes célèbres qu'a produits et que produit encore un état voisin; à l'étonnement succède la douleur, j'ai presque dit l'indignation.

Les éloges que madame de Staël prodigue à l'Angleterre me conduisent à examiner comment elle a jugé lord Wellington; mais, outre que l'espace me manque, je me trouve dans le même embarras où j'étais quand il fallait juger Bonaparte. L'état de choses qui me prescrirait une grande sobriété dans les éloges à l'égard des qualités de ce chef ambitieux, m'imposerait la loi d'en être prodigue à l'égard de l'homme qui a vaincu une fois, et qui a été vaincu mille. Il faudrait que j'examinasse le caractère politique, et le talent militaire de ce général : je n'aurais, il est vrai, qu'à consulter quelques champs de bataille de l'Espagne, qu'à interroger les murs de Toulouse; mais à l'époque où nous sommes, parler n'est pas sûr, et se taire est un devoir. Nous en sommes venus d'ailleurs à un point où le silence est souvent plus éloquent, et mieux entendu que la parole.

Dans une troisième et dernière lettre, j'examinerai comment madame de Staël a jugé les principes et les choses dans son nouvel ouvrage.

Je suis, etc.

Léon Thiessé.

LETTRE XL.

Au chevalier Durville.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Vous le savez comme moi, Monsieur; la grande nouvelle qui occupe aujourd'hui les amis de la liberté, c'est la promulgation de la charte bavaroise. C'est un spectacle digne d'être observé, de voir ceux-là même que la puissance environnent, renoncer volontairement à ce despotisme, qui, s'il est justement abhorré des peuples, fut jusqu'ici regardé par les princes comme un trésor trop précieux pour devoir être aliéné. Il faut avouer que *l'opinion*, que *le siècle* ont quelque autorité, puisqu'ils font tomber le sceptre des mains du pouvoir absolu. Quand on voit certains feuilletonistes s'escrimer bravement pour prouver que *l'opinion* n'est rien, et que le *siècle* est un mot vide de sens; il est bien facile de leur répondre : « Voyez cependant quelles concessions ce mot vide de sens arrache à des princes jusqu'alors despotiques; ce dont vous niez l'autorité est plus puissant que le fer qui égorge, que la flamme qui embrâse, que l'eau qui inonde. Hier, un homme était placé au-dessus des hommes; du haut de son fauteuil doré il dictait des arrêts irrévocables; sa bouche soufflait la mort ou la vie : pour lois, il avait sa volonté; pour frein, ses passions. A sa vue, tout tremblait. Son pouvoir s'étendait jusque sur les visages. La haine se déguisait sous les apparences de l'amour, et ce monarque abhorré ne pouvait paraître sans être accueilli par des acclamations. Aujourd'hui, quel changement, cet homme est redescendu au rang de ses sujets, ou plutôt ses sujets se sont élevés

jusqu'à lui. Ce souverain si fier, si absolu, reconnaît un pouvoir supérieur; ce lion si terrible s'est enchaîné lui-même. Ses passions ne sont plus dangereuses, sa volonté ne décide plus du sort de ses sujets. Une volonté plus forte règle leurs destinées. Il lui a cédé son trône; la loi règne, et il obéit. Qui a produit une si étonnante métamorphose? Quel levier a soulevé cette masse énorme? Quel feu ardent a courbé ce fer jusqu'alors indomptable: L'opinion ».

La charte bavaroise est loin d'être une conception exempte de reproches. Le système représentatif étant un mélange égal de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, il est facile de démontrer que la constitution nouvelle n'organisera d'abord qu'un ordre de choses sans contrepoids. Mais il y a toujours un grand pas vers le bien. Je ne regarde la charte bavaroise que comme une transition d'un état intolérable à un état moins pénible. Si je ne puis admettre qu'une loi, d'après laquelle l'impôt est voté pour six ans, et les chambres ne sont convoquées que pendant deux mois tous les trois ans, puisse garantir la liberté des citoyens; du moins je conviens que cette loi, toute médiocre qu'elle est, est cent fois préférable à l'arbitraire, parce que sous un règne légal, les citoyens ne peuvent être pris au dépourvu, et qu'il vaut mieux savoir sur quoi on peut compter, que de jouir de la liberté seulement sous le bon plaisir d'un prince absolu.

Mon intention est d'examiner en détail, et dans ses rapports avec les autres constitutions en vigueur, la nouvelle charte bavaroise.

— Les journaux étrangers nous entretiennent toujours des différens qui se sont élevés, et qui s'élèvent encore entre l'Espagne et le Portugal. Le premier de ces deux royaumes n'est pas heureux depuis que son ancienne dynastie a été replacée sur le trône par les armées anglaises. L'intérieur

est devenu l'asyle de la plus aveugle superstition; le treizième siècle a été ramené par les prêtres; et le peuple, pour prix de sa valeur, a été replongé dans l'ignorance féodale. A l'extérieur, les colonies se détachent de la métropole; et quoi qu'on en dise, le moment de la libération de l'Amérique méridionale approche à grand pas. Le Portugal fait aussi des démonstrations hostiles, et si les souverains de l'Europe ne s'immiscent suivant leur habitude dans les affaires intérieures des deux états, le canon ne sera pas long-temps à se faire entendre. Je suis loin de désirer la guerre; mais j'avoue que si elle était définitivement arrêtée, je voterais en faveur du peuple le plus éclairé.

— Les nouvelles de l'Amérique méridionale sont tellement contradictoires, que les Européens sont très-embarrassés de savoir au juste de combien Morillo enfle ses succès, et réduit ses défaites. On assure, au reste, que ce général a succombé à la suite de ses blessures. Avant sa mort, il avait publié une relation du combat de Caracas, dans laquelle il disait qu'il avait attaqué deux cents indépendans; puis ajoutait ensuite, qu'il en avait tué deux cent cinquante. Avouons qu'ici l'oreille du général défunt se montrait toute entière.

— On ignore toujours les motifs de la mort de Péthion. Certaines personnes l'attribuent à l'ennui qu'il éprouvait sur son trône. Rien en effet n'est si peu réjouissant que l'état de roi, et l'on cherche à s'expliquer pourquoi il y a tant de concurrens. Au demeurant. voici la proclamation de Boyer après la mort de Péthion. Il paraît que les journaux censurés n'ont pu en parler.

» *Jean Pierre Boyer, président d'Haïti.* — Citoyens, Alexandre Péthion n'est plus! Nous avons perdu ce chef incomparable, notre père, notre bienfaiteur. Nos regrets

sont communs, le mélange de nos larmes indique suffisamment quelle était l'union de nos cœurs, et démontre évidemment que nous avions fixé notre estime sur celui qui avait été choisi par la Providence pour être le dispensateur de ses bienfaits envers un peuple régénéré, ce qu'il n'a jamais perdu de vue. Jetons les yeux sur le passé, portons nos regards sur le chemin que nous avons parcouru, passons en revue ce que nous avons fait; rappelons nous que loin que notre énergie ait été dans l'inaction, elle a au contraire agi dans toute sa force, et nous verrons que son excellence le feu président d'Haïti, tandis que notre patrie ne cessait d'être la divinité qui attirait notre culte, était vraiment digne d'être choisi parmi nous pour en être le représentant. Mais quelque soit la grandeur de notre perte, prêtons une oreille attentive à cette voix sacrée qu'il est de notre devoir d'écouter, qui doit agiter toutes nos ames, et au son de laquelle nos cœurs électrisés doivent s'élever au-dessus de tous les évènemens humains. Haïti est l'ouvrage de vos mains, le fruit de votre courage, le séjour où la liberté et les droits du citoyen règnent dans la plus haute perfection. Renoncerons-nous à ces avantages inappréciables, en nous laissant abattre par l'adversité? Au contraire, qu'elle ranime notre courage. Citoyens, formons un cercle autour de l'arbre de la liberté, sous lequel reposent les cendres de notre auguste chef; que son nom, que le nom sacré de la république soient notre cri de ralliement, notre mot d'ordre; épouvantons nos ennemis par notre attitude ferme et imposante; devenons s'il le faut un peuple de héros. L'expérience nous a prouvé quelle est la nature de notre force; nous sommes invincibles comme nous devons l'être. Soyons unis et rien ne pourra interrompre le cours de notre heureuse destinée : la république de Haïti triomphera, les Haïtiens, le peuple, l'ont voulu, et cela sera.

Appelé par le choix du sénat à prendre le timon du

vaisseau de l'état, je vous donnerai l'exemple du courage. Je suis devenu le chef d'une famille très-intéressante, et j'ai besoin de l'appui du ciel, de la concurrence et de l'aide de mes concitoyens. Dans un gouvernement régulier, le peuple est tout; c'est sa confiance qui constitue l'autorité, et cette autorité ne peut-être employée que pour son avantage. Je sens, avec l'ardent amour de la patrie dont je suis animé, et le respect que je porte à la volonté nationale, que je ne suis plus le même individu, que je suis l'homme de l'état. Oh, mes concitoyens, couvrez-moi de votre bouclier! Sénateurs, législateurs, soyez mes amis, éclairez-moi; généraux, mes collègues et frères d'armes; vaillante armée de la république, prêtez-moi le secours de vos bras pour assurer la paix et le repos de vos familles; magistrats du peuple, comptez que je ferai exécuter les lois, que je me ferai un premier devoir de les observer; cultivateurs paisibles, livrez-vous sans crainte à vos travaux précieux; plus le produit vous en sera avantageux, plus je serai satisfait. Rien de ce qui a été établi par mon auguste prédécesseur ne peut ni ne doit être changé; le salut de la république dépend du droit sacré des propriétés, de ce que le propriétaire d'un arpent de terre soit considéré par la loi comme égal à celui qui en possède cent, et également maître de ce qu'il possède; de ce que le commerce soit libre dans ses spéculations, dans l'intérieur de la république, comme avec l'étranger; il sera protégé. L'objet de la constitution sera rempli; l'ordre et l'économie régneront dans toutes les branches de l'administration; les fonds de l'état seront employés pour le bien de l'état: le crédit public ne sera point envahi, la dette nationale est sous la sauvegarde de la nation; le culte de nos ancêtres sera respecté, les magistrats seront honorés, les hommes honnêtes et bons seront considérés. Fasse le ciel que je n'aie jamais à punir le crime ou la scélératesse, ce serait pour mon cœur la plus dou-

loureuse des obligations. Mais, si quelque sacrifice est nécessaire pour assurer le bonheur du peuple, que mon cœur alors soit animé du feu sacré d'Haïti, que je brûle comme à présent de la pure flamme de la liberté, et de l'amour de mes concitoyens! généraux de l'armée, à qui l'autorité est confiée, chacun selon l'ordre de vos grades : magistrats, qui veillez aux intérêts des familles, faites votre devoir : vous êtes soumis à une responsabilité; mais vous la trouverez légère, car je ne dois que des éloges, de la reconnaissance et de l'admiration au peuple et à l'armée. Dans ces douloureuses et récentes circonstances le plus grand ordre a été observé ; et vous avez prouvé que vous êtes loin d'être indignes de votre situation politique. Continuez, mes chers concitoyens, à me couvrir de l'égide de votre estime et de votre confiance. Toutes les fois que vous désirerez faire preuve d'énergie et de fermeté, vous me trouverez à mon poste; aidez-moi à faire le bien; la douceur et la bienveillance seront la règle de la conduite que vous me verrez tenir invariablement; suivez cette excellente marche, si conforme à mes principes, si agréable à mon cœur.

» Vive la république! vivent les droits du peuple et l'indépendance d'Haïti.

» Donné au palais national du Port-au-Prince, le 1er avril 1818, dans la 15me année de l'indépendance d'Haïti. »

— On lit dans le Courrier du 5 juin, la nouvelle suivante :

On fait circuler à Londres les bruits les plus extraordinaires. On assure qu'un matelot du *Vansittart*, bâtiment de la chine, et qui se trouvait sur *Northumberland* quand ce bâtiment conduisait Bonaparte à Saint-Hélène, a dit à quelques-uns de ses camarades que lorsque le *Vansittart* était à la hauteur de cette île, lors de son dernier voyage, il avait revu plusieurs de ses amis, et que, pendant la

nuit, il s'était rendu à la résidence de Bonaparte. Celui-ci l'avait parfaitement reçu, et il y était allé deux nuits de suite. Les officiers du bâtiment ayant été instruits de la conduite de ce matelot, il fut arrêté, fouillé, et envoyé chez le gouverneur; là, on lui demanda comment il était parvenu jusqu'à Bonaparte, et s'il avait reçu des paquets ou des lettres : rien n'a transpiré de sa réponse. Mais on dit que cette nouvelle a mis l'île dans une grande agitation, parce qu'on avait jusqu'alors jugé impossible de faire tout le trajet du rivage à la résidence de Bonaparte dans l'espace d'une nuit.

— Des nouvelles de Vienne, non répétées par les journaux censurés, annoncent que le fils de l'archiduchesse Marie-Louise aura pour apanage la seigneurie de Reïschstadt, en Bohême, qui a fait partie du duché de Wurtzbourg, et est rentrée à la couronne par des pactes de famille. Le jeune prince portera le nom et les armes de ce duché, avec le titre d'*Altesse*. L'archiduchesse, sa mère, passera cet été près de sa famille, et retournera dans ses états au mois de septembre.

— Que deviennent les négociations avec les souverains alliés? L'autorité garde un silence profond sur un sujet qui intéresse notre indépendance. On disait dernièrement que les alliés partiraient au 20 novembre. D'autres prétendent que les Autrichiens ont commandé des poëles pour l'hiver. Voici ce qu'annoncent les journaux étrangers :

« La grande revue de l'armée anglaise est remise après la moisson. On y regarde aujourd'hui comme une chose décidée, que l'armée d'occupation quittera le territoire français dans le mois de septembre prochain; les troupes anglaises, dont la force effective est de 24 à 25 mille hommes, s'embarqueront successivement dans les ports

de Calais et de Boulogne, avec leur artillerie et leurs équipages, pour retourner dans leur patrie. »

Voici, au reste, la quotité des rentes adjugée à chacune des puissances qui ont réclamé des restitutions de la part de la France. On assure que cette liste est authentique.

Anhalt Bernbourg 17,500 fr, Anhalt-Dessau 18,500, Autriche 1,250,000, Bade 32,500, Bavière 500,000, Brême 50,000, Danemarck 350,000, Espagne 850,000, Etat de l'Eglise 250,000, Francfort 35,000, Hambourg 1,000,000, Hanovre 500,000, Hesse-Electorale 25,000, Grands-duchés de Hesse et Oldenbourg 348,150, Isles Ioniennes, Isle-de-France et autres colonies de la Grande-Bretagne 150,000, Lubeck 100,000, Mecklenbourg Schwrin, 25,000, Mecklenbourg Strélitz 1,750, Nassau 6000, Parme 50,000, Pays-Bas 1,650,000, Portugal 40,900, Prusse 2,600,000, Reuss 3,250, Sardaigne 1,250,000, Saxe 225,000, Saxe-Gotha 30,000, Saxe-Meiningen 1,000, Saxe-Weimar 9,250, Schwanzbourg 7,500, Suisse 250,000, Toscane 225,000, Wurtembourg 20,000, Hanovre, Brunswick, Hesse-Electorale et Prusse 8000, Hesse-Electorale et Saxe-Weimar 700, Grand-duché de Hesse et Bavière 10,000, Grand-duché de Hesse, Bavière et Prusse 40,000, Saxe et Prusse 110,000. Total 12,040,000 fr.

— La gazette de Lugano contient sur les assassins de M. Fualdès, des explications qui renversent toutes les idées que jusqu'ici nous avions de ce procès. Voici en substance l'article dont il s'agit :

« On n'a point encore découvert la cause de l'homicide horrible commis sur M. Fualdès. La justice a prononcé sur le sort de Bastide et de Jausion, et l'arrêt qu'elle a rendu ne frappe que des coupables. Mais ce n'est pas le motif qu'elle a prêté aux assassins qui arma leurs mains sanguinaires. Bastide jouissait de 25 mille fr. de rente, et Jausion était plus riche que son beau-frère. Ce n'est pas

le désir de s'emparer de la fortune de Fualdès qui les a poussés à l'assassinat; un autre intérêt les guidait. Bastide et Jausion étaient des ultrà-royalistes. Ils furent les premiers dans le pays à connaître le débarquement de Bonaparte, et employèrent tous leurs efforts pour ne pas laisser tomber les ressources du trésor entre les mains des Bonapartistes. En conséquence, ils apostèrent un certain nombre de leurs agens sur les grands chemins, pendant les cent jours, s'emparèrent des fonds du gouvernement, et prirent toutes les mesures de précaution pour se mettre à l'abri des poursuites. Quand le Roi revint à Paris, cette affaire se réveilla, parce que Bastide et Jausion se laissaient endormir, et gardaient pour eux les fonds qu'ils avaient détournés, soi-disant, pour *le gouvernement légitime*. M. Fualdès était alors procureur du roi, et recueillit en cette qualité tous les documens que sa place et son devoir le forçaient de se procurer pour la poursuite des voleurs. Bastide et Jausion, à l'aide de protections, et parvinrent à faire nommer à la place de M. Fualdès, un homme sur lequel ils comptaient davantage, et qui n'avait aucune connaissance des charges qui pesaient sur eux.

« M. Fualdès ne crut pas devoir remettre à son successeur les pièces qui concernaient Bastide et Jausion. Plusieurs motifs l'en empêchaient. Il fut cependant sollicité envain par ces messieurs d'anéantir ces pièces; mais ferme dans son devoir, l'honnête homme ne voulut point servir le crime. Bastide et Jausion craignirent d'être compromis par l'existence des papiers, et formèrent le projet de les enlever du secrétaire de M. Fualdès. Pour parvenir à ce but, rien ne leur fut sacré, la mort de Fualdès est jugée nécessaire; ils s'en rendent coupables, et exécutent le lendemain chez lui, non le vol *de lettres-de-change*, ou de contre-lettres, mais l'enlèvement de pièces qui compromettaient leur honneur et leur vie. Voilà, dit le journal de Lugano,

quelle a été la cause de l'assassinat du malheureux Fualdès. Ce fut un crime politique. »

— Un littérateur historien, dont les lourdes homélies appésantissent un lourd journal ; un petit caméléon dont Chénier, dans son discours sur la calomnie, *fessa le grand orgueil*; un lugubre annaliste dont la voix rauque endormit tant de fois les auditeurs bénévoles de l'Athénée ; un académicien qui réunit l'érudition de Perrault à la légèreté de Danchet, à la gaîté de Baculard, vient de faire un grand article dans une feuille très-peu connue, qui, s'il m'en souvient bien, s'appelle *le spectateur;* On y lit ces paroles : « Je suis enthousiaste du calme, fanatique de la paix, et fou de la sagesse.....! »

— Une oraison funèbre, quand elle est publiée, entre dans le domaine de la critique. On peut respecter la mémoire d'un prince, et désapprouver son panégyriste. C'est même lui rendre hommage que de blâmer l'orateur qui ne sut pas le louer. Quoi de plus ridicule en effet qu'un *orateur funèbre* qui commence son discours sur un prince justement révéré, par ces paroles : « Messieurs, je n'ai pas eu le temps de faire un bon discours; mais n'importe, je vais toujours vous dire celui que j'ai fait.... » Est-ce ainsi que Bossuet composait ses exordes? Lorsqu'en suite on voit cet orateur attaquer la révolution pour célébrer son héros, on se demande si l'affectation de chercher des lieux communs ne prouve pas stérilité, sinon dans le sujet, du moins dans l'orateur. La chaire de vérité doit toujours parler de paix; récriminer, c'est le métier de certains journaux, il ne convient pas à qui parle au nom de Dieu. Dieu pardonne et ne récrimine pas.

— Une feuille qui se meurt d'inanition, quoiqu'elle

soit rentée, s'est fait un système d'attaque à l'égard des journaux plus indépendans, et cependant plus riches qu'elle. Quand on voit les *Annales* dénoncer toutes les feuilles qui laissent entrevoir quelques idées libérales, on ne peut s'empêcher de les comparer à ces animaux domestiques qui font du bruit pour demander leur pâture. Au reste, la calomnie et l'injure ne profitent point aux *Annales;* chaque fois qu'elles attaquent la *Minerve* ou le *Journal du Commerce*, ceux-ci gagnent cinquante abonnées dans la journée. Le plus mauvais tour que les *Annales* pourraient jouer aux indépendans ce serait de n'en point parler. Il est vrai qu'elles me répondront; *avec quoi voulez-vous donc que nous remplissions notre feuille?*

— On trouve à l'adresse des *Annales politiques et littéraires :*

Un journaliste dont la montre retarde de trois jours quand elle avance;

Un homme de peine en littérature;

Un prote de journal qui censurait les séances de la chambre des députés, et qui usait de ce privilège pour dire des impertinences aux honorables membres;

Un journaliste amateur qui, la ferule d'Aristarque en main, juge en dernier ressort les prévenus des délits littéraires, contre lesquels revêtu de la toge magistrale, il prend des conclusions;

Un sémillant rédacteur qui se charge de faire tomber en six mois le journal le mieux renté;

Un propriétaire de journal qui a trouvé le moyen de se rendre applicable à la lettre, ce vers du Misantrhope :

Et mon valet de chambre est mis dans la gazette.

— On publie un petit poëme intitulé « *Emploi de ma demi solde, ou Budget d'un sous-lieutenant en expec-*

tative. Cette production ne manque pas d'esprit ; on y désirerait un peu plus d'habitude de la versification ; mais comme elle intéresse une classe de militaires très-digne de notre estime, il est à croire qu'elle obtiendra un vrai succès.

— PETIT CONTE.

Un aveugle disait : « A quoi servent les yeux ? »
Son voisin lui répond : « Eh, mais à voir, j'espère !
Et là-dessus l'aveugle et son compère
De disputer à qui mieux mieux.
— « Des yeux !.. y voir !.. parbleu, l'engoûment est étrange ;
» Plus haut que moi, l'ami, cela vous mettrait-il ?
» Je n'y vois goutte ; eh bien, en suis-je moins subtil ?
» Ainsi que vous je bois, je mange,
» Et je marche à merveille,... à l'aide d'un bâton.
» Voilà tout ce qu'il faut ; le reste est inutile,
» Et deux grands yeux ouverts sont de fort mauvais ton.
— » Soleil divin, ô toi dont la flamme fertile
» Produit tout, donne à tout les formes, les couleurs,
» La vie aux animaux, et le parfum aux fleurs,
» La nature sourit alors que tu t'éveilles,
» Tout s'anime à l'éclat de ton front radieux ;
» Pour contempler tant de merveilles,
» Non, ce n'est pas assez que d'avoir deux bons yeux !...
— » Halte là, dit un borgne avisé, bon apôtre,
» Vous me semblez avoir quelque tort l'un et l'autre :
» Ne pas y voir en plein midi,
» Mérite qu'on se plaigne, et non pas qu'on s'en loue ;
» Mais sur tous les objets braquer deux yeux, j'avoue
» Que cela pourrait bien paraître un peu hardi.
» D'ailleurs on ferme un œil quand, pour mieux voir, on lorgne :
» Il n'est, convenez-en, rien tel que d'être borgne. »
L'aveugle, à ce discours, se fâcha tout de bon ;
L'homme aux deux yeux se prit à rire ;
Et, se frottant les mains, notre borgne de dire :
« Ils me blâment tous deux ; ainsi, donc, j'ai raison. »

J. Brault.

= Les procès relatifs à la presse vont leur train. A *l'Homme Gris* a succédé *le Père Michel*; et la *Bibliothèque historique* sera suivie du *Surveillaut*. L'un part aujourd'hui, l'autre demain; chaque semaine, la loi du 9 novembre reçoit un holocauste. Non que je veuille accuser les jugemens, il faut éviter les provocations indirectes. Mais dans un état de choses pareil, sous le règne d'une loi d'exception, et d'un code pire, parce qu'il est plus durable, qui peut espérer, même avec les meilleures intentions, même avec les plus délicates précautions oratoires, de ne point donner prise sur soi-même? M. Benjamin Constant a conseillé aux écrivains de briser leur plume; en conscience, ils le devraient; mais comment résister au démon qui les pousse? *Qui a écrit, écrira.*

Dans un moment où l'arbitraire est dans la loi, toute justice dépend des hommes; c'est à eux d'être modérés, quand la loi ne l'est pas, parce que la plus grande faute que puisse commettre un juge, ce n'est pas d'adoucir une loi trop sévère, c'est de condamner un innocent.

Ce sujet m'amène à vous parler de MM. Comte et Dunoyer. Ces courageux champions de notre liberté ne trouvent pas leur route semée de fleurs; mais enfin leur peine serait moindre, si, laissant l'action aux magistrats, des plumes vénales ne les insultaient pas dans les feuilles publiques. Ce scandale, dont nous avons été les témoins, est un des plus honteux résultats de l'esprit de parti, qui emploie tous les instrumens nobles ou vils pour combattre le parti contraire. Quoi qu'il en soit, la Consultation de M. Dunoyer vient de paraître. On y lit avec plaisir le nom du célèbre Touillier. On a reçu également le discours de M. Dunoyer au tribunal de Rennes. Ce discours est sage et fort. Il paraît que si la magistrature bretonne traite mal le *Censeur Européen*, les habitans de Rennes l'accueillent fort bien. Les sérénades, les acclamations, les dîners, rien n'a été épargné. Quand on ne pouvait fêter l'accusé, on fêtait son avocat.

— On lit dans un journal le prospectus abrégé d'un nouvel ouvrage, intitulé : *Chronique religieuse*. Ce prospectus, écrit avec vigueur, nous annonce un recueil non périodique destiné à célébrer la tolérance, et à poursuivre l'arbitraire en fait de religion. On y prononce, contradictoirement à l'opinion de Rousseau, qu'on peut unir à la qualité de bon chrétien celle d'ami de la liberté, et de citoyen patriote. Il semble que, dans cette occasion, en interdisant la liberté au culte catholique, Rousseau a trop vu les abus de la chose, et non la chose elle-même. Si l'évangile est le code de la morale, comme il n'est point de morale sans liberté, l'évangile instruit l'homme à être libre.

La *Chronique Religieuse* compte parmi ses rédacteurs des évêques et des jurisconsultes célèbres. Je crois que dans un moment où l'intolérance cherche à se réveiller dans plusieurs parties de la France, cette entreprise est utile, et mérite d'obtenir un grand succès.

ÉPIGRAMME

Sur le Pour *et* le Contre *de M. Vigée.*

Ne cherchez point ici la verve et le sublime
De Gilbert ou de Juvénal;
Les vers et la pensée, au juge impartial,
N'y sont qu'un feuilleton habillé de la rime :
L'auteur, au lieu d'esprit, y montre un double orgueil;
Sans doute il veut blesser, mais d'une flèche amie;
S'il n'aime pas l'académie,
Comme il aimerait un fauteuil!

J. R. F.....

LETTRES NORMANDES.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN,
RUE DE VAUGIRARD, N° 15.

LETTRES
NORMANDES,

OU

PETIT TABLEAU
MORAL, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

ADRESSÉES PAR UN NORMAND, DEVENU PARISIEN,
A PLUSIEURS DE SES COMPATRIOTES.

> Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien
> Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.
>
> VOLTAIRE.

TOME TROISIÈME.



A PARIS,
AU BUREAU DES LETTRES NORMANDES,
Chez FOULON et Comp., Libraires-Éditeurs, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n° 3.

1818.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Anniversaire de la bataille de Waterloo. — Spectacles. — De l'état des protestans en France. — Sur les morceaux omis dans le nouveau recueil des Poésies diverses de Marie Chénier. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.

LETTRE PREMIÈRE.

Paris, le 25 juin 1818.

Anniversaire de la bataille de Waterloo.

L'HISTOIRE de nos guerres nous a plus d'une fois présenté l'étrange spectacle de deux armées contraires, s'attribuant à-la-fois le gain de la même bataille. Chaque peuple se proclamait victorieux, et nul ne voulait avouer sa défaite. C'était de la part du vaincu un bien faible, un bien misérable charlatanisme. Une nation qui se respecte doit envisager la fortune en face;

Les guerriers de Waterloo n'obtiendront pas de monument; ils ne le demandent pas; ils demandent une larme, la leur refuserons-nous? Ah! lorsque l'on se souvient de la résignation sublime de ces héros qui ne voyaient devant eux que des étrangers, quand on se rappelle les admirables paroles de ce général, dont un des princes français honora dernièrement le courage, peut-on se refuser à un sentiment de douleur et d'admiration? Quelle victoire fut plus grande, plus glorieuse que cette chute? A quelle époque, chez quelle nation vit-on plus de bravoure et de magnanimité? Ces vieux soldats couchés çà et là dans les plaines de la Belgique, s'étaient vengés quinze années auparavant. Leurs restes pressent les restes d'un ennemi; mais avant de venir se joindre à ceux qu'ils avaient vaincus, leurs pas triomphans s'étaient égarés dans toutes les capitales de cette partie du monde, et l'on peut dire en voyant le champ de leur sépulture : « Voilà le tombeau des vainqueurs de l'Europe! »

Que cet éloge si mérité n'enorgueillisse point ceux que Waterloo a vus, non pas triompher, mais survivre. Ce ne sont ni les Anglais ni les Prussiens qui ont remporté la victoire. La trahison de Français indignes de ce beau titre, la fureur des élémens, la faute irréparable de l'un de nos généraux, que son exil me défend d'ailleurs d'accuser; telles sont les causes de la défaite des Français. Toute la journée ils furent victorieux; le soir, un destin funeste l'emporta. La fortune nous était contraire; elle voulait nous faire expier d'orgueilleuses prospérités : un général était en

face; elle le prit par la main, et lui dit : « *Sois vainqueur !* » Il le fut, et sa patrie en fit un héros.

Chaque année, quand la fatale journée du 18 juin se lèvera au milieu de nous, tout Français digne de ce nom gémira sur les braves du Mont-Saint-Jean. Il oubliera le chef qui les conduisit au combat; mais il n'oubliera pas que, dans les rangs ennemis, aucun Français ne frappa leur vue. Cette affliction d'un grand peuple, ces plaintes unanimes, seront le plus digne tribut que l'on puisse payer à la mémoire de nos guerriers. Et d'ailleurs, cette cérémonie funèbre ne sera pas perdue pour la patrie; elle nous entretiendra dans une haine honorable envers l'étranger; elle nous rappellera que cet étranger, auquel un concours inoui de circonstances avait livré le sort de notre patrie, usa de son pouvoir pour décimer notre fortune publique, profita du désarmement de nos troupes pour nous dicter des lois iniques, et nous imposa enfin un traité si accablant, qu'il eût déconsidéré le gouvernement rétabli si quelque chose pouvait déconsidérer le monarque auquel nous devons une loi, qui, franchement exécutée, nous garantit le système représentatif, et la liberté constitutionnelle.

Léon Thiessé.

SPECTACLES.

Il est pour les auteurs dramatiques un tribunal plus redoutable que le comité des comédiens, les journaux et le public tout ensemble. Ce tribunal est, comme celui des enfers, composé de trois juges. La justice est étrangère à ses arrêts, et ne lui prête pas, même pour la forme, ses attributs et son langage : la raison et le goût sont sans crédit devant lui; sa religion consiste même à les méconnaître, et à les condamner au besoin sans pitié. Un juge qui oserait se montrer sensible aux beautés d'un ouvrage, serait coupable de forfaiture et de prévarication : il ne couvre pas ses yeux d'un bandeau, mais il se tamponne les oreilles comme Ulysse à l'aspect des syrènes; il doit se garder du charme de l'harmonie, des impressions que produisent les arts, avec autant de force que les ministres de Thémis repoussent la séduction, pour n'écouter que leur conscience. Sa conscience à lui, c'est une susceptibilité complaisante toujours prête à s'effaroucher, à s'irriter d'un mot, d'un point, d'une parenthèse : il faut qu'il sache trouver, dans un vers innocent en apparence, une épigramme contre un grand; dans la peinture générale d'un ridicule ou d'un travers, une allusion indirecte à tel personnage; dans une scène, une satire du gouvernement. A ses yeux, Tartufe est le portrait de M. le président, et Aman celui du ministre Louvois. Le titre même d'un vaudeville lui est suspect, et les ciseaux dont il est ar-

mé en guise de glaive et de balance, vont souvent déchirer l'affiche collée à la porte d'un théâtre.

Ce tribunal, c'est la censure. Aucun ouvrage dramatique ne peut paraître devant le public avant d'avoir passé par ses mains et d'y avoir laissé le plus souvent ce qu'il a de meilleur; car ce ne sont pas les scènes froides, les vers plats, les pensées communes que proscrivent les impitoyables triumvirs, ce sont les traits les plus dignes d'être applaudis. Si un auteur avait le droit de se justifier devant un parterre qui le châtie, il pourrait souvent lui dire : Cette action vous paraît languissante; la censure en a énervé le principal ressort : c'est elle qui a émoussé les traits saillans de ce dialogue que vous trouvez sans effet; cette tirade est à votre gré mal écrite; il m'a fallu partout effacer l'expression propre, pour y substituer des mots qui ne disent pas ce que j'ai voulu dire : ici, il m'a fallu mutiler une scène, là, retrancher un rôle tout entier : partout, je vous montrerais l'empreinte des ciseaux de la censure, aussi meurtriers que ceux de la Parque.

Mais ce que les spectateurs ne sauraient entendre, on peut le dire à des lecteurs. Aussi l'auteur d'*Orgueil et Vanité* va-t-il, à ce qu'on assure, faire imprimer sa pièce avec un mémoire au Roi, dans lequel seront rapportés et discutés les griefs des censeurs qui en ont fait défendre la représentation. En même temps paraîtra, dit-on, une édition du *Chevalier de Canolle*, conforme non à la représentation, mais au premier manuscrit de l'auteur. Il sera curieux de comparer l'ouvrage originaire avec l'ouvrage amendé.

Les comédiens, obligés d'oublier les rôles d'*Orgueil et Vanité*, vont reprendre le *Chevalier d'industrie*, comédie de M. Duval, à laquelle il a fait d'importans et utiles changemens. L'*Irrésolu*, comédie nouvelle en un acte et en vers, sera joué concurremment. On annonce le prochain retour de Talma, qui prendra quelques rôles de l'emploi de Saint-Prix, et paraîtra même dans la comédie. Il n'est pas douteux qu'il n'obtienne un grand succès dans Auguste, Horace père, Agammemnon, Mithridate et le grand-maître des Templiers. Il a souvent joué ce dernier rôle en province, et s'y est montré grand, noble et pathétique. Il serait difficile de prévoir ce qu'il sera dans le Misantrope ; mais il faut l'encourager dans le noble dessein de réparer les deux pertes que vient de faire le Théâtre-Français dans Saint-Prix et dans Fleury.

Je croyais avoir à parler dans cet article du *Petit Chaperon rouge* si long-temps attendu, mais un malheur en a suspendu la représentation. Martin, qui est chargé d'un des principaux rôles, est en deuil de Mlle. Gosselin, une des plus aimables suivantes de Terpsichore. Martin a demandé quelques jours pour pleurer son épouse, et nous prenons trop de part à ses regrets pour nous plaindre qu'il diffère un moment nos plaisirs. Le *Chaperon rouge* fera sans doute la fortune de Feydeau, que les *Oies du frère Philippe* ont préservé d'une ruine complette. Il faut qu'il soit dans la destinée des oies d'opérer des miracles de salut depuis qu'elles ont sauvé le Capitole. Elles ont ramené quelque gaieté au Vaudeville sous les auspices de M. Scribe, qui s'est enfin déterminé à rompre l'in-

cognito. Elles sont venues aux Variétés travesties en perroquets, et leur présence a interrompu une série de chutes si lourdes qu'elles menaçaient d'entraîner le théâtre. Le succès des perroquets de la mère Philippe pourrait bien fixer la victoire qui flotte entre les Variétés et la Porte Saint-Martin. Potier, usant des droits que lui donne son marché, part le 1er juillet pour faire sa tournée départementale. Vernet est fort plaisant dans le rôle de Jacquot... Hector dut ses triomphes à l'absence d'Achille.

Il n'aurait tenu qu'à l'auteur du *Grand Marronnier*, joué dernièrement à Favart, d'invoquer aussi l'influence salutaire des *oies*, et de transformer en oiseaux le président et l'avocat qu'il nous représente perchés sur un arbre. Il aurait peut-être suffi d'un titre bizarre pour donner un air d'originalité au sujet des plus communs de cette petite comédie. Tandis qu'on blâme avec quelque raison les acteurs du Théâtre-Français de leur peu d'empressement à monter des ouvrages nouveaux, il faut plaindre ceux de l'Odéon, dont le zèle infatigable est si mal secondé par les auteurs. Voici depuis ma dernière lettre deux nouvelles représentations. Ce ne peut être assurément que pour faire preuve de bonne volonté qu'ils ont consenti à jouer la prétendue comédie des Orphelins. Un roman dépourvu d'action, et cependant chargé d'une multitude d'évènemens embrouillés et entassés dans un acte d'une longueur démesurée, un style qui ne manque pas de facilité et d'esprit, mais fastidieux à force de prétention et d'afféterie, des scènes sans suite et sans liaisons, des

entrées et des sorties qui se succèdent sans motif, tout cela n'a pu lasser la persévérante bienveillance du public : quelques bâillemens qui interrompaient de temps en temps les battemens de mains et les bravos des amis, ont seuls attestés l'ennui des spectateurs impartiaux. On a demandé l'auteur. M. Hennette Duvignau est le père de ces tristes *Orphelins.*

Un ouvrage d'une autre importance et d'un autre mérite, s'il faut en croire les *on dit,* sera joué à ce théâtre avant la fin de l'été : c'est une comédie en cinq actes et en vers dont le sujet (mais non le titre) est l'*esprit de parti.* Une chute récente et terrible a dû signaler à l'auteur les écueils de ce sujet, aussi périlleux qu'il est neuf, vaste et fécond. Cet auteur a déjà fait voir, dans une pièce donnée à l'Odéon, des indices d'un vrai talent. Voilà bien des chances de succès, mais il reste à vaincre une grande difficulté : comment faire goûter l'*Avare* à un public entièrement composé d'*Harpagons.*

HISTOIRE.

De l'état des protestans en France, par M. Aignan.

(Deuxième article.)

C'est sans doute une grande calamité pour une nation qu'un prince cruel et tyrannique; mais je ne sais si l'on ne doit pas encore le préférer à ces rois faibles et inconstans, également timides pour le bien et pour le mal, qui révoquent aujourd'hui les actes d'hier; vains et misérables jouets de quelques intrigans de cour; oppresseurs presque sans le savoir de la nation que l'on gouverne pour eux. Un souverain despotique a souvent de grandes qualités; en général, sa tyrannie s'exerce encore plus sur les grands que sur les petits; mais un monarque sans force, sans résolution, est opprimé lorsqu'il opprime lui-même; tout ce qu'il fait est marqué au coin d'une incurable faiblesse. Son gouvernement est à-la-fois accablant et sans dignité; ses fautes sont communes; ses qualités, s'il en a par hasard, sont mesquines et rétrécies. Louis XI eut des panégyristes, parce que, s'il fut un tyran, il fut du moins un roi; mais Charles IX, abandonné de la postérité tout entière, n'a jamais fait naître d'autre sentiment que le dégoût. Tel est le vil caractère de cet indigne prince, qu'il n'est pas même permis de parler de lui sans le maudire. Une extrême lâcheté, un naturel gâté par les conseils de sa mère, une sorte de

férocité dans les goûts, et cependant quelque esprit; une dissimulation monstrueuse à son âge, tels étaient les principaux traits du caractère de ce prince; et cependant il fut loué à sa mort. On est indigné quand on lit dans Ronsard cette lâche apologie :

Jamais esprit si beau, ni si bon que le sien,
N'alla sous les lauriers du champ Elysien.
Jamais ame si sainte, et en tout si parfaite,
Compagne des héros, là bas ne se fût faite.
. . . .
Il fut prince bien né, courtois et débonnaire,
D'un esprit prompt et vif, entre doux et colère,
Saturnien au reste à cacher un secret.
. . . .
Ainsi Charles mourut, des muses la défense,
L'HONNEUR DU GENRE HUMAIN, DÉLICES DE LA FRANCE.

Cette étrange tirade ne peut s'interpréter que par une explication plus honteuse encore. Ronsard était en 1562 du nombre de ces égorgeurs fanatiques qui parcouraient les villes pour massacrer les protestans. Les muses, dont le commerce adoucit les hommes, n'avaient point fléchi le naturel de ce poète, qui, dans son temps, fut regardé comme le Virgile français.

A l'avènement de Charles IX, la reine Catherine de Médicis, feignant de se rendre aux sollicitations du vertueux l'Hôpital, sembla vouloir pacifier le royaume. Elle promit sa faveur aux calvinistes, et leur fit obtenir le premier édit de tolérance; elle fit plus, une assemblée d'ecclésiastiques se réunit à Poissy, et discuta en présence de la cour des points de doctrine. Le célèbre Théodore de Bèze fut entendu; mais tant de

démonstrations n'étaient qu'une supercherie pour effrayer le clergé, et obtenir de lui les sommes dont l'état avait besoin. Des lettres écrites par le roi au sieur Delisle, son ambassadeur à Rome, prouvent d'une manière non équivoque l'intention de la cour. Après de violentes discussions, on se sépara sans avoir rien décidé; les catholiques embarrassés par les raisons de Bèze, déclaraient que l'assemblée était illégale, et que d'ailleurs il ne s'agissait pas d'expliquer, mais de croire.

Bientôt, malgré la nouvelle concession de l'édit de janvier, édit qui permettait l'exercice du culte protestant, les fanatiques parvinrent à rallumer les discordes. Le massacre de Vassy, exécuté par les gens du duc de Guise, fut le signal de la rupture. Les protestans, égorgés en foule sans se défendre, demandèrent en vain justice du sang de leurs frères; ils reconnurent quelle confiance méritait une Italienne; ils se réunirent sous le commandement du prince de Condé, de Coligny, d'Andelot, et autres chefs renommés par leur bravoure, et résolurent d'obtenir de force la vengeance qu'on leur refusait de gré. Dans les rangs opposés se trouvaient le duc de Guise, le connétable Montmorency, et le maréchal Saint-André; triumvirat dont les fureurs couvrirent la France de crimes; qui s'empara du jeune roi, viola la liberté, et commit sous son nom une partie des crimes qui rendent ce prince si odieux à la postérité.

La guerre ne dura qu'une année, mais elle fut sanglante. Partout les protestans furent massacrés dans les villes prises par leurs ennemis. On évalue à plus de

cinquante mille le nombre de ceux qui périrent dans cette année de guerre. Le récit des supplices qu'on leur fit éprouver, fait horreur. Plusieurs historiens nous en ont conservé le détail. A Bar-sur-Seine, les catholiques n'épargnèrent ni le sexe ni l'âge; ils ouvraient le flanc des victimes, leur arrachaient le cœur; on dit même que plusieurs de ces cannibales y portèrent les dents, se vantant d'avoir *goûté du sang de huguenot*. Un jeune avocat, nommé Ralet, fils d'un procureur du roi, fut pendu sur un réquisitoire de son père. A Issoudun, des scélérats couverts de sang furent traduits devant les tribunaux pour avoir assommé et noyé treize jeunes gens; des juges, envoyés par le parlement de Paris, les acquittèrent. Les prisons regorgeaient de protestans; on dit même qu'une tour en fut tellement comblée, qu'elle s'affaissa, et les écrasa par centaines.

Il était défendu de plaider leur cause sous peine de partager leur sort. On écoutait leurs témoins à charge; mais ceux à décharge étaient repoussés. A Angers, les horreurs furent mêlées de scènes grotesques. Une bible française avait été saisie chez un libraire; les soldats d'un moine, nommé Richelieu, fameux par ses atrocités, l'attachèrent à une hallebarde, et la promenèrent dans les rues, criant à tue-tête : « *Voilà la vérité pendue, la vérité des huguenots, la vérité de tous les diables; voilà le Dieu fort, voilà l'Eternel qui parlera* ». Arrivés au bord de la Loire, ils jetèrent la bible dans l'eau, en s'écriant : « *Voilà la vérité de tous les diables noyée.* » Lorsqu'on lit cette abominable histoire, on se demande si l'athéisme ne

serait pas préférable à un fanatisme qui fait naître tant de stupides atrocités.

A Poitiers, un soldat de la compagnie du maréchal Saint-André fit, dit un historien contemporain, une *fricassée d'oreilles d'hommes*, et invita ses compagnons à partager ce dégoûtant festin. Mais rien n'égale les horreurs qui furent commises au siége de Rouen. Cette ville était au pouvoir des huguenots; elle se défendit avec le courage du désespoir. La reine Catherine de Médicis suivait l'armée avec le jeune roi, alors âgé d'environ douze ans; elle le conduisait dans les rues du quartier Martainville, et se plaisait à lui faire contempler les femmes et les enfans égorgés et couvert de sang dont les rues étaient comblées. Le premier président, le sieur de Saint-Authot, quand la ville fut prise, voulut parler en faveur de l'humanité; il était catholique, mais son ame était grande et il détestait les guerres civiles. Cette noble conduite lui tint lieu de crime; il fut jugé, condamné à mort; et des soldats, imités depuis par les *furies de la guillotine*, le suivirent à l'échafaud, en chantant des chansons obscènes et en blasphémant; *car alors*, dit le même auteur, *les blasphêmes, les horribles renoncemens de Dieu, étaient les essentielles et infaillibles marques d'un catholique romain.*

Arrêtons-nous; ce récit ne peut inspirer que le dégoût et l'indignation. Que serait-ce, si je rapportais les horribles scènes qui se passèrent dans presque toutes les villes de France? à Vire, par exemple, où l'on éventrait les protestans, où l'on portait leurs entrailles par les rues, en criant : « *A vendre les tripes d'un*

huguenot! » à Coignac, où un oncle sollicita la grâce de pendre lui-même ses neveux. Outre que l'espace me manque, je craindrais de fatiguer le lecteur. Terminons cette partie de mon article par un passage de l'auteur contemporain dont j'ai déjà parlé. « Qui pis est, dit-il, cela se fit au vœu, par l'aveu et commandement des magistrats, avec récompense à la plupart des meurtriers, lesquels échappèrent presque tous la main des hommes; mais peu de temps après firent malheureuse fin, n'étant presque pas un seul de plusieurs milliers coupables de ce furieux massacre, qui ne soit péri de façon épouvantable, les uns plutôt, les autres plus tard. Nous ne récitons point ces cas exécrables plus au long, attendu que ce serait plonger le lecteur dans une mer de sang innocent. Les livres en sont publiés; et les catalogues en lumières, contre les auteurs de tant de maux; qui depuis ont senti, à leur grande confusion, la main du Tout-Puissant, laquelle fait éprouver à la France, la vérité de cette horrible menace : « *Qui épandra le sang humain, le sien sera répandu.* »

L'édit de 1563, qui mit fin à tant d'atrocités, n'eut qu'une existence éphémère. Les promesses faites dans cet édit ne furent point tenues; des interprétations destructives de ses dispositions principales, les menées qui ne cessaient d'être ourdies dans toutes les villes de France, l'insolence ouverte des catholiques, tant de causes différentes portaient les réformés à rompre un pacte qui ne garantissait rien; et une seconde guerre, plus longue et non moins meurtrière, mit la France à feu et à sang. Il n'entre point dans

mon dessein de suivre les deux armées ; il suffit de remarquer que les horreurs déjà commises se renouvelèrent de toutes parts ; et si quelquefois les calvinistes aigris par les plus atroces persécutions, eurent le malheur de se livrer à un système de représailles, ce ne sont pas eux qu'il faut accuser ; mais bien les hommes qui profitaient des aveugles passions d'une populace fanatique.

Ce qui révolte surtout l'homme qui étudie l'histoire de ces temps déplorables, c'est la certitude que Dieu n'était ici que le prétexte de la guerre. La reine n'avait pas de religion ; elle s'échappa plusieurs fois jusqu'à dire : « *Eh bien ! si nous sommes vaincus, nous prierons Dieu en français.* » Les Guise ne croyaient qu'à leur ambition. Le roi de Navarre, père de Henri IV, chancelait entre les deux religions. Du côté des protestans, il y avait plus de bonne foi ; la plupart combattaient pour leur opinion, et tout est renfermé dans ces mots : amour-propre, franchise, pensée tout entière. C'était pour leur liberté que combattaient les calvinistes ; c'était pour l'empire, pour le despotisme, que les Guise portaient les armes. La reine placée au milieu d'eux favorisait les uns ouvertement, et les autres en secret ; elle voulait établir sa domination sur la ruine des deux partis, et Charles IX, poussé par un excessif amour du sang, laissait faire, et se repaissait avidement de ce spectacle de carnage.

Des édits de pacification accordés et retirés, des guerres sans cesse interrompues et reprises ; tel est le spectacle qu'offre l'histoire de Charles IX jusqu'à la Saint Barthélemy, qui arriva presque à la fin de son

règne, comme pour couronner l'édifice. Cet effroyable attentat était encore célébré à Rome avant la révolution, et peut-être certaines inscriptions subsistent-elles aujourd'hui. On n'attendra pas de moi que je revienne sur les détails de cette catastrophe; que je montre le vertueux Coligny, d'abord égorgé, ensuite traîné sur la claie et attaché au gibet; plus d'un million de personnes de tout rang, de tout âge, confondues dans un massacre commun. Si j'ai parlé avec quelque étendue des persécutions de 1562, c'est qu'en général l'histoire en est moins connue. Mais qui de nous ne connaît tous les détails de cette nuit funeste, qui offrit l'exemple unique, peut-être depuis l'ère moderne, d'un roi tirant sur son peuple. Une chose qui ne révolte pas moins quoiqu'elle soit plus ordinaire, parce que nous avons été souvent depuis vingt-cinq ans témoins de faits pareils, c'est la lâcheté des tribunaux après la Saint Barthélemy. Ils approuvèrent non-seulement les massacres, mais ils eurent l'infamie de supposer une conspiration pour les justifier, et d'assassiner juridiquement plusieurs réformés, comme complices des malheureux déjà égorgés.

Quand la puissance commet un crime, elle n'est jamais embarrassée de prouver qu'elle fait un acte de justice. Si les hommes manquent pour applaudir, le ciel est là toujours prêt à manifester l'opinion divine. On raconte que le jour de la Saint Barthélemy, une épine desséchée qui se trouvait dans le cimetière des Innocens se couvrit soudain de fleurs. On cria miracle; la foule s'y porta; on fit des processions. Cette circonstance, que les uns révoquent en doute, que

d'autres jugent naturelle, fut une preuve irrécusable que les réformés avaient mérité leur sort.

Mais ce qu'on n'avait pas vu dans le ciel, ce fut la mort de Charles IX. Ce prince exécrable, ce monstre enfant, qui n'avait pas même eu comme Néron quelque vertu dans sa jeunesse, mourut abhorré de tous les gens de bien. Sur son lit de mort, des spectres frappaient ses yeux affaiblis; il entendait la voix gémissante de ses victimes; et cependant, exemple funeste de l'empire d'un naturel corrompu, Charles IX exhalait ses derniers soupirs en vomissant des blasphêmes et des imprécations. Trois jours avant sa mort, la reine lui ayant annoncé la prise du comte de Montgommery, et lui ayant rappelé que c'était ce général qui avait tué jadis son père. « *Qu'est-ce que cela me fait*, dit-il. » On a publié dans le temps un discours qu'il avait, dit-on, tenu en mourant, dans lequel il recommandait à sa mère de poursuivre ses ennemis à toute outrance, et il lui répétait plusieurs fois : « *Je vous en prie, ma mère, exterminez-les.* »

Il faudrait des volumes pour raconter tout ce que les protestans eurent à endurer sous Henri III, prince voluptueux et faible, moins cruel que son prédécesseur, mais aussi faux et non moins inconstant. Je n'ai pas encore parlé du cardinal de Lorraine, l'un des hommes les plus habilement dangereux que l'histoire nous présente, éternel objet de la haine, de la postérité, dont M. Chateaubriand nous a promis jadis de réhabiliter la mémoire. Il mourut au commencement du règne de Henri III. Je ne pourrai pas non plus m'étendre sur cette ligue qui, bénie par Sixte V, sou-

tenue par l'espagnol, composée d'hommes sans principes religieux et défendant la religion, égorgea des milliers de Français par des mains étrangères, et s'efforça d'usurper le trône de Henri III, l'assassina pour se consoler de n'avoir pas réussi, et proscrivit enfin Henri IV. Cette ligue, dont les plus forts auxiliaires étaient des jésuites, dont les principes étaient le régicide et les dogmes de l'inquisition, fléau funeste, fléau terrible dont la révolution avec toutes ses horreurs, est à peine l'émule; cette ligue enfin dont l'histoire est la honte éternelle de ses membres, parce qu'ils appelèrent en France la guerre étrangère, et semèrent la patrie d'exécutions d'autant plus coupables qu'elles étaient juridiques.

Qu'étaient cependant ces réformés dont la répression était le prétexte de tant de guerres civiles? Des sujets fidèles qui servaient bien leur roi; qui prièrent pour lui alors même qu'ils tombaient sous sa carabine homicide; qui ne demandaient que la liberté de ne pas croire à la *présence réelle*, à la virginité de la mère de Jésus-Christ; qui ne voulaient pour eux que des cérémonies simples et touchantes, un langage intelligible dans leurs prières; enfin qui professaient les dogmes de l'évangile dans toute leur pureté. Avec ces vœux modestes, sans doute, ils étaient meilleurs citoyens, meilleurs français que les catholiques esclaves de la cour de Rome, débiteurs du pape et asservis aux prêtres. Ils étaient plus hommes que les catholiques d'alors, parce qu'ils étaient plus éclairés; plus guerriers, parce qu'ils observaient mieux la discipline militaire; plus chrétiens, parce qu'ils laissaient son culte

à chacun. Il est vrai que patriotes par anticipation, ils portaient partout le flambeau de l'examen; que révolutionnaires dans le sens véritable, ils réclamaient le droit de penser; que philosophes dans un temps où la philosophie était inconnue, ils donnaient leur vrai nom aux choses et aux hommes, aux prêtres et aux rois; mais si c'étaient là des crimes, la nation française aujourd'hui en est devenue complice. Il ne reste plus qu'à savoir si des étrangers feront une ligue nouvelle contre un peuple dont les membres sont pour ainsi dire des protestans politiques.

J'espérais terminer avec ce second article, mais l'intérêt du sujet et l'étendue de cette feuille ne me l'ont pas permis. Je reviendrai encore une fois aux protestans.

LÉON THIESSÉ.

LITTÉRATURE.

Sur les morceaux omis dans le nouveau recueil des Poésies diverses de Marie Joseph Chénier.

Il y a long-temps que les amis des lettres réclamaient une édition complette des Œuvres de Chénier. Ce désir sera bientôt satisfait : déjà son tableau de la littérature et ses poésies ont paru, et l'on n'attend plus que son théâtre. Les libraires, dans les mains desquels se trouvaient ses manuscrits, ont beaucoup attendu ; mille considérations les détournaient de publier des vers satiriques dont les traits mordans n'ont épargné

aucune erreur, et n'ont laissé en paix aucun sot écrivain. Les erreurs ne manquent point encore dans la circulation; les sots vivent pour les défendre; et l'on avait peut-être raison de craindre et les révoltes de l'amour-propre, et les croassemens de la sottise.

Chénier n'a pas seulement attaqué les méchans auteurs, quelques écrivains distingués n'ont pu trouver grâce auprès de lui, parce que ses opinions ne s'accordaient point avec les leurs. Sans doute, en blâmant les opinions anti-philosophiques, il eût été de la justice de rendre hommage au talent; mais dans les troubles politiques, on n'a jamais obtenu des critiques qu'ils distinguassent l'auteur de l'ouvrage; et de même que les amis de l'ancien régime refusent obstinément toute espèce de mérite aux philosophes, les philosophes ne sont pas toujours assez justes pour reconnaître le mérite littéraire de certains écrits dont les auteurs professent des doctrines anti-libérales.

Tels étaient les obstacles qui se présentaient aux éditeurs de Chénier. Qu'ont-ils fait ? Ils ont retranché les vers d'ailleurs très-remarquables, dans lesquels des écrivains vivans sont attaqués; mais ils ont laissé tout ce qui regarde les morts. Je ne saurais approuver ce parti, qui ne satisfera personne. Parmi les morts, sur lesquels Chénier a exercé sa verve satirique, il est plusieurs hommes d'un talent reconnu; Delille et Esménard, par exemple. Parmi les vivans, au contraire, dont les noms ont été enlevés dans la présente édition, il se trouve une foule de sots qui ne méritaient pas d'être épargnés. Des pièces tout entières ont été retranchées, sans qu'on s'explique pourquoi; et Chénier,

déjà injuste, nous le paraît beaucoup plus dans le nouveau recueil. Je demande, par exemple, si le lecteur ne doit pas regretter de voir mutilée l'admirable *Epître sur la calomnie ;* de n'y pas trouver ces vers que tout le monde sait par cœur :

A Fonvielle, à l'Anglois, daigneras-tu répondre?
Leur nom seul prononcé suffit pour les confondre.
Prétends-tu, déchaîné contre ce vil troupeau,
Armé de fouets vengeurs, d'Horace et de Boileau,
Fesser le grand orgueil du petit Lacretelle,
Rendre d'un Jollivet la bêtise immortelle;
Et du plat Souriguière exhumant les écrits,
Disputer au néant ses plus chers favoris?
Il les réclamerait; c'est tenter l'impossible.
Organe du public, la censure inflexible,
Exerçant à loisir le pouvoir d'un bon mot,
Punira Lormian du malheur d'être un sot.

Excepté le dernier des noms cités par Chénier, je le demande, les autres ne méritent-ils pas ce que la justice distributive du poète leur accorde, et à quelques rigueurs d'expressions près, la critique n'est-elle pas équitable? Une satire intitulée *le docteur Pancrace,* manque dans l'édition nouvelle. Le lecteur me saura gré de lui en faire connaître quelques passages.

C'est un dialogue entre Pancrace et Adrien son disciple. Il lui prêche sa doctrine ; mais l'autre lui répond qu'il craint les sifflets. Comment répond le docteur irrité :

L'ai-je bien entendu?
Tu parles de sifflets, ton courage est perdu.
N'as-tu pas sous les yeux plus d'un vaillant modèle?
Je ne te parle pas du petit Lacretelle,

Des Michauds, des Beaulieux, des Perlets, des Crétots,
Des absurdes Fantins, populace de sots :
Je ne te cite point, l'Anglois ni Baralère,
Ni Léger le niais, ni l'obscur Souriguière,
Subalternes faquins qu'honore le sifflet.
Mais regarde Suard, contemple Morellet,
Morellet dont l'esprit dès long-temps se repose,
Enfant de soixante ans qui promet quelque chose;
Suard, jadis censeur, et censeur très-royal,
Affrontant le mépris d'un public déloyal;
Du lecteur incivil bravant les apostrophes,
Valets inquisiteurs, et garçons philosophes,
Ne les a-t-on pas vus, dans ce noble métier,
Hués, sifflés tout vifs durant un siècle entier:
Au tombeau des Cotins sitôt qu'ils vont descendre,
Par souvenir encore on sifflera leur cendre.

Des noms que cite ici, Chénier, une foule sont déjà tombés dans un tel oubli, que nous croirions lire Boileau; d'autres sont plus connus; mais les deux derniers littérateurs ont acquis une assez grande réputation, pour que le satirique paraisse ici fort sévère. L'un, enlevé récemment à l'amitié et aux lettres, n'était certainement ni un grand écrivain, ni un auteur courageux; mais d'autres mérites, une familiarité douce, une sensibilité aimable, une exquise politesse dans les manières l'avaient rendu cher à ses amis. Le second, respectable surtout par son grand âge, n'a pas, il faut l'avouer, des titres littéraires fort nombreux; quelques écrits économiques peu remarquables, et des traductions de romans anglais, sont un mince héritage pour la postérité; mais son noble caractère pendant la révolution, lui concilia l'estime

publique, et nous serions très-fâchés d'être soupçonnés de souscrire aux traits piquans décochés par Chénier.

Les fragmens que j'ai cités donnent une idée des regrets que les lecteurs de la nouvelle édition doivent ressentir. En général, un écrivain célèbre eut-il fait de mauvaises choses, la curiosité publique veut tout lire, et tout juger. Au reste ces lacunes ne doivent pas nuire au succès du recueil, plusieurs chants de la *Bataviade*, l'épître à Voltaire, l'essai sur la Satire, une admirable élégie intitulée : *la Promenade* ; une foule d'autres pièces méritent de captiver l'attention du lecteur. Je me propose de revenir sur les poésies de Chénier que je considérerai sous le point de vue littéraire.

Léon Thiessé.

MOSAIQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

La situation politique et financière de l'Espagne est aujourd'hui tellement embarrassée, qu'à moins d'être sur les lieux, on ne peut s'en faire une idée juste. Quand le roi apprit qu'il se préparait un congrès général, il exprima le désir de s'y rendre, mais les autres cabinets ne répondirent point à ses ambassadeurs d'une manière satisfaisante. L'Autriche la première s'opposa à l'admission du roi d'Espagne, et son exemple fut bientôt imité par la Prusse et l'Angleterre. Il est difficile d'expliquer cette conduite de la part de

gouvernemens qui depuis la sainte alliance devaient vivre dans une harmonie toute chrétienne. Il paraît que ce traité fait au nom de l'indivisible et très-Sainte-Trinité ne doit être que l'expression d'un principe spéculatif.

Avec tout cela le gouvernement espagnol n'en suit pas moins ce système *obscurant* qu'il a depuis long-temps adopté ; mais ce qui étonne le plus, c'est qu'il forme en même temps des projets gigantesques, il ne songe à rien moins qu'à prendre Buenos-Ayres, et Monte-Video. Je crois voir un homme attaqué d'une maladie de poitrine qui le mine insensiblement, se perdre dans ses projets pour l'avenir, méditer des voyages, des alliances, des honneurs, et bâtir enfin l'édifice de ses vœux, comme s'il devait compter sur cent ans de vie.

Si les manifestes suffisaient pour faire la guerre, et les proclamations pour gagner les batailles, l'Espagne serait aisément victorieuse; mais les grands desseins sont interdits au pauvre, et les coffres de l'Espagne ne sont pas remplis. Ce n'est pas que les ministres ne cherchent dans leur tête des expédiens pour asseoir quelque nouvel impôt; mais il est un terme où s'arrêtent les ressources particulières qui font les ressources publiques. En vain augmentera-t-on les tarifs ; si les contribuables n'ont rien, il est fort probable qu'ils ne paieront pas. Il serait bien plus sage à l'Espagne de laisser ses colonies s'affranchir, de ne point troubler le repos des Portugais ses voisins, et de s'occuper exclusivement à donner au peuple des institutions libérales. Elle est pauvre ; eh bien ! qu'elle licencie une foule de moines et de frères inquisiteurs,

qu'elle en fasse des hommes, et les arrache à la paresse héréditaire, et bientôt elle redeviendra riche et florissante. Le peuple qui a fait de nobles efforts pour s'affranchir, est digne d'être libre. Alors le roi se consolera aisément de ne point assister au congrès d'Aix-la-Chapelle ou de Vienne, l'amour de son peuple le consolera du peu de courtoisie dans ses *saints* alliés. Mais je m'aperçois que je prêche dans le désert; comme je n'ai pas l'honneur d'être missionnaire, je m'arrête.

— Le prince-régent vient de congédier le parlement, à peu près comme son prédécesseur Olivier Cromwel renvoya autrefois les assemblées délibérantes. Il leur a dit, de la manière la plus laconique, *allez-vous-en*, et les honorables représentans ont soudain pris leur sac et leurs quilles, sans demander leur reste.

— Voici ce qu'on sait du congrès qui doit bientôt s'assembler :

Vers le milieu d'août, les souverains qui doivent assister au congrès, arriveront à Aix-la-Chapelle (ou à Vienne), afin que les discussions s'ouvrent le 1er septembre. Il paraît généralement décidé que les contingens des puissances secondaires qui font aujourd'hui partie de l'armée d'occupation en France, retourneront dans leurs foyers; mais ce qui ne l'est point encore, c'est le licenciement complet et absolu de cette armée. Le congrès aura donc à examiner cette double question : 1° Dans les circonstances ac-

tuelles de l'Europe, et au moment où la France donne chaque jour des preuves du bon esprit qui l'anime, ce licenciement absolu peut-il être opéré sans danger pour le repos du continent? 2° Quelles sont, dans cette hypothèse, les mesures à prendre pour assurer la tranquillité de l'Europe, conquise à si grands frais, obtenue par tant de sacrifices.

La solution de ces deux questions qui me sont fournies par un journal étranger, ne semble pas devoir être douteuse, à moins que le congrès de 1818, n'ait l'ambition de marcher sur les traces du congrès de 1814.

— Au commencement de ce mois, un personnage marquant venu de Londres a fait naître à Anvers une inquiétude sourde. Le bruit s'est répandu que le roi des Pays-Bas cédait son royaume à l'Angleterre, en échange du Hanovre et de la Frise-Orientale. Ce bruit s'étant fortement accrédité, le mécontentement du peuple a éclaté en injures contre les Anglais qui ne sont pas plus aimés en Belgique qu'en tout autre pays de l'Europe.

— Des lettres de Vérone nous apprennent la nouvelle inattendue que l'archiduchesse Marie-Louise abandonne définitivement ses états pour n'y plus retourner. Toutes les personnes de sa cour ont quitté Parme pour se rendre à Vienne. Il paraît que ce duché est cédé à la reine d'Etrurie. On pense que cet évènement rapprechera du prince son fils, l'archiduchesse à laquelle une longue séparation avait été fort péni-

ble. On ajoute à ces nouvelles celle d'un attentat prémédité sur la vie du fils de Bonaparte. Les assassins ont été découverts le matin, et exécutés à midi. Cette précipitation, si le fait est vrai, doit faire regretter qu'on n'ait pas pris un délai suffisant pour apprendre de ces misérables quels motifs les avaient portés à attenter sur un prince du sang de la maison d'Autriche.

— On suit avec intérêt dans leurs revers les hommes qu'une époque récente a vu exiler de France. On compatit aux infortunes de ceux qui souffrent ; on jouit du bonheur de ceux qui ont trouvé chez l'étranger une hospitalité bienfaisante. Une lettre de Natchetsches nous apprend l'arrivée à Galveston (États-Unis), d'un assez grand nombre de réfugiés français, parmi lesquels on distingue les généraux Lallemant et Rigaud. Ils étaient pourvus d'une grande quantité d'armes, de munitions et d'instrumens aratoires. On pense que ces réfugiés doivent se rendre au-delà de Rio-Grande, pour y former des établissemens.

D'après l'agrément formel de la cour de France, dit un journal Allemand, on a délivré un passeport au général Savary, duc de Rovigo, qui a quitté Gratz, et s'est embarqué à Trieste avec le colonel Faudoas, son beau-frère. Ils se rendent dans l'Amérique septentrionale.

Une autre feuille annonce d'abord que la duchesse de Montfort, femme de Jérôme Bonaparte, et princesse royale de Wurtemberg, va prendre les eaux à Wildbad ; et ensuite que le comte de Las-Cases après un

séjour de quelques mois à Francfort, vient d'en partir pour Bade-Bade, dans le but d'y prendre les bains. Le comte est accompagné de son fils, âgé de dix-huit ans, qui ne l'a jamais quitté, ni à Sainte-Hélène, ni pendant sa captivité au Cap-de-bonne-Espérance.

On nous faisait dernièrement un crime de notre affectation prétendue à suivre en tous lieux les Français que le sort éloigne de la France. C'est un reproche que nous méritons. Nous ne nous croirions pas de notre pays si nous agissions autrement.

— Un poète périgourdin vient de faire paraître un *Hommage en vers à MM. les députés de la Dordogne.* » Si ces stances, dit-il dans sa préface, sont passables et dignes d'être publiées, *je ne m'y oppose pas;* si elles ne valent rien, et que leur sort soit de mourir dans une *garde robe*, celà m'est fort indifférent. » Voilà, il faut l'avouer, une philosophie rare dans un auteur. On a droit de faire de mauvais vers lorsque l'on consent si volontiers à ce que le public en fasse l'usage utile *que l'on sait.*

— Avouons qu'il faut être prote de la *Quotidienne* pour faire certaines fautes. Dernièrement l'un des compositeurs de ce journal, trop plein sans doute de l'esprit dans lequel il est écrit, mit *dénoncer* pour *dénouer;* et le prote ne croyant pas que jamais ce mot put être déplacé dans la feuille, l'y laissa, de sorte que le lendemain on lisait un bel *erratum*, qui parut au lecteur l'un des articles les plus plaisans qu'on ait vus dans la *Quotidienne.*

— A propos de la *Quotidienne*, on disait tout dernièrement que la majorité de ses rédacteurs méditait le projet de transporter sa rédaction en Turquie. Un éloge des institutions de cette monarchie, publié dans un de ses numéros est, ajoute-t-on, destiné à préparer le public ultrà-royaliste, afin qu'il ne reçoive pas brusquement un coup aussi fatal. Un rédacteur du *Journal des Débats*, qui vient de romantiser les fables de La Fontaine, doit accompagner la cargaison. Parmi les livres français que les voyageurs se proposent d'emporter pour former l'esprit public des Turcs, on distingue la *Législation primitive*, et l'*Histoire des Croisades*. Ces deux ouvrages doivent donner aux Turcs une idée de nos publicistes et de nos historiens. On les a choisis exprès fort obscurs, afin qu'ils ne fussent pas nuisibles au peuple, qui, dans un grand état ne doit point savoir lire. La *Quotidienne* établie en Turquie sera entièrement rédigée comme aujourd'hui; de sorte que les parisiens qui tiendront à conserver cet excellent journal, n'y trouveront d'autre différence que celle du prix que les feuilles étrangères payent à la douane.

— Grande rumeur au camp des journalistes. *Le Journal des Débats*, par la voix de son interprête ordinaire, le *danois Malte-Brun* dit des injures à M. *Cadet de Gassicourt*. M. *Cadet de Gassicourt* répond très-sévèrement dans le *Commerce;* son fils donne des coups de canne à M. *Malte-Brun*, qui le lendemain, répond par des coups de plume à M. *Gassicourt* père. La question qui divise le danois battu et content, et l'écrivain battant et fâché, c'est de savoir si ce dernier a

eu raison de se permettre certains sarcasmes dans son nouvel ouvrage, tant contre des individus employés à l'armée, que contre la garde impériale. Je ne décide rien ; mais si M. *Gassicourt* n'a point respecté la garde, il faut avouer qu'il n'est pas exempt de reproche. Quant aux injures et aux coups de canne, j'aurais mieux aimé de la décence des deux côtés. Je condamne également le critique insolent, et l'auteur irascible.

— On vient de publier une satire attribuée à un auteur connu. C'est un dialogue entre le maire de Rhodès et un marguillier. Ce dernier, qui est pénétré de l'esprit de l'Eglise, défend la cause des frères *ignorantins*, menacés d'être détrônés par les professeurs à la *Lancastre*. Le maire constitutionnel, très-sage, cherche à disculper les écoles d'enseignement mutuel, et les autres inventions modernes. Le bon temps est passé, dit le marguillier ;

Depuis que la raison, marchant avec audace,
S'introduit dans l'école, en usurpe les bancs,
Et même a pénétré chez les *pénitens blancs*,
Les *noirs* et les *gris bruns* seuls demeurés fidèles,
D'ignorance et de foi sont encor des modèles.

il trouve que tout a dégénéré d'une manière étrange : autrefois on avait des juges qui, revêtus d'une simarre, dictaient de sages arrêts, mais aujourd'hui le moyen de croire à l'infaillibilité de jurés en frac ! Depuis qu'on s'est entiché de la Charte, il n'y a plus d'espoir pour les honnêtes gens.

Il en vient à l'école Lancastérienne ; il faut étouffer cette innovation, dit-il ; elle est due aux hérétiques. Le maire répond :

Si l'argent, si le temps, si la classe nombreuse,
Sont par elle épargnés, n'est-elle pas heureuse?
Un frère ignorantin nous apprit autrefois,
A peine dans six ans ce qu'on sait dans deux mois.

Voilà le mal, réplique le marguillier : si le peuple s'éclaire, tout est perdu.

Vous voulez qu'un manant, à sou, denier et maille
Calculant ce qu'il doit, aux aides, à la taille,
Puisse à son collecteur prouver par A, plus B,
Qu'il était dans son droit quand il a regimbé;
Qu'il lise dans la Charte, et sache qu'il est libre!
Dans la société quel horrible chaos!

L'enseignement mutuel, dit-il autre part, est pire que la conscription, la vaccine et la peste. Il apprendra au peuple à lire l'évangile ; et qui lit l'évangile est digne d'être huguenot.

Cette diatribe est assez froidement réfutée par le maire qui, dans le fait, n'oppose pas grand'chose aux déclamations de son furieux marguillier. Celui-ci condamne non-seulement les écoles à Lancastre, la vaccine et la conscription, il ne veut pas de réverbères dans les rues. La lumière n'a pas de plus grand ennemi. Il voit en elle la destruction de toute croyance ; ce qui veut dire que toute croyance réside dans l'aveuglement. Après avoir tempêté de la sorte, il finit par déclarer que ses opinions sont bonnes, puisque ce sont les opinions des grands-vicaires ; le maire le congédie,

lui déclarant que ces opinions sont aussi celles de Cartouche. Ainsi termine la conversation.

Ce petit poëme mérite d'être lu; il ne manque ni de verve ni d'esprit.

— On parle dans le monde du mariage prochain de M. le comte Decazes, pair de France, ministre de la police générale, avec la fille de M. de Saint-Aulaire, membre constitutionnel de la chambre des députés de 1815.

— Dans un moment où nos voisins célèbrent avec pompe la bataille funeste de Waterloo, il n'est pas hors de propos de citer quelques fragmens d'une ode sur ce sujet. On dit que l'auteur a déjà, quoique jeune, une grande réputation.

ODE SUR LA BATAILLE DE WATERLOO.

Ils ne sont plus, laissons en paix leur cendre.
Par d'injustes clameurs ces braves outragés,
A se justifier n'ont pas voulu descendre.
Mais un seul jour les a vengés.

. . . .

Que de leçons, grands dieux! que d'horribles images,
L'histoire d'un seul jour présente aux yeux d'un roi!
Clio, sans que la plume échappe de ses doigts,
Pourra-t-elle en tracer les pages?
Cachez-moi ces soldats sous le nombre accablés,
Domptés par la fatigue, écrasés par la foudre,
Ces membres palpitans dispersés sur la poudre,
Ces cadavres amoncelés.
Eloignez de moi ce monument funeste,
De la fureur des nations.
O mort! épargne ce qui reste:
Varus, rend-snous nos légions!....

. . . .

Parmi les tourbillons de flamme et de fumée,
O douleur ! quel spectacle à mes yeux vient s'offrir.
Le bataillon sacré, seul devant une armée,
S'arrête pour mourir.
C'est en vain que, surpris d'une vertu si rare,
Les vainqueurs en leurs mains retiennent le trépas ;
Fier de le conquérir, il y court, s'en empare,
« La garde, avait-il dit, meurt, et ne se rend pas !... »

. . . .

Les voilà ces héros, si long-temps invincibles,
Ils menacent encor leurs vainqueurs étonnés.
Glacés par le trépas, que leurs yeux sont terribles !
Que de hauts faits écrits sur leurs fronts sillonnés ;
Ils ont bravé les feux du soleil d'Italie,
De la Castille ils ont franchi les monts,
Et l'hiver les a vus marcher sur les glaçons,
Dont l'éternel rempart protége la Russie.
Ils avaient tout dompté ; les destins des combats
Leur devaient, après tant de gloire,
Ce qu'aux Français naguère ils ne refusaient pas,
Le bonheur de mourir dans un jour de victoire.

. . . .

Des soldats de la Germanie,
J'ai vu les coursiers vagabonds,
Dans nos jardins pompeux, errer sur les gazons.
Parmi ses demi-dieux qu'enfanta le génie,
J'ai vu des bataillons, des tentes et des chars,
Et l'appareil d'un camp dans le temple des arts.
Faut-il, muet témoin, dévorer tant d'outrages ?
Faut-il que le Français, l'olivier à la main,
Reste insensible et froid comme ces dieux d'airain
Dont on insulte les images ?.....

. . . .

Et vous, peuples, et vous, témoins de notre deuil,
Si fiers du trépas de nos braves,

Ne croyez pas, dans votre orgueil,
Que pour être vaincus les Français soient esclaves!
Gardez-vous d'irriter des vengeurs à venir;
Peut-être que le Ciel, lassé de nous punir,
Seconderait notre courage,
Et qu'un autre Germanicus
Irait demander compte aux Germains d'un autre âge,
De la défaite de Varus.

— Le 17 juin, veille de l'anniversaire de Watorloo, le duc de Wellington est allé faire à Versailles un petit voyage d'agrément. Après avoir visité avec quelque attention le château, que l'on répare avec soin dans toutes ses parties, sa seigneurie s'est rendue au Petit-Trianon, où un dîné de vingt-cinq couverts avait été préparé pour elle et sa suite. Il était près de huit heures du soir lorsque cet étranger est venu jouir de la promenade du parc et du magnifique spectacle des grandes eaux qu'on a fait jouer à l'occasion de sa présence. Vêtu en simple particulier, M. le duc donnait également le bras à deux *dames* de sa nation; il était partout accompagné et suivi de plusieurs familles anglaises, dont un bon nombre habite Versailles, et dont les autres étaient venues de Paris, dans la louable intention de former une petite cour d'honneur à leur digne compatriote. Du reste, il s'y trouvait fort peu de curieux de la capitale.

— L'affaire de MM. Comte et Dunoyer, à Rennes, va son train. Le tribunal de première instance et la cour royale se sont déclarés compétens pour juger tous ceux qui se permettront de parler mal des procureurs

du roi. Aussi me garderai-je bien d'en dire un seul mot, car je ne veux point aller à Rennes. On dit au reste que M. Béchu, l'accusateur, est en fuite. Il craignait les démonstrations trop vives du peuple de Vitré. D'un autre côté, les autorités de Rennes, effrayées de l'effervescence populaire, ont fait prier leur prisonnier, M. Dunoyer, d'intercéder en leur faveur auprès du peuple. Il faut avouer que si, par un très-grand malheur, il était arrivé quelque bruit, les mesures violentes dirigées contre un homme seulement accusé d'un délit envers un simple particulier, auraient produit ce funeste résultat. Le procès de M. Dunoyer est, à mon sens, très-instructif, non-seulement pour les citoyens, mais pour le gouvernement. Elle apprend à tous deux combien est repoussé par l'opinion tout ce qui ressemble à l'arbitraire, et elle met le dernier en garde contre les violations de la liberté individuelle. Il paraît que M. Mérillon n'a point parlé devant la cour royale. Au reste, M. Dunoyer en a appelé en cassation. Attendons la fin.

— J'espérais n'être plus obligé de parler du dîner de l'*Arc-en-ciel*. Il me semblait que cette réunion d'amis de l'ordre, qui ont tout fait pour ne pas prêter aux interprétations scandaleuses, avait déjà produit suffisamment de scandale, grâce aux insultes d'une certaine classe d'écrivains. Mais enfin, puisque les attaques continuent, puisque ces jours derniers encore une feuille à laquelle ces sortes de *débats* plaisent, et qui en vit, cherchait à verser le ridicule sur des citoyens dont le crime est de n'avoir rien dit, et

de s'être maintenus dans la modération, il me sera permis de répondre un dernier mot à nos agresseurs.

On prétend qu'il est question d'un second dîner; mais on ajoute que le *ridicule* attaché au premier, en a fait différer l'exécution. Cette nouvelle est d'abord une imposture; le but du dîner *de l'Arc-en-ciel* était de témoigner une reconnaissance publique aux députés qui se sont montrés dignes de leur mandat.. La plupart de ces députés ne sont point à Paris, il n'y a donc plus de but pour se réunir de nouveau. Les convives de l'*Arc-en-ciel* ne sont point comme ces sortes de gens pour lesquels tout est sujet de fête, qui buvaient le jour de la bataille de Waterloo, et qui chantaient quand l'étranger envahissait la capitale : ils ne font aucune fête qui n'ait une occasion patriotique et un but national; ils n'en sont point prodigues. Le second banquet est une invention sortie du cerveau creux des ultra-royalistes; mais si demain, par un heureux concours d'efforts civiques, quelque bienfait constitutionnel nous était accordé, les mêmes citoyens s'empresseraient d'en témoigner publiquement leur reconnaissance à ses auteurs, soit par un dîner à l'*Arc-en-ciel*, soit par toute autre cérémonie nationale; et, dans cette nouvelle fête, ils auraient encore, comme ils l'ont eu déjà, la *ridicule* manie de rester fidèles aux convenances, à l'ordre et à la modération, persuadés d'avance que les mêmes feuilles ne se feraient pas faute de prouver que la modération est coupable, et que le silence est séditieux.

ÉPIGRAMME.

« Peste soit du maudit nuage
» Qui m'a trompé ! Vraiment, j'ai cru qu'il faisait nuit. »
Echappé par la brume à son triste réduit,
C'était un vieux hibou qui tenait ce langage.
« Prétendre dérober le soleil à mes yeux,
» Voyez un peu cette fumée ! »
Ainsi parlait une aigle accoutumée
A mesurer les airs d'un vol audacieux.
Sur une *flaque d'eau* promenant sa sottise,
D'un ton pédant, certain oison
Leur dit : « Ces propos-là sont fort peu de saison.
» La nuit, on n'y voit goutte, et le grand jour attise
» Un feu qui, brûlant l'horison,
» Dessécherait *le lac* où je suis à ma guise.
» Point d'extrême parti, Messieurs ; et, de concert,
» Crions : Vive le temps couvert. »

L. Brault.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Un mot de la conspiration royaliste.—Spectacles. — Examen de la constitution bavaroise. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.

LETTRE II.

Paris, le 9 juillet 1818.

Un mot de la conspiration royaliste.

Un honorable député du côté droit s'écriait à la tribune, dans la dernière session : «. Il existe une vaste conspiration contre la légitimité ! » Ce langage mystérieux et terrible n'effraya personne. On n'y vit que le rêve d'une imagination malade. Aujourd'hui on entend de tous côtés retentir une nouvelle non moins sinistre ; mais nous n'avons pas malheureusement les mêmes raisons de la révoquer en doute. On répète sourdement les plus graves accusations; il s'agit

de projets d'une nature si funeste, que leur accomplissement aurait bouleversé l'état, compromis l'autorité royale et la personne des ministres, détruit enfin et les conquêtes de la philosophie, et les promesses de la Charte. On parle de contre-révolution ; le mot d'*alliés* se trouve confondu dans le plan de cette conspiration présumée. On va jusqu'à supposer une confédération de sicaires, et des meurtres projetés sur la personne d'une foule d'hommes recommandables. Il s'agit même d'arrestations qui auraient été faites depuis quelques jours.

Je ne veux nommer ni désigner personne. Si les rumeurs que je signale sont fausses, elles tomberont d'elles-mêmes; si elles pouvaient être fondées, les tribunaux, n'en doutons pas, porteront le flambeau de la loi dans ces ténébreuses menées. Je me contente d'observer que ce ne sont point les indépendans ni les ministériels que l'on accuse. S'il était possible que la conspiration dont il s'agit fût réelle, ce que je ne désire pas, elle démontrerait, mieux que ne pourraient le faire les discussions les plus évidentes, combien le gouvernement doit se méfier de cet esprit réacteur qui ne voit dans nos institutions constitutionnelles que de passagères concessions, accordées un moment aux amis de la philosophie, mais révocables, ou du moins destructibles, aussitôt que cela sera possible. Si la conspiration est vraie, elle instruira le ministère de la différence qu'il doit établir entre ces royalistes exagérés, pour lesquels le mot de légitimité signifie pouvoir absolu, et les indépendans qui ne voient dans cette doctrine que la garantie du ré-

gime constitutionnel, puisqu'elle assure l'hérédité du trône à la famille qui nous l'a donné. Ces indépendans, que chacun se plaît à défigurer, dont on est si soigneux de noircir les intentions, ont-ils manifesté jamais des volontés subversives? Amis de la paix, leur force a été dans le triomphe de la vérité, leur courage a été dans leur persévérance à la dire, armes pacifiques et généreuses que la Charte a mises dans les mains de tous les citoyens. Jamais on ne les a vus applaudir aux passions de la multitude qui, dans le besoin, serait pour eux, puisque les principes et les ressources pécuniaires sont de leur côté. Mais quel constraste n'offrirait pas la conduite de leurs adversaires, s'il était prouvé qu'ils sont les auteurs d'un certain manifeste répandu, dit-on, dans les rues de la capitale; qu'ils ont adressé au prince-régent une requête dans le but coupable de faire prolonger l'occupation de nos frontières, en calomniant la nation française, en la montrant désunie, et à la veille d'une révolution sanglante? Etrange et criminelle peinture d'un peuple calme et résigné, d'un peuple dont l'immense majorité veut la paix, et l'aura. Pourquoi les indépendans méditeraient-ils une révolution? quel intérêt trouveraient-ils à la faire? Une Charte constitutionnelle leur assure la liberté individuelle, et garantit leurs propriétés, à quelque titre qu'elles soient acquises. Cette Charte, donnée par un roi sage qui a engagé sa parole royale à la maintenir, est leur *palladium*, et c'est pour l'obtenir qu'ils ont combattu vingt-cinq ans. Son exécution franche et littérale leur assure une liberté qu'ils n'attendraient pas d'une révolution nou-

velle, puisque les révolutions sont toujours un temps d'épreuves et le règne des lois de circonstance et d'exception. Les indépendans triomphent par la possession de la Charte et de la loi sur les élections ; leur intérêt et leur repos sont fondés sur le maintien de toutes deux. Ils n'ont aucun désir, parce qu'ils n'auraient aucun avantage à changer ce qui est; ils ont fait ce qui est; ce sont leurs vœux que le Roi a satisfaits, au mépris de tant d'obstacles opposés par les passions. Consolidez nos lois générales, détruisez le reste des mesures d'exception qui pèsent encore sur nous, portez la hache parmi les rejetons hardis de l'arbitraire, et vous aurez fait la révolution que les indépendans désirent.

Que craindraient donc les souverains alliés? Ah! si quelque chose pouvait leur inspirer un sentiment de crainte, ce serait la conduite des anciens privilégiés, si l'on ne savait par expérience qu'aussi habiles à former de gigantesques desseins, que faibles pour les exécuter, leurs fureurs sont impuissantes, et leur haine est inoffensive. Si la conspiration que la rumeur publique leur impute était vraie, ils eussent pu, peut-être, causer un moment de terreur; mais avec quelle promptitude les amis de la liberté leur eussent imposé silence! comme on les aurait vus rentrer dans la poudre! Telle est aujourd'hui la force des indépendans, que, si leur intérêt n'était pas irrévocablement lié au gouvernement du Roi et à la Charte, ils pourraient être redoutables; mais comme tous ceux qui sont forts, les indépendans sont modérés. Ils ne veulent pas plus de révolutions, que l'homme heureux ne dé-

sire de revers, et le négociant riche ne veut de banqueroute.

Si les fauteurs des désordres ont pensé attirer dans leur parti, contre le ministère, les hommes qu'ils voient chaque jour conseiller courageusement les ministres, ils ont bien mal compris l'opposition des patriotes. Les amis de la liberté seront toujours aussi ardens à censurer les agens de l'autorité s'ils se permettaient des mesures arbitraires, qu'à les soutenir contre les anarchistes s'ils les voyaient compromis, et la Charte avec eux. Les indépendans, comme on l'a dit tant de fois, ne sont point les ennemis, mais les *argus* du gouvernement établi; appelés à proposer par la voie de la publicité tout ce qui leur semble utile, ils sont francs et ne savent point trahir. Ils disent la vérité en face, et jamais ils ne calomnient en arrière. Quoique leur zèle n'ait pas toujours été récompensé, ils n'ont jamais sacrifié l'intérêt de la patrie à des haines privées; ils n'ont cessé, même sous le coup de la loi, de dire des choses utiles; et les prisons, jadis habituées à ne répéter que des cris de rage, se sont étonnées d'entendre retentir les mots de *liberté*, de *concorde*, de *patrie;* et d'être les témoins que travaux désintéressés de quelques hommes livrés à une noble et patriotique vengeance.

Il faut terminer cet article. Puissent les conspirations, si elles sont réelles, être punies comme elles sont démasquées! puisse l'autorité, éclairée par les dangers qu'elle a courus, reconnaître ses amis et ses ennemis, s'entourer des uns, repousser les autres! et, pour finir

par l'auguste chef du gouvernement, puisse-t-il voir long-temps régner la Charte qu'il a faite!

LÉON THIESSÉ.

SPECTACLES.

La Bruyère s'étonnait que l'Opéra n'eût jamais réussi qu'à l'ennuyer, malgré sa pompe royale. On aurait pu lui répondre que c'était justement à cause de sa pompe royale qu'il était ennuyeux. Ce qui serait peut-être plus difficile à expliquer, c'est que l'opéra nouveau, *Zirphile et fleur de Myrte*, qui, dérogeant à la dignité du genre, est rempli de détails gracieux, écrit d'un style élégant et naturel, égayé d'une musique agréable et savante, n'ait pas cependant produit tout l'effet qu'on en devait attendre. C'est que le sujet de cette pièce est un peu froid. La féerie peut être employée avec succès sur la scène, et particulièrement sur celle de l'Opéra; de nombreux exemples en font foi; mais il faudrait qu'elle ne fût employée que comme moyen, au lieu d'être l'objet principal d'un ouvrage lyrico-dramatique.

Si je consens à me prêter à vos enchantemens, n'abusez pas de ma crédulité volontaire et complaisante, et ramenez-moi bien vîte au vrai et au naturel. Je veux bien que votre machiniste fasse voyager sous mes yeux des arbres, des montagnes, des nuages, des temples, des fleuves; mais qu'il se hâte de me montrer des objets réguliers et des images d'une imitation fidèle; car

s'il se borne à me présenter des merveilles bizarres, ses prestiges fatigueront mes yeux sans réjouir mon imagination, et je m'en lasserai aussi vîte que des effets du *kaléïdoscope.*

Voilà, je crois, ce qui explique l'espèce d'indifférence que le public a témoignée pour une pièce pleine d'ailleurs de mérite, et digne, sous beaucoup de rapports, des talens réunis des auteurs, MM. de Jouy et Lefèvre; du compositeur, M. Catel; et du décorateur, M. Cicéri. Au reste, il paraît que si le succès n'a pas été complet, on doit moins l'attribuer à ces derniers, qu'aux administrateurs de l'Opéra qui, exerçant sur les pièces une dictature inconstitutionnelle, ont fait diviser en deux actes un sujet qui n'en comportait qu'un seul, ont fait ajouter au premier un divertissement trop long et inutile; et enfin, ont fait, selon leur habitude, gâter la pièce pour la rendre meilleure. Mais ce qu'aucune administration ne saurait gâter, ce sont plusieurs airs charmans, principalement un air du premier acte, et un duo du second, qui obtiendront toujours des applaudissemens. La mauvaise exécution des changemens à vue, et la représentation ridicule d'une fontaine enchantée, n'ont pas peu contribué à dégoûter le public, qui, cependant, n'a pas donné le moindre signe d'improbation. Les auteurs de *Zirphile et fleur de Myrte* ne doivent pas être sensibles à une défaveur qui tombe bien plutôt sur la direction du théâtre, que sur les paroles et la musique de leur ouvrage.

Je puis faire des reproches beaucoup plus graves à M. Théaulon, auteur des paroles du *Petit Chaperon-*

Rouge. On trouve dans son intrigue trop de ressorts merveilleux pour produire des effets qui ne le sont pas toujours. Au théâtre comme dans l'épopée, les puissances surnaturelles doivent être ce qu'est dans l'univers la Providence, qui laisse agir les causes secondes. J'aime assez qu'on donne à une jeune fille un talisman pour garder son innocence, mais je n'aime pas qu'on en donne un autre à un vieux roué pour l'attaquer, et surtout que ce talisman ait la forme d'une baguette de brillans. Je suis étonné que l'auteur n'ait pas senti qu'on pouvait se méprendre sur l'espèce de vertu attachée à cette bague magique, surtout dans la scène où le baron Adolphe, essayant la puissance de son diamant sur *Rose d'amour*, celle-ci, après l'avoir examiné, lui répond : *Je n'y vois rien de merveilleux.*

Un autre tort de l'auteur est, selon moi, d'avoir dénaturé l'*histoire*. La *mère-grand*, par exemple, avec ses grands bras et sa grosse voix, est aussi inséparable du *Petit Chaperon-Rouge*, que Clytemnestre l'est d'Iphigénie en Aulide, et l'ogre du *Petit-Poucet*. Certaines fables consacrées sont moins susceptibles d'altération, que les faits historiques les mieux établis. Je ne saurais vous en dire la raison, mais c'est une chose certaine. L'auteur a substitué à la *mère-grand* un ermite, personnage dont l'invention n'est pas heureuse, et qui a failli compromettre le succès de la pièce. M. Théaulon doit beaucoup à M. Boyeldieu, qui l'a réchauffé des sons de sa musique. Aussi était-ce pour entendre les accords du charmant auteur du *Calife* et de *Ma Tante Aurore*, qui s'était, disait-on, surpassé dans la nouvelle partition, qu'une foule immense rem-

plissait la salle, avant, pour ainsi dire, que les portes fussent ouvertes. A voir le public en sueur se presser au parterre, dans les loges et dans les galeries, errer dans les corridors ; à voir même une partie des spectateurs obligés d'écouter aux portes, on eût pu croire que le spectacle était gratis, ou qu'on avait triplé le prix des places. La musique du *Petit Chaperon-Rouge* a justifié l'empressement du public ; et tandis que le *profane vulgaire,* qui est, quoi qu'on en dise, un assez bon juge des beautés des arts, se laissait charmer par la romance que chante Ponchard avec tant d'ame au premier acte, par la chansonnette de madame Gavaudan, et les deux duos du deuxième acte, etc., les amateurs applaudissaient les beautés *académiques* du final du premier acte, du grand air de l'ermite au troisième acte, et de plusieurs autres morceaux d'une harmonie savante, trop savante peut-être. La musique expressive, et par conséquent dramatique, est celle qui convient essentiellement au talent de M. Boyeldieu ; il doit laisser aux symphonistes ces accords péniblement symétrisés, dans lesquels l'auteur semble prendre à tâche de créer des difficultés pour les vaincre, afin de montrer tout ce qu'il sait et tout ce qu'il peut. L'émotion produite sur une ame sensible et ignorante, est un succès qui doit flatter un compositeur dramatique, plus que les pamoisons des *dilettanti.* Ces réflexions sont peut-être, sous quelques rapports, applicables à l'ouverture du *Petit Chaperon-Rouge*, qui a paru en général longue et faible de couleur et de caractère. Une ouverture est un *hors-d'œuvre* fort inutile à l'ensemble d'un ouvrage ; mais enfin on

est accoutumé à y chercher une espèce de *sommaire* de la pièce ; et je crois que le défaut de celle du *Petit Chaperon* est de pouvoir convenir à tout autre opéra aussi bien qu'à celui-ci.

Euterpe et Polymnie règnent sans partage dans l'empire théâtral ; les autels de Thalie et de Melpomène sont déserts. Cependant Talma est arrivé ; il ramènera bientôt le peuple saint dans le temple. Il ne paraît pas qu'on s'occupe beaucoup à mettre en scène des ouvrages nouveaux ou rajeunis. La représentation de l'*Irrésolu* est ajournée jusqu'au mois de septembre. L'auteur n'ose pas braver la canicule. Une tragédie nouvelle en cinq actes vient d'être..... imprimée. Elle a pour titre, *Idamante ;* et pour auteur, M. Prissette. *Un mot au lecteur,* placé en tête de l'ouvrage, en forme de préface, nous prévient que cette tragédie n'a pas été refusée par les comédiens par la raison qu'elle ne leur a pas été offerte. L'auteur, inscrit depuis quatre mois pour une lecture dont la faveur ne devait pas lui être accordée avant deux ans, a calculé que son ouvrage ne pourrait guère être représenté que dans une trentaine d'années, abstraction faite même d'une multitude de chances de retard, telles que des passe-droit et autres obstacles imprévus, mais probables. L'auteur s'est donc décidé à faire imprimer sa tragédie. Le sujet est le même qui a été traité sans succès par Crébillon et par Lemière, sous le titre d'*Idoménée,* et que Fénélon avait avant eux placé plus heureusement dans un épisode de son Télémaque. L'espace ne me permet pas de faire l'analyse de la tragédie de M. Prissette : il me suffira de vous dire qu'il a lutté avec de grands ef-

forts, si ce n'est avec succès, contre les difficultés insurmontables du sujet. C'est déjà un mérite que d'avoir aperçu les difficultés. Idoménée tuant son fils pour accomplir un vœu lâche et sacrilége, lui a paru avec raison un personnage révoltant; mais il a éludé plutôt que surmonté l'obstacle, il lui a fallu dénaturer le sujet; et pour éviter de présenter l'odieux spectacle d'un père qui immole son fils, il offre au dénouement un fils qui tue son père. C'est bien là tomber de Charybde en Sylla. La pièce de M. Prissette renferme cependant quelques ressorts bien combinés. Il suppose que l'horrible sacrifice promis par Idoménée pour sauver ses jours n'est pas réclamé par les dieux, mais qu'il est demandé et consommé par un prêtre imposteur. Cette idée, qui, je crois, appartient à M. Prissette, est heureuse et heureusement développée.

Quant au style, je crois que l'auteur aurait bien fait de mettre à profit une partie des trente ans qu'il avait devant lui, pour le corriger et en faire disparaître un assez grand nombre d'incorrections, de vers durs et faibles, et de constructions bizarres, telles que celles-ci :

> Le sommeil fuit aussi de ma triste paupière,
> Et je viens à la vôtre ajouter ma prière.

Il est évident que, par l'effet de l'inversion, *la vôtre* semble se rapporter à *paupière*. Avec un peu de réflexion, M. Prissette aurait certainement changé cet autre vers,

> Tous deux de leurs sujets jouissent de l'amour.

Au reste, M. Prissette a bien le temps de remettre son ouvrage vingt fois sur le métier; et s'il n'observe pas ce précepte de Boileau, ce ne sera pas la faute de MM. les comédiens.

Que dirai-je maintenant des autres théâtres? Potier est parti; et depuis son départ, on est assis au large et au frais à la Porte-Saint-Martin.

Arlequin jaloux a été sifflé au Vaudeville; on a applaudi à Favart *le Misanthrope en opéra-comique*. Le premier de ces théâtres tombe de chute en chute, et le second de succès en succès.

POLITIQUE.

Examen de la constitution bavaroise.

Un homme d'esprit disait que la meilleure constitution était celle qu'on exécutait le mieux. En effet, c'est en vain que les peuples possèdent des lois écrites, capables de protéger leur liberté; si l'administration les tyrannise, leur condition n'est qu'un brillant esclavage. Il est bien préférable pour eux de jouir de lois imparfaites franchement exécutées, que d'être chaque jour témoins des violations de la plus libérale des constitutions. Depuis la révolution, ce ne sont certainement pas les chartes qui ont manqué à la France. L'histoire n'offre peut-être pas un second exemple de cette succession non interrompue d'actes multipliés,

et de déclarations différentes. Que nous manquait-il donc pour être libres? De la franchise dans les gouvernemens, de la loyauté, de la fidélité dans les dépositaires du pouvoir. Les choses étaient dans l'état le plus favorable, quelques hommes ont tout perdu.

Quelle que soit l'imperfection de la nouvelle charte bavaroise, si elle reçoit une exécution franche et littérale, si les ministres du roi de Bavière ne cherchent pas à substituer leurs passions aux volontés immuables de la loi; si, s'écartant des routes battues, ils ne violent ni la liberté individuelle, ni celle de la presse; s'ils respectent l'indépendance des élections et des députés, on peut promettre à la Bavière une prospérité durable; ses institutions, améliorées avec le temps, la conduiront nécessairement au degré de liberté que peuvent atteindre les nations modernes, et elle offrira au monde le spectacle admirable et rare d'une nation libre et sage, modérée au dedans, menaçante au dehors. Mais si ces mêmes ministres, fidèles aux principes du despotisme, et imitateurs de tant de dépositaires de l'autorité, méconnaissent le peuple, violent les promesses royales, affaiblissent, énervent le patriotisme bavarois par d'impolitiques vexations; si, cherchant à s'immiscer dans l'administration de la justice, ils achèvent de briser les faibles remparts des libertés publiques et particulières: c'est en vain que la Bavière aura reçu la fallacieuse promesse d'une constitution; les tables de ses lois ne seront que d'impuissantes archives; ce ne sera plus qu'un marbre muet et glacé; et la statue de la liberté, à peine offerte au peuple,

sera de suite couverte d'un voile, image froide et inanimée de la déesse qu'elle devait représenter.

L'examen de la charte bavaroise est aujourd'hui un travail purement spéculatif. Après le pas immense que le prince vient de faire, on n'a guère lieu d'attendre de lui de nouvelles concessions ; il faut tout laisser au temps et aux lumières. Mais, dans l'intérêt de la politique constitutionnelle, on a jugé utile de signaler les défauts assez nombreux de cette loi nouvelle. Quelques-unes de ses parties semblent prouver que l'étude du droit public n'est pas encore très-avancée en Bavière ; l'expérience fera bientôt reconnaître aux hommes d'état de ce pays les erreurs dans lesquelles ils sont involontairement tombés.

La première qui me frappe est au titre *du roi, de la succession et de la régence*. La loi salique n'est point connue en Bavière ; les reines y succèdent au trône. Si une princesse bavaroise épouse un souverain étranger, et que le trône vienne à être vacant, elle peut devenir reine, sauf à nommer un vice-roi, qui établit sa résidence en Bavière. Il semble que ce système ait le grave inconvénient de placer la nation bavaroise sous une influence étrangère, et nous savons que le plus grand des malheurs que puisse éprouver une nation, c'est de perdre son indépendance. Souvent la Bavière a donné des reines à la France, une surtout dont le règne ne peut être un sujet d'orgueil ni pour nous ni pour cette nation (1). Je demande

(1) Isabeau de Bavière, femme de Charles VI.

quels effets désastreux résulteraient pour ce peuple, si la reine de France était reine de Bavière, et si par conséquent toutes les décisions du cabinet de Munich étaient préalablement prises aux Tuileries? Dans le cas d'une guerre injuste allumée par la France, la Bavière serait malgré elle traînée sur les champs de bataille; mais ce serait bien pis encore, si une reine d'Autriche devenait reine de Bavière. Le cabinet de Vienne, essentiellement envahisseur, pourrait faire courir à son indépendance d'irréparables dangers. Je sais que l'intention du législateur, en déclarant que la succession au trône ne peut échoir qu'à la femme du roi d'un état plus grand que la Bavière, a voulu ménager à cette nation un allié puissant, et même un protecteur: mais on est toujours porté à concevoir des doutes, quand on voit un grand état protéger un petit. Bonaparte était, comme chacun sait, protecteur des états secondaires de l'Allemagne; mais la meilleure preuve du vice que renferme l'article que je combats, c'est qu'une disposition tout opposée serait utile et peut-être nécessaire aux peuples bavarois. Si la charte déclarait qu'une princesse bavaroise pourra succéder toutes les fois qu'elle aura épousé le roi d'un état inférieur à sa patrie, cette alliance serait tout à l'avantage de la Bavière, le plus grand état l'emportant sur le moindre. Elle deviendrait protectrice et non protégée; et chacun le sait, autant le rôle de protecteur est utile pour un prince, autant celui de protégé est funeste pour une nation. Malheur à celle qui, ne pouvant se suffire à elle-même, réclame le secours d'un tiers! elle court à sa perte; moins malheureuse celle qui

n'accepte ce secours que malgré elle, et qui le déteste en même temps qu'elle le reçoit. Un moment d'enthousiasme lui suffit pour reconquérir son indépendance.

Le second défaut que j'ai cru rencontrer dans la constitution bavaroise, se trouve dans l'article 18 du même titre. Il y est dit que toutes les fonctions vacantes, à l'exception des charges judiciaires, ne peuvent être que *provisoirement* remplies pendant la régence. Je crains que ce système ne favorise outre mesure la manie des épurations, et des destitutions dont la France a senti l'abus d'une manière si funeste, et qui aujourd'hui encore ont laissé des traces déplorables. Que le roi règne, ou soit mineur, le conseil d'état, le ministère doivent suivre et suivent les mêmes principes. Pourquoi les hommes appelés aux fonctions pendant la régence, n'auraient-ils pas droit à la confiance du roi? et d'ailleurs, qui de nous ignore les funestes résultats de cet état d'incertitude qui rend les fonctionnaires dépendans, qui les fait trop souvent passer de la crainte à la vénalité? Le temps de la régence peut durer 18 ans; comment peut-on comprendre, dans un état bien organisé, toute une administration provisoire pendant un si long espace? n'y a-t-il pas quelque danger à accoutumer des fonctionnaires publics à vivre au jour le jour? Incertains d'être continués dans leurs fonctions, ou ils feront des bassesses pour les conserver, ou ils chercheront à s'enrichir pour n'en avoir plus besoin. Et en la supposant juste et favorable, cette précaution constitutionnelle est inutile; le roi ayant toujours le pouvoir de desti-

tuer tous les fonctionnaires amovibles. Si, à sa majorité, quelques-uns se sont montrés indignes de conserver leurs emplois, est-il besoin d'une loi pour que le prince use de son pouvoir? Mais, déclarer d'un mot tous les employés suspendus, c'est ouvrir la porte à toutes les intrigues de l'ambition et de la cupidité; c'est faire de l'époque où le roi parvient à sa majorité, celle des saturnales de la délation, et les jours de fêtes de la calomnie.

Dans un autre article j'examinerai les dispositions de la loi nouvelle, relativement à la noblesse et aux états généraux. Il faut l'avouer, lorsque l'on compare à notre système représentatif celui qui est promis aux Bavarois, on est forcé de convenir qu'il y a chez ces derniers une sorte de barbarie, et chez nous de l'expérience et des lumières. Le mélange des systèmes féodal et constitutionnel n'est pas une des choses les moins bizarres que la Charte Bavaroise nous présente; on s'étonne de voir le peuple presque oublié dans une loi faite pour lui. La noblesse est représentée et protégée comme si elle était dix fois plus forte et plus importante que la classe non privilégiée. Doit-on donc être surpris si les royalistes exagérés de Paris ont applaudi à l'œuvre du Roi de Bavière? Au reste, laissons-leur un triomphe dont ils jouissent avec une insolence et un aveuglement remarquables. Ce qu'il y a d'important dans la loi nouvelle, c'est qu'elle porte le nom de constitution : le mot y est, et la chose ne peut tarder à venir.

LÉON THIESSÉ.

MOSAIQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

« J'aime mieux une liberté périlleuse qu'un esclavage tranquille, » disait un vertueux Palatin, à la diète de Pologne. Cette sentence est digne d'un homme libre. Il est cependant des agitations d'un tel genre, que, même quand elles seraient inséparables de la liberté, celle-ci paraîtrait encore bien chère à ce prix. Je veux parler des scènes scandaleuses qui se passent aux élections anglaises. Certes, si nos voisins ne sauraient être libres sans ces honteuses dissensions, je suis loin de croire qu'ils doivent les réprimer ; mais si, malgré tout cet appareil de licence, malgré tous ces débordemens populaires, ils sont déjà ou seront bientôt esclaves, avouons que ce n'était pas la peine qu'ils changeassent les assemblées électorales en dégoûtantes orgies, et qu'ils se couvrissent mutuellement d'injures et de boue.

Pendant les dernières années, des circonstances difficiles ont forcé le peuple anglais de céder plusieurs de ses droits, de remplir les chambres de ministériels, afin de laisser au gouvernement le pouvoir nécessaire pour faire face au danger dont il était menacé par la France ; mais ce temps a été bien funeste pour la liberté anglaise. Le ministère s'est accoutumé au facile rôle de despote. Le peuple devait rentrer dans tous ses droits, et la dictature ministérielle devait cesser avec les circonstances passagères qui l'avaient rendue,

sinon, peut-être, indispensable, du moins utile. Loin de là, le despotisme a suivi de front les avantages acquis à l'Angleterre ; la perfidie et l'oppression extérieures du gouvernement ont réagi sur la nation aussitôt qu'elles n'ont plus trouvé à s'exercer au-dehors, et la Grande-Bretagne n'est plus devenue que l'ombre d'elle-même.

Avis aux peuples. Toutes les fois qu'ils laisseront suspendre les lois qui assurent leurs libertés, ils auront à s'en repentir. Les gouvernemens qui savent si bien accepter, ne savent point rendre. Les banqueroutes politiques sont aussi bien dans leurs habitudes que les banqueroutes financières. Les ministres une fois despotes, le restent toujours : c'est un rôle qu'on apprend vîte, et qu'on n'oublie plus.

Ainsi, en Angleterre, les chambres se sont insensiblement remplies d'orateurs vils ou lâches, d'hommes salariés ou timides, qui ont réalisé la menace adressée par Rousseau aux peuples qui se font représenter (1). En vain les amis de la patrie ont-ils sollicité la réforme parlementaire ; inutiles efforts ! Quel espoir pouvait-on placer dans les actes d'un parlement docile aux lois du ministre, qui terminait ses travaux de cinq années en adoptant un *bill d'indemnité* pour les erreurs ministérielles, un *alien-bill* contre les persécutés des autres pays, et qui rejetait la seule mesure qui pût ressusciter la liberté anglaise, la réforme parlementaire ?

---

(1) Contrat Social, chap. XV.

Le spectacle qu'offrent aujourd'hui les élections anglaises ne prouve-t-il pas que la marche du ministère est contraire à tous les vœux? et les démonstrations populaires ne font-elles pas reconnaître que si un nouveau système d'élection était adopté, les chambres seraient purgées de ces membres parasites qui ne savent que vendre leurs commettans?

Les oppositions scandaleuses qu'ont éprouvées les candidats ministériels qui se sont mis sur les rangs dans plusieurs assemblées de Londres, sont une preuve irrécusable de l'impopularité du ministère anglais. Après avoir entendu sir Murray Maxwell, l'un des hommes les plus évidemment ministériels, repousser publiquement ce titre, et renier ainsi l'autorité qui le soutenait, a-t-on pu douter de l'aversion qu'inspire un rôle dont ceux mêmes qui le jouent se défendent avec chaleur?

Dans les déplorables excès auxquels la populace s'est portée, ne doit-on pas voir le mécontentement descendu jusque dans les classes inférieures? Ces excès n'ont pas été blâmés par une foule d'hommes estimés en raison de leur caractère et de leurs talens, tels que sir Robert Wilson, M. Bruce, sir Romilly, M. Douglas Kinnaird; quelle conséquence en doit-on déduire? Que si le peuple n'a pas eu raison, ses torts sont du moins excusables, parce que si on l'eût plus ménagé, si l'on n'eût pas cherché à le heurter de front, il se fût maintenu dans la modération.

Quel que soit le résultat des élections, telle est la combinaison du système, que l'opposition sera tou-

jours insuffisante pour contre-balancer le despotisme des ministres. Il n'est pas bon dans un état représentatif que l'opposition soit souvent victorieuse; mais si elle n'est composée de manière à pouvoir l'être quelquefois, la liberté n'a plus de fondement. Le système représentatif n'est plus qu'un esclavage organisé.

Plus heureuse, la France n'a point à craindre cette décadence funeste. Sous l'influence de sa loi électorale, l'opposition grandira d'année en année, et la liberté avec elle. C'est un résultat inévitable. Ceux qui administrent notre patrie doivent s'y préparer; et dans quelques circonstances difficiles que se trouvent les amis de la liberté, quels que puissent être les derniers efforts de l'arbitraire expirant, une seule idée doit soutenir leur courage. Le jour d'une liberté entière doit luire, et alors le bilan de l'injustice sera liquidé. Tout le bien, tout le mal aura son prix. Nul n'aura été impunément oppresseur, nul n'aura fait d'efforts dont il ne lui soit tenu compte. La liberté deviendra la déesse de la justice distributive.

Qui pourrait donc vous empêcher de poursuivre, écrivains indépendans? Alors même que vos veilles seraient mal récompensées, alors qu'une persécution passagère serait dirigée contre vous, alors que vos premiers efforts ne produiraient que des fruits amers, l'estime de vos concitoyens vous accompagne, et des honneurs vous attendent dans un court avenir. Laissez des ames vénales vous comparer à des écrivains anarchistes, à des esprits turbulens. On le sait, les conspirateurs ne sortent point de votre sein; vous ne conspirez que pour l'ordre; les fauteurs du trouble ne sont

point dans vos rangs. Si l'on prend votre force pour de la rébellion, en continuant d'être forts vous empêcherez les interprétations de vous atteindre. Un roi très-honoré et très-peu honorable, François I[er], disait, après la perte d'une bataille, *tout est perdu fors l'honneur.* Plus heureux, votre honneur est intact, et vous n'avez rien perdu.

— Le Journal de Francfort a publié une déclaration d'après laquelle les quatre grandes puissances alliées interdisent aux autres princes de l'Europe, et par conséquent au roi de France, d'assister ou de se faire représenter aux conférences qui vont s'ouvrir à Aix-la-Chapelle. Il est défendu à toutes les cours de l'Europe, autres que la Prusse, l'Autriche, la Russie et l'Angleterre, de se mêler, même indirectement, des négociations qui doivent être entamées, et dont le résultat nous intéresse à tant de titres, puisqu'il s'agit du départ des troupes étrangères. Ainsi, dans le cas où quelque Stanhope nouveau assisterait aux séances du conseil suprême, dans le cas où des Français, indignes de ce nom, tenteraient de secrettes et honteuses démarches pour obtenir la prolongation du séjour des troupes alliées, il nous serait défendu d'opposer à ces détracteurs de la nation française, des hommes mieux instruits, ou d'une opinion plus modérée? En conscience, cette conduite arbitraire de la part des souverains ressemble à une dictature européenne. Elle doit humilier une foule d'états, que les hauts alliés paraissent compter pour rien; elle doit surtout humilier la

France, à laquelle les rois sembleraient vouloir persuader qu'elle est effacée du rang des premières nations du continent. Elle est inconcevable à l'égard du roi qui nous gouverne, et dont les malheurs et la sagesse méritent d'autres ménagemens. Il n'est pas adroit de rappeler sans cesse à un peuple qu'il n'est plus rien, quand ce peuple est en effet, veut être, et sera toujours quelque chose. Quels que soient les motifs des alliés, qui, au reste, recommandent la politesse à leurs ambassadeurs, injonction qui ferait croire que ceux-ci en manquent quelquefois, l'exclusion qu'ils ont prononcée ne paraît ni honorable pour les souverains, ni juste envers les autres nations. Elle prouve que l'amour du pouvoir fait de grands progrès dans les cœurs de Leurs Majestés. Ne craignent ils pas qu'elle n'indispose toute la France contre des princes qui n'ont jamais eu à la bouche que des paroles emmiellées; qui nous parlaient de modération, en pillant nos villes, en déshonorant nos femmes; de désintéressement, en nous imposant la plus accablante des contributions; et de bonne foi, en violant ou en laissant violer des lois qu'ils avaient faites eux-mêmes? Les alliés ont-ils oublié ce que c'est qu'une haine nationale?

— On lit dans un journal étranger ces nouvelles de la Porte : « Depuis long-temps le grand-seigneur avait conçu des inquiétudes sur les projets futurs des puissances signataires du traité de la Sainte-Alliance. Le grand-visir avait demandé aux ministres d'Autriche et de Russie la communication immédiate des articles

secrets de ce traité ; mais cette demande fut constamment éludée sous divers prétextes. Depuis, les alarmes de la Porte se sont accrues lorsqu'elle a eu connaissance de la réunion en congrès des monarques à Aix-la-Chapelle, fixée au mois de septembre prochain. Elle leur a supposé des vues contre ses possessions d'Europe ; ce qui fait que le grand-visir a récemment provoqué des ministres autrichien et russe une explication catégorique, qui n'a pas été mieux accueillie. Le divan s'est donc décidé à prendre des mesures de défense contre toute agression étrangère, en ordonnant le ravitaillement et l'armement des forteresses et châteaux situés sur les frontières limitrophes des empires d'Autriche et de Russie. Le rassemblement d'un gros corps d'armée est également ordonné dans le voisinage du mont Hémus, lieu le plus vulnérable de l'empire Ottoman, et par où les Russes commencent toujours leurs opérations lorsque la guerre est déclarée. On remarquait, à Constantinople, que, tandis que les ministres autrichien et russe paraissent en grande défaveur auprès de la Porte, l'envoyé d'Angleterre, au contraire, était reçu avec les plus grandes marques d'honneur chez les ministres turcs. »

— On remarque parmi les pièces dont les censeurs n'ont pas permis la publication dans les journaux quotidiens, une proclamation du directeur suprême du Chili aux indépendans de l'Amérique espagnole. Elle est à peu près conçue en ces termes :

« Vous qui avez versé votre sang pour défendre vos nobles opinions ; vous qui avez prouvé par des sacri-

fices sans nombre que vous étiez supérieurs à la condition où la force vous a réduits; vous qui, dociles aux lois de la nature, avez montré la plus brûlante énergie pour obtenir une constitution libre, venez partager avec nous les avantages de notre situation. Unis par une religion commune, par les mêmes mœurs, par les liens du sang, par la conformité des opinions, pourquoi ne jouiriez-vous point comme les autres hommes des imprescriptibles droits que la nature vous a donnés?

» Habitans de Lima! éteignons toute division, notre cause est commune. Hâtez-vous de vous défendre, afin qu'un jour, dans le grand livre des nations, on ne lise pas la honte de votre ville, et l'on n'apprenne pas que dans un siècle éclairé vous avez soutenu de tous vos efforts le trône chancelant de l'Espagne. »

— On raconte un fait très-singulier sur la manière dont le roi de Congo lève les impôts. Ce prince serait digne d'être européen. Quand il fait une grande bourrasque, le roi de Congo sort, met son bonnet sur le coin de son oreille, et si ce bonnet est emporté par le vent, il lève une taxe sur les habitans de l'endroit d'où vient le vent.

— Tandis que les missionnaires parcourent les départemens, et plantent des croix pour la plus grande gloire de Dieu, les Bas-Bretons, plus heureux encore, voient s'élever une petite vierge qui apparaît sous un chêne, et reçoit déjà des offrandes sans nombre. Si quelqu'un osait révoquer en doute l'existence de cette

mystérieuse divinité, il serait fort mal reçu chez les bons Vendéens, qui, à l'exemple des prêtres guerriers du temps, pourraient bien lui imprimer sur le dos l'image de cette petite vierge qu'ils renieraient. Parmi les miracles que celle-ci a déjà faits, on compte la conversion du sous-préfet de la ville voisine, homme que le doigt de Dieu a touché depuis deux ans, et qui, comme Saint Augustin, avait commencé par s'égarer dans les routes *impériales* de la perdition.

— Il y a quelques jours, après la représentation de Manlius, le parterre des Français manifesta le désir de voir reparaître Talma. On l'appela à grands cris; mais MM. les comédiens ne tinrent pas compte des désirs du public payant, et ne prirent pas même la peine de lui rappeler qu'une ordonnance de police défend aux acteurs de se montrer en public après les pièces. Quand la toile se leva pour la comédie, des cris violens recommencèrent à se faire entendre. On renvoya mesdemoiselles Wenzel et Delattre, qui voulaient entrer en scène; on ne voulait que Talma. Après un tumulte assez long, on vit paraître aux premières galeries un grand homme noir, revêtu d'une écharpe bleue; on reconnut à ce vêtement formidable un commissaire de police. Il fait signe de la main, parvient à obtenir un moment de silence, et prononce un petit discours non préparé, conçu à peu près en ces termes : « Messieurs, quand vous demandez Talma, vous faites une justice; mais quand ce célèbre acteur ne vient pas, il fait son devoir. » Cette éloquence parut si peu entraînante que les cris redou-

blèrent ; on se plaignait de ce que cette explication s'était fait attendre si long-temps. L'officier de police, peu habile à calmer les passions, se permettait de montrer au doigt ceux qu'il croyait prendre en flagrant délit, et les menaçait de les faire arrêter. Enfin, il profite d'un moment de silence, et dit : « Messieurs, l'immense majorité du parterre veut le calme et la paix. » (Trois voix : oui, oui.) Cinq ou six *misérables* criards sont connus et désignés. A cette inconvenante et grossière attaque contre un public de mauvaise humeur, les murmures recommencèrent ; peu s'en fallut que l'officier de police ne reçût une correction. « Comment, disait-on, appeler le public des *misérables !* c'est une indignité. » Le tumulte, qui eût pu durer encore long-temps, s'apaisa cependant, parce que les Français savent mépriser les injures. Cependant il est bon de conseiller aux officiers de police d'étudier un peu plus la politesse. En Angleterre, la chose ne se serait pas passée si doucement. L'on raconte que le père de Shéridan ayant un jour refusé de se montrer après une pièce où il avait joué, le bon peuple anglais mit le feu à la salle. La vengeance était sévère ; mais aussi pourquoi braver le public ?

— Quand je vois de tous côtés l'enseignement mutuel prospérer, je n'apprends pas sans peine que le conseil du département de la ville de Rouen, contraire sans doute aux vœux de la majorité des habitans, repousse la méthode lancastérienne. Mais ce qui me surprend encore plus, c'est que le conseil d'arrondissement, qui n'a point de fonds pour l'enseignement

mutuel, ait trente mille francs pour les *frères ignorantins*. Voilà de l'argent bien placé ! Les Normands souscriront-ils à cet emploi de leurs fonds, et ce peuple éclairé permettra-t-il que ses conseils municipaux soldent des éteignoirs pour lui rendre les préjugés et l'ignorance héréditaires ?

— Les bruits relatifs à la conspiration ont pris une consistance qui ne permet presque plus d'en douter. On prétend avoir la certitude qu'une foule d'arrestations ont été faites. On cite parmi les personnes compromises, MM. Romilly, Songis, Chape de l'Ain, etc., et beaucoup d'autres. M. Martainville, ajoute-t-on, a subi un interrogatoire. Plusieurs personnes ajoutent que le général Canuel ne se montrera pas au tribunal où il a appelé Mr Sainneville en calomnie ; et expliquent cette absence d'une manière qui ne ferait pas honneur au général. On va jusqu'à colporter des listes de proscription, dans lesquelles les libéraux ne sont pas oubliés. Qui nous donnera la clé de tous ces mystères ?

— LES J'AI VU,

OU LE RÊVE D'UN ULTRA-ROYALISTE.

Qu'avec plaisir je revois la lumière !
Je n'eus jamais un plus heureux réveil.
Dieux ! quel démon, pendant la nuit entière,
M'avait plongé dans cet affreux sommeil ?
Un froid mortel pénètre encor mon ame.
J'ai vu régner et la Charte et la Paix.
Ce souvenir d'un saint courroux m'enflamme :
Heureusement..... que je rêvais !

Oui, je voyais ce monstre impitoyable
Qu'on nomme Charte, anéantir nos droits;
Ces droits divins, ce pouvoir immuable,
Qu'à la noblesse ont accordé cent rois.
Ce monstre affreux, sur un char de lumière,
Allait criant : « Oui, nobles et Français,
Tout est égal quand la loi délibère :....
Heureusement..... que je rêvais!

J'ai vu le pape, abjurant sa puissance,
Céder aux rois!!! Le clergé rétabli,
Parlait de paix, vantait la tolérance,
Et du passé recommandait l'oubli :
Il était humble, et nous prêchait d'exemple.
Oui, je l'ai vu, modeste en ses souhaits,
Chasser le luxe, et l'écarter du temple :
Heureusement..... etc.

O souvenir qui me trouble et m'irrite!
Tous ces bannis qui traînent tristement
Dans l'univers leur cohorte proscrite,
Et de leurs faits le léger châtiment;
Sous le prétexte aussi vain que stérile,
Qu'il est d'un roi d'absoudre ses sujets,
Auprès de lui retrouvaient un asile!!
Heureusement..... etc.

Tous ces soldats, enfans de la victoire,
Qui, vingt-cinq ans, de leurs bras roturiers
Ont cru servir leur patrie et la gloire,
Usurpateurs de criminels lauriers,
Disaient qu'enfin on leur rendait justice :
On les plaçait, on vantait leurs hauts faits.
Vils plébéiens!! Ah! j'étais au supplice!
Heureusement..... etc.

Fiers alliés, vous que, dans sa vengeance,
Dieu suscita pour punir nos forfaits,
Dont la bonté ne demande à la France
Qu'un milliard pour prix de vos bienfaits,
De vains traités, observateurs timides,
Chacun de vous rentrait dans ses guérets ;
Les jacobins au roi servaient de guides.
Heureusement..... etc.

J'ai vu, rompant une ligue ennemie,
Tous les Français environner le Roi.
Ils lui juraient, au nom de la patrie,
Qu'ils mourraient tous pour elle et pour la loi.
Ils recouvraient les droits de la victoire;
Et, de retour dans les rangs des Français,
Sa main rouvrait le temple de la gloire!...
Heureusement..... etc.

— Une caricature nouvelle égaie les amateurs parisiens. Elle représente ce que des étrangers désienent sous le nom de *Loge Rotie.* Les figures qui remplissent cette loge sont d'autant plus plaisantes que l'artiste les a croquées d'après nature à l'opéra pendant une représentation de Fernand Cortez. La ressemblance est parfaite. Le plus apparent de ces étrangers est un héros de fabrique moderne, dont la britannique encolure est assez grotesque. Il paraît étouffer sous sa gloire; il en est enflé et presque bouffi..... Mais l'expression principale de son visage, c'est l'étonnement; on dirait, à le voir, qu'il se regarde, se palpe, et se demande : « *Est-ce que je suis un grand homme?* »

— La fête de Pierre Corneille a été célébrée à Rouen avec un enthousiasme digne du créateur de notre théâtre. Le journaliste normand semble regretter de n'avoir pas vu cette année mademoiselle Corneille remplir un rôle dans un des chefs-d'œuvre de son aïeul. Nous devons au contraire la féliciter d'avoir discontinué ces espèces de débuts, qui auraient fini par faire croire au public qu'elle avait l'intention d'entrer dans la carrière du théâtre. Cette carrière est plus difficile pour elle que pour toute autre. Le nom de Corneille ne souffre pas de médiocrité. Elle a déjà éprouvé son talent, et nous devons l'engager à ne plus exposer son nom sur la scène. D'ailleurs, sa famille la verrait-elle avec plaisir embrasser l'état d'actrice? Nous croyons au contraire pouvoir assurer qu'elle n'y aurait jamais consenti. A l'époque où mademoiselle Corneille se montra pour la première fois sur la scène à Paris, son frère aîné chercha à l'en détourner par les raisons les plus puissantes. Il sentait toute l'inconvenance d'une pareille démarche. Il employa les plus vives prières : ses efforts furent inutiles; mademoiselle Corneille était majeure.

Quoique les sentimens de M. Corneille aîné soient bien connus, puisqu'il est élève de l'École Normale et de celle de Droit, et qu'ils soient conformes à ceux de sa famille, nous croyons rendre un hommage à son aïeul en les publiant, et nous espérons que M. Corneille ne nous saura pas mauvais gré d'avoir fait connaître la vérité.

Cependant, tout en engageant mademoiselle Corneille à ne plus paraître sur la scène, nous sommes

affectés de la plus vive douleur, en pensant que sa famille est pauvre. La France ne devrait-elle pas rougir de voir la petite-fille d'un grand homme s'exposer aux sifflets d'un parterre pour avoir une existence?

On doit élever un monument à Molière; peut-être qu'un jour la France en élèvera un à Corneille; mais en attendant, le plus bel hommage que l'état puisse lui rendre, c'est de relever sa famille, de protéger ses enfans, et de leur accorder cette bienveillance que réclament leur nom et leurs malheurs.

— On distingue, parmi les brochures mortes depuis quelques mois, les *Lettres suisses*. Le numéro qui a paru n'était français, ni de style, ni d'esprit. Les auteurs se répandaient en injures contre tout ce qui s'intéresse à notre gloire militaire. Aussi ont-ils été obligés de plier bagage; ils n'avaient que deux abonnés *payans*, MM. de Puymaurin et de Bonald.

— On publie, depuis quelques jours, une collection de *Lettres inédites de Voltaire*. Ce recueil, intéressant par lui-même, devra au nom de Voltaire un succès durable. Il peut se joindre aux éditions nouvelles, dont il est le complément nécessaire. On y distingue surtout des lettres à madame de Lutzelbourg, dans lesquelles on trouve des faits peu connus, et des pensées hardies, qui mériteront sans doute quelques honorables injures à la mémoire de l'illustre auteur.

— Le premier numéro de la *Chronique religieuse*

vient de paraître. On y a reconnu une plume exercée et un esprit de tolérance et de philosophie, mérites d'autant plus précieux qu'ils sont rares. S'il est vrai que cet ouvrage compte parmi ses collaborateurs les deux hommes distingués auxquels on l'attribue, l'intention dans lequel il est écrit, et le talent de l'exécution, ne sont point au-dessous de l'idée qu'on devait en concevoir.

— Dimanche dernier, un jeune homme venant de la foire de Meudon, avec un panier de marchandises, fut arrêté à Vaugirard, près de la barrière, par deux grenadiers royaux qui prétendaient être *de patrouille*, et sous le prétexte de le conduire au poste pour vérifier ses papiers. Après lui avoir fait payer de l'eau-de-vie chez un marchand de vin, ils le conduisirent par des chemins détournés jusqu'à un étang, où ils le dépouillèrent, se disposant à le frapper avec leurs sabres. Le malheureux, surpris ainsi en guet-apens, n'eut que le temps de s'enfuir, et ne dut son salut qu'à la légèreté de ses jambes ; un coup de sabre avait déjà atteint son habit. Un procès-verbal a été dressé, et les deux grenadiers n'ont point encore paru au corps.

— Pendant sa tournée départementale, Talma, étant à Montpellier, a reçu la lettre suivante :

Cette, le 18 mai 1818.

Au fils de Melpomène.

Monsieur, il ne me reste que six livres, et, sans autre ressource, j'apprends que vous devez honorer

cette ville de votre *furieuse* présence, et cela au moment où je me dispose à terminer mon existence. Je diffère donc mon projet; et, en zélé admirateur de vos talens, que je ne connais que de renommée, je vous conjure d'accélérer votre arrivée ici pour que je puisse vous admirer et mourir. Ne refusez pas de vous rendre aux derniers souhaits de votre semblable, qui, ne pouvant vivre que quatre jours, répartit ainsi qu'il suit la somme qui lui reste,

		fr.	c.
Savoir :	4 jours de nourriture.	3	
	parterre.	2	50
	poison.		30
		5 f.	80, ou écu de 6 liv.

V. a. d. b. foi, P. M. N. Est.

— Quand nous lisions dans les Mémoires de M. Clémandot l'éloge des grâces et de l'esprit de Mlle Rose Pierret, nous n'imaginions pas que nous dussions jouir de la présence de cette beauté ruthénoise. Il était encore moins venu à notre idée que cette jeune personne, dont la célébrité était due à l'évènement tragique de la maison Bancal, continuerait dans un café parisien ses rapports avec le public. Mais ne soyons point assez ennemis de nos plaisirs pour lui en faire un crime. La gloire est une belle chose; Mlle Pierret paraît l'aimer, et il n'y a pour les femmes que deux ou trois moyens d'en obtenir : faire des romans, paraître sur un théâtre, ou briller dans un comptoir. Tout le reste n'est qu'exception; Mlle Pierret,

laissant à madame Manson l'honneur de s'illustrer dans la maison Bancal, a pris un autre chemin : elle a débuté dans un café, et ce moyen ne lui a pas mal réussi ; les trompettes de la renommée n'ont pas assez de bouches pour elle.

Mais Mlle Pierret ne doit pas se dissimuler que, de même que la maison Bancal, un café est un lieu fort glissant ; la séduction y est plus grande, parce qu'elle offre plus d'illusions. On compterait plutôt les naufrages de la mer, que ceux des comptoirs parisiens : chaque objet y est une tentation, chaque regard une avance, chaque compliment un appât. Heureuse la vertu qui sort à son honneur de cette épreuve dangereuse, qui résiste aux sollicitations, ne se laisse pas enivrer par l'encens et flatter par les caresses ! C'est un combat qui se renouvelle autant de fois qu'il y a des glaces à payer, et qui se réchauffe de l'ardeur du punch prodigué aux gourmets. Quand les montagnes étaient fréquentées, elles partageaient la faveur avec la limonadière ; mais aujourd'hui tout le fardeau retombe sur Mlle Pierret ; Dieu veuille qu'elle n'en soit point écrasée ! C'est ce que je lui souhaite.

ÉPIGRAMME

Sur le danois Malte-Brun.

Par un effet de la métempsycose,
Défunt Fréron chez nous est revenu;
Jadis cynique, il est chien devenu,
Et chien danois : faible métamorphose!
Sous cette forme on l'a tôt reconnu;
Car pour les mœurs, l'esprit et la vertu,
Les deux Fréron sont une même chose.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Les élections prochaines. — Spectacles. — Considérations sur la révolution française, par madame de Staël; — Examen critique de cet ouvrage, par M. J. Ch. Bailleul, ex-député. — De la conspiration. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.

LETTRE III.

Paris, le 22 juillet 1818.

Les élections prochaines.

(Premier article.)

Les élections approchent; encore un mois et demi, et les électeurs se réuniront pour la seconde fois depuis la publication de la nouvelle loi électorale. Déjà les écrivains stipendiés s'essaient dans la carrière de la diffamation, et déchirent d'avance les hommes in-

dépendans que l'opinion désigne, et que la patrie réclame. Si quelque ami de la liberté a l'imprudente audace de prétendre qu'il est à désirer qu'aucune influence quelconque ne s'exerce dans les colléges électoraux, on lui donne sur les doigts, on l'accuse de ne pas vouloir de royalistes dans les chambres; on ne réfléchit pas que, déclarer les royalistes exclus, si les choses suivent leur cours naturel, c'est prononcer un anathême général contre cette classe. On ne réfléchit pas que c'est desservir réellement les hommes que l'on semble défendre. Quand la passion aveugle, quand l'or éblouit, quand les dignités enorgueillissent, il n'y a plus chez la plupart des hommes d'accès à la raison.

Nous qui ne désirons pas une aussi solide récompense de notre zèle, nous, à qui la perspective des places et des pensions ne fascine point la vue, nous ne craignons pas de parler, et nous n'employons pas, comme nos adversaires, toutes les délicatesses oratoires pour enlever à notre style jusqu'à l'apparence de la franchise. Inaccessibles à d'autre intérêt qu'à celui de la patrie, nous prononçons franchement qu'il faut à la France une représentation nationale indépendante; nous déclarons que ceux-là insultent les électeurs, c'est-à-dire le peuple tout entier, qui insinuent que, si le ministère ne s'oppose à la libre émission des suffrages, on élira des ennemis de tous les principes salutaires, des partisans des horreurs de la révolution, en un mot des *frères et amis*. S'il était possible que des hommes de cette espèce fussent élus par des électeurs abandonnés à leurs propres inspirations, ce serait

la satire la plus éloquente du système que l'on suit ; de tels choix prouveraient que le mécontentement est dans toutes les classes. Les peuples ne sont pas aussi ennemis de l'ordre qu'on le pense. Quand ils se déclarent pour les mesures violentes, cette conduite de leur part accuse bien plus ceux qui gouvernent, que ceux qui sont gouvernés. C'est un remède terrible qui atteste la présence d'une maladie cachée, plus terrible encore. Et ceux qui se hâtent de conseiller des voies de rigueur, ceux qui veulent faire croire que le seul parti à prendre, c'est de résister, soit par ruse, soit par force, ceux-là sont des aveugles ou des imprudens; ils veulent mettre un mors à un lion en furie, ils en seront dévorés.

Mais heureusement rien de pareil ne nous menace. Le peuple français, c'est-à-dire tous les citoyens qui ont des droits constitutionnels à exercer, sont moins que jamais disposés à favoriser le désordre. Ils voient la liberté s'approcher insensiblement; ils voient l'arbitraire s'affaiblir. Que leur faut-il de plus? Ne savent-ils pas que les troubles populaires les atteindraient comme d'autres? Mais ils savent aussi que si le despotisme relevait la tête, ce serait eux qu'on soumettrait au joug, dont on pressurerait la fortune, dont on anéantirait les droits. Livrés à eux-mêmes, ils choisiront des indépendans, et repousseront aussi bien les révolutionnaires royaux, que les révolutionnaires démagogues, s'il existe encore de ces derniers.

Mais, ce qui leur importe de repousser, ce sont ces hommes dont la foi est à la merci d'une pension, et d'une place; ces hommes, également froids pour la

royalisme et pour l'indépendance, qui depuis vingt ans ont profité de l'ouvrage des autres, et n'ont rien fait eux-mêmes; semblables à ces arbres immobiles que la cognée du bûcheron épargne, et qui usurpent une terre dont ils épuisent les sucs sans utilité pour personne. Les électeurs doivent repousser ces hommes qui ont fait de leur nomination dans les chambres une spéculation mercantile, et qui, après avoir essayé de servir les ministres dans la tribune nationale, continuent la route qu'on leur a tracée dans le fauteuil de la magistrature. Voilà les gens à éloigner; voilà les gens véritablement dangereux. Depuis la révolution, ce ne sont pas les hommes exagérés qui ont fait le plus de mal, ce sont les hommes tièdes et sans opinion.

Elira-t-on, par exemple, tels généraux qui, après avoir prêté des sermens à tous les partis, jouissent aujourd'hui du prix de leurs défections, et de l'or qu'ils ont amassé chez l'étranger? Elira-t-on ces savans qui, versés dans une profonde connaissance de la matière, dans la décomposition des substances, ignorent leur pays, leurs concitoyens, leurs droits, ou plutôt renoncent à les connaître? Elira-t-on encore des banquiers, dont le patriotisme n'est pas à l'épreuve d'un regard ministériel, ou d'un gain sordide dans des spéculations anti-françaises? Elira-t-on enfin ces écrivains de police, qui vont le matin visiter dans les bureaux le thermomètre de la liberté, et dont le métier est de diffamer chaque jour la France et les Français?

Si, d'un autre côté, on met dans la balance les hommes que les indépendans désignèrent l'année der-

nière, et qu'ils désigneront cette année, quelles garanties ne sont pas offertes? L'un, connu par une foule d'écrits aussi spirituels que profonds, a rendu d'éminens services à la liberté. Doué d'un trop beau talent pour faire suspecter ses intentions, instruit d'ailleurs par l'estime publique de la peine qui l'attendrait si jamais il s'en montrait indigne, son caractère et la hauteur de son esprit font concevoir les plus justes espérances. Un second, avocat distingué, dont la tribune n'a point oublié la facile et brillante éloquence, rendu d'ailleurs plus intéressant par l'injustice d'un barreau qui, en refusant de l'admettre dans son sein, a montré plus d'esprit de parti que de sagesse, plus de crainte que de bonne foi, se présente avec toute l'ardeur de la jeunesse, le zèle du patriotisme, et l'autorité de l'éloquence. D'autres encore furent désignés l'an passé; mais comme la ville de Paris ne doit élire qu'un seul député, le partage des suffrages serait plus nuisible qu'utile à la chose publique. L'un de ces deux candidats, que tout le monde saura reconnaître, que tous les honnêtes gens appellent, parmi lesquels les électeurs sauront choisir, assureront au côté gauche un auxiliaire distingué.

Parmi les députés dont l'estime publique demande cette année la réélection, on distingue MM. de Bondy, de Brigode, de Grammont, Martin de Gray, Camille Jordan. Leur patriotisme, le talent et le courage qu'ils ont montrés dans l'exercice de leurs fonctions, font désirer vivement que la patrie ne soit pas privée de leurs lumières. On n'a pas oublié le beau discours par lequel

M. Martin de Gray ouvrit cette discussion sur la liberté de la presse, qui s'annonça si bien, et finit si mal. Les éloquentes improvisations de M. Camille-Jordan, qui eut le courage de préférer sa conscience à un titre de conseiller-d'état, courage si rare à une époque où tant de gens sacrifient leur conscience à l'espoir d'un titre, ont laissé de longs et de glorieux souvenirs. Les électeurs, portés par leur amour de la liberté à repousser tous les salariés du gouvernement, feront une honorable exception en faveur d'un homme dont l'histoire recueillera la noble réponse à un ministre qui s'étonnait qu'un conseiller-d'état ne fût pas de son avis (1); d'un homme qui le premier eut le courage de soulever le voile ténébreux dont un certain parti enveloppait les persécutions du département du Rhône, qui le premier osa montrer à l'assemblée le tombereau fatal promené dans les campagnes; enfin qui fut, à la face de l'assemblée, insulté, calomnié, tourné en dérision par un des fonctionnaires publics placés au côté droit de la chambre. Les

---

(1) M. Camille-Jordan venait de prononcer un éloquent discours en faveur du jury pour les délits de la presse, dans lequel il avait plusieurs fois cité l'exemple de l'Angleterre. Un ministre, qu'il rencontra, l'apostropha en ces termes : « *Vous qui parlez de l'Angleterre, savez-vous, Monsieur, qu'en Angleterre, quand un fonctionnaire combat les lois ministérielles, il perd sa place?* — *Je sais qu'en Angleterre*, répondit noblement M. Jordan, *il y a des fonctionnaires qui vendent leur conscience; en France, ils la gardent.* »

électeurs n'oublieront pas non plus les titres de MM. de Grammont, de Bondy et de Brigode, défenseurs en tout temps des libertés de leurs commettans.

Parmi les membres qui sortent cette année, on distingue aussi MM. le comte de Vogué, de Tringuelague, Piet, de Boisclaireau, de Caumont, etc. Il serait trop long de détailler ici les titres de ces honorables ex-députés: les lois contre la liberté individuelle, contre la liberté de la presse, d'amnistie, et une foule d'autres mesures non moins constitutionnelles, attestent le succès de leur ultrà-royale éloquence. Il est probable qu'ils auront pour eux tout ce que les colléges électoraux renfermeront de héros de Condé, de Quiberon, de la Vendée; pour le reste des électeurs, il est inutile de leur donner des conseils, leur patriotisme doit parler assez haut dans cette occasion, sur l'élection des honorables coryphées de 1815.

Léon Thiessé.

SPECTACLES.

Les rédacteurs des feuilletons ont été bien dépourvus depuis ma dernière lettre jusqu'à la première représentation de la *Famille de Glinet*, comédie en cinq actes qui vient d'être jouée avec un grand succès au théâtre Favart, et dont l'auteur est M. Merville. Avant cet évènement dramatique, pas une seule nouveauté qui fût digne de quelqu'attention. Les journalistes, après avoir parlé du retour de Talma, n'ont eu à s'occuper que d'insipides vaudevilles, que je pourrais juger en masse en écrivant, une fois pour toutes, cette phrase bannale qui termine presque tous les feuilletons comme une ritournelle : « Quelques couplets agréables, une scène assez plaisante, surtout le jeu original de M. un tel, la grâce piquante de mademoiselle une telle, ont soutenu cette *bluette* (car bluette est le terme obligé), qui a été entendue jusqu'à la fin, et dont on a demandé l'auteur. »

Ce ne sont pas les débuts du Théâtre-Français qui auraient pu fournir matière à quelque variété : tous les débutans sont applaudis. On applaudit madame Cosson, on applaudit M. Cossard. Quelques journaux ont même comparé ce dernier à Grandménil. Mais on sait aujourd'hui ce qu'il faut penser de ces signes de succès, qui ne sont plus même équivoques. L'intrigue et la faveur se sont glissées jusque dans les parterres de nos théâtres; elles y ont presque autant de crédit qu'à la cour. Il n'y a dans tout Paris qu'un certain nombre d'indi-

vidus qui sifflent et applaudissent. Ce gens-là règnent en despotes, et font à leur gré les succès et les chutes, depuis que la majorité des spectateurs ont renoncé à l'exercice de ce droit qu'ils achètent à la porte, droit dont nos aïeux étaient si jaloux, parce que le théâtre était à-peu-près le seul lieu où il fût permis à la voix du peuple de se faire entendre. Aujourd'hui que nous sommes appelés à délibérer sur de plus graves intérêts, nous négligeons, un peu trop peut-être, ceux d'un art auquel nous devons nos plus nobles plaisirs, et qu'il nous importe plus qu'on ne pense de ne pas abandonner à la tyrannie des cabales. Il commence à passer en mode qu'il n'est pas du bon ton de siffler au spectacle, et d'exprimer son opinion d'une manière bruyante. Si les amis de l'art n'y prennent garde, cette mode s'érigera en bienséance; et qui sait si quelque jour nous ne verrons pas paraître une ordonnance de police qui défendra les signes d'approbation ou d'improbation, et rendra le parterre silencieux comme un auditoire de police correctionnelle? Les choses ne viendront pas là, il faut l'espérer; mais il est du moins à craindre que le public, dont les suffrages indépendans sont la plus précieuse récompense du talent, et la sauve-garde du bon goût, ne soit opprimé par une minorité usurpatrice et servile. « Pourquoi irais-je, direz-vous, m'obstiner à soutenir un ouvrage ou un acteur qui me paraît bon, ou à faire tomber sous les sifflets celui qui ne me convient pas? Je vais au spectacle, c'est pour me divertir : je n'ai garde de me passionner pour des intérêts si frivoles. Si le spectacle m'ennuie, je ne dis mot, je laisse applaudir ceux qui s'en amu-

sent ou croient s'en amuser, et je me borne à me promettre intérieurement de ne plus m'y laisser prendre. » Cette paresse apathique, que l'on décore du nom de modération, est mortelle pour le théâtre, comme elle le serait pour l'état, si nous en voulions croire certains modérés politiques.

A propos de modération, je suis tout naturellement ramené à la comédie de M. Merville, dont le sujet est, ainsi que je l'avais annoncé dans une de mes précédentes lettres, l'*esprit de parti*. Déjà deux auteurs unissant leurs efforts avaient tenté ce sujet rempli d'écueils : les orages les plus violens s'élevèrent contre eux de points opposés. Ils irritèrent les passions qu'ils voulaient conjurer, et, par un sort inoui dans l'histoire de ce genre, non content de condamner leur ouvrage, on crut pouvoir s'en prendre à leur caractère, et ils se virent contraints de défendre un bien beaucoup plus précieux qu'une vaine gloire, leur honneur. Ils sortirent vainqueurs de cette lutte. La préface qu'ils publièrent eut plus de succès que la pièce : on y vit non l'auteur à genoux, mais l'honnête homme contestant fièrement à la critique un droit qu'elle usurpait. Cet exemple semblait devoir bannir la politique de la scène, mais l'exemple souvent n'est qu'un miroir trompeur, et l'ordre du destin n'est pas toujours écrit dans les choses passées.

Quelquefois l'un se brise où l'autre s'est sauvé,
Et par où l'un périt, un autre est conservé.

M. Merville a ramassé les débris des naufrages, en vertu d'un droit consacré en littérature; il s'est embarqué sur la mer orageuse, a évité avec un art admi-

rable les écueils où ses devanciers avaient péri, et est entré à pleines voiles dans le port.

Un sujet dramatique a presque toujours des élémens nécessaires, des matériaux essentiels, qu'il est impossible à l'auteur de ne pas faire entrer dans sa composition. On ne pouvait traiter l'*esprit de parti* sans montrer une famille divisée par des opinions contraires, et les affections de la nature sans cesse aux prises avec les préventions, l'amour-propre et l'entêtement. Cette idée n'appartenait pas plus aux auteurs de l'*Esprit de parti*, qu'à celui de la *Famille de Glinet;* elle appartient au sujet. Chabanon, qui l'avait précédemment traité dans une comédie en cinq actes, où l'on a peine à distinguer quelques intentions comiques, avait assis son ouvrage informe sur cette base inévitable. Ce premier point de ressemblance principal existe et devait exister entre la comédie de l'*Esprit de parti* et la *Famille de Glinet.* La différence est toute dans les développemens de l'idée fondamentale. Les auteurs de l'un de ces ouvrages, se présentant pour défricher une terre inculte, ont commis les erreurs de l'inexpérience; l'autre a su la rendre fertile, grâce à la connaissance parfaite de l'art, et éclairé par les résultats d'une première tentative. Les auteurs de l'une et l'autre pièce se sont rencontrés dans plusieurs détails accessoires, et dans un assez grand nombre de situations; ils ont également opposé à l'exagération un personnage qui ne connaît d'autre parti que son intérêt personnel, et qui dit comme Sosie :

> Le véritable Amphytrion,
> Est l'Amphytrion où l'on dîne.

Les modèles n'ont pas manqué aux auteurs. Les uns ont mis en scène un écrivain mercenaire, l'autre un magistrat toujours prêt à requérir ou à prononcer des peines contre les ennemis de quiconque le päie, qui met au cachot pour la ligue, et qui fait pendre pour le Roi.

J'ai encore remarqué un personnage commun aux deux comédies, c'est celui d'un conciliateur étranger aux passions qui animent l'intrigue, et sans cesse occupé à rattacher les nœuds que l'esprit de secte travaille à rompre. Dans la pièce de l'Odéon, ce rôle était partagé entre une femme aimable et bonne, et un jeune homme léger et spirituel; à Favart, cet office est rempli par Charles Glinet, homme sage et ferme, et par la tendre et naïve Susanne, sa nièce, promise en mariage à son cousin. L'union des deux amans est, ainsi que dans l'autre ouvrage, retardée par les divisions de leurs parens. Ces données communes ont nécessairement amené des situations semblables : il serait trop long de les indiquer ici. Je m'arrêterai à quelques traits de caractère qui sont reproduits dans l'une et l'autre composition. Les auteurs se sont accordés à peindre l'esprit de faction dans des ames basses et serviles; ils ont placé sur la scène des valets dénonciateurs. Dans l'*Esprit de parti*, George annonce à son maître que son boulanger pense mal, et que son apothicaire est ministériel. Dans la *Famille de Glinet*, la servante Colette dénonce un homme qui a chanté l'air d'une chanson séditieuse.

Voici des vers du rôle de George. Il se pique d'ap-

partenir au parti de l'opposition, et régale sans le connaître le valet d'un maître. J'avais, dit-il,

> J'avais de vin de France apprêté deux bouteilles;
> Mais ce mot de ministre a frappé mes oreilles :
> Vîte, j'ai reporté le vin dans le caveau,
> Et j'ai dit : Va, coquin, tu n'auras que de l'eau.

M. Merville a remis ce trait de caractère en action. Colette dégarnit la table d'un pauvre valet qui dîne, lorsqu'elle s'aperçoit qu'il ne pense pas comme elle.

M. Merville a imaginé de personnifier en quelque sorte la discorde, en introduisant dans sa fable un Espagnol agent de Philippe II, dont la mission secrette est de semer la division parmi le peuple, et qui entretient les dissensions de la famille de Glinet. Cette conception, qui n'appartient pas au premier ouvrage, est neuve et féconde en beaux effets dramatiques.

J'arrive à la différence essentielle qui distingue la comédie de l'Odéon de celle de Favart : c'est que l'une a éprouvé une chute terrible, et que l'autre a obtenu un triomphe éclatant. Quelles sont les causes de ce merveilleux succès? Les journaux l'ont dit : l'auteur le doit à l'art, vraiment admirable, avec lequel il a évité d'offenser la délicatesse du public. Il était sans doute peu de spectateurs qui ne fussent plus ou moins atteints de la manie frondée par le poète, et à chacun desquels on n'eût pu dire : *de te fabula narratur*; mais l'auteur, en généralisant ses traits, a su atteindre tout le monde, sans que personne se sentît blessé. C'est un chef-d'œuvre d'habileté que d'avoir ménagé pendant cinq actes la susceptibilité d'un public dont

il fallait se jouer en l'amusant. Qu'on ne croie pas cependant que tout le mérite de cette comédie consiste dans des précautions adroites. Un général qui ne serait que prudent ne remporterait pas de victoires. L'auteur est aussi hardi pour aborder les difficultés du sujet, qu'il est habile à les surmonter ou à les éviter. Une fable simple, sans longueur, nourrie des seuls alimens que présentent les caractères, une ordonnance parfaite, une étonnante variété dans les développemens d'une action qui roule sur une situation unique ; un dialogue franc, comique, et semé de traits de caractère ; un style large, naturel, exempt de bel esprit, quoique parfois trop dénué de poésie, voilà les qualités qui font de la pièce de M. Merville un des plus beaux ouvrages dramatiques de notre temps.

La *Famille de Glinet* me paraît faire époque dans l'histoire du Théâtre, par un retour marqué de l'art vers ses véritables principes. C'est à-peu-près ainsi qu'il faut écrire la comédie. M. Merville l'a dégagée des entraves pédantesques dont l'avaient embarrassée quelques auteurs et la routine des comédiens français. Une affectation de bon ton, une élégance précieuse, qui tuent le comique, avaient remplacé le naturel et la vérité ; on ne sollicitait plus les applaudissemens que par des tirades et des épigrammes. Nous pouvons répéter pour M. Merville ce mot adressé à l'auteur des *Précieuses Ridicules* : « Courage, voilà de la bonne comédie ! » J'ai entendu dire à un acteur du Théâtre-Français, qui assistait à la première représentation : « Cet ouvrage-là n'aurait

pas été reçu chez nous. » Voilà la plus forte censure qu'on puisse faire de la nouvelle école.

Il me reste un mot à dire sur la morale de la pièce. L'auteur a-t-il voulu nous offrir comme un modèle à imiter l'indifférence politique de son docteur *Glinet?* Il a eu tort, à mon gré. Une loi d'Athènes, je crois, déclarait infâme quiconque, dans les dissensions politiques, ne prenait pas de parti; cette loi flétrissait avec justice ces indifférens qui croient avoir rempli tous leurs devoirs quand ils ont fait des vœux pour le bonheur de leur patrie, ou gémi sur le triomphe de ses oppresseurs et sur le mépris de ses lois. Mais les leçons d'une comédie sont, à cet égard, sans conséquence. Il est probable que nos électeurs n'iront pas au théâtre Favart apprendre leurs devoirs; qu'aucun Français n'en sortira persuadé qu'il ne doit pas se mêler des intérêts publics, et que les intérêts de l'Etat ne sont pas les siens.

HISTOIRE.

Considérations sur la révolution française, par madame de Staël.

(Troisième et dernier article.)

Examen critique de cet ouvrage, par M. J. Ch. Bailleul, ex-député. Ire livraison.

Je m'étonne toujours de voir une certaine classe d'écrivains nous remettre sans cesse devant les yeux les erreurs de la révolution française, et chercher à déconsidérer ainsi les principes de cette révolution. Il n'est pas dans la nature des choses que les améliorations politiques s'opèrent sans secousses ; je dis plus, des secousses sont nécessaires pour qu'elles s'établissent d'une manière solide. La révolution anglaise fut plus longue et non moins ensanglantée que la nôtre ; et l'on doit croire que ses résultats eussent été moins durables, si la Grande-Bretagne les eût moins chèrement payés. Je compare les révolutions à ces maladies violentes dont la lente guérison procure à celui qui y résiste, une santé inaltérable pendant le reste de sa vie. La France, si elle profite du passé, si elle achève sans rechute sa convalescence politique, assurera à ses enfans des siècles de prospérité.

A qui d'ailleurs faut-il reprocher les excès qui signalent toujours les convulsions sociales ? Est-ce au peuple, que son instinct pousse à se venger d'une longue

oppression? est-ce aux rois, dont la conduite tyrannique prépare de loin ces haines qui éclatent enfin, comme un volcan long-temps caché sous une fécondité trompeuse? « Les erreurs et les maux du peuple sont l'ouvrage de ceux qui gouvernent, » dit Arrington.

Vous donc, qui ne cessez d'outrager les citoyens qui ont sacrifié leur vie et leur fortune pour faire triompher la liberté et la philosophie ; hommes aveugles ou passionnés, souvenez-vous que lorsque vous nous offrez sans cesse le tableau sanglant des erreurs populaires, vous accusez ces rois que vous prétendez servir. Leur ambition, leurs prodigalités, leurs mesures oppressives finissent par soulever une masse long-temps insensible ; elle se lève contre ses tyrans ; sa route se couvre de débris ; la tête des rois roule sous ses pieds ; d'autres têtes moins illustres, mais non moins intéressantes, tombent. Le crime en est à ceux dont la main imprudente a laissé le torrent se grossir, à ceux qui ont entassé les matières inflammables. Les progrès de l'inondation, de l'incendie, sont leur funeste ouvrage.

Quand les haines seront éteintes, quand le temps, qui détruit tout, aura passé sur le sol mouvant des passions, la vérité reprendra son empire. Chaque chose recouvrera son nom. On ne dira plus, Le peuple français a fait périr sa noblesse, son clergé, son roi; on dira, Louis XVI fut tué par ses prédécesseurs. Sa mort fut la faute de ses aïeux. Les fureurs de Louis XI, de Charles IX, la mollesse de Henri III, la faiblesse de Louis XIII, les prodigalités et le despotisme de Louis XIV, sont retombés sur la tête innocente de leur

petit-fils. La tyrannie de la féodalité a réagi contre la noblesse. Les scandales et l'intolérance du clergé ont écrasé les prêtres. Le peuple ne fut que l'instrument de ces exécutions tardives. Sans doute, les enfans ont payé pour leurs pères, mais leurs pères n'en sont que plus coupables?

Madame de Staël reconnaît plusieurs fois cette vérité dans son ouvrage. « Sans doute, dit-elle, en ôtant tout frein au peuple, on l'a mis en mesure de commettre tous les forfaits; mais d'où vient que ce peuple était ainsi *dépravé?* Le gouvernement, dont on nous parle comme d'un objet de regrets, avait eu le temps de former la nation qui s'est montrée si coupable. Les prêtres, dont l'enseignement, l'exemple et les richesses sont propres, nous dit-on, à faire tant de bien, avaient présidé à l'enfance de la génération qui s'est déchaînée contre eux. La classe soulevée en 1789 devait être accoutumée à ces priviléges de la noblesse féodale, si particulièrement agréables, nous assure-t-on, à ceux sur lesquels ils doivent peser. D'où vient donc que tant de vices ont germé sous les institutions anciennes?..... Qu'en faut-il conclure? Qu'aucun peuple n'avait été aussi malheureux que le peuple français. »

Ce paragraphe, auquel je reproche d'accuser toute la nation des violences de quelques individus, est l'un de ceux dans lesquels madame de Staël apprécie le mieux la révolution française; mais, en général, cette partie de son livre laisse beaucoup à désirer. Je ne sais si je me trompe, mais je vois partout l'auteur dans une fausse position. Ses jugemens sont tou-

jours mixtes. Elle lutte perpétuellement entre ses affections privées, ses préjugés politiques, et cette haute raison, cette passion pour la liberté qui prédomine jusque dans ses idées les plus aristocratiques. Dans aucun livre on ne trouve un plus inconcevable mélange de tous les élémens divers. On dirait que chacun des chapitres, chacune des pages, ont été écrits sous l'influence de telle ou telle admiration; toute opinion quelconque peut se satisfaire en lisant cet ouvrage. Madame de Staël est à-la-fois ultrà-royaliste et ministérielle, libérale et philosophe, impie et dévote, anglaise, française et allemande. Si son caractère n'était parfaitement connu, et s'il ne fallait pardonner quelque chose à la faiblesse de son sexe, elle pourrait, d'après son ouvrage, passer pour un modèle achevé d'inconséquence.

Voyez avec quelle légèreté elle juge la convention nationale! Un esprit aussi distingué n'aurait-il pas dû laisser aux écrivains de parti le triste privilége des déclamations? Lui convenait-il de suivre une route tracée par l'ignorance et la mauvaise foi? Si elle se fût placée dans cette sphère élevée d'où l'historien ne doit jamais descendre, eût-elle oublié la nécessité des temps, l'entraînement des passions, le besoin de résister à l'Europe? Quelque oppressif que soit le système de la terreur, sans me faire son apologiste, m'est-il défendu de déclarer qu'à mes yeux sans quelques-unes de ces mesures affreuses, jamais peut-être la France n'aurait triomphé de tant d'ennemis? Le gouvernement du comité de salut public, si odieux en lui-même, était un rempart de fer devant lequel vinrent expirer

les passions contraires, une muraille inexpugnable qui épouvantait la trahison. Loin de moi d'approuver cette horrible suite de proscriptions, ces haines particulières colorées du nom d'intérêt public, ces scènes hideuses qui effrayèrent la Loire et le Rhône. Ces horreurs, à jamais déplorables, étaient inutiles. Je ne défends pas non plus un système dont je n'ai pas vu l'exécution, des actes dont je n'ai point été la victime. J'examine seulement, avec l'impartialité de l'historien, le jeu d'une force qui comprime une force, la lutte des passions contre les passions; je puis me tromper, mais je crois voir dans la conduite de la convention une volonté ferme de chasser l'ennemi du territoire. Les moyens qu'elle employa furent sanglans; mais enfin la Vendée fut désarmée, Lyon pris, l'Europe vaincue. C'était le but qu'on voulait atteindre, et il fut atteint. C'est se moquer étrangement de son lecteur, que de lui présenter le gouvernement révolutionnaire comme un corps disloqué, sans ame, sans règles, sans lois. Certes, il faut l'avouer, l'organisation de ce régime était d'une violence sans exemple; mais pour qui examine sans préjugés, jamais invention plus forte, jamais pouvoir plus vigoureusement constitué ne fit peser sa main de fer sur une société civilisée. Le gouvernement révolutionnaire était un horrible remède contre les invasions étrangères, et les troubles intérieurs de la France; mais le médecin qui l'avait créé n'était pas sans génie.

Madame de Staël apprécie le directoire d'une manière moins injuste. Ce directoire, auquel il ne manquait qu'un président, et la faculté de dissoudre les as-

semblées délibérantes, fit obtenir à la France une liberté qui lui parut bien douce après tant de calamités, et une oppression si bien organisée ; il est à croire que si l'imperfection des lois constitutionnelles n'eût pas rendu nécessaire le coup d'état du 18 fructidor, la république française se serait établie d'une manière solide. Mais telle était alors notre inexpérience, qu'il nous fallut acheter par une révolution la déclaration de chacun de nos dogmes constitutionnels. Si forts sur la théorie, nous ne sentîmes le besoin de changer la spéculation en pratique, et d'adoucir la rigueur des calculs intellectuels, en les combinant avec les leçons moins absolues de l'expérience, que lorsqu'une catastrophe nous eut avertis de l'insuffisance et des défauts de chacun de nos systèmes politiques.

Arrivée au gouvernement consulaire, c'est alors que madame de Staël devient tout-à-fait passionnée. Les personnes qui croient bien la connaître, se sont persuadées qu'il entrait quelque chose de personnel dans sa mauvaise humeur : elles sont portées à croire que madame de Staël ne put pardonner au vainqueur de l'Italie son indocilité à suivre les conseils des femmes. Bonaparte était fort entier dans ses volontés. Ce soldat heureux estimait que des têtes d'hommes étaient seules capables de porter le fardeau des affaires. Jamais prince ne fit moins de compte des manœuvres des intrigantes de cour. Il poussa cette insensibilité jusqu'à dédaigner le pouvoir de la beauté : aussi les femmes ne lui pardonnèrent jamais.

Il était digne de l'esprit de madame de Staël de se

montrer homme. C'est malheureusement à quoi elle n'a pas toujours pensé. Elle n'a pas su se mettre au-dessus d'une injure. Je suis loin de justifier l'arbitraire dont elle fut la victime ; et quoique je n'aie pour personne une estime assez exclusive pour le croire indispensable au salut de mon pays, je suis assez ami de cette liberté individuelle, sans laquelle la liberté publique n'est qu'un mot vide de sens, pour approuver l'aversion que le vainqueur d'Austerlitz inspira à madame de Staël. Mais je n'oublie pas que lorsqu'il s'agit d'un homme dont l'histoire réclame la vie, l'aversion est un mauvais guide pour celui qui veut l'écrire.

La restauration est fort bien jugée par notre historien. Cette grande époque qui assure à la France un système représentatif, était digne de l'enthousiasme d'une amie de la liberté. Ici, madame de Staël n'avait plus de passions à faire parler; elle n'était ni dans l'exil, ni au ministère, ni dans le gouvernement. Madame de Staël, redevenue simple citoyenne d'un état libre, s'est retrouvée amie de la liberté. Elle a très-bien démasqué l'esprit gothique des anciens privilégiés ; elle a fait de la Charte, et de son auteur, le plus bel éloge. Pourquoi faut-il que la justice libérale qu'elle dut aux soins d'un ministre de la maison du roi, dont le concordat a réveillé dernièrement la mémoire assoupie, ait encore égaré son jugement? Je ne saurais dire si les vertus de M. de Blacas sont chevaleresques ; mais ce que je sais, c'est qu'elles ne furent ni constitutionnelles, ni même nationales.

Il est inutile de revenir sur ce que j'ai dit des éloges adressés aux Anglais, et surtout à ce général *qui fut*

un bienfait de la nature prodigue. L'indignation publique a répondu à ces inconvenantes apologies. Il faut épargner à madame de Staël des expressions que la hauteur de son talent et le regret de sa mort semblent interdire, et qui, adressées à une femme, paraîtraient trop dures peut-être. Dans cette occasion, le patriotisme et la galanterie se combattent mutuellement. Il est inutile aussi d'appuyer sur le passage où elle loue avec enthousiasme le *noble essai de guerre civile* que tentèrent les Vendéens. Je veux rester dans les bornes de la modération dont je ne crois pas m'être encore écarté, et ce serait mal finir avec la mémoire de madame de Staël, que de terminer cet article en lui adressant des reproches d'autant plus difficiles à mitiger, qu'ils seraient trop mérités.

En résumé, l'écrit de madame de Staël ajoutera à sa renommée, sans être un bon ouvrage. Il sera rangé parmi ces productions brillantes, mais inégales, qui prouvent que leur auteur pouvait beaucoup mieux. Par ce qu'on y trouve de bien, on voit ce qu'aurait pu devenir ce qu'on y trouve de médiocre ou de mauvais. Enfin je ne connais point de meilleur jugement sur cette femme célèbre, que l'épigraphe suivante : *Modo vir, Modo femina*, adoptée par J. Ch. Bailleul dans sa réfutation des erreurs de madame de Staël, ouvrage dont le premier cahier vient de paraître.

Ce premier cahier renferme la réfutation des deux premiers chapitres des *Considérations sur la révolution française*. M. Bailleul y combat pied à pied les assertions de son antagoniste. Il s'attache surtout à

prouver qu'elle a présenté sur l'histoire de France des aperçus tout-à-fait erronés. Je crois que, sur plusieurs points, il serait facile d'accorder l'écrivain et son critique. Il en est d'autres sur lesquels M. Bailleul a parfaitement raison. Il prouve fort bien que le despotisme féodal est cent fois pire que le despotisme d'un seul; et que, sous ce point de vue, Louis XI, Richelieu et Louis XIV ont rendu de très-grands services, *sans s'en douter*, à la nation française. D'un autre côté, il me semble que la nature du gouvernement de Richelieu et de Louis XIV, très-déprécié par madame de Staël, et très-rehaussé par M. Bailleul, pourrait encore être, d'un côté comme de l'autre, sujette à discussion. Quoi qu'il en soit, l'écrit de M. Bailleul est très-fortement pensé. On y trouve une foule d'idées neuves; je suis persuadé que tous les lecteurs français s'empresseront de s'abonner à la collection qu'il nous promet, et dont le premier cahier fait concevoir beaucoup d'espérances.

Léon Thiessé.

VARIÉTÉS.

De la conspiration.

Le gouvernement, qui jusqu'ici avait environné du plus profond secret la conspiration des ultrà-royalistes, a rompu enfin ce silence, ou plutôt a permis aux journaux quotidiens de le rompre. Mais ces feuilles, dans lesquelles la vérité ose à peine montrer son ombre, ont rétréci le cadre et diminué les personnages de cette odieuse tragédie. Elles ont poussé la timidité jusqu'à craindre de nous apprendre que les personnes arrêtées sont, pour la plupart, des chefs vendéens, ou des hommes de 1815; comme si la royauté constitutionnelle était nécessairement attachée à la cause des prêtres et des nobles de la Vendée, comme si l'intérêt du repos public ordonnait de déguiser les fautes ou les crimes des exagérés de 1815! Etrange aveuglement de certains hommes d'état! On dirait qu'à leurs yeux tout ce qui vient des anciens privilégiés est excusable, tandis que si, par un excès d'amour pour la liberté, quelques libéraux se livraient à des égaremens, on les jugerait indignes de pardon, même d'égards et de pitié! Loin de moi l'idée de suivre l'exemple de nos ennemis, en demandant des victimes; mais je cherche en vain à me dissimuler que, si certaines choses arrivaient, on pourrait croire qu'il y a deux peuples dans la nation, dont l'un aurait le droit de tout oser

sans courir aucun risque, et dont l'autre ne pourrait lever les yeux sans qu'on l'écrasât à l'instant.

Puisque les journaux n'ont pu donner de la conspiration des ultrà-royalistes qu'une idée incomplette, le lecteur me saura gré de lui offrir tous les documens qui sont en mon pouvoir. Peu de détails officiels étant encore publiés, il est impossible que les renseignemens qui m'ont été fournis par les feuilles étrangères portent tous les caractères d'authenticité. Aussi, ne les transcrirai-je que dans l'intérêt de la vérité, et sans autre marque d'approbation. Le *Morning-Chronicle* cite les noms des hommes que l'opinion désigne; plus circonspect, je ne les indiquerai que par leurs initiales, observant de nouveau que ces désignations ne prouvent pas que les personnes signalées soient réellement coupables.

Le *Times* du 7 de ce mois renfermait l'article suivant :

« L'espèce de conspiration ultrà-royaliste qu'on vient de découvrir, est le sujet de toutes les conversations. D'abord les fonds publics ont éprouvé une petite baisse; mais quand on a su que les auteurs du complot n'étaient que les faibles restes d'un parti qui est complettement dépopularisé, les 5 p. °/₀ sont remontés à leur première valeur. Les détails varient considérablement. Il paraît qu'on voulait faire un coup *à la Mallet*, arrêter les ministres, suspendre la Charte, et changer la forme du gouvernement. On a, dit-on, arrêté quelques officiers supérieurs attachés aux généraux Canuel et Donnadieu. On parle d'autres arrestations, mais on ne nomme aucune personne de distinction..... Cer-

tains personnages qui parlent si fort de l'importance de leurs services, et de l'amertume de leurs regrets, devraient se rappeler que la clémence des rois a des bornes, et que Biron, ami de Henri IV, a fini par perdre la tête sur un échafaud. »

Dans le *Morning-Chronicle* du même jour, on lisait l'article ci-dessous :

« Des lettres particulières de Paris, arrivées d'hier, annoncent qu'on y a découvert une conspiration dont le but était de forcer le Roi d'abdiquer..... Nous donnons cette nouvelle comme nous l'avons apprise, sans penser qu'elle soit digne d'un grand crédit. De deux lettres publiées dans deux feuilles du soir (le *Star* et le *Sun*), l'une porte que le complot avait pour objet d'engager le Roi à se rendre à Fontainebleau, et là de le forcer d'abdiquer. Tous les ministres devaient être emprisonnés, à l'exception du comte Decazes, ministre de la police, qui devait être immédiatement exécuté, et à la place duquel un nouveau ministre devait être aussitôt nommé. La seconde lettre ajoutait que plusieurs autres ministres devaient être mis à mort ; on remarquait dans le nouveau ministère, le duc de Fitz-James pour les affaires étrangères; Donnadieu, pour la guerre; M. de Villèle, pour les finances; et pour l'intérieur, M. de Châteaubriand. On ajoutait encore que deux régimens de la garde royale avaient été gagnés, et s'étaient rangés du parti des conspirateurs, etc. »

Enfin le *Morning-Chronicle*, du 11 juillet, renfermait un article beaucoup plus détaillé ; nous le transcrivons sans rien garantir de ce qu'il renferme.

« Le bruit d'une conspiration des ultrà-royalistes, discrédité pendant quelque temps, se renouvelle aujourd'hui avec plus de force que jamais. D'après le plan des conjurés, une partie devait arrêter les ministres à leur retour de Saint-Cloud à Paris, et une autre devait au même moment forcer le Roi d'abdiquer. On devait conduire les ministres à Vincennes ; M. de P......, membre de la chambre de 1815, était un des conspirateurs. Tout ce complot devait être exécuté le 25 juin. Les conjurés s'étaient assemblés pour la dernière fois la veille du jour de l'exécution ; tout paraissait prêt, quand il s'éleva une question qu'on n'avait pas prévue. Que ferait-on du Roi, dans le cas où il refuserait d'abdiquer? Un des conspirateurs proposa de trancher la difficulté, *comme dans l'affaire de l'empereur Paul*. Cette idée frappa d'horreur toute l'assemblée. Après la séance, un d'entre eux se rendit près du Roi, et s'avoua coupable de conspiration contre son autorité, ajoutant qu'il n'avait pas plutôt appris qu'elle était dirigée contre sa vie, qu'il avait cru de son devoir de la révéler. Celui qui fit cette démarche est, dit-on, M. D...y (d'autres nomment le fils de M. B... de S....) Quant aux militaires compromis, il y a trois colonels de la garde, dont deux français et un suisse. M. de S....s est le nom de ce dernier. M. de La R...... est un des deux autres. Je ne connais pas le troisième. Quatre personnes sont arrêtées, entre autres M. Romilly, officier de l'état-major du général Canuel, ancien chef vendéen. Le général Canuel s'est sauvé (1).

(1) Ce bruit a été démenti par l'apparition inattendue de ce général à l'audience du tribunal de police correctionnelle.

M. de La R...... est à F....., et son régiment à V.....
Il paraît certain que deux compagnies du régiment de S... étaient placées sur la route de Saint-Cloud le jour de l'exécution.

» Les ministres ne savent comment agir dans cette affaire. On dit qu'ils n'osent pas attaquer les principaux chefs, qui sont tous investis des plus hautes dignités à la cour. On désigne comme chefs de la conspiration, MM. de V..... , de P..... , de F....j, Donnadieu, etc. On ajoute encore qu'un général anglais n'était pas étranger à cette affaire. La chambre de 1815 devait être rappelée provisoirement, et la loi sur les élections suspendue. »

Tels sont les détails fournis par les gazettes étrangères. Comme les choses grossissent quand elles viennent de loin, il est fort possible que ces feuilles exagèrent. Mais enfin, telle est l'inconcevable situation où nous a placés le silence des journaux français, que nous sommes forcés d'aller chercher dans les chroniques étrangères des nouvelles de Paris. Les erreurs dans lesquelles je puis tomber, et contre lesquelles je proteste d'avance, ne peuvent être attribuées qu'à cet esclavage de la presse, qui fait que d'un côté de la Seine on ne sait pas ce qui se passe de l'autre. Le gouvernement constitutionnel de Louis XVIII serait-il assez peu soigneux des leçons de l'expérience, pour ne pas faire cesser cette défiance qui aliène les amis de la liberté? On ne l'ignore pas : les têtes des ministres et celles de plus de deux mille libéraux tombaient à la même heure. Cette fraternité de sort ne nous réunira-t-il pas dans une seule volonté? Le point de réunion ,

c'est la Charte. Les indépendans sont sur ce terrain, les ministres en approchent, mais les lois d'exception nous disent assez qu'ils n'y sont pas encore. Qu'ils y viennent donc! Ceux qui ont des ennemis communs à combattre doivent-ils être divisés? Si les ministres entendent bien leur intérêt, s'ils savent distinguer les Grecs des Troyens, cette conspiration peut devenir pour eux le signal d'une réunion constitutionnelle. Alors, en supposant que les criminels efforts d'une rage déçue puissent se renouveler, les conjurés seraient eux-mêmes accablés sous les coups qu'ils auraient essayé de porter. Mais si les ministres ne profitent pas du moment, s'ils ne saisissent pas l'occasion aux cheveux, qu'ils tremblent d'être surpris par leurs irréconciliables ennemis! Sans doute le succès serait court; mais les ministres payeraient cher l'abandon qu'ils auraient fait de la cause de la liberté; ils succomberaient la veille de la victoire; et cette cause, à laquelle ils auraient pu devoir leur salut et leur gloire, triompherait, non-seulement sans eux, mais sur eux.

Léon Thiessé.

MOSAIQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Les Américains du Chili ont remporté une bataille complette sur le général royaliste Ossorio. L'armée de ce dernier a été écrasée; à peine est-il resté un soldat pour porter la nouvelle de la défaite des siens. Le Chili est entièrement affranchi. Une contrée de plus va jouir des bienfaits de la liberté. Dignes d'être indépendans, puisqu'ils n'ont pas craint de faire le sacrifice de leur vie, ces peuples neufs peuvent recevoir dans tout leur développement les principes républicains. Nouveaux Spartiates, ils pourront jouir sans partage de cette liberté qu'ils se sont faite à eux-mêmes.

Ce noble exemple sera suivi par le reste de l'Amérique méridionale, il n'en faut point douter. Plus tôt ou plus tard, c'est un résultat inévitable. Morillo doit éprouver le sort d'Ossorio, Bolivar et les autres chefs indépendans marcheront sur les pas du général Saint-Martin. Espérons que parmi ces glorieux défenseurs de la cause des lumières, plus d'un sera jaloux de partager l'immortalité de Washington. Malheur à ceux qui souriraient aux calculs de l'ambition! leur triomphe serait de courte durée; car un peuple qui a désiré d'être libre, doit l'être malgré les traîtres du dehors, comme malgré les traîtres du dedans. La liberté est semblable à ce fruit mystérieux dont parle Homère : ce lotos, dont la saveur délicieuse inspirait le dégoût et l'oubli du passé, avait la propriété merveilleuse d'enchaîner sur

le rivage où il croissait, les hommes qui une seule fois y avaient porté les lèvres.

— Tandis que les affaires de l'Amérique espagnole vont à vau-l'eau, l'Espagne est livrée à un calme plat; c'est le silence de la stupeur, le sommeil du découragement. Les gazettes sont aussi stériles que les hommes d'état sont inactifs. Enfin ce pays est plus propre à fournir un chapitre à l'histoire, qu'un article à un journal. Tandis que le reste de l'Europe jouit de la paix, seule l'Espagne est condamnée à la guerre. Tandis que les autres nations s'éclairent, l'Espagne est seule replongée dans les ténèbres du monachisme et de l'inquisition. On se bat toujours au Mexique; le sang espagnol y coule à flots, sans profit, et même sans espérance. La cour, du Brésil malgré une alliance nouvellement contractée, s'empare des plus beaux établissemens de l'Espagne. Cependant l'état des finances est déplorable. Les hommes chargés de sonder l'abyme se taisent; ils inventent de temps à autre quelque contribution nouvelle, remède insuffisant et passager à un mal irrémédiable. Mais le plus grand des maux qui pèsent sur l'Espagne, c'est l'incertitude de l'opinion publique. Les communications entre les différentes villes sont tellement entravées, on a si bien réussi à intercepter tous les moyens que pourraient avoir les citoyens de faire connaître leurs pensées, que l'observateur cherche en vain à découvrir quelques traces de patriotisme ou même de résignation; il rencontre partout des cœurs comprimés et muets. Les ministres espagnols sont eux-mêmes incertains et divisés; ils

n'osent reculer ni avancer ; le roi seul décide tout, son empire est absolu. C'est ainsi qu'après six ans d'orages, après d'héroïques efforts, l'Espagne est ramenée dans le cercle de ses anciennes habitudes. On lui avait fait quelques concessions, mais les hommes d'état n'ont pas tenu leurs promesses. Un budget annuel était annoncé, et depuis plusieurs années le même budget règle les dépenses. Le roi avait promis une constitution, et il ne l'a point donnée. Enfin, l'Espagne semble guidée par cet esprit de *vertige* et d'*erreur* qui annonce les révolutions.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* ces deux étranges nouvelles : « La proposition faite au gouvernement français à l'égard des troupes alliées est qu'elles resteront pendant un an sur les frontières, aux dépens de la France : on assure que c'est le *sine quâ non* de leur départ. »

Dix-sept Français résidant en Angleterre ont été renvoyés en vertu de l'*Alien-bill*, et à leur arrivée à Calais ils ont été arrêtés par des gendarmes ; le *Courrier* dément cette nouvelle. »

— Tandis que le XI[e] siècle ressuscite en Espagne, le XVI[e] renaît à Genève. Il s'établit une nouvelle secte d'*ultrà-calvinistes*, qui tient ses séances sur la place où Jean Calvin a brûlé Michel Servet. Des scènes tumultueuses se passent presque tous les jours. Dieu veuille que les bûchers ne se relèvent pas chez les républicains génevois : c'est le désir que forment tous les amis de la tolérance ; mais, à dire vrai, ils ne peu-

vent à cet égard se défendre d'une sorte de crainte. Que dira l'Europe en voyant cette Genève qui s'indignait si fort d'être devenue française, profiter de son affranchissement pour se livrer à de misérables querelles, pour réchauffer les antiques discussions de la prédestination, de la foi efficace, et de la grâce suffisante? Sortir de la main des Français pour retomber dans celle des fanatiques, y a-t-il compensation?

— L'Espagne rétablit l'inquisition, Genève prépare des guerres religieuses, et Rome fait des saints. On annonce que le révérend père *Possadus*, moine espagnol, fameux par ses miracles, doit être béatifié au mois de septembre. Le père *Ange d'Acri*, capucin et missionnaire de Calabre, est aussi désigné comme candidat à la canonisation. On ajoute que des lettres de Rome ont été envoyées en France dans le but d'obtenir des renseignemens sur ceux de nos missionnaires qui seront sanctifiés après leur mort. Encore quelque temps, et la Légende dorée sera aussi copieuse que l'Almanach des vingt-cinq mille adresses.

— Rien ne manque à cette tendance superstitieuse dans certains pays. Un des premiers magistrats de Fribourg, M. Muller, a proposé le rétablissement des jésuites. Heureusement que cette proposition a été repoussée; car on craignait déjà de voir reparaître des traités élémentaires de l'intolérance, de la rébellion et du régicide.

— On avait annoncé que *Lucien de Canino*, frère

de Bonaparte, se proposait de publier ses mémoires; et qu'il avait livré le manuscrit au libraire Kolkburn de Londres. La gazette de *Lugano* dément ce fait, et observe que le *Prince de Canino* connaît trop bien ses devoirs comme sujet du Saint-Père, pour rien imprimer sans la permission de l'évêque de Rome.

— Le *Spectateur*, et par suite la *Quotidienne*, me reprochent très-vertement d'avoir manifesté ma surprise à la lecture d'une circulaire insérée dans le journal de Francfort, et par laquelle le Roi de France et tous les Souverains, autres que les quatre grands Alliés, semblaient exclus des conférences d'Aix-la-Chapelle. Beaucoup de personnes ont jugé comme moi que cette déclaration excluait notre Souverain; cela prouve qu'il y a au moins incertitude dans la rédaction. Mais si, comme la *Quotidienne*, feuille officielle très-bien informée, le prétend, le Roi de France doit être admis dans l'assemblée des Princes, il ne me reste qu'à m'en réjouir comme Français, sauf à censurer le rédacteur diplomatique de la royale circulaire. Ce premier point débattu, il en est un second sur lequel je ne serai pas tout-à-fait de l'avis de la *Quotidienne*. C'est celui de savoir si les autres Souverains de l'Europe n'ont pas le droit se formaliser de l'arbitraire exclusion prononcée contre eux. Est-ce que toute l'Europe n'a pas concouru à l'œuvre si vantée d'affranchir la France en l'envahissant? Est-ce que tous les Souverains de l'Europe ne sont pas également intéressés à la question de l'occupation de nos frontières, si tant est que ce soit une question? Est-ce que leur partici-

pation dans les conférences d'Aix-la-Chapelle n'aurait pas pu devenir utile à la France, dans le cas, heureusement difficile, où les Hauts-Alliés ne seraient pas d'avis de prononcer notre délivrance ? Telles sont les questions que je prends l'extrême liberté de soumettre à la diplomatique *Quotidienne*, et j'attendrai qu'elle les ait résolues pour me déclarer coupable.

— Puisque j'en suis aux réclamations, il est à propos d'épuiser ce chapitre. Le *Journal de Rouen*, qui, jusqu'ici, avait eu l'attention de garder le silence sur les *Lettres Normandes*, de peur qu'une mention honorable de sa part ne les fît passer pour ministérielles, en parle aujourd'hui pour la première fois, mais avec l'honnête et obligeante bonté de leur adresser des injures. Notre crime est d'avoir présenté le conseil municipal comme peu favorable à l'enseignement mutuel. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce conseil n'a voté aucun fonds pour cet objet, tandis que l'on a destiné une assez forte somme aux dignes *frères ignorantins*. On m'a opposé l'existence d'une école lancastérienne à Rouen ; mais on a oublié de dire que cette bienfaisante institution a été long-temps combattue par les préjugés ; que, jusque dans le conseil municipal, ces préjugés se sont fait entendre, et qu'enfin elle n'eût peut-être pas triomphé des obstacles, si un honorable député (M. Duvergier de Hauranne) et un homme aussi éclairé que philanthrope (M. Letellier) n'eussent opposé les lumières aux ténèbres, et la raison à l'erreur. J'ajoute un fait connu de tout Rouen : tandis que les *ignorantins* sont en-

tretenus par la ville, l'école d'enseignement mutuel ne subsiste que par la munificence de quelques souscripteurs. Le conseil municipal, forcé de tolérer une institution établie comme malgré son avis, chargea une députation d'en découvrir les vices; et le président de cette députation, M. D'Et....., fut si plein de sa mission, qu'il ne put retenir, même devant les élèves, d'inconvenantes satires et des sarcasmes indignes d'un fonctionnaire public. Voilà les faits. On peut, d'après cette explication, apprécier les observations insérées dans le *Journal de Rouen*. L'auteur de ces observations est lui-même du conseil municipal, ou je ne m'y connais pas. Son style, au reste, me persuade qu'il n'est pas de l'académie.

— L'académie des incriptions et belles lettres (formant aujourd'hui la deuxième classe de l'Institut) a tenu le 17 juillet sa séance publique.

Le fauteuil était occupé par M. Boissonade, qui avait à sa droite M. Silvestre de Sacy, et à sa gauche M. Dacier, secrétaire vraiment perpétuel.

Après la distribution du prix remporté par M. Champollion-Frigeac, et l'annonce des sujets de prix pour les années 1819 et 1820, il a été fait lecture d'une notice sur la vie et les ouvrages de M. Ginguené, par M. Dacier. On s'attendait à un éloge, mais non pas à un éloge perfide, ou, pour mieux dire, on n'a entendu qu'une satire affreuse et injuste. On a passé sous silence la plus grande partie de la vie publique de M. Ginguené, et l'on a insinué que plusieurs de ses ouvrages avaient été dictés par les circonstan-

ces. Nous rappellerons, nous, que ce n'est pas M. Ginguené qui, en qualité de président du département, présentant à l'assemblée constituante les trois personnes qui avaient arrêté le roi à Varennes, dit : *Le département de Paris regrettera éternellement de ne pas avoir donné naissance à ces braves gens.*

Il y a eu une affectation d'autant plus ridicule à ne pas parler de la vie publique de M. Ginguené, qu'elle a toujours été honorable. L'auteur de la notice ne s'est pas rappelé que M. Ginguené, membre du tribunat, en fut éliminé avec MM. Say, Daunou, Chénier, Benjamin-Constant, Andrieux, Boisjolin, Thiessé, etc., etc. ; et cette omission a frappé surtout ceux qui se sont souvenus comme moi, que M. Dacier avait été conservé tribun. La différence qu'il y eut alors entre la conduite de M. Ginguené repoussant la tyrannie, et celle du souple M. Dacier, aurait-elle dû empêcher aujourd'hui de décerner la louange à qui la mérite ?

M. Walkenaer a lu un extrait d'un premier mémoire sur les progrès des découvertes dans les îles situées au sud-est et à l'est de l'Asie, depuis les temps anciens jusqu'à l'époque du voyage de Magellan autour du monde : le lecteur-auteur nous a parlé de *l'ignorance qui marche toujours en arrière* : c'est tout ce qu'on a retenu, ou du moins remarqué pendant trois quarts d'heure, passés à écouter attentivement.

On a ensuite lu une *notice sur la vie et les ouvrages de Niébuhr* : c'est un étranger ; il est permis d'en faire l'éloge en France. Aussi a-t-il été loué sans restriction.

Il devait y avoir encore deux lectures ; mais l'ennui commençait à gagner, que dis-je ? avait gagné les plus intrépides. Les Anglais, ce peuple qui aime tant ce qui n'est pas gai, sortaient en foule. Des soixante-dix membres de l'Institut qu'on avait vus au commencement de la séance, deux (MM. Cauchy et Dégerando) avaient aussi déserté l'assemblée ; deux autres (MM. Boissy d'Anglas, Delambre) étaient au moins assoupis ; M. l'abbé Sicard dormait profondément. Le président a levé la séance.

Depuis que l'Institut existe, jamais il n'a eu si peu de membres à une séance publique. M. Cuvier, arrivé à l'instant d'Angleterre, y est venu peu après l'ouverture ; mais je n'y ai pas aperçu la plus grande partie des immortels. L'Institut entier est composé de cent quatre-vingt-trois membres ; il en manquait près de cent vingt.

— Dernièrement, un héros de Condé rencontra, dans le jardin du Palais-Royal, un de ses anciens amis de collége, qu'il n'avait pas vu depuis vingt ans. Après les premiers complimens, le héros de Condé commença à parler de ses prouesses, des déroutes nombreuses auxquelles il avait assisté, des malheurs qu'il avait subis pour la *bonne cause*. L'autre ne disait rien. « Comment, poursuivit l'ultrà-royaliste, où étais-tu donc tandis que j'étais à l'armée de Condé ? » *J'étais en face*, répondit celui-là ; puis, lui lançant un regard de mépris, il lui tourne le dos.

— L'ouvrage qui a valu de si amères critiques à

M. Cadet-Gassicourt, est cependant rempli de choses curieuses. Sans doute la gloire nationale réclame de cet auteur qu'il fasse quelques cartons ; mais il n'en mérite pas moins d'être lu.

— On annonce que M. de Trestaillon est à Paris ; pendant ce temps, il circule, à Nîmes, une brochure qui épouvante les gens de bien. On y lit cette phrase : « M. T...... n'est point coupable, il n'a fait que devancer les tribunaux ! ! ! »

— Des personnes qui se disent bien informées assurent que les honoraires des rédacteurs du *Spectateur* seront réduits de moitié sur le budget de la police de ce mois. On a trouvé que ces messieurs louaient le ministre, à l'exemple de Simonide, dont La Fontaine nous raconte l'aventure :

. . . . Il avait entrepris
L'éloge d'un athlète; et la chose essayée,
Il trouva son sujet plein de récits tous nus....
Les parens de l'athlète étaient gens inconnus,
Matière infertile et petite.

Simonide se rejeta sur l'éloge de Castor et Pollux; les auteurs du *Spectateur* se sont rejetés sur MM. de Marcellus et de Châteaubriand.

Enfin l'éloge de ces dieux
Fait les deux tiers de leur ouvrage.

L'athlète de La Fontaine avait promis de payer un talent d'or. Les ministres avaient, dit-on, également

promis une abondante moisson à MM. du *Spectateur.* L'athlète ne donna à Simonide que le tiers de la somme;

. . . . Et dit fort franchement,
Que Castor et Pollux acquittassent le reste.

De même les ministres chargent les honorables *ultrà* de payer les deux tiers des frais du *Spectateur*, et de prendre les deux tiers des abonnés.

— Mademoiselle Rose Pierret continue d'attirer la foule curieuse. Mais voyez comme la calomnie est perfide! Certaines personnes prétendent qu'elle a trente ans, et que si elle s'appelle *Pierret*, le nom de *Rose* ne lui convient pas du tout. On ajoute que la véritable *Rose Pierret* est à Paris, mais que ce n'est pas elle qui préside aux fêtes de Beaujon. On va jusqu'à dire que celle qui est offerte au public est la sœur aînée de la jeune victime de la maison Bancal; on prétend ensuite que la cadette a permis à l'aînée de prendre son nom, moyennant une rétribution honnête. Il y a de bien méchantes langues! Pour moi, j'avoue que je n'en crois pas un mot. Si la limonadière de Beaujon n'est pas aussi jolie que M. Clémandot nous l'avait dit, j'aime mieux croire que les yeux de celui-ci l'ont trompé, que d'ajouter foi à une substition qui serait par *trop commerciale.*

— On dit que les *Annales* sont à vendre. Les rédacteurs ignorent encore dans quel esprit elles seront rédigées. M. V. incline pour le libéralisme; on le dit persécuté.

— LES SANSONNETS. *Fable.*

Le roi lion, dans sa haute sagesse,
Voulut un jour que ses sujets,
De la liberté de la presse
Goûtassent les bienfaits;
Car, chez les animaux, comme dans notre espèce,
Ce ne sont pas les rois, mais bien les courtisans,
Qui de la vérité redoutent les accens.
La volonté royale à peine déclarée,
Grand tapage à la cour; on s'agita beaucoup,
Surtout parmi la gent ardente à la curée.
Le conseiller renard, et monseigneur le loup,
En leur qualité de ministres,
A ces nouvelles sinistres
Jetèrent les hauts cris :
« Ah! que leur avez-vous promis?
Et comment pouvez-vous, sire,
Leur accorder le droit de penser et d'écrire ?
Si vous ne révoquez cet arrêt solennel
C'en est fait, croyez-nous, du trône et de l'autel. »
Sa Majesté, qui voulait, en bon père,
Le bonheur de ses enfans,
Pour consulter son peuple en cette affaire,
Convoqua ses représentans.
Ce fut par erreur, sans doute,
Mais bien sûrement par malheur,
Que la taupe, qui n'y voit goutte,
Fut appelée à l'honneur
De discuter et défendre
Les droits de la nation.
Grand bruit, grande confusion.
L'on eût de la peine à s'entendre.
Force caméléons, gens qui changent d'habits
Comme nous autres de chemises,

Et de la liberté, grands partisans jadis,
Loin de soutenir les franchises
De leurs pauvres commettans,
Préconisaient les abus existans.
Méfiez-vous en tous temps des extrêmes.
Les sansonnets, ces oiseaux babillards
Qui n'ont jamais pensé d'eux-mêmes,
Arrivèrent de toutes parts,
Et sur le ton donné sifflèrent.
Quelques citoyens généreux
Du peuple en vain se montrèrent
Les défenseurs courageux.
Les sansonnets triomphèrent.
Adieu, bonheur et liberté,
Les sansonnets l'ont emporté.
Depuis, condamnés au silence,
Le génie et l'éloquence
Ont dû se taire et s'exiler.
Le malheur n'osait plus se plaindre;
On permit seulement au mouton de bêler,
De lui l'on n'avait rien à craindre.
Il bêle en paix, quand de tranchans ciseaux
Lui tondent sans pitié la laine sur le dos.
La nation était muette :
Le rossignol à peine osait
Faire entendre une chansonnette,
Et la plaintive fauvette
Dans le silence gémissait.
L'oiseau des nuits, l'orateur des ténèbres,
Entonnait seul ses chants funèbres,
Et la buse répétait :
Ainsi soit-il, avec le sansonnet.

— On lit dans un journal étranger cet extrait d'une lettre de Sainte-Hélène, en date du 28 août 1817:

« Le climat de cette île est très-beau, et si tempéré

que nous avons vu souvent le thermomètre descendr à 26 degrés. Nos gens sont très-bien portans. Les logemens ne sont pas ici fort agréables en comparaison de ceux de l'Inde. Les casernes que nous occupons ont été envoyées d'Angleterre; elles avaient servi d'hôpitaux sur la péninsule.

» Avant que le cadre du deuxième bataillon s'embarquât, les officiers furent introduits auprès de Bonaparte; il était d'assez bonne humeur. Il parla en anglais à plusieurs d'entr'eux. Il demanda au quartier-maître le prix d'une baïonnette et s'il ne gagnait pas de l'argent. Nous n'avons pas encore eu l'honneur de lui être présentés. Je l'ai entrevu quelquefois lorsqu'il se promenait aux environs de sa maison. La garde du prisonnier est confiée au capitaine Blakeney, le plus ancien officier de ce grade; il a un appartement dans la maison. Il doit indiquer deux fois par jour, par un signal, qu'il a vu Bonaparte, ce qu'il ne fait qu'en le voyant à la fenêtre; il ne lui a pas encore parlé.

» Le colonel Nicol a rendu une visite au maréchal Bertrand et à son épouse, femme charmante. Le général lui rendit sa visite le lendemain. Bonaparte a peu d'espoir de pouvoir s'échapper, même quand il en aurait les moyens par mer. Un cordon de sentinelles entoure sa maison à la distance d'un quart de mille, dans la journée, et s'en rapproche, de nuit, à la distance de dix verges. Je suis chargé de trois nuits l'une de faire ma ronde. Nous avons l'ordre de reconnaître à voix basse pour ne point troubler le repos du prisonnier.

» Le prix des objets de première nécessité est ici à un

taux exorbitant, et notre paye, bien qu'elle soit ici près du double de celle que nous touchons dans notre patrie, ne saurait suffire.

» *Du 2 septembre.* — Nous fûmes introduits hier auprès de Bonaparte. Sir George Bingham vint nous prendre à Longwood. Nous nous rendîmes chez le maréchal Bertrand, qui nous accompagna à la maison du prisonnier. Nous attendîmes quelques minutes dans une anti-chambre, après que nous fûmes admis à voir l'homme déchu. Son extérieur est bien différent de celui que je m'étais figuré. Les traits de son visage et sa voix ont produit sur mon esprit une impression telle que je le reconnaîtrais dans quarante ans d'ici dans la partie la plus reculée du globe. Il demanda des nouvelles de sir G., officier-commandant du corps; puis, adressant la parole au colonel Nicol, il lui demanda combien il avait d'officiers de campagne sous ses ordres. Il fit la remarque que les agrémens de nos uniformes devraient être en or et non en argent, puisque nous venions de l'Inde, supposant, comme il le faisait, que nous étions tous riches. Ensuite, il demanda au colonel s'il pensait qu'un régiment qui avait servi pendant vingt ans dans l'Inde fût aussi bon que tout autre régiment qui n'y aurait pas été. A cela le colonel répondit : *tout aussi bon sinon meilleur.* Bonaparte poursuivit et demanda combien il fallait de temps pour qu'un régiment s'acclimatât dans l'Inde ; si nous avions plus perdu de monde la première année que la seconde ; comment, dans une marche, se faisait le transport des munitions, des bagages et des

approvisionnemens ; si chaque soldat n'avait pas un domestique, etc.

» Se tournant ensuite vers le colonel Dodgin, et apercevant ses médailles et ses agrafes, il lui demanda où il les avait obtenues. Le colonel répondit : *à Vimiera, Orthès, et dans les Pyrénées*. Bonaparte s'enquit si cet officier s'était trouvé à Salamanque, Talavera ou à Toulouse, et si son nom ne se trouvait pas honorablement consigné dans les rapports de l'armée. Je répondis pour lui : *trois fois*. Il m'adressa ensuite la parole et me demanda si je n'étais pas capitaine des grenadiers; si j'étais des montagnes ou bien du plat pays. Je lui répondis en français lorsqu'il me demanda si quelqu'autre officier parlait cette langue. Je lui en indiquai deux, et il se porta vers eux. Bertrand lui servait principalement d'interprète.

» Il questionna le médecin touchant la maladie du foie qui règne dans l'Inde, etc. Il demanda combien d'officiers étaient à l'ordinaire, et si nous ne cessions de boire jusqu'à minuit, etc. »

— Un mince auteur de vaudevilles, qui croit avoir beaucoup d'esprit parce qu'il a un collaborateur spirituel, mais que le public juge différemment parce qu'il l'a vu travailler seul, M. D..... n'est pas si simple qu'on le pense. Non content de se faire une réputation et un revenu avec l'esprit d'un autre, M. D....... fait encore un négoce qui prouve son adresse. Tout le monde sait que les auteurs peuvent disposer d'un certain nombre de billets le jour où l'on représente leurs

pièces. Lorsque, grâce à l'esprit de M. S...., M. D.... se trouve à l'abri des sifflets, savez-vous ce qu'il fait de ses billets? Il les vend à son profit au plus offrant et dernier enchérisseur. Mais savez-vous comment il les emploie quand on joue une pièce dont il redoute la concurrence? Il ne les vend plus; loin de là, il en achète d'autres, et distribue le tout à certains amis, avec l'ordre exprès de siffler. Il fait plus: demandez-lui ce qu'il pense des pièces de ses confrères, il vous répondra poliment et dans son langage choisi que ce ne sont que des *vilenies*, des *ordures*. Quant aux siennes, ce sont de petits chefs-d'œuvre. Il se charge assez volontiers de préconiser le *brelan de valets*.

(*Article communiqué.*)

ÉPIGRAMME

La preuve légale.

Le grand A.....r, qui fit mainte notice,
Fut, l'autre jour, de sot qualifié.
« Je porte plainte, et demande justice,
» S'écria-t-il, je suis calomnié!
» En ma faveur j'aurai la loi pénale:
» Par ordonnance à l'Institut admis,
» Je puis d'un mot tuer mes ennemis,
» De mon esprit j'ai *la preuve légale.* »

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous ; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Note secrète exposant le prétexte et le but de la dernière conspiration. — Spectacles. — les Suisses, et l'éloquence militaire. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.

LETTRE IV.

Paris, le 8 août 1818.

Note secrette exposant le prétexte et le but de la dernière conspiration.

On distribue depuis quelques jours, dans Paris, une pièce bien extraordinaire, et qui révèle de si odieux secrets, des espérances si coupables, que tous les amis de leur pays ont droit d'en être indignés. C'est un manifeste envoyé aux cours alliées, dans le but d'obtenir le maintien des troupes alliées sur nos frontières. Déjà les journaux anglais, et particulièrement le *Times*, nous avaient révélé l'existence de ce manifeste

anti-français. On avait même accusé de sa rédaction un noble pair connu par des écrits d'un genre à-peu-près semblable ; mais cet écrivain, qui de tout temps affecta de prendre le titre de chevalier français, a réclamé contre ce qu'il a nommé de la calomnie; il a contraint le journaliste anglais de rétracter ce que celui-ci avait avancé sans *preuve légale*, c'est-à-dire, sans l'autorité d'un jugement.

Moi-même, je me garderai bien de dire ou même de donner à entendre que M. de Châteaubriand soit pour quelque chose dans le manifeste qu'on distribue. Si le style romantique de cet écrit séditieux, si la tournure de certains raisonnemens rappellent quelquefois l'auteur du *Système suivi par le ministère*, j'aime mieux l'attribuer à quelque élève de cette école, qu'au maître lui-même. Je suppose que les doctrines anti-constitutionnelles et anti-sociales, professées par le rédacteur du manifeste, ne sont que des fruits éloignés du cerveau de M. de Châteaubriand; et que, s'il en est l'auteur, ce n'est que par ricochet. Au reste, l'auteur, quel qu'il puisse être, est certainement un mauvais Français, un mauvais citoyen, et un sophiste de mauvaise foi.

L'auteur est un mauvais citoyen, puisqu'il ose élever ces deux odieuses questions : *faut-il partager la France et l'occuper militairement? faut-il renverser le système représentatif?* L'auteur est un mauvais Français, puisqu'il conseille aux alliés de rester en France, et de ne consentir à alléger notre fardeau que dans le cas où l'on ressusciterait 1815. L'auteur est un sophiste de mauvaise foi, puisqu'il s'efforce de

démontrer que la Charte et les intérêts de la révolution ne peuvent s'accorder ensemble ; puisqu'il confond toujours, et comme à dessein, la révolution en elle-même, avec les excès d'une époque que les ultrà-royalistes seuls pourraient faire revenir, et s'attache à prouver que tous les hommes qui ont joué un rôle dans cette révolution doivent être remplacés par ce qu'il appelle les *hommes légitimes ;* expression qui serait le comble du ridicule si elle n'était pas le comble de l'infamie.

Le manifeste envoyé aux alliés nous apprend que déjà deux fois le même auteur s'est adressé aux puissances étrangères, afin de les engager à s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, et à changer le système actuel du gouvernement. Ainsi, des hommes sans mission, écrivant sous la dictée de leur haine, ont depuis trois ans entretenu avec l'étranger de honteuses correspondances. Ils se sont rendus coupables d'un des crimes les plus punissables aux yeux de toute société civilisée. Ils ont, autant qu'il était en leur pouvoir, vendu la France à ses ennemis; ils se sont constitués en état de rebellion cachée, mais permanente, contre le Roi, qu'ils feignent d'avoir rappelé sur le trône. Ils ont cherché à rallumer en France la guerre civile, en allumant la guerre étrangère; eux qui nous parlent d'une révolution sanglante, tandis que la France est en paix, ils voulaient soulever toute la population française. Désir coupable, exécution coupable, rien ne manque à leur attentat, ils l'ont fait tout entier. Si le poignard qu'ils ont aiguisé fut inoffensif, si les brandons enflammés qu'ils ont jeté sur l'édifice social

n'ont pas trouvé d'aliment, en sont-ils moins criminels, en ont-ils moins commis le triple crime de lèze-majesté du peuple, des lois et du monarque?

Qu'ils viennent nous dire à présent que c'est par amour pour le Roi qu'ils ont cherché à ressusciter en France l'absurde système de la féodalité, et le système non moins absurde du despotisme! Répondez, hommes égoïstes et passionnés, aimiez-vous le Roi pour lui-même quand vous attaquiez la Charte son ouvrage; lorsque, dans un complot dont la punition est proche, vous mettiez froidement dans la balance la vie de ce prince sur l'éloge duquel vous ne tarissez jamais? Quel changement s'est opéré en vous, qui vous rend si différens de vous-mêmes? En 1815, vous éleviez jusqu'au ciel ce Roi dont vous n'avez servi la cause que par une volontaire inaction; de feintes larmes tombaient de vos yeux en prononçant son nom; aujourd'hui, ce n'est plus qu'un objet de haine; on frémit en écoutant, dans les cercles particuliers, les sanguinaires discours de ces prétendus martyrs de la fidélité que la mode conduisit hors de leur patrie, que l'intérêt et la haine y retinrent, et qu'une avide ambition y a ramenés. Non, vous n'avez jamais aimé votre Roi, vous n'avez aimé que vos priviléges et vos châteaux; vous n'avez désiré le retour des Bourbons que dans l'espérance de les asservir, de régner à leur place, de pressurer le peuple en leur nom; mais leur chef a écouté le peuple, il l'a entendu, il lui a donné une loi, qui, franchement exécutée, doit assurer sa liberté; et vous, changeant un amour intéressé en une haine irréconciliable, vous les renverseriez demain, et vous rappelleriez ce Bona-

parte que vous nous reprochez si fort, s'il vous promettait de vous rendre vos droits féodaux, vos dignités, vos rubans, vos priviléges.

Où en serions-nous, si les princes coalisés avaient cédé aux lâches conseils de ces proxénètes de la tyrannie? Mais non, les alliés sont trop éclairés, ils connaissent trop bien les intérêts de la France; ils savent trop bien apprécier la faiblesse et la nullité réelle de ce parti qui parle si haut, qui n'a de courage que pour les trames souterraines, dont les appuis sont la passion et le mensonge. Ils n'ont pu voir dans les notes de la diplomatie ultrà-royaliste que ce désir cent fois répété : « Otez les ministres, et mettez-nous à leur place. Exterminez les hommes de la révolution, et donnez-nous leur fortune et leurs dignités. Le Roi a trop pardonné, il n'a pas puni les amis de la liberté, il n'a pas rétabli les moines et les dîmes, il ne nous a pas tenu compte des conspirations que nous avons entreprises sous son nom; la France est perdue, la révolution consolidée, et les Bourbons chassés du trône. »

Sans doute la révolution est consolidée; c'est l'heureux résultat produit par la Charte. C'était le seul moyen d'assurer la paix intérieure, et l'indépendance au dehors. La révolution est consolidée, et voilà pourquoi tant de prétentions nobiliaires et sacerdotales ne sont plus dangereuses; voilà pourquoi les conspirations contre la liberté publique échouent; voilà pourquoi la noblesse ancienne ne peut rien que haïr; voilà pourquoi, à son grand regret, le trône constitutionnel de Louis XVIII est à l'épreuve des manifestes et des notes diplomatiques.

Les ultrà-royalistes ne voient qu'une chose, ne demandent qu'une chose: des places et de l'argent. Mettez-les dans le ministère, et tout ira pour le mieux; la *Quotidienne* est là pour nous prouver que la France les appelle. Certes, j'ai montré que ma religion et celle du ministère actuel ne s'accordent guère; j'ai prouvé que bien des choses pourraient aller mieux si la Charte recevait une plus entière exécution: mais si demain les projets des conspirateurs triomphaient; si un ministère, composé comme en 1815, prenait les rênes du gouvernement, quel serait le deuil de tous les amis de la patrie! Marius et Sylla rentrant dans Rome trouveraient plus d'un imitateur; et peut-être des catégories, déguisées sous le beau nom de *loi d'amnistie*, viendraient encore peser sur la France. Figurez-vous les bons citoyens persécutés, la liberté proscrite, la Charte couverte d'un voile; la guerre civile s'allumant successivement dans tous les villages; le sang versé à flots; la terreur et la désolation dans les villes et dans les campagnes; à l'extérieur de la France les mers couvertes d'exilés, et vous aurez une esquisse de l'affreux tableau qu'offrirait notre patrie. Tels sont les objets qu'il faut présenter aux regards des alliés. Non, ils ne suivront pas des conseils perfides; ils mépriseront le plus méprisable des partis, et la ligue de la noblesse courbera encore une fois sa tête humiliée.

Léon Thiessé.

SPECTACLES.

Le succès inattendu que viennent d'obtenir les desservans de Favart, ont donné à leurs voisins une velléité d'émulation : ils ont remis le *Chevalier d'industrie* sur l'affiche. La représentation de cette comédie de M. Duval n'a pas produit tout l'effet qu'on devait en attendre : on l'a trouvée généralement froide et sans verve comique. Quelque talent qu'offrent plusieurs scènes, et des vers de détail, elle est loin de la *Manie des Grandeurs*. Messieurs de la rue de Richelieu ont imaginé un autre moyen de faire diversion à la vogue subite de leurs rivaux. Ils vont opposer à la *Famille Glinet* la Famille Corneille. Une descendante de l'auteur de *Cinna* débutera, dit-on, incessamment sur la scène enrichie des chef-d'œuvres de son aïeul. C'est assurément un nom bien respectable que celui de Corneille, et nulle part il n'est plus révéré que dans notre Normandie ; mais le règne des noms est passé, et le mérite vivant à de nos jours plus de valeur que les vieux titres. Mademoiselle Corneille sera jugée selon ses œuvres et nullement selon les œuvres de Pierre Corneille. Le Journal des Débats semble s'affliger et avec raison, de la résolution prise par cette jeune personne de se faire comédienne. Je sais que le grand Corneille ne dédaignait pas cette profession, on en trouve la preuve dans les vers suivans, extraits d'une de ses comédies les moins connues, *l'Illusion comique*. Un des personnages nommé *Pridamant* se

désole d'avoir un fils comédien. *Alcandre*, autre interlocuteur, parvient à lui persuader que ce parti n'est pas si mauvais qu'il le pense : » Cessez, lui dit-il,

Cessez de vous en plaindre. A présent le théâtre
Est en un point si haut, que chacun l'idolâtre;
Et, ce que votre temps voyait avec mépris,
Est aujourd'hui l'amour de tous les bons esprits....
D'ailleurs, si par les biens on prise les personnes,
Le théâtre est un fief dont les rentes sont bonnes;
Et votre fils rencontre, en un métier si doux,
Plus d'accommodement qu'il n'eût trouvé chez vous.

mais quelque ancien que soit ce passage, il me semble que le *bon homme Corneille* (comme on l'appelait de son temps) n'eût pas adressé ces conseils à sa petite fille ; sans doute il eût gémi de la voir en proie à la misère; il eût accusé l'injustice de nos lois qui enrichissent les comédiens, et refusent du pain à la famille des grands écrivains ; mais, quelle que fût son estime pour une profession autrefois trop rabaissée, je pense qu'il eût trouvé au moins imprudent d'exposer ses pièces à être sifflées, parce que sa fille les défigurerait par un jeu sans vérité, sans chaleur et sans naturel. Un grand talent excuserait seul la démarche de mademoiselle Corneille.

Le théâtre est un fief dont les rentes sont bonnes.

Ce sont en effet de véritables revenus féodaux que recueillent les hauts et puissans seigneurs comédiens ordinaires du Roi. Les auteurs sont leurs *hommes*

tiges, vassaux, serfs attachés à la glèbe, soumis à tous droits de vasselage, sans exception de la dîme, de la corvée et de la main-morte.

Je crains de tomber dans des répétitions fastidieuses, en parlant si souvent de la paresse des comédiens; mais ce n'est pas ma faute si ce sujet est devenu un lieu commun. La justice veut cependant que je fasse une exception en faveur de mademoiselle Bourgoin, qui, renonçant aux priviléges d'une ancienne pensionnaire, travaille comme si elle était encore à l'essai. Elle a paru dans le rôle de Célimène du *Misantrope*, avec des avantages qui décèlent de longues études, et des études bien faites. Ce rôle est un des plus brillans et des plus difficiles de l'emploi; il est du nombre de ceux qui demandent absolument une actrice consommée. Mademoiselle Bourgoin, sans s'y montrer supérieure, y est partout satisfaisante, et s'est quelquefois élevée au-dessus d'elle-même, particulièrement dans la scène avec Arsinoé. Je ne dis rien de la terrible scène du cinquième acte, l'écueil éternel des meilleures actrices. Mademoiselle Contat elle-même avouait qu'elle perdait contenance dans cette situasion intolérable. « J'étais quelquefois tentée, disait-elle, d'appeler mes gens, et de faire jeter à la porte les impertinens marquis, dont le persifflage et les injures me mettaient hors de moi. » Molière semble avoir indiqué la pantomime de Célimène quand il lui fait dire à Alceste, qu'elle a *dédaigné le courroux* de ses autres amans. Mais d'abord comment exprimer le dédain dans tout le cours d'une longue scène, où l'on n'a pas un mot à dire? Ensuite, ce n'est pas du courroux qu'on lui témoigne, c'est bien

pis, c'est du mépris. Il faut l'avouer, Molière, dans cette scène, a entièrement sacrifié le personnage de Célimène, et aucune actrice n'a encore trouvé un moyen de vaincre cette difficulté du rôle.

Cossard poursuit ses débuts dans les manteaux, avec un succès tant soit peu contesté. Quelles que soient les heureuses dispositions qu'on trouve ou qu'on cherche en lui, ce jeune acteur ne saurait produire la moindre illusion ; ce n'est pas avec des grimaces et des rides tracées au pinceau qu'on peut imiter les jeux de physionomie mobile d'un vieillard quinteux, jaloux, hypocondre, avare ; une voix grêle et flûtée ne saurait exprimer les mouvemens passionnés d'un Géronte, d'un Sganarelle, d'un Harpagon, d'un Turcaret. Le *Moniteur* a observé que, pour dissimuler la petitesse de sa taille, Cossard évitait le voisinage des deux Baptiste, et cherchait à se trouver en scène avec Michelot, Firmin et Monrose. C'est une politique assez habile, et dont quelqu'un de nos grands hommes d'état et de nos héros d'aujourd'hui lui ont peut-être donné le secret ; mais, sur la scène, comme dans le monde, il ne faut pas trop compter sur une pareille ressource ; un nain ne peut pas espérer de trouver toujours des acolytes mesurés sur sa taille, ou qui consentent à se rapetisser pour le faire paraître plus grand.

Le Chaperon Rouge a toujours la vertu vraiment merveilleuse de remplir la salle de Feydeau. Les passans s'arrêtent depuis quelques jours devant une estampe représentant un grand homme maigre qui saisit un enfant coiffé d'un chaperon rouge, auquel il dit,

en lui montrant des mémoires de créanciers : *C'est toi qui payeras tout cela.* Les uns croient voir, dans l'homme maigre, le caissier de Feydeau ; les autres, l'auteur des paroles du *Petit Chaperon.*

HISTOIRE.

Considérations politiques sur les Suisses depuis qu'ils sont au service de France.

> On ne saurait faire un grand fonds sur les bras de ceux dont on ne possède pas le cœur.
>
> SULLY.

Depuis que j'ai entendu MM. de Bonald et de Puymaurin à la tribune des députés, assurer sérieusement à leurs honorables collègues qu'ils étaient moins Français que des Suisses, j'ai conservé le désir de combattre cette hérésie bizarre et anti-nationale. Ce n'est pas qu'elle soit de nature à s'élever sur le sol de notre glorieuse patrie; mais la plus mauvaise semence, si elle était jetée par hasard dans un terrain qui lui fût propre, ne tarderait guère à pousser quelque germe : tant d'esprits faux sont encore disposés à recevoir l'erreur! tant de gens s'exercent laborieusement à la cultiver!

C'est l'utile vérité que je cherche, et je la cherche avec la ferme volonté de la découvrir.

Les préventions, celles surtout que l'on adopte contre une nation entière, sont, chacun en conviendra, l'une des sources les plus fécondes de jugemens faux

et injustes. Qu'un étranger nous ait fortement déplu par de certains ridicules ou de certains vices, il n'en faut quelquefois pas davantage pour nous aveugler sur les bonnes qualités de ses compatriotes, pour nous les faire tous envelopper dans la même antipathie. Comment, par exemple, expliquer autrement la singulière prévention que le maréchal duc de Grammont avait conçue contre les Suisses? C'était pourtant, comme on sait, l'un des hommes les plus aimables de la cour de Louis XIV. Capitaine et négociateur habile, on le citait aussi pour sa magnificence et ses bons mots.

« La question lui étant un jour proposée de savoir » quelle bête ressemblait le plus à l'homme, quelques » personnes dirent que c'était le singe, d'autres l'élé» phant, et il y en eut qui furent pour le cheval et pour » le chien. Chacun fit valoir son bel esprit, et n'oublia » ni les raisons, ni les exemples, ni les histoires de » tous les pays. Le maréchal duc de Grammont, après » une longue contestation, prit la parole, et dit, avec » son sérieux ordinaire, qu'il n'y avait pas de bête qui » ressemblât plus à l'homme que le Suisse ! »

« J'ai su ce conte, dit Chevreau, de M. le colonel » de Watteville, qui en riait de toute sa force. (1) »

Qu'est-il besoin de réfuter une pareille hyperbole? Ils étaient, certes, des hommes, ces Helvétiens dont les ancêtres s'étaient soumis pendant plusieurs siècles à l'empire germanique, et qui, répondant tout-à-coup

(1) *Diverses pensées d'histoire, de critique, d'érudition et de morale, tom. III, p. 83 et 84.*

au cri de guerre de Guillaume Tell, secouèrent le joug odieux qui les écrasait ; si, long-temps ils semblèrent l'avoir oublié, les vexations et l'insolence de leurs gouverneurs le leur rappelèrent enfin.

Il est vrai de dire que, plus tard, l'habitude d'être soudoyés par des princes, presque tous despotes, a dû affaiblir dans le cœur des Helvitiens ce premier et ardent amour de l'indépendance. Et ce proverbe trivial, *pas d'argent, pas de Suisses*, nous apprend assez ce que devinrent par la suite leurs vertus républicaines.

Pour être toujours juste, il faut ajouter que tous ces résultats fâcheux ont pour première cause l'influence de la position physique de la Suisse. Ce pays, couvert de rocs escarpés, de montagnes couvertes de neige, de glaciers, de torrens, de précipices, était hors d'état de nourrir une population croissante. La Suisse a su tirer de cette même population qui devait l'appauvrir, un moyen d'abondance et de richesse. Elle a fourni des soldats à la France, à l'Autriche, aux Papes, aux ducs de Savoie, aux princes de l'Italie. Que ces puissances se fissent la guerre, ce n'était point un obstacle ; car plus il y eut de guerre, plus la Suisse eut d'hommes à fournir, et plus d'argent elle eut à recevoir.

Nous aurons plus tard occasion d'examiner pourquoi les cantons aristocratiques composent à eux seuls presque tous les contingens, tandis que les cantons démocratiques n'y contribuent que le moins qu'ils peuvent.

Louis XI, monarque rusé et absolu, qui divisa pour gouverner et gouverna avec un sceptre de fer, fut le premier roi de France qui soudoya des Suisses.

Avant d'entrer au service de Louis XI, les Suisses avaient, en 1464, porté les armes contre lui. Ils avaient servi au nombre de 500 dans la guerre civile allumée par Charles, duc de Berri, frère unique du Roi, le comte de Charolais, le duc de Bretagne, le duc de Bourbon, et quelques autres seigneurs mécontens; guerre qu'ils nommaient *guerre du bien public*, quoique les grands qui l'entreprirent ne fussent guidés que par l'ambition de gouverner à la place du Roi.

L'adroite politique de celui-ci ayant fait échouer le projet des princes qui s'étaient crus à la veille de s'emparer de Paris, les Suisses entrèrent en 1475 au service du roi contre lequel ils s'étaient battus. C'est en 1480 qu'ils reçurent leur première solde. Ils furent d'abord réunis aux francs-archers, établis par Charles VII; mais Louis XI ayant supprimé les francs-archers, *joignit aux Suisses (Hénault)* dix mille hommes d'infanterie française.

On ne peut douter des avantages que la Suisse recueillit de cette capitulation et de toutes celles qui suivirent. Les avantages qu'en retira la France ne sont pas aussi évidens. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir notre histoire.

« . . . . . Les nouvelles pensions qu'il (le roi) payait » en Angleterre lui coûtaient beaucoup, dit Duclos » dans son histoire de Louis XI. Le roi se vit obligé » de donner cent mille écus aux Suisses. Ayant remar- » qué que cette nation, indifférente sur ses alliés, se » déterminait par intérêt, il la gouvernait par là » et l'empêchait de se déclarer en faveur de Maximi-

» lien, qui ne pouvait que promettre, au lieu que la » France donnait un argent considérable.

» Vergi, Buci Lamet, Cleret et Vaudrey n'étaient » occupés qu'à retenir les Suisses dans l'alliance du » roi ; ce prince ne pouvant ignorer que malgré l'argent » qu'il leur donnait, il ne le voyaient qu'avec peine » maître de la Franche - Comté, faisait fortifier » Auxonne, Soligny et autres places que Chaumont » avait perdues.

» Tant de dépenses extraordinaires obligèrent Louis » XI de retrancher du quart sur les pensions. Cette » ressource ne suffisant pas, on assembla les états de » plusieurs provinces....»

Ainsi que son prédécesseur, Charles VIII eut des Suisses à sa solde. En 1496, il établit la compagnie des Cent-Suisses dont Louis de Menton fut le premier capitaine colonel ; aux Suisses, il ajouta même des lansquenets, infanterie allemande. L'infanterie française, composée alors du rebut de la nation, et de misérables jouets du despotisme que les grands exerçaient au nom du roi, ne jouissait d'aucune estime.

Louis XII, *le Père du Peuple,* éprouva que les Suisses étaient plus attachés à son argent qu'à sa personne. C'est ce que Bossuet nous apprend avec quelques circonstances assez curieuses.

« .... Plus le crédit et la puissance de Louis augmen- » taient (1), plus la jalousie du pape (Jules II) s'é- » chauffait contre lui, en sorte qu'il déclara assez hau-

(1) *Abrégé de l'Histoire de France*, tom. 3, pag. 70, et suiv.

» tement qu'il le chasserait de l'Italie ; c'était une
» chose assez étrange de voir un pape qui avait reçu,
» étant cardinal, une si grande protection de la France,
» se déclarer si ouvertement contre elle.

» Ce pape n'oublia rien pour lui susciter des enne-
» mis ; il reçut très-bien Mathieu Sehiner, évêque
» de Sion, et lui donna de l'argent pour animer les
» Suisses contre lui comme il avait déjà commencé
» par ses invectives sanglantes. Il excitait aussi
» Henri VIII, roi d'Angleterre..... Enfin, pour
» rendre son parti plus fort, il donna l'absolution aux
» Vénitiens, et s'accorda avec eux, malgré Maximilien
» et Louis.

» Cependant, par les artifices de l'évêque de Sion,
» les Suisses s'aigrissaient contre le roi ; ils demandè-
» rent une augmentation de leur pension ordinaire,
» qui en soi n'était pas fort considérable ; mais l'arro-
» gance avec laquelle ils faisaient cette demande
» obligea le roi au refus, joint qu'il s'était allié avec
» trois ligues des Grisons et ceux du Valais, pour moins
» dépendre des Suisses, qui devenaient importuns.
» Ce refus et l'argent du pape donnèrent moyen à l'é-
» vêque de Sion d'irriter ces peuples, et de leur faire
» jurer une ligue avec le pape, sous le nom glorieux
» de *Défenseurs du Saint-Siége.*

» ..... Les Suisses, qui voulaient entrer dans le
» Milanez, furent arrêtés par Chaumont ; et, malgré
» ces mauvais succès, on voyait le pape, à l'âge de
» soixante-dix ans, s'opiniâtrer à la guerre, jusqu'à
» traiter d'espion et faire mettre à la question l'am-
» bassadeur de Savoie, qui lui offrait la médiation de

» son maître..... Il commença par excommunier le
» duc ; et Chaumont, quoiqu'il épargnât au nom du
» roi la terre de l'Église, n'en eut pas meilleur mar-
» ché.... Le pape introduisit dans Boulogne un grand
» nombre de *Turcs*..,. »

« Il se fit enfin (en 1512) diverses propositions, et
» les Suisses, tantôt hautains, tantôt timides, se reti-
» rèrent sans rien entreprendre. »

Nous n'avons encore parcouru que trois règnes; et déjà nous avons vu les Suisses changer deux fois de parti pour se louer à celui qui payait le mieux. D'abord aux gages de la *ligue du Bien public* contre Louis XI; bientôt à la solde de Louis XI contre ses ennemis; aujourd'hui dévoués à Louis XII, le meilleur des Rois ; demain, se battant contre lui pour servir la haine du plus implacable des prêtres, ils portent les armes pour ou contre, suivant que le gain qu'on leur offre est plus ou moins considérable. Aussi l'histoire nous apprend-elle ce que pensaient des Suisses ces deux Rois, qui virent que le même mobile les faisait toujours agir, que l'or était l'irrésistible aimant qui faisait chaque fois sortir leur épée du fourreau.

F...

modèles, et qui dans la suite ne sera pas inutile à l'illustration de cette époque.

C'était une idée heureuse de composer un traité de l'éloquence militaire. Après des victoires sans nombre, après des triomphes sans exemple, il était digne amis de la liberté et de la patrie, de recueillir tout ce qu'il y a d'historique dans nos exploits ; et il n'y a d'historique que ce qui est littéraire. Les belles proclamations de César et de Tacite ont protégé contre le temps les guerriers de leur époque. Et si jamais des faits d'armes, tels que ceux de nos braves armées, pouvaient menacer de s'éteindre dans l'oubli, sans doute les immortels discours prononcés par nos guerriers seraient comme des flambeaux qui les dirigeraient dans la route obscure de l'avenir.

Quoi de plus beau, en effet, que la plupart des proclamations adressées aux armées d'Egypte et d'Italie? Que nous reste-t-il à envier aux temps anciens, quand nous lisons ces admirables morceaux d'éloquence qui souvent hâtèrent la victoire ? Heureux l'historien de cette mémorable époque, s'il sait s'approprier tant de nobles harangues, et les distribuer, comme Tacite, dans le cours de son récit. Son livre portera avec lui une garantie des succès. Il sera digne de la postérité.

Il y aurait beaucoup de choses à dire, sans doute, sur l'exécution de l'ouvrage dont je rends compte. Elle laisse à désirer des développemens moins vagues, et une discussion plus approfondie de l'art de l'éloquence militaire ; car en vain les auteurs prétendent que cette éloquence ne reconnaît presque aucune règle certaine ; mais je craindrais de jeter quelque défaveur sur une

entreprise toute nationale; et d'ailleurs les bornes étroites dans lesquelles je suis renfermé ne me permettraient pas une longue discussion.

C'est seulement sous le point de vue littéraire que les auteurs ont considéré les monumens historiques que nous possédons; ils ont eu raison. Mais alors je me demande pourquoi ils ont négligé de rapporter un certain nombre de proclamations, qui paraîtront fort belles, si ont leur pardonne le sujet. Celles qui furent publiées lors du débarquement de Bonaparte au golfe Juan, me paraissent des modèles sous plusieurs rapports. Je ne parle pas des manifestes dans lesquels on s'est permis, contre le gouvernement et les hommes de la royauté, des invectives peu mesurées. Jamais dans mon opinion, de telles lâchetés ne furent excusables. Mais je ne puis m'empêcher d'admirer le talent avec lequel a été composé le fameux Ordre du jour qui commence par ces mots : *Soldats, nous n'avons point été vaincus !........* Tout ce morceau est écrit avec une adresse et un bonheur d'expression remarquable. Quels ménagemens ne fallait-il pas à l'ambitieux Bonaparte pour colorer aux yeux des soldats l'entreprise hasardeuse qu'il osait tenter ! Quelle audace de style ne fallait-il pas pour rendre l'audace de ses pensées! Jamais omme ne connut plus profondément l'art de conduire et d'émouvoir le soldat. Y a-t-il rien de plus beau, de plus homérique que cette image qui termine la proclamation dont je viens de parler : « Dans votre vieillesse, dit-il à ses soldats, entourés et considérés de vos concitoyens, ils vous entendront avec respect raconter vos hauts faits; vous pourrez

l'oppression, raisonnerait également juste dans le sien.

Vingt-cinq ans de combats civils ou militaires ont assez prouvé quelle est la volonté de la nation française, autrement dit de la majorité des citoyens. Quand nous n'aurions d'autres preuves de cette volonté que les concessions qu'elle obtient de jour en jour, et qu'elle doit successivement obtenir chez toutes les nations de l'Europe, ce serait plus que suffisant.

Une fois constatée, la volonté d'un peuple est la souveraine loi de ce peuple. La détruire, ou seulement essayer de le faire, est un crime social. C'est attenter à la liberté nationale, et ce délit, quoiqu'il n'entraîne pas toujours avec lui l'immoralité du caractère, est un des plus punissables aux yeux de la société.

Défendre la liberté, c'est toujours jouer un noble rôle; défendre la tyrannie, c'est toujours conspirer. Celui qui ne combat que pour son intérêt personnel, celui qui, au lieu de sacrifier sa fortune, ne travaille qu'à l'accroître au dépens de la chose publique, celui-là conspire.

Deux opinions diverses partagent la France. Les hommes qui défendent la première de ces opinions sont nombreux, jeunes et forts. On ne conspire point quand on est puissant; la force rend modéré. L'autre parti est faible, mais irascible et remuant. Il n'a que les armes que sa haine et ses souvenirs lui donnent; le faible ne peut espérer de succès que dans les trames souterraines; celui-là seul peut conspirer.

Lorsque Henri IV monta sur le trône, la liberté publique n'était encore que la tolérance religieuse.

Cette tolérance était demandée par la majorité de la nation. Henri IV publia l'édit de Nantes, et elle fut consacrée. Il blessa par cette noble conduite le parti toujours si nombreux des hommes qui vivent du malheur public. Ce parti s'en vengea en conspirant contre le meilleur des rois; le meilleur des rois voulait pardonner, mais le parlement lui rappela que la clémence royale n'était pas sans bornes.

Ce n'étaient pas les amis de l'ordre et de la liberté religieuse qui conspiraient contre Henri IV. Ce furent les hommes dont l'intérêt était en opposition avec l'intérêt général; et parmi ces hommes, il s'en trouva qui avaient partagé l'exil de Henri IV.

Notre édit de Nantes, à nous, c'est la Charte. Les ennemis de l'édit de Nantes, c'étaient les hommes qui tiraient leurs profits particuliers de l'intolérance. Les ennemis de la Charte sont ceux qui vivaient jadis de tout ce que la Charte a détruit? Les ennemis de l'édit de Nantes conspirèrent d'une manière permanente contre cette loi de salut; mais leurs efforts furent longtemps inutiles. Les ennemis de la Charte conspirent en vain contre elle, ils ne réussiront pas mieux. Sans doute l'édit de Nantes fut révoqué un siècle après; mais la Charte n'a point à craindre de semblables retours : les choses sont changées. Une constitution stable et permanente n'est pas révocable comme une ordonnance. Elle ne dépend pas des rois, et un Louis XIV nouveau essaierait en vain aujourd'hui de se mettre à la tête d'une conspiration contre la liberté publique. Détruire la Charte serait une entreprise dangereuse et vaine. Ceux qui feraient des tentatives cri-

les nouveaux jésuites espèrent propager leur ordre dans les autres pays de l'Europe. Cette proposition a été soutenue dans la dernière session du grand-conseil avec une véhémence extrême. Les menaces, les prophéties même, tout a été mis en usage par ses partisans pour la faire adopter. Leurs adversaires ne leur ont opposé que du sang-froid et des raisons. Il est probable que les premiers ne se tiennent pas pour battus, et que, dans une prochaine session, ils reviendront à la charge. A leur tête sont deux prêtres qui les dirigent et qui exercent indirectement beaucoup d'influence sur les deux conseils. L'un est le sieur *Wully*, chancelier apostolique honoraire; l'autre est un Paccanariste, nommé *Godinot*, auteur d'un livre ascétique, intitulé : *les Mois de Marie*, qui a été supprimé par l'autorité ecclésiastique dans d'autres cantons de la Suisse.

Par un contraste piquant, pendant qu'une partie de nos concitoyens s'agitent pour ramener en Suisse le règne des moines et les ténèbres du 15ᵉ siècle, Fribourg possède une école d'enseignement mutuel, créée et administrée par un chanoine de la cathédrale, et digne d'être comparée avec ce que l'Angleterre et la France ont de mieux dans ce genre. Les enfans de la classe peu aisée, qui, dans le *bon temps*, n'apprenaient ni à lire ni à écrire, y reçoivent, à peu de frais et en peu de temps, une instruction élémentaire aussi bonne qu'on puisse en recevoir ailleurs. Quatre gentilshommes russes suivent assidûment toutes les leçons de cette école, dans l'intention de rapporter dans leur pays les excellentes méthodes de cet établissement.

— Depuis quelques jours on parle moins de la conspiration; les journaux anglais ne renferment que peu de détails sur ce sujet. Quelques personnes assurent que toute la Chambre des représentans de 1815, devait être emprisonnée, et ce qui s'ensuit. On raconte d'autres détails, mais ils ne sont ni authentiques ni importans.

— On parle d'un commencement de duel entre le duc de Fitz-James et deux rédacteurs de la *Minerve*. On attribue cette affaire à *la lettre sur Paris* dans laquelle on désignait, d'après les journaux étrangers, le duc de Fitz-James comme devant-être ministre, si la conspiration réussissait.

— Le journal *de la Flandre orientale*, contient l'article suivant :

Scène d'une comédie bonne à lire dans les circonstances actuelles.

Scène entre certain journaliste et son ami.

L'AMI.

. . . .

Et donnez au procès une part de vos soins.

LE JOURNALISTE.

Je n'en donnerai point, c'est une chose dite.

L'AMI.

Mais qui voulez-vous donc qui pour vous sollicite?

LE JOURNALISTE.

Qui je veux? la raison, mon bon droit, l'équité.

L'AMI.

Aucun juge par vous ne sera visité?

entre elles, je crois devoir à ma conscience de déclarer que je n'ai assisté à aucune des lectures de M. Gosse, et qu'avant la publication de son recueil, j'ignorais que nous eussions traité le même sujet.

Mon perroquet crie effectivement, comme celui de M. Gosse, *vivent tous les partis*, mais tous les deux descendent en ligne directe de ce fameux perroquet romain qui criait tour-à-tour *vive César et Pompée*, et l'on trouvera dans cette parenté, la raison de leur ressemblance.

Vous m'obligerez, monsieur, en voulant bien insérer dans une de vos prochaines livraisons une déclaration que je dois à l'estime que j'ai pour le talent de M. Gosse ; il m'importe que cet auteur soit persuadé que je n'ai pas prétendu refaire une de ses fables.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma haute considération.

L'auteur de la fable du *Perroquet*, insérée dans le 2e vol. des *Lettres Normandes*.

NAUDET.

— LE BALLON ET L'ÉPINGLE. *Fable.*

Gonflé de gaz et d'arrogance,
Un ballon, fier de sa grosseur,
Joignait d'un parvenu la risible insolence,
A la morgue d'un grand seigneur.
Rien ne pouvait modérer son délire :
« Je suis le roi des airs, disait ce glorieux,
Et l'on sait que mon empire
N'a de bornes que les cieux. »
Le nouveau roi de l'empirée,
Captif encor, sur la terre rampait,

Que déjà son orgueil touchait
A la voûte azurée.
Sa prospérité l'aveuglait :
Elle fut de courte durée.
A mesure qu'il se gonflait
Il écrasait sur son passage
Tout ce qu'il rencontrait.
Mais, quand tout le monde fuyait,
Seule, une épingle eût le courage,
Dans ses flancs arrondis, de percer le ballon.
Le gaz fuit aussitôt de sa vaste prison,
Et de l'ingrat qu'il abandonne
Il emporte avec lui le sceptre et la couronne.
De tant de puissance et d'orgueil,
Une épingle fut l'écueil.

Déguisés sous les noms d'altesse ou d'excellence,
Vous qui de titres fastueux
Décorez votre insuffisance,
Et vous vantez de vos aïeux,
Écoutez le conseil que ma fable vous donne,
Et tâchez de le retenir :
Elevez-vous sans écraser personne;
Bien plus faibles que vous pourraient vous en punir.
Cette fable, d'ailleurs, en tout est votre histoire;
D'un mérite étranger vous vous parez à tort,
La vertu, les talens, font notre seule gloire :
Corrigez-vous, si vous voulez m'en croire,
Où bien, de mon ballon, craignez le triste sort.

A. Naudet.

— On ne peut s'empêcher de lire avec intérêt une ode nouvellement adressée à Cambronne, par M. *Bonichon-Beaugrand*, compatriote de ce guerrier cé-

VARIÉTÉS.

Éloquence militaire, ou l'art d'émouvoir le soldat.

L'existence des armées nationales ne date, à bien parler, que de la révolution française. Jusques-là les peuples modernes ne s'étaient point montrés jaloux d'imiter l'antiquité républicaine. Les soldats qui composaient leurs armées n'étaient en général qu'un ramas de mauvais sujets ; ce n'était que la lie de la nation, décorée du nom pompeux de volontaires. A ces troupes sans bravoure, sans énergie, sans caractère moral, la politique des Rois adjoignait des étrangers mercénaires, dont le service couteux pour l'Etat, humiliant pour les peuples, opprimait le pays pendant la paix, et, en temps de guerre, écrêmait pour ainsi dire la gloire de nos exploits qu'ils s'attribuaient toute entière. Comment dans un pareil état de choses, l'éloquence militaire eût-elle pu se faire entendre ; comment les chefs eux-mêmes, qui commandaient à *titre d'esclaves*, suivant l'énergique expression de Corneille (1), auraient-ils éprouvé ces nobles inspirations que nous admirons dans les guerriers de Rome ou de la Grèce? Quelle éloquence aurait pu animer des gé-

(1) *Polyeucte*, acte IV, scène II.

néraux, souvent efféminés à la cour, sans talent, sans connaissances acquises; imbécille mélange d'hommes d'intrigue, et de lâches soldats ?

Aussi ne voyons-nous dans l'histoire de France que de rares éclairs du génie de la parole, dans nos généraux les plus renommés. Louis XII, Henri IV, ont pu trouver dans leur cœur quelques nobles inspirations, mais c'est en vain que nous chercherions même chez eux une harangue militaire. Henri IV sut offrir son panache blanc pour point de ralliement ; mais je ne connais de lui qu'un beau discours, et il ne fut point prononcé sur le champ de bataille. Le mot si vanté de Louis XII : *Où irons-nous camper ? — Sur leur ventre !* me paraît une de ces fanfaronnades gigantesques, qui n'ont que l'apparence de la grandeur. L'instruction donnée par Chevert à un de ses officiers est beaucoup plus belle, plus expressive, plus naturelle ; mais c'est un trait, et rien de plus. Je ne puis donner le nom d'éloquence à un mot heureux placé dans la bouche d'un prince ou d'un soldat. Quel homme, dans le fort de la mêlée, dans un danger pressant, ne trouve pas une phrase énergique ? Mais composer un discours entier d'après les principes de l'art oratoire, l'approprier à l'intelligence du soldat, la remplir de ces images frappantes, de ces tableaux fortement colorés qui prennent d'assaut l'imagination de l'homme sans éducation, et accessible seulement aux impressions de la nature ; voilà ce que j'appelle l'éloquence ; voilà ce genre perdu depuis l'antiquité, et retrouvé par les généraux des armées nationales de France ; genre dont nous avons acquis d'admirables

lèbre. Elle est pleine de chaleur et d'harmonie. Je ne puis résister au désir de citer ces deux strophes :

Pour prix du sublime courage
Que sût déployer ton grand cœur,
L'Europe t'offrit son suffrage,
Et t'admira dans le malheur.
Pour prix d'une vertu si belle,
Notre gratitude éternelle
Te doit un hommage sacré.
J'entends la France qui s'écrie :
« Cambronne honora la patrie,
Que par elle il soit honoré.... »

Un jour l'impartiale histoire
Fière de signaler tes droits,
Eternisera ta mémoire,
Par le récit de tes exploits.
Son burin te sera propice,
Tu recevras de sa justice
Le gage le plus éclatant.
La vérité, *qui te contemple*,
T'ouvrira la porte du temple
Où la postérité t'attend.

— On lit dans un dictionnaire de jurisprudence, imprimé en 1763, au mot *Décapiter :* « C'est en France » la peine que l'on fait subir aux nobles condamnés » à mort, lorsque le crime n'est pas assez atroce pour » les dégrader de leur noblesse. Ce supplice ne fait » point déroger ; mais il n'est pas une preuve suffisante » de noblesse pour les descendans du décapité. »

— Voici en peu de mots l'état de situation des journaux de Paris :

Le *Journal des Débats* est aux abois. Le nombre

des abonnés qui ont abandonné cette feuille depuis qu'elle s'est donnée au ministère, s'élève, dit-on, à cinq mille. Ainsi s'explique le désespoir avec lequel elle poursuit, dénonce et calomnie les autres journaux. Dernièrement, dit-on, les propriétaires, effrayés de la diminution de leur dividende annuel, se réunirent en séance extraordinaire, afin de chercher s'il n'y aurait pas quelque moyen de réparer les pertes successives. On ouvrit divers avis sur les causes du départ des abonnés. L'un en accusait M. *Féletz*, dont les articles, par fois assez piquans, deviennent de plus en plus rares. D'autres opinaient pour le rappel de MM. *Dussault* et *Hoffmann*. Mais les plus ardens à la curée observèrent que le budjet de la rédaction étant déjà très-cher, il leur paraissait ridicule, et nullement raisonnable de l'augmenter, quand les profits diminuaient. Ces opinans et plusieurs autres se réunirent, pour déclarer que ce n'était ni l'absence de M. *Hoffmann*, ni celle de M. *Dussault* qui avait produit le mal, mais l'appel de M. *Maltebrun*, et la conservation de M. *Duviquet*. On avoua de plus, que les relations trop multipliées du rédacteur général avec certaine autorité, avaient déconsidéré la feuille. Enfin, il se trouva un honnête propriétaire qui prétendit que la chûte du journal était l'effet du système de calomnies, de délations et de diffamations qu'il avait adopté. A quoi d'autres répondirent que cela ne pouvait être, ce système n'étant pas nouveau; la preuve en était qu'au temps de sa prospérité, comme à celui de sa misère, le *Journal des Débats* avait constamment puni et calomnié les faibles, récompensé et flatté les forts.

dire avec orgueil : *Et moi aussi, je faisais partie de cette grande armée* qui entra deux fois dans les murs de Vienne, dans ceux de Rome, de Berlin, de Madrid, de Moscou; qui a délivré Paris de la souillure que la trahison, et la présence de l'ennemi y avait empreinte !..... »

Ne semble-t-il pas qu'on relit encore ces inscriptions des fêtes de Sparte,

Nous avons été jadis
Jeunes, vaillans, et hardis.

Ces images qui reportent les vieux soldats vers le passé, qui les font assister de nouveau en idée aux scènes de leur jeunesse, sont les plus magnifiques et les plus touchantes à la fois, que puisse offrir l'éloquence militaire. Ce sentiment, si propre à nous émouvoir, et si naturel au cœur de l'homme, a inspiré à M. Delille ces vers heureux par lesquels je termine cet article.

Ne vîtes-vous jamais aux bords de la Tamise,
Cette noble retraite aux vieux guerrier promise?
La jeunesse à ses yeux part, navigue, et revient;
Que fait le vieux nocher? Il voit, il se souvient,
Se rappelle les mers, les nations lointaines,
Ses dangers, ses combats, ses plaisirs et ses peines.
Il recommande aux vents les jeunes matelots,
Se rembarque en idée, et les suit sur les flots.

L'Imagination, chant VI.

LÉON THIESSÉ.

MOSAIQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Les réformes politiques ne s'établissent jamais sans secousses. Quand la majorité d'une nation réclame, les dépositaires du pouvoir sont autorisés à les satisfaire, ou plutôt ils le doivent, sans se laisser effrayer par des clameurs individuelles, par des oppositions particulières. Ils n'est pas possible, surtout quand il s'agit de changer ce qui existe, de réunir l'universalité des suffrages, parce que le bien des uns est le mal pour les autres. Mais la société ne pourrait subsister si les hommes, dont les intérêts sont en opposition avec la volonté publique, ne faisaient un perpétuel sacrifice; c'est pour eux une obligation rigoureuse. Ils se doivent contenter de ce qui contente les autres, sous peine de rébellion.

Telle est aujourd'hui la situation d'un parti faible par ses ressources actuelles, mais colossal par ses souvenirs. Nul ne refuse de reconnaître que les intérêts des anciens privilégiés n'aient été froissés. Mais tout le monde reconnaît aussi que ce fut un mal nécessaire. Il en est de l'ancienne noblesse comme d'un tyran dépossédé qui prétendrait ressaisir son autorité absolue, sous le prétexte que son désir comme son bonheur à lui est d'être le maître, et que tous les intérêts devant être respectés, le sien n'est pas plus méprisable que les autres. Ce tyran raisonnerait fort bien dans son sens; mais le peuple, en lui refusant la privilége de

Cette observation produisit un si grand effet, que l'opposant rougit de sa méprise, et qu'il fut décidé à l'unanimité que le *Journal des Débats* continuerait de calomnier; mais on ajouta qu'il était nécessaire de prendre un rédacteur indépendant, du moins en apparence, M. *Maltebrun* étant définitivement trop discrédité pour remplir ce rôle. Ce rédacteur serait chargé d'injurier et de dénoncer dans des articles d'une colonne et demie au moins, et trois fois par semaine, les autres feuilles, notamment la *Minerve* et le *Journal du Commerce*, vu que ces deux journaux ayant un nombre d'abonnés vraiment intolérable, c'était *commercialement* les plus dangereux, ce rédacteur fut choisi, On prit, dit-on, un jeune académicien anti-philosophe, qui n'a point pu prendre part à la révolution, vu qu'il est d'un âge trop peu avancé, et qui, s'il a vanté l'empire et même les cent jours, il ne l'a fait que sous l'anonyme, ce qui évidemment ne compte pas. Ce nouvel adversaire de la *Minerve* et du *Journal du Commerce*, est, ajoute-t-on, M. *R....-R.....tte*, écrivain et savant, dont le talent et la science sont nains et comme avortés; il hait la révolution, parce qu'il en a pris l'engagement; il tiendra sa parole, vu que la religion du serment est inviolable.

Ce jeune érudit a débuté il y a quelques jours; il a prouvé qu'en fait d'injures et de dénonciations, il devançait son âge. Son début, d'ailleurs, n'a point été heureux, on lui a reproché la faiblesse des couleurs; alors il a récidivé, et pour cette fois on a été content. Dans l'article qu'on lui attribue, les libéraux ne sont pas seulement des trompeurs et des traîtres, ce

sont des *assassins*, des *voleurs* et des *incendiaires*. Vous voyez que la lutte est engagée sur un ton de politesse qui fait plaisir. La sainte brutalité du jeune académicien mérite les plus grands éloges ; qu'il daigne donc agréer les nôtres. *Macte novâ virtute, puer, sic itur ad astra.*

— La *Quotidienne* va mieux que le *Journal des Débats;* indépendante pour la sottise, cette feuille posséde le rare avantage d'être fondée sur la crédulité et les préjugés. Il n'est pas un gentillâtre de campagne qui ne se crût *désannobli* s'il ne joignait à ses parchemins une collection de la *Quotidienne*. Au reste, ce journal n'est point mal fait dans son sens; sa couleur n'est pas douteuse. C'est bien franchement les dîmes et la féodalité qu'il sollicite avec une ferveur tout-à-fait jésuitique. Il a tant de peine à cacher son désir, que tout dernièrement, dans un de ces articles de concession qu'il consacre à la Charte, il voulait que la noblesse ancienne continuât d'être un corps intermédiaire entre le Roi et le peuple, maxime, comme on le voit, tant soit peu inconstitutionelle.

La *Quotidinne* reprochait il y a quelques jours aux rédacteurs du *Journal du Commerce* et n- la *Minerve* d'avoir servi Bonaparte. Elle oubliait que le sieur Mely-Jannin, l'un de ses rédacteurs, avait été l'un des prosateurs subalternes du *Journal de l'Empire;* que le sieur Sévelinges, jadis ultra-impérial et aujourd'hui ultrà-royaliste à ses gages, signalait périodiquement dans la *Gazette de France* son enthousiasme pour le grand homme. Elle oubliait que l'un de ses propriétaires. M. Michaud, a fait plus qu'un madri-

minelles, auraient de suite un peuple entier à combattre. On parle quelquefois de la difficulté de faire des levées en masse. J'en connais un bon moyen, c'est de menacer la Charte.

— Les nouvelles étrangères sont, depuis une semaine, d'une sécheresse vraiment désolante. On ne sait rien de nouveau sur l'Amérique méridionale, et sur les conférences d'Aix-la-Chapelle. Il paraît que décidément les États-Unis s'emparent des Florides; mais des journaux prétendent que cette occupation se fait d'accord avec l'Espagne. Ce dernier Etat est toujours monacal et despotique. Les élections anglaises sont achevées. Partout où le peuple a pu faire connaître sa volonté, on a élu des députés populaires. Ainsi les amis des ministres ne viendront plus nous dire que l'Angleterre approuve la tyrannie des Castelreagh et des Liverpool. On assure que le gouvernement de Buénos-Ayres a fait sommer, par un parlementaire, le gouvernement français de reconnaître cette république, sous peine de voir capturer tous ses vaisseaux. Cette nouvelle, si elle est vraie, doit effrayer vivement le commerce français.

— La plupart des feuilles se sont exprimées avec beaucoup de réserve, mais aussi avec beaucoup d'inexactitude sur ce qui s'est passé à Fribourg à l'occasion des jésuites, sur les prétentions et les intrigues de ces moines, dont l'ascendant est tel que les Suisses auront besoin de toute l'énergie de leur gouvernement pour y résister, quoique pour le mo-

ment leur principale demande ait été écartée. Premièrement, ces prétendus jésuites ne sont autre chose que des *Paccanaristes*, qui ont trouvé avantageux de prendre l'habit et la règle de Loyola, sans avoir rien de commun que l'esprit de domination avec la fameuse congrégation dont ils usurpent le titre. Ceux qui sont à Fribourg sont un ramas d'individus de toutes les nations, qui se mêlent de prêcher dans les campagnes, de convertir, quand ils le peuvent; s'efforçant de répandre parmi le peuple les principes les plus favorables au despotisme civil et religieux, le respect aveugle pour l'autorité absolue, l'intolérance, l'horreur pour les lumières et pour toute espèce d'innovation. C'est précisément-là ce qui les rend recommandables aux yeux des fanatiques, et d'une classe de gens dont les réactions de 1814 n'ont pas encore complettement rempli les espérances. Les uns voient dans ces moines les restaurateurs des *bonnes études*, des *saines doctrines*, c'est-à-dire de l'antique ignogrance, des vieux préjugés; les autres voient en eux les appuis de l'oligarchie héréditaire, les ennemis naturels de toute institution libérale et républicaine. Tous ces motifs réunis ont déterminé un certain parti à faire proposer au grand-conseil de rétablir la compagnie de Jésus dans ce canton, en conséquence, de faire concéder aux frères *Paccanaristes*, successeurs des anciens jésuites, tous les biens, revenus et droits quelconques dont jouissaient leurs prédécesseurs, notamment de les mettre en possession du collége de Saint-Michel et de ses biens, lesquels vont au-delà de trois millions de France. Une fois établis de la sorte,

gal pour le roi de Rome, qui lui en fit témoigner sa solide reconnaissance.

La *Gazette de France* se meurt d'inanition. On assure que ses rédacteurs, et même sa rédactrice maigrissent à vue d'œil. Quelques-uns d'entre eux seraient même dans ce moment presque diaphanes, si leur pitance ne se fut trouvée tout près du quai Voltaire. Sans MM. Colnet et Rougemont, la gazette serait enterrée. M. *Lourdoucix* servirait de pierre sépucrale. Malgré MM. *Colnct* et *Rougemont*, et grâce au dit M. *Lourdoucix*, la Gazette approche du terme de sa carrière. *De profundis.*

Le *Journal du Commerce* est plein de santé. Il s'avance à pas de géant, et déjà surpasse tous ses rivaux. Les malveillans accusent de son succès le *Journal des Débats* et la *Quotidienne.*

Le *Journal Général* est l'image du talent malheureux. Cette feuille dont la rédaction laisse assez peu de chose à désirer, dont l'esprit est excellent, sent toujours les atteintes de son ancienne réputation. Elle ressemble à l'apôtre saint Paul; on se souvient, malgré sa conversion, qu'elle fut jadis livrée à des folies de jeunesse. Espérons cependant que le public qui a si peu de mémoire pour tant de choses, en aura un peu moins pour le *Journal Général.* Tout le monde sait qu'il compte parmi ses rédacteurs M. Benjamin-Constant; ce devrait être une raison suffisante pour qu'il prospérât.

Le *Journal de Paris* ne peut résister à sa *petite chronique.* La constitution la plus robuste succom-

berait sous une maladie aussi grave. Comment le *Journal de Paris*, dont l'existence est si délicate pourrait-il lui survivre ?

Les *Annales* sont toujours sur le marché public. On assûre que si la vente ne se fait pas à l'amiable ; elles seront mises à l'encan, sur la place Saint-Sulpice. afin de faciliter le débit de cette denrée, la *mère Michel* renonce à sa rédaction.

Quant au *Moniteur*, au *Journal des Maires*, au *Courrier des Spectacles*, aux *Affiches Parisiennes;* on peut tout dire en un mot : *Néant*.

ÉPIGRAMME

Distique latin sur l'Angleterre.

Anglia, vicisti, profuso turpiter auro;
Armis pauca, dolo plurima, jure nihil.

Traduction.

Anglais, de vos succès, voilà le vrai moyen;
L'or fit tout, l'art beaucoup, le fer peu, le droit rien.

LE JOURNALISTE.

Non. Est-ce que ma cause est injuste ou douteuse?

L'AMI.

J'en demeure d'accord : mais la brigue est fâcheuse,
Et.....

LE JOURNALISTE.

Non, j'ai résolu de n'en pas faire un pas.
J'ai tort ou j'ai raison.

L'AMI.

Ne vous y fiez pas.

LE JOURNALISTE.

Je ne remuerai point.

L'AMI.

Votre partie est forte,
Et peut, par sa cabale, entraîner....

LE JOURNALISTE.

Il n'importe.

L'AMI.

Vous vous trompez.

LE JOURNALISTE.

Soit. J'en veux voir le succès;

L'AMI.

Mais.....

LE JOURNALISTE.

J'aurai le plaisir de perdre mon procès.

L'AMI.

Mais enfin.....

LE JOURNALISTE.

Je verrai dans cette plaiderie,
Si les hommes auront assez d'effronterie,
Seront assez méchans, scélérats et pervers,
Pour me faire injustice aux yeux de l'univers.

L'AMI.

Quel homme!

LE JOURNALISTE.

Je voudrais, m'en coûtât-il grand' chose,
Pour la beauté du fait, avoir perdu ma cause.

**** Nous avons soin de citer Molière et le *Misantrope*, dans la crainte que quelque procureur du Roi nous accusant d'être les auteurs des vers ci-dessus, prétendît qu'ils ont été faits au sujet de deux ou trois procès jugés dans notre voisinage.

— On publie dans ce moment un petit recueil de contes arabes très-intéressant. En voici le titre : *Les sept journées suivies du faux azrael*, contes, traduits par M. F. Y. Mayeux. (1) Les amateurs de ce genre d'ouvrage trouveront de quoi s'y récréer.

— M. Naudet, auteur de plusieurs fables insérées dans les *Lettres Normandes*, m'a adressé la lettre suivante :

Paris, 7 août 1818.

Monsieur,

Dans l'avant-propos qui précède le recueil de ses fables, M. Gosse prévient le public que celle intitulée le *Perroquet* a été lue deux fois à la société philotechnique, quatre mois avant l'insertion dans les *Lettres Normandes* d'une fable de moi sur le même sujet. On pourrait conclure de cet avis que je me suis tellement rencontré avec M. Gosse, qu'il a voulu éloigner de lui une idée de plagiat qui retomberait nécessairement sur moi ; mais, après avoir lu sa fable et la mienne, on se convaincra qu'elles diffèrent autant dans le but que dans l'action et dans la moralité. Au surplus, quelque rapprochement que l'on puisse faire

(1) 2 vol.; chez Ferra, rue des Grands-Augustins, n° 25.

Nous terminions ce numéro, quand nous avons reçu une assignation de la part de madame Chappedelaine, qui a rendu plainte en calomnie contre nous, et qui fonde cette plainte sur ce que nous avons annoncé l'arrestation de son mari. C'est probablement une plaisanterie ou une mystification ; car nous n'avons rien dit que tous les journaux censurés n'aient annoncé et augmenté. M. Chappedelaine est arrêté, aux termes mêmes de la plainte ; c'est un fait, et nous l'avons pu rapporter sans calomnie. Annoncer qu'il est *compromis* dans cette affaire, cela veut-il dire qu'il est coupable d'un crime affreux ? En vérité, il y a de la déraison à se défendre contre une attaque aussi peu fondée. Le texte de l'assignation fait assez voir combien la plainte est dénuée de toute apparence de vérité.

Le voici :

« L'an mil huit cent dix-huit, le cinq août, à la requête de M. le vicomte de Chappedelaine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de différens autres ordres, maréchal-de-camp en demi-solde, *actuellement détenu dans la prison de la Conciergerie du Palais,* dont la demeure est à Paris, cloître Saint-Honoré, hôtel de Nantes, n° 9, poursuite et diligence de madame la vicomtesse de Chappedelaine, demeurant avec son mari, et de lui autorisée, pour lesquels domicile est élu en leur demeure, j'ai, Jean-Baptiste-Charles Deletain, huissier-audiencier au tribunal de première instance du département de la Seine, séant

à Paris, y demeurant, rue Saint-Jacques, n° 12, quartier de la Sorbonne, patenté, le 24 février dernier, n° 6, 5e classe,

Soussigné, donné assignation au sieur *Plassan*, imprimeur d'un ouvrage ayant pour titre : *Lettres Normandes, ou Petit Tableau moral, politique et littéraire*, demeurant à Paris, rue de Vaugirard, n° 15, audit domicile, en parlant au portier de ladite maison, ainsi déclaré ;

A comparaître en personne, le 11 août présent mois, dix heures du matin, pardevant M. le président et messieurs les juges composant la sixième chambre du tribunal civil, jugeant en police correctionnelle, au Palais de Justice, à Paris, pour répondre sur et aux fins de la plainte en calomnie que le sieur vicomte de Chappedelaine entend rendre contre l'assigné, et ouïr les conclusions qu'il prendra ;

Consistant, ladite plainte, en ce que ledit sieur Plassan a imprimé un ouvrage intitulé : *Lettres Normandes, ou Petit Tableau moral, politique et littéraire*, tome 3, livre 2 ; qu'à la page 68, on trouve un article ainsi conçu : *Des bruits relatifs à la conspiration ont pris une consistance qui ne permet* (1) *plus d'en douter ; on prétend avoir la certitude qu'une foule d'arrestations ont été faites ; on cite, parmi les personnes compromises, MM. Romilly, Songis, Chappedelaine, etc., etc., et beaucoup*

(1) Il est remarquable qu'en transcrivant ce passage, on a oublié le mot *presque*, qui change entièrement le sens de la phrase. Il faut : *qui ne permet presque plus d'en douter*. (*Note du Rédacteur.*)

d'autres; M. Martainville, ajoute-t-on, a subi un interrogatoire; plusieurs personnes ajoutent que le général Canuel ne se montrera pas au tribunal, où il a appelé M. Sainneville en calomnie, et expliquent cette absence d'une manière qui ne ferait pas d'honneur au général : on va jusqu'à colporter des listes de proscription, dans lesquelles les libéraux ne sont pas oubliés. Qui nous donnera la clef de tous ces mystères? Outre que l'auteur ne veut plus qu'on doute de la conspiration (2), puisqu'il dit qu'il n'est plus permis d'en douter; outre qu'il présente comme coupables (3) d'un crime affreux des hommes arrêtés, mais qui peut-être ne seront même jamais prévenus, il donne comme certain qu'on colporte des listes de proscription, qu'il attribue (4) *apparemment* à ceux qu'il a nommés. Où sont-elles? où les a-t-il vues? Il est clair que cet auteur n'avait d'autre vue que d'animer le peuple contre les personnes arrêtées, et de le pousser *à commettre un nouveau 2 septembre* (5); attendu que ces imputations

(2) L'auteur n'a point prétendu qu'elle était certaine, puisqu'il a mis *presque plus*, etc. (*Note du Rédacteur.*)

(3) Il les présente seulement comme arrêtés; ce n'est pas comme on le sait une calomnie. Les journaux ont dit la même chose, et dans des termes plus forts. (*Idem.*)

(4) Ce mot *apparemment* est digne de remarque. Ainsi ce n'est qu'apparemment que nous avons calomnié M. Chappedelaine. (*Id.*)

(5) C'est ici que nous-mêmes sommes calomniés, car il est faux que nous ayons dit cela. Certes, cette interprétation tend à nous vouer au mépris et à la haine de nos concitoyens; et elle est dénuée de fondement. (*Idem.*)

constituent le délit de calomnie; qu'un auteur, aux termes de l'art. 368 du Code pénal, ne peut s'excuser en prétendant qu'elle résulte d'une rumeur publique, ou qu'elle est extraite des papiers étrangers ;

Voir adjuger à M. le vicomte de Chappedelaine ses conclusions, qui tendent à ce que le susnommé soit déclaré coupable de calomnie, conformément aux articles 367 et 368 du Code pénal ; qu'il lui soit fait défenses de récidiver, sous plus grandes peines ; que, pour réparation, il soit condamné en *dix mille francs* de dommages et intérêts, dont le plaignant se réserve de faire emploi en actes de charité; que l'ouvrage, contenant des calomnies, soit supprimé ; qu'il soit fait défenses à tous libraires de le vendre ; que le plaignant sera autorisé à le faire saisir, s'il est exposé en vente ou en lecture ; que le jugement à intervenir sera inséré dans tous les journaux de Paris et des départemens, au nombre de dix mille exemplaires, le tout aux frais du susnommé; lequel sera encore condamné en tous les dépens, sous la réserve de se pourvoir contre l'auteur de ce libelle, contre les fauteurs et complices de cette calomnie ; et j'ai, audit sieur Plassan, en sondit domicile, et parlant comme dessus, laissé cette copie. Le coût est de cinquante centimes, non compris déboursés (6)).

La vicomtesse DE CHAPPEDELAINE, *fondée de pouvoirs de mon mari.*

DELETAIN.

---

(6) Ces conclusions sont modérées ! (*Note du Rédacteur.*)

LETTRES NORMANDES.

> Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
> Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.
>
> Voltaire.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Pamphlet de M. de Châteaubriand, pair de France, Sur les affaires du moment. — *Spectacles.* — *Essai historique sur la puissance temporelle des papes, et sur l'abus qu'ils ont fait de leur ministère spirituel.* — *Politique extérieure et Chronique scandaleuse.*

LETTRE V.

Paris, le 21 août 1818.

Pamphlet de M. de Châteaubriand, pair de France,
Sur les affaires du moment.

Voila encore M. de Châteaubriand ! Cet infatigable défenseur de la cause ultrà-royaliste est toujours là quand son parti a besoin d'une plume pour le défendre. Achille nouveau dans l'arêne littéraire et po-

litique, son ambition est toujours de s'avancer au premier rang. Il semble dire comme le rival d'Hector:

> J'aurais trop de regret si quelqu'autre guerrier
> Au rivage troyen descendait le premier.

Aujourd'hui la nouvelle d'une conspiration attribuée aux royalistes, la publication de la *Note secrète*, sont les deux causes qui ramènent M. de Châteaubriand sur la scène. Il s'indigne de voir que l'on suppose qu'un royaliste puisse être un conspirateur; il condamne plusieurs écrivains, parce qu'ils ont ajouté foi à la rumeur publique, confirmée par un certain nombre d'arrestations; il s'empresse de déclarer que la conspiration n'existe pas, et qu'elle n'est qu'une invention sortie de la tête des libéraux. Il n'y voit qu'une vengeance de ce qu'il appelle les jacobins, coupables, selon lui, de la conspiration plus réelle de Lyon. Ainsi, du même trait de plume, le noble pair donne un injurieux démenti au gouvernement, qui, dans les journaux censurés, a déclaré qu'il existait une conspiration; et aux hommes revêtus d'un caractère officiel, tels que le duc de Raguse, qui n'ont vu dans les troubles de Lyon que l'infâme ouvrage d'un parti détrôné. Sans juger nous-mêmes ni l'une ni l'autre conspiration, nous ne pouvons nous empêcher de voir une légèreté bien répréhensible, ou une mauvaise foi bien coupable, dans la conduite du chantre d'*Atala*.

M. de Châteaubriand n'offre d'autre preuve de l'innocence des hommes désignés à la justice, que leur

conduite antérieure. « Défenseurs du trône, dit-il, depuis vingt-cinq ans, ils ne veulent pas le renversement du trône. » Il y a ici une confusion de mots qui produit une confusion d'idées. Le trône que ces messieurs prétendent avoir défendu, et le trône qu'on les accuse d'avoir voulu renverser, ne se ressemblent pas du tout. Ce qu'ils ont prétendu défendre, ce fut le pouvoir absolu ; ce qu'ils sont accusés de vouloir renverser, c'est le trône constitutionnel. Depuis vingt ans leur bravoure ne fut autre chose qu'un calcul d'intérêt et de vanité; s'ils ont conspiré, leur conduite n'est encore qu'un calcul du même genre. Dans la Vendée, à Quiberon, dans l'armée de Condé, ils voulaient défendre leurs châteaux, et ressusciter leurs priviléges. En supposant qu'ils conspirent, leur but est encore le même. Il y a dans leur manière d'agir de l'unité et de la constance. Conspirateurs contre la liberté du peuple depuis 1789, ils se retrouvent conspirateurs en 1818, car les mêmes motifs existent; ils sont même plus puissans, puisque cette liberté, qui n'était alors qu'une lointaine espérance, est aujourd'hui une réalité durable.

Il faut voir M. le vicomte de Châteaubriand s'attendrir sur le sort des royalistes, et exprimer cet attendrissement en invoquant les souvenirs et les anniversaires. « On arrête, dit-il, un brave militaire, l'anniversaire du jour où son père et son grand-père périrent les premiers pour la monarchie. » Sans doute les services d'une famille doivent jeter quelque lustre sur ses rejetons, s'ils sont dignes d'elle; mais s'ils conspirent lorsque leurs pères étaient fidèles; s'ils trahissent lorsque leurs pères étaient bons citoyens, à quoi sert cet

échafaudage de souvenirs? L'illustration de leurs aïeux devient, suivant l'expression de Salluste, un flambeau qui éclaire leur honte. Rien de si touchant que les anniversaires; mais on se souvient que la justice de Henri IV livra Biron à l'échafaud, à-peu près le même jour où Biron avait fait des prodiges de valeur au siége d'Amiens. Le crime de Biron était d'avoir vendu la France à l'étranger; et malgré la clémence du meilleur des rois, Biron dut expier sa faute.

Le noble pair, toujours fidèle à ses principes de tout accorder aux royalistes, et de tout refuser au reste de ses concitoyens, déclare que les royalistes sont les plus honnêtes gens de la France. Cette condamnation de tant de Français qui n'ont eu l'honneur ni d'être vendéens ni d'avoir émigré, n'est pas digne de l'écrivain qui a si bien peint la justice divine et la justice humaine.

Mais cherchons donc ce qu'ont fait ces royalistes, pour que le monopole de la loyauté leur soit accordé aux dépens des autres Français? Ce sont eux qui ont sollicité les premiers la révolution; ce sont eux qui, par une opposition intéressée, l'ont rendue si sanglante; ce sont eux qui, par leur lâche abandon, ont conduit Louis XVI à l'échafaud; ce sont eux qui ont soulevé l'Europe contre leur patrie; ce sont eux qui ont jonché les plaines de la Vendée des cadavres de leurs concitoyens. Enfin ce sont eux, qui, prostituant leur caractère dans les anti-chambres de Bonaparte, ont contribué à l'appesantissement de son despotisme, dont ils s'étaient faits les valets. Ne sont-ce pas les royalistes qui ont perdu la restauration de 1814, qui, par leurs

perpétuelles injustices, par leurs imprudentes clameurs, ont mécontenté le peuple, et favorisé le 20 mars? Où étaient-ils ces braves et loyaux champions de la fidélité, lorsque Bonaparte, avec onze cents hommes, s'avançait audacieusement sur le territoire? Comment ne se sont-ils retrouvés que pour émigrer une seconde fois, lorsque la résistance était si facile? On ne les a plus revus qu'à la fin de 1815, et c'est alors que leur *honnête* caractère s'est manifesté dans la chambre qu'ils avaient envahie; aujourd'hui encore, ne sont-ce pas ces *honnêtes gens* qui sèment les méfiances, qui agitent les provinces, qui, dans tous les lieux, à tous les momens, entravent l'autorité royale, s'insinuent jusque dans les tribunaux et les églises, et font parler les lois humaines et les lois divines en faveur du despotisme? Voilà ces *honnêtes gens* que M. de Châteaubriand nous offre comme modèles, et auxquels il est douteux qu'il croie lui-même.

Dans une de mes précédentes lettres, je m'étais étonné que M. de Châteaubriand repoussât l'honneur d'avoir écrit la *Note Secrète*. Il me semblait que si véritablement ce n'était pas lui qui eût composé ce mémoire, le coupable avait été son très-fidèle imitateur. En effet, comme je l'ai dit, la *Note* n'est qu'une paraphrase *du système suivi par le ministère*. Le style est à-peu-près pareil; les raisonnemens sont de la même force. La doctrine de M. de Châteaubriand, relativement à ces honnêtes royalistes qui ne se trouvent nulle part, quoiqu'il les voie partout, se représente tout entière dans l'ouvrage que le *Times* lui attribuait. On y voit dominer ce désir effréné du pouvoir qui forme le

caractère principal de la classe privilégiée ; à moins que M. de Châteaubriand n'eût rencontré un auteur chargé de le recommencer, il me paraissait impossible qu'il ne fût pas pour quelque chose dans la *Note secrète*.

Quelle opinion dois-je prendre aujourd'hui, que je vois le même écrivain dire au public, « *je n'ai pas fait la Note, mais je l'approuve. Ses principes sont les miens ; elle est française et patriotique.* Après ce singulier aveu, on doit être persuadé que l'attaque dirigée par le noble pair contre le *Times* n'aura point de suites. On n'a jamais appelé calomnie une imputation honorable, quoique fausse. Et M. de Châteaubriand aurait d'étranges idées, s'il donnait le nom de calomniateur à l'écrivain qui lui attribua un acte digne d'éloges. Aussi, n'ai-je aucune crainte d'être moi-même compromis, en avouant que la *Note secrète* m'a toujours paru digne du patriotisme de M. de Châteaubriand.

Qu'y a-t-il en effet à reprocher à cette *Note* tant calomniée ? Si l'auteur examine s'il ne serait pas bon de partager la France, il ajoute que son sang se soulève à cette idée. Il eût sans doute pu s'épargner cette crise, en n'élevant point une question oiseuse et antinationale ; mais, puisqu'il la résout négativement, qu'a-t-on à lui reprocher ? Si un fils examinait s'il doit tuer sa mère, et qu'après de mûres réflexions il se résolût à n'en rien faire, ne serait-ce pas un bon fils, et son exemple ne devrait-il pas être offert aux familles ?

La *Note secrète* n'examine pas seulement s'il faut partager la France, elle demande s'il ne serait pas

utile de *chasser la dynastie des Bourbons*, et de détruire le système représentatif. Quel crime, dira encore M. de Châteaubriand, y a-t-il à élever ces questions, puisqu'on les résout négativement?

L'auteur de la *Note* cherche ensuite à persuader aux alliés qu'ils ne doivent quitter la France qu'à de certaines conditions, le renversement du ministère, par exemple. Cette proposition pourrait paraître mal sonnante, si M. de Châteaubriand, qui est infaillible, ne l'approuvait. On demanderait, si donner aux alliés de semblables conseils, ce n'est pas les porter à s'immiscer dans notre gouvernement; et une fois la maxime admise, il s'agirait de savoir si celui qui la produisit le premier fut français et fidèle à son Roi. Mais un arrêt de M. de Châteaubriand peut-il souffrir quelque discussion?

En conscience, si l'on voulait employer des formes plus sévères, on pourrait devancer le jugement que porteront les Français sur des opinions aussi coupables, sur des éloges aussi peu dignes du caractère d'un homme public. Quoi! M. de Châteaubriand approuve la *Note secrète!* Quoi! ce chevalier français vante l'acte le plus déloyal qui ait été commis depuis vingt ans! Quoi! ce défenseur de la légitimité fait l'apologie d'un ouvrage dans lequel on met la légitimité en question? Cet écrivain, qui dénonce tant d'ouvrages libéraux, usurpe le vil rôle de panégyriste des ennemis de sa patrie. De la même main qui aujourd'hui prépare une histoire de France, qui secoue la poussière des archives de nos rois, qui recherche l'origine de la famille de Saint-Louis, il repousse toutes les notions de fidélité, il sollicite des

renversemens, il vante un écrit dans lequel on ne sait ce qu'il y a de plus blâmable, ou du fait ou de l'intention. Enfin il fait l'apologie de la rébellion qui fit périr les Biron, les Montmorency, et tant d'autres illustres coupables. Que serait-on obligé de penser de cet écrivain célèbre, si l'on n'avait la consolante idée que sa conduite est l'effet d'un système depuis long-temps adopté, et que lui-même ne pense pas un mot de ce qu'il dit? J'aime mieux voir dans M. de Châteaubriand un sophiste de mauvaise foi, qu'un traître et un ennemi de la France. Je le juge d'ailleurs d'après lui-même. Ne dit-il pas dans un livre qu'il a peut-être oublié : « Les hommes sont si vains, si faibles, que souvent l'envie de faire du bien leur fait avancer des choses dont il ne possèdent pas la conviction ; et, après tout, je ne sais si un homme est jamais parfaitement sûr de ce qu'il pense réellement (1). »

LÉON THIESSÉ.

---

(1) *Essai historique, politique et moral sur les révolutions*, tom. II, pag. 549. (Cet ouvrage fut publié à Londres en 1796.)

SPECTACLES.

Le Chevalier d'industrie n'a pas eu beaucoup plus de succès à sa reprise que dans sa nouveauté : le public n'a pas su gré à l'auteur de quelques corrections de détail qui laissent subsister le vice inséparable du sujet. Son chevalier de Saint-Remy n'inspire que le mépris : or, le mépris est un sentiment dans lequel l'ame ne peut se complaire, et qui par conséquent ne doit pas être mis en jeu comme ressort dramatique. L'auteur du *Tartufe* a peint son personnage avec d'autres couleurs : si Tartufe n'eût été qu'un scélérat toujours maître de lui, sa présence eût continuellement attristé la scène ; mais il est amoureux, cette passion l'égare et rompt tous ses desseins ; nous rions de voir tomber dans les filets d'une femme ce fourbe si habile. Le ridicule prévient le dégoût. C'est ainsi que la comédie châtie le vice ; elle le raille, elle ne le flétrit pas : son arme est une verge légère et non un fer brûlant.

Quelques journaux avaient querellé Cossard à cause de sa petite taille : pour fermer la bouche à la critique, les comédiens ont fait débuter un acteur de cinq pieds six pouces : Grandville est un comédien parfait sous le rapport des proportions physiques. Il ne lui manque rien pour bien jouer la statue dans le festin de Pierre.

Mademoiselle Bourgoin continue à jouer les coquettes comme si elle n'avait jamais été ingénue. A propos du

changement d'emploi de Mademoiselle Bourgoin, il faut que je la complimente sur un autre changement opéré en elle. Elle est, assure-t-on, devenue libérale, patriote! *quantùm mutata!* Mais oublions ses premières erreurs, et réjouissons-nous, comme le père de famille, au retour de l'enfant prodigue. La conversion d'un seul pécheur apporte plus de joie dans le ciel, que la persévérance de cent justes.

Le Théâtre-Français a sans doute renoncé aux espérances qu'il avait mises en Mademoiselle Corneille. Cette jeune personne n'a retiré de ses débuts à Versailles qu'une leçon cruelle : puisse-t-elle au moins en profiter, et ne pas compromettre de nouveau le nom qu'elle porte!

Les comédiens se hâtent lentement de mettre en scène *Camille*, tragédie de M. Lemercier. On dit que l'auteur hardi de tant d'innovations dramatiques, fait apporter sur la scène la balance de Brennus; nous verrons placer dans l'un des bassins l'or des vaincus, et dans l'autre l'épée du vainqueur. Le terrible *Væ victis* retentira aux oreilles des spectateurs français : Camille arrivera, renversera l'ignominieuse balance, et je garantis le succès de la scène. On assure que si cette tragédie réussit, les comédiens en iront donner cet automne quelques représentations à Aix-la-Chapelle.

Les représentations du *Chaperon rouge* ont été interrompues au grand préjudice du caissier de Feydeau; mais elles viennent d'être reprises. On sait qu'un traité avait été fait avec Martin; portant qu'il renoncerait, moyennant dix mille francs, à son voyage pour cette

année ; mais le traité ne portait pas qu'il renoncerait aux indispositions ; et, en conséquence, voilà Martin grièvement malade, et le chaperon au crochet. Il s'est tout-à-coup rétabli comme par enchantement. Messieurs les sociétaires ne nous ont pas encore dit combien leur coûte la santé de leur *cher* camarade.

Pour combler le vide que laissait l'absence de ce précieux talisman, M. Mengal s'est élancé de l'orchestre sur la scène. M. Mengal, qui sait tirer du cor des sons si doux et si purs, a eu l'ambition de se faire applaudir comme compositeur ; il s'est associé un auteur inexpérimenté comme lui. M. de Kock avait averti le public, par la voie des journaux, que sa pièce, la *Nuit au Château*, avait quelque conformité avec la *Journée aux Aventures*, jouée précédemment au même théâtre, quoique reçue postérieurement. Je l'ai déjà dit, ces préfaces sont au moins superflues ; le public n'en tient pas compte : il donne son suffrage à celui qui sait mieux lui plaire, et n'a nul égard au droit d'aînesse. Si donc *la Nuit au Château*, malgré les invraisemblances et le peu d'intérêt du sujet, a obtenu quelques applaudissemens, les auteurs ne les doivent pas à la priorité qu'ils réclament, mais à plusieurs morceaux agréables de la partition.

Les comédiens de l'Odéon se reposent sur les lauriers de M. Merville. Depuis la *Famille Glinet*, ils n'ont pas donné une seule nouveauté ; ils semblent vouloir adopter le système des reprises, qui ne réussit guère, même à leurs aînés. Qu'ils prennent garde de se laisser énivrer par un succès qui n'est pas leur ouvrage. Qu'ils songent qu'ils ne peuvent soutenir la concurrence de

leurs rivaux qu'en les gagnant de vîtesse et d'activité. Pourquoi ne s'occupent-ils pas à recomposer leur troupe? pourquoi ont-ils laissé engager Perlet à Bruxelles? pourquoi n'ont-ils pas enrôlé mademoiselle Anaïs? La comédie de M. Merville usée, que leur restera-t-il? Moi, répondra M. Picard.

La *Famille Glinet* vient de subir l'épreuve de l'impression. Cette épreuve ne lui fera perdre que peu de chose de sa brillante fortune. Les connaisseurs apprécieront la franchise, le naturel, la verve du style. Cependant une critique sévère relèvera de trop nombreuses incorrections, quelques plaisanteries peu dignes du sujet, et des effets du théâtre obtenus aux dépens du bon goût. Je cite un exemple. Paghéra demande à Henri Glinet des nouvelles de son père qui est médecin. Henri répond qu'il est en voyage.

PAGHÉRA.

Ses malades ont dû souffrir de son absence.

HENRI.

Ses malades? C'est là, morbleu, qu'était la chance,
A quitter ses foyers. Plusieurs.....

PAGHÉRA.

Auront péri!

HENRI.

Ah! ne m'en parlez pas, mon cher, ils ont guéri,
Sans remèdes encore.

PAGHÉRA.

Ah! la chose est criante.
C'est pour la médecine une injure sanglante.

Ce dialogue est ordinairement applaudi au théâtre et fait rire ; mais c'est ici qu'un auteur riche de véri-

tables richesses devrait sacrifier des ressources mesquines. Outre que cette plaisanterie n'a rien en elle-même de neuf et de piquant, elle est déplacée dans la bouche d'un fils qui parle de son père, et elle jette du ridicule sur le personnage de Charles Glinet, qui joue un beau rôle dans le reste de la pièce. Cette tache et quelques autres de même espèce disparaîtront sans doute à la seconde édition.

Le Vaudeville est près de succomber à la maladie de langueur qui le consume. Les Variétés sont menacées du même mal. Il faudrait, pour rendre à ces deux théâtres leur première santé, leur rendre les auteurs et les acteurs qui les nourrissaient. L'intérêt bien entendu de ces Messieurs leur conseille de renoncer à je ne sais quelles prétentions, à je ne sais quelles rancunes. Qu'ils se souviennent de la fable des membres et de l'estomac.

Rien de plus trivial, de plus insipide que *les Deux Miliciens* joués dernièrement aux Variétés. Le bruit a couru que M. Merville avait participé à cette méchante œuvre. Peut-être a-t-on espéré que le nom d'un auteur qui venait en quelque sorte de relever les ruines de l'Odéon, opérerait le même prodige en faveur du théâtre voisin. Vain espoir! le seul nom de M. Maréchal a été révélé au public. Un acteur nouveau, Saint-Félix, s'est emparé de quelques-uns des rôles de Potier; il s'évertue à prendre aussi sa voix, ses gestes, et jusqu'à l'expression de sa figure. Il imite Potier à peu près comme Laporte imite Talma; il a l'air de se moquer de lui.

C'était peu pour le théâtre de la Porte-Saint-

Martin d'avoir enlevé aux Variétés son meilleur acteur; voilà qu'il vient de s'approprier une pièce du Vaudeville, *le Nécessaire et le Superflu*. L'*Azenda* de M. Caigniez est à peu près le même personnage que l'Arlequin de M. Dumersan, avec les seules différences qui doivent distinguer un mélodrame et un vaudeville. Ce dernier emprunt est du superflu, et du superflu inutile pour ce théâtre; mais ce qui lui est indispensablement nécessaire, et ce qui lui manque encore, à sa honte, c'est un mélodrame qui rappelle le procès de Rhodez. Quoi! tous les théâtres des boulevarts ont leur *Maison Bancal*, excepté celui de M. Saint-Romain! Il vient de se laisser devancer par la *Gaîté*. La *Chapelle aux Bois* égale au moins en horreurs le *Château de Paluzzi;* et M. Pixérécourt pourrait contester à MM. Boirie et Melesville l'honneur d'avoir approché le plus près de la vérité, comme les deux artistes qui ont peint le portrait de madame Manson se disputent le prix de la ressemblance.

Le *Songe* épouvante tous les soirs les habitués de l'*Ambigu-Comique;* le plaisir de la représentation se prolonge même pour eux fort avant dans la nuit, car il n'est guère possible de n'en pas rêver. Je connais un petit garçon qui, depuis qu'on l'a mené voir le *Songe*, tremble de peur quand il aperçoit la lune; elle lui rappelle le troisième acte du mélodrame. On sait avec quel art est imité l'effet de cet astre mystérieux, qui tantôt paraît au milieu d'un ciel pur; tantôt, se retirant derrière un nuage,

Semble cacher d'effroi sa tremblante lumière,

au moment où un assassin, tourmenté par ses remords, vient endormi sur la scène avouer son crime. Si le frissonnement qui me saisit moi-même à ce souvenir, me laissait la liberté de faire une légère critique, je reprocherais à l'auteur de n'avoir pas tiré un parti plus direct de ce clair de lune; il ne sert en rien à l'action de la pièce, et aux révélations de son somnambule, qu'il y ait de la lune ou qu'il n'y en ait pas. Il faut en convenir, le clair de lune est un véritable hors-d'œuvre; il me rappelle ce pont superbe auquel il manque une rivière.

HISTOIRE.

Essai historique sur la puissance temporelle des papes, et sur l'abus qu'ils ont fait de leur ministère spirituel. Quatrième édition, revue, corrigée et augmentée.

Dans un moment où les concordats sont, pour ainsi dire, à l'ordre du jour, où différens états croient encore à la nécessité de ces transactions avec la cour de Rome, et où l'on annonce que la France vient d'y envoyer un nouveau négociateur, rien n'était plus à propos sans doute que de reproduire l'ouvrage dans lequel la conduite patente et secrète de cette cour, depuis son origine jusqu'à ces derniers temps, est exposée avec le plus de précision et de clarté.

Ce n'est ni par des déclamations, ni par des raison-

nemens abstraits, que l'auteur combat les prétentions ultramontaines; c'est par les faits. Il est donc impossible de lui appliquer le reproche banal d'irréligion ou de philosophie. « Quiconque, dit-il, a lu l'évangile, sait que Jésus-Christ n'a fondé aucun pouvoir temporel, aucune souveraineté politique. Il déclare que son royaume n'est pas de ce monde; il avertit ses apôtres de ne pas confondre la mission qu'il leur donne avec la puissance que les princes de la terre exercent. Saint Pierre et ses collègues sont envoyés, non pour gouverner, mais pour instruire..... Loin de s'ériger en rivaux du pouvoir civil, ils en proclament, au contraire, l'indépendance et les droits sacrés..... »

Cet ordre des choses dura pendant les trois premiers siècles du christianisme. Les églises n'étaient alors que des associations particulières, étrangères au système politique. Pourquoi n'ont-elles pas persévéré dans cette modeste existence? pourquoi sont-elles sorties de l'esprit de leur institution, pour adopter une théocratie universelle? Des intérêts humains ont pu seuls déterminer cette métamorphose; et, de tous les phénomènes moraux, c'est peut-être celui dont il importe le plus de rechercher les causes et de considérer les résultats.

L'auteur, très-orthodoxe, de l'ouvrage dont il s'agit ici, en s'élevant contre la puissance temporelle des papes, admet comme la plupart de ceux qui ont écrit, ou qui écrivent encore sur cette matière, la légitimité de leur puissance spirituelle. Ils ne voient pas ou ne veulent pas voir que l'une est la conséquence naturelle de l'autre, et que le premier point une fois ac-

cordé, il est impossible d'échapper aux conséquences.

En effet, si vous admettez un représentant de la divinité sur la terre, un organe spécial de sa volonté suprême, et en un mot un vice-dieu, quel droit aurez-vous de résister à ses ordres absolus? quelle puissance opposerez-vous à la sienne? Ne faudra-t-il pas que tout fléchisse devant cette autorité sur-humaine? Et n'est-ce pas d'après cette seule opinion que les papes ont exercé sur les peuples et sur les rois une puissance illimitée? C'est donc bien vainement qu'on chercherait à restreindre ou à détruire cette puissance, tant qu'on en conservera le principe; car l'usurpation de la puissance temporelle est dans l'usurpation de la puissance spirituelle; en démontrant celle-ci l'autre se trouve démontrée.

Par les simples lumières de la religion naturelle rien n'est plus facile que cette démonstration, car Dieu est puissant; il remplit l'espace.

Jupiter est quodcumque vides, quodcumque moveris.

Il ne lui faut donc pas de représentans. Un roi qui pourrait être à-la-fois présent sur tous les points du plus vaste empire, n'aurait besoin ni de gouverneurs ni de vice-rois, ni d'agens secondaires de sa puissance: ce n'est que parce qu'il est circonscrit dans ses forces et dans ses moyens personnels, qu'il est obligé de recourir à ces moyens supplémentaires; mais il n'en est pas sans doute de même de la divinité, et il ne peut pas entrer dans l'idée que la raison nous en fournit celle de la délégation de sa puissance à un homme ou à quelques hommes.

La religion révélée admet l'ubiquité de Dieu comme la religion naturelle ; mais ensuite oubliant ce dogme fondamental, elle le place dans le ciel, où les anges, les archanges, les saints et les bienheureux forment sa cour : C'est-là qu'elle lui bâtit un palais aërien, dont le pontife de Rome prétend avoir les clefs avec la faculté d'en ouvrir ou d'en fermer les portes à qui bon lui semble.

Nous n'entreprendrons pas d'expliquer cette contradiction, ni d'en tirer un argument contre la puissance spirituelle des papes ; car on sait que les plus étranges contradictions ne sont pas des difficultés opposables en matière de foi ; et il est de fait que Dieu réside dans le ciel, quoique d'un autre côté l'on soutienne qu'il est partout, présent à tout, et animant tout de sa présence. C'est un mystère contre lequel il n'est pas permis à la raison de réclamer.

Mais la suprématie spirituelle des papes n'est pas une chose de foi, puisqu'on la base sur des faits qui rentrent dans le domaine de la critique, comme tous les faits historiques. On peut donc les discuter et ne les admettre qu'à bon escient.

C'est comme successeurs de l'apôtre Pierre que les pontifes de Rome prétendent à la suprématie spirituelle : s'il faut les en croire, cette puissance a été conférée à l'apôtre Pierre par le fondateur de la religion chrétienne : ils citent à ce sujet un mauvais calembourg dont ils veulent que le Christ se soit servi, en disant : *Tu es Petrus, et super hanc Petram ædificabo ecclesiam meam :* « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église. »

Voilà le titre sur lequel se fonde l'autorité papale ; un misérable jeu de mots, qui dans la langue latine n'a pas même même le mérite du genre, et n'est supportable que dans la nôtre ; une antithèse puérile qui porte le caractère d'ignorance des siècles qui l'inventèrent, et qui est évidemment sortie de l'atelier où se fabriquèrent la prétendue donation de Constantin et les fausses décrétales.

Comment veut-on que le Christ ait investi l'apôtre Pierre de la théocratie dont les papes se disent les héritiers ; lui qui, prêchant l'égalité et la fraternité entre les hommes, a dit positivement à ses disciples : *Il n'y aura parmi vous ni premier ni dernier.* N'est-ce pas exclure toute idée de hiérarchie ? Pourquoi les papes ont-ils été des siècles à recueillir cette succession, s'il est vrai qu'elle fût ouverte en leur faveur ? N'ont-ils pas dû en être en possession dans les premiers temps comme ils l'ont été par la suite ? Ce long interrègne n'est-il pas la preuve la plus évidente de l'usurpation ?

Au reste, si à la première institution démocratique de l'Eglise on a jugé à propos de substituer un autre ordre, d'assigner des rangs, d'établir un mode de subordination dans le sacerdoce ; les institutions relatives à cet objet ne sont plus que des institutions humaines, susceptibles, selon les circonstances, de changement, de modification, de limitation ou d'abrogation, comme toutes les autres lois temporelles.

Il serait fort étrange qu'à raison de la hiérarchie sacerdotale, les papes se crussent autorisés à influer sur la politique des nations, à intervenir dans leurs

relations intérieures ou extérieures, à violer leur indépendance, attenter à leurs libertés : s'ils oublient que *leur royaume n'est pas de ce monde*, qu'ils doivent *rendre à César ce qui appartient à César*, qu'ils n'ont point à se mêler des intérêts temporels auxquels ne s'étend pas leur juridiction, ceux que les peuples ont chargés de veiller sur ces intérêts doivent s'opposer à toutes les entreprises de ce genre, comme à celles qui menacent la sûreté de l'état.

MOSAIQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

La manière dont les journaux ministériels d'Angleterre parlent constamment des indépendans de l'Amérique espagnole, dit le *Morning-Chronicle;* l'ardeur avec laquelle ces feuilles répandent les plus viles calomnies sur ce noble peuple, doivent exciter la surprise de tout homme sensible à l'honneur. On aurait cru que les ministres de la Grande-Bretagne auraient été les derniers à attaquer les indépendans. Dans un temps où l'Espagne était bien plus puissante qu'aujourd'hui, lorsque les Anglais ne possédaient point encore de constitution libre, cette nation donna sans balancer des secours aux Hollandais qui voulaient s'affranchir. Les ministres d'alors ne parlaient pas sans cesse de la justice de la cause de leur *illustre allié*, Philippe II ; ils n'avaient pas contracté l'habitude de regarder les princes comme *tout*, et les peuples comme *rien*. Mais le régime actuel a développé une autre po-

litique. L'Angleterre n'est plus le refuge des malheureux ; depuis cinquante ans elle a versé plus de sang et dissipé plus de trésors qu'elle n'avait fait depuis cinq cents ans, et cependant en quoi a-t-elle servi la cause de la liberté et de l'humanité?

Nous ne chercherons pas à démontrer la faiblesse des raisons employées par les journaux ministériels d'Angleterre pour animer cette nation contre les insurgés de l'Amérique méridionale. Il suffit de faire observer que les indépendans combattent pour des droits auxquels les Anglais attachent un si grand prix ; qu'ils combattent pour obtenir la faculté de se gouverner eux-mêmes, d'adorer Dieu à leur manière, et de faire un commerce dégagé d'entraves avec le reste du monde. Tels sont les crimes des indépendans; et c'est parce qu'ils imitent l'Angleterre de 1688, et la France de 1792, c'est parce qu'ils osent réclamer leurs droits, qu'ils sont en butte aux outrages des folliculaires soldés.

Nous ne croyons pas que le succès des indépendans puisse être douteux. Il n'est pas dans la nature des choses qu'un pays comme l'Amérique méridionale, dont la population, qui déjà s'élève à 20 millions d'hommes, augmente chaque jour, qui jouit d'un si riche climat, d'une position si favorable pour le commerce, reste soumis à une puissance européenne. Le faible peut être enchaîné par le puissant; mais lorsqu'un peuple a acquis la conscience de sa force, il se révolte contre une injuste oppression. L'affranchissement de ces contrées doit faire époque dans les annales du commerce du monde. Il est de l'intérêt de toutes les nations

civilisées d'encourager l'élan magnanime de ce peuple si digne de la liberté.

— Le bruit a couru que les grandes puissances de l'Europe devaient interposer leur médiation entre l'Espagne et ses colonies. En conséquence, les provinces confédérées de la Nouvelle-Grenade, dans l'Amérique méridionale, se sont adressées au gouvernement anglais pour repousser toute médiation contraire à leur indépendance. *M. Jose Maria de Réal*, député des provinces confédérées, a fait parvenir l'adresse suivante à lord Castlereagh :

« Milord,

» Les ministres de S. M. B. ont appris, dès le mois de novembre 1814, la mission qui a amené à Londres le soussigné, en qualité de député du gouvernement général des provinces confédérées de la Nouvelle-Grenade dans l'Amérique méridionale. Quoiqu'il n'ait pu obtenir la faveur de présenter les dépêches qu'il avait apportées pour S. M. et S. A. R. le prince-régent, ni faire les autres communications dont il était chargé, il ne se croit pas moins obligé dans les circonstances actuelles, et pour remplir son devoir, d'adresser la note présente à V. Exc., pour la mettre sous les yeux de S. A. R. le prince-régent.

» Il est notoire, et toute l'Europe en a été instruite, qu'il a existé une négociation entre les cabinets de Londres et de Madrid, dont le résultat (le gouvernement espagnol n'ayant pu obtenir du gouvernement anglais les secours nécessaires pour soumettre l'Amé-

rique) a été de s'en rapporter à une médiation qui serait proposée par les cinq puissances alliées, afin de faire cesser la guerre entre l'Espagne et les colonies.

» Le soussigné ne doute pas que les Américains n'apprécient convenablement, et ne reçoivent avec plaisir, la médiation des principaux souverains de l'Europe, si dans cette mesure elle n'a d'autre intérêt que celui de l'humanité, cruellement outragée par les horreurs qu'on a commises sur ce continent.

» Mais quoique persuadé des sentimens qui animent ses compatriotes, et de leur profond respect envers les augustes monarques qui s'intéressent si sincèrement au repos général du monde et aux droits de l'homme, il doit observer que l'Espagne, dans l'état actuel des affaires, désirant maintenir le système oppressif qu'elle a établi en Amérique, et continuer cette guerre d'extermination contre les habitans, a perdu l'occasion favorable d'un raccommodement qui aurait pu lui conserver la suprématie. Il faut donc que le roi Ferdinand renonce à tout espoir de souveraineté sur ces provinces. La conduite injuste observée envers l'Amérique par tous les gouvernemens qui se sont succédés en Espagne depuis l'établissement de la première junte révolutionnaire, a mis les provinces américaines dans l'alternative d'être indépendantes ou détruites, et aucune médiation ne réussira, à moins qu'elle n'ait pour base l'émancipation absolue à laquelle elles aspirent.

» Le soussigné ne croit pas nécessaire d'expliquer les justes motifs qui ont engagé l'Amérique à se plaindre de l'oppression continuelle de l'Espagne ; ses griefs sont assez notoires, et justifient la résolution qu'elle a

prise de mourir ou de vivre indépendante. Il ne rappellera pas non plus la série d'évènemens extraordinaires, et les injustes prétentions par lesquelles l'Espagne a provoqué elle-même la révolution qui s'est déclarée simultanément dans l'Amérique du nord et du sud.

» Pour prix des efforts que l'Amérique avait faits pendant la guerre suscitée par Bonaparte, on sait avec quel dédain l'Espagne lui refusa toute participation aux droits naturels accordés aux hommes qui vivent en société. Les actes des Cortès de Cadix ont prouvé, à la face de l'Europe, combien ils étaient éloignés de les traiter avec convenance, pour ne parler ni de justice ni d'humanité. Les droits de vingt millions d'hommes étaient moins importans à leurs yeux que l'ambition de dominer sur un vaste pays, et de le changer en désert. L'Amérique faisait tout alors pour la mère-patrie, tandis que celle-ci établissait une injuste inégalité, froissant les principes qu'elle proclamait, et dont elle prétendait jouir exclusivement. Alors l'armement des Américains, pour conserver leur union au milieu des circonstances difficiles que pouvaient faire naître les évènemens politiques à la distance de trois mille lieues de l'Europe, dut être changé en un acte formel d'indépendance, prononcé avec la conviction qu'il n'y avait rien à espérer de l'Espagne.

» Ferdinand étant rétabli sur le trône de ses ancêtres, tous les efforts ont été employés pour soumettre ce pays, sans daigner examiner la cause de ses plaintes. Les Américains du dix-neuvième siècle ont été traités comme les Indiens du seizième : les généraux Espa-

gnols n'ont ni reconnu des parlementaires, ni respecté les droits de l'humanité à l'égard des prisonniers, quoiqu'ils ne fussent pas prisonniers de guerre. Morillo a détruit des provinces entières dans la Nouvelle-Grenade et à Venezuela, et, après avoir tout détruit, il a publié une *amnistie*.

» Telle est l'histoire des derniers évènemens des provinces confédérées de la Nouvelle-Grenade; elles ne peuvent espérer que le roi d'Espagne leur impose un joug plus doux que celui que souffrent en Europe ceux qui ont répandu leur sang pour le remettre sur le trône. L'Espagne ne peut rendre l'Amérique heureuse, puisqu'elle ne l'est pas elle-même; elle ne peut donner ni sécurité ni protection à des pays si vastes, si éloignés, parce qu'elle n'en a pas les moyens. Toutes ses guerres europénnes coupent les communications, empêchent son commerce, et plongent l'Amérique dans un abyme de maux intolérables pour vingt millions d'hommes qui se suffisent à eux-mêmes, qui connaissent leurs droits, et sauront les faire respecter. La justice de sa cause, et son courage à la défendre, produiront indubitablement l'indépendance absolue de l'Amérique; elle est nécessaire pour les Américains, utile pour toutes les nations du monde, sans en excepter l'Espagne, si elle connait ses intérêts.

» En conséquence, le soussigné, en vertu des pleins pouvoirs dont il est investi, et comme représentant des provinces confédérées de la Nouvelle-Grenade, proteste d'une manière solennelle contre l'ouverture des négociations qui n'auraient pas pour base leur indépendance. Il déclare que cette protestation est com-

mune à toutes les puissances de l'Europe qui doivent prendre part à la médiation, quoiqu'elle soit seulement adressée aux ministres de S. M. B.

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» *un Député de la Nouvelle-Grenade.* »

— Une scène grotesque doit, dit-on, se passer en Espagne. On serait porté à croire qu'il existe une fatalité contre cette malheureuse nation, et qu'elle est destinée à offrir successivement l'exemple de tous les genres de folie. Tandis que le gouvernement espagnol parle gravement d'envoyer à l'Amérique méridionale la flotte qu'elle a achetée de la Russie, et qui est composée de vaisseaux bons tout au plus à remettre sur le chantier, les prêtres espagnols jugent, dans leur dévote sagesse, qu'il est absolument nécessaire de baptiser ces vaisseaux avant de les confier à la mer, afin de les purifier de l'hérésie russe.

La postérité croira-t-elle l'historien qui lui apprendra les superstitions actuelles de l'Espagne? Long-temps après que l'Europe a secoué le joug des prêtres, lorsque la religion est, dans beaucoup d'états, rétablie dans sa simplicité primitive, lorsque la philosophie règne, l'Espagne continue à rassembler les restes de la bigoterie et du fanatisme. Cet état doit-il durer long-temps encore?

— On assure que des objets très-importans seront préliminairement traités à Carlsbad, avant d'être soumis au congrès d'Aix-la-Chapelle.

— Nous puisons dans le *journal de Gand* les renseignemens ci-dessous :

» Le nombre des proscrits diminue ; tous les jours il en part de la Belgique pour retourner en France. On ne saurait croire combien l'opinion publique grandit en ce pays, en faveur de la liberté constitutionnelle, et combien cette opinion s'y manifeste librement, surtout à Paris. M. Bertrand (du Calvados) vient, dit-on, de recevoir la permission de rentrer en France. MM. Chazal et Bonnel attendent également les effets de la clémence royale. Ils se sont conduits dans leur exil avec beaucoup de prudence. M. Dubois-Dubay est à Paris, où il a été fort bien accueilli par M. Decazes. On prétend que le duc de Cambacérès ne partira que le mois prochain, quoique ses amis lui assurent que c'est le moment de se montrer : il aime beaucoup la Belgique ; il la quittera avec infiniment de regrets. Il y a vécu heureux et tranquille, et les jours qu'il y a passés seront peut-être les jours les plus calmes de sa vie. »

— Le journal anglais *le Courrier* dit que M. Alexandre *Baring* a été invité à se rendre au prochain congrès d'Aix-la-Chapelle. Cet honneur est dû sans doute aux rapports d'intérêts qui existent entre ce *gentleman* et le gouvernement francais, à cause des arrangemens pris avec lui par la France, pour satisfaire aux demandes des alliés.

— M. Gosse, dans son nouveau Recueil de Fables, a publié un apologue adressé à M. Arnault. Il ne se compose que de quatre vers, mais ces vers sont sim-

ples et touchans. Comme ils ont été insérés dans plusieurs journaux, nous ne les reproduirons pas ici, mais nous citerons la réponse que, du lieu de son exil, M. Arnault a fait parvenir à l'auteur du *Médisant :*

A M. Gosse.

L'heureux Tityre, au pied d'un hêtre assis,
Chantait jadis, sur sa flûte légère,
Ses travaux, ses loisirs, ses jeux et sa bergère;
Tandis que son voisin, sans chiens et sans brebis,
Et sans pipeaux, bien loin de ses champs envahis,
Errait parmi les loups sur la rive étrangère.
C'est notre histoire; à cela près pourtant,
Que vous n'êtes pas égoïste
Comme un berger latin, et que, tout en chantant,
Le mal du prochain vous attriste.
Il est arrivé jusqu'à moi,
Ce chant et si noble et si tendre,
Ce cri d'humanité qu'aux oreilles d'un roi,
A travers tant de cris, ou de rage ou d'effroi,
Votre muse ose faire entendre.
Votre pitié n'a pas terminé mes malheurs;
Mais elle y mêle au moins des charmes,
Ceux qu'un infortuné peut trouver dans les pleurs,
Qu'aux yeux d'autrui parfois arrachent ses douleurs,
Bien qu'il ait cru cacher ses larmes :
Ceux, que pour l'homme épouvanté
Des hurlemens sortis de la forêt prochaine,
Ont, loin du chemin fréquenté,
Les accens de la voix humaine;
Ceux que le pauvre, égaré dans les bois,
Et dont la vigueur aux abois,
Des besoins dévorans voit s'approcher l'angoisse,
Au fond du cœur doit ressentir,

Dans la nuit tout-à-coup s'il entend retentir
La cloche de sa paroisse :
Reprenant alors quelqu'espoir,
Il voit, ou du moins il croit voir,
Au point d'où vient le son, luire aussi la lumière ;
Et, se résignant à son sort,
En attendant le jour, sur la pierre il s'endort,
Les yeux tournés vers sa chaumière.

ARNAULT.

— La France a fait une grande perte par la mort de l'illustre *Monge*, le fondateur de l'école polytechnique. Ce savant était aimé de la jeunesse qu'il aimait, respecté de la France dont il était l'honneur, considéré de ses rivaux qu'il surpassait presque tous. Son caractère politique était trop libéral pour ne pas lui attirer des persécutions ; aussi fut-il, comme tous les amis de la liberté, victime de l'exagération d'une certaine époque. Sa rentrée à l'Institut avait été, quelques mois avant sa mort, l'effet d'une justice tardive.

Son convoi n'a pu être suivi par les élèves de l'école polytechnique, qui (l'on ne sait comment) n'avaient point été assez tôt instruits de sa mort. Mais cette brave jeunesse a réparé son absence involontaire d'une manière digne d'elle, et digne de *Monge*. Elle s'est rendue en foule sur le tombeau de son maître, de son bienfaiteur. Elle a déposé silencieusement une couronne sur sa tombe. Des larmes et du recueillement, tel était le simple et touchant appareil de ce philosophique et pieux pélerinage. Une inscription courte et expressive a été gravée sur la pierre qui couvre *Monge* : « *Au fondateur de l'école polytechnique !* » Après avoir

rempli un devoir sacré, les jeunes élèves se sont rangés autour de la tombe, et, avec l'accent de la douleur, ils ont adressé à cette cendre à peine refroidie, un long et religieux adieu !.........

— *Le correspondant de Strasbourg* contenait ces jours derniers un article sur l'*alisma plantago*, racine, dit-on, souveraine contre la rage. Un M. de Turgeneff a envoyé six cents gravures de cette plante pour être distribuées *gratis*. Ne pourrait-on pas, ajoute *le correspondant*, inviter la faculté à faire l'essai de cette racine sur des hydrophobes d'une nouvelle espèce appelés *ultra-royalistes*, qui sont au moins aussi dangereux que les chiens atteints de la rage? Nous proposons, dans le cas où la faculté trouverait convenable de faire cet essai, de commencer par le *Courrier*, le *Times*, c'est-à-dire, par les rédacteurs de ces journaux, et de terminer par ceux de la *Quotidienne* et du *Journal des Débats.*

— On publie la seconde livraison de *l'Examen Critique de l'ouvrage de madame* de *Staël, par M. J. Ch. Bailleul, ex-député.* Elle n'est pas moins digne que la première d'attirer l'attention des lecteurs. Si l'on n'est pas toujours de l'avis de M. Bailleul, du moins est-on forcé de reconnaître que cet écrivain a beaucoup vu, beaucoup réfléchi, et fait penser profondément. De combien d'écrits de cette époque peut-on faire le même éloge?

— Les lecteurs des *Lettres Normandes* se souvien-

nent ou ne se souviennent pas de ce député ministériel qui avait sept enfans en place, et qui cependant montait à la tribune en réfléchissant que sa femme était grosse. On m'a adressé l'état des services rendus, dit-on, par ce député, à sa famille durant deux années de session. Si je ne puis dire que je suis sûr du nom de l'orateur que cette liste concerne; je puis déclarer du moins, que je possède de fortes présomptions; cependant j'attendrai que la preuve légale m'ait été fournie, pour hasarder de le nommer.

Etat des services rendus par M. . . . . . , député du M. . . . . , à ses fils, frères, neveux, etc., etc., *et à lui-même, pendant les sessions où il a été député.*

1° Son fils aîné, étudiant en droit à Paris (depuis dix ans), nommé commissaire général de police à.....

2° Son second fils, sous-lieutenant d'infanterie nommé capitaine de cavalerie des chasseurs de L..

3° Un troisième fils, nommé à l'Ecole de marine, et déjà élève de première classe, en activité dans le corps de la marine.

4° Un de ses beaux-frères (ex-vendéen), colonel de la légion du . . . . .

5° Un neveu (n° 1er), sous-lieutenant en 1814, depuis aide-de-camp, et enfin capitaine dans la légion du . . .

6° Un neveu (n° 2), percepteur des contributions à . . .

7° Un neveu (n° 3), receveur d'enregistrement à...

8° Un neveu (n° 4), officier de marine, a obtenu un commandement.

9° Un neveu (n° 5), une place de juge à . . .

10° Le député lui-même, promu aux fonctions de . . . . . . à . . . . .

N. B. On annonce comme devant figurer au nombre des demandes pour la prochaine session, le grade de capitaine dans la garde pour le second fils, et le grade de chef de bataillon pour le neveu (n° 1), s'il épouse la fille du député.

Plus, des bourses entières dans tous les colléges royaux de la France, pour les enfans nés et à naître pendant l'espace de dix ans.

— Il y a déjà quelque temps que j'ai l'intention de rendre compte du nouvel ouvrage de M. Lemontey, dont le titre est : *Monarchie de Louis XIV, et Nouveaux Mémoires de Dangeau.* Cet ouvrage est plein de détails curieux. J'en parlerai dans un de nos plus prochains numéros.

Un trait plus beau que le plus bel écrit, c'est la donation généreuse que M. Lemontey vient de faire, entre les mains du secrétaire de l'académie française, d'une somme de mille francs, destinée à être le prix decerné à la meilleure pièce de vers *sur les bienfaits de l'enseignement mutuel.* Cette libéralité philosophique suffirait pour illustrer son auteur, si ses écrits ne s'étaient chargés de ce soin.

— On fait paraître depuis quelques semaines un

nouveau recueil semi-périodique, intitulé : *l'Observateur des modes.* Les auteurs anonymes de ce petit ouvrage négligent trop, peut-être, la politique, qui aujourd'hui, comme on sait, est un des sujets le plus à *la mode.* Cependant leurs livraisons ne manquent pas d'esprit, et M. de la Mésangère doit prendre garde à lui, car ils menacent fort de le renverser. Les femmes trouveront dans *l'Observateur des modes* une description très-détaillée de tous les objets relatifs à la toilette. Sur ce point le recueil nouveau va jusqu'à la minutie, mais c'est loin d'être un défaut, c'est plutôt un garant de succès. Jamais on n'ennuyera les dames en traitant une matière sur laquelle elles-mêmes ne tarissent pas. *L'Observateur des modes* contient des articles *spectacles* qui, sans être dépourvus de sel et de piquant, trahissent trop souvent une plume superficielle et un esprit peu sûr de ses jugemens. Après tout, ces articles n'en sont que plus à *la mode,* et dans un ouvrage de ce genre on ne peut raisonnablement s'en fâcher : ce serait se montrer injuste que d'exiger de la solidité dans un recueil dont l'essence est d'être frivole. Pour me résumer, je crois que *l'Observateur des modes,* malgré ses faiblesses, mérite d'obtenir un succès de salon et une célébrité de boudoir.

— Le second procès de *l'Homme gris* a donné lieu à des réflexions nouvelles sur la jurisprudence que la partie publique essaie une seconde fois d'introduire dans notre législation de la presse. Depuis M. de Va-

tismenil, il semblait qu'on eût renoncé à poursuivre les imprimeurs et les libraires lorsque ceux-ci avaient rempli les formalités prescrites par les lois. Aujourd'hui cependant, nous sommes témoins d'un étrange spectacle. Un individu se déclare l'auteur responsable d'un écrit, et le ministère public, sans donner aucune raison plausible, refuse de le croire. En même temps qu'il repousse le témoignage de la partie la plus intéressée, il veut comprendre dans la condamnation un imprimeur et un libraire. Mais en supposant, comme M. le procureur du roi affirme, que l'individu qui se présente n'est qu'un auteur d'emprunt, quelle présomption de culpabilité peut en résulter à l'égard du libraire et surtout de l'imprimeur? La position du sieur Creton, ou de tout auteur coupable ou non, change-t-elle quelque chose à celle de l'Huillier et de madame Jeunehomme? Comment concevoir que ces deux prévenus doivent payer le mensonge supposé ou non d'un tiers? Entre coupable et innocent il n'y a point d'intermédiaire; et la culpabilité comme l'innocence d'un individu, ne peut être soumise à la conduite bonne ou mauvaise d'un autre qui lui est étranger! L'Huillier dit : « Le sieur Creton est le seul auteur que je connaisse, les épreuves sont signées de lui. » Le sieur Creton ajoute : « Cela est vrai, je suis l'auteur. » Un tribunal a-t-il le droit de révoquer en doute une assertion également faite par les deux parties inculpées? Vraiment si la doctrine nouvelle passait, quel imprimeur serait à l'abri des soupçons que l'avocat du roi pourrait concevoir

contre l'auteur qui se présente? On est obligé de le dire, toutes les idées de justice et de raison seraient renversées.

— On concoit qu'un avocat du roi, poursuive un accusé, et cherche à prouver qu'il est coupable, c'est sa mission; si ce n'est pas pour lui une obligation essentielle, c'est du moins une liberté que la loi donne. Mais quelle mission a reçu le *Journal des Débats* pour injurier et dénoncer les prévenus, pour usurper une indécente juridiction sur des hommes malheureux. Quand un homme est devant les tribunaux ne doit-il pas être ménagé!

— Telle est la conduite que les *Lettres Normandes* ont toujours tenue. Cependant leur modération leur a été inutile. Les poursuites de madame la vicomtesse de Chappedelaine continuent. Elle veut donner une tournure sérieuse à ce qui ne paraissait qu'une plaisanterie. Son mari va sortir de la Conciergerie pour nous annoncer qu'il n'a pas été arrêté, et que l'avoir dit, c'est avoir été calomniateur. Il ajoutera, avec l'aide de Me Roussiale, que dans les articles où son nom n'est pas même prononcé, c'est *apparemment* lui que les *Lettres Normandes* ont prétendu désigner. Puis, il conclura à dix mille francs de dommages-intérêts; puis, il s'imaginera que sa demande lui sera octroyée. Il faut que M. de Chappedelaine et Me Roussiale aient une étrange idée de la justice. Au reste, ils appellent également la *Minerve* en calomnie, et mettent en

cause tous les auteurs de cet ouvrage. Chacun de ces messieurs prononcera probablement un discours, nonobstant celui de son avocat. Les auteurs des *Lettres Normandes* ne resteront pas arrière. Ainsi cela fera environ dix-huit plaidoyers. Il faudra que Mᵉ Roussiale ait des poumons de Stentor pour répondre à toute cette éloquence. La comédie sera complette. D'un côté nous verrons un homme sortir de prison pour déclarer qu'il n'a pas été *arrêté* ou *compromis ;* de l'autre, huit ou dix hommes de lettres prétendront qu'il est impossible d'entrer à la Conciergerie sans avoir été arrêté. « Mais, dira M. de Chappedelaine : Vous avez prétendu qu'il était *presque* certain que la conspiration existait ; or, je suis *arrêté*, donc vous aurez prétendu qu'il est presque certain que je suis *coupable*. » La conséquence est frappante, comme on voit. Un homme est en prison, prévenu d'avoir trempé dans une conspiration, d'ailleurs véritable : donc cet homme y a trempé. Il est *arrêté*, donc il est *coupable*. Nous avons vu une époque où être *arrêté* et *condamné*, c'était presque toujours une seule et même chose ; mais j'avoue que jamais nous n'avions vu, même en 1815, qu'*arrêté* et *coupable* fussent nécessairement synonymes.

Pourquoi M. de Chappedelaine, conseillé par Mᵉ Roussiale, n'appelle-t-il pas en calomnie tous les journaux de Paris, puisque tous ont dit qu'il était arrêté comme prévenu de complicité dans une conspiration ? Que ne joint-il aux journaux les censeurs des journaux qui ont souffert que l'article fut inséré, et le

ministre qui a donné aux censeurs la permission de publier la nouvelle? Chaque journal a environ douze rédacteurs et un censeur; or, il y a dans Paris huit à dix journaux, cela ferait environ cent trente prévenus, et deux cents plaidoyers, sans compter la mise en jugement du ministre. C'est d'ailleurs une bonne manière de renverser un ministre que de le mettre en jugement, et alors le but de la conspiration sera rempli.

Mais ce n'est pas tout : les journaux de département qui ont répété la nouvelle, seront-ils exempts de la destinée commune? Le Code condamne comme calomniateurs ceux qui ont propagé des calomnies déjà répandues. Alors le nombre des prévenus ne pourra tenir dans l'audience de la police correctionnelle, et des années suffiront à peine au procès.

En poursuivant ce raisonnement, il serait facile de prouver que toute la France a calomnié M. de Chappedelaine; si chacun des prévenus lui paye mille francs, sa fortune et celle de tous les siens sont faites. L. T.

ÉPIGRAMME

Sur les frères ignorantins.

Les bons frères ignorantins
Peuvent, dans le siècle où nous sommes,
Former encor des sacristains.
Il s'agit de former des hommes.

LETTRES NORMANDES.

> Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
> Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.
>
> VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Les Élections prochaines. — Spectacles. — Séance solennelle des quatre académies pour la distribution des prix, et la réception de M. Cuvier. — Pièces de vers composées à l'occasion de l'érection de la nouvelle statue d'Henri IV. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.

LETTRE VI.

Paris, le 21 août 1818.

Les Élections prochaines.

(Deuxième article.)

Ce qu'il y a de plus à craindre dans un état, ce sont les mauvaises lois. Sous un gouvernement représentatif, comme le salut de la chose publique est confié à des assemblées législatives, la perte de la nation est attachée à la corruption de ces assemblées. La cor-

ruption des ministres est toujours réparable, celle des députés ne l'est jamais. Le but unique, le grand but est donc de prévenir ce fléau, d'éloigner du sein de la représentation nationale tous les germes corrupteurs, tous les intérêts vénaux, toutes les dépendances ministérielles. Deux lois en France tendent à produire cet heureux résultat, la Charte, et la loi d'élection; mais la sagesse des électeurs doit leur donner le complément qui leur manque.

La loi fondamentale, la Charte existe dans presque toute sa puissance. Elle est l'ouvrage d'un monarque docile à la voix du siècle; elle approche assez de la perfection, pour que son exécution franche et entière garantisse la liberté publique. La loi sur les élections, en harmonie avec la Charte, assure aux électeurs les moyens de créer une représentation forte et indépendante; et si, dans la constitution, les fonctions honorables de député ne sont refusées à aucun des citoyens qui paient mille francs de contributions; si l'aptitude à être élu n'est point nominativement contestée aux hommes dont l'existence et le dévouement appartiennent au ministère, le devoir des électeurs est d'éloigner de la chambre des députés les citoyens dont la dépendance est trop évidente, et qui, soit par leur conduite antérieure, soit par la nature des services qu'ils doivent au pouvoir exécutif, pourraient faire craindre leur vénalité. C'est aux électeurs, éclairés sur les dangers de cette corruption, à la prévenir en tout et partout. Sévères dans un choix dont le salut de la patrie dépend, ils doivent plutôt courir la chance d'être injustes à force de prévention à l'égard des fonctionnaires publics,

que celle de hâter la chute annoncée par Montesquieu (1) aux gouvernemens représentatifs.

Puisque l'intérêt du gouvernement est attaché à la stabilité de l'état dont il fait partie, la bonté des lois, et par conséquent l'indépendance des chambres, ne lui importent pas moins qu'au peuple. Ses vrais amis sont ceux qui s'efforcent de lui prouver qu'il doit s'interdire toute influence dans les élections. On m'objectera peut-être le danger de voir une chambre peuplée des adversaires du pouvoir, d'esprits inquiets, de factieux même. Le Roi, dans ce cas heureusement très-rare, n'aurait-il pas sa faculté de dissoudre? Au contraire, si toute une assemblée, ou seulement la majorité de cette assemblée, introduite par les ministres et soldée par eux, pouvait envahir une des branches du pouvoir législatif, l'état serait en danger de périr; car la mort politique d'une nation libre, c'est la perte de la liberté : l'alternative ne peut donc être égale. Tout gouvernement qui exercera une influence quelconque dans les élections, travaillera lui-même à sa ruine.

Je ne prononcerai pas, après ces développemens, si les ministres ont exercé une influence active sur les élections de 1817. Dans le cas où ils auraient eu ce malheur et commis cette faute, il me semble suffisamment prouvé qu'ils auraient nui à la liberté de la na-

---

(1) « La liberté anglaise périra quand la puissance législative sera plus corrompue que l'exécutrice. (*Esprit des Lois*. Liv. IX, chap. 6.)

tion; et je déclare qu'à mes yeux, ils se seraient rendus coupables d'une atteinte à la Charte, et à nos droits reconnus par elle. Ces réflexions pourront les éclairer sur les dangers à venir, et les engager à réprimer le désir toujours si vif qu'éprouvent les agens du pouvoir de faire sentir leur autorité, et d'étendre inconstitutionnellement leurs attributions.

Les élections de cette année sont attendues avec d'autant plus d'impatience, que la France met tout son espoir dans les colléges électoraux, constitués d'après une loi si différemment accueillie et jugée. C'est, comme je l'ai dit, la seconde fois que cette loi s'exécutera. On est encore curieux d'en saisir les effets; quelques craintes ne sont pas entièrement dissipées, mais le plus grand nombre éprouve une pleine confiance. Déjà les noms des candidats remplissent toutes les bouches. Les brochures se multiplient. Bientôt nous verrons paraître à profusion des listes, des pamphlets, et, si l'exemple de l'année dernière est suivi, des libelles diffamatoires.

Dans ce conflit d'intérêts et de prétentions, verra-t-on encore cette année les journaux soumis à la censure garder le silence, ou se rendre les échos d'un seul parti? Prodigueront-ils encore des éloges simultanés aux mêmes hommes? S'accorderont-ils à outrager certains candidats vengés d'avance par l'estime publique? Une telle conduite prouverait que le gouvernement, loin de rester dans l'inaction, prend encore part à cette lutte inégale?

Parmi les candidats de l'année dernière, on distinguait divers noms, ceux de Manuel, de Benjamin-

Constant, de Gilbert-des-Voisins. La réputation des hommes qui les portent effraya les ministres. Je veux croire qu'ils n'exercèrent d'autre influence que celle de la persuasion; mais je cherche à m'expliquer alors comment ces candidats, qui, les premiers jours, réunirent le plus de suffrages après M. Laffitte, n'en obtinrent qu'un petit nombre lorsque l'opération devint décisive. On a parlé d'une introduction frauduleuse et illégale d'individus non électeurs, dans les colléges électoraux; cette manœuvre serait si odieuse, que je ne puis y croire; mais enfin je ne comprends point comment les électeurs retirèrent le lendemain la confiance qu'ils avaient accordée la veille. Une telle versatilité n'est pas naturelle; et j'avoue que l'on serait autorisé à concevoir d'étranges soupçons, si elle se renouvelait cette année.

C'est parce que le véritable intérêt du gouvernement est placé dans l'indépendance des chambres, que je ne craindrai jamais de m'élever contre tout ce qui pourrait porter atteinte à cette indépendance. Mais, au reste, une idée consolante doit rassurer les amis de la patrie. Telle est la nature de la loi sur les élections, que, rebelle à toutes les manœuvres des hommes, elle porte avec elle la garantie indestructible de la liberté et de la force des représentans. Malgré tous les efforts des feuilles censurées, malgré la profusion des pamphlets et des libelles clandestins, malgré l'espèce d'officialité des conseils donnés à tous les électeurs, les élections de l'année dernière furent en grande majorité constitutionnelles et patriotiques. A peine quelques orateurs ministériels, avides d'une chaire d'avocat du

Roi, se mêlèrent-ils à la foule des indépendans. En 1816, il faut l'avouer, la libéralité de la chambre était encore du ministérialisme; à peine renfermait-elle dans son sein quelques hommes affranchis de la religion du pouvoir. Si les résultats en ont été si avantageux, c'est que le gouvernement, encore tout froissé par la chambre de 1815, était porté, soit par le sentiment de sa conservation, soit par une sorte de dépit, à favoriser les mesures libérales. Il est donc vrai de dire que le *côté gauche* a été créé par la loi des élections.

Tel est l'avantage de notre situation, que la liberté ne peut manquer de nous être accordée. La Charte et la loi d'élection en sont les garans; elles la portent dans leur sein; elles la respirent dans toutes leurs parties. En vain les ennemis du temps présent conspireront-ils contre elle; en vain les agens de l'autorité seront-ils assez aveuglés pour en contenir les effets : les uns et les autres ne peuvent l'empêcher de triompher. Il serait pour eux politique et prudent de chercher à obtenir une part dans la reconnaissance de la nation, en s'associant à un résultat qui peut être amené sans eux, et qui les renverserait ensemble s'ils voulaient le comprimer trop long-temps.

Léon Thiessé.

SPECTACLES.

Les comédiens français ont cédé aux conseils que leur ont donné quelques journaux de remettre *Spartacus* au courant de leur répertoire. Les succès que cette tragédie obtint dans sa nouveauté, le souvenir du talent que déployait Larive dans le rôle principal; les éloges donnés à l'ouvrage par La Harpe et même par Voltaire, justifient ce conseil, que n'ont pas aussi bien justifié les applaudissemens du public. La représentation a été froide; le sujet a paru peu intéressant, et les moyens des développemens communs. Je viens de relire la pièce, et cette lecture n'a pas détruit l'impression que j'avais reçue avec le public. Cependant le simple récit historique m'intéresse et m'attache : mon imagination suit avec enthousiasme l'étendard de la liberté porté par un esclave qui veut venger sur les Romains la nature outragée par l'esclavage. Sa cause me paraît celle de l'humanité tout entière. Combien l'entreprise de Spartacus est plus grande et plus généreuse que celle de Coriolan, armé contre sa patrie, que celle de Sertorius, de Pompée, de Marius, qui disputent à leurs rivaux l'honneur d'opprimer la liberté publique! Ce sujet a dû nécessairement se présenter à l'esprit de Corneille; mais, de son temps, le héros d'une tragédie ou d'un roman ne pouvait être qu'un prince ou un rejeton d'une famille illustre : s'il se mon-

trait quelquefois avec les attributs d'une condition commune, il y avait toujours dans son air je ne sais quoi de relevé qui décelait une grande naissance. Racine semble avoir proscrit de la scène le personnage de Spartacus, par ce vers flétrissant :

« Spartacus, un esclave, un vil gladiateur. »

Ce vers n'a peut-être pas peu contribué à intimider Saurin, lorsqu'il a conçu l'idée de sa tragédie. Il vivait pourtant à une époque où le préjugé qui avait pu arrêter Corneille ou n'existait plus, ou était bien affaibli. Déjà des écrivains plus hardis le bravaient sur la scène ; et l'homme avait recouvré sa dignité, du moins dans les livres et au théâtre, si ce n'était encore dans la société. Je suis persuadé que Saurin n'eût pas obtenu moins d'applaudissemens, et qu'il se fût assuré un succès plus durable s'il eût laissé à son sujet le caractère philosophique qu'il a dans l'histoire. Spartacus, si grand quand il n'est qu'un esclave, devient petit quand il est fils d'un roi. Cette fiction romanesque fait d'une matière neuve et féconde un lieu commun et rebattu. Rien ne distingue plus *Spartacus* de *Nicomède*, de *Mithridate*, de *Pharasmane*, que l'infériorité de l'exécution. Cette précaution mesquine a cependant été louée par les critiques du temps, comme un moyen ingénieux d'éviter l'écueil du sujet. Cette manière d'ennoblir un personnage paraît bien ridicule aujourd'hui, que les évènemens nous ont montré tant de gens de basse origine s'élever au plus

haut degré de la gloire et des vertus humaines, tandis que tant d'enfans de bonne maison étaient à peine des hommes.

Il faut le dire pourtant, Saurin est quelquefois au niveau de la dignité du sujet. On a souvent cité le récit d'Émilie au second acte, comme un morceau digne de nos meilleurs poètes. Il est, en effet, empreint d'une couleur mâle et antique, et plusieurs vers sont frappés à la manière de Corneille. Il a, d'ailleurs, l'avantage de n'être pas seulement un brillant hors-d'œuvre, ou une narration péniblement amenée par la nécessité de faire une exposition. C'est de ce récit que sort tout l'intérêt de la fable; l'effet en est d'autant plus dramatique, que le spectateur a déjà vu Spartacus dans tout l'éclat de la puissance et de la victoire, et que le contraste devient frappant lorsqu'Emilie le représente dans l'état d'abjection où l'a réduit l'esclavage, et se rappelle l'avoir vu le misérable jouet des plaisirs féroces des Romains.

» Sur l'arêne soudain on vit paraître un homme
» Dont la stature noble et la mâle beauté
» Alliaient la jeunesse avec la majesté.
» Cet homme avec dédain sur l'arêne se couche,
» Il garde en frémissant un silence farouche:
» On voit des pleurs de rage échapper de ses yeux.
» Plein d'un brutal orgueil, un Cimbre audacieux
» Prend ce noble dédain pour amour de la vie,
» Le frappe..... Celui-ci s'élance avec furie;
» Et présentant le fer à ses yeux effrayés,
» De deux horribles coups il l'étend à ses pieds.
» Tout le peuple à grands cris applaudit sa victoire.
» Cet homme alors s'avance indigné de sa gloire.

» Peuple romain, dit-il, vous, consuls et sénat,
» Qui me voyez frémir de ce honteux combat,
» C'est une gloire à vous bien grande, bien insigne,
» Que d'exposer ainsi sur une arène indigne
» Le fils d'Arioviste à vos gladiateurs ! »

C'est ce dernier vers qui ôte à ce beau récit sa simplicité historique, et qui dénature le sujet. Il détruit aussi l'effet de la scène dans laquelle Crassus, après quatre défaites essuyées par les Romains, vient négocier avec Spartacus, et lui offrir pour prix de la paix la dignité de sénateur et la main de sa propre fille.

Quelle situation produirait cette double proposition, si elle était faite à un simple gladiateur ! quelle hauteur dans les refus de l'esclave victorieux, quand il répond qu'il doit examiner d'abord,

« S'il faut que Rome soit, et qu'elle ait un sénat. »

Mais combien ce titre de prince rend la situation faible et commune ! Nous avons vu un consul français offrir des conditions à-peu-près semblables au Spartacus moderne, à Toussaint Louverture. Il y avait assurément quelque chose de grand et d'extraordinaire dans cette négociation. Supposez un émigré à la place d'un esclave noir.....

Si c'était ici le lieu d'une dissertation littéraire, il me serait facile de démontrer que cette altération du sujet énerve et décolore tout dans la tragédie de Saurin. Aussi, quoique le rôle de Spartacus contienne quelques parties brillantes, malgré plusieurs scènes d'un bel effet, et quelques passages fortement écrits, je doute que cette pièce sorte désormais de la foule de ces

ouvrages oubliés dont les titres suivent dans la postérité le nom d'un académicien, à-peu-près comme on voyait jadis sur des patentes de noblesse une série de noms de fiefs et d'apanages à la suite du nom de famille d'un gentilhomme ruiné. Je ne parle pas du jeu des acteurs. A l'exception de Talma, qui ne peut être mauvais, ils se sont soutenus au niveau de rien.

Mademoiselle Mars vient de faire sa rentrée dans *la Coquette corrigée* et *le Legs*. C'est une coquetterie fort bien entendue que de choisir des ouvrages qui, en fournissant à l'actrice des occasions d'être applaudie, ne lui laissent pas craindre que les auteurs ne lui disputent une part des hommages du public.

L'Opéra-Comique imite la Comédie-Française, qui, ne pouvant ou ne voulant pas renouveler sa garde-robe, retourne ses vieux habits. Voilà quatre reprises en bien peu de temps, *Montano, Stratonice, les Évènemens imprévus*, et *l'Échelle de soie*. Les trois premiers de ces ouvrages sont des chefs-d'œuvre; le dernier est une des productions les plus agréables de M. Gaveaux. Ils auraient en général peu perdu au renouvellement des acteurs, si Huet ne remplaçait Elleviou.

La Famille Glinet a été vivement applaudie à Rouen. Le suffrage de nos compatriotes met le comble au succès de cet ouvrage. Le public de Rouen est celui qui se permet le plus souvent de réformer les arrêts de celui de Paris. Une brochure intitulée : *Les Archives de Thalie*, est la seule de toutes les feuilles parisiennes qui ait contesté le mérite de la comédie de M. Merville. Le rédacteur M. Ricord a offert de

parier qu'elle ne réussirait pas en province. Ce succès donne un démenti formel à l'oracle de M. Ricord, à moins qu'il ne considère pas Rouen comme la province.

Le théâtre de la Gaîté vient de parodier en masse tous les *Chaperons rouges*, qui ont été faits à l'imitation de Perrault. Les auteurs, MM. Dubois et Brazier, les ont fait passer sous leurs fourches caudines, et ont lancé à chacun d'eux des traits qui n'étaient ni bien malins ni bien gais, quoiqu'ils aient appelés leur pièce une *folie-vaudeville*. Mais on sait que les étiquettes sont trompeuses à ce théâtre, dont le nom est la Gaîté, et où l'on joue la *Chapelle des Bois*.

Plusieurs théâtres ont célébré par des impromptus la double fête du 25 août. Nous ne pouvons qu'applaudir aux bonnes intentions des auteurs. Ils avaient ce jour-là une double garantie contre la sévérité du public : les noms qui terminaient chacun de leurs refrains forçaient les applaudissemens; et, d'ailleurs, on n'avait acheté aucun droit à la porte, puisque le spectacle était gratuit.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Séance solennelle des quatre Académies pour la distribution du prix d'éloquence, et pour la réception de M. Cuvier.

J'ai appris par les journaux que cette séance, à laquelle j'ai assisté, avait été l'une des plus remarquables que l'Académie française ait jamais vues. J'avouerai que je ne m'en étais pas douté. Mes voisins endormis ne s'en doutaient pas non plus. Il faut que nous nous soyons trompés les uns et les autres; et puisqu'il est reconnu que nous nous sommes amusés, je vais essayer de raconter les circonstances de cette intéressante séance.

M. le chevalier Raynouard, auteur de la tragédie des *Templiers*, secrétaire perpétuel, s'est levé le premier. Son discours a été applaudi par toutes les feuilles publiques, juste réparation sans doute du silence obstiné de son auditoire. M. Raynouard n'est point un prosateur du premier ordre. Son style est d'une sécheresse dont on a droit d'être surpris dans un juge sans appel des concurrens au prix d'éloquence. Ses phrases, durement alignées, ressemblent assez bien à ces arbres dont le tronc roide et sans inégalités, est *tout d'une venue*. Pas un trait piquant, pas un contraste; c'est une longue et pénible uniformité. J'en suis très-fâché pour l'Académie; mais plus j'écoute la

prose de M. Raynouard, plus je sens quelle perte la France a faite dans le censeur royal, M. Suard.

L'*Éloge de Rollin*, par M. *Berville*, est un ouvrage d'une élégance et d'une pureté presque achevées. On regrette de n'y pas trouver quelques-uns de ces traits hardis, de ces coups de pinceau qui révèlent un esprit supérieur. L'auteur a bien vu Rollin, mais il ne la pas vu de très-haut; peut-être a-t-il craint que les idées élevées ne nuisissent au succès académique. Il n'aurait fait alors que suivre les conseils donnés par M. Raynouard aux jeunes écrivains; cet académicien ne veut pas que la pensée des concurrens s'élève plus haut que le ministérialisme. Il proscrit toute idée forte; il désire que l'on se maintienne à une hauteur moyenne. Selon lui, les opinions prononcées ne peuvent avoir de succès devant un corps littéraire. Le premier devoir de l'écrivain est de ne pas lâcher la bride à son génie. La vérité ne doit sortir de sa plume que naine et contrefaite. Il doit écrire pour écrire, et rien de plus. On dirait qu'en traçant ces préceptes utiles, M. Raynouard croyait être encore à la commission du dictionnaire.

Ne reprochons donc point à M. Berville la timidité forcée de ses opinions. Lorsque livré à son talent, et dégagé des entraves académiques, il aura oublié le rapport du secrétaire perpétuel, il ressaisira cette liberté qu'il paraît aimer avec ardeur, et ne craindra point de revêtir des pensées nobles et hardies, de ce style élégant dont il connaît si bien le secret.

Que dirai-je du discours de M. Cuvier? Précédé par sa réputation, ce savant si distingué l'était aussi par

la bienveillance de son auditoire. Est-ce la crainte de ne pas répondre à l'attente générale, qui a enchaîné tous ses moyens, affaibli son organe, changé et dénaturé son style ; la sphère nouvelle dans laquelle il était placé l'a-t-elle embarassé tellement qu'il n'ait pu se faire entendre avec son succès accoutumé ? Je ne résous point les questions ; je me contente de déclarer que M. Cuvier a tout à fait trompé l'espérance de ses auditeurs. Son discours imprimé sera lu peut-être avec plus de plaisir qu'il n'a été entendu.

Je viens à la réponse du président. Le fauteuil était occupé par M. de Sèze, jurisconsulte courageux, mais académicien peu distingué. Personne n'admire plus que moi le courage avec lequel il a défendu Louis XVI ; mais je ne saurais imiter ces flatteurs enthousiastes qui outrepassent toujours les bornes de la vérité. Il est certain, à mes yeux, que M. de Sèze a fait une belle action ; mais je ne puis convenir que son plaidoyer soit digne du sujet et des circonstances. Il était beau de prendre la parole pour sauver un illustre infortuné, mais il fallait éviter de traiter un sujet un sujet si grand comme s'il eût été question d'un mur mitoyen. Quelle minutie de reprendre un à un les griefs imaginaires reprochés à Louis XVI, et de les combattre dans un style toujours didactique ! La mort de Louis tenait à des raisons d'un ordre bien différent ; il fallait les combattre à la manière de Cicéron : il fallait opposer des idées de la plus haute politique aux prétextes de la Convention nationale. On me dira, je le sais, que le roi avait interdit à ses défenseurs ces images frappantes et sublimes qui émeuvent

ci électrisent les cœurs ; mais je répondrai qu'il fallait servir la victime malgré elle. Jamais peut-être cause plus belle ne fut offerte à un avocat ; jamais peut-être cause ne fut moins heureusement plaidée.

Le discours de M. de Sèze à l'Académie était bien supérieur à celui qu'il prononça pour Louis XVI ; mais ce n'était point un acte de courage, car l'orateur n'a su que louer. Il a loué M. de Roquelaure, qui, pendant sa vie, ne se fût jamais douté qu'il dût être si célèbre; il a loué ensuite M. Cuvier dans des termes si hyperboliques, que le savant lui-même en a paru confus. Quelque talent qu'un homme puisse avoir, c'est toujours remplir un rôle prématuré que de lui décerner, lui présent, un brevet d'immortalité. C'est, pour ainsi dire, le tuer d'avance, puisque l'immortalité du génie ne commence qu'à la mort matérielle. On eût dit que M. de Sèze voulait enterrer M. Cuvier dans ses éloges outrés. Il a poussé cette fureur de louer à un tel point, qu'arrivé à la fin de son discours, après avoir passé un revue, et encensé tour-à-tour les savans français, l'ancien régime et le gouvernement royal, il ne lui est plus rien resté pour la charte, qui seule a été oubliée par le défenseur du roi constitutionnel Louis XVI.

POÉSIE.

Pièces de vers composées à l'occasion de l'érection de la nouvelle statue de Henri IV.

Mon roi de prédilection, c'est Henri IV. Il fut juste et populaire. C'était le seul jusqu'à lui, qui n'eut pas été élevé par les moines. Instruit dès sa plus tendre jeunesse dans une religion moins contraire à la nature que n'était alors la religion catholique, il y avait puisé les vertus d'un homme. L'adversité qui assiégea sa jeunesse, fortifia les qualités de son cœur; et sa noble franchise ainsi que sa bonhomie en firent le roi du peuple. Aussi est-ce le peuple qui a fait la fortune de ce prince. Tant il est vrai, que toutes les subtilités des despotes et de leurs amis une fois épuisées, il en faut toujours revenir à ce principe, que, pour un souverain, gloire, bonheur, sureté, tout vient du peuple.

La réinstallation de la statue de Henri IV, est un événement qui doit intéresser. Il est vrai que s'il ne s'agissait pas de rendre des honneurs à un roi populaire, on pourrait regretter les sommes très-considérables que cette fête coûte à la France, dans un moment où elle n'est pas assez riche pour être prodigue. Mais ce n'est pas ici le cas de parler d'économie.

Cette occasion, comme toutes celles qui lui res-

semblent, a été saisie par les rimeurs qui sont à l'affut des circonstances, depuis les fêtes de la déesse *raison*, jusqu'à ce jour. Aujourd'hui du moins le sujet prêtait aux efforts du poéte. La Henriade prouve que la vie de Henri IV est capable d'inspirer de beaux vers.

Il faut donc reconnaître que si nos versificateurs n'ont pas imité Voltaire, ils sont doublement coupables. Ce que je voudrais envain leur pardonner, c'est d'avoir été froids et insignifians; parce que je crains que cette froideur, et cette nullité, en rendant suspecte la franchise de leurs sentimens, ne fasse attribuer à un calcul d'une certaine espèce, tous ces panégyriques rimés. Il faut le dire; il n'y a pas même de bons sentimens dans tous les vers publiés en l'honneur de Henri IV. Il semblait que les idées que ce roi devait inspirer dûssent être des idées de clémence, de bonté, de liberté même. M. de *Langeac*, l'un des poétes du jour, a eu d'autres principes. Il fait parler la statue du bon roi; et lui prête ces mots très-peu pacifiques :

« *Régicide* Albion, ton crime est imité !
» Qu'une seconde fois l'inéxorable histoire,
» Pour sauver notre gloire,
» Condamne un vil sénat à l'immortalité. »

Etait-ce la peine de ressuciter Henri IV pour lui prêter des paroles de vengeance ; pour appeler la France *régicide*, les Français des *monstres*, un peuple de *Ravaillacs*. C'est parce que j'aime beaucoup Henri IV, que je désavoue son ombre et la poésie de M. le *chevalier de Langeac*.

Un certain M. *Couché*, qui a signalé aussi sa verve pindarique, use de couleurs moins sombres, mais la prose la plus commune pourrait rivaliser avantageusement avec sa poésie. Il parle de la Charte comme un bon français, mais ce bon français ressemble trop à un bourgeois du marais ou de la rue Saint-Denis. Il nous offre les citoyens faisant des groupes, ce qui est certainement un progrès vers la liberté, quisqu'il n'y a pas long-temps ils étaient interdits. En tous lieux, dit-il,

En tous lieux, rassemblés en troupes,
Ils forment ces aimables groupes
Où s'épanche la bonne foi ;
Où chacun, plein de confiance,
Entend et dit le bien qu'il pense,
Et de l'état et de son roi.

Pour la poésie, ces vers sont nuls; pour l'idée, il y manque quelque chose. C'est sans doute jouir d'une liberté *grande* de pouvoir dire le bien qu'on pense de l'état; mais il faut avouer que l'on serait plus libre encore si l'on pouvait dire le mal, si tant est qu'il soit possible d'en penser.

M. J. H. *Valant* a publié un petit poéme intitulé *Henri IV, renaissant de sa gloire.* Ce titre n'est pas clair. Qu'estce que *renaître de sa gloire?* on dit *renaître de sa cendre*, parce que la cendre est ici partie de la personne qui était morte. Veut-on dire que la gloire de Henri IV renait. Ce serait une idée fausse? Je conçois un feu caché sous la cendre qui renait tout-à-coup. Mais la gloire est une chose

vague et impalpable. Elle ne peut être ni le germe, ni le voile de rien. Ce titre est inexpliquable.

Les vers ne sont guères plus clairs. J'ai d'abord cru que l'intention de l'auteur était d'attaquer la révolution. Ma preuve était dans ces vers :

Le vandalisme règne, et bravant le tonnerre,
Son audace répand la stupeur sur la terre.

Mais, retournant le feuillet, j'ai vu que plus loin il nous conseille l'oubli.

Et l'oubli du passé, devenant à-la-fois,
Le plaisir le plus doux, la plus sainte des lois,
Dans les cœurs généreux, énivrés de délices,
Ne sera plus au rang des cruels sacrifices.

Que veut-il? oublier ou se souvenir? Il faut opter entre deux. Je croyais aussi que M. H. Valant était dévot. Il dit quelque part.

. . . . Du Ciel irrité contre nous,
Dans les airs agités éclate le courroux.

Je l'ai trouvé incrédule quelques vers plus loin. En voici la preuve :

Rappelez vous ce mot : « *Paris vaut une messe,*
Mot sublime d'un roi qu'inspire la sagesse.

Tant d'obscurités portent à croire que les vers de M. Valant sont aussi inexpliquables que son titre.

Que dirai-je de l'ode dont M. *Huilard-Bréholles* a enrichi la *Quotidienne*. Quelques-uns de ses vers ne manquent pas d'une certaine facilité; mais souvent cette facilité est faiblesse. Ses pensées sont parfois peu claires, et celles qui le sont ne sont pas toujours justes. J'en demande pardon à M. Huilard, mais c'est à tort qu'il surnomme Louis XIV un *demi dieu*. Ils me rappelle presque les Romains qui donnaient ce nom à tous leurs empereurs, et disaient, le dieu *Tibère*, le dieu *Caligula*.

J'arrive au plus fort de ces Messieurs, M. *Ourry* qui, dans une *épitre au Roi* attaque tout le monde. et ne sera défendu par personne, pas même par Apollon. Il reproche aux *libéraux* d'avoir été *courbés sous un sceptre de fer*. Ce fut le malheur de toute la France et de M. *Ourry* lui-même. Il leur reproche ensuite d'être *indépendans sous le règne des lois*. C'est parce que les lois règnent qu'ils doivent et peuvent l'être. Tous les Français et même M. Ourry devraient tenir à honneur de les imiter.

Si M. *Ourry* fait des vers sans conséquence, du moins est-il excusable. Il va au-devant de la critique en s'intitulant *un écolier du Pinde*. Cette pensée est ce qu'il y a de plus juste dans sa poésie ministérielle. Elle est plus juste sans doute que les vers dans lesquels il prétend que les libéraux ont tort de s'élever contre les sous-préfets et contre les maires qui abusent de leur autorité. On voit bien que M. *Ourry* ne demeure point au village ou dans une petite ville. Il serait moins tendre pour les maires et les sous-préfets, à moins qu'il ne fut maire ou sous préfet lui-même.

Il est assez plaisant de voir l'*écolier du Pinde* condamner les jeunes écrivains, et conseiller au pouvoir de leur interdire la politique. Eh! monsieur l'écolier, vous n'êtes plus jeune, et n'en savez pas plus; est-ce une raison pour condamner des jeunes gens qui sont plus vieux que vous pour la science. Parce que vous êtes *écolier* à quarante ans passés, mesurez-vous tout le monde à votre aune? Les jeunes gens que vous accusez ont fait leurs études dans les révolutions qu'ils ont vues; quoique si jeunes, l'expérience les a vieillis. Parce que vous avez fait les vôtres dans les coulisses du Vaudeville, nous défendrez-vous de lire Grotius et Blackstone? Allons, monsieur l'*écolier*, un peu moins d'intolérance. Vos vers sont très-bien pour votre âge; permettez-nous de trouver que certains jeunes gens font très-bien la prose pour le leur. Croyez-nous, au lieu de mépriser les jeunes écrivains, tâchez d'en enrôler quelques-uns; votre *petite chronique* en ira mieux.

Voilà ce que je dirais à M. *Ourry* si je le connaissais. Quant à ses vers, je lui donnerais bien d'autres conseils; je l'engagerais à les faire un peu plus poétiques, si cela lui est égal. Parfois je lui demanderais de la clarté. Ces vers, par exemple :

> Henri fut ton modèle, et la postérité
> *Egalera* vos droits à l'immortalité.

Egalera, pour *jugera que vos droits sont égaux*, n'est ni clair ni poétique. Ces autres vers sur les *indépendans* sont si hardis, qu'ils le sont trop.

. . . De Sybaris adoptant les travers,
Si par quelque imprudence une fleur est froissée,
A leurs yeux délicats la patrie est blessée.

Je demande quel rapport il a entre les sybarites et les indépendans; j'y vois plutôt une différence. On n'a jamais dit que la liberté énervât les hommes. Il n'y a que les esclaves qui sont énervés. S'il y a un sybarite entre un indépendant et M. *Ourry*, ce n'est pas l'indépendant.

Ce n'est pas tout, suivons la comparaison.

D'un pauvre sous-préfet pour flétrir l'arrêté,
Ils convoquent l'histoire et la postérité;
Et pour tancer un maire il faudrait au plus vîte,
S'ils avaient ce secret, ressusciter Tacite.

Ainsi, comme on voit, cette *fleur* qui est *froissée*, et qui, à leurs yeux, blesse la *patrie*, n'est autre chose que l'*arrêté* d'un *sous-préfet* ou d'un *maire*. Avouons qu'il n'y a rien de plus clair et de plus naturel.

Je ne dis rien des mille et unes pièces qui ont été supportées au théâtre, grâce à notre Henri IV. Je craindrais de trop allonger cet article. Ce qu'il y a de certain, c'est que nos richesses littéraires ne s'accroîtront pas de la réinstallation du bon Roi. Puissent les libraires ne pas y perdre, s'ils ont acheté ces chefs-d'œuvres! Pour les auteurs, je n'ai pas le même vœu à former; certains mauvais vers leur rapportent quelquefois plus que les bons.

MOSAIQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Les journaux français ont recueilli la note par laquelle le roi d'Espagne a accepté la médiation des cinq grandes puissances relativement à ses anciennes colonies. Dans notre dernier numéro, nous avons offert la réponse énergique des Américains; car elle se trouve toute entière dans la protestation adressée à lord Castelreagh, par un député de la nouvelle Grenade. Ainsi l'on doit nous permettre de croire que cette médiation des alliés, si elle a pour base les humiliantes conditions proposées par le roi Ferdinand, ne produira d'autre effet que d'irriter les indépendans, sans amener la pacification de ces contrées. Comment le roi d'Espagne, dans la situation où il se trouve, ose-t-il prononcer encore les mots odieux pour un peuple libre, d'amnistie, de révoltés, d'esprit révolutionnaire? Lorsqu'il lui reste encore un noble moyen de traiter d'égal à égal, et amicalement avec l'Amérique méridionale, est-il assez aveugle pour faire entendre les paroles de maître, et pour changer par ce superbe langage, en ennemis irréconciliables des peuples dont l'alliance pourrait lui être plus utile que leur longue soumission? L'intérêt de l'Espagne est de s'unir par le droit des gens, à la nation qu'il ne peut plus opprimer. Son commerce, que cette nation a tant de moyens d'entraver, lui commande impérieusement de renoncer à des prétentions dénuées de toutes chances de succès. Si l'Espagne avait des ar-

mées pour soutenir les orgueilleuses conditions qu'elle veut imposer à ses anciennes colonies, on pourrait encore les concevoir; mais un langage orgueilleux lorsqu'il n'est soutenu par rien, ne peut être regardé que comme de vaines fanfaronnades.

Que feront cependant les souverains alliés? Se transformeront-ils en plénipotentiaires de l'Espagne, et iront-ils transmettre aux habitans d'un autre hémisphère les ordres de Ferdinand VII? Les maîtres de l'Europe recevront-ils l'humble mission de ministres du petit roi d'une petite péninsule, située aux confins de l'Europe? Le rôle qu'ils joueraient serait au-dessous de leur dignité, même lorsqu'ils réussiraient dans leurs efforts; mais quel nom donner à leur médiation, si, loin d'amener la soumission de l'Amérique méridionale, elle ne faisait que hâter son affranchissement? Convient-ils aux monarques de la Sainte-Alliance de risquer un *pas de clerc?*

— Une pièce fort intéressante pour tous les amis de la liberté, parait dans les journaux Anglais. C'est le manifeste du congrès des provinces unies de la Plata. L'espace dans lequel nous sommes renfermés ne nous permet pas de traduire ce morceau rempli d'éloquence. Nous de pouvons en offrir qu'une courte analyse.

Ce manifeste tend à réfuter par une série de faits, les accusations des perfidie, d'ingratitude et d'esprit d'innovation que l'Espagne prodigue aux indépendans, faute de moyens plus capables de persuader les esprits éclairés. Un tableau vif et animé des

souffrances que l'Amérique méridionale a éprouvées, tant pendant les dernières révolutions, que depuis la restauration de Ferdinand VII, succède à cette réfutation. On voit dans quel état d'abandon, d'opprobre et de misère ces provinces furent laissées durant l'existence des gouvernemens éphémères qui ont régi la Péninsule. Il est démontré que les Américains en se déclarant indépendans, n'ont fait qu'obéir au premier de leurs devoirs et de leurs besoins : leur sûreté. Sans cesse ils ont été tourmentés par la régence, par les cortès, par le roi lui-même, tantôt sous le prétexte qu'ils n'envoyaient pas assez de numéraire en Espagne; tantôt parce qu'ils refusaient de recevoir une constitution fabriquée à deux mille lieues de leur patrie par des hommes étrangers à leurs intérêts, à leur situation politique et commerciale, étrangers surtout à la tolérance religieuse.

Dans la lecture du manifeste, deux circonstances frapperont l'observateur. Il apprendra que depuis l'origine des différens qui existent encore, c'est-à-dire depuis sept ans et demi, l'Espagne n'a pas même manifesté l'intention d'entendre les plaintes des Américains du sud, et bien moins de redresser leurs griefs. Les agens du roi n'ont paru avoir que la vengeance en vue. L'Espagne n'offre qu'un pardon en retour de la soumission de ce qu'elle nomme *ses colonies révoltées*. On a toujours éludé la question d'améliorer leur sort. Espérait-on qu'elles continueraient de vivre dans la même dégradation que leurs ancêtres? Envain prétend-on que Madrid a ignoré leur situation? Très-récemment, le gouvernement de Buénos-Ayres a envoyé

au roi une personne d'un rang élevé, chargée de lui exposer les sujets de plaintes des colonies? Qu'en est-il résulté? On lui a donné à entendre qu'on ne pouvait compter sur des traités faits avec des rébelles. La seule ressource pour tant d'hommes qui ont commis le crime d'avoir rempli des fonctions publiques pendant les dernières guerres d'Espagne, était dans une proclamation d'indépendance. Ils l'ont faite, cette proclamation! Dieu et les hommes les approuvent et les justifient!

La seconde circonstance qui n'échappera point à l'homme éclairé, c'est le traitement horrible que les Américains ont éprouvé dans les anciennes guerres. Lorsque l'histoire rapportera les tentatives de l'Espagne pour reconquérir ses provinces lointaines, ses agens ne pourront être représentés que comme des monstres à face humaine; ils ont réalisé tout ce que l'imagination la plus ardente peut créer d'horreurs ct d'atrocités. Ils semblent qu'ils n'aient fait le mal que pour le plaisir de jouir de leur ouvrage. Peut-on inventer une idée plus monstrueuse que celle du commandant d'un détachement espagnol coupant les oreilles des habitans d'une ville prise, et envoyant, dans un panier, au commandant en chef, ce dégoûtant et horrible présent? Un grand nombre de faits du même genre rapportés dans le manifeste, s'ils n'étaient revêtus d'un caractère officiel, auraient peine à obtenir quelque crédit même des ennemis de l'Espagne.

— Nous avons offert une partie de la situation exté-

rieure de l'Espagne; voici des réflexions insérées dans un journal anglais.

Nous apprenons par des lettres de Madrid, qu'il y règne une grande apathie, que le mécontentement est parvenu à son comble, et fait craindre un changement dans le ministère actuel. Les ministres, les diplomates, tous ceux qui entourent le trône agissent de la manière la plus mystérieuse, et disent publiquement que l'Espagne ne saurait confier sont sort à des puissances étrangères. Ils pensent qu'il s'est formé secrètement une ligue contre ce royaume ; les puissances alliées ne s'étant nullement empressées d'entrer dans les vues des ministres, ou, en d'autres termes, n'ayant pas pris les armes pour venir au secours de la Péninsule. La correspondance du cabinet est très-active, et les employés du département des affaires étrangères travaillent sans relâche. Il est évi- qu'on s'occupe de négociations de la plus haute importance. On attend de jour en jour le rapport officiel de la prise de Pensacola par les Américains. On la considère comme ayant été effectuée, d'après des nouvelles reçues à cet égard. Si cela est possible, on enverra bientôt 2500 hommes de troupes de ligne, et 500 artilleurs à la Havanne; telle est au moins le désir du gouvernement : mais la grande difficulté est de savoir où en trouver les moyens.

Des lettres reçues de Sicile et de Naples semblent annoncer que Charles IV se dispose à réclamer le trône d'Espagne, lorsque le congrès aura lieu à Aix-la-Chapelle, et qu'il fondera sa demande sur ce qu'il n'a été contraint de fuir que par la populace rassemblée à

Aranjuez. On va jusqu'à dire que plusieurs personnes lui ont été envoyées d'Espagne pour l'engager à prendre cette mesure; le correspondant du *Morning-Chronicle* assure avoir été présent lorsqu'on a porté avec enthousiasme des toasts pour le succès de cette restauration.

Tous ceux qui s'avouent maçons, ou qui sont seulement accusés de l'être, sont sur le-champ enfermés dans les cachots de l'Inquisition, soit à Valladolid, soit à Séville. Nous conseillons donc à ceux qui viennent dans ce royaume, de n'y apporter aucun papier ou autre indice maçonnique, car la personne même d'un ambassadeur n'y serait pas considérée comme sacrée, si l'inquisiteur-général, qui en effet a plus de pouvoir que le roi, voulait le faire arrêter.

— On lit dans un journal de Londres ce singulier article :

« Comme lord Castlereagh n'est pas encore sur le continent, nous ne le laisserons pas partir sans lui recommander de ne pas combattre trop ouvertement les ministres étrangers qui pourront assister au congrès. Il est sans doute désagréable de ne pas dominer au conseil des souverains, mais le mal est sans remède, et une tentative inutile pour empêcher ce malheur, pourrait changer un léger mécontentement en une profonde animosité. Personne ne sait mieux que sa seigneurie combien les esprits les plus doux peuvent être facilement excités par des attaques indirectes. L'Angletere est une grande puissance, et a le droit de faire entendre sa voix au congrès; mais il ne faut pas croire

que les députations des autres nations se soumettent toujours à ses idées. »

— Depuis quelques jours les journaux anglais contiennent une correspondance de Bonaparte et du comte Bertrand avec sir Hudson-Lowe, relativement au renvoi de M. Oméara, médecin dans lequel le prisonnier avait beaucoup de confiance. Voici une lettre fort remarquable ; elle est du comte Bertrand à sir Hudson Lowe.

Longwood, le 13 avril 1818.

M. le Gouverneur, le docteur Oméara m'a annoncé hier qu'en conséquence d'un ordre émané de vous, il était obligé de quitter cette île. A cet égard, j'ai l'honneur de vous prier de considérer que M. Oméara nous a été accordé par votre gouvernement, sur la demande que nous en avons faite, et pour remplacer un médecin français ; qu'il a notre confiance ; que l'empereur a été depuis sept mois attaqué d'un mal chronique dans le foie, maladie mortelle dans ce pays, et occasionnée par le manque d'exercice qu'il n'a pu prendre depuis deux ans, à cause de la manière dont vous avez abusé, et abusez encore, de vos pouvoirs ; que l'état des choses est venu à un tel point, que le malade exige des soins journaliers ; que depuis deux ans vous désirez renvoyer M. Oméara, pour mettre M. Baxter à sa place ; que, malgré vos sollicitations réitérées, l'empereur a constamment refusé de recevoir ce médecin, pour lequel il a une *répugnance invincible*. Considérez aussi que si vous le privez de

M. Oméara, sans le faire remplacer par un médecin français ou italien bien connu, vous mettrez ce prince dans le cas de mourir faute de soins. Il a pris sa résolution sur ce point. Son agonie en sera plus pénible; mais les souffrances de corps sont temporaires, tandis que l'opprobre qu'une conduite aussi féroce jetera sur le caractère de votre nation, sera éternelle.

J'ai reçu les ordres, 1° de déclarer que le docteur Oméara est le seul médecin dans cette île, en qui le malade ait confiance; 2° de protester contre son renvoi, sous quelque prétexte qu'on puisse donner, à moins que ce ne soit la conséquence d'une décision légale.

J'ai l'honneur d'être M. le Gouverneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, Comte Bertrand.

— Un journal anglais annonce que madame Bertrand est arrivée de Sainte-Hélène. Le *Courrier* dément la nouvelle et dit que ce n'est que la femme de chambre de madame Bertrand, son mari et un domestique de Bonaparte. Le *Star*, au contraire, assure que c'est bien madame Bertrand, et qu'elle est maintenant à la hauteur de Gravesend, le gouvernement ne lui ayant pas permis de débarquer. Nous ne savons lequel de ces récits est vrai; mais nous voudrions bien savoir si c'est le même traitement semblable à celui qu'à éprouvé M. Omeara, qui est la cause du départ de ces personnes, et si l'on veut par ce moyen que Bonaparte se trouve enfin réduit à lui-même,

— On écrit de Francfort, le 6 août :

« La conspiration présumée des *ultrà-royalistes* en France fait ici une grande sensation, quoique sa véritable importance, les moyens des conspirateurs et leur but ne soient qu'imparfaitement connus. En Allemagne cette événement a excité beaucoup plus l'attention qu'on ne devait s'y attendre dans ce moment où nos compatriotes n'attachent plus aux affaires de la France ce même intérêt qu'autrefois. Mais nous ne pouvons nous le dissimuler, la France a conservé une grande influence sur les destinées de l'Europe, et cette influence augmentera plutôt qu'elle ne diminuera à l'avenir. Quelle que soit notre manière de penser au sujet du peuple français, il faut convenir cependant que la force physique et morale de cette nation sera toujours d'un grand poids dans la balance politique européenne. Nous avons la conviction intime que les progrès de la liberté et du régime social en France sont d'un importance majeure pour le reste de l'Europe, et que les événemens, soit favorables, soit défavorables à la constitution de ce pays auront toujours un effet semblable sur notre organisation. Cette opinion, fondée sur plusieurs raisons que nous ne pouvons pas développer ici, nous fera toujours porter un œil attentif sur ce qui se passera en France.

— Le *Morning-Chronicle* du 20 août annonce de nouveau la mort de Morillo.

— Des bruits assez singuliers ont circulé dans Stockolm sur une prétendue réclamation que doit présenter l'ex-roi Gustave au prochain congrès des souve-

vains à Aix-la-Chapelle. Il est certain que notre cour doit envoyer un personnage éminent dans cette ville.

— *A M. Amoros, après avoir assisté aux exercices gymnastiques des jeunes élèves de ce respectable réfugié.*

Que ce spectacle m'intéresse !
Dans un gymnase de la Grèce
Tout d'un coup suis-je transporté ?
Quelle est cette tendre jeunesse
Qui suit un maître respecté ?
De petits athlètes novices
En variant leurs exercices,
Avec adresse, de leurs corps,
Développent tous les ressorts.
Je les vois avec confiance,
Braver des périls mesurés,
Que l'art et l'expérience
A dessein leur ont préparés ;
Et de leurs forces par degrés
Gagner l'utile conscience.
Je vois briller dans leur maintien
La gaîté, la mâle assurance,
Et du mal l'heureuse ignorance,
Et la santé le premier bien.
C'est toi, sage ami de l'enfance,
Cher Amoros, dont la prudence
A trouvé ce noble moyen
De servir notre aimable France
Qui t'adopte pour citoyen.
Poursuis avec persévérance,
Tes succès brillans et certains
Promettent aux races nouvelles
De plus beaux, de meilleurs destins.
Tes bienfaits s'étendront sur elles.

ANDRIEUX.

— Certaines gens prétendent que le projet est formé d'abattre la colonne de la place Vendôme pour y substituer Louis XV. On détruit déjà le jet d'eau de la Place-Royale pour y substituer Louis XIII. On ne dit pas encore à quelle époque on rétablira sur la place des Victoires Louis XIV tenant les nations enchaînées.

— La *Quotidienne*, fidèle à la promesse qu'elle a donnée de continuer à *dénoncer*, a fait ces jours derniers un véritable coup de maître. Un malheureux traducteur avait, dans un article du *Courrier*, substitué au mot l'*usurpateur*, celui de *Bonaparte;* la *Quotidienne* a de suite crié au *Bonapartisme*. Elle a oublié que, lorsqu'elle-même traduit le *Morning-Chronicle*, elle substitue toujours le mot l'*usurpateur* à celui de *Napoléon*. La *Quotidienne* devrait se ressouvenir que les injures ne prouvent rien, que *Bonaparte*, qu'on le nomme ou non *usurpateur*, n'en sera ni meilleur ni pire. Cette sainte personne devrait se ressouvenir aussi que le dévot qui dénonce est cent fois plus impie que l'impie qui ne dénonce pas. Avant de se permettre certaines infamies, elle devrait prendre le conseil de l'un de ses nouveaux rédacteurs, le *cardinal de la Luzerne;* ce vertueux prélat lui rappellerait ce précepte de la sagesse : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*. Le journal que la *Quotidienne* a dénoncé, et Bonaparte malheureux et mourant, sont l'un et l'autre son prochain.

— C'est M. l'abbé Guillon qui a fait cette année le

panégyrique de saint Louis. Cet orateur chrétien a loué toutes les actions louables ou non de ce roi de France. Il s'est avancé jusqu'à vanter la pragmatique, ce qui aujourd'hui, dans un prêtre, est un acte de courage ; mais il a de suite fourni le contrepoison, en célébrant la persécution des Albigeois et les croisades. Le prédicateur a puisé ses argumens en faveur des croisades dans l'ouvrage de M. Michaud, auquel il a donné, en passant, un coup d'encensoir. Son apologie de la guerre de Palestine, en changeant quelques mots, pourrait devenir une justification très-détaillée de la campagne de Moscou. On en pourrait tirer la conséquence que Bonaparte a dû aller en Russie; et les ministres auxquels on reproche tant les conseils qu'ils ont donnés à l'ex-empereur, se trouveraient justifiés par M. Guillon. En résumé son panégyrique était un mélange de bon et de mauvais, dans lequel la *Quotidienne* et le *journal du Commerce* ont pu également trouver de la pâture, tant pour l'éloge que pour la critique. Reste à savoir ce que pense M. Guillon, car l'apologiste des croisades ne doit pas être franc quand il loue la pragmatique. Je crois que la question est facile à résoudre : M. Guillon ne pense pas.

— *Fragment d'un poëme sur la gloire nationale.*

Rome dompta le monde; Athènes l'éclaira :
Le triomphe a péri; le bienfait restera.
Voyez briller partout le flambeau de Minerve !
D'une héroïque main la France le conserve;
Et, trompant le courroux de l'infidèle Mars,
Repose, avec orgueil, sous le laurier des arts.

La paix est le bonheur; la conquête une ivresse:
S'élançant vers un but qui recule sans cesse,
Elle se précipite en son aveugle essor,
Des siècles, en un jour, engloutit le trésor,
Et ne laisse pour fruit de sa vaste démence,
Que des tombeaux pressés l'effroyable éloquence;
Dans son éclat s'éteint la foudre destructeur:
La gloire sans vertu n'est qu'un monstre imposteur.

Mais s'il faut repousser une chaine étrangère,
La vertu sanctifie et commande la guerre:
La guerre est le salut; et ce commun devoir
A de justes succès conduit le désespoir.
C'est ainsi que ton glaive, O magnanime France!
S'éveilla pour venger ta jeune indépendance:
Tes rivaux conjurés, dans leur avide orgueil,
Courraient vers une proie : ils trouvent un cercueil.
Portant de tous côtés des atteintes plus sûres,
Ton grand peuple, irrité de ses propres blessures,
Indomptable lion, triomphait à-la-fois,
De ses sanglans discords et du courroux des rois.
Ils l'ont revu depuis, frémissant de sa gloire,
Dans les trois parts du monde égarer la victoire.
Grandeur trop expiée!... O fatal souvenir!
Effroi, charme, et leçon des âges à venir!.....

« Quel peuple, diront-ils : Sa chûte magnanime
Aux vainqueurs étonnés a commandé l'estime;
Un funeste génie a trompé la valeur;
D'un excès de fortune est sorti le malheur:
Peuple digne en effet d'un ascendant suprême!
Ses fautes sont au chef, ses vertus à lui-même. »

Pareils à l'ouragan, huit cent mille héros
Devant eux, de l'Europe avaient chassé les flots,
Mais comme on voit la mer qui recule et menace,
Revenir et rouler en mugissante masse,

L'Europe retomba sur eux de tout son poids,
Et même des Français aidèrent ses exploits !.....

Muse, au front couronné d'immortelles étoiles,
Reine des temps, pour moi, lève leurs derniers voiles,
Dis, si de notre gloire, au gré de tous mes vœux,
L'héréditaire éclat luira sur nos neveux?
Ah! s'ils peuvent jamais en perdre la mémoire,
Plonge cet âge ingrat dans la nuit la plus noire!
Mais si de la raison le triomphe croissant
Ploie au joug des vertus ce grand peuple naissant;
Et si de nos malheurs la semence féconde,
Enfante les destins et le bonheur du monde,
Révèle à mes regards de ces prospérités,
Les jours trop éloignés, et si cher achetés!..... »

On m'entend: le trépied des deux Cimes antique,
S'ébranle et jette au loin des lueurs prophétiques:
Un cœur pur est toujours exaucé par les dieux;
Uranie elle même apparaît à mes yeux,
Les touche, et développe à ma vue attentive,
Du plus riche avenir la splendeur instructive.

J'admirais; la déesse, alors haussant la voix:
Brillez règne sacré des vertus et des lois!
. . . .

Comme un torrent soudain, fils des hautes montagnes,
Tumultueux déluge, inonde les campagnes,
S'accroit par la ruine, et roule avec ses flots
L'épouvante, le bruit, et l'horreur du chaos;
Que de l'agriculteur la main prudente et ferme,
Marque à ces flots un lit, à leurs fureurs un terme;
Les bienfaisantes eaux vont réjouir Cérès,
La fange de leurs bords féconde les guérets;
Des tapis d'émeraude ont couvert la prairie,
Et d'opulens canaux s'ouvrent à l'industrie;
Ce n'est plus ce torrent par l'orage égaré;
Dans son utile cours c'est un fleuve sacré.

Tels on voit sous l'assaut des tempêtes publiques,
S'affermir les destins des peuples héroïques :
La mâle volonté maîtrise enfin le sort;
Le sort commande au faible, il obéit au fort :
Au prix des grands périls la gloire est achetée;
Hercule doit l'Olympe aux fureurs d'Eurysthée.

Vois-tu cet obélisque et sa ferme hauteur?
Après de longs travaux, au temps réparateur
Il sera consacré par cet âge prospère;
De la perfection le temps seul est le père.

. . . .

. . . .

Chaussier.

— M. Azaïs, *le philosophe de Paris*, dont la fureur ministérielle se manifeste chaque semaine par quelque brochure, vient d'imiter *le philosophe de Genève*. Rousseau avait intitulé sa lettre sur le mandement de l'archevêque de Paris : *J. J. Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, etc.* M. Azaïs intitule une de ses brochures : *Henri Azaïs à François-Auguste Auguste de Châteaubriand.* Ceux qui ont lu ce dernier factum prétendent qu'il a obtenu, *par ordre*, un succès complet.

— On publie une brochure de M. Bignon, l'un des plus honorables membres de la chambre des députés. Nous en rendrons compte. En voilà le titre : *Coup-d'œil sur les démêlés des cours de Bavière et de Bade, précédé de considérations sur l'utilité de l'intervention de l'opinion publique dans la politique extérieure des états.* Elle porte cette épigraphe modeste : *Diis ignotis.*

— Les rédacteurs du *Spectateur* viennent de s'adjoindre un nouveau collaborateur; c'est le citoyen Maximilien Roberspierre. Son premier article se trouve dans la dernière livraison de ce recueil, où il a paru naturellement placé.

— Le *Journal des Débats* contenait, il y a quelques jours, un article venimeux contre les écrivains libéraux. Il était souscrit du nom de *Malte-Brun*, de sorte que le contrepoison se trouvait dans la signature.

— L'affaire de madame de Chappedelaine est encore remise. On devait la renvoyer après les vacations ; mais, sur les observations de Me Roussiale, c'est jeudi prochain que ce savant athlète s'essoufflera pour convaincre la justice que tout le monde a été calomnié par *les Lettres Normandes* et *la Minerve*. Je ne désespère pas de le voir soutenir que lui-même a été l'objet d'une calomnie. Au reste, il assure que huit personnes ont été arrêtées depuis la démarche de madame la vicomtesse de Chappedelaine, et il conclut très-pertinemment que ce sont *les Lettres Normandes* et *la Minerve* qui sont cause de ces arrestations. On voit que la force de logique de Me Roussiale ne se dément pas. C'est un adversaire terrible; il prend l'affaire tellement à cœur, qu'il ne dit plus que : *notre affaire en calomnie ;* et, ce qu'il y a de plus plaisant, c'est qu'il a demandé, en pleine audience, à Me Blanchet, avocat des *Lettres Normandes*, en quoi cette affaire le regardait. Me Roussiale va plus

loin encore ; il annonce que si les accusés ne sont pas assez condamnés en première instance, il en appellera. C'est vraiment un homme comme il n'y en a plus. A la chaleur dont il sert madame la vicomtesse de Chappedelaine, on serait porté à croire qu'il a toujours été royaliste, et qu'à toutes les époques il fut l'avocat de la Vendée. Certaines gens prétendent que sa conduite actuelle et celle d'autrefois ne se ressemblent nullement ; tandis que d'autres assurent qu'elles se ressemblent beaucoup. « *Sola inconstantia constans.* » L. T.

ÉPIGRAMME

Sur les vers faits en l'honneur de Henri IV.

Loorsque Henri, sous les sacrés portiques,
Reçut les vers en son honneur écrits,
D'un zèle ardent, enfans *impoëtiques*,
Il s'écria, dit-on : « Ventre saint-gris,
» D'étonnement mon âme est confondue,
» Tel je l'ai vu, tel je retrouve l'art;
» Dans tous les vers qu'on jette à ma statue,
» Je reconnais et Jodelle et Ronsard. »

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Procès en calomnie intenté par MM. de Chappedelaine et Songis, aux auteurs et éditeurs des Lettres Normandes. — *Spectacles.* — Mr Nodier, *juge de La Fontaine.* — *Politique extérieure et Chronique scandaleuse.*

LETTRE VII.

Paris, le 13 septembre 1818.

Procès en calomnie intenté par MM. de Chappedelaine et Songis, aux auteurs et éditeurs des Lettres Normandes.

Je rendrai compte de cette affaire avec toute l'impartialité dont je suis capable. Le succès que nous avons obtenu, M. Foulon et moi, ne me permet point de profiter du malheur des deux hommes que leur situation a rendus injustes. Ils ont perdu leur procès,

et devaient le perdre. Puisse-t-il être le seul dans lequel ils soient vaincus!

Jamais les *Lettres Normandes* n'avaient eu l'intention d'insulter à l'infortune. En vain leur a-t-on fait acheter la justice qu'on devait leur donner, en leur adressant une espèce de leçon morale; elles persistent à croire qu'elles n'ont point manqué aux égards dûs à des hommes malheureux, ou, pour répéter une phrase de l'invention de laquelle elles ne sont point jalouses, *qu'elles n'ont point dansé autour du prisonnier.* Sans doute, il serait à désirer que, conformément à nos lois, le secret des procédures criminelles ne fût jamais violé; mais quand une première indiscrétion a été commise, quand l'opinion, avertie par les journaux étrangers, et par les rumeurs intérieures, s'est déjà emparée d'une affaire importante, il est permis aux recueils qui se composent de nouvelles et de bruits fugitifs, d'accueillir ce que l'opinion leur apprend. Cette faculté devient un devoir quand ces rumeurs publiques annoncent des projets de nature à compromettre le repos, la fortune, la vie du corps social, et des individus qui le composent. Les hommes qui ont contesté aux feuilles périodiques ou non périodiques un droit qui leur est acquis, n'ont pas réfléchi que ces feuilles ne forment pas l'opinion, mais l'expriment. Le délit, s'il en existe, est ici concentré dans les personnes obligées par état et par devoir de renfermer les secrets des cachots. Le mal tout entier a été fait par eux; eux seuls en sont responsables. Mais soutenir que les journaux et les autres écrits ne peuvent s'emparer de ce qui est déjà

devenu élément et partie de l'opinion, c'est ne vouloir qu'un seul journal, *le Journal Officiel;* prétention certainement contraire à la liberté de la presse.

M. de Chappedelaine, en nous demandant réparation des conséquences d'un délit qui nous fut étranger, a commis l'erreur de ne pas atteindre la contravention dans sa source. Il eût dû se rappeler qu'une action première une fois commise, devient fertile en causes et en effets qui en sont les produits inévitables. Les seconds agens se trouvent poussés par la nature des choses. Les journalistes auxquels un bruit arrive, sont autorisés à le rapporter, pourvu qu'ils n'inculpent personne sans preuves; s'ils se sont trompés, on peut leur demander une rectification, mais leur erreur involontaire ne peut jamais être qualifiée de calomnie.

L'affaire des *Lettres Normandes*, outre l'attaque principale, offrait diverses questions qui tiennent essentiellement à la liberté de la presse. En voici une qu'il me paraît important de résoudre. Deux auteurs ont fait chacun un article sur le même sujet. Ces deux articles combinés ensemble peuvent produire une attaque en calomnie. Divisés, aucun d'eux ne peut être atteint. Les auteurs cependant ne sont point solidaires. Lequel a calomnié? ont-ils calomnié tous deux? aucun n'a-t-il calomnié? J'ai essayé dans ma défense d'examiner sommairement ces questions. Elles auraient sans doute besoin de développemens; mais je me réserve d'y revenir.

La question de la responsabilité des éditeurs a été de nouveau discutée. M. l'avocat du Roi a compté assez

sur la jurisprudence du tribunal pour ne pas la résoudre de nouveau. Ce système paraît assez propre à perpétuer les erreurs, en bâtissant sur de mauvais jugemens des jugemens encore plus mauvais; en changeant en doctrine permanente ce qui pouvait n'être qu'une erreur passagère; enfin, en donnaut, de fait, le droit de composer et d'interpréter les lois à ceux que la loi charge seulement de les appliquer.

Quant au fond, Me Blanchet l'a discuté avec trop de talent et de logique, pour qu'il soit nécessaire de le discuter encore. Son discours improvisé ne peut malheureusement venir ici à l'appui de mes éloges.

La partie de M. Foulon, c'était le fond. Ma mission était plutôt de m'occuper de la question de la coïncidence, et de la forme donnée par Me Roussiale à sa plaidoirie. Si l'on trouve la réponse un peu piquante, c'est que l'attaque avait été pleine de violence et d'immodération. Mon plaidoyer n'ayant paru que par fragmens dans les feuilles quotidiennes, je le donnerai ici à peu près comme il a été prononcé.

« Messieurs, je n'ai pas appris sans étonnement par quelle extension du système interprétatif, le défenseur de M. de Chappedelaine avait été chercher dans des articles que j'ai signés, et dont je suis responsable, des argumens qui tendent à rendre plus grave l'accusation intentée à M. Foulon. C'est avec moins de surprise que j'ai entendu dire que le même avocat niait mon existence : jeune et obscur, ami de la vérité, je n'ai pas le droit d'attendre que tous les avocats de

Paris me connaissent. Je pardonne de bon cœur à Me Roussiale les incertitudes qu'il a soumises au tribunal ; mais puisque le tribunal, moins incrédule que ce défenseur, a jugé à propos de me mettre en cause, à la voix de la justice je parais ; et je suppose que l'identité ne laisse plus aucun doute, même au scepticisme le plus absolu.

»Pourquoi suis-je impliqué dans un procès qui, jusqu'ici, semblait devoir m'être étranger? Ai-je proféré une seule fois dans mes articles les noms des sieurs de Chappedelaine et Songis? Qu'ai-je donc à démêler avec ces messieurs? La calomnie, suivant le texte de nos lois, consiste dans un fait faux, de nature à faire tort à la réputation d'un citoyen, et imputé nominativement à ce citoyen. Où il n'y a personne de nommé, il n'y a de calomnie contre personne; cela est évident. Les bornes de l'interprétation ne sont point fixées, mais ce serait lui donner un développement bien étrange que de l'étendre, non-seulement jusqu'à supposer des intentions à un écrivain, mais jusqu'à inventer des personnes auxquelles ces intentions s'adressent.

Un individu, que je ne connais pas, vient me dire : « *Vous m'avez calomnié.* — Moi, point du tout, lui réponds-je? — Si fait; vous avez écrit sur une prétendue conspiration pour laquelle je suis détenu, donc.... — Mais je ne vous ai pas nommé. — Cela est vrai; mais c'était de moi que vous vouliez parler. — Et pourquoi aurais-je voulu parler de vous. Vous êtes arrêté, c'est un fait; mais arrêté et coupable ne sont pas synonymes. Quelle est cette manie de vouloir que tout écrivain

qui s'exprime sur la conspiration avec l'horreur qu'elle doit inspirer aux amis de la liberté ait pensé à vous; ait prétendu vous désigner quand il a parlé des hommes insensés et criminels qui ont voulu renverser la Charte? Qu'y a-t-il de commun entre un ennemi de la Charte et vous? Est-ce que votre conduite antérieure et actuelle est de nature à faire supposer que le gouvernement vous déplaît? Comment votre raison vous permet-elle d'imaginer qu'il y a en moi, qui ne vous connais point, qui n'ai pour vous ni estime ni haine, quelque tendance à vous faire coupable, d'arrêté que vous êtes » ?

» Qu'aurait à répondre, Messieurs, le prétendu calomnié ? Rien, sans doute. Telle est cependant, à mon égard, l'accusation du sieur de Chappedelaine.

» L'intention, de même que la volonté, ne peuvent se représenter, ni se suppléer. C'est répudier toute raison, c'est s'écarter de la nature même des choses, de prétendre que deux personnes distinctes sont solidaires de l'intention l'une de l'autre. Deux articles écrits par deux plumes différentes, sont entre eux dans le même rapport que deux livres séparés composés par deux hommes. Qu'aurait-on dit du parlement de Paris, si, lorsqu'il jugeait à propos de faire brûler l'*Emile*, il fût allé chercher des argumens contre cet ouvrage, non pas dans le livre de l'*Esprit*, mais dans l'intention qui a dicté le livre de l'*Esprit?* S'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, nous avouerons que la conduite de Me Roussiale aujourd'hui est absolument pareille à ce qu'eût alors été celle du parlement de Paris.

» Mᵉ Roussiale, en cherchant à suppléer par l'imagination à la pauvreté de sa matière, ne s'est pas souvenu qu'un écrit tel que les *Lettres Normandes*, et qui suppose la coopération de divers auteurs, n'est pas comparable à un livre composé tout entier par le même écrivain. Si les nombreuses occupations de cet homme de loi lui avaient laissé assez de loisir pour jeter les yeux sur nos journaux les plus accrédités, il eût sans doute remarqué une habituelle contradiction d'opinions et d'idées dans chacune de ces feuilles ; il fût resté convaincu que l'intention qui dicte une colonne, ne peut être la même que celle qui dicte une autre colonne; il eût reconnu parmi les rédacteurs du même journal des intentions souvent différentes, quelquefois même contraires; et se fût épargné la peine d'une discussion, d'autant plus fatigante pour sa délicatesse, qu'il a cru de son devoir de compenser la stérilité des raisonnemens par une abondance d'invectives au moins inutiles.

» Reste à savoir, Messieurs, si comme éditeur des *Lettres Normandes*, M. Foulon doit supporter la responsabilité de mes articles. Après la discussion éloquente de son défenseur, il ne m'appartient peut-être pas d'examiner de nouveau toute la question. Mais ce qu'il ne peut m'être défendu de déclarer devant vous, Messieurs, devant des magistrats qui connaissent les bornes des responsabilités légales, et l'étendue des responsabilités morales, devant un auditoire qui sait apprécier cet honneur qui a aussi ses lois, c'est que je prends sur moi, que je de-

mande à supporter seul la responsabilité des articles que j'ai signés; je déclare que ces articles, envoyés par moi-même à l'impression, n'ont point été la plupart lus par M. Foulon avant d'être publiés; qu'ainsi, supposé qu'il fût possible que vous l'en déclarassiez responsable, non-seulement vous pourriez le punir des délits que j'aurais commis, mais vous le mettriez de fait dans ma dépendance, vous soumettriez sa tranquillité, son existence, son honneur, à ma volonté absolue. Cette doctrine, Messieurs, tendrait en outre à livrer les libraires à leurs ennemis sans qu'ils pussent prévoir le danger, et le prévenir. Qu'un libraire, en effet, lise tout ce qu'il imprime, chose peut-être impossible: si par des insertions perfides et qu'il est si facile de faire à son insu, un homme introduit près de lui à titre d'écrivain, lui tendait un piège inévitable, la justice se trouverait malgré elle la complice du coupable et la persécutrice de l'innocent.

» Il me reste, Messieurs, à vous offrir quelques considérations sur l'esprit dans lequel ont été rédigés ces articles qu'on inculpe si fort, et sur les injurieuses observations dirigées par Me Roussiale contre un auteur dont il niait l'existence, en même temps qu'il dénaturait ses intentions, insultait à sa probité et à son humanité politique.

» La conspiration, qui d'abord parut n'être qu'un bruit vague et sans consistance, ne fut dans l'origine annoncée dans mes articles qu'avec l'expression du doute. L'avocat du sieur de Chappedelaine vous a lu le premier paragraphe du premier article écrit sur ce

sujet ; mais. volontairement ou par mégarde, il a oublié de vous lire le second. Cette lacune pourrait passer pour être l'effet d'un calcul peu digne de la franchise de Me Roussiale ; et, si j'avais le moindre penchant pour les coïncidences et les interprétations, je pourrais en tirer des conséquences que votre pénétration a déjà prévues. Si Me Roussiale eût lu au tribunal le second paragraphe, vous eussiez sans doute remarqué ces mots : *je ne veux nommer ni désigner personne. Si les rumeurs sont fausses, elles tomberont d'elles-memes.* Plus loin, j'ajoute : *si la conspiration était réelle, ce que je ne désire pas.* Vous eussiez donc reconnu que dans cet article non-seulement personne n'est nommé ni calomnié, mais qu'aucun fait n'est attesté de manière à appeler des soupçons sur qui que ce soit.

» Cet article est du 9 juillet 1818. Celui qui vient immédiatement après (je parle de ceux que j'ai signés) est du 22 juillet. Dans cet intervalle, il était devenu certain que, dès le commencement de juillet, des arrestations avaient été faites. Les journaux soumis à la direction du ministre, avaient rompu le silence. Ils avaient dit, en propres termes, que les personnes arrêtées étaient prévenues d'une conspiration contre la Charte, le Roi et le ministère ; ces articles devaient être considérés comme une déclaration des ministres que la conspiration était réelle ; et, en effet, Messieurs, qui jugera si une conspiration contre les lois et le trône existe ou n'existe pas, si les ministres auxquels arrivent tous les renseignemens, tous les indices, tous les genres de preuves, ne sont pas com-

pétens pour les déclarer? On pouvait donc établir comme un fait qu'il y avait complot. Et cette conduite de notre part, cette persévérance que nous mettons à croire à la réalité de ce complot, n'est-elle pas justifiée aux yeux de l'homme qui n'est pas incrédule par la longanimité avec laquelle les magistrats continuent à interroger les prévenus, et à poursuivre l'instruction? A qui fera-t-on croire que si nul indice de conspiration n'existait, les poursuites ne seraient pas déjà abandonnées? Ces réflexions, Messieurs, ne tendent qu'à justifier notre opinion et celle d'un grand nombre de citoyens sur la réalité du complot tramé contre le Roi et contre la Charte. Quant à la question de savoir si MM. de Chappedelaine, Songis et leurs coacusés sont coupables, nous n'avons jamais prétendu la résoudre; personne n'a le droit de le faire: par un bénéfice de la loi, tout homme est considéré comme innocent tant qu'il n'a pas été jugé.

» Aussi, Messieurs, en lisant avec attention l'article inséré dans les *Lettres Normandes* du 22 juillet, vous n'y reconnaîtrez qu'une seule pensée nouvelle, c'est que la conspiration existe. Aussi n'y trouvez-vous plus ce mot *presque* que Me Roussiale a si habilement fait disparaître de l'article de M. Foulon, rejetant cette méprise sur un malheureux copiste. Le reste de l'article du 22 juillet n'est que le détail des mille et un bruits que cette nouvelle a fait naître. C'est la traduction des journaux de Londres, avec des observations qui, aux yeux des personnes désintéressées, paraîtront évidemment tendre à éloigner toute idée de culpabilité de la tête des personnes que les journaux an-

glais signalent. « Mais, dira Mᵉ Roussiale avec sa logique ordinaire, tous vos ménagemens ne sont que des perfidies. » A cette étrange accusation, qu'y a-t-il a répondre? Si les expressions modérées et prudentes sont des perfidies, convenons que tous les auditeurs de Mᵉ Roussiale doivent désirer un peu plus de ces prétendues perfidies dans ses diatribes. Si cet avocat connaissait la valeur des mots, il saurait que la gravité d'un délit, que le délit lui-même, consistent autant dans la forme que dans le fait. La forme modifie le fait, et souvent le change. Mais cette discussion est inutile. Il est inutile à la cause de savoir si mon silence est expressif, et ma modération coupable. Les noms des sieurs de Chappedelaine et Songis ne se trouvent point dans l'article; les sieurs de Chappedelaine et Songis ne sont point calomniés. En vain leur défenseur dira-t'il que l'auteur a eu la perfidie de ne les point nommer; il s'ensuit qu'il a eu la perfidie de ne les point calomnier.

» Quant à la phrase qui fait entendre que les amis de la Charte et de l'ordre auraient droit de s'étonner si la conspiration, une fois prouvée, n'était point punie, je sais qu'elle a fourni à notre adversaire des mouvemens oratoires très-remarquables. A l'aide d'une confusion de choses, il a pu se livrer à toute l'indignation de son éloquence. Mais il n'a pas compris que ces mots : *Si certaines choses arrivaient*, voulaient dire : *Si la conspiration était étouffée quoique prouvée*, et non pas : « *Si M. de Chappedelaine et ses coaccusés n'étaient pas punis*, » sens qu'il faut bien qu'à mon tour j'appelle perfidie, car c'est ici que le

mot est propre. Mᵉ Roussiale a fait du vœu d'un citoyen ami des lois et de la liberté, le vœu d'un homme sanguinaire. Ce serait, Messieurs, insulter à vos lumières, de chercher à vous démontrer ce que votre raison vous a dit avant moi.

» Quant à cette autre phrase qui a fourni, comme la première, le sujet de tant d'éloquens commentaires : « *On ne l'ignore pas : les têtes des ministres et celles de plus de deux mille libéraux tombaient à la même heure,* » elle fut fondée sur un bruit très-accrédité, et auquel une foule de personnes s'obstinent encore à ajouter foi. Elle exprime sans doute un fait. Mais à qui impute-t-elle ce fait ? Nominativement à personne, et en masse aux vrais coupables. Comment M. de Chappedelaine a-t-il pu penser que c'était lui que l'on avait en vue ?

» Peut-être Mᵉ Roussiale me demandera-t-il aussi *où sont ces listes, si je les ai vues, que je les représente.* Questions auxquelles je prendrai la liberté de ne pas répondre, attendu qu'elles ne font rien au procès, puisque l'interprète le plus complaisant ne pourrait me supposer de les attribuer à M. de Chappedelaine. Mᵉ Roussiale est incompétent pour former de semblables demandes ; il sort de ses attributions.

» Que dirai-je enfin, Messieurs, de ces expressions si peu modérées, si indécentes même, dont notre adversaire a cru devoir se servir ? Je sais qu'il eût été peut-être trop exigeant de demander de la modération à un homme qui, tel que la panthère attachée à sa proie, s'est écrié : *Je vous serre de près, je vous tiens, je ne vous lâcherai pas.* Mais alors, puisque

dans l'excès d'une joie dont l'expression avait, il en faut convenir, quelque chose de sauvage, il a donné un libre cours à cette éloquence de lion, il n'était pas adroit de nous appeler *hommes de sang*, nous qui *ne serrons personne de près*, *qui ne tenons personne*, et qui *par conséquent* n'avons besoin de promettre à personne que nous ne *le lâcherons pas*.

» Pour parler plus sérieusement, nous prendrons la liberté de faire observer que ce n'est point en des termes aussi outrés que le bon droit s'énonce et se défend. « Remarquez, dit un philosophe (1), que dans une discussion entre deux personnes, celui qui sera le moins fort en raison, se fâchera. « Tu prends ta foudre au lieu de me répondre, disait Mercure à Jupiter, tu as donc tort. »

» Est-il besoin de répéter que la colère est un mauvais guide ? Un livre sacré déclare que celui qui dit des injures est un insensé (2). Je ne prétends pas que ce passage soit en tout applicable à l'espèce; mais ce que je sais y être applicable, c'est l'art. 377 du Code pénal (3).

---

(1) Diderot, *Pensées philosophiques*.

(2) *Qui profert contumeliam est insipiens*. Prov. 10, 18.

(3) 377. A l'égard des imputations et des injures qui seraient contenues dans les écrits relatifs à la défense des parties, ou dans les plaidoyers, les juges saisis de la contestation pourront, en jugeant la cause, ou prononcer la suppression des injures ou des écrits injurieux, ou faire des injonctions aux auteurs du délit, ou les suspendre de leurs fonctions, et statuer sur les dommages-intérêts.

La durée de cette suspension ne pourra excéder six mois : en cas de récidive, elle sera d'un an au moins et de cinq ans au plus.

» Les injures, Messieurs, les déclamations vagues, les sorties inconvenantes, doivent être oubliées. Mais en est-il de même d'une atroce accusation, lorsque, répétée plusieurs fois, et comme à dessein, elle semble être l'effet d'une malveillance calculée? Vous savez à quoi vous en tenir sur la valeur de l'attaque dirigée contre moi. Eh bien! Messieurs, concevez-vous l'incroyable audace avec laquelle un avocat ose ici répéter que le sieur Foulon et moi nous avons eu dessein de porter le peuple à un nouveau deux septembre? Quel esprit, si peu éclairé qu'on le suppose, pourrait accorder quelque créance à un homme qui se permet, sans respect pour les magistrats, pour son auditoire, pour lui-même, des écarts d'une nature aussi criminelle? Depuis quand, Messieurs, en se déclarant calomnié, est-il permis de répandre sur les autres la diffamation et l'imposture?

» Mais moi, Messieurs, si, à mon tour, je l'attaquais en calomnie; si, plein d'une indignation qui serait juste sans doute, je le forçais de changer ce rôle insolent d'accusateur en celui d'accusé; si, le Code pénal à la main, je lui demandais la preuve légale, le jugement, la pièce authentique à l'appui de son infâme assertion; si je lui montrais de loin la justice qui s'apprêterait à le flétrir; comme vous le verriez soudain humilier ce langage orgueilleux, inventer des détours

---

Si les injures ou écrits injurieux portent le caractère de calomnie grave, et que les juges saisis de la contestation ne puissent connaître du délit, ils ne pourront prononcer contre les prévenus qu'une suspension provisoire de leurs fonctions, et les renverront, pour le jugement du délit, devant les juges compétens.

pour affaiblir l'accusation si évidemment fausse qu'il s'est permise, alléguer ses principes, blanchir ses intentions. Mais ce serait en vain; vous êtes justes, Messieurs, le siége que vous occupez vous en fait un devoir. Le délit a été flagrant, il y a eu imputation de la nature la plus grave; elle a été nominativement dirigée contre nous; la preuve est impossible: le calomniateur serait condamné.... Mais qu'il se rassure; nous n'ambitionnons point de poursuivre une victoire que l'estime publique nous a déjà accordée; nous laissons au mépris de nos concitoyens, comme au nôtre, le soin de venger des injures qui n'ont pu nous atteindre. »

Le lecteur sait que la réplique de Me Roussiale, quoique plus modérée que son plaidoyer, ne fut qu'une suite de raisonnemens à côté de la question. Il s'agissait de savoir s'il y avait contre les sieurs Songis et de Chappedelaine imputation nominative, et de nature à appeler sur ces Messieurs la haine, le mépris, ou des peines légales. C'est là ce que Me Rousiale semble avoir évité soigneusement d'examiner. La justice nous ordonne de dire que cette question a été fort bien discutée par M. de Marchangy.

Mais en rendant cet hommage à la vérité, cet avocat du Roi aurait-il eu le dessein de fournir à madame de Chappedelaine la compensation de sa défaite? Qu'il eût adressé à cette dame un compliment de condoléance sur la fâcheuse situation de son mari, rien de plus juste. Mais en quoi était-il nécessaire de lui offrir en holocauste des réflexions peu bienveillan-

tes sur les *Lettres Normandes*. Je doute qu'il ait par cette espèce de consolation satisfait la plaignante ? Peut-il croire qu'il ait contenté les auteurs des *Lettres Normandes?* Je sais qu'un magistrat ne doit avoir rigoureusement besoin que du témoignage de sa conscience; mais il me semble cependant que la satisfaction d'une des deux parties ne lui nuisait en rien. Si encore les réflexions adressées aux *Lettres Normandes* étaient justes!... Il faut l'avouer, c'est la partie la moins brillante du réquisitoire. Il n'est pas exact de dire que raconter l'arrestation d'un accusé, et les détails de l'affaire dans laquelle il est impliqué, ce soit manquer à la morale philantropique. M. de Marchangy a très-bien prouvé que les assertions des *Lettres Normandes* ne peuvent attirer sur les prévenus ni haine ni mépris. Or, la morale peut-elle être blessée par une action qui ne peut noircir un homme ni dans ses mœurs, ni dans sa conduite politique, ni dans sa réputation? Ce n'est point insulter au malheur que de raconter les circonstances selon lesquelles un homme est malheureux. Concluons de tout cela que ni le désir de consoler madame de Chappedelaine, ni le désir de mettre un sermon à côté d'un acte de justice, ne devaient dicter à M. l'avocat du Roi des expressions dont l'amertume est telle, que le gain d'une cause peut à peine les faire oublier.

Léon Thiessé.

SPECTACLES.

Il est admis et passé en coutume que les représentations à bénéfice n'ont nullement pour objet l'amusement du public. L'acteur bénéficiaire est le héros de la fête, le centre où tout aboutit. C'est lui qui est le spectateur; le véritable spectacle est dans la salle : c'est pour charmer ses yeux et son amour-propre que les loges sont garnies de beautés brillantes d'attraits et de parure; c'est pour lui surtout que l'on remplit cette caisse ouverte seulement aux riches offrandes, et fermée au denier de la veuve. Les journaux ne manquent jamais de faire connaître à quelle somme est montée la recette : peu s'en faut qu'ils ne se rendent les interprètes de la reconnaissance ou du mécontentement du bénéficiaire, suivant que la recette a été plus ou moins abondante. Il faut convenir que c'était faire preuve d'un dévouement bien désintéressé, que d'assister à un spectacle composé d'une tragédie, d'un opéra et d'un ballet. Si ce n'eût été Laïs à qui nous devions le prix de quarante années de services, nous eussions difficilement consenti à voir jouer *Hamlet* sur cet immense théâtre de l'Opéra, où tous les effets de la tragédie devaient se perdre malgré les efforts de Talma pour doubler le volume de sa voix. Nous sommes donc allés, de propos délibéré, chercher l'ennui à cette représentation, et notre zèle ne pouvait recevoir d'autre récompense que celle qui accompagne toujours une bonne action. L'essentiel est que la somme

totale des contingens contributifs se soit, dit-on, élevée à 21,000 fr. *Hamlet* a été suivi du *Rossignol*, et du ballet de *Vénus et Adonis*. Mademoiselle Bigottini jouait pour la première fois le rôle de Vénus; Paul, que l'on pouvait croire encore à Lyon, était de retour; on eût dit qu'il venait achever à Paris un pas commencé sur le théâtre des Célestins. Tous deux ont fait leurs efforts pour abréger un peu les heures de cette longue soirée.

L'absence de Lafon retarde la représentation de *Camille*, qui sera remplacé par *Bélisaire*. L'apparition de cette tragédie, attribuée à M. de Jouy, est devancée par une réputation brillante et périlleuse :

C'est un pesant fardeau qu'un nom trop tôt fameux.

Ce sujet a déjà été traité par Rotrou. On trouve dans l'ouvrage de ce père de la tragédie française, de grandes beautés; et, comme on le pense bien, des fautes qui portent l'empreinte du temps où l'auteur écrivait. Marmontel a découvert dans ce même sujet de nouvelles ressources, dont probablement M. de Jouy aura tiré parti. Ce sera pour les journaux une belle matière à dissertation. Nous pouvons prévoir d'avance quels seront les principaux points de controverse. La *Quotidienne*, la *Gazette* et le *Journal des Débats* feront de leur mieux pour diminuer l'intérêt que pourrait inspirer une grande victime de l'injustice des cours et des rigueurs de la fortune, un héros pour qui la misère et l'exil sont le prix des plus glorieux services. On contestera la vérité des faits; on récusera l'autorité de l'historien Procope qui les a racontés; on redira

de mille manières ce qui a été dit mille fois à l'époque de la publication du roman de Marmontel. Déjà les rédacteurs sont à la recherche des pamphlets imprimés contre cette œuvre philosophique et diabolique ; ils deviennent érudits à vue d'œil. M. Duvicquet, qui ne perd jamais une occasion d'étaler son profond savoir, s'est égayé avec sa légèreté ordinaire sur le rôle de Narsès ; il a dit tout ce qu'il savait sur ce personnage. Mais voici l'inconvénient de cette éruption prématurée de science et d'esprit. Narsès ne joue pas de rôle dans la tragédie nouvelle. Pour éviter quelques bévues pareilles, je ne parlerai de cet ouvrage que lorsque je le connaîtrai.

Une des premières pièces qui seront jouées au Théâtre-Français, est une comédie intitulée *Madame de la Vallière*. Le sujet est la méprise de Benserade, qui se persuada qu'il était aimé de la maîtresse de Louis XIV. On sait que cette aventure a suggéré à l'auteur de *Gilblas* un épisode fort comique, dont sans doute l'auteur de la nouvelle comédie n'a pas manqué de profiter.

Encore un malheur arrivé au petit *Chaperon rouge*. Il faut que quelque loup s'en mêle. Rose-d'Amour a été indisposée. Un motif respectable a écarté Martin de la scène. Il pleurait sa mère. Les *Annales* ont dit, à ce propos, que *ce n'était pas comme s'il chantait* : plaisanterie de fort bon goût et très-bien placée. Enfin le Chaperon a reparu. Dieu le garde des indispositions, des voyages et des enterremens.

Point de Chaperon, point de public. Les sociétaires de l'*Opéra-Comique*, pour tromper l'ennui de la soli-

tude, sont allés voir au Vaudeville *le Magasin de Chaperons*. Là, du moins, ils se repaissaient d'une douce illusion, et ils pouvaient voir chaque soir leur salle remplie de monde en peinture. La décoration qui termine cette pièce est d'un effet merveilleux. Cette idée ingénieuse est due à M. Dartois : il est permis de croire qu'elle lui a été inspirée par son amitié pour M. Théaulon, qui avait tant besoin d'être consolé pour tant de mésaventures survenues à son Chaperon.

C'est l'effet de l'amitié de s'oublier pour songer à ce qu'on aime. Tandis que la foule se presse sur la toile du fond, on est assis au large dans la salle.

La rivalité des deux méthodes d'enseignement a fourni le sujet des deux pièces qui viennent d'être jouées, l'une à Favart, sous le titre des *Oiseaux et des Chaperons;* l'autre, aux Variétés, sous celui de l'*École de Village*. Elles ont entre elles beaucoup de ressemblance. Un maître et une maîtresse de pension qui élèvent, l'un ses écoliers, et l'autre ses écolières dans les principes d'une sage ignorance, et selon l'ancienne routine, de jeunes garçons et de jeunes filles qui *s'instruisent mutuellement* en dépit de leurs surveillans ; tel est le canevas commun sur lequel les auteurs ont travaillé. L'analogie qui existe entre les deux ouvrages pour le fond et pour les détails, me porte à croire que ces messieurs se sont fait réciproquement beaucoup d'emprunts, et qu'ils doivent à *l'enseignement mutuel* une grande partie de l'esprit qu'ils ont montré. J'avoue que cela ne prouverait guère en faveur de la nouvelle méthode ; et, si un pareil résultat pouvait tirer

à conséquence, il serait concluant pour le système des ignorantins.

LITTÉRATURE.

Fables de La Fontaine, avec un nouveau commentaire littéraire et grammatical par Ch. Nodier.

La vie et les œuvres de La Fontaine offrent d'invincibles argumens contre la prétention de ceux qui affectent de regarder le siècle littéraire de Louis XIV comme l'ouvrage de ce monarque, et qui voudraient nous persuader que tant de grands génies éclos sous son règne, avaient besoin, pour produire, d'être fécondés par les rayons de sa puissance. Il ne serait peut-être pas impossible de démontrer que l'influence de Louis XIV a été plus nuisible que favorable au développement de l'esprit humain. Du moins, cette thèse a-t-elle déjà été soutenue avec quelque avantage; mais ce qui ne saurait être contesté, c'est que La Fontaine n'a subi en aucune manière la protection royale, et que rien dans ses écrits comme dans son caractère ne se ressent de l'influence du maître. Je crois, en le lisant, voir un arbre dont les branches, jetées çà et là, ont refusé de s'arrondir en bosquets, et de s'aligner en charmilles dans les jardins de Versailles, ou une source dont le cours libre et vagabond a échappé aux canaux de Marly. Il semblait avoir pris pour devise ce vers d'une de ses fables :

« Notre ennemi, c'est notre maître. »

Mauvais courtisan, il ne parla aux princes que pour leur enseigner la modération et l'humanité. Le nouveau commentateur paraît n'avoir pas bien connu ce caractère de La Fontaine, dans l'édition qu'il vient de publier et qu'il a dédiée au Roi. Je ne sais pourquoi M. Nodier, qui, dans la notice biographique placée en tête du premier volume, n'omet aucun des traits qui attestent l'extrême simplicité, ou si l'on veut, la bêtise de La Fontaine, rapporte en quelques mots bien secs une circonstance qui montre quelle était à-la-fois l'indépendance et la noble sensibilité de son ame; je veux parler de sa conduite lors de la disgrâce de Fouquet. Il ne s'agit pas de décider jusqu'à quel point ce ministre mérite l'intérêt de la postérité. L'histoire a ses droits; mais le malheur a les siens : ils sont si souvent méconnus, surtout quand ils ont pour cause la vengeance d'un roi, ils l'ont été si cruellement à l'égard de Fouquet, qu'il fallait tenir compte à La Fontaine du courage avec lequel il lui a payé le tribut de ses larmes et de ses vers. C'est d'ailleurs pour les lettres une gloire bien précieuse, et à laquelle le nouveau commentateur devait se montrer sensible en sa qualité de littérateur, que le dévouement de quelques écrivains qui formaient tout le cortége du ministre en disgrâce. M. Nodier n'aurait-il pas pu rappeler en cet endroit de sa notice, cette touchante, cette sublime élégie des *Nymphes des Vaux*, dans laquelle de si nobles sentimens sont exprimés en si beaux vers? Cette élégie appartient autant à la vie qu'aux œuvres de La Fontaine. Est-ce pour cela que je ne la trouve ni dans ses œuvres ni dans sa vie? Une autre omission me semble

inexplicable. Tout le monde sait; et l'on a lu partout qu'après la mort de madame de la Sablière, La Fontaine fut recueillit par madame Hervart. Cet arrangement se fit sans la moindre cérémonie. M. Hervart allait en faire la proposition à La Fontaine lorsqu'il le rencontra dans la rue, désolé de la perte de son amie; il lui dit, en l'abordant, « Venez loger chez nous. » — « J'y allais, » répondit La Fontaine. Ce mot, qui peint si bien l'homme, n'est pas rapporté par M. Nodier. Il n'était cependant pas moins digne de l'être, que l'aventure du bas à l'envers racontée tout au long dans la notice.

Il est peu d'écrivains français, peut-être n'en est-il pas qui aient été plus commentés, et qui soient plus susceptibles de l'être encore, que La Fontaine. Ses fables fourniront un texte éternel et intarissable aux philosophes. Je ne parle pas des grammairiens et des littérateurs proprement dits, dont le partage, quoique riche, est nécessairement borné dans l'immense héritage qu'il a laissé aux commentateurs. La Fontaine est du petit nombre de ces génies dont les pensées sont toujours neuves, et qui semblent produire encore alors même qu'ils sont éteints. Les observateurs vulgaires ont besoin pour connaître les mobiles secrets du cœur humain, qu'ils se manifestent par des effets; ils ne voient rien au-delà de ce que voient leurs yeux. Des hommes tels que La Fontaine devinent ce qui leur est caché. Aussi beaucoup de leurs pensées ne nous frappent-elles pas aussitôt qu'ils ont écrit; il faut, pour qu'elles nous apparaissent dans tout leur éclat et dans toute leur vérité, qu'elles soient éclairées par des faits et

par l'expérience. Alors elles s'exppliquent à notre esprit comme un oracle qui s'accomplit. Ces auteurs sont morts depuis long-temps, et nous croirions qu'ils viennent d'écrire. Voilà pourquoi peut-être les anciens donnaient aux poètes le nom de *devins* ou de *prophètes*. C'est surtout aux époques où les esprits subissent quelques révolutions, qu'il faut commenter ces auteurs immortels; c'est alors que les vérités générales qu'ils ont annoncées reçoivent un plus grand nombre d'applications nouvelles. Champfort a fait sur La Fontaine des remarques échappées aux précédens commentateurs : ce n'est pas qu'il eût plus de sagacité que ses devanciers, mais il avait plus d'expérience. Que de choses cependant n'ont pas été vues par Champfort! Que de choses La Fontaine a écrites pour notre temps! quel champ vaste et neuf il présente encore aux commentateurs d'aujourd'hui, je veux dire à ceux qui ont profité de l'expérience que nous avons acquise depuis un quart de siècle, et qui ne s'obstinent pas à rester en arrière de leur âge, et à demeurer les contemporains de Champfort ou de La Fontaine lui-même. Car, s'il me faut retrouver dans des remarques écrites en 1818 la philosophie du dix-septième siècle, ou des observations purement littéraires et grammaticales, je ne prendrai pas la peine de les lire, attendu que je les ai lues ailleurs, et il me sera beaucoup plus profitable de méditer sur le texte même, comme plus instructif. Je préférerais un bon mandement qui signalerait La Fontaine comme un *philosophe*, ou un bon réquisitoire qui le dénoncerait comme *provocateur indirect*, et comme *frère et ami*.

Je suis fâché pour M. Ch. Nodier, littérateur estimable sous plus d'un rapport, que son commentaire ne m'ait rien appris de nouveau. Est-ce la peine d'employer les presses de M. Didot, de faire graver des vignettes charmantes, de publier enfin une édition superbe, pour nous dire que *tel vers est devenu proverbe,* que *telle expression n'est plus usitée, qu'il y a une grâce infinie dans ce tour, dans cette locution?*

Ce n'est pas que M. Nodier répète toujours ce qu'on a dit mille fois avant lui; mais quand il s'écarte de l'ornière de ses prédécesseurs, pour cheminer sans guide, cette témérité est rarement heureuse. Les remarques dont il s'est avisé le premier, indiquent en général qu'il s'est fait une singulière idée du génie de La Fontaine. Je lis *le prologue* adressé à madame de Montespan, et je m'arrête à une note du commentateur. Voici les vers de Lafontaine :

« Paroles et regards, tout est charme dans vous.
» Ma muse, en un sujet si doux,
» Voudrait s'étendre davantage :
» Mais il faut réserver à d'autres cet emploi ;
» Et d'un plus grand maître que moi,
» Votre louange est le partage. »

Lisons maintenant la remarque du commentateur : « C'est Louis XIV qui est le grand maître dont il s'agit ; mais il est assez singulier que La Fontaine se *soit cru autorisé* à le dire. » Autorisé par quoi ou par qui? par le bon goût ou la grammaire? Je ne crois pas que ce soit l'idée de M. Nodier. C'est donc par les bienséances du courtisan? S'il est ainsi, je m'étonne de ne

pas retrouver la même observation sur les trois quarts des fables du bon homme. Ce n'est pas la seule fois que M. Nodier applique au style de La Fontaine je ne sais quelles règles de bienséance et d'étiquette auxquelles toute la puissance de Louis XIV ne l'aurait pas plié. Je cite un autre exemple. La fable de *l'Ane portant des reliques* commence ainsi :

« Un baudet chargé de reliques
» S'imagina qu'on l'adorait. »

« La Fontaine, dit M. Nodier, est tombé dans une petite méprise. *Reliques* est pris communément, dans l'usage da la religion catholique, pour quelques restes de saints qu'on expose dans les églises à la vénération des fidèles. Il n'a jamais pu se confondre avec *idole*, qui va lui être substitué. (1) » Rien de plus exact que cette observation, canoniquement parlant, et je ne m'étonnerais pas qu'elle eût été faite à La Fontaine au lit de la mort par le R. P. Poujet, son confesseur : c'est peut-être aussi en expiation de cette méprise qu'il a fait tant d'actes de contrition à la fin de sa vie, et qu'il a paraphrasé en vers français la prose des morts *Dies iræ*. Mais si cette faute a pu être reprochée, avec raison à un pénitent, c'est à grand tort qu'on la reproche à un poète, et à un poète tel que La-Fontaine. Chacun de ces deux mots est parfaitement employé parce qu'il exprime parfaitement la pensée de l'auteur, et que la différence qui peut exis-

(1) « Ce n'est pas vous, c'est l'idole
» A qui cet honneur se rend.

ter dans l'exacte signification des termes importe peu au temps et à la moralité de la fable. Ce serait au besoin une *métonymie*, mot qui n'est pas pour M. Nodier un *terme de chimie.*

Il serait difficile d'ajouter un grand nombre d'exemples à ceux que je viens de citer : car, comme je l'ai dit, ce commentaire contient peu d'observations nouvelles ; il se compose presqu'entièrement de notes empruntées à Lebatteux, à Guillon, à Champfort, à Marmontel. M. Nodier n'affecte pas de hautes prétentions, et la modestie est du moins une excuse du faible résultat de son entreprise. La nouvelle édition ne mérite d'ailleurs que des éloges sous le rapport de l'exécution typographique.

MOSAIQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Une grande époque s'approche pour la France. Le congrès d'Aix-la-Chapelle va se réunir. Une assemblée de rois va prononcer sur nos plus chers intérêts. De leur décision dépendent notre tranquillité, notre fortune ; non pas notre existence politique, car je suis convaincu qu'il n'est au pouvoir de personne de nous l'enlever ; mais notre joie ou notre désespoir ; et peut-être la paix ou la guerre. Les souverains alliés, en déclarant formellement qu'ils voulaient à tout prix maintenir la paix en Europe, se sont engagés par cela même à prévenir toutes les causes de troubles nouveaux. Il faut le dire, l'occupation prolongée de leurs armées

sur notre territoire en serait une ; elle en serait une puissante, et peut-être inévitable. Telle est notre situation morale, que la paix de notre pays, et par suite celle de l'Europe, sont attachées à notre liberté intérieure et extérieure.

Les rois coalisés se rappelleront donc que ce n'est pas seulement de la France qu'ils fixeront les intérêts. Leurs opérations auront un effet double. D'abord, senties et appréciées par l'opinion française, elles réagiront sur les pays voisins; et, des pays voisins, leur influence se prolongera jusque dans les déserts de la Russie. Les alliés, en stipulant pour nous en apparence, stipuleront en effet pour eux. Le résultat de leurs conférences honorera leur vie aux yeux de l'histoire, s'il tend à confirmer les sermens pacifiques qu'ils ont tant de fois prêtés. Si, au contraire, il était possible que ces maîtres du monde, guidés par une politique trompeuse et souterraine, s'égarassent encore dans le labyrinthe machiavélique des intérêts particuliers, leur conduite trouverait une sévère, mais juste appréciatrice dans l'opinion. Le jugement du génie, supérieur aux jugemens du feu, du fer et de l'eau, ferait payer à leur mémoire les erreurs intéressées de leur vie. Peut-être même la punition commencerait-elle avant leur mort, pour se prolonger dans l'avenir.

Sera-ce seulement l'occupation de nos frontières qui occupera les rois assemblés? Ne rendront-ils point à certaines nations les titres qu'elles ont perdus? Ne prononceront-ils point sur les différens des cours de Bavière et de Bade? Enfin, n'examineront-ils pas en

quoi peut et doit être réformé le système odieux et inhumain suivi par l'Europe à l'égard des exilés français. Il serait beau aux souverains de faire cesser un soupçon qui pèse sur eux, en ordonnant une enquête solemnelle de la conduite tenue à l'égard de nos bannis. Il serait digne de rois philosophes de proscrire à jamais, comme un fléau digne des âges de barbarie, cette doctrine funeste d'un exil universel, cette doctrine inhospitalière qui refuse à l'exilé un lieu pour reposer sa tête; qui, le proscrivant de ville en ville, le condamne à une vie errante, lui impose le fardeau d'une réprobation morale; et réalise en lui le sort fabuleux de ce juif que la crédulité de nos vieux âges avait condamné à marcher jusqu'à la fin des temps.

Un très-honorable député, dans une brochure dont nous rendrons compte, a élevé en faveur de ces infortunés un cri qui a retenti dans tous les cœurs sensibles. Déjà l'objet d'un glorieux rappel à l'ordre, puisqu'il fut motivé sur l'intérêt qu'il témoignait pour le malheur, M. Bignon est assuré de la reconnaissance de tous les vrais Français. Aujourd'hui cet habile diplomate prend la voix pour défendre un cabinet contre les usurpations d'un voisin plus puissant que lui. C'est un beau spectacle de voir les citoyens d'un état souffrant prendre la défense d'un autre état menacé dans son existence. Le malheur n'est jamais mieux apprécié que par les malheureux : *Non ignara mali.*

Nous offrirons à nos lecteurs tout ce qui nous parviendra sur le congrès d'Aix-la-Chapelle. Nous espérons

pouvoir les tenir au courant de toutes les nouvelles qui pourront transpirer. Heureux si elles sont telles que nous avons le droit de les attendre !

— On publie à l'étranger les Mémoires du comte de Lascases. Voici, dit-on, la lettre qu'il a écrite à Lucien Bonaparte :

« En arrivant à Longwood, l'empereur a désiré prendre de l'exercice et monter à cheval : l'activité extraordinaire à laquelle il a été habitué dès son enfance, en rendait, pour lui, l'interruption dangereuse, et vous savez sans doute que *Corvisart* lui recommandait sans cesse ce genre d'exercice, pour prévenir une maladie dont il est menacé. Le terrain que nous pouvions parcourir à Sainte-Hélène sans être accompagnés par des étrangers, était assez limité. Comme on le sait, l'empereur est accoutumé à faire des promenades fort longues à cheval; mais ici le rétrécissement et l'uniformité du lieu, qui lui donnent plutôt l'air d'un manège, ont inspiré à Napoléon le plus grand dégoût, et il a bientôt renoncé tout-à-fait à ce genre de plaisir, que nos exhortations n'ont pu lui faire reprendre. « Il m'est impossible, disait-il, de me retourner dans un cercle aussi étroit quand je suis à cheval : j'ai sans cesse le désir de lâcher les rênes ; c'est un tourment que je ne saurais supporter. » L'île a 25 ou trente milles de circonférence. L'empereur avait la permission de la parcourir étant acompagné d'un officier anglais, mais c'était une contrainte à laquelle il ne pouvait pas se soumettre.

Bonaparte n'était pas affecté par l'habit et le langage

étrangers des hommes qui l'entouraient; « car, disait-il, quiconque a reçu le *baptême du feu* est à mes yeux de la même religion. » Seulement ce cortège l'empêchait de se livrer à nous sans réserve; il eût pu oublier un instant sa malheureuse situation si la présence de son geolier ne la lui eût rendue toujours présente. « Tout dans la vie, dit-il, est soumis à des calculs, et le bien ainsi que le mal doivent être mis dans la balance. Le bien que l'exercice ferait à mon corps, n'est pas à comparer au mal que me ferait l'injure que j'aurais à supporter ».

» Un jour l'amiral Cockburn lui témoigna avec beaucoup d'hnnêteté le désir de lui donner plus de liberté dans ses promenades à cheval, mais ce ne fut que pour un seul jour ; il prétendit le lendemain qu'il y avait eu une méprise.

» La principale occupation de l'empereur consistait à lire dans son appartement ou à dicter à l'un de nous les principaux évènemens de sa vie. Le temps qu'il passe à Sainte-Hélène ne sera pas entièrement perdu pour l'histoire ni pour la gloire de la France Les campagnes d'Italie et d'Egypte sont déjà écrites. C'est un ouvrage du plus grand intérêt, et c'était à celui qui a fait ces grandes merveilles à les décrire.

» L'empereur sait l'anglais, et c'est moi qui ai eu l'honneur de le lui enseigner. En moins de trente leçons il pouvait lire les journaux, et maintenant il comprend tous les livres anglais....... »

— Dernièrement dix jeunes mahométans envoyés par le roi d'Egypte sont arrivés à Gênes pour y faire

leurs études. Les recteurs de l'université ne les ont point reçus, parce qu'ils n'étaient pas chrétiens ; ils se sont rendus à Milan. Un des meilleurs professeurs de philosophie, l'abbé *Seunio*, à Gênes, ayant commis le grave délit de citer dans ses leçons l'ouvrage de M. de Tracy sur l'idéologie, l'autorité l'a fortement réprimandé. Désormais il est averti qu'il ne doit puiser ses principes et ses doctrines que dans les pères de l'église, les jésuites et les autres écrivains orthodoxes.

Par une suite du même système on va établir à Turin un collége de jésuites. Ces saints religieux doivent avoir la direction générale des études. On dit qu'ils commenceront par fonder une chaire d'enseignement sur l'infaillibilité papale, et le droit que les moines ont reçu de Dieu de poignarder les rois excommuniés.

— Le général royaliste Morillo a tué encore une fois le général patriote Bolivar, et détruit toute son armée. C'est son cent cinquantième exploit de ce genre. Il est extraordinaire que nous retrouvions toujours Bolivar de ce monde après sa mort, et son armée existant après son entière destruction.

— Une lettre de la Havane apprend qu'une expédition se prépare à Galwestown, sous les ordres du général Lallemant. Elle sera forte de cinq mille hommes commandés par les meilleurs officiers de l'armée française du temps de Bonaparte. On la croit destinée contre Mexico, aujourd'hui le rendez-vous de toutes les nations.

Le *Journal des Débats* insultait dernièrement à ceux de nos concitoyens qui cherchent dans l'exil à former des établissemens. C'est à présent qu'il aura beau jeu. Une feuille de son bord lui a reproché l'article qu'il a fait contre les réfugiés. Il lui a rappelé que la morale et l'humanité sont grièvement offensées par ses réflexions. On espérait que le journal rentrerait en lui-même et se rétracterait. Point du tout. Les *Débats* ont répondu qu'ils avaient bien fait, qu'ils le feraient encore. Comme on le voit, cette feuille est en vain protégée par différens directeurs : MM. Guillon, l'abbé Féletz, les abbés honoraires Chateaubriand et de Bonald ; elle mourra dans l'impénitence finale.

— Un aumônier nouvellement attaché à un régiment, s'en allait questionnant chaque soldat, pour reconnaître ceux qui appartenaient à sa communion. « Qui es-tu, toi, disait-il au premier? — Calviniste. —Et toi? — Catholique. —Et toi? —Luthérien. —Et toi? —Je n'en sais rien. » Il arrive à un grenadier, qui, sans faire attention à lui, fumait philosophiquement sa pipe. « Et vous, l'homme aux moustaches, de quelle religion êtes-vous? —De *la vieille Garde ;* » et il se remit à fumer.

— LE LAURIER ET L'OLIVIER. *Fable.*

Mutilé par la guerre, un modeste laurier,
Malgré lui de sa gloire offrait le témoignage;
Près de l'arbre invalide un heureux olivier
Répandait son paisible ombrage.
Celui-ci du fer destructeur

N'avait pas ressenti l'outrage,
Et pourtant son triste feuillage
Autour de lui n'offrait au voyageur
Qu'un faible abri contre l'orage.
Méprisant du laurier le secours protecteur,
L'olivier, à son tour devenu querelleur,
Exhalait contre lui son impuissante rage:
« Il vous sied bien, auteur de tous nos maux,
Vous qui n'avez pu nous défendre,
De vous vanter encor de vos sanglans travaux
Allez sécher les pleurs que vous fîtes répandre !
Nous avons trop gémi sous le poids des héros :
Du temple de Janus les portes sont fermées,
Et la terre, au sein du repos,
Respire, libre enfin du joug de tant d'armées.
— Insensé ! lui répond vivement le laurier,
Où t'emporte, dis-moi, ta vandale éloquence?
Si dans la paix tu proscris le guerrier,
Au moment du danger qui prendra ta défense?
Crois-moi, ton ingrate imprudence
Essaie en vain de soulager ton cœur
Du pénible fardeau de la reconnaissance;
Conserve des amis pour le jour du malheur. »
A peine il achevait, l'impétueux Borée,
Accouru des antres du Nord,
Répand dans toute la contrée
La terreur et la mort.
Le craintif olivier, déjà courbant sa tête,
En déplorant son triste sort,
Cède aux efforts de la tempête;
Par l'ouragan déraciné,
Du vieil ami de son enfance
Il reconnaît trop tard ce que vaut l'assistance :
L'ingrat en est abandonné.

Vous dont la voix a prodigué l'outrage
Aux vétérans de la valeur,

N'attendez pas les conseils de la peur
Pour leur rendre un tardif hommage,
Et de l'utile avis que je vais vous donner
Mettez à profit la sagesse:
Lorsque l'on est dans la détresse,
Il n'est plus temps de pardonner. A. Naudet.

— On parle d'un nouveau kaleïdoscope, dans lequel on aurait entassé pêle-mêle, une crosse, un sabre, une girouette, un goupillon, un chapeau à la Henri IV, une mitre, des abeilles, une cocarde blanche, une aigle, une cocarde aux trois couleurs, des fleurs de lis, un chapeau à cornes, un bonnet carré, un éteignoir, et un buste du prince de B....... Rien de plus singulier, dit-on, que les mille et une combinaisons formées par ces objets divers. On assure qu'un historien de la vie du prince de B...., désespérant d'atteindre la mobilité nécessaire pour l'écrire d'une manière fidèle, a acheté ce kaleïdoscope, sur lequel il fixe incessamment la vue; il ne le quitte que pour le prêter au peintre chargé des gravures.

— Le *Journal de Paris*, par l'organe de M. Ourry, a cru nous donner une leçon de grammaire, au sujet d'une phrase dont les deux verbes ne s'accordent point. On nous invite à lire Restant. Nous plaignons le *Journal de Paris*, si c'est dans Restaut qu'il va chercher ses règles de style; nous avons le malheur de lui préférer Vaugelas, le père Bouhours, Port-Royal, l'abbé Girard, Beauzée, d'Olivet, Condillac, enfin l'Académie. Si le *Journal de Paris* eût lu attentivement les Mémoires de l'Académie française, il eût appris que la concordanee de deux verbes dans

deux membres de phrase est encore une question dans un grand nombre de cas ; dans celui-ci, par exemple : *Je savais bien que Dieu existe*, et beaucoup d'autres. L'Académie, consultée par un magistrat de Lyon sur cette question, fit répondre par d'Alembert : *qu'il y a des cas où il est permis, et peut-être mieux, d'employer le présent après l'imparfait.* Il ne reste plus qu'à savoir quand on doit préférer le présent. Les grammairiens sont divisés. Domergue pense que l'écrivain doit examiner si l'époque qu'il a en vue est actuellement existante ; dans ce cas il doit préférer le présent. D'autres prétendent que les verbes pour s'accorder doivent correspondre ensemble. Par cette correspondance, ils entendent la *simultanéité d'existence des choses exprimées*. En appliquant ces règles, on verra que dans la phrase inculpée par M. Ourry, il n'y a point correspondance entre les verbes. *Je l'engagerais*, ai-je dit, *à faire ses vers plus poétiques, si cela lui* EST *égal.* Il est manifeste que le premier verbe se rapporte au moment présent, et que le second se rapporte à tous les momens. On peut traduire ainsi la phrase : « Je l'engagerais *dans ce moment* à faire ses vers plus poétiques, si cela lui est *ordinairement* ou *toujours* égal. » Il est clair qu'il n'y a pas correspondance ; ou, en suivant le principe de Domergue, il est clair que l'époque que j'ai eu en vue est actuellement existante. On conseille donc au *Journal de Paris* de réfléchir un peu plus avant de s'embarquer dans des discussions grammaticales.

— M. Bavolet, apothicaire retiré et poète en activité, ayant fait dessiner son portrait pour le placer en tête de ses œuvres, on y mit les vers suivans :

Honneur à Monsieur Bavolet
Qui, dans un généreux délire,
A changé sa seringue en lyre,
Et sa canule en flageolet.

— Dernièrement des missionnaires, en quittant Clermont-Ferrand, (Puy-de-Dôme) y ont, malgré les ordres de l'autorité, planté une croix en mémoire de leur passage. Le peuple, endoctriné par ces Messieurs, s'est jeté sur le brancard qui avait porté le bois sacré; il l'a brisé en mille morceaux, et chacun s'est emparé d'un fragment qu'il a emporté comme un préservatif contre le tonnerre et les maladies. Quelques plaisans ajoutent que, munis d'un si puissant talisman, ils ne feront plus vacciner leurs enfans, et, comme le roi de Sardaigne, détruiront les paratonnerres.

— Un homme d'esprit disait d'un homme stupide : « il ne lui manque pour être une brute accomplie que d'avoir de *l'instinct.* »

— En rendant compte des poëmes écrits en l'honneur de Henri IV, nous avons oublié plusieurs auteurs distingués qui ne l'ont pas été ce jour-là. Mais nous avons aussi oublié un M. de Saint-Hilaire qui mérite une mention très-honorable. Il a fait du bon roi un vrai Français, et c'est ce que ses rivaux avaient eu

soin de ne pas faire. Voici deux strophes dignes d'être citées :

« Qu'ai-je vu, qui donc vous appèle,
Chevaliers félons et pervers ?
Eh! quoi! votre voix infidèle
Pour nous a mendié des fers!
Et sans repentir et sans crainte,
Vous approchez du Béarnais !
Fuyez : près de l'image sainte,
Je ne veux voir que des Français.

Et vous, vétérans de la gloire,
Vous, défenseurs de nos drapeaux,
Venez, enfans de la victoire,
Venez, légion de héros!
Que par vos mains victorieuses
Le roi des preux soit couronné!
Que de vos palmes glorieuses
Son auguste front soit orné!

— Nous avons reçu la lettre suivante :

« Monsieur, en sortant de l'horrible secret dans lequel on m'a fait gémir pendant cinq mois et demi, je lis dans le *Courrier* un article ainsi conçu : « Le dernier interrogatoire de Marinet a jeté une grande lumière sur l'odieuse trame dont le duc de Wellington a failli devenir la victime. Il paraît certain qu'un ci-devant ministre de Bonaparte, qui a résidé pendant quelque temps dans un port de l'Adriatique, était initié à ce noir complot, aussi bien qu'un autre ci-devant personnage qui habite maintenant les Etats-Unis. Enfin, dit-on, les dernières révélations de Marinet sont si importantes qu'il serait imprudent de les confier à une lettre. Tout dénote que la conspiration était aussi vaste

qu'atroce, puisque, pour comploter la mort d'un seul homme, les complices s'étaient mis en relation d'un hémisphère à l'autre. »

Il n'y a pas dans ce passage un seul mot qui ne soit une grossière imposture, une affreuse calomnie.

Si j'étais seul attaqué, j'attendrais pour me disculper le jour solennel que l'on nous promet, et que j'appelle de tous mes vœux; mais je ne puis me taire lorsqu'on cherche, par des insinuations perfides, à compromettre des personnes éminentes que j'aime, et qui sont, à ma connaissance, entièrement étrangères à l'idée même de l'attentat qu'on veut leur imputer. »

J'ignore si le correspondant du *Courrier* a cherché à détourner la direction présumée des soupçons, en donnant à cette affaire une importance qu'elle ne saurait comporter, ou s'il a voulu éloigner l'instant d'un oubli et d'un rapprochement désirés, en présentant comme ennemis dangereux et implacables des hommes qui, modernes Thémistocle, ne cessent de faire dans leur exil des vœux ardens pour la prospérité et la gloire d'une patrie qu'ils ne consentiront jamais à revoir comme Hippias.

Dans tous les cas, la vérité et l'honneur me commandent impérieusement de lui donner un démenti formel, et je le fais avec d'autant plus d'assurance et de raison, que, dans tous mes interrogatoires, il n'a jamais été question directement, ni indirectement, des imputations que je combats, particulièrement dans le dernier, qui n'a roulé que sur des opinions et des discours qui me sont personnels, et, par parenthèse,

tout-à-fait étrangers à l'assassinat du duc de Wellington. Je pourrais, à cet égard, convaincre les plus incrédules, en citant; mais, lorsque je repousse d'odieuses imputations dirigées contre des gens qui ne peuvent se défendre, je dois, chez des ames nobles et généreuses, exciter le sentiment d'une sainte indignation et non le sourire de la pitié.

J'attends, M. le rédacteur, de votre impartiale complaisance, l'insertion de la présente dans un de vos prochains numéros.

J'ai l'honneur, etc. MARINET.

De la Conciergerie, le 31 août 1818.

ÉPIGRAMME

Dialogue entre deux Français qui voyaient relever le poste de la garde suisse au Trésor-Royal.

Quoi toujours et partout ces enfans d'Helvétie
S'offriront-ils à nos regards,
Quand nous avons déjà, pour garder nos remparts,
Tant d'étrangers, que nul *Français* n'en prie!
Ils tiennent notre place au palais de nos Rois,
Et tout, jusqu'au *Trésor*, semble être leur domaine.
Je ne saurais, d'honneur, me faire à pareil choix.
— Et moi je le conçois sans peine.
L'or, qu'ils viennent chercher, les attache à ce lieu:
A l'or seul on les voit rendre un culte fidèle;
On les a bien jugés en comptant sur leur zèle
A garder l'arche-sainte, et défendre leur Dieu.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Du nouvel écrit de M. Bignon. — Spectacles. — Monarchie de Louis XIV, par M. Lémontey. — *Le camp d'Asile. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.*

LETTRE VIII.

Paris, le 21 septembre 1818.

Coup-d'œil sur les démêlés des cours de Bavière et de Bade, précédé de Considérations sur l'utilité de l'intervention de l'opinion publique dans la politique extérieure des états, par M. Bignon; avec cette épigraphe : *Diis ignotis.*

Diderot, dans un ouvrage que je me plais à citer (1), parce qu'il est peu connu, et très-digne de l'être,

---

(1) Pensées sur l'interprétation de la nature.

beaucoup, cherche à consoler les écrivains utiles et philosophes, de l'injustice des hommes qu'ils servent et qu'ils éclairent malgré eux. « Celui qui a résolu de s'appliquer à l'étude de la vérité, dit-il, s'attendra à une multitude d'obstacles moraux qui doivent se présenter à lui, comme ils se sont présentés à tous les philosophes qui l'ont précédé. Lors donc qu'il lui arrivera d'être traversé, mal entendu, calomnié, compromis, déchiré, qu'il sache se dire à lui-même : « N'est-ce que dans mon siècle, n'est-ce que pour moi qu'il y a eu des hommes remplis d'ignorance et de fiel, des ames rongées par l'envie, des têtes troublées par la superstition ?... » A quelle époque, en effet, des intentions pures et un talent distingué ont-ils été un rempart contre les lourdes et perfides attaques de cette espèce d'hommes, dont le métier fut incessamment de faire emprisonner la vérité, et celui qui la proclame ? L'étude de l'histoire nous apprend que le plus grand forfait aux yeux des partisans de la tyrannie, ce fut toujours d'avoir raison.

M. Bignon en offre une nouvelle preuve. Cet honorable député, entreprenant de défendre un état persécuté par son voisin, a parlé le langage de la liberté et de la justice ; et soudain la bande stipendiée qui rédige certaines de nos feuilles, s'est élevée pour lui adresser des injures, et l'abreuver de calomnies. On pouvait s'informer en quoi un écrit destiné à traduire devant le tribunal de l'opinion publique deux cabinets étrangers, était de nature à blesser des journalistes français. M. Bignon ne parle de la France qu'avec un ardent amour, du prince qu'avec le res-

pect dû à l'autorité royale. Il n'injurie personne; il n'y a point d'invectives dans son livre; il se contente d'être éclairé, juste et philosophe. Mais voilà précisément ce qui indispose ces messieurs. D'ailleurs, ce n'est que subsidiairement que l'écrit de M. Bignon leur déplait. Son crime est plus éloigné; la haine des ultrà-ministériels vient de plus haut.

On se souvient trop que M. Bignon, à la tribune de la chambre, s'est élevé contre le ministère; on se rappelle, que dans un discours qui restera, cet orateur s'est fait le noble champion des malheureux, n'a pas craint d'assimiler les proscrits actuels aux émigrés d'autrefois; comparaison dans le fait très-honorable pour ces derniers. On se souvient enfin que M. Bignon fut rappelé à l'ordre par les représentans de la *Quotidienne* et des *Annales*. Tels sont ses crimes. Ce qu'on ne lui pardonne pas, c'est le bien qu'il a tenté de faire, c'est sa probité politique. Ah! si, fidèle à certains exemples, il eût après quelques démonstrations libérales, changé son arme d'épaule, quitté l'extrémité de la salle pour s'avancer vers le milieu, combien d'éloges eussent remplacé le concert unanime d'invectives dont les trompettes ministérielles fatiguent depuis quinze jours nos oreilles.

Mais non, M. Bignon a préféré une honorable haine à une faveur équivoque. Il a dit la vérité, et subit avec résignation toutes les conséquences de sa conduite. Aujourd'hui, par exemple, il a dû s'attendre à voir les détracteurs de toute indépendance isoler une de ses phrases, en torturer le sens, et en faire sortir la dénonciation la mieux conditionnée, dénonciation

d'une telle nature, qu'elle pourrait devenir le texte fécond d'une demi-douzaine de réquisitoires. Avant de donner au lecteur une idée du nouvel ouvrage, il me sera permis d'examiner préliminairement cette phrase si coupable, dans laquelle on a découvert une subversion complète de tous les principes de l'hérédité.

M. Bignon, examinant s'il est permis en droit aux souverains alliés de disposer du duché de Bade après l'extinction de la famille régnante, a été conduit à envisager la question sous le double rapport du droit des rois, et du droit des peuples. Des applications particulières, il a été naturellement entraîné aux principes généraux. Est-il conforme aux droits des peuples de disposer d'eux comme d'un troupeau? Quand la famille qui gouverne une nation est éteinte, rentrent-ils ou ne rentrent-ils pas dans leurs droits d'élection au trône? Ces deux questions n'ont pas été difficiles à résoudre. Mais une autre s'est présentée à M. Bignon, et c'est là que s'est trouvé le délit. Laissons parler l'auteur, et rétablissons une partie des antécédens omis à dessein par les journalistes du *trésor*. « Il est temps, a-t-il dit, que les peuples soient affranchis du scandaleux affront de voir des *princes étrangers* réclamant le droit de les gouverner, en vertu des mêmes lois par lesquels ils sont habiles à hériter d'un champ, d'un troupeau, ou d'une statue. Il est temps qu'une pratique générale consacre en réalité cette vieille maxime, que les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois. Cette maxime est la bâse sur laquelle le gouvernement représentatif re-

pôse. Je n'en pousserai point les conséquences aussi loin que Montesquieu et Vatel ; je ne dirai point avec ce dernier : « Si la nation voit certainement que l'héritier de son prince ne serait pour elle qu'un souverain pernicieux, elle peut l'exclure. » Je me borne à dire qu'il est de l'intérêt des peuples qu'au moment de la vacance d'un trône par l'extinction de la ligne directe, les branches collatérales ne puissent *venir* prendre possession de ce trône, que par le choix ou avec le consentement de la nation. »

Voilà le passage sur lequel on a fondé de si grossières invectives. On n'a point examiné ce que l'auteur a entendu par ces branches collatérales, par les mots *princes étrangers*, par le mot *venir* qui indique assez clairement que M. Bignon n'a pu désigner que les héritiers indirects qui, nés à l'étranger, rois étrangers, ne connaissent ni les institutions, ni le génie du peuple qu'ils voudraient gouverner. On s'est hâté de prétendre qu'il a voulu combattre la légitimité des princes français. On a été plus loin, on a dit que la brochure entière était composée seulement pour placer cette phrase, à-peu-près comme certains journalistes font un article pour placer une injure. Assertion évidemment absurde aux yeux de tout homme qui lit avec attention, puisqu'il est clair que le principe posé par l'auteur découle essentiellement de son sujet, et s'y trouve encadré d'une manière si naturelle, que, pour en faire l'application à la maison régnante de France, il a fallu toute la fureur interprétative du ministérialisme.

En concluant de la phrase précitée que M. Bignon veut la monarchie élective, on a eu beau jeu pour se li-

vrer à de belles déclamations sur la Pologne et l'empire romain. Rien de plus absurde sans doute. Si l'on veut à toute force appliquer sa phrase à la maison de Bourbon, il est évident que, dans l'état actuel de cette famille, la ligne directe est celle qui règne en France, tandis que les branches collatérales sont à Madrid, et par subdivision, à Palerme, à Naples et à Lucques. En continuant l'application, c'est dans le cas où l'une de ces dernières formerait des prétentions à la couronne de France, que M. Bignon pense qu'il est de l'intérêt des peuples que ces branches éloignées ne puissent *venir* occuper le trône, autrement que par le choix de la nation, ou avec son consentement. Cette question, qui tient à une hypothèse qu'on ne verra sans doute jamais se réaliser, peut être susceptible de discussion; mais de là, à une monarchie élective, il y a loin.

Cette question résolue, me voici un peu avancé pour donner au lecteur une analyse de la brochure de M. Bignon. La discussion élevée entre Bade et la Bavière n'occupe pas seule l'espace entier de l'écrit. L'auteur cherche à établir l'utilité dont serait l'intervention de l'opinion publique dans les actes respectifs des souverains. Certainement le ministère de cette *reine du monde* serait d'une haute importance dans ces assemblées qu'on nomme congrès, et qui ont été crées dans l'intérêt des peuples. L'opinion publique grandissant à chaque pas comme la renommée, deviendrait une puissance dont tous les rois seraient les sujets, parce que cette puissance ne serait autre chose que la volonté des peuples, organisée et exprimée. Alors cesseraient, par leur discrédit même, toutes

ces transactions royales faites aux dépens de l'espèce humaine ; toutes ces usurpations légitimées par la force ; tous ces actes de machiavélisme fondés sur le dogme de l'obéissance passive. Alors les souverains ne donneraient plus l'exemple de cette libéralité de chair humaine dont ils se sont piqués, à la honte du droit naturel, au commencement du congrés de 1814. Tel prince ne donnerait plus tel régiment à un autre prinée ; tel autre ne recevrait plus tel pays en échange d'une concession diplomatique. Le soldat qui s'est couché autrichien ne se réveillerait plus russe ; et des provinces accoutumées à l'honorable nom de français, ne seraient plus contraintes de répondre au nom d'autrichiens.

Les démêlés des cours de Bade et de Bavière, si l'on en juge par l'exposé de M. Bignon, ne sont autre chose qu'une conséquence de ce beau système de donations et de spoliations, adopté par le congrés de Vienne. Il paraît que, par un traité secret, les alliés sont convenus de donner au roi de Bavière une portion des états de monsieur son frère, le duc de Bade, de sorte que celui-ci se verrait dépouillé, et les peuples se verraient cédés sans qu'il y eut la moindre participation de leur volonté. On conçoit toute la justice d'un pareil système. Autrefois, l'univers appartenait au pape. Les peuples, en secouant le joug de Rome, aurait-ils fait un échange désavantageux? Ce résultat serait certain, si, en perdant un seul propriétaire, ils en avaient retrouvé quatre.

M. Bignan examine ensuite les bienfaits du système

représentatif qui doit nous délivrer des guerres d'ambition, puisqu'il met la paix ou la guerre dans les mains des peuples qui, de gaité de cœur, n'iront point sans motif désoler leurs voisins. L'auteur termine en formant le vœu tout français, que les puissances ne se contentent pas de décider une seule question au nouveau congrés, mais s'occupent aussi de nos proscrits. Forcé de me restreindre, je terminerai ce long article en citant le passage consacré au malheur, par un citoyen qui a déjà plaidé plus d'une fois la même même cause. Cette citation donnera une idée de son style, à-la-fois serré et plein d'images.

» Sans nous permettre ici d'irrespectueuses ou seulement d'indiscrètes insinuations, dit-il, il nous semble qu'il est encore un objet bien digne d'occuper l'attention des souverains, et ce n'est pas un sujet de haute politique qui appelle leurs calculs, c'est une question d'humanité qui ne demande de solution qu'à leur conscience et à leur ame.

» Sans doute le moment approche où il n'y aura plus pour la France ni émigrés ni bannis; mais les Français exilés pour cause politique, n'eussent-ils plus qu'un seul jour à passer sur les terres étrangères, l'honneur des souverains demande l'éclatante improbation, et surtout la cessation immédiate des vexations auxquelles nos malheureux compatriotes (1) ont

---

(1) *Quid enim est exsul? ipsum per se nomen calamitatis, non turpitudinis?*

CICERON.

été en butte dans divers pays : mesures inouïes, inexplicables, contraires à toutes les lois des nations, et dont il était réservé à notre age de donner le triste exemple. Quelquefois on a vu un impérieux vainqueur forcer le vaincu à s'associer à ses vengeances ; mais l'impossibilité du refus était alors pour celui-ci une justification ou une excuse. Aujourd'hui, sous le nom ou du moins sous le voile du nom de quatre grandes puissances, dominatrices paisibles du continent, on voit suivre à l'égard d'une poignée de bannis français, un système de persécution à peine croyable de la part d'un seul gouvernement, de la part même d'un gouvernement ombrageux qui eût à craindre pour sa propre existence. Quoique l'uniformité d'action de la police dans plusieurs états, quoique des déclarations assez positives tendent à faire supposer qu'il doit y avoir eu à cet égard un arrangement entre les quatre puissances, ma raison s'obstine à en douter. Il ne peut entrer dans mon esprit qu'il y ait au monde quatre ministres capables d'avoir conclu un accord, par lequel ils auraient interdit la pitié, proscrit le malheur, anéanti le droit d'asile (1), et

---

(1) Dans des siècles que nous nommons, avec justice, sous quelques rapports, des siècles de barbarie, des princes d'Allemagne sollicitaient des empereurs, comme une grâce, le privilége de *recevoir dans leurs terres et châteaux les proscrits auxquels ils voudraient donner un asile*. En 1397, l'empereur Wenceslas accorda ce privilége à Rodolphe III, margrave d'Hochberg-Sausenberg. Quelle leçon pour notre siècle !

défendu l'hospitalité (1). J'aime mieux penser qu'une animosité aveugle, qu'un faux zèle de la part d'agens secondaires, a seul donné au monde cet odieux spectacle; mais, à quelque cause qu'il faille l'attribuer, la prolongation de sa durée serait incompatible avec la générosité personnelle des souverains. C'est encore là un des résultats naturels qu'il est permis d'attendre de leur entrevue, et cette attente ne sera point trompée. »

On ne peut mieux exprimer des sentimens plus français.

LÉON THIESSÉ

---

(1) Où sont ces Germains de qui Tacite disait :

« *Convictibus et hospitiis non alia gens effusiùs indulget. Quemcumque mortalium arcere tecto, nefas habeatur.* »

De moribus Germanorum.

SPECTACLES.

L'existence d'un acteur sociétaire de la Comédie-Française ne ressemble pas mal à celle de cette divinité que les païens adoraient sous trois formes différentes, et qui, Phœbé dans le ciel, Diane sur la terre, Hécate aux enfers, était toujours la même, quoique exerçant des emplois divers dans les trois provinces de l'empire des dieux. Le commun des spectateurs est accoutumé à ne considérer un comédien que dans le personnage dont il est revêtu sur la scène, de même que le vulgaire des humains ne contemplait la sœur d'Apollon que dans l'éclat de la lumière empruntée qu'elle répand la nuit sur la terre; mais quiconque a pénétré dans le sanctuaire reculé du temple, sait qu'indépendamment de sa vie privée et de sa vie théâtrale, l'acteur sociétaire jouit d'une troisième existence connue du sacré collége appelé comité. C'est là que vous verriez avec étonnement tous les rangs confondus, ou plutôt ordonnés sur de nouveaux degrés. Je ne veux pas dire seulement que, dans les délibérations, une soubrette a quelquefois le pas sur une reine, et qu'un empereur ou un consul y paraît souvent au-dessous de son *emploi*. Ce qui est plus digne d'être observé, c'est que le talent n'est pas ce qui détermine le plus ordinairement l'influence dans l'assemblée, où se règle non seulement les intérêts de la communauté, mais encore le sort des auteurs et des ouvrages, et beaucoup d'autres objets qui sembleraient être de la

compétence exclusive du public. Tel honorable membre qui parle avec une autorité prépondérante dans le comité, et dont l'éloquence emporte une délibération, a peut-être été sifflé la veille. Ne croyez pas qu'il ait pour cela moins d'assurance, et qu'il jouisse de moins de considération. Un succès oratoire le dédommage amplement d'une disgrâce théâtrale. Rien n'est plus simple : la Comédie-Française est devenue un corps délibérant et presque législatif. Un arrêté de son comité d'administration a plus d'autorité sur elle, qu'une décision du parterre. Je n'ai rien vu de si plaisant que la réponse cathégorique qu'elle vient d'adresser au *Journal du Commerce*, qui reprochait aux comédiens, dans l'intérêt de l'art, leur paresse et leur négligence à représenter des ouvrages nouveaux. Voilà qu'ils accablent le critique des preuves légales de leur innocence, et qu'ils lui ferment la bouche avec les articles de telles ordonnances, de tels réglemens de M. le premier gentilhomme de la chambre, en conséquence desquels articles le public n'a pas le droit d'être mécontent. Une chose doit cependant être agréable dans cette déclaration solennelle, aux auteurs dont les ouvrages sont reçus. Le comité d'administration promet que le tableau des réceptions ne sera point annullé. Le bruit en avait couru, et ce bruit ne laissait pas d'être alarmant pour ces pauvres auteurs : l'assurance qui leur est donnée doit les tranquilliser. J'en prends acte en leur nom. S'ils ne doivent jouir jamais du rare bienfait de la représentation, qu'au moins on ne leur ravisse pas ce dernier bien resté au fond de la boîte à Pandore. Au reste, si la Comédie-Française

prenait un jour le parti rigoureux de vider ses cartons, elle serait peut-être étonnée du nombre des ouvrages qu'elle y laisse enfouis depuis si long-temps; elle éprouverait combien on est riche quand on déménage.

Pourquoi faut-il que, lorsque nous accusons les comédiens de leur antipathie pour les ouvrages nouveaux, ils aient, en quelques sorte, les moyens de nous la faire partager. De cinq comédies nouvelles jouées depuis quatorze mois, une seule, la *Manie des Grandeurs*, a réussi. Est-ce à la sévérité du public qu'il faut attribuer le sort des autres ? Le succès que vient d'obtenir la *Partie et la Revanche*, est une preuve de son excessive indulgence. Deux veuves, qui ont à se plaindre des hommes, ont fait la partie de ne plus aimer (comme dans les Perroquets de la Mère Philippe) ; mais l'une d'elle, madame de Valbelle, s'est engagée par un dédit à épouser un vieux marin, nommé M. Derville. Ce M. Derville a un neveu qui plait à l'aimable veuve, et qui escamotte la permission de son oncle pour l'épouser. Celui-ci, qui n'a jamais vu madame de Valbelle, devient tout-à-coup amoureux de madame de Saint-Brice, l'autre veuve, et lui escamote à son tour une promesse de mariage. Les deux veuves renoncent à leur haine pour les hommes, et se laissent épouser. C'est sur un pareil fond qu'on a bâti une comédie en un acte et en vers; et cette comédie a été à peine sifflée. Il y a, dit-on, au théâtre des mœurs de convention. Soit; et je ne chicanerais pas les deux veuves sur leur manie misantropique, si ce sujet n'était usé et rebattu ; mais je voudrais bien que les auteurs dramatiques renon-

çassent à employer comme moyens d'intrigues, ces promesses de mariages, ces dédits, ces surprises de signatures, qui jurent trop avec les mœurs et les lois actuelles. Personne n'ignore que notre législation n'admet pas ces sortes d'engagemens : les auteurs anglais et allemands ne font jamais de fautes de cette espèce ; et ils rougiraient de montrer, dans les pièces les plus frivoles, une telle ignorance des lois de leurs pays. Leurs spectacles sont en cela plus nationaux, et moins puérils que les nôtres.

Deux débutans viennent de faire leur entrée au Théâtre-Français ; l'un, M. Aristippe, dans l'emploi des amoureux tragiques ; l'autre, mademoiselle Lombard, dans le rôle d'Iphigénie. Leur médiocrité les confond dans la foule des débutans ordinaires, et je n'en parlerais pas, si ce n'était pour admirer la prodigieuse fécondité de M. Duviquet, qui consacre à chacun d'eux une immense feuille du *Journal des Débats*. On dirait qu'il a fait la gageure de fournir cette humble carrière, ou qu'il y a été condamné sous peine de la vie. Mais aussi, quelle richesse d'érudition ! Il nous apprend que le nom d'Aristippe est grec, et qu'il signifie *bon cheval* ou *bon cavalier;* puis, qu'il a existé un philosophe grec du même nom, dont les ouvrages sont perdus, heureusement pour les lecteurs du *Journal des Débats*, car M. Duviquet (qui sait du grec autant qu'homme de France) leur en aurait sans doute donné une traduction, à l'occasion des débuts de M. Aristippe.

La Maison de Jeanne-d'Arc obtient du succès à Favart. La gloire de l'héroïne qui délivra la France de

la tyrannie étrangère, le désintéressement d'un soldat français, qui refuse d'un Anglais le prix de la maison où naquit l'illustre amazône, un public peu exigeant dès qu'on lui parle de gloire et de patrie, comment, avec de tels élémens de succès, M. René Perrin n'aurait-il pas réussi?

HISTOIRE.

Monarchie de Louis XIV. Nouveaux Mémoires de Dangeau; notes d'un anonyme, par Pierre Édouard Lémontey.

Pindare Le Brun dans une ode fameuse (1), omise par l'éditeur de ses œuvres, regrettait que les rois de France ne fussent point jugés après leur mort, à l'exemple des princes de la sage Égypte. Le vœu de ce poëte de la liberté était superflu. Un jugement terrible est prononcé sur la tombe des monarques de la terre. Sitôt que les rois ont exhalé leur dernier soupir, les flatteurs s'éloignent de cette idole désenchantée. Ses honneurs pâlissent, sa puissance finit, et le règne de la

---

(1) Ode patriotique sur les évènemens de l'année 1792, depuis le 10 août jusqu'au 13 novembre.

> Si l'Égypte, école des sages,
> Jugea ses rois ensevelis,
> Que n'ont les monarques des lys,
> Subi ces antiques usages!

vérité commence. Ceux-là même qui l'adoraient avec le plus de soumission, deviennent ses juges les plus inflexibles. La joie ou les larmes du peuple manifestent sa haine ou son amour; et l'historien, secondé par l'imprimerie, enregistre les équitables décisions de l'opinion publique.

Il est cependant quelques princes pour lesquels la justice historique est plus tardive. Quand leur règne fut marqué par des évènemens remarquables, lorsque des chefs-d'œuvre littéraires protégent le siècle où ils vécurent, la séduction peut encore durer quelques années; mais le temps a la propriété de faire cesser l'erreur. Lorsque le même prince dont le règne fut signalé par des victoires éclatantes, et par l'apparition d'immortels génies, n'a dans la réalité fait aucun bien à la nation ; lorsque, rapportant tout à lui-même, les victoires de ses généraux, les triomphes littéraires de ses sujets, il ne s'est servi de l'ascendant d'une volonté de fer que pour organiser le despotisme absolu ; lorsque plus coupable encore, il a mis sur le trône les mauvaises mœurs et la bigoterie, le machiavélisme et la superstition ; lorsqu'enfin il n'a laissé à ses descendans d'autre héritage que l'anéantissement des ressources publiques, que la misère du peuple, et la destruction de l'industrie nationale, ces résultats funestes dont les conséquences sont si longues, si durables, survivent dans la mémoire à un éclat passager ; et la postérité qui en ressent encore tout le poids, sépare le grand siècle du despote qui gouvernait alors la nation, et distingue les œuvres du génie des destructives manœuvres du tyran.

Tel fut le règne de Louis XIV. Ce monarque, dont la renommée fut long-temps défendue par de nobles monumens, par de brillantes conquêtes, par une apparence de grandeur, trouva encore des flatteurs même après sa mort; et ce que l'on doit regretter, c'est que le patriarche de la philosophie n'ait pas toujours su se garantir d'une admiration irréfléchie. « Voltaire, dit M. Lémontey, se laissait trop éblouir par l'éclat littéraire, pour être parfaitement juste. Il a traité un roi qui avait fondé des académies, comme les moines traitaient jadis les princes qui dotaient des églises. En passant de la main des cénobites dans celles des académiciens, le burin de l'histoire a seulement changé de préventions. » Plus avancé en âge, le même auteur fut quelquefois moins passionné; mais toujours il parla avec un extrême ménagement du prince qui a donné son nom au grand siècle. On se souvient cependant que ce philosophe, l'un des premiers, remit à sa place cet Octave, que les noms de Virgile et d'Horace ont protégé contre la haine de la postérité tout entière. Si Voltaire, trop admirateur de Louis XIV, désirait si fort rendre hommage au génie, il eût été digne de sa haute raison de débaptiser le 17e siècle, et de récompenser ceux-là seuls qui, suivant son expression, attachent la véritable gloire à une époque du monde (1), en lui donnant le nom de siècle des Corneille, des Racine et des Fénélon. C'est ainsi

(1) Siècle de Louis XIV.

que le siècle d'Auguste serait plus justement et plus populairement nommé le siècle des Virgile, des Cicéron, des Tite-Live et des Horace.

Il était réservé à notre temps de produire d'équitables appréciateurs de Louis XIV, également éloignés de l'excès de l'admiration et de l'excès du blâme. Un écrivain s'est trouvé, qui s'est chargé de cette noble tâche, et l'a remplie avec conscience et talent. M. Lémontey, déjà si connu par un ouvrage d'un genre différent, vient de se placer à côté de nos plus grands historiens. Ce ne sont ni des invectives, ni des éloges outrés que l'on trouve dans son livre. Ce sont des considérations profondes, déduites d'un examen sévère des actes politiques, et des œuvres littéraires de Louis XIV. Ce prince, dépouillé des rayons d'une gloire empruntée à des illustrations étrangères, comparaît devant le tribunal de la vérité. On lui demande un compte rigoureux de ce qu'il a fait, et on le déclare coupable du mal qu'il devait empêcher. Les voix plaintives des victimes innombrables de son despotisme s'élèvent pour l'accuser ; et l'historien, nouveau Minos, prononce et punit,

La monarchie de Louis XIV, dit M. Lémontey, peut être ainsi définie : « Une royauté absolue et dispendieuse, sévère pour le peuple, hostile envers l'étranger, appuyée sur l'armée, sur la police, sur la gloire du roi, et tempérée par la justice du monarque, par la sagesse de ses conseils choisis dans les divers ordres de l'état, et par le besoin de ménager pour la guerre et pour l'impôt, le nombre et la fortune des sujets. » Cette définition nous instruit de ce que pouvait être

la liberté sous un pareil régime. Cette sagesse du roi, qui tempérait le pouvoir absolu, éclata par de trop illustres marques, pour que l'on puisse en méconnaître la nature. Ce fut elle qui conduisit le roi âgé de dix-huit ans, un fouet à la main, en bottes et en éperons dans le parlement, action, dit M. Lémontey, plus digne d'un tartare que d'un roi de France. Ce fut encore cette sagesse qui lui fit offrir au peuple le scandaleux spectacle d'une voiture royale renfermant le roi, sa femme, et d'une maîtresse. Cette sagesse lui fit préférer Louvois à Colbert, Bossuet à Fénélon ; lui fit disgracier Fouquet, éloigner La Fontaine de l'académie, insulter Racine, laisser Corneille dans l'indigence. La révocation de l'édit de Nantes, et les dragonnades célébrées dans l'oraison funèbre de Letellier, fut aussi le digne effet de cette sagesse royale, que tant d'écrivains persistent à vanter, et qu'ils décorent du nom de paternelle.

Je voudrais qu'un écrivain impartial plaçât en regard le règne de Louis XIV, et celui de Bonaparte. Il en éloignerait le cortége d'écrivains sur lesquels l'abbé Maury appuyait le grand roi, qui, en effet, avait besoin d'un tel appui, et ne présenterait les deux rois absolus que sous le rapport de leur politique. Quels sont les éloges que répètent sans cesse les partisans de Louis? Ses monumens? Son règne a vu s'élever les Invalides, le Val-de-Grâce, une partie du Louvre, le château de Versailles, l'Observatoire, des arsenaux, des ports. Bonaparte fit construire l'admirable route du Simplon; il peupla la France de canaux; il créa les ponts d'Austerlitz, d'Iéna, des Arts, de Neuilly; il

éleva une des galeries du Louvre, fit restaurer ce monument, perfectionna le jardin des Tuileries, fit construire des quais, des marchés publics, dressa la colonne de la place Vendôme, creusa le bassin de Cherbourg, jeta les fondemens de l'arc de l'Étoile, de l'obélisque du Pont-Neuf, du palais de son fils, acheva le Panthéon, etc.... Vantera-t-on les victoires de Louis XIV ? Les victoires de Bonaparte les ont mille fois surpassées; et s'il perdit Waterloo, ce ne fut point Louis XIV qui gagna Denain. Parlera-t-on de l'administration? M. Lémontey voudrait que l'on surnommât Louis XIV, *Louis l'administrateur;* et en effet, son administration était admirablement ordonnée pour le despotisme. Mais M. de Châteaubriand nous dira de Bonaparte : *celui-là fut un administrateur!* Si nous en venons à l'examen des fautes des deux despotes, j'avouerai que Moscou me paraît moins coupable que la révocation de l'édit de Nantes, et que la guerre d'Espagne vaut à peine l'incendie du Palatinat. L'armée française, en 1814, fut contrainte de se retirer derrière la Loire; Louis XIV, en 1712, avait déjà fait ses préparatifs pour prendre le même chemin. Quant aux mœurs, Bonaparte ne fut ni aussi dévot, ni aussi immoral que Louis XIV. Il ne peupla point la cour de ses maîtresses, les principautés de ses enfans naturels, il ne les reconnut point solennellement, et n'essaya point de placer la bâtardise sur le trône.

Pour complèter ce tableau, rapportons une circonstance qui appartient à l'histoire. En 1712, les princes alliés contre la France se réunirent en congrès pour délibérer sur les affaires de cette monarchie. Ce

fut là qu'ils déclarèrent que les hostilités n'étaient point dirigées contre les Français, mais seulement contre leur chef dont l'ambition portait atteinte à la sécurité du reste de l'Europe. On attacha une condition à la paix; ce fut la convocation périodique des états-généraux en France; les alliés pensaient qu'il n'y aurait de repos pour eux que lorsque des contrepoids balanceraient l'autorité absolue du despote.

En changeant les dates et les noms, que manque-t-il à cette délibération pour être entièrement semblable à celle des alliés en 1814? Alors comme aujourd'hui, ils ne voyaient la paix de l'Europe garantie que par l'établissement en France, d'un système constitutionnel. Louis en 1712 et Bonaparte en 1814, sont des personnages politiques calqués exactement sur le même modèle.

Restent les génies immortels qui furent encouragés pourvu qu'ils brûlassent de l'encens sur l'autel royal. Bonaparte fit tout ce qu'il pût pour en créer, pour en appeler à sa cour, mais il fournit une nouvelle preuve de cette vérité, que tous les siècles ne sont pas également propres pour les lettres. Ce fut pour Louis XIV un bonheur, et non un mérite d'être entouré de grands écrivains. On ne s'est point encore avisé de faire un crime à Alexandre de ce qu'il n'eût point d'Homère.

Louis XIV, cependant, eut beaucoup d'admirateurs. Il en a encore quelques-uns. Nos malheurs et notre patriotisme nous disent assez à tous que Bonaparte n'en doit point avoir.

M. Lemontey a fait précéder son excellent morceau

d'histoire du recueil des articles de Dangeau oubliés par madame de Genlis; et d'un commentaire sur ces articles, dont l'auteur qui n'est pas nommé semble être M. de Saint-Simon. Nous reviendrons sur cette partie de l'ouvrage.

Léon Thiessé.

MÉLANGES.

République du Texas, ou Camp d'Asile.

Les journaux Anglais citent quelques extraits des feuilles américaines, à la date du 25 juillet dernier, qui signalent un nouvel établissement formé par une réunion de Français sur les rives de la Trinité, province de Texas, entre la Louisiane et le Mexique. Ces réfugiés, dit un journal de New-York, avait obtenu des terres dans le district d'Alabama, sous des conditions très-avantageuses; ils les ont vendues, et se sont emparés d'une province réclamée par les Etats-Unis et par l'Espagne.

C'est un spectacle d'un haut intérêt que celui d'une association d'hommes que le sort des révolutions a chassés de leur pays, et qui, réunis par le malheur et l'espérance, vont se créer une nouvelle patrie dans un autre hémisphère. L'ancien monde est couvert de monumens qui rappellent les efforts et les succès d'une multitude de tribus et de familles repoussées du sol natal, et reparaissant au loin, sous la forme de colo-

nies ou d'états indépendans : et toujours ces grandes entreprises ont attiré sur elles l'intérêt et le respect des nations. Sans doute dans le cours des émigrations de tant de peuples divers, le droit des gens a reçu plus d'une atteinte, et les titres du premier occupant ont été plus d'une fois détruits par la violence et l'artifice. Mais le temps a couvert les actes de la nécessité politique : la prescription a commencé, la légitimité et les états nouveaux ont pris leur rang parmi les peuples civilisés. Telle est la marche des choses, l'irrésistible loi de la nature. Nous ne voyons pas sans étonnement quelques écrivains s'attacher à montrer sous de fausses couleurs l'établissement du *Camp d'Asile* et préparer des armes aux puissances qui pourraient s'inquiéter d'un tel voisinage. Il importe de réduire les assertions de ces étranges publicistes à leur juste valeur. Si des terrains ont été cédés par le congrès aux réfugiés à des conditions favorables, ce fut sans doute pour ceux-ci un grand avantage ; mais, devenus propriétaires, ils ont pu se livrer aux spéculations qui leur convenaient ; et comment pourrait-on leur contester le droit de vendre ce qu'ils avaient acheté ? Il y a loin de ce procédé à celui du peuple fameux qui, fuyant la terre de servitude, crut devoir emporter dans ses bagages les vases précieux et les trésors des Pharaon.

On allègue un autre chef d'accusation contre les réfugies du *Texas*, et l'on fait valoir les titres de propriété des Espagnols ou des Américains, sans parler toutefois des tribus indiennes. Quels seraient donc ces titres de propriété si sacrés, si légitimes ? Quand

les Espagnols arrivèrent au Mexique, leur a-t-il suffi d'une vaine cérémonie pour étendre indéfiniment leur empire vers le nord ou le midi? A quelle rivière, à quelle montagne devait s'arrêter la prise de possession? Et s'il est vrai que dans leurs courses ils n'ont jamais franchi *rio del norte*, s'ils n'ont pas élevé une cabane sur les rivages qui se prolongent du 27ᵉ au 30ᵉ degré de latitude, on ne voit pas sur quel titre se fonderaient leurs prétentions à la propriété de ce vaste territoire.

Les Etats-Unis, de leur côté, auraient-ils des droits plus réels? Le gouvernement français leur a cédé la Louisiane; il n'a cédé, toutefois, que ce qu'il possédait. Or, quelle était la limite de ses possessions? On sait qu'en 1685 l'aventurier Lasalle, qui voguait vers le Mississipi, ayant manqué son but, fut jeté par hasard dans la baie de Saint-Bernard et débarqua sur la côte où il périt après de vaines tentatives pour regagner la Louisiane. Il n'y voulut former et n'y forma aucun établissement; il n'acquit à sa nation aucun droit de propriété sur ce pays, et n'y laissa pas même de traces de son passage. Lorsqu'en 1764 la cour de Versailles céda la Louisiane à la cour d'Espagne, et depuis, lorsque cette colonie, rétrocédée à la France, fut rendue aux Etats-Unis, il ne fut rien stipulé d'où l'on pût induire que ses frontières s'étendissent au-delà du cap Nord. Citerait-on de la part du nouveau possesseur quelque entreprise, quelque transaction politique, quelque espèce de travail enfin, qui pût servir de base aux prétentions qu'on voudrait élever? Nous n'insisterons pas sur des vérités

qui d'ailleurs ne sont en ce moment contestées qu'avec une sorte de réserve, et l'on pense bien qu'en effet on a dû ne pas prendre à cet égard un ton trop élevé, au moment où l'on cherche à colorer la marche du général Jakson à Pensacola et ses proclamations aux habitans des Florides.

Il est incontestable que si les réfugiés du *Camp d'Asile* ont eu quelques intérêts à ménager, ce ne peut être que ceux des tribus indiennes qui parcourent ces rivages; mais ils les reconnaissent eux-mêmes, ils veulent les respecter ainsi que l'annonce leur manifeste; et, lorsqu'on se rappelle l'exemple de Guillaume Penn, lorsqu'on voit de nos jours les fréquentes transactions des Etats-Unis avec les sauvages qui bornent leurs frontières, on doit s'attendre que des arrangemens heureusement conduits honoreront la fondation du *Camp d'Asile*, et assureront sa tranquillité.

Si l'on envisage le nouvel établissement dans ses moyens d'existence et de conservation, il est facile de prévoir qu'il peut s'élever à de hautes destinées. La province de Texas, située sous un beau climat, riche d'un sol fertile, arrosée de nombreuses rivières, promet aux besoins de l'homme une grande variété de productions. Elle offre dans les sinuosités de son rivage des rades sûres pour les navigateurs, et l'industrie de ses nouveaux habitans peut ajouter aux avantages naturels de cette contrée tout ce que réclameront le commerce et l'agriculture dans leurs développemens successifs. Que de sages combinaisons, que des travaux persévérans, que de bonnes lois fécon-

dent et multiplient leurs ressources; qu'ils sachent profiter des conjonctures où se trouvent les diverses nations qui bordent le golfe du Mexique, qu'ils se mettent en rapport avec elles, et montrent aux hommes que froisse le malheur des temps, un véritable asile contre les tempêtes politiques : c'est alors qu'on s'étonnera de la rapidité de leurs progrès dans l'état social, et qu'on les verra s'élever à ce terme de prospérité où sont parvenues d'autres nations moins favorisées par les circonstances. Sans risquer des conjectures trop éloignées sur la politique extérieure, on ne peut se dissimuler quelle est la situation du Mexique ; la lutte des indépendans contre l'Espagne est loin de se terminer; quelle qu'en soit l'issue, elle ne peut être que favorable à la république du *Texas*. Si le parti de l'indépendance l'emporte, des rapports naturels s'établiront entre les deux états, en raison de l'identité des intérêts. Qui sait même s'ils ne peuvent se rapprocher un jour, et si les vœux des uns, les dispositions secrètes des autres, n'amèneront pas un ordre de choses qu'il est déjà possible de pressentir !

Dans l'hypothèse contraire, le refuge naturel des vaincus est au *Camp d'Asile* : l'Espagne, alors trop heureuse d'avoir assuré sa domination, ne songerait guères à les y poursuivre; d'autres soins, d'autres embarras occuperont long-temps son gouvernement.

D'un autre côté, quel sujet d'inquiétude viendrait des Etats-Unis? Les immenses accroissemens de cette puissance lui font sentir le besoin d'en fixer enfin le terme. Ses frontières du nord embrassant les grands lacs et les sources des rivières qui grossissent le Mis-

sissipi, c'est le cours de ce fleuve qui paraît devoir circonscrire son empire : pourquoi supposer qu'un gouvernement dont la sagesse a été mise à plus d'une épreuve, voie avec regret s'élever un établissement qui ne peut lui porter aucun préjudice, qui se fonde sur des principes analogues aux siens, et qui, dans le cours des siècles et des mutations sociales, pourrait être conduit à se rattacher au lien fédéral sans effort et sans contrainte? Sans doute les calculs de la jalousie et de l'ambition ne seront pas écoutés; et si la faiblesse avait besoin d'appuis, des voix courageuses s'éleveraient en sa faveur au milieu d'une nation qui saura respecter tous les droits, parce qu'elle a su défendre les siens.

Quant à la France, verrait-elle sans intérêt des enfans sortis de son sein se rallier sous un ciel étranger, et chercher à s'y créer une image d'elle-même, à s'y prévaloir de ses arts et de sa renommée? Elle a perdu cette vaste Louisiane qui conserve son souvenir, elle a perdu plusieurs de ses colonies, et cette île si belle et si riche qui faisait l'orgueil des Antilles; s'il lui faut renoncer à l'idée de recouvrer ces moyens de splendeur, pourrait-elle ne pas sourire à l'espérance d'en retrouver un jour quelque faible dédomagemment, et ne pas applaudir à des travaux dont peut-être dans l'avenir elle recueillera quelques fruits? Car il faut en croire le sentiment intime et l'expérience des siècles : le Français expatrié reste fidèle à son pays; quelque part que la fortune le jette, il y vit, il y meurt Français.

L.....

MOSAIQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Tous les regards aujourd'hui se fixent sur les conférences des souverains à Aix-la-Chapelle. Les grands intérêts qui doivent s'y agiter sollicitent l'impatiente attention de l'Europe, et surtout de la France; et toutes les autres nouvelles étrangères pâlissent devant de si importans objets. A peine s'occupe-t-on des indépendans de l'Amérique méridionale, qui, aux yeux de l'ami de la liberté, offrent aussi un bien admirable spectacle. Mais la France songe avant tout à sa propre indépendance. Si capable d'exercer sur l'ancien et sur le nouveau monde une influence utile, elle a besoin d'être libre elle-même avant de travailler à la liberté des autres.

L'aspect sous lequel notre patrie se montre aux souverains alliés ne doit pas plus les effrayer, qu'il ne doit encourager un système hostile à notre égard. Calme et résignée, mais ferme et courageuse, la France, bien qu'elle désire la paix, ne saurait craindre la guerre. Certains politiques l'ont représentée dans un état d'*impuissance* physique à laquelle ils ont donné le nom d'*heureuse.* Un journal ami des principes et de la patrie a relevé cette inconvenante et fausse opinion, mais il en a été vertement réprimandé. Il est certain cependant que l'assertion qu'il a combattue, fût-elle vraie, ne devait pas être avancée aujourd'hui, et à la face de l'Europe. Quoi! pour nous représenter sous une forme inoffensive, est-il donc utile de nous avilir?

Devons-nous, dans un moment de calamité, nous offrir à l'Europe sous l'humiliante attitude du faible qui offre son impuissance pour garantie de son esprit pacifique? Où est la moralité de la politique du cabinet des Tuileries, s'il fonde une promesse d'être tranquille sur l'impossibilité où il se trouve d'être turbulent?

Il y a plus. Cette raison, qu'on offre comme péremptoire, serait-elle suffisante pour les alliés, si elle était la seule que nous pussions alléguer en réclamant notre indépendance? Il n'en est pas des peuples comme des individus : un individu naît avec un tempérament faible, et reste faible toute sa vie; mais une nation a bientôt réparé ses forces. Quand cette nation est la France, la faiblesse n'est pour elle qu'un état transitoire. Peu d'années lui rendent au centuple la vigueur qu'elle a perdue. Comme la république romaine, elle fait succéder les armées aux armées; mieux que la république romaine, elle s'enrichit incessamment des productions de toute nature qui croissent sur son sol tempéré; elle s'enrichit surtout de son active et infatigable industrie.

Cet état d'impuissance, dont quelques Français ont la lâcheté de faire trophée, ne serait pour les alliés, s'il était réel, qu'une garantie passagère. Ce que la France ne peut aujourd'hui, elle le pourra demain. Les hommes qui la représentent abattue et sans force l'avilissent sans la servir; ils la rabaissent à pure perte; ils font abnégation de leur amour-propre national, et n'offrent aux alliés qu'un argument sans force.

C'est d'argumens moraux que nous devons nous

servir ; conformes au sentiment de notre dignité, ils seront mieux compris qu'un misérable calcul physique. Et, d'ailleurs, quels puissans moyens la France ne peut-elle pas mettre en usage? Indépendamment de la religion des traités, de l'utilité pour l'Europe de ne point irriter le patriotisme français, nous pouvons leur rappeler que vingt fois ils ont rendu justice aux sentimens modérés de ce peuple, sentimens si souvent manifestés par les signes universels d'improbation donnés au chef ambitieux qui l'opprima pendant quinze ans. La masse de la nation est éclairée, et par conséquent pacifique ; le chef qui l'engagea dans d'interminables guerres n'est plus ; celui qui lui a succédé offre toutes les garanties d'une paix qui sera maintenue tant qu'elle sera honorable. Pour peu que l'on considère les classes différentes de la société française, on y reconnaîtra un amour ardent de ce repos qui seul peut favoriser la paisible conquête de la liberté. Telles sont les assurances morales que la France peut donner. Quant à sa prétendue *impuissance*, elle n'existe pas. Si elle existait, la révéler, ce serait se rendre coupable du crime de lèse-nation, ce serait ressembler au traître qui découvre à l'ennemi les côtés faibles d'une place forte, ce serait offrir un appât aux ambitions étrangères, ce serait dire son secret à l'ennemi, et presque l'inviter à en profiter. L. T.

— Il paraît que l'Espagne fait tout ce qu'elle peut pour resserrer ses liens avec l'Angleterre aux dépens de ceux qu'elle a contractés avec la Russie. Dernièrement un conseil-d'état a été présidé par le roi en

personne, et le résultat n'a point été communiqué à l'ambassadeur russe, qui maintenant n'assiste que très-rarement aux audiences des ministres. Deux fois cet ambassadeur s'est présenté chez le roi sans être admis; reçu enfin par Ferdinand, à peine a-t-on daigné s'apercevoir de sa présence. On ne cache plus même à la cour le peu de cas que l'on fait actuellement de la Russie; cela va si loin que dernièrement, comme on voulait employer la flotte achetée de Pétersbourg, le roi dit qu'il regardait l'acquisition de cette flotte comme l'achat d'*un méchant habit d'occasion qu'on trouve tout rongé par les vers quand on veut le mettre.* Que signifie ce changement de politique?

— La meilleure intelligence règne entre la cour du Brésil et la république de Buenos-Ayres. Ces deux états ont, dit-on, conclu un traité secret en vertu duquel les Portugais se sont emparés de Monte-Video, et ont promis à Buenos-Ayres de le protéger contre les attaques espagnoles. Il résulte de ces arrangemens, que l'Espagne attaquée dans toutes ses possessions coloniales, n'est défendue par personne, et doit nécessairement perdre une cause désespérée.

— On assure que le général Boyer a envoyé un agent au cabinet des tuilleries, avec la proposition de payer à la France un tribut annuel, et d'établir des relations de commerce, si l'on consent à reconnaître l'indépendance de la partie de l'île sur laquelle il règne. On ignore le résultat de cette ouverture.

— Les proscrits espéraient que le jour de la Saint-Louis S. M. signerait leur rappel. Cet espoir n'a pas été rempli. C'est actuellement dans le congrès d'Aix-la-Chsppelle qu'ils doivent placer leur confiance. On disait que M. Boissy-d'Anglas était chargé de dresser les listes des rappelés. On ajoutait que dans son travail, ce pair de France serait très-favorable aux exilés. Mais on est retombé dans toutes les incertitudes. Cependant nos concitoyens gémissent, les uns sont en proie au besoin, d'autres souffrent les douleurs de la vieillesse; d'autres encore vieillissent avant le temps. Nous n'avons pas de mission pour solliciter un rappel que tous les français désirent, et attendent. Mais nous ne pouvons nous empêcher de nous souvenir que Henri IV n'éloigna les plus violens ligueurs que pendant un petit nombre de mois.

— Ce n'est pas seulement la ville de Rouen qu'on accable *d'ignorantins*. Un de nos abonnés nous apprend que la municipalité de Beauvais a imposé à cette ville quatre de ces dignes frères. Ce n'est pas tout. On prétend que la France possède déjà quinze maisons de jésuites. Si ce fait pouvait n'être pas faux, on demanderait quel acte législatif a prononcé le rappel de cette compagnie si honorablement connue dans les annales des persécutions religieuses? Qu'on ne s'y trompe pas, l'esprit envahisseur de ces moines, s'ils sont une fois admis, ne tardera pas à reparaître. *Les ignorantins* du moins n'ont que l'ambition d'être ignorans. Les jésuites en ont une autre plus dangereuse. Ils raisonnent, persécutent, et détrônent.

— L'année dernière, le curé du village de P. B. prononça un sermon assez curieux sur la nécessité de faire ses Pâques. Un auditeur m'en a transmis quelques fragmens que je transcrirai pour l'édification du lecteur.

Après avoir recommandé le silence sous peine *d'excommunicatian*, le prédicateur commença en ces termes :

« Mes chers frères, je connais ceux d'entre vous qui n'ont pas fait leurs Pâques cette année. Sans les nommer, je me contenterai de dire que les premières autorités peuvent examiner leur conscience.... Ils sont damnés!! Cela m'est égal.

» Mais quant au reste de mes paroissiens, j'en réponds devant Dieu. Aussi je vous le répète; je vois d'ici ceux qui ne se sont point confessés de l'année.... Si vous n'y venez pas dans la quinzaine de Paques, l'entrée de l'église vous est interdite. Il y aura un registre ouvert à la sacristie; tous ceux qui viennent se confesser et communier y seront inscrits; louange à ceux-là sera rendue. Mais, s'il s'en trouve parmi vous d'assez pervers pour s'obstiner à rester dans l'impénitence finale, je le leur dis, ils ne seront pas reçus dans le temple du seigneur; ils deviendront la proie de Satan, et après leur mort, je ne veux pas qu'ils soient enterrés dans le cimetière.

» Voilà ce qui vous regarde, mes frères. Quant à vous, mes paroissiennes, vous venez vous confesser, oui, vous y venez, même assez souvent, mais c'est seulement pour le plaisir de parler.... etc., etc......»

— On raconte que l'un de nos plus savans hellénistes s'est trouvé dernièrement en défaut d'une manière assez plaisante. Cet hellémiste a donné une magnifique édition d'Anacréon. Non-seulement il la fait imprimer sur beau papier, et en beaux caractères, mais il a joint à ce principal tous les accessoires qui peuvent y ajouter du prix, gravures, musique même, tout s'y trouve. Il n'a rien négligé pour assurer à cette édition la supériorité sur les éditions antérieures dont il nous donne un catalogue très-exact, plus qu'exact même. Dans cette nombreuse énumération des Anacréon mis en lumière, en quelque temps comme en quelque lieu que ce soit, les bibliographes ne furent pas peu surpris d'en trouver un à *Ebro* sans date. Grand sujet de discussion. Questce qu'*Ebro?* A t-il existé une ville d'*Ebro?* Dans quelle partie du monde se trouve la ville d'*Ebro ?* A quelle époque *Ebro* florissait-elle ? L'éditeur questionné sur tous ces faits par les savans, avoue qu'il ne connait pas plus qu'eux la ville d'*Ebro*, mais qu'elle n'en existe pas moins; et pour prouver qu'il n'a pas cité à faux, il produit un catalogue de bibliothéque où cette édition se trouve mentionnée. Voyez dit-il; *Anacréon E-Bro.* Or? devinez-vous ce que signifient ces quatre lettres que ce savant avait liées pour en former un nom de ville? *Exemplaire broché : E-Bro.*

— DIALOGUE.

A . . . .

Vous paraissez chagrin; et, par leur profondeur,
Vos rides me font voir les maux de votre cœur.

Oui, le libéralisme, à force d'insolence,
En ramenant la paix, détruit notre espérance.
Quelque journal impur aurait-il maltraité
Votre plan généreux de féodalité ?

B . . . .

Hélas! je viens de voir ces funestes écoles
Qu'élèvent tant de fous pour tant de têtes folles.
Ce n'était pas ainsi que dans nos jeunes ans,
On considérait l'art d'élever les enfans.
On ne prodiguait point aux villageois dociles
Des arts fort dangereux, s'ils ne sont inutiles.
Les hommes à nos lois sans effort asservis,
Soupiraient sous le joug, ignorans et bénis.
On estimait alors les gens de notre espèce;
Nous gardions noblement nos titres de noblesse.
Le bout de ma girouette inspirait du respect,
Et tous mes paysans tremblaient à mon aspect.
Ils ignoraient les mots de *patrie* et de *gloire*;
Le nom de *liberté* leur semblait du grimoire.
Au retour du travail, ils comptaient sur leurs doigts
A combien s'élevaient et la dîme et nos droits;
Et, laissant aux curés déchiffrer l'écriture,
Le signe de leur culte était leur signature.
De tous leurs intérêts se reposant sur moi,
Ma noblesse à leurs yeux prouvait ma bonne foi.
Le seul nom de justice effrayait un village.
L'homme le plus tremblant leur semblait le plus sage.
Un dimanche, on les vit demander à genoux
Que leur saint tout puissant me guérît de la toux....
Mais aujourd'hui, trompés par des esprits frivoles,
Au lieu de châteaux forts, ils veulent des écoles.
On dit aux paysans que David fut berger (1);
Et leurs petits garçons se mêlent de juger.

---

(1) *La Bible.* Les Rois.

Enfin, voyez les maux que cela doit produire,
Au bout de quelques mois, ils savent tous écrire!
Le fils de mon fermier pourrait lire Rousseau,
Et calcule aussi bien qu'un homme de bureau!!...
Il faut que l'ignorance habite nos chaumières;
Et le siècle de fer est celui des lumières.
Tout est perdu. Je vais sous de lointains climats
Chercher des cœurs soumis qu'on ne corrompra pas.

A . . . .

Ce serait vainement. Hélas! même en Russie
La méthode de Bell est désormais suivie;
Et, malgré le bon sens, on la verra bientôt
Sous leur hutte éclairer Kalmouk et Hottentot.
Des régimens entiers, égarés par la mode,
De nos marmots savans empruntent la méthode;
Et le pacha d'Égypte, aux sujets du soudan,
Par le même secours enseigne l'alcoran.
Des rives de l'Indus, portée en Angleterre,
Cette peste des arts parcourt toute la terre.

B . . . .

Oh! parbleu, j'en saurai préserver mes enfans.
L'aîné ne connaît pas ses lettres à neuf ans;
Mais j'aime mieux errer sur les pas de mes pères,
Que suivre des nouveaux les nouvelles chimères.
A sauver mes deux fils je me veux obstiner,
Et je n'ai pas voulu les faire vacciner.

A . . . .

Mon ami, demeurez sur les bords de la Seine,
Pour attiser le feu de la *Quotidienne*.

J. P. B...

— On m'a adressé la lettre suivante :

« Monsieur, dans votre Ve Lettre, en rendant compte d'une 4e édition de l'*Essai historique sur la puissance temporelle des papes, et sur l'abus qu'ils ont*

fait de leur ministère spirituel, vous avez prétendu, sans crainte de devenir un nouveau martyr de la vérité et de la liberté, que la puissance spirituelle devait leur être refusée. Plus modeste dans mes observations, je réclame contre un cérémonial introduit dans l'église et adopté seulement par les amis de l'esclavage. Est-il permis à un curé d'exiger, que pour apprendre à entonner le *Gloria in excelsis Deo,* son premier chantre se prosterne à deux genoux devant lui? M. Z...... me faisait rire dernièrement, en nous entretenant de la cérémonie du *ko-tou* dans le *Journal des Débats.* Que dirait-il s'il savait qu'il ne faut point aller à Pékin pour la trouver établie, qu'elle existe sous ses yeux, et en faveur d'individus qui ne sont ni des dieux, ni des saints, ni même le souverain de l'*empire du milieu, le fils du ciel,* etc.? Peut-être s'élèverait-il contre cet abus, comme contraire à la dignité de l'homme, et surtout au cœur noble et libre des Français. Je préviens ses judicieuses observations, et vous prie, Monsieur, par l'insertion de cette lettre dans votre prochain numéro, d'engager M. le curé des P.....-P.... à ne point s'attribuer un honneur qui n'est dû qu'à Dieu seul, et d'apprendre à tous les chantres qu'ils n'ont point reçu le prix de la vie pour se livrer aux fonctions les plus abjectes. Dieu veut qu'on délivre les hommes de tout ce qui répugnerait à la dignité de leur être.

» N'est-ce point engager les chantres à la révolte, et offenser le respect dû aux ecclésiastiques, que de s'opposer aux génuflexions et aux courbettes? Ne me pour-

suivra-t-on pas pour être irréligieux, indocile? Le sort de mon collègue Creton me le fait craindre....

» Je vous salue très-respectueusement.

» *Un de vos nombreux et zélés lecteurs.* »

— Les électeurs de l'arrondissement des Andelys, qui depuis long-temps se proposaient de donner à MM. Dupont et Bignon, dont les noms sont inséparables, un témoignage public de leur satisfaction, pour la conduite qu'ils ont tenue dans la dernière session des chambres, les ont invités à un banquet qui a eu lieu le 11 septembre dernier. On s'est d'abord rassemblé dans une salle de la maison-commune, que M. le maire s'est empressé d'offrir. MM. Bignon et Dupont étant descendus chez un des notables de cette ville, une députation de dix personnes est allée les chercher à cinq heures, et les a conduits au milieu de leurs concitoyens, qui les attendaient. De là on s'est rendu à la salle de spectacle, où le banquet était préparé, et qui avait été ornée de guirlandes et décoré avec goût. Le banquet, composé de plus de cent convives, renfermait tout ce qu'ont d'utile et d'honorable dans l'arrondissement, le commerce, l'industrie et l'agriculture. Les principaux négocians, les chefs des manufactures et fabriques des villes d'Andelys, de Lyons et de Gisors, des propriétaires, des cultivateurs, des généraux et officiers de divers grades, composaient cette patriotique réunion. La fête était présidée par le *Nestor* du pays, l'un des premiers fondateurs des établissemens industriels qui en font au-

jourd'hui la richesse, père de six enfans, tous établis dans la même ville. MM. Dupont et Bignon étaient placés aux deux côtés de ce vénérable patriarche. Si la joie n'a pas éclaté par des toasts bruyans, il a régné parmi les convives une gaieté vraie et franche ; effet naturel d'un heureux accord de sentimens et de pensées. A la fin du repas, M. Dupont a exprimé en peu de mots, sa sensibilité et celle de son collègue, pour les marques flatteuses d'estime dont ils sont l'objet : il les a assurés de leur zèle à répondre à leurs vœux, en continuant à défendre les intérêts de leur pays, et à réclamer la complète exécution de la Charte constitutionnelle. De vifs applaudissemens ont prouvé à ces honorables députés, la confiance que l'on a mise dans leur fidélité à remplir leurs promesses. Ainsi s'est terminée, vers dix heures du soir, cette réunion de famille, la première de ce genre qui ait eu lieu aux Andelys : elle laissera dans tous nos cœurs de doux et longs souvenirs.

Un banquet a été pareillement offert à Rouen aux deux honorables défenseurs de nos libertés. Quand je connaîtrai les détails de cette fête nationale, je les offrirai au lecteur.

— On publie dans la troisième livraison de l'Examen de l'ouvrage de madame de Staël, par M. Bailleul. Cette partie n'est pas moins digne que les autres de l'attention du public. Nous y reviendrons.

— L'inscription gravée sur le tombeau de Molière présente un oubli. On a mis seulement *Poquelin Mo-*

tière. Il y a soustraction de la particule *de*, que notre grand comique plaçait au devant de son nom, sans qu'il fut pour celà plus noble que tant de gens dont le *de* n'est que d'emprunt. On a remarqué à côté de cette omission le nom de M. *Chabrol* DE *Volvic;* et certaines personnes ont prétendu que l'erreur consiste seulement dans un déplacement de mots.

— On apprend que la statue de Louis XI vient d'être rétablie à Notre-Dame-de-Cléry par les soins de M. le comte Maxime de Choiseul. On assure que très-incessamment on rendra la même justice à Charles IX. Seulement, on ne sait pas encore où la statue de ce prince sera placée. Quelques personnes inclinent pour le Louvre.

— Une cérémonie très-intéressante s'est passée dans le département du Gard. Les religieux Trappistes ont inauguré une statue de Saint-Bernard. Un prédicateur a prononcé un discours sur l'utilité de la fondation de la Trappe. Elle lui a paru politique et nécessaire, surtout sous le point de vue de la propagation de l'espèce humaine.

— Dernièrement dans un cercle, le comte de L...., ci-devant jeune homme, fat, quoique suranné, et joignant à ces qualités une extrême prétention au bel esprit, s'était emparé de la conversation. Après avoir divagué quelque temps, il s'aventura sur la politique. Le nom du maréchal *Ney* lui vint par hasard à la bouche. Après s'être escrimé sur le compte de cet infortuné guerrier, il termina par cette exclamation : « Il

fallait que l'on fut fou pour se fier à *Ney*, on ignorait apparemment que ce misérable avait accaparé l'esprit des soldats, et les avait tous *circoncis*. » Je passe sous silence les éclats de rire de la société.

Vous croyez peut-être que notre sot se déconcerta. Pas du tout. Il se crut applaudi, et haussa le ton. Il passa à Bonaparte. « Ce *misérable*, dit-il, il faut pourtant en convenir, ce misérable était *pétrifié* de talent. Mais quel beau rôle il eût joué, si, maître de l'autorité, il l'eut, de son plein gré, cédée à l'héritier légitime! On lui eut fait élever des *mausolées* dans tous les coins de la France. » Et les rires recommencèrent de plus belle, sans que le comte de L. . . . . . en fut le moins du monde étonné. Il se frotta les mains, et continua sur ce ton le reste de la soirée.

— De toutes les nouveautés, aucunes n'obtiennent un aussi grand succès que celles qui sont gastronomiques. Celles-là sont facilement à la mode dans un pays où, nonobstant la délicatesse du goût des habitans, il arrive chaque jour des citoyens de la Tamise. C'est surtout à ces derniers qu'il faut apprendre qu'il existe un café où l'on sert des consommés de quarante espèces de viandes pour le moins, et qui ont tout ce qu'il faut pour entretenir leur florissant embonpoint. Le café *Corinthien*, cour des Fontaines, vient d'annoncer à ses habitués un potage d'invention nouvelle qu'il nomme *soppa-d'olla podrida*, pour faire entendre sans doute que cette fameuse soupe est faite à l'instar des espagnols. La chimie s'est associée à l'art de la cuisine, pour rendre ce mets sain et nutritif;

et l'on y a joint, dans ce ce but, des farineux tels que le *salep* et le *sagou;* substances fort recommandées par la médecine comme extrêmement restaurantes. Certes, il faut avouer que le génie du siècle est porté vers l'invention.

— *Le Spectateur* est décidément malade; il se meurt de consomption, et il vient d'appeler M. Pariset, le médecin de Bicêtre, pour assister à son agonie. Après avoir tâté le pouls du malade, le docteur s'est aperçu qu'il était frappé d'une mortelle langueur; et pour égayer ses derniers momens, il lui a communiqué une espèce de rapsodie dans laquelle, après avoir ressassé quelques lieux communs historiques qui traînent partout, il assure que les écrivains libéraux dont les opinions ne lui conviennent pas, ont *une sourde* rage et sont *des valets de tyran.* Cet article a tout l'air d'avoir été écrit par un valet de bicêtre.

— Il y a long-temps que le *Journal des Débats* tourne à l'absurde. Mais on ne connaissait rien encore de si fort que ce qu'il renfermait ces jours derniers. Il racontait de la meilleure foi du monde, que dans l'Amérique méridionale les fourrages sont si rares, que les indépendans nourrissent leurs chevaux de viande de bœuf. Quel écolier ignore que ces animaux ont un dégoût inévitable pour la viande? Nous ferons à notre tour une autre question au *Journal des Débats?* S'il n'y a pas de fourrages, comment vivent ces bœufs à moins qu'ils ne mangent des chevaux? Il est clair que le rédacteur qui a composé ou recueilli l'article, sortait récemment des petites maisons.

— Qu'est-ce que vouer un enfant au *blanc?* Telle est la grave question que les journaux discutent sérieusement depuis quelques jours. Il parait qu'un enfant vêtu de blanc, et accompagné d'une femme-de-chambre blanche, a été rencontré dans une voiture blanche trainée par des chevaux blancs, et conduite par un cocher blanc. Le *Journal des Débats* pense que les parens qui ont voué cet enfant au blanc, ont fait un acte de courage; cela est vrai, il y a une sorte de courage à courir au devant du ridicule. La *Quotidienne*, de son côté, assure que le *Journal du Commerce* et le *Journal Général* aimeraient beaucoup mieux que l'enfant fut voué au *rouge*. Sans prendre un parti dans cette importante querelle, je pense qu'il vaudrait mieux encore qu'il ne fut voué à aucune couleur. On prétend que la dentition des enfans voués au blanc se fait toujours beaucoup mieux, qu'ils sont préservés de la *grippe*, de la *petite vérole*, du *tonnerre* et des *chiens enragés*. Je n'ai pu réunir assez de faits pour assurer que ce résultat soit immanquable. De tous les enfans que j'ai vus, un seul fut voué au blanc, et cette cérémonie précéda sa mort d'environ huit jours. Tous les autres ont vécu, sont forts et bien venus. Qu'on n'en tire pas cependant la conséquence que le *vœu au blanc* tue essentiellement celui qui en est l'objet. Il en est de ce vœu comme de l'extrême-onction; si elle ne fait pas de bien, il n'est pas prouvé qu'elle fasse du mal.

— M. de Chappedelaine en a appelé du jugement qui le déclare non recevable dans la plainte en ca-

lomnie contre les *Lettres Normandes*. Quel est le but de ce système? Voudrait-il détourner les regards d'une grande affaire, en les reportant sur une moindre? Il n'y réussira pas. Croit-il sérieusement qu'il a raison? Cela est impossible, à moins qu'il ne soit aveuglé pas la facheuse position où il se trouve? Je cherche en quoi peut lui servir un second jugement qui le condamne, car il est fort possible que les *Lettres Normandes* demandent des dommages-intérêts. Tout cela est, il faut l'avouer, inexpliquable. Pour nous, notre contenance devant la cour royale, sera la même que devant les premiers juges; nous n'insulterons pas au malheur qui rend injuste, mais aussi nous défendrons franchement notre cause; et cette seconde palme, car il est impossible que nous succombions, ne sera pas, il faut l'espérer, une *palme flétrie*.

ÉPIGRAMME.

Épitaphe du marquis de...., chevalier de plusieurs ordres.

Ci-gît de nos preux le modèle.
Par une inaction fidèle
Vingt ans il protégea son roi,
Dieu, ses autels, et la foi.
Dans les plaines de la Bretagne
Il prit la croix de Saint-Louis;
De Gand, la lointaine campagne
Lui fit gagner la fleur de lys
Et le ruban qui la décore.
A ce noble et vaillant guerrier
La croix d'honneur manquait encore....;
Mais il vainquit à Montansier.

LETTRES NORMANDES.

Messieurs les sots, je veux, en bon chrétien,
Vous *siffler* tous ; car c'est pour votre bien.

VOLTAIRE.

CONVERSATIONS DU JOUR.

Quelle doit être la politique de la France après le départ des troupes étrangères ? — Spectacles. — Histoire de l'insurrection des Esclaves dans le nord de Saint-Domingue, par Antoine Métral. — *Des statues. — Politique extérieure et Chronique scandaleuse.*

LETTRE IX.

Paris, le 2 octobre 1818.

Quelle doit être la politique de la France après le départ des troupes étrangères ?

PEUT-ÊTRE serait-il convenable d'attendre, avant de traiter les questions politiques auxquelles le départ des étrangers donnera naissance, que ceux-ci soient en effet sortis de notre territoire. C'est du moins l'objection qu'on ne manquera pas de m'adresser. Mais comme il me paraît certain que l'évacuation de la France est

aujourd'hui décidée, comme il me semble en outre que la politique intérieure et extérieure du cabinet des Tuileries doit recevoir des modifications très-considérables lorsque le gouvernement français sera maître chez lui, la nécessité de cette discussion me semble n'avoir pas besoin d'être démontrée. Je n'ignore pas que si, par des motifs qu'il serait impossible de qualifier, les princes étrangers prolongeaient l'occupation de notre territoire, toutes réflexions sur les conséquences de notre affranchissement deviendraient superflues, puisque la cause en serait détruite; mais la crainte d'un tel résultat ne me paraît pas assez fondée pour me détourner de mon dessein. Ces observations d'ailleurs, si tant est qu'elles répondent à la pureté de mes vues, ne seraient dans le cas le plus défavorable que prématurées, notre esclavage extérieur pouvant se prolonger, mais ne devant pas être éternel.

Je commence par la politique étrangère. La France, privée de la jouissance de ses places fortes, entourée d'une armée qui, semblable à un large fleuve, intercepte ses communications, lui défend de concevoir des desseins d'indépendance, neutralise l'influence puissante et souvent utile qu'elle exerça de tout temps sur l'Europe, a été depuis deux ans sous une tutelle soupçonneuse, et n'a point occupé une place réelle parmi ces nations dont elle mérita si long-temps d'être la souveraine, ou du moins la conseillère. Destituée d'un reste de braves que l'ennemi, par une méfiance qui est un hommage de plus rendu à la valeur française, avait soumis au licenciement; à peine autorisée à exécuter une loi de conscription faible, confuse,

mesquine peut-être dans quelques-uns de ses effets, elle n'a possédé, depuis deux ans, aucun de ces moyens politiques qui font naître le respect des nations, et qui, par une conséquence que la réflexion seule découvre, concilient l'amitié et les bons offices des gouvernemens.

C'est ainsi que la France, payant cher d'orgueilleuses prospérités, a été réduite à une incapacité légale par les conséquences de traités que la nécessité des temps a consentis. Mais, quand le beau jour de la délivrance, appelé dès long-temps par le patriotisme français, aura lui sur nos frontières encore envahies, le cabinet des Tuileries reprendra cette haute influence qu'il doit toujours exercer. Plus fort et plus libre, il offrira de nouveaux garans du maintien de la paix, parce que ses démonstrations n'auront plus contre elles la défaveur de sa situation. Il pourra sans crainte appeler sous les drapeaux de jeunes soldats, prêts à lui assurer la possession de ce qu'il aura recouvré; sa politique, aujourd'hui contrainte et méfiante, parce qu'elle n'est pas toujours libre, deviendra plus franche; et, par un effet naturel, les souverains du continent, obligés de désirer son amitié, trouveront, dans la force qu'ils lui rendront, un contrepoids plus efficace, d'un jeu plus certain et plus utile. De sorte que l'émancipation de la France sera réciproquement avantageuse à cette nation qui regagnera son honneur et sa consistance politique, et aux autres nations, qui verront en elle une garantie de leur bonne intelligence respective.

Après ces considérations, il est facile de signaler les

changemens que notre libération apportera nécessairement dans la politique extérieure du gouvernement français. Quittant le rôle assez humiliant de protégée, la France, à son tour, pourra quelquefois prendre celui de protectrice. La conscience de sa force et de sa liberté donnera à ses démarches diplomatiques un poids qu'elles avaient perdu, et elle ne sera plus en quelque sorte obligée de faire sa cour à des proconsuls étrangers, dont sa position délicate l'avait rendue dépendante. Un général anglais ne sera plus à Paris qu'un particulier, que notre moindre maréchal-de-camp aura le droit de traiter d'égal à égal. Un ambassadeur espagnol ne se changera plus en chef de bureau chargé de la police des journaux, et ne viendra plus, organe méfiant des terreurs de son gouvernement, dicter à des commis français la censure des Américains ou de nos réfugiés; spectacle sans doute scandaleux que celui d'un agent étranger qui, profitant de notre situation, vient imposer à nos feuilles publiques des injures contre nos concitoyens.

Si nous observons actuellement quelles modifications doit subir la politique intérieure de la France, de nombreuses questions viendront s'offrir à notre plume. Nous ne sommes chargés ni d'accuser, ni de défendre les ministres. L'examen rigoureux de leur gestion nous conduirait d'ailleurs à un ordre d'idées que le temps ne permet pas. Il faudrait, pour atteindre la justice, que nous considérassions la situation où ils se sont trouvés, celle où ils se trouvent encore; et, de même que le médecin habile remonte à la cause d'une affection morbifique avant de lui appliquer des

remèdes, il serait nécessaire d'examiner de haut les causes du mal; et qui sait alors où nous pourrions nous arrêter? Il est trop vrai que si la vérité est toujours bonne à dire, il est quelquefois meilleur de la taire. Je sens que je suis un peu vague, mais cela est impossible autrement.

Me bornant donc à examiner ce qui reste de mieux à faire aux ministres dans une situation donnée, et avec les élémens de gouvernement qu'ils possèdent, j'avouerai, sauf erreur, qu'il me paraît d'une nécessité absolue que l'émancipation de la France soit marquée par un pas vers la liberté intérieure. C'est à cette époque d'indépendance que doit être fixée la concession entière et garantie de la Charte constitutionnelle. Il faut même espérer que ce retour vers les principes, s'il est accompagné de tous les actes matériels exigés pour l'unité du système, retardera, ou préviendra la catastrophe qu'un système contraire ou seulement différent rendrait inévitable. J'entends par les principes tout ce que la Charte concède de droits à chacune des branches du pouvoir, et à chacun des citoyens. J'entends par actes matériels le choix des hommes les plus propres à diriger et assurer l'application de ces principes. Ainsi je crois que, sitôt les étrangers partis, il est indispensable au salut de l'état de présenter aux chambres des lois régulières et libérales sur la presse, sur la responsabilité des ministres, sur la garde nationale. A côté de ces propositions de lois, on doit faire marcher de front le choix, dans toutes les places, des hommes dont la conduite donne l'assurance qu'ils administreront dans le sens de la liberté. En effet, c'est

vainement que les chambres fonderont la liberté sur des mesures législatives, si l'application de ces lois est confiée à des hommes qui les détestent. Je sais que des cris vont s'élever contre une opinion qui, en apparence, favorise le système des épurations. Mais je prendrai la liberté de faire observer qu'il serait étrange qu'après avoir, grâce à ce système, organisé la contre-révolution pendant la session de 1815, on vînt invoquer la fixité pour maintenir les effets déplorables de cette doctrine anti-constitutionnelle. Vous avez épuré sans mesure, sans distinction, toutes les administrations; à des hommes capables vous avez substitué l'incapacité titrée et contre-révolutionnaire; vous avez organisé la subversion de toute liberté; et vous venez invoquer, pour le maintien du mal immense que vous avez fait, des principes que vous aviez méconnus. Certainement le bon ordre exige que la plus grande stabilité règne dans tous les emplois; mais cette stabilité ne doit pas commencer justement à l'époque où la plupart des emplois sont confiés à des hommes qui marchent directement contre la volonté du prince, et celle de la loi.

La Charte garantit la liberté des cultes. Pour que cette liberté ne soit pas un vain mot, chaque communion peut accueillir les convertis, mais ne doit point en faire; la raison en est simple. Si le catholicisme a le droit de s'introduire dans les familles pour attirer de nouveaux prosélytes, on ne peut refuser le même droit au protestantisme, à la religion musulmane, au culte juif. Mais l'ordre est-il compatible avec ces sortes de combats d'un culte contre l'autre? Les haines viendront bientôt au secours du fanatisme; la superstition

viendra à son tour fournir des moyens à tous deux, et tout cela nous conduira droit aux guerres religieuses, que la tolérance doit prévenir. Il ne faut donc en France, sous le règne de la Charte, ni missionnaires, ni prédications, dont le but serait de convertir. Il faut, quand tous les cultes règnent, que chacun trouve le sien le meilleur de tous, et ne soit point engagé à le quitter. Il ne faut pas, en conséquence, que des journaux fanatiques tiennent registre de ces conversions pour la plupart arrachées à la crainte, à la faiblesse, à la cupidité. Le ministère, s'il veut assurer la Charte, doit interdire les missions.

La constitution garantit ensuite la liberté individuelle. L'affreuse loi du *secret* doit être détruite, ou il n'y a plus de liberté possible. Il serait peut-être même indispensable de modifier de beaucoup l'émission de ces mandats de dépôt qui mettent les citoyens à la merci d'un juge d'instruction.

On ne finirait pas si l'on était obligé de désigner un à un les changemens qu'exige la Charte pour être observée dans toutes ses dispositions. L'administration des préfectures, des conseils de départemens, celle des mairies; le monopole exercé sur certaines denrées, la perception des impôts indirects, la forme de notre législation criminelle, tous ces objets réclament impérieusement l'attention du ministère.

Une foule de mesures inconstitutionnelles que je signale, eussent pu, je le sais, disparaître en présence des armées d'occupation. Mais je regarde leur départ comme le moment où cette possibilité devient nécessité pressante, si le ministère est jaloux de se main-

tenir, et d'assurer la paix intérieure de la France. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si les circonstances n'ont pas été injustement invoquées contre la liberté; ce que je veux faire observer, c'est que ces circonstances cessent. Si le gouvernement, poussé par cet amour naturel à tous les pouvoirs de conserver et d'accroître son empire, avait compté sur l'appareil des troupes étrangères pour le maintien des lois d'exception, il doit sentir aujourd'hui que la nation, livrée à elle-même, ne se contentera point de promesses ou d'apparences. Une autre considération doit le frapper: l'ennemi intérieur est toujours présent. C'est le parti de la contre-révolution. Quoi que le ministère fasse en faveur de ce parti, s'il ne satisfait toutes ses prétentions, il le verra toujours armer, contre lui et contre la France, la guerre civile et la guerre étrangère. S'il le satisfait, il détruit la Charte, qui est la condition de son existence. Que doit-il donc faire? Ce que la saine politique conseille: se mettre à la tête de la Charte, qui n'est point le code d'une faction; la présenter à la France comme le *palladium* de ses libertés, et l'offrir aux ultrà-royalistes comme la figure de Méduse. Le ministère, sans l'étranger, ne peut plus se faire un appui des lois d'exception. La liberté des citoyens est son seul moyen de gouvernement. Qu'il se place donc dans la constitution, et accueille indistinctement tous les Français qui sont sur ce terrain. Quant aux hommes qui veulent violer la Charte en dedans ou en dehors, qu'il les abandonne à leurs erreurs. Telle doit être sa politique. Par elle, il se montrera d'une manière honorable au peuple et à l'étranger: il sera digne

de gouverner les Français, et les Français lui serviront de bouclier contre toutes prétentions hostiles de la part des cabinets de l'Europe.

LÉON THIESSÉ.

SPECTACLES.

Je parle rarement des débutans; ma raison est que ces objets passagers de la faveur ou de la disgrâce des journaux quotidiens ont une existence trop courte pour moi, qui, ne paraissant que de loin en loin, ai besoin d'alimens plus substantiels. S'il m'est arrivé parfois d'observer au passage quelques-uns de ces météores fugitifs, un souffle les faisait évanouir pendant que j'étais occupé à le décrire. Je n'ai fait que passer, ils n'étaient déjà plus. Aussi, ne vous dirai-je rien de mademoiselle Kaiffer et de mademoiselle Sainville, de ces deux élèves du Conservatoire, qui viennent de se montrer à l'Opéra, pour disparaître bientôt. Un journal comparait assez ingénieusement ce tribut de débutans et de débutantes que le Conservatoire paye annuellement à l'Académie-Royale de musique, à l'effet de cette loi terrible qui obligeait les Athéniens d'envoyer chaque année un certain nombre de jeunes garçons et de jeunes filles au labyrinthe pour être dévorés par le Minotaure. Mademoiselle Noblet sort de l'ordre commun. Cette jeune et jolie danseuse, qui vient de débuter dans les rôles de Flore et d'Eucharis, est douée de toutes les qualités qui peuvent lui assurer une existence réelle dans l'Olympe de la rue de Richelieu, et

un rang distingué parmi les immortelles; je dis immortelles sans métaphore; car chacun sait que quand une fois on a reçu les honneurs de l'apothéose dans ce séjour divin, on a le privilége de ne pas mourir, et même de ne pas vieillir, témoins tant de jeunes dieux et de jeunes déesses qui dansent ou chantent à l'Opéra de toute éternité. Figurez-vous mademoiselle Gosselin à 17 ans, mais mademoiselle Gosselin non *désossée*, mademoiselle Gosselin fraîche et jolie, et vous aurez une idée juste de la grâce, de la légèreté, de la souplesse de mademoiselle Noblet. Elle peut donc se tenir pour assurée d'être jusqu'à cinquante ans Flore, Eucharis, Psyché, Nina, etc., à moins qu'un commandement ne vienne de par MM. les gentils-hommes de la chambre, ou M. de La Ferté.

A propos de débuts, ceux de mademoiselle Corneille sont ajournés. La raison qu'en donnent quelques journaux, c'est que les règlemens ne lui permettent, vu la saison, de paraître que dans un seul rôle. Mais ne serait-ce pas une défaite honnête dont la comédie aurait usé envers mademoiselle Corneille, afin de l'éloigner de la scène, à laquelle peut-être ses talens ne l'appellent pas?

Autre ajournement. *Bélisaire* est arrêté. Quel nouveau Justinien le persécute et l'exile une seconde fois pour des crimes dont il est innocent? Personne n'a lu peut-être, excepté les censeurs de la police théâtrale, un article de la *Gazette de France*, dans lequel le rédacteur, en parlant de la nouvelle tragédie de M. de Jouy, disait que l'auteur était incertain s'il intitulerait sa pièce Bélisaire ou B. tout court (Bona-

parte, bien entendu). Ce mot a mis l'alarme au camp, il a produit l'effet du terrible *sauve qui peut !* ou de l'apparition subite de Bélisaire aux yeux des Vandales. On assure que le héros proscrit a dit, en apprenant sa disgrâce :

» Quel temps pour mon exil, quel lieux choissez-vous?

et qu'on lui a répondu :

» Fusses-tu par-delà les colonnes d'Alcide,
» Je me croirais encor trop voisin d'un perfide!

Feydeau vient de faire pour la seconde fois un vol au répertoire de l'Odéon ; c'est, comme on dit, piller le tronc des pauvres. Déjà *la Jeune Femme colère* était allée chanter ses fureurs capricieuses à l'Opéra-Comique, et la jolie comédie de M. Etienne y avait peu gagné. Je doute que *le Premier Venu* de M. Vial ait un sort beaucoup plus heureux. Je récuse l'autorité de Dalayrac, qui avait, dit-on, revendiqué cet ouvrage pour Euterpe. Je ne trouve rien de musical dans cette pièce toute d'intrigue, et qui offre à peine une de ces situations développées, triomphe du duo et de l'ariette. Aussi la partition de M. Hérold se ressent-elle de la sécheresse de la matière. Je n'y ai pas reconnu le genre de talent du jeune auteur de *la Lampe Merveilleuse ;* il a voulu racheter par l'esprit et l'originalité le défaut de ce naturel et de cette grâce, qualités qui décelaient en lui une imagination facile. Sa nouvelle partition sent, au contraire, le travail et la peine, et laisse trop apercevoir les efforts qu'il a faits pour vaincre un sujet ingrat.

Le Premier Venu me fait, par un retour sur moi-même, déplorer le sort de ceux qui viennent les derniers. *Le Duel et le Déjeûner* m'avait paru une source intarissable de plaisanteries spirituelles. Le titre seul me fournissait une foule de jolies choses, et surtout de choses neuves, sur l'usage de terminer les querelles par des déjeûners, usage qui, comme chacun sait, a fait la fortune du concierge du bois de Boulogne. De là je passais à l'anecdote qui a fourni le sujet de la pièce jouée aux Variétés; je racontais les turlupinades de Dugazon, et les saillies que lui inspirait l'ampleur de son camarade Désessarts, pour lequel il demandait au roi la survivance de l'éléphant. Puis venait l'aventure du duel que je brodais comme un autre, et le lazzi de Dugazon, qui trace sur l'énorme ventre de son adversaise une ligne hors de laquelle les coups ne comptaient pas. Mais voilà mon érudition et mon esprit perdus; j'ai retrouvé tout ce que j'allais dire dans la *Gazette de France.*

O la plaisante donzelle!
Que ne venait-elle après moi,
J'aurais dit la chose avant elle.

Il ne me reste plus que la partie fâcheuse de mon office. Il me faut dire que la pièce n'est ni fort gaie ni fort amusante. L'auteur a péniblement cousu son duel et son déjeûner à une intrigue des plus compliquées et des plus invraisemblables. La piquante anecdote du duel n'est même pas en action. Je viens tard pour blâmer l'usage de faire une pièce pour

amener une scène ou un trait plaisant : on en fait aujourd'hui pour amener une décoration.

Le Vaudeville avait usé de ce moyen emprunté aux théâtres des boulevarts, pour s'approprier aussi une partie de leurs spectateurs ; il lui avait assez bien réussi dans le *magasin des Chaperons*; pourquoi ne l'a-t-il pas renouvelé dans *le Rendez-vous de Chasse?* Quand on ne peut offrir au public ni esprit ni gaieté, encore faut-il bien lui donner quelque chose sur la toile. Pour moi, je m'attendais à voir à la fin de la pièce nouvelle une chasse peinte, pour le moins ; quand au lieu de cela j'ai vu les acteurs se former en demi-cercle pour entonner le vaudeville final, je me suis retiré, me promettant bien de ne plus revenir au *Rendez-vous de Chasse*. Tuera qui voudra la bête.

» Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux. »

M. de Saint - Romain a pu se rappeler ce vers en voyant la chute de la *Cabane de Montainard,* que n'ont pu prévenir les belles dorures dont la salle de la Porte-Saint-Martin vient d'être ornée, et l'augmentation du prix des places, et l'exclusion des dames du parterre. Ces grands airs n'en ont point imposé aux siffleurs, qui se sont peut-être crus en droit d'être plus exigeans sur le spectacle, en raison des embellissemens de la salle. Ce n'est pas que ce mélodrame soit plus mauvais qu'un autre ; mais enfin on a sifflé, le fait est trop certain ; soit que le traître Robert, qui joue un grand rôle dans la pièce, n'ait pas assez *dissimulé* le dénouement, soit que la décoration de neige (car il y avait aussi une décoration) ait contribué à

répandre dans le public une froide influence, on a sifflé, dis-je ; on s'est même ennuyé, qui pis est, et la pièce est tombée au bruit des avalanches.

HISTOIRE.

Histoire de l'Insurrection des Esclaves dans le nord de Saint-Domingue, par Antoine Métral (1).

C'est une chose si noble que la liberté ; elle élève si haut l'homme qu'elle protége, et met si bas celui qu'elle abandonne, qu'on s'étonne toujours de voir ses faveurs repoussées par des passions aveugles. Sans être l'apologiste d'aucun des abus de la force, on comprend, on excuse, on pardonne les erreurs que la surabondance de ce sentiment fait commettre. Si l'on s'éloigne du coursier fougueux lorsque, livré à lui-même et cédant à sa libre et native impétuosité, il brise et renverse tous les obstacles qui l'arrêtent encore, on le suit des yeux avec une sorte de plaisir, on aime à le voir déployer ces formes pleines de vigueur et de grâce, ces mouvemens hardis, cette attitude fière qu'il doit à la nature et à la liberté. Tel est le sentiment qu'inspire l'homme indépendant ; ses erreurs sont quelquefois

---

(1) Prix 2 fr. ; et 2 fr. 50 c. par la poste.

A Paris, chez Scherff, libraire, place du Louvre, n° 12 ; Rey et Gravier, quai des Augustins, n° 55.

funestes : elles sont toujours grandes. Il n'est ni lâche ni traître ; ces vices sont l'apanage de l'esclave. Noble jusque dans ses écarts, il peut se tromper, il peut s'aveugler, il peut exagérer ses passions ; mais ses fautes ne sont que les abus d'une chose bonne ; les fautes de l'esclave sont les abus d'une chose mauvaise.

L'affranchissement des esclaves de Saint-Domingue est un des évènemens les plus dignes d'être connus de ceux qui ont le sentiment de leur liberté. La querelle des nègres et des blancs était celle de l'esclavage et du despotisme. L'issue ne pouvait être douteuse. Des hommes plongés dans une longue ignorance, devenus la matière d'un trafic sordide, en proie à toutes les ignominies dont on accable les animaux domestiques, ont entendu la voix de la nature long-temps étouffée. Ils ont dit : « Nous pensons comme ces blancs que nous servons ; s'ils ont reçu le don de la raison, ils le partagent avec nous ; notre ame comme la leur est assez forte pour s'élever à la contemplation d'un être supérieur à tous : et cependant ils sont maîtres, et nous sommes esclaves ; ils commandent, et nous servons ; ils marchent, et nous rampons. » On se figure la révolution qui dut s'opérer dans leur esprit, lorsque le sentiment de la dignité de leur être brilla dans leur ame comme une lumière soudaine ! Tout ce qu'ils ont fait, leurs nobles efforts, leurs erreurs même, tout s'explique, tout s'agrandit, tout se justifie.

Que l'on ne nous suppose pas une froide insensibilité à l'égard des propriétaires dont le sang a coulé, et envers les nombreuses familles qui ont perdu dans cette révolution une fortune qu'elles s'étaient accoutu-

mées dès l'enfance à regarder comme leur héritage ! Nous ne croyons pas même que tous les colons qui ont péri dans cette circonstance aient attiré sur leur tête ce sort funeste par une conduite inhumaine envers leurs esclaves. Ce n'était pas d'une, mais de plusieurs générations que les noirs se vengeaient ; des haines profondes amassées de race en race, et soudain éveillées, les portèrent à secouer un joug que la nature et les droits de l'homme repoussent également. Les colons, en général, ne furent d'abord que des obstacles. Ensuite, la résistance qu'ils opposèrent en fit d'irréconciliables ennemis ; la mort des maîtres pouvait seule affranchir les esclaves. La liberté était là ; à peine entrée dans le cœur des nègres, elle était devenue pour eux une source de jouissances, l'objet d'une passion forcenée. De faibles et timides qu'ils étaient, ils devinrent forts et robustes ; ils n'étaient pas même des hommes quand ils étaient esclaves : la liberté en fit des héros.

De tous les sujets que notre époque offre à l'histoire comme à la poésie, l'insurrection des nègres de Saint-Domingue est l'un des plus féconds. Il offre à l'historien des faits nouveaux et intéressans, des passions à peindre, des caractères à dessiner. Il offre au poète des couleurs originales, un peuple neuf, des héros dont les traits ont quelque chose de fier et de sauvage. Un écrivain peu connu, M. *Métral*, a choisi le premier de ces deux rôles. Il s'est chargé de raconter l'histoire de l'affranchissement des esclaves de Saint-Domingue ; et, pour nous donner une idée de son travail, il en a publié la première partie. M. *Mé-*

tral, d'abord adonné à l'étude de Justinien, paraît l'avoir abandonnée pour celle de Tacite. On voit dans l'essai qu'il nous présente un auteur nourri de la lecture des anciens, un ami de la liberté, qui a cherché chez eux des formes antiques pour animer son récit. Passionné pour les tournures neuves, pour l'originalité, il écrit souvent avec incorrection, mais son style, toujours vif et rapide, abonde en images. Il n'est pas exempt d'une sorte d'étrangeté, mais j'aime mieux un semblable défaut que cette couleur monotone imprimée au style de tant d'écrivains.

M. *Métral* m'a paru avoir souvent en vue l'Histoire des Germains par Tacite. Les discours qu'il prête à ses héros sont quelquefois dignes du sujet. Les portraits qu'il dessine ont de la fierté et de la force. On voit que cet écrivain aime et apprécie la liberté. Forcé de me borner, et désirant vivement offrir une idée de sa manière, je citerai le discours qu'il prête à l'assemblée des insurgés la veille de l'insurrection. Un sacrifice vient d'être fait, suivant les rites du pays; le sang de la victime a coulé; un des conjurés prend la parole et tient ce langage :

« C'est pour la première fois, mes chers camarades, » que la liberté nous réunit, depuis que des barbares » nous ont arrachés de notre patrie, éloignés de nos » temples et des sépulcres de nos pères, pour nous » mettre en-deçà de l'Océan, sous l'esclavage le plus » inhumain. Chaque année la mer et la terre sont ar- » rosées de nos larmes et de notre sang; nous passons » les jours et les nuits dans des travaux excessifs, sans » goûter les douceurs du repos, pour enrichir des maî-

» tres qui vivent dans l'abondance et l'oisiveté, tandis » que nous manquons de toutes les choses nécessaires » à la vie. Il n'est aucun de nous dont les membres ne » soient souillés des empreintes de leur tyrannie; nous » vieillissons avant le temps, et nous mourons dans la » jeunesse. Les rochers, les antres, les bois sont inu- » tiles à notre liberté. On nous envie des retraites que » nous serions heureux de partager avec les bêtes fé- » roces. Les avortemens sont fréquens chez nos fem- » mes; leurs mamelles sont arides ou n'ont de lait que » pour les enfans de nos maîtres. Ils souillent nos filles » à peine sorties de l'enfance, profanent nos unions » par des adultères pleins de dégoûtantes voluptés, et » ne craignent point de flétrir et déshériter les enfans » de leur sang quand il se mêle au nôtre. Telle est la » misérable destinée qui nous opprime; les fers, les » tourmens, les supplices font que pour nous la vie est » un mal. De quel côté tourner nos regards? Le passé » ne nous présente que des crimes sans exemple en- » vers nous et notre race; l'avenir les perpétuera, nos » générations ne naîtront que pour servir. Enfans du » Soleil, qu'y a-t-il de commun entre nous et ces maî- » tres? Séparés par des mers, distingués par la cou- » leur de la peau, mais égaux par la nature, car notre » visage regarde le ciel, sommes-nous allés les arra- » cher des contrées où ils ont été engendrés, pour les » mettre en servitude au-delà d'un autre océan? Il est » pourtant si peu de différence entre eux et nous, que » s'ils étaient à moitié nus, couverts de nos haillons, » logés dans nos huttes; et nous, si nous portions » leurs riches habits, si de jeunes esclaves lavaient nos

» pieds, nous servaient à de splendides festins; si dans
» de superbes palais nous reposions mollement à l'abri
» des feux du jour sur des lits délicats entourés de
» moustiquaires, ils seraient nos esclaves, nous leurs
» maîtres. L'oppression n'a pesé que trop long-temps
» sur nos têtes; ce serait à eux de servir, à nous de
» régner; mais n'appesantissons point sur d'indignes
» maîtres le joug de la servitude, et pour cesser de
» servir, ne faisons pas des esclaves. Allumons une
» plus noble vengeance! Qu'avons-nous besoin de la
» ruse et de l'adresse, de sombres et noirs complots,
» armes familières de la lâcheté! Agissons à force ou-
» verte; notre population est innombrable, à côté de
» celle de *nos funestes* ennemis. Nos femmes, nos
» enfans, nos vieillards seront des guerriers. Sous ce
» climat qui leur donne la mort, la contagion mois-
» sonnera leurs bataillons, et laissera le fer oisif dans
» nos mains. Que tardons-nous de porter des torches
» incendiaires dans ces opulentes et superbes contrées
» si souvent baignées de nos sueurs et de nos larmes?
» Que ces ateliers, instrument éternel de notre escla-
» vage, ne soient plus que cendre et ruine! Que nos
» maîtres, leurs femmes avec leurs enfans, qui nous
» réclameraient un jour comme esclaves s'ils venaient
» à survivre, tombent ensemble sous les coups de la
» mort comme des victimes immolées à leur propre
» cruauté! Le feu, le terrible feu ne saurait ni trop
» tôt ni assez purifier ces contrées infectes, afin qu'il
» ne reste de la servitude ni monument, ni homme,
» ni génération. Alors seulement, chers camarades,
» nous jouirons de la liberté. Mais si quelques-uns

» d'entre nous sont remplis de terreur par ce mélange
» inouï de feu et de sang, la chute de ces habitations
» embrasées, la ruine de tant de richesses et la mort
» *de tant de gens ;* qu'ils se retracent l'image de nos
» calamités passées, et qu'ils jettent les regards sur
» l'avenir. La destruction et le carnage sont des pas-
» sages inévitables de la servitude à la liberté. Pour
» cesser de servir, il faut tuer; et tout détruire pour
» tout refaire. Souvent les crimes sont des vertus pour
» qui embrasse l'avenir. Il sera beau de voir en dé-
» dommagement sur cette terre que nous allons cou-
» vrir de flammes, de ruines et de cadavres, d'autres
» monumens, de nouvelles villes, et un peuple nou-
» veau qui fera flotter son pavillon sur les mers, con-
» tractera des alliances, recevra des ambassadeurs,
» fera la paix ou la guerre. »

A part quelques principes faux et exagérés, cette harangue n'est-elle pas de cette éloquence rude et sauvage qui convenait à des esclaves? Il y a de l'idéal dans les tournures et dans les pensées. Je crois lire encore les Discours du Paysan du Danube. Si les noirs n'ont pas tenu ce langage, ils devaient le tenir.

Quoique M. Métral ne soit pas toujours aussi bien inspiré, il y a en lui un historien. En perfectionnant son style sans l'enerver, en faisant disparaître quelques incorrections, et des tournures d'une excessive familiarité : il verra le succès couronner ses efforts. S'il poursuit son entreprise, il offrira un tableau que les amis de la liberté aimeront à consulter. Le monument qu'il élèvera sera digne du peuple dont il

rapporte l'histoire, et sera lu des nations qui, moins jeunes pour une liberté absolue, ont cherché dans des constitutions représentatives cette liberté modérée qui convient à une civilisation plus perfectionnée, et à des habitudes morales moins pures.

DES STATUES.

Agésilas, attaqué en Egypte d'une grave maladie, et sur le point de succomber, recommanda, dit-on, à ceux qui assistaient à ses derniers momens, de ne point lui élever de statues, de ne point reproduire son image sur des tableaux. « Si j'ai fait quelque chose de bien, disait-il, ce bien sera mon monument ; si je n'ai pas mérité de la patrie, toutes les statues du monde ne sauraient illustrer ma mémoire (1). » Qui peut refuser son admiration à une aussi noble philosophie ? En effet, qu'est une statue accordée à cette foule de rois qui vécurent nuls ou méchans ? Un bronze, un marbre inanimé, qui ne sert qu'à favoriser la vengeance de l'histoire.

Une statue, lorsque la justice nationale la décerne, est une récompense due seulement à l'homme utile qui vécut pour la félicité de ses semblables. Si c'est un prince qui l'obtient, elle doit être pour lui le prix

---

(1) Plutarque.

de la clémence et de la popularité. Ce genre d'apothéose ne tire son éclat, ne reçoit de mérite, que de l'amour du peuple. En reproduisant les traits d'un prince chéri, on semble vouloir le faire survivre à la loi commune, ajouter une vie nouvelle à celle qu'il consacra au bonheur public; perpétuer sa présence au milieu de ses sujets charmés par la puissance des souvenirs. Un bon roi, placé au milieu de son ancienne capitale, paraît toujours assister aux fêtes populaires. C'est un ami que l'art de la sculpture a rendu à des amis. Ils viennent lui confier leurs plaisirs et leurs peines, comme autrefois les anciens se croyaient admis à la confidence des images des Dieux. En le quittant, ils s'en retournent plus joyeux ou moins affligés; par une heureuse fiction, le monarque fait encore le bien quand il n'est plus.

Une statue étant le prix de la vertu, il est évident que les nations doivent en être bien sobres à l'égard des rois. L'histoire nous a trop instruits de la disette des bons princes. Les Trajan, les Antonin, les Alfred, les Henri IV, brillent comme de rares constellations à travers la vaste étendue des âges. A peine une demi-douzaine de rois ont-ils été dignes de l'honneur d'être offerts à la vénération des peuples. Mais la flatterie ou l'orgueil élevèrent la plupart des statues. Si c'était toujours les sujets qui votassent cette espèce d'hommages, leur admirable sagacité ne fatiguerait point les statuaires. Mais souvent les rois sont divinisés par les rois. Un vain orgueil de famille est substitué à la justice de la postérité. Une foule de princes ont dressé des statues à leurs aïeux, comme les nobles

peuplent les salons des images de leurs ancêtres. Qu'arrive-t-il de cette profusion de portraits de famille ? Que l'arbitraire flétrit un honneur qui serait si beau s'il était légal; que le peuple qui a détesté un prince déteste son image, et est tout naturellement conduit à reporter sur les vivans la haine qu'il éprouve pour les morts.

En général, le moyen d'avilir une récompense, c'est de la prodiguer. Tel est le sort de ces décorations long-temps honorées par le sang des braves, mais flétries enfin par la libéralité imprudente avec laquelle elles sont répandues. Frappé de la profusion des statues, tantôt accordées au crime heureux, tantôt à l'audace intrigante, Caton l'ancien refusait un honneur avili : « J'aime mieux, disait-il, que l'on demande pourquoi Caton n'a pas de statue, que si l'on demandait pourquoi il en a. » La vie de ce grand citoyen jetait un éclat plus indestructible que le marbre et le bronze : ses services étaient ses dignités, le respect de la patrie était sa récompense.

De nos jours, nous voyons se renouveler l'exemple offert par les Romains. La reconnaissance du peuple a relevé Henri IV; l'orgueil semble vouloir associer à ce bon roi une foule de princes auxquels il eût été bien fâché de ressembler. La flatterie s'occupe de rétablir Louis XIII; on ne sait quel sentiment a rétabli l'image de Louis XI. Ne craint-on pas que le bon Henri ne prenne une voix pour se plaindre de l'espèce de fraternité qu'on veut établir entre lui et des tyrans ? ne craint-on pas que son bronze ne s'anime pour nous dire : « Brisez ma statue, ou n'en accordez point aux

despotes qui ont déshonoré ma dynastie. Quand le crime reçoit un hommage, la vertu n'en veut plus. » Quel zèle outré, en effet, peut porter les Français à diviniser ce Louis XIII, dit le Juste, qui fut toujours le plus faible et quelquefois le plus coupable des rois; ce Louis XIV, dit le Grand, dont le peuple qui avait pleuré Henri profana la cendre; ce Louis XV, dit le Bien-Aimé, qui n'eut ni les vertus d'un roi, ni les vertus d'un homme? Oui, si Henri IV pouvait parler, il témoignerait son mépris pour cet honneur qu'on flétrit en le lui accordant; il redemanderait comme une grâce de rentrer dans l'oubli.

Nous nous rappelons encore quelle foule pressée entourait la statue de Henri IV. Nous nous souvenons avec attendrissement qu'il fut traîné par des mains françaises, ce prince toujours l'ennemi de l'étranger. Croit-on que son fils Louis XIII obtiendra un hommage aussi éclatant? croit-on que le peuple qu'il laissa opprimer se pressera sur son passage? On se tromperait. Il est aisé de faire des statues, de les élever, de détruire des monumens utiles, pour leur en substituer de pompeusement vains; mais ce qui est difficile, ce que l'or n'achète pas, ce que n'obtiendront ni Louis XIII, ni Louis XIV, ni Louis XV, ce sont les acclamations du peuple. Leurs statues s'élèveront solitaires; les fenêtres des places qui les attendent ne seront point louées huit jours d'avance. Il n'y aura ni foule ni enthousiasme; le peuple se contentera de gémir en voyant ses richesses changées en bronze et en marbre, et les honneurs populaires accordés à l'impopularité.

Je voudrais que, pour prévenir une prodigalité injuste et dangereuse, le peuple, consulté, désignât le nom des princes qu'il entend honorer d'une statue. Cette proposition est conforme au régime constitutionnel sous lequel toutes les dépenses sont librement consenties. Il est évident que c'est détourner l'argent du peuple de son usage naturel, d'en faire un moyen de flatterie et d'orgueil. Outre la violation d'une règle morale, il y a ici perte matérielle pour la nation qui demande des monumens utiles au commerce, à l'industrie, à l'agriculture. Les rois qui la ruinèrent durant leur vie par leurs tyranniques prodigalités, doivent-ils la ruiner en statues après leur mort?

Si c'est commettre une erreur dangereuse d'accorder aux puissances le droit de canoniser les princes morts, cette erreur est bien plus grande quand un prince se canonise lui-même. L'histoire est pleine de ces rois qui, séduits par leurs flatteurs, éblouis par l'absolu pouvoir, se firent dresser des statues. Outre qu'il y a du ridicule et quelquefois de l'odieux à se diviniser soi-même, les princes qu'un fol orgueil égare et aveugle jusqu'à les porter à cette brillante et royale extravagance, oublient ce que sont les retours de la fortune. Ils oublient cette sentence si philosophique de Sophocle : « Mortel, songe à ton heure suprême, et rappelle-toi qu'un homme ne mérite le nom d'heureux que lorsqu'il est parvenu sans malheurs au terme de sa vie. » Combien a-t-on vu de statues ne pas survivre à ceux qu'elles représentaient? Nos révolutions récentes nous ont montré plus d'une fois non-seulement les statues renversées, les monumens dé-

truits, mais jusqu'aux emblêmes de la victoire arrachés aux édifices que la victoire avait élevés; mais jusques aux murailles dépouillées, jusqu'aux rues privées de noms souvent historiques, comme si ces édifices, ces monumens, ces murs, ces rues, avaient participé à ce qu'on nommait l'usurpation. Quelles leçons de grandes chutes nous ont données!

« Les uns tombent précipités par l'envie du faîte de la puissance. Ce sont leurs titres, leurs honneurs, qui causent leur naufrage. On descend leurs statues; on les traîne avec des câbles. Bientôt l'airain des chars de triomphe retentit sous la hache. On brise les jambes de ces chevaux superbes. De quoi sont-ils coupables ces chevaux? Déjà la flamme pétille, déjà brûle dans les fourneaux cette tête adorée du peuple; le grand Séjan bouillonne avec bruit. De cette tête, la seconde de l'univers, on façonne de grossiers ustensiles. Entendez-vous le peuple qui crie : « *Couronnons nos portes de lauriers, offrons des holocaustes aux dieux. Voyez-vous Séjan que l'on traîne? Réjouissons-nous! Dieux! quel visage! quelles lèvres hideuses! non, croyez-m'en, jamais je n'aimai cet homme.* » Mais que dit le peuple romain? — Il imite la fortune : suivant son usage, il donne tort aux malheureux. Si Tibère était mort, et que Séjan eût survécu, Séjan eût été salué du nom d'auguste. Aujourd'hui, de peur de paraître suspect, chaque citoyen foule aux pieds l'objet de ses adorations (1). »

---

(1) Juvénal, Sat. X.

Voilà bien l'histoire des princes qui s'élèvent eux-mêmes des statues; Juvénal semble avoir écrit pour le dix-neuvième siècle. LÉON THIESSÉ.

MOSAÏQUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Le géographe de profession attaché au *Journal des Débats* s'est permis dernièrement une petite licence qui n'a point été heureuse. A l'occasion d'un article des *Lettres Normandes* qu'il m'attribue, quoiqu'il ne soit point de moi, le danois Malte-Brun s'est plu à inventer deux ou trois absurdités, puis il a combattu ces moulins à vent avec non moins de bravoure et de succès que le vaillant don Quichotte. Puisqu'il m'a nommé, je dois me charger de la réponse. Bien qu'il ait attaqué sous mon nom l'ouvrage d'un autre, les injures du *Journal des Débats* sont trop honorables pour que je refuse jamais un tel présent. L'Intimé, dans *les Plaideurs*, sollicitait les gourmades de *Chicaneau* parce qu'elles devaient être fort productives, et disait : *Frappez, j'ai quatre enfans à nourrir*. A son exemple, toutes les fois que mon bon génie voudra bien m'accorder quelques invectives du *Journal des Débats*, je m'écrierai : *Courage, dites-moi des injures, j'ai ma réputation à faire.*

D'après le critique, il paraîtrait que l'auteur attaqué aurait commis une erreur de géographie. Il s'agissait de savoir si l'Espagne est en droit de contester aux réfugiés français la propriété d'un territoire situé sur les rives de la Trinité, par-delà le *Rio del Norte*. Nous

avons résolu cette question en faveur de nos concitoyens, et voilà ce qui a irrité messieurs des *Débats*, défenseurs nés des droits du roi d'Espagne, et qui devraient, dans l'intérêt de leur entreprise, transporter leur rédaction à Madrid. Mais sur quel fondement ce journal appuie-t-il son attaque? Il dénature, en l'étendant, la proposition que les *Lettres Normandes* ont soutenue. Les rives de la Trinité ne font qu'une très-mince portion de la province de Texas. Contester la propriété de cette portion, ce n'était probablement pas contester celle du reste de la province. Voilà cependant ce que le sieur Malte-Brun s'est imaginé : il s'est créé un fantôme, l'a renversé, puis, d'un air triomphant, il s'est livré à ces absurdes divagations qui sont devenues les menus-plaisirs de ses lecteurs.

Après avoir supposé que nous prétendions qu'aucune cabane n'avait été élevée dans la province de Texas par les Espagnols, tandis que nous avions observé seulement que sur les rives de la Trinité par-delà le *Rio del Norte*, du 27° au 30° degré de latitude, il n'y avait point d'habitations espagnoles; le sieur Malte-Brun nous a rappelé qu'il existait dans la province de Texas une ville de *Sant-Antonio*, peuplée de plus de 7 mille Espagnols. Nous paraissions, comme on le voit, atteints et convaincus d'avoir oublié une ville populeuse, siége d'un gouvernement provincial, place très-importante pour l'Espagnol. Mais voyez comme on ne songe jamais à tout : j'ouvre la Géographie Universelle attribuée audit Malte-Brun, j'arrive au t. 5, p 499, et voilà que cette prétendue ville se

change en *un village composé de cabanes de terre, couvertes de gazon.* Comment accorder le Malte-Brun des *Débats*, et le Malte-Brun de la Géographie Universelle?

On voit à quoi se réduisent les attaques du sieur Malte-Brun. Ces attaques, comme je l'ai dit, m'honorent; je les prends sur mon compte, et c'est un fardeau que je porte légèrement. Mais ce qu'il y a de plus méprisable dans ces invectives, c'est le but caché qui les fait adresser. Nous savons tous que ce but n'est autre que d'armer les puissances contre quelques Français malheureux, en les peignant comme des usurpateurs, comme des voisins turbulens. Messieurs des *Débats* s'acharnent à persécuter l'infortune; ils cherchent, autant qu'il est en eux, à rendre plus amer le calice de douleurs que, loin de leur terre natale, ils épuisent chaque jour. Il n'y a pour ces nobles folliculaires ni sensibilité, ni humanité, ni patrie.

Au reste, il me semble que plus le rôle des Malte-Brun est odieux, plus le gouvernement devrait craindre de s'y associer. C'est cependant ce qu'il paraît faire, lorsqu'il permet d'insulter les réfugiés français, et s'oppose à ce qu'on prenne leur défense. Certain censeur des nouvelles étrangères, après avoir laissé Malte-Brun vomir ses ordures, a refusé à un journal, plus ami du malheur, de relever les sottises du danois. On dit, mais je ne le crois pas, que le chef de division de ce censeur est l'ambassadeur de S. M. Catholique. Ce que je sais, c'est qu'il exerce ses méticuleuses fonctions comme un homme qui craint de perdre sa place; aussi ai-je pensé qu'à-

lors il ne trouverait pas mauvais que je lui en donnasse une dans les *Lettres Normandes*. L. T.

— La Gazette de Philadelphie répond d'une manière victorieuse à ceux de nos journalistes qui ont peint les réfugiés du *Camp-d'Asile* comme des brigands qui, après avoir vendu des terres qu'on leur avait données, seraient venus s'emparer de vive force d'un territoire appartenant à l'étranger. « C'est à tort, dit cette gazette, que quelques journaux ont annoncé que les réfugiés français ont vendu les terres qu'ils avaient obtenues du congrès dans le pays d'Alabama, et ont emporté le produit de la vente, pour aller s'établir dans la province de Texas. Ces terres, cédées à une compagnie, à la tête de laquelle se trouvent des personnes recommandables, n'ont pas été vendues, et ne le seront point, comme la malveillance a voulu le faire croire. Ceux des réfugiés qui se sont transportés dans la province de Texas faisaient, à la vérité, partie de la compagnie cessionnaire des terres en question, mais, en choisissant un autre pays pour s'y fixer, ils n'ont cherché à tirer aucun parti des droits qu'ils pouvaient avoir sur les terres cédées. Celles-ci demeurent la propriété du reste de la compagnie. On n'a donc à leur reprocher ni indélicatesse, ni ingratitude envers le gouvernement qui leur avait accordé l'hospitalité, et l'accusation élevée contre eux n'est qu'une affreuse calomnie. »

— Il paraît décidé, s'il en faut croire le bruit public, que les troupes étrangères quitteront prochaine-

ment la France. Déjà on parle d'un traité d'alliance offensive et défensive entre la Russie et notre gouvernement. Ce dernier évènement, s'il était vrai, serait de la plus haute importance.

— Les patriotes de l'Amérique méridionale ne *vont plus, ils courent*. On annonce qu'ils viennent de s'emparer des mines du Potosi, de Lima, la capitale du Pérou. L'Espagne tremble, dit-on, que la flotte destinée pour la peninsule, et qui devait être arrivée depuis un mois, ne soit tombée en leur pouvoir. Cette flotte renferme 3,500,000 piastres, ou 16,500,000 fr. environ de notre monnaie.

— On annonce que les États-Unis ont reconnu l'indépendance des gouvernemens affranchis de l'Amérique ci-devant espagnole. L'amiral Brion a débarqué à Augustura des munitions de tout genre. L'heure de l'Espagne est arrivée.

— Le comte de Las-Casas, dont les mémoires viennent d'être publiés, descend du vénérable Barthélemi de Las-Casas, évêque de Chiappa, dont le nom est immortel dans le Nouveau-Monde. Marmontel, dans les *Incas*, fait aimer ce ministre philosophe, qui fit de l'Evangile un code de tolérance et d'humanité. Las-Casas fut l'un de ces hommes qui nous font croire à la vertu sur la terre. La comparaison de ce digne prêtre avec son descendant n'est pas indifférente dans les circonstances actuelles.

— En Russie les dignités militaires datent du jour

de la naissance des princes de la famille impériale. Ainsi l'empereur Alexandre a eu la bonne fortune de naître maréchal-de-camp, et le grand-duc Nicolas, âgé environ de trois mois, est déjà colonel d'un régiment de hussards qu'il commande par ses lieutenans. La naissance de l'empereur Alexandre fut ainsi annoncée dans une gazette de Pétersbourg : « Ce matin, S. M. l'impératrice est accouchée heureusement d'un *maréchal-de-camp.* »

— LA MAISON DE VERRE. *Fable.*

Ne jetons pas la pierre aux gens,
Excusons leurs défauts; n'avons-nous pas les nôtres?
Par intérêt pour nous montrons-nous indulgens,
Si ce n'est, mes amis, par bonté pour les autres.
Je ne sais qui m'a raconté qu'un fou
S'était bâti, je ne sais où,
Une maison, ou plutôt une serre
Bien close à tous les vents en son vaste contour,
Mais de tous les côtés ouverte aux traits du jour,
Et végétait là sous le verre.
Quand on se loge ainsi l'on court bien des hasards,
Et les voisins à nos égards
Me semblent avoir bien des titres.
Notre homme l'ignorait; car son plus grand plaisir,
Quand il avait quelque loisir,
Était de casser les vitres.
Les siennes? non lecteur, mais les vitres d'autrui.
Au collége, à ce jeu, vous n'étiez pas plus leste.
Ce jeu là lui devint funeste.
Un beau soir, en rentrant chez lui,
Monsieur n'y trouva pas une vitre de reste.
Comme il se dépitait, ainsi font tous les sots,
Un sien parent lui dit ces mots :

Trouve bon qu'avec toi, sur toi l'on se gouverne;
Sois désormais plus sage; et souviens-toi, cousin,
Qu'il ne faut pas casser les vitres du voisin
Quand on vit dans une lanterne.

A. V. ARNHULT.

— La lettre suivante a été adressée à MM. les rédacteurs du *Vrai Libéral* :

Bruxelles, le 23 septembre 1818.

Messieurs,

« L'article qui m'est relatif, que vous avez cité d'après la *Gazette de Liège*, est extrait du *Mémorial de l'Homme public*, et du *Journal du Commerce*. Cet article est ainsi conçu : « L'ex-adjudant commandant Mellinet, qui a tenu une si noble conduite à » la tête de la jeune garde, lors de la retraite de nos » troupes après la bataille de Waterloo, vient d'accepter du service en qualité de colonel, dans le » royaume des Pays-Bas. Se trouvant au nombre des » *bannis*, il n'a sans doute cédé qu'à une dure » nécessité : nous partageons sincèrement les regrets » de ses nombreux et honorables amis ».

» Je ne rappellerai point ici ce que j'ai fait dans le cours rapide, et si fatal, de la campagne de 1815; je me bornerai à certifier que je ne saurais dire ce qui a donné lieu à l'allégation des journaux que je viens d'indiquer.

» La nécessité, quelque dure qu'elle pourrait être à mon égard, n'influera jamais sur ce que je dois ou ne dois pas faire. — Par un sentiment de reconnaissance que m'inspire la protection dont m'honore le

gouvernement des Pays-Bas. j'aurais pu accepter une place dans lès rangs de mes anciens camarades; je n'en ai pas même la pensée. J'ai contracté, avec un ami, des engagemens pour la rédaction de l'*Esprit des Journaux*, et ce travail m'occupe exclusivement depuis que j'ai obtenu un asile dans ce royaume : le succès de cet ouvrage suffit aujourd'hui à mon ambition. Quelle que soit la médiocrité de mon sort, je n'ai, en ce moment, des vœux à former que pour le bonheur de ma patrie et du pays qui m'a donné asile. »

MELLINET.

— Un des derniers évêques d'Autun, parlant avec un intérêt simulé d'une personne qui s'était remariée, disait : « *C'est un excellent homme; il a seulement le tort de se marier trop souvent.* » Ce propos ayant été rendu à l'individu qu'il concernait : « *Je me suis marié deux fois,* dit-il, *c'est beaucoup; mais il s'est marié une, et c'est trop.* »

— Nous avons vu souvent des vers heureux sortir de ce triste asile où l'humanité accueille la douleur. Gilbert, mourant à la fleur de l'âge, dans un hôpital où l'avait conduit la mauvaise direction qu'il avait donnée à son esprit, nous touche vivement quand il soupire ses adieux à la vie. La mélancolie qui règne dans la dernière pièce de ce poète enlevé dans la force de son talent, ce reste d'éclat que jette son imagination presque éteinte, la tristesse du lieu où il se trouvait, tout pénètre et attendrit le lecteur, qui lui pardonne les erreurs de son esprit, et l'audace irréfléchie

de sa pensée. Il y a deux ans, un autre poète écrivit de son lit de douleur à ce même Gilbert, et dut à son sujet d'assez heureuses inspirations. J'ai reçu dernièrement quelques stances composées par un malade de la salle Saint-Paul, n° 22, à l'Hôtel-Dieu. Ces stances me semblent dignes d'être rapportées. Quoiqu'elles ne soient pas exemptes de défauts, elles respirent une tristesse et un abandon parfaitement dans la couleur du sujet.

Stances sur la mort.

Au terrestre pélerinage
Nous nous rappelons tous trop tard,
Et le but de notre voyage
Et l'heure de notre départ.
Mais, hélas! dès que l'airain sonne,
Qu'ici bas tout nous abandonne,
Que tous nos vœux sont superflus,
Nous invoquons la providence,
Nous lui demandons l'espérance,
Et la foi que nous n'avons plus.

Plein des feux de la jeune Hygie,
Hier encore, avec Aglaé,
Je chantais, bouillant d'énergie,
O Bacchus! Amour! Evoé!
Aujourd'hui la triste prière,
Le front sillonné de poussière,
Me montre un clepsydre, un flambeau
Me guide parmi des décombres,
Se *dissipe* au milieu des ombres,
Et me laisse auprès d'un tombeau.

Venez, philosophes *agrestes*,
Descendons dans ces monumens,

Venez voir vos beautés célestes
Dans ces terribles ossemens.
Voyez ce géant formidable
Courbé sous sa faux redoutable,
Qui, de son *index* écarté,
Vous montre le torrent des âges,
Et cet océan sans rivages
Que nous nommons l'éternité.

— En parlant de poésie, nous sommes naturellement conduits à annoncer la nouvelle traduction de la *Jérusalem délivrée* de M. Baour-Lormian. Cet ouvrage, s'il est aussi beau qu'il est pompeusement annoncé, doit être le chef-d'œuvre de la traduction. Déjà des critiques officieux comparent l'auteur à Pope, et sa *Jérusalem* à l'*Iliade* du poète anglais. Ils croiraient presque lui adresser un éloge au-dessous de son mérite, s'ils le comparaient seulement à Delille. Je désire que ces amis maladroits ne fassent pas de tort au succès des vers de M. Baour-Lormian. Mais je crains que la faveur dont ils l'entourent avant le temps ne s'affaiblisse aussi trop tôt, car, nous le savons, *l'impression est l'écueil.*

— Les *frères Ignorantins* viennent de fonder un journal entièrement destiné au maintien de l'ignorance publique. Ils emploieront dans la rédaction la même méthode que celle dont ils se servent pour instruire la jeunesse; au reste, ils ont l'humilité de ne vouloir point d'une brillante vogue; depuis longtemps ils sont accoutumés aux succès lents. Les deux premiers numéros de ce journal ont paru. Afin que

son titre répondît aux matières qu'ils traiteront, et annonçât le genre de talent des rédacteurs, ils l'ont intitulé : *Mémoires de l'Académie des Ignorans.*

— M. Hottot, jeune poète dont le talent donne de grandes espérances, m'a plusieurs fois adressé des vers que l'abondance des matières ne m'a pas permis d'insérer dans *les Lettres Normandes.* J'ai reçu ces jours derniers une pièce de sa composition, dont voici le titre : *Quelques mots à un éteignoir.* Ce morceau offre des vers remarquables. Je regrette de ne pouvoir citer que les quatre suivans :

Lève les yeux, ingrat! contemple la lumière,
Contemple ses nombreux bienfaits ;
Et sache que dans sa carrière,
Le soleil radieux ne recule jamais.

— M. le vicomte de ***, qui voudrait toujours appliquer au temps présent les souvenirs du passé, eut, la semaine dernière, une altercation avec un cocher de fiacre qu'il voulait payer sur le pied de l'ancien régime. Monsieur le vicomte soutenait qu'avec un homme de cette espèce il ne pouvait jamais avoir tort; mais le commissaire de police ne voulut pas reconnaître cette raison privilégiée. Le vicomte, furieux, racontait sa mésaventure à un de ses camarades de collége : « C'est affreux! c'est » épouvantable! s'écriait-il. Il n'en était pas ainsi au- » trefois. Si un cocher s'avisait de faire le raisonneur, » un coup de canne lui prouvait suffisamment mon bon » droit. Aujourd'hui, je ne pourrais pas seulement cas-

» ser le bras à un maraud de cette espèce, sans qu'il
» m'en coûtât quelque chose : quelles mœurs! et voilà
» pourtant comme la police se fait à présent! »

— Le *Publiciste,* recueil qui, depuis un an environ, paraît *à bas bruit,* n'a que cent abonnés, et se tire à dix mille exemplaires. « Comment cela se peut-il faire? à moins que les acheteurs n'affluent, le libraire doit être encombré? — Le libraire n'a pas un seul exemplaire dans son magasin, et l'ouvrage n'a point d'acheteurs. — Voici le mot de cette énigme : *le Publiciste* s'est vendu bien cher, et on le donne pour rien. »

— On demandait à un ministre quels ressorts il ferait jouer cette année, pour les élections. Je doublerai, dit-il, les cuisiniers de mon hôtel, et des fournisseurs du *Spectateur*.

— Lors de la destruction des tombeaux de Saint-Denis, le corps de Turène fut réclamé par quelques savans, qui le firent passer pour une pièce anatomique dont la conservation pouvait être utile à l'art. Ils obtinrent ce qu'ils demandaient. Successivement transporté dans divers établissemens publics, Turène était dans une salle du muséum d'histoire naturelle, lorsque Bonaparte, alors premier consul, d'accord avec la France, le fit honorablement déposer dans l'église des Invalides, où l'on éleva un mausolée digne de ce grand capitaine.

Un fait pareil se présente aujourd'hui; nous ne cherchons point à expliquer le concours des circonstances

qui l'a ramené, mais nous observons que c'est pour la seconde fois que l'on signale à l'autorité un abus de nature à révolter les amis de la gloire nationale.

Le corps du général Morlan, colonel des chasseurs de la garde impériale, mort glorieusement à la bataille d'Austerlitz, et celui du général Barbanègre, aide-de-camp de Bessière, duc d'Istrie, tué à la bataille d'Iéna, sont toujours exposés dans une des salles du cabinet d'anatomie de l'École-de-Médecine de Paris. On y lit toujours une inscription qui porte que ces *momies ont été données par M. Larrey, chirurgien en chef,* etc.

Il est inutile d'appuyer sur l'inconvenance choquante qui fait d'une armoire le dernier asile de deux braves morts en combattant pour la patrie. Un cabinet d'anatomie est-il un panthéon digne de nos généraux?

Aucune raison d'art, de politique, d'humanité, ne peut être alléguée en faveur d'une pareille violation. Elle doit indigner tout homme qui porte un cœur vraiment français.

ÉPIGRAMME

Sur un ex-rédacteur du Spectateur.

Le Spectateur a renvoyé Loyson;
Son nom ne brille plus sur ses minces volumes:
Mais en congédiant ce noble champion,
Le Spectateur en a gardé les plumes.

TABLE

Des Matières contenues dans ce Volume.

A.

B.

C.

D.

E.

F. G.

H. I.

J. K.

L.

M.

N. O.

P. Q.

R.

S.

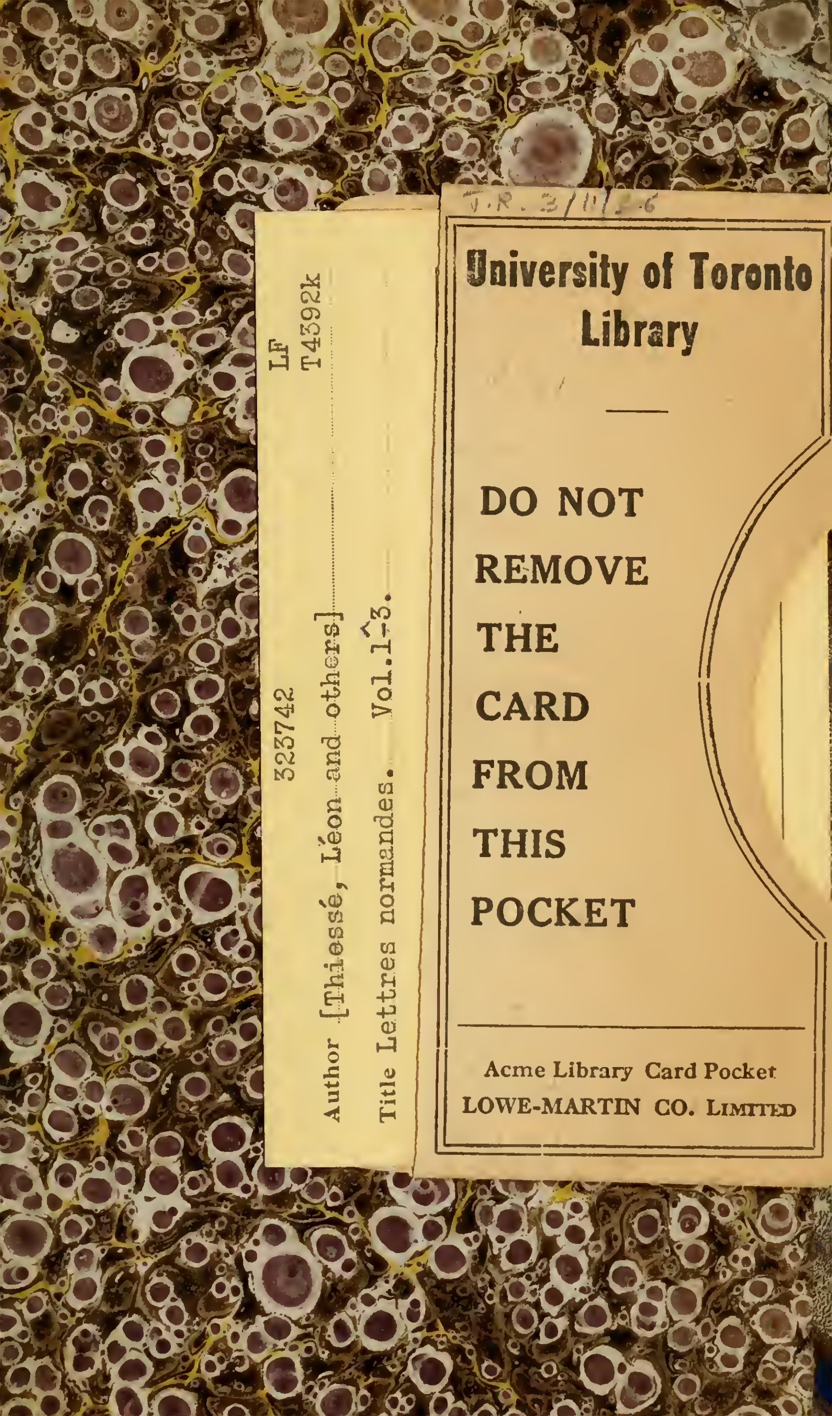
T. U.

V. W.

Z.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.




LF
T4392k
323742
Author [Thiessé, Léon and others]
Title Lettres normandes. Vol.1-3.
University of Toronto Library
DO NOT REMOVE THE CARD FROM THIS POCKET
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

